

SÉANCES ET TRAVAUX.

DE

L'ACADÉMIE DE REIMS.

SÉANCES
ET
TRAVAUX
DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

Troisième volume.

4^e TRIMESTRE 1850. — 1^{er} TRIMESTRE 1851.



REIMS

P. REGNIER, IMPRIMEUR DE L'ACADEMIE.

BRISSART-BINET, LIBRAIRE DE L'ACADEMIE.

—
MDCCLII



TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1850-1851.

—

N° 1. — *Trimestre d'Octobre 1850.*

ALLOCUTION

de M. MAX. SUTAINÉ, Président.

—

Séance du 8 Novembre 1850.

—

Messieurs,

Nous nous réunissons pour la première fois depuis le jour où vous m'avez fait l'honneur de m'appeler à la présidence. Permettez-moi donc, avant de recommencer nos travaux, de vous exprimer ma reconnaissance la plus sincère. Cet honneur, je l'apprécie bien haut, Messieurs; Dieu veuille seulement qu'il ne soit pas au-dessus de mes forces comme il est au-dessus de mon mérite. Je compte beaucoup sur l'indulgence de la Compagnie; je compte surtout encore sur l'excellent esprit d'union et de bonne confraternité qui n'a cessé de l'animer, et qui a fait sa prospérité jusqu'ici.

Il est bien rare, MM., qu'au bonheur de nous retrouver ensemble chaque année, ne vienne se mêler quelque amer souvenir, quelque pénible regret : celle qui vient de s'écouler nous a été fatale ; elle nous a enlevé notre vénérable doyen, M. le vte Ruinart de Brimont. Tous ceux qui l'ont connu, savent combien le vide qu'il a laissé dans nos rangs sera difficile à combler ; espérons que la mort sera plus clémente pour nous cette année.

Si nous avons un triste souvenir à enregistrer, nous avons heureusement aussi un grand sujet de joie à signaler : l'élevation de Mgr l'archevêque à la dignité de Prince de l'Église est un glorieux événement pour nous, MM. -- La haute marque de distinction si justement méritée dont vient d'être honoré notre illustre fondateur, en jetant un nouveau lustre sur la Compagnie, lui impose en même temps aussi de plus grandes obligations. L'Académie de Reims n'oubliera pas que, de même que l'Académie française, elle devra son existence à un cardinal, et elle s'efforcera de justifier, comme sa sœur aînée, sa glorieuse origine !

SCIENCES.

. RELATION

DU CHOLÉRA-MORBUS, QUI A RÉGNÉ A SUIPPES EN 1849;

Par le Docteur **SEURE**,

Médecin à Suippes et Membre correspondant de l'Académie.

(*Séance du 8 Novembre 1850.*)

Le choléra-morbus sévissait depuis plusieurs semaines sur divers points du département de la Marne, lorsqu'une épidémie de cholérine se manifesta dans la petite ville de Suippes, vers le milieu du mois de mai 1849. Elle disparut à la fin de juin, après avoir atteint d'une manière plus ou moins intense la presque totalité de sa population. Cette maladie ne constituait, dans la grande majorité des cas, qu'une indisposition très légère, n'occasionnant que de faibles coliques, accompagnées d'un peu de dévoïement, ou seulement de borborygmes, avec sentiment d'une diarrhée imminente, et le plus souvent sans dérangement de l'appétit. Plus rarement il survenait des coliques assez vives, une diarrhée qui durait de un à quatre jours, des nausées, de l'inappétence, des lassitudes spontanées, une faiblesse générale, quelques douleurs sourdes et instantanées paraissant suivre la direction des muscles des membres et de la région postérieure du tronc. Chez quelques personnes, aux symptômes précédents se joignaient des crampes dans les membres, et plus particulièrement dans les jambes. Une jeune dame de vingt-six ans, qui n'était nullement indisposée, et qui avait pris, quelques instants

auparavant, pour son déjeuner, une tasse de café au lait, comme elle en avait l'habitude, éprouva tout-à-coup dans le ventre de violentes coliques auxquelles vinrent bientôt se joindre des crampes horriblement douloureuses dans toutes les parties du corps, mais surtout au visage, aux mains et aux pieds. La pauvre malade demeura six heures dans cet état, éprouvant à de longs intervalles quelques instants de relâche mais pourtant ne cessant pas de jeter des cris perçants, arrachés par l'acuité de ses souffrances.

La terminaison de la cholérine fut toujours prompte et heureuse, excepté chez deux malades des plus gravement atteints, et chez lesquels des écarts de régime commis pendant la convalescence amenèrent une fièvre typhoïde, dont l'un guérit (un jeune garçon de seize ans), et à laquelle l'autre (une femme de cinquante ans), succomba au bout de six semaines.

Le plus grand nombre des personnes qui furent atteintes de la cholérine, ne suivirent aucun traitement; on considérait l'indisposition comme trop légère pour y faire attention. Aux malades qui réclamèrent mes soins, je prescrivis les moyens généralement conseillés, c'est-à-dire une diète relative, le repos, des boissons légèrement astringentes, des quarts de lavement amillacés. Dans les cas les plus graves, des bains entiers tièdes, prolongés pendant deux heures, produisirent un très bon effet, en faisant cesser rapidement les coliques, les crampes et les douleurs musculaires. La diarrhée céda facilement aux pilules de cynoglosse, de dix centigrammes chacune; une seule par jour suffisait ordinairement, mais quand les selles se renouvelaient souvent, j'en faisais prendre une matin et soir. Cependant elles furent impuissantes dans quelques cas où les vomitifs, donnés avec ménagement, arrêtèrent le dévoiement.

Il y avait près d'un mois que la cholérine régnait

à Suippes, lorsqu'un premier cas de choléra se manifesta sur M. L., ancien fabricant de bas, en ce moment retiré des affaires, et s'occupant des travaux des champs. M. L... était arrivé le 14 juin de Paris, où il venait de passer quelques jours en visite chez des parents. Trois jours avant de quitter cette ville, il fut pris de dévoiement, et cependant, malgré cette indisposition, malgré ses soixante-douze ans, il entreprit le voyage à pied.

Il fit le trajet (quarante-cinq lieues) en moins de trois jours, ne pouvant, me dit-il, aller plus vite, à cause du temps qu'il perdait chaque fois que se faisait sentir le besoin d'aller à la selle. Pendant son séjour à Paris, il eut un mal de gorge qui lui affaiblit beaucoup la voix, et pendant lequel il éprouva souvent le hoquet.

A son retour à Suippes, il ne se plaignit pas d'être trop fatigué, il soupa comme à l'ordinaire, se coucha et passa une assez bonne nuit, sauf le dérangement causé par trois ou quatre selles. Le 15 juin, il se livra à ses occupations journalières, et alla dans les champs faire de l'herbe pour ses vaches. Dans l'après-midi, le dévoiement devint plus fréquent, toujours sans colique, et cependant il soupa le soir et mangea de la salade. La nuit suivante, il eut au moins quinze selles, quelques crampes dans les jambes et aux pieds, et pas de sommeil; en même temps il éprouva une soif vive, et quitta plusieurs fois son lit pour aller boire de l'eau froide à discrétion. Le lendemain, dans la matinée, le dévoiement augmenta, et les selles, devenues blanchâtres, glaireuses, très liquides et infectes, se renouvelaient toutes les demi-heures, accompagnées de forts gargouillements. Bientôt survinrent des vomissements, composés d'aliments d'abord, puis de matières bilieuses, puis de toutes les boissons ingérées: les urines devinrent rares, les crampes in-

tenses. La famille du malade voulait alors me faire appeler, mais celui-ci, se doutant qu'il avait la maladie qui régnait à Paris pendant qu'il y séjournait, s'y opposa, dans la crainte que la chose ne fût ébruitée, et qu'on ne l'accusât dans le public de l'avoir rapportée dans son pays. C'était bien, en effet, le choléra-morbus, comme il sera plus facile de le reconnaître plus bas. D'ailleurs, j'avais vu assez de cholériques en 1832, d'abord dans les hôpitaux de Paris, puis à Saint-Remy-en-Bouzeumont, dans ce département, pour qu'il ne me restât pas le moindre doute sur la nature de cette maladie. Cependant, comme les accidents faisaient de rapides progrès, le malade consentit à ce que l'on vint me chercher dans l'après-midi, et à trois heures je le trouvai dans l'état suivant :

Il se tient couché sur l'un ou l'autre côté indifféremment, et replié sur lui-même, il dit n'éprouver d'autre malaise qu'une grande faiblesse et un sentiment de chaleur brûlante à l'intérieur, qui l'excite à repousser ses couvertures. Cependant la peau est froide au nez, aux oreilles, aux mains, aux jambes, et surtout aux pieds ; toutes ces parties sont colorées d'une teinte violacée très apparente ; aux mains, la peau est ridée, comme si elles avaient longtemps macéré dans l'eau, et les plis que l'on y fait s'effacent lentement ; la chaleur du tronc est à peu-près naturelle ; le visage, sensiblement amaigri, est très altéré ; les yeux sont caves et cernés ; extinction complète de la voix ; respiration facile : langue blanche, humide, tiède ; bouche pâteuse ; soif modérée ; le malade préfère les boissons froides, qu'il vomit presque aussitôt leur ingestion, quelque faible qu'en soit la quantité ; tous les quarts-d'heure une selle blanche, fétide, semblable à une décoction de riz ; ventre souple, un peu rétracté, indolent : suppression des urines depuis la veille au

soir; pouls faible, à 95° à la minute, avec quelques intermittences; crampes moins fréquentes que dans la matinée.

Je prescrivis de donner immédiatement un bain entier de deux heures, à 30 degrés Réaumur, avec addition de 500 grammes de carbonate de soude, et au sortir du bain, d'essuyer rapidement le malade avec des serviettes chaudes, puis de l'envelopper dans une couverture de laine bien chauffée, et de le coucher aussitôt dans un lit bassiné, avec des cruchons d'eau chaude aux pieds et sur les parties latérales des jambes. Il devait rester une heure au moins dans cette position, après quoi on retirerait la couverture de laine, puis on lui remettrait sa chemise, et on lui rendrait la liberté de ses membres supérieurs. A partir de ce moment, il devait prendre toutes les deux heures un quart de lavement à l'eau de pavots. A l'intérieur je lui donnai tous les quarts d'heure une cuillerée à bouche d'une potion gommeuse contenant 30 gouttes d'éther sulfurique, et autant d'eau distillée de laurier-cerise, et pour boisson de l'eau froide et de l'eau de riz édulcorée avec le sirop de groseilles, à la dose d'une seule gorgée à la fois.

Le 17, à sept heures du matin, j'apprends du malade que les vomissements ont cessé dès les premières cuillerées de la potion, mais qu'il a eu pendant la nuit une quinzaine de selles, dont les dernières étaient colorées d'un jaune-brun; qu'il a pris une heure de sommeil dans la matinée; qu'il a eu une seule crampe dans la jambe gauche. Du reste, je constate que la cyanose est plus prononcée aux mains et aux pieds, que le refroidissement est le même, que le pouls, plus faible, toujours intermittent, est à 100 pulsations.

Il prend dans la matinée une pilule de cynoglosse, des quarts de lavement avec l'amidon et l'eau de pavots, et un bain chaud, comme la veille, avec 750 grammes

de carbonate de soude ; après le bain , mêmes soins que la veille ; continuation des boissons en très petite quantité.

Dans la journée , quatre selles jaunes glaireuses , avec excretion d'un peu d'urine chaque fois , pas de vomissements , quelques hoquets , pas de crampes. Sur le soir , la réaction commence à s'opérer , la peau est moins froide , le visage moins altéré , la cyanose moins apparente : le malade prend une seconde pilule de cynoglosse , et peu de temps après il s'endort d'un sommeil calme qui dure plusieurs heures.

Le 18 , au matin , il se trouve bien , l'expression de la figure est bonne , les extrémités se réchauffent ; cependant il y a de la sécheresse à la langue , un peu de surdité , des tintements d'oreilles , une injection assez marquée aux conjonctions ; le pouls reste à 100°, avec quelques irrégularités , mais moins de concentration. Le malade prend un bain simple , à la même température que les précédents : peu de temps après , les mains et les pieds se réchauffent complètement ; la peau reprend son élasticité naturelle , et le pouls descend à 90°. A partir de ce moment , le mieux fait de rapides progrès chaque jour , et le malade commence à prendre du bouillon et de l'eau rougie , les forces et la voix se rétablissent peu à peu , en même temps que disparaissent les tintements d'oreilles et la surdité , la sécheresse de la langue et le hoquet ; de telle sorte que des aliments solides peuvent être digérés facilement dès le 24 juin , jour où le pouls avait repris son type normal.

L'apparition de ce premier cas de choléra parfaitement caractérisé , devait-elle nous faire craindre une épidémie plus ou moins étendue , à raison des conditions hygiéniques défavorables dans lesquelles il se manifestait ? Ou bien pouvait-on le considérer comme un fait isolé , dont la cause devait être recherchée ailleurs que dans les influences locales , le malade arrivant de

Paris avec une diarrhée contractée au foyer de l'épidémie? Confiant dans l'immunité dont la ville de Suippes avait joui en 1832, et rassuré d'ailleurs par une conviction bien établie sur la non-contagion de cette maladie, je me persuadai facilement qu'elle ne prendrait pas d'extension parmi nous; mais l'événement ne tarda pas à détruire mon espoir, car deux nouveaux cas se présentèrent à quelques jours d'intervalle.

En effet, madame L. . . , femme du précédent, fut prise de dévoiement le 20 juin, pendant qu'elle donnait à son mari les soins les plus assidus, et alors qu'il commençait à bien aller; cette dame est âgée de 64 ans, elle est sujette à de violentes douleurs de tête. Le lendemain, les selles deviennent fréquentes et perdent de leur couleur à mesure qu'elles se renouvellent; de telle sorte que, pour le soir, elles étaient blanches comme de l'eau de son. En même temps elle éprouve un sentiment de malaise général et une grande lassitude. Je conseille à madame L. . . le repos, une pilule de cynoglosse le matin et une le soir, des quarts de lavement avec l'amidon, de l'eau de riz pour boisson, et du riz pour tout aliment. Malgré ces précautions, la nuit suivante fut mauvaise, les selles se répétèrent tous les quarts d'heure. Aussi, le 22 au matin, force fut à la malade de garder le lit; elle avait des nausées, une grande oppression, de la pesanteur à l'épigastre: elle prit une pilule de cynoglosse, qu'elle vomit peu de temps après avec des matières bilieuses abondantes. Vers midi, elle eut de fortes crampes dans les jambes, la soif était grande, la langue blanche et sèche, la peau chaude, le poulx assez développé, à 90°: d'un autre côté, le visage était altéré, la voix éteinte, les yeux excavés, les urines rares. On plonge la malade dans un bain à 32° Réaumur, contenant en dissolution 750 gr. de soude du commerce; elle s'y trouve bien et y demeure deux heures. Cependant d'autres vomissements

rapprochés succèdent au premier ; les crampes deviennent plus aiguës et reparaisent au moindre mouvement. On donne tous les quarts d'heure une cuillerée d'une potion gommeuse contenant 25 gouttes d'éther, 15 gouttes d'eau distillée de laurier cerise, et 6 gouttes de laudanum ; dans les intervalles, une seule gorgée d'eau froide, ou de l'eau de graine de lin édulcorée avec le sirop de groscilles. A six heures du soir, les selles sont incessantes et involontaires, blanches, d'une fétidité insupportable : la soif est plus vive ; appétence de boissons à la glace ; malaise extrême ; tintements d'oreilles ; assoupissement ; nez froid ; partout ailleurs la peau est chaude ; pouls faible, irrégulier, à 80°. Un dernier vomissement a lieu à sept heures du soir, et il est composé de matières vertes, visqueuses. Grande agitation pendant la nuit ; pas de sommeil ; crampes plus fortes et plus fréquentes ; soif ardente ; urines nulles.

Le 23, à sept heures du matin, refroidissement des lèvres, des oreilles, des mains, des pieds et des jambes ; toutes ces parties sont fortement cyanosées ; perte de l'élasticité de la peau ; abattement extrême ; prostration des forces ; voix entièrement éteinte ; assoupissement presque constant ; grande anxiété ; parole haletante et difficile ; sentiment de chaleur brûlante très incommode à l'épigastre et au devant de la poitrine ; gargouillements intestinaux s'entendant à distance ; la malade repousse ses couvertures, parce que, dit-elle, elle étouffe de chaleur ; le pouls est petit, faible, à 100°.

Prescription : une pilule de cynoglosse à prendre le matin ; un bain chaud de deux heures, préparé comme la veille ; tous les quarts d'heure, un verre d'eau aluminée en lavement ; mêmes boissons.

La journée se passe sans changement remarquable ; cependant, vers huit heures du soir, la chaleur était un peu revenue aux extrémités ; le facies était moins

altéré; le pouls s'était relevé et ne battait plus que 90 fois; les crampes avaient disparu; les selles, qui n'avaient plus lieu que toutes les demi-heures et qui n'étaient plus involontaires, étaient composées de matières verdâtres; la malade s'inquiète beaucoup de ce qu'elle n'a pas uriné depuis la veille, et cependant elle n'en éprouve aucun besoin; toutes les parties de l'abdomen sont sensibles à la pression; il y a un peu moins de prostration. On continue les mêmes lavements, mais seulement toutes les deux heures. La nuit n'est pas trop mauvaise; il y a un peu de sommeil, les vomissements cessent, et les selles deviennent de moins en moins fréquentes.

Le 24, à ma visite du matin, même état que la veille au soir. La malade prend une pilule de cynoglosse et un bain alcalin chaud, comme les jours précédents. Depuis ce moment, plus de selles, si ce n'est après les lavements à l'eau de son qu'on lui administre, et qu'elle conserve assez longtemps. Mais dans la journée, hoquets fréquents, visage fort coloré, pouls à 100°; cependant la nuit est assez calme; un peu de sommeil.

Le 25, assoupissement continu, visage plus coloré, conjonctives très injectées, parole embarrassée, hoquet plus fréquent; aux extrémités, la cyanose est remplacée par une coloration d'un rouge foncé; six sangsues à l'anus; après les sangsues, un bain tiède simple.

Le 26: état comateux très prononcé; visage d'un rouge pourpre, yeux moins excavés, mais fixes et plus fortement injectés; il est difficile de faire sortir la malade de son assoupissement, et lorsqu'on y parvient, elle fait de grands efforts pour se mettre à son séant, regarde fixement avec hébétude, et répond avec beaucoup de lenteur; la langue est embarrassée, la voix cassée, tremblante: six sangsues derrière les

oreilles, fomentations vinaigrées très chaudes sur les extrémités inférieures; compresses réfrigérantes sur la tête; un vésicatoire à chaque cuisse.

Le 27, augmentation des symptômes de congestion cérébrale; soif inextinguible; respiration stertoreuse; refroidissement des extrémités, qui se couvrent d'une sueur visqueuse; pouls ralenti, irrégulier, très dépressible; ventre ballonné; toujours pas d'urines; agitation extrême; plaintes exprimant le sentiment d'une fin prochaine; continuation des applications froides sur la tête et des révulsifs sur les jambes et sur les pieds; un quart de lavement, avec 25 centigrammes de sulfate de quinine. — Malgré ces moyens, le pouls va se ralentissant de plus en plus, et ne donne plus que 54 pulsations dans la matinée du 28; en ce moment la vue s'obscurcit, l'intelligence se trouble, le refroidissement fait de rapides progrès, et enfin la mort arrive ce même jour vers deux heures du soir.

Deux jours après l'apparition de ce second cas de choléra, un troisième cas se manifesta sur un jardinier de 64 ans, dont l'habitation est fort éloignée de celle des deux premiers malades, avec lesquels, du reste, il n'avait eu aucune relation directe ni indirecte. Cet homme, d'une petite stature, mais d'une bonne santé habituelle, faisait souvent abus de liqueurs alcooliques, et surtout d'eau-de-vie. Il fut pris de la cholérine le 23 juin. Cependant, malgré la perte de son appétit, et bien qu'il eût des douleurs continues dans les membres et aux reins, il travailla comme d'ordinaire, prenant ses repas, et buvant de l'eau-de-vie et du vin comme s'il eût été bien portant. Le lendemain, son état était le même, seulement les selles étaient plus fréquentes; pourtant il retourna à sa besogne et ne manqua pas de boire de l'eau-de-vie en assez grande quantité pour se donner des forces; mais au lieu d'augmenter, les forces dimi-

nuèrent ; les selles devinrent plus fréquentes et le malaise plus considérable. Cependant il prit son dernier repas comme de coutume, à huit heures du soir. Une heure s'était à peine écoulée, qu'il survint des vomissements nombreux composés d'abord des aliments de son souper, puis de matières liquides claires comme de l'eau ; presque aussitôt les selles furent rapprochées et ressemblaient parfaitement à de l'eau de riz. En même temps il éprouva des crampes aiguës dans les membres supérieurs et inférieurs, puis du refroidissement au nez, aux oreilles, aux lèvres, au menton, aux mains et aux pieds.

On m'appelle vers onze heures du soir : les extrémités étaient froides et fortement cyanosées ; la peau avait perdu son élasticité et semblait avoir macéré dans l'eau ; visage profondément amaigri ; yeux vitreux, cernés, excavés ; voix éteinte ; crampes vives aux quatre membres ; toutes les cinq minutes une selle séreuse, blanchâtre, avec des râclures de boyaux ; pouls filiforme, à peine perceptible, à 110° ; sentiment de chaleur brûlante à l'épigastre ; anxiété des plus grandes ; anéantissement des forces, douleur aiguë à la région précordiale ; respiration difficile, anxieuse ; langue blanche, froide, collante ; soif ardente ; les boi sons sont vomies aussitôt leur ingestion.

Prescription : potion éthérée, avec deux centigrammes de sulfate de morphine, par cuillerées, tous les quarts d'heure ; quart de lavement avec l'amidon toutes les demi-heures ; autour du malade, cruchons d'eau chaude ; bain chaud prolongé, à 32° Réaumur, avec 750 grammes de carbonate de soude.

Tous les moyens prescrits furent mis en usage, sauf le bain, parce que l'on manquait d'eau chaude. Quelques heures après, les vomissements, les selles et les crampes avaient disparu, mais le refroidissement avait augmenté avec la cyanose ; les urines étaient suppri-

mées ; le pouls devint imperceptible à la radiale ; la peau se couvrit d'une sueur visqueuse ; l'anxiété fut portée à son comble, et le malade annonçait sa fin comme très prochaine. En effet l'intelligence se troubla bientôt, et la mort arriva le 25 juin, à huit heures du matin, douze heures après l'invasion.

En rappelant ces trois observations avec quelques détails, j'ai voulu qu'il ne restât aucun doute sur la nature de la maladie. De ce que le choléra n'avait pas fait un plus grand nombre de victimes lors de sa première apparition, de ce qu'il n'était pas venu à Suippes en 1832, on a cru généralement que je m'étais trompé dans mon diagnostic, mais une nouvelle invasion de ce redoutable fléau vint plus tard démontrer à notre population de quel côté était l'erreur.

Cependant la cholérine continuait sa marche ; elle parut redoubler d'intensité pendant les quelques jours où nous eûmes affaire au choléra lui-même ; mais bientôt elle reprit son caractère bénin pour disparaître à la fin du mois de juin.

A cette époque, l'autorité municipale me fit l'honneur de me consulter sur les mesures hygiéniques qu'il conviendrait de prendre dans la ville pour arrêter l'épidémie et en prévenir le retour. J'avais alors l'espoir qu'il n'y avait plus rien à craindre du côté du choléra ni de la cholérine, puisque cette dernière maladie avait entièrement disparu. Cependant, comme il est des précautions dont il est bon de ne jamais s'écarter, je conseillai à M. le maire de faire balayer souvent les rues et les ruisseaux, où croupissaient habituellement des eaux malsaines ; d'interdire le dépôt des ordures dans le voisinage des habitations ; de faire défense d'élever des lapins, des pigeons et autres animaux dans les chambres habitées ; de faire remplir les mares ; d'obliger les bouchers et

charentiers à transporter hors de la ville le sang et les débris des animaux qu'ils tuent. Je terminais ma réponse par l'expression d'un vœu que je forme depuis bien longtemps : c'est de voir l'autorité supérieure prendre des mesures énergiques pour l'assainissement d'un grand nombre de maisons qui ne sont véritablement pas habitables. Depuis ce moment, l'Assemblée législative s'est occupée de cette importante question, dont la solution était attendue avec la plus vive impatience par tous ceux qui se préoccupent véritablement de l'amélioration du sort de la classe ouvrière.

De la fin de juin à la fin d'août, la ville de Suippes présenta l'état sanitaire le plus satisfaisant ; on ne rencontra plus de diarrhées, plus de ces malaises observés en mai et en juin ; seulement, les fièvres intermittentes, qui s'étaient montrées en assez grand nombre pendant le printemps, continuèrent à se manifester fréquemment pendant l'été. Nous nous croyions donc parfaitement débarrassés de l'influence épidémique, lorsque la cholérine nous revint dans les premiers jours de septembre. Cette fois, elle se propagea avec moins de rapidité qu'à sa première apparition, mais elle se manifesta généralement avec une plus grande intensité, sévissant surtout sur les enfants au berceau, dont quinze succombèrent en moins de quatre semaines.

Au milieu de cette mortalité, un vieillard de 68 ans, le nommé H. M., rentier, fut pris le 15 septembre, d'une attaque de choléra qui l'emporta en seize heures. Cet homme, habitant la rue St-Pierre, mal logé, se nourrissant mal, adonné aux excès de la boisson, avait été pris quelques jours auparavant d'une cholérine assez intense, pendant laquelle il n'avait rien changé à ses vieilles habitudes. Comme chez les précédents malades, tous les symptômes caractéristiques du choléra

furent observés : diarrhée blanche, vomissements, crampes, refroidissement des extrémités, cyanose, extinction de la voix, suppression des urines, altération profonde du visage, etc., etc....

Pendant, vers les derniers jours de septembre, la cholérique prit un développement plus considérable chez les adultes : à cette époque, les transitions de température furent brusques ; après d'assez fortes chaleurs, nous passâmes tout-à-coup à un froid humide, intense. Cette récrudescence fut marquée, le 6 octobre, par l'apparition d'un nouveau cas de choléra dans la rue de la Surginerie, située au nord-est de la ville. Le malade fut un nommé M... , tisseur de mérinos, âgé de 36 ans, d'une faible santé, logé dans une maison humide et mal éclairée, mais proprement tenue. Cet homme a péri.

Ce fut à partir de cette époque que commença véritablement notre épidémie cholérique. En effet, quatre jours plus tard, le 10 octobre, la fille Anne Lambin, domestique, âgée de 52 ans, habitant le même quartier, fut prise du choléra après avoir donné des soins à son beau-frère, M... , dont la maladie l'inquiétait vivement. Elle mourut trente heures après l'invasion. D'autres cas plus rapprochés suivirent ce dernier, de sorte que, du 13 octobre au 30, il y eut 18 malades ; du 1^{er} novembre au 23, 9 malades ; enfin, du 8 décembre au 23, 4 malades : ce qui donne, à partir du 15 juin, un total de 37 cholériques, sur lesquels il y a eu 24 décès.

Les cas de choléra commençaient à se succéder à des intervalles assez rapprochés, lorsque nous fûmes envahis par une épidémie de suette qui se montra généralement peu grave. Elle débuta le 15 octobre et se termina vers la fin de novembre. Dans cet espace de temps, j'ai donné des soins à 57 personnes atteintes de cette maladie. Tous les quartiers de la

ville furent simultanément attaqués; celui où régnait le choléra n'eut pas plus à souffrir que les autres; les maisons les plus saines ne furent pas plus épargnées que les plus insalubres, et la classe indigente pas plus maltraitée que la classe aisée. Sur nos 57 malades, 34 appartenaient au sexe féminin et 23 au sexe masculin; presque tous étaient des adultes, jouissant habituellement d'une bonne santé. J'ai fait, peu de jours après l'invasion de la suette, une remarque qui me semble assez intéressante pour être relatée ici : c'est qu'à partir de ce moment le nombre des cholérines diminua d'une manière très sensible.

Le symptôme caractéristique de cette maladie consistait en une sueur continue, ordinairement très abondante, d'une odeur désagréable, généralement précédée de malaise, de lassitudes, de céphalalgie, de fièvres; mais se déclarant dans quelques cas sans aucuns prodromes. En même temps que la sueur, et souvent avant son apparition, les malades ressentaient une oppression considérable, accompagnée fréquemment de douleur sourde à la région précordiale et à l'épigastre, d'une vive anxiété et d'irrégularité dans le pouls. Dans les deux tiers des cas, il ne survint aucune éruption à la peau; dans l'autre tiers j'observai, du troisième au quatrième jour, une éruption de miliaire, plus souvent partielle que générale, occupant de préférence le ventre, la poitrine et le dos, et déterminant chez quelques personnes une forte irritation de la peau. En général l'éruption était suivie de soulagement; elle durait trois à quatre jours, dans quelques cas cinq et six jours, après quoi elle s'éteignait; puis la convalescence arrivait, et peu de jours après la guérison était complète. Cependant, chez quelques malades, la marche de la suette ne fut pas si heureuse. Dans un cas où elle avait succédé immédiatement à la cholérine, elle fut suivie d'une attaque

de choléra qui se termina par la mort. Dans un autre cas où elle s'était cependant déclarée d'une manière peu intense, elle fut également compliquée de choléra, et ici encore le malade succomba. Je continue, dans ce moment, à donner des soins à deux femmes dont le système nerveux fut tellement affecté par la suette, qu'elles sont devenues hystériques à un haut degré, avec grande tendance à l'hypocondrie.

Dans la presque totalité des cas, le traitement fut des plus simples; je me contentai de prescrire à mes malades de se couvrir légèrement, de prendre pour boisson alternativement de l'eau de gomme et une solution de sirop de groseilles froide, de renouveler souvent l'air de leur chambre, de se mettre les pieds à l'eau matin et soir; de changer de linge autant de fois qu'ils en sentaient le besoin, et enfin de faire la diète. Je pratiquai la saignée du bras dans deux cas seulement, où la céphalalgie, l'oppression et la douleur précordiale se présentaient avec une grande intensité. Un cataplasme sinapisé sur l'épigastre m'a paru très utile, chez plusieurs malades, pour combattre ces deux derniers symptômes. — Je reprends maintenant l'histoire du choléra lui-même.

Sa marche, comme on l'a vu plus haut, a été fort lente : arrivé au milieu de nous le 15 juin, il attaque en dix jours trois personnes, dont deux sont mortes. Il disparaît ensuite, puis revient deux mois et demi plus tard, le 15 septembre, et se contente cette fois d'une seule victime. Enfin, après une seconde trêve de vingt et un jours, il envahit, le 6 octobre, le quartier Saint-Martin, où il règne exclusivement sans interruption jusqu'au 23 décembre, époque de sa disparition définitive.

Pour bien des personnes, le choléra fut apporté à Suippes par M. L..., qui, le premier, eut une attaque de cette maladie vingt-quatre heures après son

retour de Paris. Quant à moi, je ne partage pas cette opinion. M. L....., il est vrai, arrivait d'une ville envahie par l'épidémie; et lorsqu'il quitta Paris, il était atteint depuis trois jours d'une diarrhée intense; donc, dira-t-on, il avait emporté avec lui le germe du choléra, dont l'explosion n'eut lieu que le lendemain de son arrivée chez lui. Mais en rentrant à Suippes, M. L..... y trouve la cholérine, qui, depuis un mois, s'était manifestée dans tous les quartiers de la ville; et puis, le lendemain de son retour, malgré sa fatigue et malgré son dévoiement, il va aux champs travailler comme à l'ordinaire, et le soir il soupe à la table commune, et mange, entre autres choses, une assez grande quantité de salade. En fallait-il davantage pour que le choléra se déclarât chez lui? Neuf jours plus tard, le jardinier H..... qui n'avait eu aucune relation avec M. L....., et dont la demeure est fort éloignée de la sienne, tombe malade du choléra et succombe en douze heures. Est-ce M. L..... qui a transmis le choléra-morbus à cet homme? Cela n'est guère probable. Je suis encore moins disposé à admettre que le choléra se soit propagé du jardinier H..... à H. M....., attaqués l'un et l'autre à plus de deux mois et demi d'intervalle, et de H. M..... à M.....-L....., entre la maladie desquels il y a eu un espace de vingt et un jours. C'est donc à l'influence épidémique, qui agissait sur toute la population, qu'il faut rapporter le premier cas de choléra observé à Suippes, de même que tous ceux qui l'ont suivi à des époques plus ou moins éloignées.

Sur nos trente sept cas de choléra, cinq seulement furent disséminés sur différents points de la ville, et de ce nombre sont les quatre premiers observés; les trente deux autres, c'est-à-dire, presque toute notre petite épidémie, furent concentrés dans le quartier Saint-

Martin, qui se compose de deux rues placées sur la même ligne, au nord-est de la ville, à peu de distance du cimetière, dont elles sont séparées par des jardins et par le fossé de l'ancien rempart, où stagnent pendant les trois quarts de l'année, et souvent pendant toute l'année, des eaux chargées de matières végétales et animales en décomposition. C'est, depuis dix-sept ans, la troisième épidémie que j'observe dans ce même quartier, le plus élevé de la ville, un des mieux bâtis, le plus sain en apparence, et où les indigents ne sont pas en plus grand nombre que dans les autres rues. En 1839 et en 1841, ces deux rues eurent beaucoup à souffrir de la dysenterie, tandis que le reste de la ville était complètement épargné. Il est donc très probable que la cause qui favorise le développement de la dysenterie, peut également faire éclater le choléra; deux maladies qui, du reste, ont beaucoup d'analogie entre elles. Cette cause, je crois la trouver dans les émanations délétères qui s'échappent des eaux bourbeuses du fossé du rempart.

Assurément d'autres circonstances concourent à la production du choléra dans une localité quelconque. Il faut d'abord la présence de l'influence épidémique, et ensuite des prédispositions individuelles. Mais il est suffisamment démontré pour moi qu'à ces deux causes il vient quelquefois s'en joindre une troisième sans laquelle elles seraient impuissantes à produire la maladie : cette dernière tient à la localité elle-même.

Ainsi, à Suippes, l'influence épidémique et des prédispositions se sont rencontrées dans toutes les parties de la ville, puisque partout il y a eu des cholérines et des suettes intenses. Mais le choléra, sauf de rares exceptions faciles à expliquer, ne s'est montré que dans un seul quartier : or, d'où peut venir ce triste privilège, si ce n'est d'une cause locale, agissant ex-

clusivement sur la population à côté de laquelle elle se développe ? Comment interpréter d'ailleurs l'immunité dont jouirent un grand nombre de villes et de villages, autrement que par l'absence de cette cause locale ?

A Saint-Remy-en-Bouzemont, où je fus appelé à traiter les cholériques en 1832, et où, sur une population de 500 habitants, 41 personnes succombèrent dans l'espace de deux mois, une mare et des fossés où l'eau reste stagnante pendant l'été et l'automne, traversent le village du midi au nord, et laissent exhaler, par les grandes chaleurs, des miasmes d'une grande fétidité. Dans la note que je publiai à cette époque dans la gazette médicale, je me contentai de signaler l'existence de ces miasmes sans leur attribuer une grande influence sur le développement de l'épidémie. Mais aujourd'hui, que j'ai vu le choléra se déclarer ailleurs, à dix-sept ans d'intervalle, dans des conditions parfaitement identiques, ne suis-je pas autorisé à considérer ces exhalaisons insalubres comme la cause locale de l'épidémie de Saint-Remy ?

Des renseignements précis que j'ai recueillis avec soin, il résulte que sur nos 37 cas de choléra, 19 fois la maladie s'est déclarée sur des individus qui avaient eu des rapports plus ou moins prolongés avec d'autres malades, et 18 fois sans qu'il y ait eu aucune communication. Voilà donc deux catégories à peu près égales, comprenant d'une part les faits qui paraissent en faveur de la contagion, et d'autre part ceux qui démontrent le contraire.

Mais de ce que chez la moitié de nos malades l'invasion a eu lieu après qu'ils eurent soigné ou seulement visité d'autres cholériques, faut-il conclure que dans ce cas il y a eu contagion ? Je n'hésite pas à répondre d'une manière négative.

Tout le monde est d'accord sur ce point : que l'influence épidémique ne donne le choléra qu'à ceux qui y sont prédisposés. Or, si cette prédisposition ne se rencontre dans aucun des membres d'une même famille, toute cette famille est exempte du choléra ; que si au contraire elle existe chez plusieurs personnes, et même chez tous les membres de la famille, oh ! alors, rien d'étonnant que tous, ou seulement quelques-uns, soient atteints successivement : si le choléra était réellement contagieux, il ne quitterait pas des ménages composés de sept à huit personnes après avoir attaqué une seule d'entre elles, comme nous l'avons vu plusieurs fois à Suippes. Je citerai un seul fait entre quinze à l'appui de ce que j'avance. La femme F...., récemment accouchée, est atteinte d'une attaque violente de choléra qui l'entraîne au tombeau après six jours de cruelles souffrances ; son mari et six de ses enfants l'approchent, la touchent à chaque heure du jour et de la nuit, et aucun d'eux n'éprouve le plus léger malaise. Il y a plus, l'enfant dont elle venait d'accoucher a continué de prendre le sein jusqu'au troisième jour de la maladie, et il n'a cessé de se bien porter.

Maintenant, quelles sont les causes prédisposantes du choléra ? En première ligne il faut placer les fatigues excessives. Or, quoi de plus fatigant que de soigner un cholérique, près duquel on doit être constamment debout, occupé sans cesse à lui administrer les soins que réclame la gravité de sa position ? A Suippes, la crainte de gagner le choléra s'était emparée de presque tout le monde ; aussi ne trouvait-on que très difficilement des secours. Cette circonstance obligeait les mêmes personnes à passer à côté des cholériques tout le temps que durait leur maladie. Doit-on s'étonner alors que quelques unes de ces personnes, épuisées de fatigue, accablées par les veilles, aient éprouvé à leur

tour une attaque de choléra? Pour moi le fait s'explique parfaitement bien sans qu'il soit besoin de faire intervenir la contagion.

Une habitation malsaine, une mauvaise nourriture prédisposent certainement au choléra: car les deux tiers des malades étaient logés très étroitement dans des maisons basses, humides, mal éclairées, mal aérées: et ils se nourrissaient en grande partie de légumes et de fruits. L'autre tiers se trouvait dans de meilleures conditions hygiéniques tant sous le rapport du logement que sous celui de la nourriture. Onze de nos malades se livraient fréquemment aux excès de la boisson, et sur ce nombre neuf ont succombé.

Tous les tempéraments, toutes les constitutions ont également souffert du choléra. Les deux sexes ont été atteints dans une proportion à peu près égale; dix-sept malades appartenaient au sexe masculin, et vingt au sexe féminin. Parmi ces derniers, se trouvaient deux femmes enceintes, l'une de sept mois, l'autre de deux mois et demi: la première a été guérie, l'autre est morte des suites d'une fausse couche, survenue le douzième jour de la maladie. Relativement à la mortalité, les deux sexes ont donné un nombre égal de décès: douze hommes et douze femmes.

Tous les âges ont payé leur tribut à l'épidémie: j'ai donné des soins à de très jeunes enfants et à des vieillards de soixante-douze à soixante-treize ans. Cependant le plus grand nombre de malades se trouve au-dessus de quarante ans. Sur les 13 malades qui ont guéri, 12 avaient moins de cinquante ans, le 13^e était âgé de soixante-treize ans, et parmi ceux qui ont succombé, 19 avaient plus de quarante ans, et 5 seulement étaient au-dessous de cet âge.

Presque toujours l'invasion du choléra fut annoncée par quelques prodromes, tels que le dévoiement, des

évacuations brusques, avec explosion de gaz, des défaillances, un malaise général, des envies de vomir, la céphalalgie, l'agitation de l'esprit, en un mot tous les symptômes que j'ai décrits au commencement de ce mémoire sous le nom de cholérine : c'est ce qui constitue la première période de la maladie. Dans deux cas seulement, les individus ont été surpris brusquement, au milieu d'une parfaite santé, par des vertiges, par des vomissements fréquents par des selles blanchâtres et par des crampes aiguës, symptômes qui forment les traits caractéristiques du choléra confirmé. De la cholérine au choléra, la transition est facile. Dans quelques cas, il n'a fallu qu'un surcroît de fatigue, une perturbation morale, un excès de boisson, pour amener les accidents les plus graves ; mais le plus souvent le choléra s'est déclaré à la suite de l'ingestion d'une quantité plus ou moins considérable d'aliments indigestes, alors que la prudence conseillait la diète la plus sévère.

Quelle que fût la cause qui convertissait la cholérine et la suette en véritable choléra, on voyait la diarrhée de jaunâtre devenir d'un gris blanchâtre, présentant l'aspect d'une décoction de riz plus ou moins épaisse ; le ventre était affaissé ; en même temps les urines se raréfiaient, les reins devenaient douloureux, et le sentiment de faiblesse augmentait rapidement. Bientôt après apparaissaient des vomissements semblables aux selles, les urines se supprimaient, des crampes plus ou moins fortes survenaient ordinairement dans les membres, mais surtout aux inférieurs ; la soif tourmentait les malades, la peau se refroidissait, et il y avait de la moiteur ; le pouls devenait petit, déprimé, filiforme ; le visage se décomposait, enfin la voix changeait de timbre et s'affaiblissait considérablement.

Si dans cette période (que l'on désigne sous le nom de période algide) on ne parvenait pas à enrayer la

marche des symptômes et à déterminer la réaction, le pouls cessait d'être perceptible, les yeux devenaient caves, entourés d'un cercle bleu, la langue se refroidissait, la voix s'éteignait complètement; la peau prenait une teinte livide et se couvrait d'une sueur froide et visqueuse ou même aqueuse. Cependant les crampes, les vomissements et le dévoiement cessaient, et alors on voyait la maladie marcher rapidement vers un terme fatal : la respiration devenait courte, accélérée, haletante; presque toujours une douleur brûlante à la base de la poitrine et à la région précordiale, et une anxiété épigastrique extrême tourmentaient les cholériques; chez plusieurs malades, le doigt ne pouvait être légèrement appliqué sur la région de l'estomac sans occasionner les douleurs les plus vives; la peau prenait une couleur de plus en plus bleuâtre, surtout dans la direction des vaisseaux veineux; elle gardait les plis qu'on y faisait en la pinçant doucement; la sueur et l'haleine, toutes deux froides, exhalaient une odeur comme cuivreuse; et ainsi qu'on l'a dit assez justement, le malade qui avait le sentiment de sa fin prochaine, n'était plus qu'un cadavre encore vivant, et même encore parlant.

Pendant la marche des deux premières périodes, les malades se tenaient couchés sur le dos; à partir de l'état d'asphyxie, ils se couchaient sur le côté, et gardaient cette position tant que durait la vie; alors ils devenaient indifférents pour tout ce qui se passait autour d'eux. Quelques malades entraient en convalescence dans la période algide, ou ils passaient à l'état d'asphyxie; mais chez le plus grand nombre la réaction s'établissait d'une manière plus ou moins active. Alors la chaleur revenait peu à peu, la cyanose disparaissait, le visage s'animait, la diarrhée cessait, et elle était remplacée par de la constipation. Quelques heures plus tard, le pouls devenait plein, la langue

était rouge à la pointe et aux bords; il y avait un peu de céphalalgie, quelquefois des vomissements, mais alors ils étaient bilieux; et si le malade ne vomissait pas, il avait des régurgitations gazeuses; le ventre n'était plus affaissé; l'épigastre était sensible à la pression, quelquefois douloureux. Dans plusieurs cas il y avait du *ténésme*, et les selles contenaient du sang plus ou moins pur.

Quand les symptômes de réaction marchaient vers une terminaison fâcheuse, la face devenait rouge, les yeux étaient injectés, les veines jugulaires gonflées; le pouls était dur et lent, la respiration fréquente, la langue d'un rouge vif; les gencives se couvraient d'un enduit *fuligineux*: les facultés intellectuelles devenaient de moins en moins libres; les malades répondaient lentement; quelquefois ils avaient du délire, et des soubresauts dans les tendons, et parfois aussi une rétention d'urine; enfin du premier au troisième jour de la réaction arrivait le *coma*, et ensuite la mort.

Sur les 24 cholériques que nous avons perdus, 17 ont succombé dans la période algide, au bout de neuf, trente ou quarante-huit heures; les 7 autres sont morts pendant la réaction, après deux, trois, sept et même quatorze jours de maladie, avec les symptômes d'une affection typhoïde. L'épidémie a conservé le même caractère de gravité depuis le commencement jusqu'à la fin; les derniers malades ont été enlevés avec autant de rapidité que les premiers. Dans une circonstance, j'ai vu le choléra se terminer par une parotide dont les suites ont été favorables au malade; la même personne fut entièrement débarrassée d'une névralgie sciatique dont elle souffrait beaucoup depuis près de deux ans.

Quelques mots maintenant des moyens que j'ai mis en usage dans le traitement du choléra. Ainsi que je

J'ai dit plus haut, il m'a toujours été facile d'arrêter les évacuations alvines toutes les fois que mes soins ont été réclamés dès le début de la cholérine. Il suffisait de quelques pilules d'extrait gommeux d'opium ou de cynoglosse, de quelques lavements amilacés ou albumineux, de boissons légèrement astringentes ou sudorifiques, d'un peu de repos et d'une diète relative. Or, puisque l'on peut regarder la diarrhée comme prodrome et comme signe pathognomonique du choléra-morbus, je pense que, lorsqu'à l'aide de ce simple traitement on a arrêté dès le début les selles fréquentes, on a fait avorter la maladie. Plus de 140 cholérines ont été ainsi guéries dans l'espace de deux mois; et je suis bien persuadé que c'est pour avoir négligé de se soigner convenablement, que les dix-neuf vingtièmes de nos malades ont vu le choléra se déclarer chez eux.

A une époque plus avancée de la maladie, j'ai employé avec avantage de larges cataplasmes rubéfiants sur le ventre pour combattre les selles et les vomissements: en même temps je faisais prendre toutes les demi-heures une cuillerée d'une potion éthérée, à laquelle j'ajoutais quelques gouttes d'eau distillée de laurier-cerise, et un à deux centigrammes de sulfate de morphine.

Dans la période algide, je suis presque toujours parvenu à réchauffer rapidement les malades en les plongeant dans un bain chaud de 32 à 33 degrés, auquel j'ajoutais 500 à 1,500 grammes de carbonate de soude, selon l'intensité des symptômes. La durée du bain était de une à deux heures, et je le renouvelais deux ou trois fois en peu de temps, s'il en était besoin. Outre la propriété qu'ont ces bains de rappeler la chaleur et de ranimer la circulation, ils faisaient promptement cesser les crampes, et quelquefois aussi les selles et les vomissements. Au sortir du bain, le malade était leste-

ment essuyé avec des linges chauds, puis enveloppé dans une couverture de laine bien chaude, et couché tout aussitôt dans un lit bassiné. On ne lui mettait sa chemise que lorsque la sueur était généralement établie. La chaleur était entretenue à l'aide de plusieurs cruchons d'eau chaude placés tout autour du malade. Dès ce moment, je lui faisais appliquer des cataplasmes sinapisés sur les extrémités inférieures pour prévenir les accidents d'une réaction trop forte.

Je crois fermement que si les bains alcalins avaient pu être convenablement administrés à tous nos cholériques, nous en aurions perdu beaucoup moins; mais c'est à peine si nous avons pu les employer dans le tiers des cas, faute d'aides suffisamment intelligents, et plus encore faute de bien des choses qu'on ne trouve pas chez les indigents.

Les bains simples, tièdes, les saignées locales, les topiques réfrigérants, les cataplasmes sinapisés et les vésicatoires sont les moyens qui nous ont servi à combattre les accidents qui survenaient fréquemment dans la période de réaction.

DE

L'AMAUROSE

DANS LA NÉPHRITE ALBUMINEUSE.

(*Deuxième mémoire*)

Par **M. H. LANDOUZY.**

Opinionum commenta delet dies,
naturæ judicia confirmat.

Plusieurs praticiens éminents, et, entre autres, MM. les professeurs Roux à Paris, Forget à Strasbourg, Florent Cunier à Bruxelles, ayant, aussitôt la publication de mon mémoire, confirmé par les faits les plus catégoriques la coexistence de l'amaurose (1) et de la maladie de Bright, j'avais résolu

(1) Ainsi que j'ai pris soin de le dire dans mon premier mémoire, j'emploie le mot *Amaurose* pour éviter toute périphrase, et pour ne pas fabriquer d'expression nouvelle. L'acception étymologique du mot (*αμαυρος* obscur) répond suffisamment, du reste, à la signification que je lui donne ici.

Tantôt, en effet, ce trouble de la vue se manifeste sous formes de diplopie, d'hémiopie, de nyctalopie, d'héméralopie; tantôt sous forme de faiblesse; tantôt sous forme d'exaltation momentanée, de sensibilité douloureuse, etc., etc.

Comme, à moins de faire une ligne de grec, il était impossible de trouver une expression qui signifîât toutes ces choses, j'ai pris le mot *Amaurose*, consacré déjà pour des symptômes analogues, et qui ne préjuge rien sur la nature de la maladie.

de laisser au temps le soin de dissiper les doutes qu'entraîne nécessairement toute proposition éloignée des idées reçues. Mais une néphrite albumineuse, que j'ai actuellement sous les yeux, m'explique d'une manière si frappante comment ont pu se produire plusieurs faits négatifs, que je dois indiquer les sources d'erreurs, sous peine d'entendre nier les troubles de la vue, alors qu'ils deviendraient des plus manifestes, si les malades étaient soumis à un examen suffisamment répété et approfondi.

Voici, avant d'aller plus loin, les principales circonstances de ce fait, qu'ont observé avec moi mes savants confrères Henrot et Wyslouch, et les principaux élèves de la clinique :

Le nommé V..., ouvrier teinturier, âgé de 20 ans, d'une constitution robuste, d'habitudes sobres et régulières, n'a jamais eu d'autres maladies que des accès de fièvre intermittente, il y a trois ans, et un rhumatisme articulaire, il y a dix-huit mois. Hors quelques douleurs aux genoux, dans les changements de temps, il avait une très bonne santé, et travaillait assidûment, lorsque, le 1^{er} janvier 1850, il éprouve tout à coup, le matin un léger malaise qui cependant ne l'empêche ni de sortir toute l'après-midi, ni de travailler les jours suivants toute la journée.

Le 3 janvier, à dix heures du matin, V... étant à son atelier, est pris, sans cause appréciable, d'un vomissement abondant; il dine néanmoins à midi, retourne à son atelier jusqu'à sept heures, soupe avec appétit, et vomit encore pendant la nuit. Le lendemain 4, V... travaille comme d'habitude, sans la moindre indisposition.

Le 6, ses parents s'aperçoivent qu'il a la figure enflée; le soir, on remarque du gonflement aux jambes, et un sillon profond produit au-dessus du mollet par les cordons du caleçon.

V... n'éprouvait, cependant, aucun malaise, et il continuait avec la même assiduité ses travaux à l'usine, lorsque, le 11 janvier, son père, qu'il avait remplacé toute la semaine dans la direction de la teinturerie, revient à l'atelier, et trouve complètement manquées toutes les pièces teintes pendant son absence.

Les nuances à donner aux étoffes étaient celles qu'il avait données déjà cent fois auparavant, et comme on ne pouvait attribuer cet accident à l'inhabilité, V.. avoue qu'il a la vue trouble depuis une huitaine de jours; quoiqu'il assure que, malgré cet accident, il peut continuer à travailler, qu'il a toutes ses forces, etc., on l'engage à retourner chez lui pour se soigner.

Le lendemain 12, le médecin, M. Labbée, ordonne des frictions générales avec l'eau sédative, et des onctions avec la pommade camphrée; le 15 un vomitif; le 14, un purgatif; les 15, 16 et 17, des bains de vapeur; les 18, 19 et 20, des frictions et des onctions avec l'eau et la pommade Raspail.

Comme l'œdème général augmentait beaucoup, qu'il était survenu une toux violente, des mouvements de suffocation pendant la nuit, etc., le chef de la fabrique, M. L... me fait appeler, le 20, à quatre heures du soir.

Le malade est levé depuis plusieurs heures; tout le corps est énormément gonflé, excepté les mem-

bres supérieurs ; le gonflement de la face est surtout prononcé au menton : les bourses et le pénis causent une grande gêne au malade par l'œdème considérable dont ils sont le siège. La peau est partout d'un blanc mat.

Intelligence parfaite, pas de céphalalgie, langue un peu sèche ; pas d'appétit, peu de soif ; pas de nausées ni de vomissements ; selles naturelles ; pouls régulier, plein, résistant, 80 pulsations ; bruit de soufflet systolique s'étendant dans les carotides. Matité, absence de respiration, égophonie, etc., dans les deux tiers inférieurs du côté gauche.

Violentes douleurs depuis le matin, et pour la première fois, dans la région lombaire. L'urine, brune, transparente, en quantité normale, donne par la chaleur et par l'acide azotique, un précipité blanc, soluble dans la potasse, et qui, au bout de dix-huit heures de repos, occupe la moitié du tube.

Le malade interrogé sur l'état actuel et antérieur de la vue m'assure *qu'il voit très bien et qu'il a toujours très bien vu*. J'insiste par de nouvelles questions, et toujours le malade me répond : « *Je vois très bien ; je vous parais peut-être ne pas voir d'une manière nette, parce que je suis myope et un peu louche de naissance, mais je vois parfaitement et j'ai toujours parfaitement vu.* »

Effectivement, je fais lire le malade et il lit de la manière la plus distincte des caractères assez fins. Frappé de cette exception, je reviens le lendemain prendre l'observation dans tous ses détails, et ce n'est que lorsque j'insiste près du malade pour savoir pourquoi, n'éprouvant ni faiblesse ni

malaise, il a quitté son atelier le 11 janvier, qu'il me répond : « *J'ai abandonné l'atelier parce qu'on était forcé de recommencer toutes les pièces que j'avais teintes.* » — Mais alors vous aviez donc la vue trouble ? — Je voyais bien, mais je me trompais de nuances. — Est-ce parce que vous êtes myope ? — Non, car c'étaient des nuances que j'avais l'habitude d'assortir parfaitement ; mais j'avais comme un brouillard devant les yeux, surtout au grand jour ; dans la rue, j'étais obligé de mettre beaucoup d'attention, afin d'éviter les passants et les voitures.

Prescription. Saignée de 500 grammes.

21. Le malade a passé une bonne nuit ; le sang n'offre pas de couenne. Le dépôt albumineux formé la veille occupe la moitié du tube.

Prescription. Eau de sedlitz, large vésicatoire au côté gauche.

22. La matité est moindre ; le murmure respiratoire reparait ; le gonflement de la face diminue ; l'œdème des bourses et des extrémités inférieures est aussi prononcé.

23. Trouble considérable de la vue, de 1 à 8 heures du matin. Le malade nous dit qu'il voit très clairement depuis huit heures, mais que pendant la nuit *l'obscurcissement de la vue était tel qu'il ne pouvait distinguer ni les personnes placées près de son lit, ni même les tasses de boisson qu'on lui présentait.*

Depuis cette époque jusqu'au 1^{er} mai, c'est-à-dire pendant trois mois, l'état du malade est toujours resté à peu près le même, malgré le traitement le

plus énergique et le plus varié. Limonade sulfurique, eau de Vichy, purgatifs drastiques, digitale à haute dose ; ferrugineux, vésicatoires répétés sur la colonne vertébrale, etc., etc.

L'appétit a toujours été bon, la fièvre nulle.

L'urine, acide, en quantité normale, a toujours été plus ou moins brune, et semblable, en général, au bouillon de bœuf, pour la couleur et pour l'odeur. Le dépôt albumineux a varié entre un quart au minimum, et moitié au maximum, de la quantité d'urine, en volume, après vingt-quatre heures de repos.

L'œdème a, presque toujours, été général ; mais il était cependant plus prononcé tantôt à la face, tantôt au thorax, tantôt aux jambes, tantôt à l'abdomen, tantôt aux bourses ; on le voyait diminuer rapidement dans une région à mesure qu'il augmentait dans une autre.

Ces variations de l'œdème étaient quelquefois telles qu'en moins d'une heure les bourses acquerraient le volume de la tête d'un enfant.

Jamais il n'a été possible d'établir de relation entre les variations de l'œdème et les variations de l'albumine.

La vue a été, tantôt très nette, tantôt très trouble, sans que les yeux aient jamais cessé d'être limpides, et sans que les pupilles aient présenté de modifications appréciables. Pendant une quinzaine de jours, le malade lisait, sans la plus légère fatigue ; puis les quinze jours suivants, la moindre attention le fatiguait, la lumière naturelle ou artificielle lui causait une impression douloureuse. Jamais il n'était possible d'observer ni aucune relation

précise entre l'état de la vue et la quantité d'albumine ou l'œdème.

Ainsi, du 18 au 22 mars, dès que le malade voulait lire les premières lignes d'une page, ses yeux se portaient, malgré lui, sur les dernières. Le soir arrivé, il était obligé de se cacher dans son lit pour ne pas voir la bougie; et si, par hasard, on s'approchait de lui avec une lumière, il se plaignait de recevoir comme un coup violent dans les yeux.

A cette époque, cependant, V... était beaucoup plus fort que dans la dernière quinzaine de janvier, alors qu'il avait la vue très nette, et que la lumière ne lui causait aucune impression pénible.

L'état du malade restait donc à peu près le même depuis trois mois, lorsque, dans les premiers jours de mai, je lui prescrivis un bain de vapeur tous les deux jours (à l'aide de la lampe à alcool), et, pour boisson exclusive, entre les repas, la limonade azotique à la dose de 500 à 700 grammes.

Soit simple coïncidence, car le même traitement a échoué chez d'autres malades, soit heureuse influence de ces moyens, c'est à dater de ce moment que l'œdème disparaît insensiblement de toutes les régions du corps, en commençant par les régions supérieures, et que l'albumine, qui n'avait jamais formé moins du quart de l'urine, en volume, forme seulement le sixième, et enfin le dixième.

La vision n'éprouve plus aucun trouble, et, le 1^{er} juin, V..... n'ayant plus qu'un peu de gonflement aux jambes, retourne à son atelier, d'abord pour s'y

distraire par une occupation sans fatigue, et bientôt pour y reprendre ses travaux habituels, qu'il n'a pas interrompus depuis.

V..... n'a jamais pris, par jour, moins d'une demi-bouteille ni plus d'une bouteille de limonade azotique, (35 gouttes d'acide par bouteille d'eau sucrée). Il a continué à prendre cette limonade tous les jours, et un bain de vapeur tous les deux jours jusqu'au 15 juillet.

Les urines, examinées tous les jours pendant les six premiers mois, et tous les huit jours ensuite, ont continué à donner, et donnent encore aujourd'hui, 1^{er} octobre, un dixième de coagulum albumineux; mais la santé, les forces, la vue, etc., n'ont pas éprouvé depuis le 1^{er} juin la moindre atteinte.

Ce qui frappera principalement dans cette observation, c'est le trouble de la vue survenu dès le début même de l'affection. Trouble qu'on ne peut attribuer ni à la faiblesse, puisque le malade est aussi fort que d'habitude, ni aux troubles généraux produits par la maladie, puisque l'amaurose disparaît plus tard, quand les troubles généraux sont plus intenses; ni aux remèdes employés, puisqu'il n'y avait point encore eu de traitement.

Mais, ce que je veux signaler, surtout, c'est la difficulté d'arriver, dans ce cas pourtant très simple, à constater un phénomène aussi manifeste. Or, si, près d'un homme intelligent, j'ai eu tant de peine à constater ce symptôme, moi qui avais intérêt à le trouver, que sera-ce près des malades

à qui on se borne à demander : voyez-vous bien ? Avez-vous toujours bien vu ? Surtout quand des idées préconçues font douter d'avance de la réalité du phénomène à étudier ?

Ajoutez à cela que les malades attribuent, le plus souvent, ce trouble des yeux à la faiblesse, à la douleur, à la diète, au traitement, etc ; qu'en général ils y prêtent peu d'attention, et qu'ils l'ont naturellement oublié, lorsque, quelques mois plus tard, ils sont interrogés sur les circonstances qui ont marqué le début des accidents.

Telle est la raison pour laquelle plusieurs observateurs habiles n'ont pas constaté d'amaurose chez les albuminuriques.

Beaucoup de malades, en effet, ne sachant pas lire, ou ne lisant pas, et beaucoup exerçant rarement leur vue sur des objets de petite dimension, il devient difficile d'apprécier les troubles de la vision. Ces troubles ont pu être très prononcés au début de la maladie, sans que le malade ait eu occasion de s'en apercevoir ; ils ont pu diminuer plus tard, la néphrite albumineuse existant encore, et rester, dès lors, complètement méconnus du malade et du médecin.

Ainsi, quand, quelques jours après ma communication à l'Académie, M. Michel Lévy venait signaler deux albuminuriques sur trois, qui n'offraient pas d'amaurose, nul doute qu'il n'eût ajouté aux deux premiers faits négatifs celui qu'on vient de lire ; car le malade eut répondu au savant professeur du Val-de-Grâce, comme à moi : *Ma vue est bonne, très bonne, et elle l'a toujours été.*

Plus tard, encore, si le malade n'avait pas lu,

il n'aurait pu penser que la lecture lui serait difficile, car il distinguait nettement les objets ordinaires.

Ainsi, les troubles de la vue peuvent, dans certains cas, rester ignorés des malades et des médecins, soit au début, soit dans le cours de la néphrite albumineuse.

J'ajouterai maintenant que, dans plusieurs observations, l'examen des urines était trop incomplet pour caractériser la maladie de Bright.

Que les urines soient albumineuses ou non, la chaleur y produit un coagulum formé par certains sels, et surtout par les phosphates dans les urines alcalines; l'acide azotique y précipite de l'acide urique, de l'urate d'ammoniaque, et, quelque habitude qu'on ait de ces réactions, elles peuvent être très facilement confondues avec celles de l'albumine.

Or, l'acide azotique empêchant ou détruisant le précipité formé par les phosphates, et la chaleur celui formé par l'acide urique ou les urates, il n'y a pas d'erreur à craindre, dès qu'on a recours à ces deux procédés simultanément.

Voulant donner à ces recherches la plus grande précision, je dissolvais même l'albumine par la potasse ou par l'acide acétique; et, en outre, étudiant principalement l'albuminurie sous le rapport des troubles visuels, je ne devais pas manquer d'éprouver les urines par les réactifs de Bareswil ou de M. Maumené.

Il y a quelques jours encore, au lit du malade, je faisais remarquer aux élèves de l'Hôtel-Dieu combien

ces précautions sont loin d'être inutiles, et comment des précipités étrangers peuvent en imposer pour des précipités formés par l'albumine, surtout chez des malades œdémateux qu'on peut déjà, *à priori*, supposer atteints de la maladie de Bright.

Ai-je besoin de dire qu'on ne doit tirer aucune conclusion de l'albumine constatée après l'application des vésicatoires, et qu'il faut attendre assez pour qu'on ne puisse plus attribuer l'altération de l'urine à l'action des cantharides ?

Ceci posé, voyons les faits invoqués contre l'amaurose dans la néphrite albumineuse :

En les réunissant tous, je trouve deux cas signalés à l'Académie par M. Honoré ; trois, par M. Debout, dans le Bulletin de thérapeutique et dans la Gazette des hôpitaux ; trois, par M. Michel Lévy ; deux, par M. Ancelon, dans l'Union médicale.

Les faits de M. Honoré n'ayant pas été publiés ne peuvent être discutés ; je les admetts comme des exceptions, me bornant à leur opposer celui que M. Roux invoquait, dans la même séance, à l'appui de mes conclusions.

Quant aux trois malades de M. Michel Lévy, je pourrais dire que, chez l'un, l'albuminurie paraît avoir succédé à la scarlatine, et que j'avais annoncé, dans mon mémoire, n'avoir pu étudier encore, sous ce nouveau point de vue, l'albuminurie consécutive à la scarlatine : je pourrais ajouter que des urines qui précipitent abondamment le 14, et qui cessent de précipiter le 20, ne caractérisent pas la maladie de Bright, et que j'ai parlé seulement de la maladie de Bright.

Mais, j'admets ces trois faits pour des maladies de Bright, et je demande si, en examinant l'un des malades, six jours après la disparition complète de la maladie; l'autre, plus de *dix-huit mois* après l'origine des accidents, on est en mesure de se prononcer avec quelque certitude sur les phénomènes qui ont pu se manifester au début ou dans le cours de l'affection?

Évidemment, je le répète encore, si, au bout d'un an, on eût interrogé, sur l'état de sa vue, le malade dont j'ai tracé sommairement l'histoire, il eût répondu qu'elle était très bonne alors, puisque, moins de quinze jours après l'origine des accidents, il faut le presser de questions pour l'amener à dire qu'il a quitté son atelier parce qu'il confondait toutes les couleurs.

Des trois faits publiés par M. Michel Lévy, l'un confirme donc la coïncidence de l'amaurose et de la néphrite albumineuse, et les deux autres ne peuvent l'infirmer.

Mais ce qui m'a surpris, surtout, dans la discussion de M. Michel Lévy, c'est cette réflexion « qu'il » serait étonnant que ce symptôme eût échappé » complètement jusqu'à ce jour à tant de médecins » éminents qui ont contribué à fonder et à compléter » l'histoire de la maladie de Bright. »

Comme si les choses les plus faciles à trouver étaient les premières qu'on cherche ou qu'on rencontre! Comme si Hippocrate avait connu le pouls; Corvisart, l'endocardite; Laennec, les bruits du fœtus, Alibert, l'acarus; Liebig, le sucre du foie; Tiedemann, l'usage du pancréas, etc., etc.; comme si, enfin, le plus simple ouvrier ne pouvait trouver à

placer utilement une pierre oubliée par le plus habile architecte !

Dans quelques jours, je démontrerai que l'hémiplégie faciale s'accompagne presque constamment d'exaltation de l'ouïe du côté paralysé. M. Michel Lévy s'étonnera-t-il que ce symptôme, s'il était aussi fréquent que je l'annonce, ait échappé à *Gregory, Montaut, Magendie, Bérard, Diday, Debrou, Cruveilhier, Gosselin, etc.*, qui ont contribué à éclairer l'histoire de la paralysie de la septième paire ?

Quant à moi, ce qui m'étonnerait bien davantage, ce serait qu'un même observateur eût découvert tous les phénomènes relatifs à une même affection ; surtout quand cette affection n'est pas plus fréquente que la néphrite albumineuse ou l'hémiplégie faciale.

Si j'ai insisté, en passant, sur cet argument, c'est qu'en effet, cette idée que les maîtres ont tout vu et tout dit arrête, plus qu'on ne croit, les progrès de la médecine, en faisant considérer, comme exceptionnels, des phénomènes pourtant assez fréquents, mais qu'on croit sans valeur, par cela seul qu'ils ne sont pas indiqués dans les livres !

Or, quand on voit un pareil argument tomber de la plume de M. Michel Lévy, l'un des esprits les plus larges, sans contredit, et les plus éclairés de notre époque, peut-on espérer voir, de sitôt, l'autorité des faits remplacer l'autorité des noms ?

Des trois observations que rapporte M. le docteur Debout dans le bulletin de thérapeutique, la première confirme mon opinion, puisqu'au début les objets paraissaient au malade plus volumineux que

d'habitude, et les deux autres sont trop peu détaillés pour être discutés utilement. M. Debout explique, il est vrai, ce trouble de la vue au début par l'affaiblissement général de la constitution; mais notre savant confrère n'a observé le malade que quatre mois après l'origine des accidents. Or, l'amaurose souvent très prononcée au début, alors que les forces n'ont pas diminué d'une manière appréciable, disparaissant dans le cours de la maladie, quelquefois au moment de la plus grande faiblesse, il n'y a pas lieu d'attribuer l'amaurose albuminurique à *l'état anémique des malades*.

M. Debout ne nie pas, d'ailleurs, l'amaurose dans la néphrite albumineuse, mais seulement au début, et il assure que « M. le professeur Forget » a démontré, depuis longtemps, que l'amaurose » devait être inscrite dans la séméiologie de la » maladie de Bright. »

J'en demande pardon à M. le rédacteur en chef; mais il y a ici une erreur qu'il s'empressera, je n'en doute pas, de réparer à l'occasion, avec son impartialité habituelle: car, avant ma communication à l'Académie l'amaurose albuminurique n'avait été signalée ni par M. Forget, ni par aucun autre observateur, ni dans le bulletin de thérapeutique, ni dans aucun autre recueil.

Le célèbre professeur de Strasbourg, dans un mémoire très important, dont je parlerai tout à l'heure, et qui a paru un mois après le mien, prend même toutes les précautions que peut suggérer la loyauté scientifique la plus exagérée, pour établir, sur ce point, mes titres de propriété, et il termine ainsi: « Au demeurant, à M. Landouzy ap-

» partient (sauf réclamations ultérieures) le mérite
» d'avoir, le premier, appelé l'attention des obser-
» vateurs sur un symptôme important et assez fré-
» quent de l'albuminurie. Cette note n'est donc
» point, tant s'en faut, une revendication de prio-
» rité ; c'est un témoignage de plus à l'appui des
» observations de notre habile confrère : *adjicimus*
» *aurum auro* ».

Effectivement, mes observations, qui toutes ont eu pour témoins des confrères de Reims ou des environs, remontent à 1846 ; et, deux ans au moins, avant la publication de mon mémoire, j'avais parlé de ce phénomène à mes anciens collègues MM. Tardieu et Voillemier, en les priant même de l'étudier, à l'occasion, dans leur service des hôpitaux de Paris.

Les pauvres tiennent plus que les riches à leur modeste pécule ; aussi, mon savant confrère, M. Debout, trouvera-t-il juste que j'aie, en passant, nettement résolu la question de priorité.

Quant à la note publiée par M. le docteur Ancehon, dans l'*Union médicale*, je l'aurais examinée avec toute l'attention que mérite le talent bien connu de l'auteur, si les renseignements relatifs à la vision n'avaient été pris sous forme rétrospective, c'est-à-dire cinq mois après la guérison complète des malades ; et si, d'ailleurs, dans l'un de ces cas, l'albumine n'avait disparu au bout de 48 heures de traitement, ce qui exclut l'idée d'une véritable maladie de Bright.

A ce propos, je ferai de nouveau remarquer que, dans mes conclusions, j'ai seulement parlé de la maladie de Bright, de la néphrite albumineuse, et nullement de l'albuminurie en général, c'est-à-

dire de ces états où l'on trouve aussi de l'albumine , mais en quantité beaucoup plus faible , et pendant un temps beaucoup moins long que dans la néphrite albumineuse.

Que si j'ai employé l'expression *néphrite albumineuse* , ce n'est pas qu'elle exprime pour moi la nature de l'affection , mais parce qu'elle est passée dans la langue médicale , et qu'elle correspond aujourd'hui , pour la plupart des médecins , à cet ensemble d'altérations fonctionnelles et organiques que Bright, Royer, Martin-Solon, etc., ont si bien caractérisé, et que j'ai presque toujours vu coïncider avec les troubles de la vision.

Moins que personne , d'ailleurs , je crois à une inflammation primitive du rein dans la maladie de Bright , puisque le premier j'ai émis l'opinion que l'altération de sécrétion ne dépendait pas de la lésion du rein , mais la lésion du rein de l'altération sécrétoire , ou de la cause qui produit l'altération sécrétoire.

Je ne dis pas , cependant , que dans certains cas d'albuminurie étrangers à l'ensemble des phénomènes pathognomoniques de la maladie de Bright, il n'y ait pas de troubles de la vision ; un fait récent me porterait même à croire que ce trouble peut se manifester sous l'influence d'un très large vésicatoire ; je dis seulement que j'ai exclusivement parlé jusqu'alors de la maladie de Bright caractérisée ; que je n'ai même cité que des cas très graves , et que plusieurs des faits considérés comme négatifs n'étaient probablement pas des maladies de Bright.

Sans me livrer, d'ailleurs, à cette discussion qui, peut-être, n'a pas été inutile pour bien préciser la question, j'aurais pu opposer à ces faits négatifs un nombre au moins égal de faits positifs, signalés depuis mon mémoire par MM. Roux à Paris, Forget à Strasbourg, Florent-Cunier à Bruxelles, Cucuel à Wisseling, Collard à Beine, Charrois à Vitry, Bretonneau à Tours, etc.

Je pourrais en opposer de nouveaux dans lesquels la coïncidence de l'amaurose et de la néphrite albumineuse s'est montrée de la manière la plus manifeste au début et dans le cours de la maladie.

Cette coïncidence, je l'ai observée, aujourd'hui encore, avec M. le docteur Bienfait; il y a quelques jours, avec MM. Henrot et Wyslouch; il y a quelques mois, avec MM. Decès et Henrot.

Si elle est une exception à Paris, elle est donc une règle à Reims, et même une règle très générale, puisque parmi les faits, que j'y ai récemment observés avec mes confrères, il ne s'est pas rencontré une seule exception.

Ces exceptions de Paris doivent du reste m'être imputées, je le reconnais sincèrement; car ayant toujours vu dans mon premier travail, qui ne comprenait que des cas très graves, les troubles de la vue suivre les phases de l'albuminurie, j'en avais induit une relation constante.

Les observateurs qui examinaient d'après moi, et qui voulaient immédiatement de l'amaurose, puisqu'il y avait de l'albumine, pouvaient donc logiquement conclure à l'absence de la coïncidence, dans les cas d'absence d'amaurose.

Or, un fait qui ressort des observations de M. le professeur Forget, et de celles que j'ai faites depuis, c'est que l'amaurose ne suit pas d'une manière aussi régulière que je l'avais pensé, les phases de l'albuminurie. L'observation insérée plus haut en est une preuve frappante, et j'ai fait la même remarque dans plusieurs autres cas. Ainsi, chez le malade que j'ai vu, en consultation, avec mes savants confrères Derès et Henrot, les troubles de la vue ont été tels, à plusieurs reprises, qu'ils rendaient impossible la lecture d'une seule ligne.

Le malade apercevait des points noirs, des nuages, des soleils; tous les objets lui paraissaient confus. Il n'en parla cependant ni à ses parents, ni à son médecin, dans la crainte, dit-il, d'effrayer sa famille; et ce n'est qu'en voyant l'intérêt que nous mettions à connaître tous les détails de la maladie, qu'il nous avoua que, pendant quelque temps, il avait craint de devenir aveugle.

Le jour de la consultation, le malade avait la vue très nette; la semaine suivante, il ne peut parvenir à lire une lettre. Le jour où je vais prendre son observation, il voit parfaitement, et lit sans difficulté plusieurs phrases d'un journal de médecine; le lendemain, il se plaint, de nouveau, des soleils, des nuages, des taches noires; et tout cela, sans relation appréciable ni avec l'état général, ni avec l'œdème, ni avec la quantité d'albumine; sans le moindre trouble intellectuel, sans le moindre trouble des autres sens; sans la moindre altération appréciable des milieux transparents, ni des pupilles.

Je reconnais donc , avec M. Forget , que l'amaurose peut disparaître , le dépôt albumineux persistant , mais je maintiens mes autres conclusions relatives à la fréquence de ce symptôme pendant le cours de l'affection , et surtout au début. Ainsi , la malade que j'ai vue ce matin , avec M. le docteur Bienfait , a éprouvé , il y a quatre ans environ , un trouble de la vue tel , qu'attendant souvent , sur le pas de sa porte , le retour de son mari , elle voyait dans la rue de grands rassemblements , là où il n'y avait qu'une ou deux personnes. Plusieurs fois , à cette époque , elle a consulté pour ces troubles de la vue , qui ont notablement diminué sous l'influence d'une saignée , mais qui l'ont empêchée cependant de se livrer à aucune occupation. Pendant le premier quart-d'heure , elle voit parfaitement pour lire ou pour coudre , mais ensuite la vue se brouille complètement.

Or , cette malade consultant il y a huit jours , pour la première fois , M. Bienfait , au sujet d'un œdème aux jambes , lui dit que depuis un an ses urines ont une odeur et une couleur inaccoutumées ; qu'elles moussent d'une manière extraordinaire , et qu'en vidant le vase , la mousse reste adhérente aux parois ; et , ces détails elle les donne spontanément , et avant d'être interrogée sur l'état des urines.

Celles-ci sont , du reste , très brunes ; elles ont une forte odeur de bouillon de bœuf , et donnent un dépôt abondant d'albumine , sous l'influence de la chaleur et de l'acide azotique.

Ici , évidemment , l'amaurose a été le symptôme initial , le premier symptôme appréciable de la ma-

ladie de Bright, dont la saignée a peut-être retardé le développement.

Il en a été de même dans la première observation de M. Forget (1). Il en a été de même dans celle de MM. Florent-Cunier (2), dans celle de M. Collard (3), dans celle de M. Cucuel (4), etc. Il en serait de même plus souvent, si, plus souvent, les circonstances étaient assez favorables pour permettre d'établir, d'une manière précise, tous les phénomènes qui ont précédé et accompagné l'origine de la maladie.

Que si j'insiste sur cette apparition des troubles de la vue au début, ce n'est pas assurément pour la satisfaction d'avoir découvert un prodrome de plus à une maladie grave, mais parce que la naissance de ce symptôme avant l'anasarque doit, d'une part, amener à d'autres idées pathogéniques sur la maladie de Bright, et, d'une autre part, éveiller activement l'attention du praticien au début de toute amaurose.

Sous le rapport pathogénique, mes inductions de l'année dernière se trouvent déjà, en partie, réalisées par la belle découverte de M. Bernard, qui rend le rein étranger au diabète; et, sous le rapport pratique, bon nombre de malades qu'on eût traités l'an dernier pour l'accident symptomatique, l'amaurose, sont traités maintenant pour l'accident principal, la néphrite albumineuse.

(1) Union médicale, novembre 1849.

(2) Annales d'oculistique, 31 octobre 1849.

(3) Union médicale, 6 avril 1850.

(4) *Id.* 17 janvier 1850.

Or, si l'on considère la gravité de la maladie de Bright, on avouera qu'il n'est jamais trop tôt pour la combattre, et qu'on ne saurait assez insister sur les symptômes propres à la signaler dès son origine.

L'affaiblissement de la vue, signalé par le docteur Frick de Baltimore, et par le docteur Bird dans l'oxalurie, par M. Bouchardat dans l'hippurie et dans la benzurie, ajoute encore à l'intérêt de cette question, et confirme pleinement ma doctrine d'une altération nerveuse primitive. Mais, on remarquera la différence qui existe entre les troubles de la vue coïncidant avec l'albumine, et les troubles de la vue coïncidant avec le sucre, l'acide benzoïque, hippurique, etc.

Dans le diabète, dans l'hippurie, dans la benzurie, l'affaiblissement de la vue coïncide avec l'affaiblissement général de l'économie : dans l'albuminurie, il existe fréquemment avant toute détérioration des forces.

Dans le diabète, l'affaiblissement de la vue augmente en même temps que la maladie : dans l'albuminurie, il diminue quelquefois pendant que la maladie augmente.

Dans le diabète, l'affaiblissement de la vue commence souvent très tard ; mais dès qu'il a commencé il est permanent, graduel, uniforme ; on peut presque en prévoir les progrès d'après l'altération de l'urine : dans l'albuminurie, il commence plus souvent très tôt ; mais il est inconstant, irrégulier, insidieux ; les progrès du mal ne peuvent faire prévoir les progrès de l'amaurose.

Dans le diabète, l'affaiblissement de la vue est

proportionnel à la quantité de sucre : dans l'albuminurie, il est sans rapport constant avec la quantité d'albumine.

Dans le diabète, il existe souvent, surtout à la fin, une opacité considérable de l'œil : dans l'albuminurie, on ne constate aucune modification appréciable des milieux transparents, ni même de la pupille.

Dans le diabète, enfin, le malade peut devenir aveugle : dans l'albuminurie, la cécité doit être une très rare exception (1).

Malgré ces différences notables entre l'amaurose albuminurique et l'amaurose diabétique, elles me paraissent émaner du même genre d'altération primitive, c'est-à-dire, d'une lésion du système nerveux ganglionnaire.

Maintenant, en quoi consiste cette lésion du système nerveux ganglionnaire ?

Je ne reviendrai pas sur les hypothèses physiologiques émises dans mon premier mémoire, pour expliquer ces troubles de la vue, et je me bornerai à répéter que je pencherais pour une lésion

(1) Je n'ai jamais observé d'amaurose albuminurique complète. M. le docteur Cunier cite, à la vérité, un cas de cécité complète survenue chez un albuminurique, mais comme il existait de nombreux points opaques dans le corps vitré, il est à regretter que le savant oculiste n'ait pas dit si l'on avait recherché la présence du sucre dans les urines de ce malade.

J'ai cité, en effet, dans mon premier mémoire, deux cas de glucosurie et d'albuminurie simultanées, et je donne, en ce moment, des soins à un diabétique que M. Bretonneau a également observé, et chez lequel j'ai plusieurs fois constaté de l'albumine et de l'amaurose.

des filets ganglionnaires issue d'une lésion du tré-splanchnique, et ayant pour conséquence une altération sécrétoire des fluides réfringents (1).

CONCLUSIONS.

En résumé,

1° Les troubles de la vue sont un symptôme presque constant de la néphrite albumineuse ;

2° Ces troubles constituent une nouvelle espèce d'amaurose, qu'on peut appeler albuminurique ;

3° L'amaurose albuminurique ne peut être attribuée à la détérioration des forces ;

4° Elle annonce très souvent la maladie, comme signe initial, avant l'invasion des autres accidents pathognomoniques ;

5° Elle paraît, disparaît et revient, sans suivre exactement les phases du dépôt albumineux des urines ou de l'œdème ;

6° Elle doit porter à considérer la néphrite albumineuse comme le résultat d'une altération du système ganglionnaire.

(1) M. Collard, de Beine, développant cette idée d'une altération sécrétoire des milieux transparents que j'ai indiquée dans mon premier travail (page 27), explique (*Union médicale*, 6 avril 1850), le trouble de la vue dans l'amaurose albuminurique, « par l'hypersécrétion des humeurs de l'œil, et surtout » de l'humeur aqueuse, qui augmenterait subitement la convergence des rayons lumineux, ou peut-être émousserait, » par la compression, la sensibilité de la rétine. »

Cette hypothèse est d'autant plus admissible qu'elle rendrait compte des variations fréquentes de l'amaurose, par les variations de l'hydropisie de l'œil aussi mobile que l'hydropisie de la face, du scrotum, des membres, etc.

La question serait assez facile à résoudre, d'ailleurs, en étudiant l'effet des différentes lentilles sur l'amaurose albuminurique, et je me propose de faire cet examen.

DE

L'EXALTATION DE L'OUÏE

DANS LA PARALYSIE DU NERF FACIAL (1)

Par M. H. LANDOUZY.

Malgré les beaux travaux de Savart et Flourens sur l'audition, de Ch. Bell, Magendie, Bérard, Longet, etc. sur la septième paire, un phénomène curieux et important est resté omis jusqu'à ce jour par les cliniciens : c'est l'exaltation de l'ouïe dans la paralysie du nerf facial.

M. le professeur Roux, rendant compte, il y a trente ans, à l'Institut, d'une hémiplegie faciale dont il était lui-même le sujet, avait bien signalé « un ébranlement douloureux de la membrane du tympan par les sons un peu forts ; » mais ce fait était resté isolé, et l'exaltation de l'ouïe n'avait jamais été notée par aucun pathologiste, comme symptôme de l'hémiplegie faciale, lorsqu'il y a deux ans, j'en fis l'objet d'une communication verbale à la société médicale de Reims.

Plusieurs observations nouvelles ayant, depuis, confirmé mes premières conclusions, on peut inscrire, aujourd'hui, l'exaltation de l'ouïe au nombre des signes les plus fréquents et les plus intéressants de l'hémiplegie faciale, indépendante de toute affection cérébrale.

(1) Comptes-rendus de l'Institut, novembre 1850.

Le premier fait qui frappa mon attention remonte à 1840. Je galvanisais la septième paire chez une femme affectée d'hémiplégie faciale consécutive à l'action d'un courant d'air froid, et la malade ne s'était jamais plainte d'aucune sensibilité de l'ouïe, lorsque, remplaçant, un jour, la pile à auges par la machine de Clarke, je vis Mme . . . porter tout à coup la main à son oreille, se plaignant d'une sensation douloureuse du côté paralysé.

Je pensai qu'une secousse trop violente avait agi jusque sur le nerf auditif, et je fis ralentir la rotation; la sensibilité diminua, et elle avait cessé en même temps que la galvanisation, lorsque la machine de Clarke, étant mise de nouveau en mouvement pour un amaurotique, la première malade accusa de nouveau une sensation pénible causée par le bruit de la machine du côté paralysé.

Cette douleur que j'avais attribuée, quelques instants auparavant, à l'excitation produite par le galvanisme, tenait donc simplement à une exaltation de l'ouïe du côté paralysé.

Je m'expliquai cette exaltation de l'ouïe par une hyperesthésie du nerf auditif qui pouvait avoir été affecté en même temps que le nerf facial, quoique d'une manière différente, et je me promis d'étudier ce phénomène curieux à la première occasion. Je l'avais presque oublié, lorsque recevant, quelques années après, l'ouvrage de M. Longet (1), j'y trouvai de ce fait une explication physiologique beaucoup plus rationnelle, et je ne doutai pas que s'il avait échappé à l'attention des pathologistes, c'est que l'hémiplégie faciale n'est pas très fréquente, et que la diminution de l'ouïe paraissant, *à priori*, plus naturelle dans ce cas que l'exaltation, ce dernier phénomène aura été regardé comme un accident spécial au malade plutôt qu'à la maladie.

(1) Anatomie et physiologie du système nerveux, t. II, p. 451.

Effectivement, j'ai observé depuis cette époque cinq autres faits d'hémiplégie faciale ; M. Larrey , chirurgien en chef de l'hôpital du Gros-Caillou , vient de m'en adresser un sixième , et , dans ces six nouveaux cas, l'exaltation de l'ouïe a été des plus manifestes du côté paralysé.

Le premier fait a trait à un voyageur , âgé de 25 ans, qui vint me consulter le 2 janvier 1846 , pour une paralysie de la face , datant de huit jours. Ayant couru assez longtemps pour rejoindre la diligence , il avait ouvert le vasistas en remontant en voiture , et avait dormi plusieurs heures. Le lendemain matin , il s'aperçoit , seulement en se rasant , qu'il a le côté droit de la figure complètement dévié. Un médecin mandé aussitôt le confirme dans l'idée qu'il est atteint d'une attaque d'apoplexie due à la course qu'il a faite la veille après quelques excès alcooliques ; on le saigne immédiatement , et on ordonne les jours suivants des sangsues à l'anus , des purgatifs , un vésicatoire au bras droit , etc.

Ce traitement n'ayant en rien diminué les symptômes de la paralysie de la face , on engage le malade à retourner à son pays ; et , à son passage à Reims , il vient me consulter , offrant tous les signes de l'hémiplégie faciale la mieux caractérisée.

Les traits sont fortement tirés à gauche ; le côté droit du front ne peut se plisser , ni l'œil droit se fermer complètement. La vue et l'odorat sont à l'état normal ; la lnette ne paraît éprouver aucune déviation ; le goût est manifestement diminué. Quant à l'ouïe , elle est tellement exaltée du côté paralysé , qu'en voiture M. X... est forcé de prier ses compagnons de parler moins haut , tant le bruit des conversations lui est pénible , et qu'à l'hôtel il s'est résigné à prendre ses repas dans sa chambre pour éviter le bruit de la table d'hôte.

Malgré mon désir de faire des épreuves comparatives

sur chaque oreille, le malade partant quelques instants après, je n'eus que le temps de le rassurer et de lui écrire quelques conseils.

Je regrettais beaucoup d'avoir échappé cette occasion de posséder une observation complète, lorsque, apprenant qu'un de mes collègues de l'Hôtel-Dieu venait d'être atteint d'une hémiplegie faciale (novembre 1848), je m'empressai de lui demander s'il éprouvait quelque sensation particulière du côté de l'ouïe. Voici sa réponse textuelle : « J'ai une telle sensibilité de l'ouïe du côté paralysé (côté gauche) que, malgré mon habitude d'entendre les cris des femmes en couche, je suis obligé de me boucher les oreilles ou de me retirer dans une pièce voisine. Il en est de même des cris des enfants, de l'aboïement des chiens et de tous les sons perçants ou exagérés. Ainsi, passant hier dans une rue où arrivait un détachement de garde nationale, j'ai été forcé de retourner sur mes pas pour fuir le bruit du tambour. »

On conçoit l'importance de cette remarque de la part d'un médecin éclairé et dépourvu de toute idée préconçue.

Cette hémiplegie s'était déclarée chez le docteur D., un matin pendant le déjeuner. Elle avait été précédée de violentes douleurs d'oreille, répondant surtout au niveau de l'opophyse mastoïde. Ces douleurs avaient duré environ quatre ou cinq jours, et elles avaient complètement cessé depuis deux jours quand survint l'hémiplegie. Il n'existait aucune diminution dans la sensibilité; aucune modification appréciable du goût ni de l'odorat. Le globe de l'œil était douloureux au toucher et la vue un peu moins bonne.

L'hémiplegie dura six à sept mois; mais, au bout de trois mois, l'exaltation de l'ouïe avait complètement cessé. Ce dernier symptôme reparut tout à coup, vers le 15 août de cette année, sans récurrence de paralysie faciale. Nous reviendrons plus loin sur cette circonstance.

Quelque temps après (février 1849), les internes de l'Hôtel-Dieu m'avertirent qu'il y avait, depuis un mois, une paralysie de la face dans les salles de M. le docteur Petit. C'était une jeune fille de Pévy, âgée de neuf ans, et qui était entrée à l'hôpital le 24 janvier.

Voici les détails que donne cette enfant sur le commencement de sa maladie : je les transcris textuellement des notes prises, devant moi, par M. Oudinet, interne du service :

« Le dimanche qui a précédé mon entrée à l'Hôtel-Dieu, ma nourrice (la petite malade est une enfant trouvée) s'est aperçue que j'avais la bouche de travers. Je me portais parfaitement bien la veille, et je m'étais toujours très bien portée.

» Je couchais dans un petit cabinet terrassé par un jardin ; nous étions deux dans le même lit ; j'étais dans la ruelle, et le côté qui s'est paralysé était habituellement tourné contre le mur.

» Le dimanche matin, ma nourrice m'a demandé pourquoi je faisais des grimaces ; j'ai répondu que je ne savais pas, que je ne faisais pas de grimaces. Elle m'a montré alors dans un miroir que j'avais la bouche toute tournée, et le médecin qui est venu a déclaré que c'était une paralysie, et qu'il faudrait m'envoyer à l'Hôtel-Dieu.»

— Avez-vous toujours entendu également bien des deux oreilles ?

— « Aussitôt que j'ai été paralysée, j'avais comme un *carillonnement* dans les oreilles quand on me parlait.

Dès le premier jour, je demandais à ma nourrice pourquoi elle parlait si haut, et pourquoi ça me carillonnait si fort. »

Etat actuel. Sensibilité normale dans toute la face ; déviation prononcée du côté gauche du visage vers le côté droit, même à l'état de calme complet. Déviation beaucoup plus prononcée quand l'enfant parle, et

surtout quand elle rit. Impossibilité de fermer complètement l'œil gauche. Larmolement habituel, surtout sous l'influence de la lumière.

Déviations de la lèvre du côté non paralysé. Déviation de la langue du côté paralysé, malgré les efforts que fait l'enfant, sur nos instances, pour la tirer en ligne droite; mastication difficile: aucune altération appréciable du goût ni de l'odorat; motilité et sensibilité parfaites des membres et de toutes les autres parties du corps.

L'enfant, interrogée de nouveau sur l'état de l'ouïe répond que la parole, même ordinaire, résonne plus fortement du côté paralysé. Il en est de même du tic-tac d'une grosse montre que j'applique alternativement contre chaque oreille.

A dessein, je dis à l'enfant qu'elle n'est peut-être pas bien certaine de ce qu'elle rapporte; qu'elle devrait, au contraire, entendre moins bien du côté de la paralysie; ses réponses sont toujours aussi précises et aussi affirmatives.

Sachant l'hémiplégie déjà ancienne, et ne m'attendant pas à trouver de différence dans l'audition des sons ordinaires, j'avais apporté un pistolet. Une simple capsule est tirée par l'interne derrière l'enfant, à son insu, et, immédiatement, elle porte la main à l'oreille gauche, se plaignant d'un retentissement beaucoup plus fort de ce côté.

L'épreuve est recommencée deux fois avec le même résultat.

Après le troisième coup, l'enfant entend moins distinctement la parole du côté gauche que du côté droit.

Cinq minutes après le troisième coup, le bourdonnement persiste encore du côté gauche et n'existe plus du côté droit.

Dans l'observation suivante que j'ai prise avec l'aide

de M. Decès fils, élève distingué de notre école, l'exaltation de l'ouïe, quoique se manifestant seulement sous l'influence de bruits plus violents, n'a pas été moins tranchée :

Le nommé F..., âgé de 30 ans, garçon meunier au moulin à eau d'Isles-sur-Suippe, jouissait de la meilleure santé, lorsqu'un soir, à son retour de Reims, où il venait d'assister à l'inauguration de la statue du maréchal Drouet, il s'aperçut qu'il avait le côté droit de la face paralysé.

Il ne sait s'il a été exposé à un courant d'air, s'il a été refroidi, etc., mais, quoique ses souvenirs soient assez confus, il est certain qu'il n'a éprouvé aucune douleur, et que c'est seulement en se voyant dans la glace, et en mangeant, qu'il s'est aperçu de sa maladie.

Le 5 novembre, le malade, quoique éprouvant déjà une amélioration très notable, m'est adressé par mon confrère, M. Urban, qui me savait occupé d'un travail sur ce sujet.

Etat actuel. Sensibilité et mouvements naturels dans tous les membres; sensibilité égale des deux côtés de la face; sensibilité plus vive de l'œil droit que de l'œil gauche, épiphora à droite; prononciation difficile; déviation très marquée de la commissure labiale et de l'aile du nez, qui sont fortement tirés à gauche.

Déviation notable des piliers droits, sans déviation de la luvette ni de la langue.

Le malade ne peut ni plisser le côté droit du front, ni fermer l'œil droit, ni porter les lèvres à droite, ni souffler, ni siffler.

La mastication est longue, difficile, et F... est obligé de pousser les aliments avec le doigt pour débarrasser les arcades dentaires du côté paralysé. Le goût et l'odorat ne sont pas sensiblement modifiés.

L'ouïe paraît égale des deux côtés ; F... a continué ses travaux au moulin sans faire aucune attention au bruit des engrenages.

La détonation d'une capsule derrière lui, dans mon cabinet, produit la même résonance dans chaque oreille.

Un premier coup de pistolet chargé à poudre produit une résonance forte du côté paralysé.

Cette résonance exagérée du côté paralysé est beaucoup plus marquée au deuxième et au troisième coups, et produit, dans l'oreille droite seule, un retentissement durable.

Au quatrième et au cinquième coups il n'y a plus de différence au moment de la détonation, mais le retentissement dure toujours du côté paralysé.

Galvanisation pendant cinq minutes, l'excitateur négatif étant placé au niveau du trou stylo-mastoïdien, le positif étant promené sur tous les muscles animés par la septième paire.

Après la galvanisation, deux coups de pistolets produisent, dans chaque oreille, une résonance égale, mais le bruissement est toujours beaucoup plus marqué et beaucoup plus durable du côté paralysé.

Le 14 novembre, F... vient me revoir. La paralysie a notablement diminué sous l'influence de l'électrisation ; cependant la déviation de la commissure labiale est encore prononcée même à l'état de repos complet de la physionomie, et il existe encore plus d'un demi-centimètre de diamètre entre les paupières, malgré les efforts du malade pour les fermer.

Deux coups de pistolet résonnent d'une manière égale dans les deux oreilles, et le retentissement n'est pas plus durable d'un côté que de l'autre.

Voici, en peu de mots, le dernier fait que j'aie eu occasion d'observer :

Une jeune fille de Verzenay, âgée de sept ans, dont la santé avait toujours été bonne jusqu'alors, ressentit pendant deux jours de violents maux de tête, auxquels on ne put trouver de cause appréciable. Les deux jours suivants s'étaient passés sans aucun malaise, sans aucune souffrance, quand, tout à coup, elle fut prise, dans l'oreille gauche, de vives douleurs qui durèrent trois jours et trois nuits, et qui furent suivies, le quatrième jour, d'une paralysie du côté gauche de la face.

Aujourd'hui, 28 août, c'est-à-dire, un mois après le début de la maladie, l'hémiplégie est peu apparente quand la physionomie est à l'état de calme complet; mais l'enfant vient-elle à parler, à rire, et surtout à pleurer, que la difformité reparait avec les signes les plus caractéristiques.

Malgré les efforts de la petite malade pour fermer les yeux, il reste près d'un centimètre d'ouverture entre les paupières du côté paralysé.

La mastication est difficile, en raison du séjour des aliments en dehors des arcades dentaires gauches.

Aucune déviation de la luvette, ni des piliers, ni de la langue.

Aucune modification appréciable du goût ni de l'odorat (1).

L'ouïe paraît égale des deux côtés, pour la perception de la parole et des bruits ordinaires. L'enfant ne s'est pas aperçue de la moindre différence à cet égard, ni au début de la paralysie, ni depuis.

(1) Mes recherches ne portant pas sur ce point délicat de l'histoire de l'hémiplégie faciale, je m'en suis rapporté simplement à la déclaration des malades, sans faire aucune de ces expériences qui exigent du temps, de la précision, et dont il eut été difficile, d'ailleurs, de tirer des conclusions certaines chez les deux petites filles. Il faudrait donc n'invoquer qu'avec réserve mes observations, sous le rapport de l'état du goût et de l'odorat dans la paralysie de la septième paire, et ne considérer ces résultats que comme l'expression des sensations ordinaires des malades.

Mon estimable confrère M. Mozer, de Verzy, qui donne des soins à la malade, et M. A. Mennesson, élève de l'hôpital de Lille, observent avec moi les résultats suivants :

Un coup de pistolet, tiré à deux pas derrière la malade, cause une impression douloureuse seulement du côté paralysé.

Un deuxième coup, chargé un peu plus fortement, produit une impression plus douloureuse encore du même côté.

Un troisième coup produit absolument le même effet.

Cinq minutes après le dernier coup, la résonnance dure encore du côté de l'hémiplégie; il n'en existe aucun vestige du côté opposé, et elle disparaît complètement quelques minutes après.

L'enfant nous quitte pour assister à une grande revue de garde nationale. Au moment du passage des tambours d'un bataillon, elle entraîne ses parents d'un autre côté, se plaignant d'une sensation pénible uniquement dans l'oreille gauche.

Le soir, quand l'enfant revient me voir, elle se plaint encore de la persistance de cette sensation.

J'insiste beaucoup sur mes questions, en lui disant qu'ayant entendu, pendant plusieurs heures, le bruit des tambours (c'était le jour du passage du président de la République), elle doit éprouver du bourdonnement dans les deux oreilles, et elle persiste à assurer qu'elle ne ressent absolument rien dans l'oreille droite.

J'en étais là de mes observations, lorsque parcourant, il y a quelques jours, le compte-rendu d'une séance de la société médicale du 10^e arrondissement de Paris (1), j'y vis que M. H. Larrey avait, dans son service du Gros-Cailou, un militaire affecté d'hémiplégie faciale

(1) *Union médicale* du 24 septembre 1850.

avec altération du goût et de l'odorat. J'écrivis immédiatement à mon savant confrère, en le priant d'examiner ce malade sous le rapport de l'ouïe, et j'en reçus la réponse suivante :

.....« Je m'empresse de vous adresser l'observation que
» vous voulez bien me demander et que je voudrais vous
» offrir avec plus de développement. Elle laisse à désirer
» sous quelques rapports, parce que mon aide de cli-
» nique, M. Savy, qui l'a recueillie, a été forcé de
» quitter le service pendant un mois ; mais, bien qu'elle
» soit incomplète, *elle vous suffira, j'espère, pour con-*
» *firmer la remarque intéressante que vous avez faite,*
» *sur l'exaltation de l'ouïe du côté paralysé de la face.*
» Ce phénomène avait singulièrement frappé mon atten-
» tion, lorsque j'ai, à plusieurs reprises, insisté auprès
» du malade, pour en constater la réalité. Je regrette
» seulement de ne pouvoir plus faire les expériences de
» détonation que vous me conseillez, puisque le malade
» est sorti de l'hôpital au mois de juin. Il était, sinon
» guéri, du moins en voie de guérison assez prononcée,
» pour que l'hémiplégie restât peu appréciable, en même
» temps que la faculté auditive avait recouvré, à peu
» près, son état normal. »

« Voilà, mon cher confrère, ce que je puis ajouter
» à la note ci-jointe. . . »

« *Hémiplégie faciale.* Thévenin, soldat au 25^e de ligne,
» entré à l'hôpital du Gros-Cailloz le 25 avril 1850,
» (service de M. Larrey). Ce militaire était atteint d'une
» carie dentaire pour laquelle on lui a enlevé deux
» dents, six semaines avant son entrée à l'hôpital.
» Depuis lors, et sans autre cause appréciable, il est
» survenu une paralysie complète du côté droit de la
» face. La maladie a débuté brusquement ; elle a existé
» quelques heures sans que le malade en ait eu cons-
» cience ; ses amis l'en ont fait apercevoir. Il n'a
» ressenti ni malaise, ni céphalalgie, ni douleur ; seu-

» lement la région parotidienne du côté droit est sensible, et un peu tuméfiée.

» Tous les muscles du côté droit de la face, auxquels le nerf de la septième paire fournit des rameaux, sont plus ou moins affectés ; ainsi le muscle sourcilier, et la partie antérieure de l'occipito-frontal, cessant de se contracter, on remarque que le sourcil est situé plus bas que celui du côté opposé, et qu'il est incliné vers la ligne médiane ; la moitié correspondante du front ne peut plus se rider. Le muscle orbiculaire de la paupière étant aussi paralysé ne peut plus contrebalancer l'action de l'élevateur, aussi le malade cesse de pouvoir clore l'œil ; la paupière supérieure s'abaisse davantage, et l'inférieure se renverse légèrement en dehors, il suit de là que les points lacrimaux, l'inférieur surtout, étant parfois déviés, il existe un épiphora. Tous les muscles qui meuvent le nez participent à la paralysie. La narine du côté droit est privée de tout mouvement et ne peut plus se dilater pendant les inspirations. La lèvre supérieure du côté droit est un peu tuméfiée, mais sans déviation. La langue a conservé sa forme et sa direction normales ; la moitié de cet organe a perdu toute sensation de sapidité, le malade accuse de la fraîcheur dans cette partie.

» *Une particularité à noter dans cette observation, c'est l'exaltation de l'ouïe ; depuis le développement de la paralysie, l'ouïe a acquis une finesse très grande, le malade perçoit les moindres bruits à une grande distance.*

» Thévenin est d'un tempérament sanguin, il n'a jamais eu d'affection syphilitique ; il a été atteint, peu de temps après son entrée au service, d'une carie vertébrale pour laquelle il a été soigné à l'hospice de Lyon, et dont il ne reste aucune trace.

» *Traitement* : Saignée de 400 grammes ; ventouses

» scarifiées , vésicatoires et moxas à la nuque ; sangsues
» derrière les oreilles ; vésicatoires à la région tempo-
» rale ; fumigations émollientes dans la bouche , et sur
» le côté de la face paralysé ; embrocations huileuses ,
» léger massage , etc.

» Le malade sort du Gros-Caillou , en voie de gué-
» rison , dans le courant de juin. »

Voilà donc , en y comprenant , quoique rétrospectives , les observations de M. Roux , et de ma première malade , huit cas d'hémiplégie faciale , dans lesquels l'exaltation de l'ouïe s'est manifestée de la manière la plus précise , la plus constante et la plus régulière du côté paralysé.

Après les beaux travaux de Savart , Tiedemann , Müller et Longet , l'explication de ce phénomène est de la plus grande simplicité.

En effet , les expériences de Savart sur l'audition prouvent qu'à bruit égal , les vibrations sont moins fortes et moins étendues dans les membranes à l'état de tension que dans les membranes à l'état de relâchement.

Pour la membrane du tympan , en particulier , le savant professeur du collège de France a démontré (1) que les grains de sable dont on la recouvre , après avoir fait avec la scie une section parallèle à sa face externe , sont mis en mouvement par un disque en vibrations , si elle est abandonnée à elle-même , tandis que ces mouvements du sable sont à peine appréciables , si , la caisse du tambour étant ouverte , on vient à faire agir le muscle interne du marteau , et par conséquent à tendre la membrane (2).

(1) Savart. — Recherches sur les usages de la membrane du tympan et de l'oreille externe , lues à l'Institut le 29 avril 1822.

(2) Mon savant ami , le docteur Longet , en portant à 3 ou 4 centimètres l'élévation des grains de sable sur la membrane du tympan en vibration , a confondu les expériences faites sur le tympan de l'homme avec les expériences faites sur une

Or, le muscle interne du marteau, c'est-à-dire le tenseur de la membrane du tympan, recevant ses nerfs du ganglion otique qui lui-même reçoit sa racine motrice du *facial* ou du nerf *intermédiaire*, on comprend qu'une paralysie du facial, à son origine, entraîne une paralysie du muscle interne du marteau, de-là un relâchement de la membrane tympanique; de-là, enfin, une exaltation de l'ouïe.

Mais le nerf *intermédiaire de Wrisberg* étant, d'après M. Longet, indépendant du facial, et la branche qui se rend au muscle interne du marteau, après avoir traversé le ganglion otique, paraissant émerger de ce *nerf intermédiaire*, plutôt que du facial, comme nous le supposions tout à l'heure, l'habile expérimentateur se fonde et sur cette disposition anatomique, et sur les hypothèses les plus vraisemblables pour admettre que le nerf intermédiaire constitue un nerf particulier destiné aux muscles de l'oreille moyenne.

« L'origine de cette prétendue *petite racine du facial*, » ajoute M. Longet, et surtout son union intime avec » le nerf acoustique, tendent à me confirmer dans cette » opinion, de laquelle il résulterait qu'il faudrait faire » dépendre la lésion précédente de l'ouïe du nerf *innominé*. »

Or cette lésion, c'est la susceptibilité anormale de l'ouïe, dont M. Longet ne trouve qu'un seul exemple (celui de M. Roux en 1821), mais qui, d'après ce savant

membrane mince, d'un centimètre de diamètre, placée à l'orifice d'un tuyau conique.

Effectivement, sur cette dernière membrane les grains de sable sont lancés à une hauteur qui surpasse souvent 3 ou 4 centimètres; mais, d'après les expériences de Savart, ils ne s'élèvent jamais à plus de deux millimètres sur la membrane de l'homme, ni à plus de quatre sur celle du veau, qui est deux fois plus grande.

physiologiste, « a dû se reproduire un certain nombre de fois » (1).

Eh bien ! ici encore , l'observation médicale semble venir confirmer les inductions de l'anatomie et de la physiologie.

En effet, si la membrane du tympan est tendue sous l'influence du nerf *innominé*, et si ce *nerf innominé* (2) est indépendant du facial ; si c'est un nerf à part, ayant sa fonction individuelle, il pourra être paralysé isolément, et, dans ce cas, l'exaltation de l'ouïe pourra se manifester en l'absence de paralysie du nerf facial.

Or, c'est précisément ce que j'ai observé, l'an dernier, sur un jeune homme de Fismes très intelligent, M. L... , qui rendait compte de ses sensations avec une grande précision.

« Il y a déjà quatre ans, me dit M. L...., que je souffre d'une susceptibilité de l'ouïe des plus bizarres, et souvent des plus incommodes. Cette susceptibilité m'est survenue sans cause connue, en pleine santé. Au retour d'un voyage assez long, j'éprouvai dans l'oreille droite un engourdissement, sans douleur, qui disparut après huit jours de durée.

» Six mois après (janvier 1847), à la suite d'un concert où le bruit des instruments de cuivre m'avait douloureusement affecté l'oreille droite, le même engourdissement reparut et persista pendant deux mois.

» Depuis cette époque, j'éprouve par intervalle, toujours du côté droit, et particulièrement sous l'influence du froid, une exaltation de l'ouïe qui me rend les moindres bruits très pénibles.

(1) Anat. et phys. du sys. nerv. t. 2, p. 454.

(2) Nerf intermédiaire, nerf de Wrisberg, petite racine du facial, nerf moteur tympanique de Longet, etc.

» Lorsque l'exaltation de l'ouïe vient à disparaître, il se produit le plus souvent une douleur dans l'œil gauche ; aussitôt que l'exaltation de l'ouïe reparait, l'œil cesse d'être douloureux. Jamais ces deux circonstances ne se manifestent en même temps. J'ai pensé que cette affection pouvait être causée par une dent malade, mais les démarches que j'ai faites près de dentistes habiles n'ont amené aucun résultat. Enfin, c'est un phénomène que je me suis étudié à bien constater et qui reste tout à fait isolé et indépendant de la santé générale.

» Si, par exemple, j'entends de près un coup de fouet, je souffre cruellement pendant plusieurs heures. C'est ce qui m'est arrivé, il y a quelques jours. Comme je passais dans la grande rue de Fismes, un roulier se mit à claquer son fouet à deux pas de moi ; j'en souffris tellement que je fus obligé de me coucher aussitôt, et de me mettre une gourmette, ce qui me soulage ordinairement. Le lendemain matin j'en souffrais encore.

» Ce qui m'étonne surtout, c'est qu'à la chasse les coups de fusil tirés par les autres me produisent une impression très pénible, tandis que cette impression est presque nulle si je tire moi-même. Cela ne m'empêche pas de chasser, mais je suis obligé de m'éloigner beaucoup de mes compagnons, et de me mettre à contre-vent de leurs coups.

» La simple sonnette de la salle à manger me résonne péniblement dans l'oreille droite. »

J'ai interrogé et examiné avec le plus grand soin ce jeune homme, il n'offre pas et n'a jamais offert la moindre trace d'hémiplégie faciale.

Les oreilles examinées au spéculum sont dans l'état le plus normal.

Il n'existe ni déviation de la luvette ou des piliers, ni angine.

La vue, le goût, l'odorat sont égaux des deux côtés.

Je ne connaissais que ce seul fait d'hypercousie isolée , et indépendante de l'hémiplégie, lorsque, consultant, il y a quelques jours, M. le docteur D... sur la partie de ce mémoire qui le concerne, j'appris de lui que cette exaltation de l'ouïe qu'il avait eue pendant trois mois, en 1848, avait reparu, cette année, au mois d'août, du même côté, mais sans aucune douleur antécédente, sans aucune récurrence de l'hémiplégie faciale, sans aucun symptôme qui pût même faire soupçonner une diminution dans l'activité de la septième paire. Cette fois, comme la première, notre confrère était obligé d'éviter les bruits intenses, celui du tambour, par exemple, et de se boucher les oreilles près des femmes en travail, tant le retentissement était douloureux du côté gauche. Cette exaltation de l'ouïe disparut graduellement, d'une manière spontanée, au bout de six semaines, sans laisser aucune trace.

Quoique ces deux faits soient, peut-être, les seuls consignés dans la science (1), ils doivent avoir des

(1) Non seulement Itard ne cite pas un seul fait d'hypercousie bornée à un côté, mais il ne rapporte que par souvenir deux faits d'hypercousie idiopathique. Voici, du reste, les seuls mots qu'Itard ait consacrés à ce sujet : « La première espèce » (*hypercousie idiopathique*) est fort rare ; je n'ai pu en recueillir que deux exemples, encore ne les ai-je pas eus sous mes yeux : l'un est tiré d'un mémoire à consulter qui me fut adressé par un avocat de province ; et l'autre, de la relation orale qui m'en fut faite par la malade elle-même longtemps après qu'elle eut éprouvé cette indisposition. » *Traité des maladies de l'oreille et de l'audition*. Dernière édition, tome I, page 353.

Une chose surprenante de la part d'un praticien aussi sérieux qu'Itard, c'est que, contre cette hypercousie idiopathique qu'il n'a jamais observée, il a néanmoins un traitement tout prêt ! Ce sont les vapeurs d'éther, l'instillation d'huile de lys, et tous ces petits moyens qui ne seraient que ridicules, s'ils n'avaient le grave inconvénient d'habituer le médecin à croire

analogues, et ils ne tarderont pas à se présenter aux observateurs, maintenant que l'attention va être éveillée sur ce point.

Nul doute, d'ailleurs, que plusieurs de ces exaltations de l'ouïe, considérées, par Itard et par d'autres auteurs, comme symptomatiques d'affections nerveuses, ne finissent à un relâchement simple ou double de la membrane du tympan ; car, bien que je ne puisse invoquer aucun cas de ce genre étendu aux deux côtés, il n'y a aucune raison pour que les deux nerfs accessoires de Wrisberg ne se trouvent paralysés en même temps.

Sans vouloir tirer des deux observations que je viens de rapporter des conclusions formelles, il est donc difficile de ne pas voir là une paralysie du muscle interne du marteau ; et comme toutes les parties animées par la septième paire étaient, dans ces cas, à l'état normal, on peut en induire que la branche motrice du tympan ne procède pas du facial, mais qu'elle procède d'un tronc isolé et capable de se paralyser isolément.

D'un autre côté, chez tous les malades que j'ai pu suivre, l'exaltation de l'ouïe ayant complètement disparu bien avant la disparition de l'hémiplégie faciale, n'est-on pas en droit de conclure que ce symptôme n'était pas sous la dépendance de la septième paire ?

On pourrait objecter, à la vérité, que c'est par la partie la plus rapprochée du point d'émergence que les nerfs recouvrent l'influx nerveux, et que la branche motrice du

remplies toutes les indications thérapeutiques, par cela seul qu'il a prescrit quelque remède banal, avant même de savoir au juste où est le mal et quelle est la cause du mal.

* M. Hubert-Valleroux (*Essai sur les maladies d'oreille*, — Paris, 1846,) se borne à rapporter les deux exemples cités par Itard dans la note ci-dessus

* Quant à Kramer (*Traité sur les maladies d'oreille, traduit par Ménière*, 1848,) il ne dit pas un seul mot de l'hypercousie.

tympau, naissant au niveau du premier coude du facial, doit recouvrir son activité avant celles qui naissent au niveau du trou stylo-mastoïdien.

On pourrait objecter aussi, d'une part, la rareté de ce genre d'exaltation de l'ouïe en l'absence d'hémiplégie ; rareté telle que les deux faits précédents sont peut-être les seuls inscrits dans la science ; et, d'une autre part, la fréquence de cette exaltation concomitante de l'hémiplégie ; fréquence telle que, sur sept cas consécutifs, je l'ai notée sept fois. Mais, si l'on considère que le nerf intermédiaire se confond avec le facial par ses radicules originelles, qu'il s'engage avec lui dans l'orifice interne de l'aqueduc de fallope, qu'il fournit au ganglion otique une branche qui doit être motrice, puisque ce ganglion a déjà une branche sensitive ; si l'on considère, en outre, qu'ayant, en partie, le même trajet que le facial et la même texture intime, il doit participer aux mêmes influences, on concevra qu'une cause capable d'agir sur la septième paire agisse en même temps et de la même manière sur le nerf intermédiaire, que probablement, un jour, on appellera huitième paire.

En effet, cinq nerfs principaux se ramifient dans l'oreille : le trifacial, le facial, l'acoustique, l'intermédiaire, et le glosso-pharyngien.

L'acoustique et le glosso-pharyngien étant des nerfs de sensations spéciales, et le trifacial un nerf de sensibilité, il est tout naturel qu'ils ne soient pas soumis aux mêmes influences morbides que le facial, nerf moteur, et qu'ils restent actifs pendant que celui-ci est paralysé. Mais le nerf intermédiaire étant, ou, du moins, paraissant être un nerf de mouvement, et, de plus, se trouvant accolé au facial, on ne peut s'étonner qu'il soit frappé en même temps que lui, par la même cause que lui, et d'une manière identique.

L'observation et l'induction pathologiques me paraissent donc justifier pleinement les inductions physiolo-

giques de M. Longet sur l'existence d'un nerf moteur tympanique, agissant sur la membrane du tympan, pour la soustraire à l'influence des sons trop violents, comme la troisième paire agit sur l'iris, pour la soustraire à une lumière trop vive.

Quoiqu'il en soit de ces données physiologiques, sur lesquelles je ne veux pas insister davantage, car c'est surtout au point de vue clinique que je parle, l'exaltation de l'ouïe doit être, maintenant, considérée comme presque constante dans la paralysie de la septième paire.

D'une part, ce nouveau phénomène complète l'histoire symptomatologique de l'hémiplégie faciale.

Il confirme le diagnostic, en éloignant l'idée de toute compression cérébrale.

Il indique que la lésion originelle n'est pas située au-dessous de l'intumescence gangliforme du nerf facial (1).

D'une autre part, il établit l'existence d'une maladie méconnue jusqu'ici, l'hypercousie indépendante de toute autre affection, l'hypercousie qu'on pourrait appeler idiopathique, si ce mot avait une signification bien déterminée.

Ai-je besoin de dire qu'on ne confondra jamais cette exaltation spéciale de l'audition avec l'extrême sensibilité qu'on observe, tous les jours, dans un grand nombre de maladies aiguës, dans la plupart des affections nerveuses, et à laquelle on donne le nom d'hypercousie, paracousie, etc. ? Outre que, dans tous ces cas, la sensibilité de l'ouïe existe de chaque côté, elle s'accom-

(1) En effet, quelle que soit la véritable origine de la branche motrice du muscle interne du marteau, c'est-à-dire, soit qu'elle procède du facial, soit qu'elle procède du nerf de Wisberg, c'est toujours au niveau de l'intumescence gangliforme qu'elle prend naissance, pour se rendre de là au ganglion otique.

pagne, le plus souvent, de troubles analogues dans les autres sens, et revêt, d'ailleurs, les caractères d'intermittence et d'irrégularité des névroses qu'elle accompagne.

CONCLUSIONS.

Sous le rapport pathologique.

1^o L'exaltation de l'ouïe, du côté paralysé, est un symptôme presque constant de l'hémiplégie faciale indépendante de toute affection cérébrale.

2^o Cette exaltation paraît en même temps que l'hémiplégie, et disparaît avant elle.

3^o Elle doit être attribuée à la paralysie du muscle interne du marteau.

4^o Elle indique que la lésion nerveuse n'est pas située au-dessous du premier coude de la septième paire.

5^o Elle peut exister en l'absence d'hémiplégie faciale.

6^o Qu'elle coïncide avec l'hémiplégie, ou qu'elle en soit indépendante, elle disparaît spontanément, complètement, et dans l'espace de quinze jours à trois mois.

7^o Pour en constater l'existence, il est quelquefois nécessaire d'impressionner l'ouïe par un bruit éclatant et d'autant plus intense qu'on s'éloigne davantage du début de l'affection.

8^o Un traitement spécial sera presque toujours inutile. Dans le cas où il deviendrait nécessaire, il consisterait à tamponner l'oreille du côté paralysé, et même des deux côtés, pour diminuer l'action des ondes sonores; à diriger, avec prudence, quelques douches froides ou légèrement astringentes sur le tympan; et, enfin, à

galvaniser, au besoin, le nerf facial, ou la membrane du tympan (1).

9^o *Sous le rapport physiologique*, cette hypercousie dépendante ou indépendante de l'hémiplégie paraît confirmer les inductions de M. le docteur Longet sur le nerf intermédiaire, qui devrait être considéré comme *nerf moteur tympanique*, remplissant, pour l'ouïe, le rôle du nerf moteur oculaire commun pour la vue.

(1) Dans le cas d'hémiplégie, le galvanisme agirait en même temps contre les deux maladies; et dans le cas d'hypercousie indépendante, l'action électrique s'étendrait, par la connexion des deux nerfs, jusqu'à l'intermédiaire.

La galvanisation du conduit auditif, et surtout de la membrane du tympan, doit être faite, d'ailleurs, avec les plus grandes précautions; je connais un cas de perforation du tympan par l'électricité.

RAPPORT DE M. MAUMENÉ

SUR LE PARACASSE.

(Séance du 22 Novembre 1850.)

Messieurs,

L'Académie nous a chargés, MM. Dérodé, Max. Sutaine, Sornin, Lechat et moi, de lui faire un rapport sur le Paracasse soumis à son examen par M. de Maizière.

La plupart de nos confrères savent que la question n'est pas nouvelle : une commission a déjà exprimé son avis sur le paracasse, et les perfectionnements reconnus nécessaires ont été étudiés par l'auteur dans ces dernières années avec d'assez grands soins pour lui donner l'espoir d'une application immédiate et avantageuse. M. de Maizière a-t-il obtenu tout le prix de ses efforts ? C'est ce que vos commissaires ont examiné de la manière la plus attentive, ainsi que vous allez en juger.

Et d'abord nous reconnaitrons avec empressement et nous louerons cette ardente persévérance dont M. de Maizière est un modèle : pénétré d'une conviction profonde, rien ne lui coûte pour en faire éclater la vérité ; ni l'aridité des calculs, ni la difficulté des expériences, ni les dégoûts dont les premiers travaux des inventeurs sont toujours entourés, rien ne l'empêche de montrer hautement le but où doivent tendre, suivant lui, tous les efforts, et où il entrevoit de grands résultats dans l'avenir.

Nous le dirons encore, M. de Maizière a fait tout ce qui dépendait de lui pour arriver à ce but si vivement désiré. Le mémoire qu'il nous a soumis, et que nous jugeons en ce moment, renferme toutes les preuves de l'application la plus laborieuse, et c'est là un mérite dont nous croyons, avant tout, devoir féliciter notre confrère.

Il y a longtemps que la première idée du paracasse est entrée dans l'esprit de M. de Maizière : frappé des pertes énormes dont la casse est chaque année la trop puissante cause, et jugeant le remède à la hauteur d'une question nationale, il s'appliqua sans relâche à perfectionner cette première idée toute simple, qui consiste en une augmentation de la force des bouteilles par une pression extérieure suffisante. Il fut ainsi conduit à l'appareil dont nous allons vous exposer successivement tous les détails, mais qu'il est facile de représenter simplement, en nous bornant à dire que c'est une vaste chaudière sphérique de tôle de fer où l'on enferme les bouteilles, et qu'on achève de remplir avec l'eau nécessaire pour exercer une pression hydraulique convenable.

Maintenant, Messieurs, le premier fait, le plus important de ceux que M. de Maizière signale, est sans contredit le suivant : « Le vin mousseux, pendant le travail de la mousse, peut développer une quantité de gaz acide carbonique *libre* plus ou moins forte, et cette quantité diminue ensuite peu à peu jusqu'à la fin du travail, où elle détermine une pression définitive généralement comprise entre 2 et 3 atmosphères. » — Vos commissaires pensent que ce fait peut être regardé comme certain, non pas à cause des lois physiques sur lesquelles M. de Maizière croit pouvoir s'appuyer pour en donner l'explication, mais bien parce qu'il est conforme à l'expérience d'abord, et ensuite à une autre théorie que nous allons indiquer.

M. de Maizière imagine une division du travail de la fermentation en un grand nombre de mouvements successifs

produits par les variations de température de l'été, et il admet, dans chacun de ces mouvements, une production rapide de gaz carbonique dont les bulles montent d'abord se loger dans la chambre de la bouteille pour y occasionner une pression considérable, et se redissolvent peu à peu dans le liquide, en produisant à sa surface une diminution de la plus grande partie de leur force expansive. — Sur ce point vos commissaires ne partagent pas l'opinion de M. de Maizière. Cette opinion est contraire à tous les faits les mieux connus, et cela nous force d'exprimer un regret où nous serons plus d'une fois ramenés dans le cours de ce rapport, celui de voir notre confrère céder un peu trop à l'éclat de certaines vérités théoriques et négliger en même temps des vérités non moins certaines, dont la conséquence est souvent extrême pour la pratique. Ainsi pas un physicien ne pourra supposer avec M. de Maizière que l'acide carbonique produit au sein même d'une liqueur, y prenne l'état gazeux et s'en échappe malgré la force dissolvante pour y rentrer quelques instants plus tard en vertu de cette même force et dans les mêmes conditions. Nous n'admettons donc point ces grands excès de pression temporaire suivis d'une absorption considérable. Nous ne verrons dans le travail du vin mousseux que ce qui est absolument certain, c'est-à-dire une augmentation continue de la pression dans la chambre des bouteilles, pendant les premiers temps du travail; augmentation soumise, il est vrai, à des variations continues par les variations de la température, mais complètement liées à ces dernières, et restant toujours ainsi dans des limites assez restreintes. Si d'ailleurs nous admettons le résultat final constaté par M. de Maizière et par toutes les personnes occupées de la fabrication des vins mousseux, c'est-à-dire une diminution considérable de la pression au-dessous de son maximum, et après le travail, nous l'expliquerons sans peine en tenant compte du grand changement qui s'opère dans la nature du liquide, c'est-à-dire de la transformation en alcool de presque tout le sucre contenu d'abord dans le

vin. Il n'en faut pas davantage pour concevoir aisément cette diminution de pression qui nous occupe, le liquide alcoolique ayant sans doute une force dissolvante bien supérieure à celle du liquide sucré primitif.

Cela posé, voici la suite du raisonnement de M. de Maizière : la plupart des bouteilles ordinaires (97 sur 100) ont une force suffisante pour résister à la pression définitive de 2 ou 3 $\frac{1}{2}$ atmosphères : (gr. mousse, 3 $\frac{1}{2}$; m. ord., 2 $\frac{1}{2}$; p., 2.) Si donc on les renforce momentanément pendant le travail de la fermentation et à l'aide d'une pression hydraulique extérieure, on les amènera sans danger de rupture à la pression définitive, dont elles n'ont rien à redouter. — De là résulte immédiatement l'invention du paracasse.

Avant d'aller plus loin, disons que M. de Maizière s'est efforcé de résoudre le problème dans toute son étendue : il veut avec raison préserver non seulement les 97 bouteilles dont nous venons de parler, mais en général toutes celles dont l'industrie pourra faire usage, et ici se place un accessoire important, c'est-à-dire le choix préliminaire des bouteilles. — En effet, si nous pouvons, par un moyen simple, connaître à l'avance les trois bouteilles incapables de résister, nous les séparerons, et d'après M. de Maizière, la conservation deviendra complète. Pour atteindre ce but, notre confrère s'est livré à de nombreux calculs dans lesquels nous vous demanderons la permission de ne pas le suivre, par la raison évidente que ces calculs doivent toujours reposer sur des données essentiellement variables, et ne peuvent ainsi conduire à aucun résultat vraiment pratique. Voici la marche à laquelle M. de Maizière s'est arrêté dans son mémoire : Au moyen d'un compas d'épaisseur d'une forme appropriée, on mesurerait d'abord l'épaisseur de chaque bouteille aux quatre extrémités de deux diamètres rectangulaires, et on déduirait par des formules une moindre épaisseur à laquelle se rattache intimement la résistance : on tiendrait

la note exacte des résultats, et les trois bouteilles plus faibles seraient mises au rebut. — Ce procédé peut être remplacé par le suivant, dont votre rapporteur a donné connaissance à M. de Maizière, qui l'admet lui-même comme beaucoup plus pratique. On placerait les bouteilles bouchées vides dans une cuve pleine d'eau et on les abandonnerait à elles-mêmes : au bout d'une ou deux minutes, chaque bouteille serait au repos et présenterait au méridien sa moindre épaisseur, dont on tiendrait note en la marquant avec un pinceau. Nous passons sur les détails.

Le choix des bouteilles effectué, on fait le tirage, et au lieu de livrer les bouteilles à leurs propres forces, on les introduit dans le paracasse. Le modèle proposé par M. de Maizière est une cuve sphérique de tôle de fer de 4 mètres de diamètre et d'un peu plus de 6 millimètres d'épaisseur. On soutient cette cuve au moyen d'un bâti en charpente, à environ 1,8 mètre au-dessus du sol; à la partie supérieure est un trou d'homme analogue à celui des machines à vapeur, et destiné au chargement. Les bords du trou sont à 0,4 au-dessus du plancher qui les entoure. A la partie inférieure est un robinet de décharge pour vider l'eau après le travail. — Le paracasse étant vide, deux ouvriers y descendent et rangent les bouteilles par couches horizontales, ce qui amène l'introduction de 15,000 bouteilles (11,062 bouteilles entières et $3,938 \times 2$ ou 7,876 $1/2$ bouteilles). On achève de remplir avec de l'eau, et le trou d'homme étant soigneusement fermé, il ne reste plus qu'à faire agir une pompe de compression hydraulique pour établir une pression de 6 atmosphères sur toutes les bouteilles.

Jusqu'ici, point de difficulté. Le rôle du paracasse s'aperçoit avec évidence, la bouteille au sein de laquelle peut se développer une pression passagère de 9 atmosphères environ, d'après M. de Maizière, ce qui nous été confirmé, et qui est choisie de manière à résister certainement à 3 $1/2$ par elle-même, peut maintenant subir sans crainte l'effort intérieur du gaz car-

bonique, les 6 atmosphères du paracasse s'ajoutant à sa résistance propre (3 1/2) pour vaincre cet effort; etc., etc.

Mais là n'est pas toute la question; tant s'en faut.

En premier lieu, se présente une objection fondamentale : Comment savoir si le vin prend ou ne prend pas la mousse, et que faire dans le second cas?

Cette objection, M. de Maizière l'a prévue, et il pense l'avoir complètement levée par la méthode suivante qui nous semble, en théorie du moins, vraiment digne de l'attention de l'Académie et des fabricants.

Le paracasse ne reste pas libre de suivre les variations de la température atmosphérique : on l'échauffe ou on le refroidit artificiellement de manière à y déterminer certainement la prise de mousse, et pour juger exactement des actions produites dans son sein, on observe la marche d'un petit lot de quelques bouteilles *très fortes* remplies du même vin et contenues dans une baignoire où l'on développe précisément les mêmes élévations de température. Ces bouteilles sont armées d'un manomètre propre à indiquer les pressions (1).

Nous n'hésitons pas à le dire : théoriquement, cette idée est bonne, et il ne nous reste plus qu'à examiner comment M. de Maizière entend la faire admettre dans la pratique.

Ici, Messieurs, notre confrère s'est trouvé face à face avec une difficulté dont il ne nous a point donné la solution, mais qu'il ne tardera pas à surmonter : celle de produire à volonté les variations de température. — En appliquant au paracasse la méthode d'échauffement indiquée il y a douze ou quinze ans par M. Sorel, il parviendra, sans trop de peine, à obtenir ces échauffements artificiels dont il a besoin pour développer la

(1) Le seul manomètre convenable pour cet usage est celui que M. Bourdon construit depuis un an ou deux. (Observations du rapporteur).

mousse. — Ajoutons que, dans la pensée de M. de Maizière, on pourra s'aider de la chaleur solaire dans beaucoup de cas.

Ici, Messieurs, l'on demandera quelles garanties M. de Maizière présente pour la sûreté du travail, pour la prise de mousse : à cet égard, la conviction de notre confrère est très grande; mais nous ne pouvons nous empêcher d'admettre avec lui plusieurs points essentiels : 1^o la température développée au besoin dans le paracasse servira presque toujours efficacement les tendances à la fermentation; 2^o la préparation du vin donne assez régulièrement, dans les circonstances ordinaires, des résultats certains, et le paracasse augmentera certainement les chances de réussite. Il résulte ainsi de grandes probabilités pour une prise de mousse prompte et régulière, et ces probabilités deviendront plus grandes encore à mesure que la chimie perfectionnera les méthodes de dosage employées dans nos tirages actuels.

Maintenant, autre difficulté : Le paracasse sera-t-il assez grand pour contenir toutes les bouteilles nécessaires au plus fort tirage ? — M. de Maizière ne propose pas de mettre en usage un paracasse de dimensions trop grandes : il emploie au besoin plusieurs appareils, et il destine, en tous cas, chacun d'eux à exécuter un certain nombre d'opérations. Par exemple, s'il s'agissait de 100,000 bouteilles, notre confrère construirait un paracasse de 25,000, et il y ferait passer les 100,000 en 4 opérations. — Si le tirage atteignait 400,000 bouteilles, on devrait avoir quatre paracasses de la dimension du précédent, etc. — M. de Maizière admet même que le vin d'un tirage pourrait passer au paracasse en cinq ou peut-être six fois au lieu de quatre; mais il ne se refuse point à compter seulement, si l'on veut, sur quatre opérations. — Quant aux précautions à prendre, elles se borneraient à descendre, au moment du tirage, les trois quarts

du vin dans les caves les plus froides, et à attendre ainsi l'achèvement de la fermentation du premier quart introduit dans le paracasse. En supposant même que les trois quarts conservés vinssent à entrer en mousse, M. de Maizière pense arriver à les maintenir au moyen de précautions connues.

Nous voici arrivés à l'un des points les plus délicats dans l'emploi du paracasse, et nous sommes heureux de pouvoir vous présenter sur ce détail important des résultats d'expérience en même temps que des vues théoriques. Nous voulons parler de la bonne conservation du vin dans l'instrument. — Pour procéder par ordre, nous examinerons d'abord la question dont l'intérêt est le plus considérable, celle de savoir si la pression extérieure ne gâtera pas le vin en forçant l'eau du paracasse à pénétrer dans les bouteilles, par un effet inverse de celui qu'on observe dans les recou-leuses, et en même temps si, indépendamment de la pression, le mélange des liquides n'aura pas lieu par la puissance de l'*endosmose*.

Sur le premier point (l'introduction par pression), M. de Maizière admet, comme réponses décisives : 1^o que le bouchon est si fortement comprimé dans le sens perpendiculaire à son axe qu'il est imperméable à l'eau, même sous des différences de pressions encore plus grandes que celles produites dans le paracasse ; 2^o que le bourrelet formé par la tête du bouchon sur les bords de la bouteille s'oppose à tout mouvement du dehors en dedans. — Sur le second point, notre confrère ne regarde pas l'*endosmose* comme possible dans des bouchons fortement comprimés.

Voici maintenant pour l'expérience : — En 1842, M. de Muller fit construire un paracasse assez grand pour admettre 671 bouteilles et 460 demi-bouteilles, et une opération fut faite pendant l'été de cette année avec quatre espèces de vin. L'ouverture de l'appareil

eut lieu le 2 décembre, en présence d'une vingtaine de personnes, parmi lesquelles se trouvaient des commissaires de l'Académie. Le rapport fait sur cette séance ne constate aucune altération du genre de celles que nous venons de supposer. Les vins du paracasse paraissaient un peu plus tendres, un peu plus avancés que ceux des lots mis en réserve pour la confrontation; quelques bouteilles avaient une aiqulle légère; mais il n'y eut pas d'exemple d'un *coulage intérieur* par suite de la pression ou de l'endosmose.— La Chambre de commerce examina les vins, et les trouva encore dans un bon état.

Nous ne pouvons, Messieurs, passer sous silence les autres résultats obtenus dans cette épreuve, et nous devons vous les faire connaître avec détail, surtout à un dernier point de vue. Beaucoup de personnes ont en effet regardé comme très douteux l'achèvement du travail du vin en une seule saison passée dans le paracasse; et elles ont soutenu que la saison suivante amènerait un travail nouveau, et par suite une casse plus ou moins forte. Ces craintes ne sont pas sans fondement; mais elles ne sont pas complètement justifiées par les faits observés dans l'expérience de 1842. Et peut-être même cette expérience les eut-elle fait disparaître, si toutes les précautions indiquées et réclamées par M. de Maizière avaient été prises. — Voici les faits: les quatre lots de confrontation mis en réserve présentèrent les rapports de casse suivants: 24, 43, 60, 80 pour %. (Ces pertes extraordinaires tenaient à la préparation dans laquelle on avait forcé à dessein les doses de liqueur.) Les lots correspondants du paracasse présentèrent une bien plus grande stabilité: le premier et le deuxième ne donnèrent point de casse. La perte pour les deux autres lots s'éleva à 85 bouteilles du 2 décembre au 1^{er} janvier 1843. — Ici, M. de Maizière vous prie, avec beaucoup de raison, d'observer 1^o que les

vins de ces deux lots avaient reçu des doses de liqueur absolument inusitées, ce qui est reconnu par le rapport de vos premiers commissaires, et 2^o que la facilité de choisir d'avance les bouteilles (ce qui est essentiel) ne lui a pas été accordée.

Il résulte évidemment de cette expérience une très forte présomption en faveur de la propriété préservatrice du paracasse, sans doute cette présomption serait devenue une certitude, si l'on s'était placé dans les conditions véritables.

Il nous reste, Messieurs, à examiner un dernier point, le point essentiel pour le commerce, la question financière. Combien le paracasse coûtera-t-il, et combien pourra-t-il rapporter? Voici le calcul simplifié, autant que possible, et pour un tirage de 100,000 bouteilles.

DÉPENSES.

Un paracasse, contenant 25,000 bouteilles, peut être établi au prix de 8,000 francs. Nous le supposons entièrement perdu au bout de 25 ans, ce qui est certes extrêmement exagéré. 8,000 francs représentent au bout de ce temps, avec les intérêts composés, 27,091 francs, soit 28,000 francs.

L'entretien du paracasse n'exigera pas plus de deux ouvriers, pendant six mois ou 180 jours. En évaluant la journée à 2 fr. 50 cent., on trouve 900 fr. Il faudra du charbon pour échauffer l'eau : en supposant qu'on maintienne cette eau sans cesse à 30 degrés, c'est-à-dire à 20 degrés au-dessus de l'air ambiant, dans le temps le plus froid, la capacité de la cuve étant d'environ 56 mètres cubes, et l'eau n'en occupant pas le quart, c'est environ 10 mètres cubes à porter à 20 degrés ou 200,000 calories à produire; et si nous doublons cette somme pour représenter la perte de chaleur par rayonnement, nous aurons enfin 400,000 calories à développer chaque jour : or, 1 kilog. de houille

donne aisément 10,000 calories; il suffira donc de 40 kil. par jour ou de 7,200 kil. pour 180 jours, soit 8,000 kilog. à 20 fr. = 160 fr. Nous ajouterons, si l'on veut, 40 francs pour menues dépenses, et nous aurons pour tous frais 1,100 fr. — En 25 ans ce sera 27,500 fr.

Enfin les 100,000 bouteilles devraient être choisies, et au lieu de coûter 28 fr. le 100, admettons qu'elles en coûtent 30, nous aurons 30,000 fr. à dépenser au lieu de 28,000, soit 2,000 fr. extraordinaires, ou en 25 ans 50,000.

Nous avons ainsi pour les dépenses :

Achat et intérêts,	28,000 fr.
Frais de l'appareil,	27,500
Choix des bouteilles,	50,000
	<hr/>
	105,500 fr.

RECETTES.

Nous admettons pour la casse ordinaire à la grande mousse 12 pour o/o.

Il résultera un premier bénéfice de la conservation des bouteilles : en effet, sur 100,000 bouteilles, on en perd 12,000 par la casse, soit 3,360 fr. qui seront économisés.

En second lieu, nous évaluons avec M. de Maizière la valeur du vin contenu dans une bouteille au moment de l'entrée au paracasse à environ 1 fr. 10 cent. 12,000 bouteilles conservées représentent donc une valeur de 13,200 fr. entièrement perdue aujourd'hui.

Ainsi le bénéfice annuel du paracasse serait 13,200, + 3,360 ou 16,560 fr.

En 25 ans, ce serait un bénéfice de 414,000 fr. — Nous pouvons ainsi dresser le tableau suivant :

Bénéfices en 25 ans,	414,000 fr.
Dépenses en 25 ans,	105,500
	<hr/>
Bénéfice net en 25 ans,	308,500 fr.
— en 1 an,	12,340

Ainsi, bien que nous ayons calculé nos dépenses en les exagérant toujours, on voit que même en les augmentant de 2,340 fr. par année, ce qui serait presque doubler nos évaluations, il resterait encore un bénéfice net de 10,000 fr. par an sur un tirage de 100,000 bouteilles.

CONCLUSIONS.

Vos commissaires ont l'honneur de vous proposer :

1° De remercier M. de Maizière de son importante communication.

2° D'émettre le vœu que les négociants en vins procèdent à une nouvelle expérience en tenant compte de toutes les recommandations de l'auteur, de manière à établir la vérité complète sur les avantages de son invention.

Note de M. Maumené.

L'examen du paracasse de M. de Maizière m'a fourni l'occasion de connaître un fait qui vient à l'appui de l'un de ceux que j'ai constatés dans mon travail sur les eaux

En 1842, comme on vient de le voir, M. de Muller fit l'essai de l'instrument inventé par M. de Maizière : les bouteilles mises en expérience furent rangées sur des lits de paille et le paracasse fut rempli d'eau. La clôture dura huit mois (de mai à décembre.) Pendant l'intervalle, M. de Maizière reconnut un développement considérable de matières gazeuses et voulut en distinguer la nature : on ouvrit un tube supérieur en présence de plusieurs personnes ; il s'échappa un jet de gaz de deux mètres qui put être enflammé, et brûla avec une flamme vive. Il y avait beaucoup d'hydrogène bi-carboné.

Dans la fermentation spontanée au sein de l'eau, les matières organiques développent donc des gaz analogues au gaz de l'éclairage ordinaire, ainsi que je l'ai démontré par l'analyse des gaz dégagés par la Vesle à Saint-Brice.

LETTRE

ADRESSÉE A M. LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET
DU COMMERCE, PAR M. MAUMENÉ.

Séance du 8 Novembre 1850.

Monsieur le Ministre ,

Je viens de lire dans les *Débats*, du 4 octobre, le rapport qui vous a été adressé par M. le docteur Grange, à la suite d'une mission confiée par le gouvernement, et ayant pour but de faire l'histoire géographique du goitre, d'étudier les causes de cette affection et les moyens d'en préserver les populations. Permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous offrir les observations que j'ai faites sur le même sujet dans le travail dont je viens de présenter les résultats à l'Académie des sciences (séance du 24 août 1850).

Il m'en coûte de contredire M. Grange, mais il me paraît de la plus complète impossibilité d'admettre les vues théoriques auxquelles ce savant s'est arrêté.

Voici les points principaux du rapport de M. Grange, sur lesquels je désire attirer votre attention.

« La présence de ces affections paraît liée à celle
» de la magnésie dans les aliments ou les boissons...
» Il résulte de tout ce que j'ai vu, en effet, que la
» magnésie prédispose au goitre... Ainsi ces affections
» atteignent toutes les classes de la société, dans tous
» les pays, à toutes les hauteurs, dans les vallées
» profondes, dans les plaines, sur les plateaux élevés,
» partout enfin où l'on rencontre des formations ma-
» gnésiennes, excepté au bord de la mer.

» La comparaison des cartes de distribution du goitre
» avec les cartes géologiques prouve nettement que
» cette affection est endémique sur les terrains ma-
» gnésiens. Les géologues les plus distingués, M. Elie
» de Beaumont en France, M. Studer en Suisse, M. de
» Sismonda en Piémont, ont reconnu hautement la
» vérité de ces observations. Nous avons constamment
» trouvé des sels de magnésie dissous dans les eaux
» potables et dans les cendres des graines des pays
» fortement infestés.

» Toutes les fois que le goitre s'est montré endé-
» mique dans une localité isolée et sur un terrain qui
» ne pouvait être considéré comme magnésien, les eaux
» contenaient une quantité notable de magnésie.

» Ces faits montraient déjà que les sels magnésiens
» jouent un grand rôle dans le développement du goitre ;
» mais lorsque j'ai eu constaté les phénomènes sui-
» vants, je n'ai pas hésité à considérer la présence de
» ces sels comme la cause immédiate du goitre. Dans
» la plupart des pays à goitre, quelques jeunes gens,
» pour se soustraire à la loi du recrutement, se donnent
» le goitre en buvant tous les jours quelques litres
» d'eaux bien connues pour développer cette affection :
» ces eaux sont fortement magnésiennes. Enfin, un in-
» génieur hydrographe de la marine s'est vu atteint
» d'un goitre caractérisé et assez volumineux, après
» avoir fait usage de la magnésie calcinée à la dose de
» 50 centigrammes pendant 14 mois. Dans les pays
» frappés de ces maladies, quelques familles riches
» recueillent les eaux pluviales dans les citernes et
» sont parfaitement préservées.

De tous ces faits aucun n'est concluant. Il en ré-
sulte une vraisemblance ; mais si le vrai n'est quel-
quefois pas vraisemblable, « on sait aussi, disait Fon-
» tenelle, que lorsque deux vues se présentent à notre
» esprit, la plus vraisemblable est souvent la moins
» vraie. »

On peut ici, je crois, faire disparaître toute illusion par les considérations suivantes :

1^o M. Grange a trouvé *beaucoup* de magnésie dans la plupart des eaux analysées, près de 5 centigrammes par litre dans l'eau de Goncelin, 4 centigrammes dans celle de Gières, etc., etc. (Annales de chimie et de physique, 3^e série, XXIII, 364.) — Mais M. Grange est-il bien sûr de son fait ? Voici le procédé dont il s'est servi ; je l'extraits des annales :

« Nous avons chauffé au rouge les sels solubles évaporés et pesés dans une capsule de platine, jusqu'à ce qu'elle ne perdît plus rien de son poids en continuant la calcination. *En reprenant ce résidu par l'eau, nous avons obtenu un précipité de magnésie que nous avons dosé et qui nous a donné le poids de magnésium combiné avec le chlore qui s'est dégagé pendant la calcination.* »

Quel est le chimiste qui se joindrait à M. Grange pour déterminer la magnésie de cette manière ?

2^o Si le goitre venait de la magnésie, comment les eaux naturelles, qui en contiennent, resteraient-elles complètement innocentes dans un grand nombre, ou pour mieux dire, dans le plus grand nombre des cas ? Ce n'est pas la magnésie seulement, dira peut-être M. Grange, c'est sa proportion qui fait le mal. Mais, d'une part, quelques-unes des eaux étudiées par M. Grange lui-même renferment très peu de magnésie : par exemple, celle du ruisseau de Tencin n'en renferme pas deux centigrammes par litre, et pourtant les chiens et les porcs eux-mêmes deviennent goitreux par son usage, ce qui est très rare. Ainsi la proportion de la magnésie ne serait pas en rapport nécessaire avec l'intensité du goitre. — Et, d'autre part, comment pourrait-on expliquer l'innocence de certaines eaux de Paris qui renferment de la magnésie comme les eaux des vallées de l'Isère ? D'après M. Deville (An-

nales, 3^e série, XXIII, 32) l'eau d'Arcueil renferme par litre 8 centigrammes de sels de magnésie, c'est-à-dire le double de ce que l'eau de Gières en présente, et tout le monde sait que l'eau d'Arcueil ne donne le goitre à personne.

3^o Dans mon travail, cité plus haut, sur les eaux de la ville et de l'arrondissement de Reims, j'ai signalé une circonstance bien remarquable et qui aurait dû être pesée par M. Grange. Autrefois le goitre était répandu à Reims. Voici, pour en donner la preuve, un extrait d'une déclaration faite par les médecins de notre ville en 1746 :

« Nous doyen, docteurs et professeurs de médecine
» dans l'Université de Reims, certifions que depuis que
» nous exerçons la médecine dans cette dite ville
» nous y avons rencontré une infinité de personnes
» attaquées des maux vulgairement appelés incurables :
» nous pensons même qu'il n'est pas de ville dans le
» royaume où l'on trouve plus de goitres, de scirrhes,
» de cancers, d'écrouelles, de loupes, de meliceris,
» de steatômes, et généralement de toutes les maladies
» comprises dans la classe des humeurs froides.

» Il est ici peu de familles où l'on ne trouve quelque
» sujet plus ou moins infecté de ce virus, et si le
» secret que nous leur devons ne nous fermait la bou-
» che, nous étonnerions le public par le récit de nos
» misères. Il arrive même souvent qu'en donnant des
» leçons d'anatomie à nos élèves et en ouvrant à l'Hô-
» tel-Dieu des personnes mortes de maladies aiguës
» telles que l'apoplexie, nous trouvons le mésentère
» farci de glandes engorgées qui préparaient des causes
» sourdes de mort à des sujets sains en apparence et
» au-dessus de tout soupçon. »

En présence de cette déclaration si catégorique, j'ai cherché la magnésie dans nos eaux; mais ni celles de la Vesle, ni celles des puits, ni le sol lui-même n'en

renferment de traces saisissables. La craie ne m'en a pas fourni en opérant sur 100 grammes.

De ce qui précède, il me semble résulter avec évidence une contradiction décisive aux idées théoriques de M. Grange, et puisque cette importante question est soumise au conseil d'Hygiène, je crois remplir un devoir en vous adressant ce résumé de mes travaux.

Veuillez agréer, etc.

Observations de M. Landouzy.

M. Landouzy fait remarquer que si M. Grange a mis, un instant, en doute l'absence de magnésie dans les eaux de Reims, malgré la valeur que tous les savants attachent aux travaux de M. Maumené, cela tient uniquement à l'assertion des médecins de 1760, reproduite dans son mémoire, et d'après laquelle la ville de Reims renfermerait un grand nombre de goitreux. Or le vague de cette assertion, les termes si peu scientifiques dans lesquels elle est conçue, et l'enquête à laquelle s'est livré tout récemment M. Grange, suffisent pour la démentir complètement.

Quant à la relation établie par M. Grange entre le goitre et la magnésie, il serait au moins prématuré, d'après M. Landouzy, de la juger aussi sévèrement. Un fait positif, c'est que le nombre et l'intensité des goîtres se trouvent partout en rapport direct avec la magnésie. Est-ce à la magnésie ou à d'autres conditions coïncidentes qu'il faut l'attribuer? Sans doute la question est loin d'être résolue; mais, ce qu'il y a de certain, c'est que la carte géologique peut servir de carte topographique pour le goitre et pour le crétinisme, et réciproquement: et que sur toutes les cartes géologiques de France, d'Italie, de Suisse, de Sardaigne, etc., le goitre et le crétinisme règnent partout où les terrains magnésiens

se trouvent indiqués, non pas seulement par M. le docteur Grange, mais par tous les géologues.

Maintenant, de ce que l'eau d'Arcueil qui contient de la magnésie ne donne pas le goitre, ce ne serait pas, aux yeux de M. Landouzy, une raison suffisante pour infirmer les données de M. Grange, car il peut se trouver dans l'eau d'Arcueil des conditions particulières qui échappent à l'analyse chimique et qui neutralisent les effets de la magnésie.

En résumé, dit M. Landouzy, d'après les analyses de M. Maumené, il n'existe pas de magnésie dans les eaux de Reims. D'après l'enquête de M. Grange, il n'existe pas à Reims de goitre à l'état endémique. D'après les observations faites par M. Maumené sur l'imperfection des méthodes suivies pour la détermination de la magnésie, il est possible que les déductions de M. Grange ne soient que des hypothèses destinées à tomber devant des recherches ultérieures; mais aujourd'hui, dans l'état actuel de la question, tous les arguments qu'on ferait valoir contre ces données ne seraient pas moins hypothétiques.

Réponse de M. Maumené.

M. Maumené regrette de ne pouvoir partager entièrement l'opinion de M. Landouzy, *que tous les arguments qu'on ferait valoir contre ces données ne seraient pas moins hypothétiques.* M. Maumené ne s'est pas proposé de donner une explication de la formation du goitre: il fait seulement observer que la théorie proposée par M. Grange manque d'appuis solides, et il pense l'avoir complètement démontré par les considérations développées dans sa lettre à M. le Ministre de l'agriculture et du commerce.

Lecture de M. Grandval,

Pharmacien en Chef de l'Hôtel-Dieu de Reims.

DE QUELQUES PRODUITS PHARMACEUTIQUES, ALIMEN-
TAIRES ET INDUSTRIELS OBTENUS DANS LE VIDE
AU MOYEN D'UN NOUVEL APPAREIL.

Séance du 27 Décembre 1850.

Les principes organiques à l'état de dissolution, éprouvent dans leur évaporation à l'air libre et avec le concours de la chaleur des modifications souvent très importantes. Quelquefois, même, ces modifications sont des obstacles invincibles à l'obtention de quelques produits souvent du plus haut intérêt.

Cette remarque faite par nos savants les plus distingués n'a pas manqué d'attirer l'attention et a multiplié les observations des hommes pratiques, dans la recherche des moyens propres à éviter les inconvénients des anciens procédés. Quelques-uns ont pensé que, si l'évaporation pouvait se faire dans le vide, on pourrait éviter les causes principales de toute altération des principes organiques.

Les tentatives faites jusqu'à ce jour ont suffisamment justifié ces prévisions; et si l'emploi des procédés mis en usage ne s'est pas plus généralisé, on ne peut l'attribuer qu'à l'imperfection des appareils, ou trop compliqués, ou trop imparfaits.

Convaincu de l'importance d'un moyen qui réuni-

rait la simplicité à la garantie de la conservation du vide, je me suis livré aussi à des recherches suivies, dont je viens soumettre le résultat à l'appréciation de l'académie.

Les produits que j'ai obtenus, considérés sous le point de vue des services qu'ils sont appelés à rendre, sont de trois ordres : 1° produits pharmaceutiques ; 2° produits alimentaires ; 3° produits industriels.

Produits pharmaceutiques. L'altération de la plupart des substances organiques, sous la seule influence de l'action atmosphérique permet rarement d'administrer les médicaments de cet ordre, à l'état naturel, avec la certitude d'en obtenir des effets toujours identiques. On avait pensé avec raison, qu'en traitant ces substances médicamenteuses, dans leur état le plus parfait, par des excipients appropriés à la nature des principes actifs, il serait possible d'avoir des produits qui présentassent le double avantage d'une conservation parfaite et d'une action aussi efficace, à des doses beaucoup moindres.

En principe ce raisonnement était juste ; mais les procédés employés jusqu'à ce jour ont été impuissants pour réaliser complètement les conséquences de cette heureuse idée ; puisque tous consistent à faire évaporer les liqueurs extractives au contact de l'air ; et qu'il a été démontré par un grand nombre d'expériences que tous les principes organiques à l'état de dissolution, sont entièrement modifiés, ou profondément altérés par le seul effet de la concentration des liqueurs qui les contiennent, quand l'évaporation se fait au contact de l'air, soit

à feu nu, soit au bain-marie; que l'altération qu'ils éprouvent est d'autant plus grande que l'évaporation a exigé plus de temps; que les produits sont d'autant moins purs qu'ils sont plus concentrés.

La consistance molle qu'on est obligé de conserver aux extraits, pour éviter les altérations que leur fait éprouver une plus grande concentration, donne naissance à d'autres inconvénients: 1° la quantité d'eau qu'ils contiennent étant toujours très variable, un poids donné de ces produits ne représente jamais une quantité déterminée et absolue des principes actifs qu'ils contiennent; 2° cette consistance molle favorise des modifications ultérieures entre les éléments des principes organiques qui les constituent et en apporte conséquemment aussi dans leur action sur nos organes.

Trouver le moyen de prévenir les altérations des principes organiques pendant l'évaporation et donner aux extraits une forme qui les mit à l'abri de toute altération ultérieure, était donc, à résoudre, un problème de la plus haute importance.

Je crois avoir résolu ce problème au moyen d'un appareil que j'ai imaginé pour évaporer dans le vide toutes espèces de liqueurs. Les produits que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de l'Académie ont été obtenus dans un état complet de siccité avec cet appareil; et cependant ils paraissent exempts de toute espèce d'altération, puisqu'ils réunissent: solubilité complète dans les véhicules d'extraction, saveur, arôme, matières colorantes, etc., tout, enfin, indique une parfaite conservation.

Avec ces extraits desséchés dans le vide, on a une garantie de conservation indéfinie et un moyen de dosage précis des principes actifs de toutes les substances organiques.

De pareils produits, qui auront toujours cet état de pureté, devront donc être préférés à ceux préparés dans les conditions ordinaires; puisque ces derniers, quelque soin que l'on prenne pour les obtenir, sont toujours altérés et ne présentent jamais d'identité dans leur composition.

Je pense donc que, dans un grand nombre de préparations pharmaceutiques, il y aurait avantage à substituer ces produits aux substances employées en nature; soit pour sirops, teintures, vins, infusions, décoctions, sucs d'herbes, etc., etc.

Produits alimentaires. — Toutes les conserves obtenues par concentration, telles que bouillons, gelées, gélatines, lait, etc., éprouvent les mêmes altérations que les autres principes organiques, quand on les évapore au contact de l'air; aussi, jusqu'à présent n'a-t-on fait que des tentatives infructueuses, en grande partie, pour les obtenir avec les qualités indispensables.

Le bouillon qui, parmi les produits alimentaires, est, sans contredit, le produit par excellence, ne peut être obtenu sec et sans altération, que dans le vide et à une basse température.

L'importance que ce produit présente peut être appréciée par les services incomparables qu'il rend; et sans nous arrêter aux marins et aux passagers, presque toujours privés d'aliments frais, cause fréquente des maladies, dont ils sont trop souvent

victimes, nous en signalerons aussi l'usage précieux pour les convalescents, dont les organes digestifs affaiblis par suite de longues maladies, témoignent souvent de leur impuissance pour l'élaboration de toute espèce d'aliments; en effet, ne pourrait-on pas, sous un très petit volume, présenter à ces organes affaiblis, une substance presque entièrement assimilable et qui ne leur nécessiterait en quelque sorte, aucun travail? Le bouillon, ce nous semble, remplirait ce rôle, s'il pouvait être pris à un degré déterminé de concentration.

Le lait, aliment moins précieux, sans doute, que le bouillon, n'est cependant pas sans offrir quelques avantages aux marins, en l'employant comme condiment dans une foule de mets qui n'ont de mérite qu'autant qu'ils sont préparés avec des substances fraîches, telles que la crème, le beurre, etc., et comme en employant l'extrait de lait dans une quantité d'eau suffisante et déterminée, on retrouve frais tous les principes qui le constituent, nous concluons que l'on y trouverait, dans les voyages de long cours, une nouvelle source de bien-être.

Le lait en pâte que je joins aux extraits secs dont je viens de parler, présente les mêmes avantages, puisqu'il conserve également la pureté de ses principes; mais comme il n'est que d'un ordre secondaire pour la difficulté d'extraction, et sans aucun doute pour la conservation, j'ai cru devoir ici ne le mentionner que pour mémoire.

Produits industriels. L'application de l'évaporation dans le vide, aux principes colorants des bois, écorces, racines, etc., employés dans l'art de la tein-

ture, me paraît aussi, et sous plusieurs rapports, offrir un grand intérêt à l'industrie.

Les matières colorantes, à l'état de dissolution, comme tous les principes organiques, sont susceptibles d'altération, par l'action combinée de la chaleur et de l'air; quelques-unes le sont même à une température inférieure à 40° cent., et tous le sont plus ou moins à 100°.

Ces extraits tinctoriaux présenteraient pour avantages : 1° la garantie d'une parfaite conservation des principes; 2° une concentration aussi grande que possible des matières colorantes; 3° une réduction immense des frais de transports des matières tinctoriales qui proviennent surtout des pays éloignés; 4° enfin la juste appréciation que le négociant pourrait faire de leurs caractères essentiels.

La gélatine pourrait être aussi desséchée rapidement et avec les mêmes avantages, dans un appareil de ce genre, ainsi qu'une foule de produits chimiques plus ou moins altérables dans les conditions ordinaires d'évaporation.

ÉCONOMIE AGRICOLE.

Lecture de M. Bouvard, des Ardennes.

Séance du 27 Décembre 1850.

SYLVICULTURE.

VIEILLES FORÊTS DONT L'ASSOUCHEMENT A BESOIN
D'ÊTRE RENOUVELÉ.

Il est constant que la vie des végétaux a un terme plus ou moins éloigné, à la vérité, mais qui n'en est pas moins positif. Il est également certain que la majeure partie des sols ne peuvent toujours nourrir la même espèce de plante avec profit pour le propriétaire. Depuis longtemps les cultivateurs ont fait cette remarque, et le système d'alternance en a été la conséquence. C'est une chose simple et facile pour le cultivateur qui récolte ses champs chaque année, et qui peut, à volonté, faire succéder une plante d'une famille à une plante d'une autre famille. Il n'en est pas de même pour les bois, dans la culture desquels l'alternance doit consister dans le mélange des essences. Le renouvellement de ces essences diverses se fait à de très longs intervalles, et il en

résulte des pertes considérables dans le revenu ; attendu qu'une essence qui finit occupe encore le sol pendant un siècle et plus , ne donnant qu'un minime produit qui va toujours en diminuant jusqu'à ce que les vieilles souches soient pourries et remplacées par des essences productives. Mais dans cet intervalle de transition , les épines , les ronces , les cornouillers , les viornes , les troènes , les noisetiers , les bruyères , les genêts , etc. , s'emparent du sol et ne le cèdent que quand des essences d'une croissance prompte arrivent à leur tour et prennent le dessus. De cet état de choses observé depuis longtemps , il résulte une perte considérable pour le propriétaire. Nous devons cependant convenir que l'homme n'est pas étranger à un pareil résultat , ou du moins , il y a contribué pour une bonne partie : en ne balivant que des chênes , en choisissant , comme cela doit être , les plus beaux brins et les plus vigoureux des semis naturels. Une partie de ces jeunes plantes auraient remplacé les vieilles souches usées , si on les avait conservées en taillis. En les élevant en baliveaux , elles ont fait défaut à leur destination naturelle.

Si le forestier , au lieu de marquer chaque année tous les baliveaux de chêne qu'il trouvait dans la coupe , s'était contenté de n'en mettre que moitié du nombre qu'il désirait conserver , et , en raison de la nature du terrain , composer l'autre moitié de bouleaux , de trembles , de merisiers , de sycomores , de frênes , de hêtres et d'ormes , toutes essences productives , ce mélange aurait perpétué l'assouchement en chêne , comme aussi il aurait maintenu le riche revenu de ces vieilles forêts. C'est , d'ailleurs , la marche suivie

par la nature , que l'on devrait toujours imiter si l'on ne veut se tromper. Tandis qu'avec le système généralement suivi jusqu'à présent , après quelques révolutions de rotation des coupes , on ne trouve plus assez de chênes ; et , pour avoir un certain nombre de baliveaux par hectare , on remplace le chêne qui manque par du charme , le baliveau qui croît le plus lentement et qui rapporte le moins , outre le tort qu'il fait aux autres essences en étouffant leurs jeunes produits sous son ombre épaisse , ne protégeant que sa famille , qui a la propriété de croître à l'ombre.

Cette exploitation peu raisonnée a eu pour résultat la disparition des bonnes essences et l'envahissement des vides , qui en sont la conséquence , par des menus bois et surtout par le charme , dont les nombreuses racines tracent à une faible profondeur dans le sol qu'il couvre de ses rameaux traïnans et d'un mince produit.

Les vieilles cépées de charme ne donnent plus de brins qui s'élèvent ; leur produit ligneux est à peu près nul. Une forêt , arrivée dans cet état , a perdu plus d'un tiers de son produit en matière ligneuse ; le terrain qui est occupé par les vieilles souches , dont quelques-unes ont plus d'un mètre de diamètre , n'est pas propre à favoriser la levée des semis naturels des autres essences. Les choses restent ainsi pendant de longues années , c'est-à-dire , jusqu'à ce que les souches soient pourries ou enlevées.

Nous avons trouvé de vieilles forêts dans cette triste position ; nous avons dû aviser au moyen de changer cet état de choses si contraire aux intérêts des propriétaires , et d'atteindre ce but à moins de

frais possible. Nous avons des antécédents qui nous ont mis sur la voie.

En général, sur le terrain Ardennais proprement dit (silicéo-schisteux), les bois croissent très bien; les taillis surtout donnent de riches produits. Les essences dominantes sont le chêne et le bouleau; mais sur quelques parties élevées où le sol est sec et peu profond, les essartages successifs et trop rapprochés les uns des autres l'ont encore diminué d'épaisseur et appauvri: et quand l'essartage était suivi d'un hiver inconstant et sans neige, les gels et dégels qui se succédaient sans autre transition que des pluies, ont occasionné la mort d'une partie des cépées de l'assouchement principal. Les vides ont été peuplés par du charme, du coudrier, etc., dont le produit n'avait aucune valeur sur un sol peu généreux; il fallait donc ramener les essences qui avaient disparu, ou les remplacer par d'autres également productives. Voici ce que nous avons fait: Sur une coupe de 12 hectares qui, 60 ans avant, avait été essartée après une exploitation suivie d'un hiver comme celui que nous venons de signaler, elle avait perdu une partie notable de ses cépées de chêne qui avaient été remplacées par du charme et par du coudrier, essences qui demandent un sol riche pour donner quelque produit, et qui occupent inutilement un terrain peu fertile. Au moment de l'exploitation, nous avons imposé au marchand de bois l'obligation de faire extirper ces deux essences, sauf à replanter, si les semis naturels, sur lesquels nous comptons, ne réussissaient pas. Nous avons eu la précaution de laisser de nombreux baliveaux de bouleau et quelques chênes comme porte-graines.

La bruyère était nombreuse dans cette coupe; nous avons dû la faire essarter à feu couvert comme elle l'avait été à chaque exploitation, c'est-à-dire tous les vingt ans. L'année suivante, après l'enlèvement du seigle, nous avons remarqué de jeunes bouleaux dont quelques-uns avaient 0^m10 de hauteur; mais les plus nombreux n'avaient encore que deux feuilles. Une visite faite au mois de mai suivant, nous a convaincu que la plantation était inutile et que le semis naturel était dix fois trop nombreux. En pareille circonstance, une autre fois, nous n'avons plus hésité. Si le plant ne paraît pas la première année, c'est le défaut de graine; mais alors les années suivantes sont là pour opérer le repeuplement, qui a toujours lieu avant la quatrième année.

Nous ferons observer que les graines forestières qui existent sur le sol au moment de l'écobuage, ne sont pas toutes perdues; quand l'essarteur enlève le gazon, il le dresse en forme de cône pour le faire sécher, l'herbe en dedans, la terre et les racines en dehors. Les graines fécondes ont toujours un certain poids qui les fait tomber sur l'aire de la coupe où elles prennent racine quand la saison favorable est venue. Elles en sont donc pas toutes incinérées avec le gazon.

Nous ferons encore observer un fait important que l'expérience a mis en évidence: c'est que l'essartage équivaut à un demi-défrichement; il faut dans ce cas au moins deux périodes d'exploitation pour que la forêt essartée puisse réparer les pertes qu'elle a faites. On ne peut donc, sans un grand dommage, se permettre d'essarter dans la presque totalité des bois du département de la Marne, et en général dans les sols calcaires.

Depuis longtemps nous avons été frappé du peu de produit que donnaient les taillis dans des sols riches et profonds, non seulement dans les forêts Ardennaises, mais encore dans celles du département de la Marne. En observant avec attention et à l'inspection des lieux, il était facile d'en reconnaître la cause : une quantité considérable de fortes souches de charme occupait le terrain, ne donnant à l'âge de vingt ans qu'une poignée de ramilles. Elles étaient la cause majeure de la diminution du produit en combustible, diminution qui se faisait sentir depuis longtemps dans l'arrondissement d'Épernay, sur le plateau boisé au midi de cette ville, où sont situées les belles forêts de **Brugny**, de **Montmort**, etc. C'est en 1856 que nous avons commencé à y appliquer le moyen que nous avons employé dans les Ardennes, c'est-à-dire, à faire extirper à l'époque de l'exploitation de chaque coupe, les vieilles souches de charme qui ne produisaient plus que des brindilles traînantes. Nous n'avons pas été trompé dans notre attente ; ce que nous avons prévu est arrivé. Le semis naturel de bouleau, de marsault, etc., s'est montré nombreux et vigoureux dès la deuxième année ; le chêne, après avoir glandé, malgré la présence de nombreux sangliers, a donné une grande quantité de plants. Ce résultat nous a encouragé ; nous n'avons, dans les premières années, enlevé que les souches mortes et celles à peu près improductives ; mais depuis, nous avons opéré plus en grand, en faisant disparaître toutes les souches dont le produit commençait à diminuer ou à s'affaiblir, et nous continuâmes, sans frais, ce rajeunissement des bois,

coupe par coupe, à mesure que chacune d'elles arrive à son tour d'exploitation.

On voit que notre moyen, pour renouveler l'assouchement improductif des vieilles forêts, est très simple. Il consiste, lors des exploitations, à faire extirper les vieilles souches improductives qui occupent une certaine étendue de terrain, et qui empêchent les semis naturels de se développer, et à avoir la précaution de laisser des baliveaux des bonnes essences, dont les plants provenus des graines prospéreront et remplaceront avantageusement les souches improductives enlevées, et cela, dès la première période, au bout de laquelle on trouvera déjà des baliveaux de ces semis.

Si l'on veut encore augmenter le produit du taillis en combustible et les chances de succès pour la réussite des semis, il faut, outre l'enlèvement des vieilles souches de charme, extirper également les coudriers, les épines, les ronces, les viornes, les troènes, les bruyères, les cornouillers, et enfin toutes les plantes nuisibles. Il restera assez d'ombre et assez d'herbes pour protéger le jeune plant.

Il ne faut pas croire que ce travail soit une dépense : non, les bûcherons se trouvent amplement dédommagés par les souches et les racines extirpées qui leur sont abandonnées : c'est le moyen que nous employons sans bourse délier.

Si le sol d'une forêt n'était pas propre à se repeupler par les semis naturels, cas fort rare, ou si les baliveaux n'étaient pas d'essences convenables, on devrait alors planter à gazon retourné, fin de l'année d'exploitation si le terrain est sec, et en février ou mars suivant si le sol est humide.

RÉSUMÉ.

Il résulte des observations qui précèdent, que pour renouveler l'assouchement d'une vieille forêt dont le produit du taillis décroît par suite de l'âge avancé des souches, il faut extirper, lors de l'exploitation, celles de ces souches qui ne donnent plus de brins vigoureux, toutes les mauvaises essences et celles peu productives qui se trouvent dans la forêt.

On doit conserver, comme porte-graines, des baliveaux d'essences productives pour être certain d'avoir un bon semis naturel qui ne tardera pas à peupler les vides que l'on a faits. Et, dans le cas où le terrain ne serait pas propre à se repeupler ainsi, ce qui est rare, on devra à la fin de l'année de l'exploitation, si le terrain est sec, et au printemps suivant, s'il est humide, repiquer, à *gazon retourné*, de bonnes essences qui conviennent au sol.

Il arrive encore souvent que le semis est trop dru sur un point, tandis qu'il l'est trop peu sur un autre. C'est une faible dépense de faire éclaircir ces taillis et de replanter de suite les autres; mais cette opération doit toujours se faire à *gazon retourné*.

LETTRES.

RAPPORT SUR LE LIVRE INTITULÉ *la Pureté du cœur*,
PAR M. L'ABBÉ F. E. CHASSAY, PROFESSEUR AU
SÉMINAIRE DE BAYEUX ; 1 VOL. IN-12 XV - 558 p.,
2^e ÉDIT. 1850 ; — PAR M. V. TOURNEUR.

Séance du 13 Décembre 1850.

Messieurs ,

Quand l'erreur se lève forte et puissante pour attaquer la société, quand les dogmes ébranlés sous ses coups menacent de laisser sans fondements la morale et les vertus les plus indispensables au bonheur de l'homme, il faut que les esprits d'élite s'avancent pour les soutenir, et se fassent les champions de la vérité. — Tout citoyen devient soldat, quand les hordes étrangères envahissent la patrie ; mais ceux-là surtout doivent courir aux armes, que leurs forces, éprouvées dans cent combats, désignent d'avance comme des capitaines à tous ces hommes inexpérimentés. C'est ce qu'a compris M. l'abbé Chassay. Il a compris qu'en ces jours où les vérités les plus nécessaires sont attaquées de toutes parts, c'est au prêtre catholique qu'appartient la noble mission de lutter pour elles ; à lui surtout, quand les

loisirs de sa position lui permettent de consacrer à ces travaux pénibles, un talent mâle plein de souplesse et de vigueur, nourri par de longues et patientes études. Pendant quelque temps, à l'ombre d'un transparent pseudonyme, M. Chassay exerça ses forces dans nos meilleures *Revue philosophiques et littéraires*; mais bientôt sa généreuse ardeur l'emporta dans l'arène, le front haut, la visière levée, portant sur sa modeste bannière cette noble devise : *Exister, c'est combattre*; et, depuis lors, il n'a point cessé de s'y montrer fidèle.

La plupart des ouvrages polémiques de M. Chassay vous ont été adressés, Messieurs; divers membres de la Compagnie vous en rendront compte tour-à-tour, et vous verrez avec quelle infatigable ardeur il sait se porter simultanément, pour ainsi dire, à tous les points attaqués, pour les défendre.

M. Pierre Leroux, en France; en Allemagne, Semler, Schleiermacher, De Vette, le d^r Strauss, et plusieurs autres, s'efforcent, à l'aide de nouveaux systèmes d'Exégèse, d'enlever, au nom de la science, toute autorité à nos livres saints. Le premier ouvrage de M. Chassay, intitulé *le Christ et l'Évangile*, est destiné à les réfuter; j'espère vous dire prochainement comment il s'est acquitté de cette tâche.

Mais les vérités morales ne sont pas combattues moins vivement que les dogmes; en quelques mois, l'auteur dont je vous parle a composé, pour venir en aide à ces vérités, toute une série de livres non moins érudits, non moins remarquables que les précédents, et c'est du premier volume de cette seconde série d'ouvrages que je viens aujourd'hui vous rendre compte, pour remplir la mission qu'a bien voulu me confier notre honorable président.

L'ouvrage dont j'ai à vous entretenir a pour titre : *La Pureté du cœur*, et ce titre en désigne parfaitement le sujet. Sujet délicat, sujet difficile ! Car il s'agit de faire connaître, à ceux qui ne voudraient donner à l'homme d'autres règles de conduite que ses penchants et ses passions, les droits imprescriptibles de la loi morale, devant laquelle tout doit s'incliner. Sujet important ! Car on ne répétera jamais assez que la *Pureté du cœur*, vertu inconnue, même de nom, à la sagesse antique, est cependant le principe du repos et de la dignité de l'homme, le garant unique de la paix des familles, la source des mœurs douces et bienveillantes, et de la véritable civilisation. Suivons pas à pas la marche et les principales idées de M. Chassay dans la démonstration de cette vérité.

Dans une courte *introduction*, l'auteur rappelle le dogme fondamental de la déchéance et de la chute originelle, que Voltaire et Kant n'ont pu s'empêcher de reconnaître comme la base des traditions religieuses de tous les peuples. Il invoque cette vérité comme devant servir à expliquer et à éclaircir les redoutables problèmes dont il veut aborder la solution.

Pénétrant ensuite au fond de son sujet, il montre, dans le premier chapitre, l'homme perpétuellement sollicité par deux forces rivales, dont l'antagonisme explique les contradictions de sa nature. « D'un » côté s'agitent en lui, avec une impétuosité sauvage, les désirs sans frein, les affections abjectes, » les passions dévorantes ; de l'autre s'efforcent de » monter vers le ciel les inspirations de la piété, » du dévouement et du sacrifice. » — Tournez vos regards vers un certain côté de la nature humaine,

dit M. Chassay, p. 25, voyez-vous quel égoïsme étroit, quel fol orgueil, quel désir d'amasser? — Vous n'êtes pas homme, si vous ne sentez au fond du cœur gronder la tempête des passions, naître à chaque instant, comme des plantes vénéneuses, les pensées inquiètes, les désirs agités, les révoltes orageuses. Voilà l'homme; mais ce n'est pas là tout l'homme: — Ce ver de terre c'est lui; mais celui qui comprend la vertu, qui chérit l'ordre, qui cherche le dévouement, c'est l'homme encore! N'est-ce pas là une ruine gigantesque, qui conserve au milieu de ses murs démolis quelque tour isolée? N'est-ce pas là le papillon qui sort de la fange pour seconer au soleil son aile chatoyante et radieuse? Voilà ce prodige de la duplicité de la nature humaine. C'est ce que le christianisme appelle la lutte du *cœur* et de l'*esprit*, et dans laquelle il faut nécessairement choisir son drapeau. D'un côté le *cœur*, la *sensibilité*, avec toutes ses séductions et ses amorces: — de l'autre l'*esprit*, qui voit le mal et qui le repousse, malgré ses attraits mensongers; l'*esprit* qui veut la lutte, l'effort par excellence, et ce qu'une antonomase sublime appelle dans toutes les langues la *vertu*.

Or, tandis que la véritable morale travaille à comprimer la révolte des passions, une partie de la littérature du jour semble avoir pris à tâche de les légitimer. On pose en principe la sainteté des épanchements du cœur, et l'on s'indigne des obstacles qu'ils rencontrent dans les institutions et les lois sociales; c'est-à-dire que, par un étrange renversement, la volupté devient une vertu généreuse, et le principe des plus nobles inspirations. Et telle est

la théorie sentimentale de Rousseau, qui a trouvé dans l'auteur d'Indiana un éloquent et rigoureux interprète ; car celui-ci n'a fait que développer les idées de son maître. Si Jean-Jacques a dit vrai, Georges Sand n'a pas tort ; *Spiridion* est le digne successeur du *Vicaire savoyard* ; madame de Warens n'est ni plus noble ni plus poétique qu'*Indiana* ; *Jacques* peut bien continuer *Wolmar* ; et *Valentine* n'est qu'un coup d'épingle après les *Confessions*.

Cela posé, l'auteur examinera l'influence de ces deux théories rivales sur le bonheur de l'homme, soit comme individu, soit dans la société ; et dans une suite de tableaux admirablement peints, il nous montrera par quelle pente rapide les maximes de Rousseau et de Georges Sand, en légitimant la volupté, entraînent l'homme d'abîme en abîme, jusqu'au gouffre le plus profond de l'abjection et du désespoir.

Premièrement le culte du plaisir entraîne après lui la tristesse et le découragement. Qu'on interroge tour à tour saint Augustin ou Byron, saint Jérôme, ou Werther, ou René, ou don Juan, ou Foscolo, ou Ortis, ou Obermann, toujours un cri de douleur s'échappe des âmes enchaînées au plaisir ; parce qu'il y a dans les créatures un fond d'impuissance qui ne leur permet pas d'atteindre à la hauteur de nos convoitises et de nos besoins.

Écoutons : » Child-Harold passait l'été de ses
» jours à voler de plaisir en plaisir, sans penser
» que la froide misère viendrait le glacer tout à
» coup. Mais il n'était encore qu'au tiers de sa
» carrière, qu'il fut arrêté par quelque chose de pire
» que les malheurs de la fortune : il éprouva le dé-

» goût de la satiété; sa terre natale lui devint
» odieuse et lui sembla plus triste que la triste cellule
» d'un anachorète... »

Mon corps souffre et mon cœur gémit, dit Jean-Jacques; mon ame est oppressée du poids de la vie!

Le chantre d'Elvire n'est pas plus content du sort :

Pourquoi gémis-tu sans cesse,
O mon ame? Réponds-moi:
D'où vient ce poids de tristesse
Qui pèse aujourd'hui sur toi?
Au tombeau qui nous dévore,
Pleurant, tu n'as pas encore
Conduit tes derniers amis;
L'astre serein de ta vie
S'élève encore; et l'envie
Cherche pourquoi tu gémis!

Tous les écrivains de l'école sentimentale confirmeraient notre assertion, car Werther, Ewen, Sautetet, Escousse, Lebras, Chatterton, sont si peu satisfaits de ce monde, qu'ils s'échappent dans l'éternité; Child-Harold, don Juan, Frolo, Antony, Monte-Christo prennent la vie à dégoût; Obermann, Aléko, Brulart, Rousseau maudissent la civilisation moderne; Indiana, Valentine, Magnus, Tremnor ne connaissent pas le Bonheur.

Sans doute la *vertu* ne préserve pas des déchirements du cœur. Pour tous les enfants d'Adam, la terre est une vallée de larmes. et leur joug est pesant à porter. Mais il y a deux tristesses, comme il y a deux joies. La joie, pleine de licence et de dissolution, qui s'efforce d'oublier par l'enivrement des passions les inguérissables misères de l'existence, et la joie vertueuse qui, pareille à celle

d'Andromaque, est un sourire mêlé de larmes. Le voluptueux est triste, et sa tristesse n'a point de remède. L'homme vertueux est triste, mais il a pour consolation l'espérance.

A la tristesse et au découragement, que la volupté entraîne à sa suite, vient bientôt se joindre un mal plus grave, c'est *l'anarchie du cœur*; puis, immédiatement après, *la servitude*. Trois chapitres nouveaux expliqueront ces idées, sur lesquelles je passe rapidement. La *sensibilité* est si envahissante que, quand elle n'est pas réglée par l'intelligence, elle la domine et la tue. Tout ce qui dépasse la portée des sens est alors traité comme une chimère; on oublie tout, ou du moins on doute de tout. Comment le dire mieux que l'auteur des *Orientales*?

Si vous me demandez, vous muse, à moi poète,
D'où vient qu'un rêve obscur semble agiter mes jours,
Que mon front est couvert d'ombres, et que toujours,
Comme un rameau dans l'air, ma vie est inquiète;
Je vous dirai qu'en moi je porte un ennemi,
Le doute, qui m'emmène errer dans le bois sombre,
Spectre myope et sourd, qui, fait de jour et d'ombre,
Montre et cache à la fois toute chose à demi!

Herweg, poète allemand, sera plus expressif encore. Voici un distique adressé à la jeunesse :

Doute, et doute toujours, et sans croire savoir,
Dût ton cœur se briser sans foi et sans espoir!

Ailleurs il ajoute :

Qu'il soit un Dieu, qu'il n'en soit pas.
Eh! qu'importe ce Dieu à qui croit au trépas?
Ici toute clarté fait faute à mon désir,
Et rien n'est vrai que le plaisir!

Guillaume Marr ira plus loin, et il dira : je veux de grands vices, des crimes sanglants, colossaux. Quand ne verrai-je plus cette morale triviale et cette vertu qui m'ennuie ?

Ah ! c'est que le souvenir de Dieu et de la vertu importune l'ami du plaisir ; il l'écarte avec ironie et dédain. Si le ciel le frappait de la foudre, comme don Juan, il l'insulterait avant de mourir.

Servitude effroyable que celle des passions, puisqu'elle conduit fatalement de la tristesse au doute, du doute au blasphème et au désespoir ; mais servitude d'autant plus terrible, d'autant plus à craindre, qu'elle revêt mille formes trompeuses. Elle n'est d'abord qu'une innocente rêverie, un besoin d'épanchement : mais après avoir grondé sourdement, la passion éclate avec fureur, et quand une fois elle s'est enracinée, la vieillesse elle-même, qui détruit tant d'illusions, ne parvient pas toujours à l'arracher. Et quand il en est ainsi, il se fait une des situations les plus avilissantes qu'on puisse imaginer. Dans les commencements de la vie, la passion rencontre encore des freins et des obstacles, parce que l'âme alors n'a pas pu briser systématiquement toutes les pures traditions des ancêtres ; mais quand vient la vieillesse, il n'en est plus ainsi : tout devient science et calcul ; on achète ce qu'on ne peut avoir par affection, et l'on voit des êtres misérables et flétris qui, n'ayant plus pour excuses leurs passions odieuses, ni l'entraînement des sens, ni la faiblesse du cœur, trafiquent du bonheur et de la paix des familles indigentes.

Après avoir apprécié les conséquences morales de la volupté relativement à l'individu, M. Chassay

envisage la question par rapport à la famille. Il compare la position que le paganisme avait faite à la compagne de l'homme avec la magnifique prérogative qu'elle doit à la religion chrétienne. Après un rapide coup d'œil jeté à la hâte sur l'ancien monde payen, alors que la femme était tour à tour une esclave courbée sous le bâton, ou une Messaline effrayant l'univers sur le trône des Césars, l'auteur nous transporte au milieu des peuples de l'Orient moderne, pour nous y faire toucher du doigt les étonnants services rendus à l'humanité par l'enseignement chrétien. Car il semble que la Providence, pour confondre l'ingratitude du peuple moderne et montrer la toute puissance de la pureté évangélique, ait voulu conserver là, sous nos yeux, une portion de ce vieux monde payen garrotté dans ses fers éternels dont la civilisation catholique commence à briser les lourds anneaux.

En effet, chez les peuples encore barbares de l'Asie, la femme est un stupide instrument de plaisir, ou plutôt une bête de somme.

Chez les musulmans, elle est privée de toute éducation morale, prisonnière, gardée par de hideux geôliers; ou bien vendue sur les marchés et jetée au milieu des bazars comme un bétail vulgaire. — Les Indous en font une esclave. — Et à la Chine, au rapport d'un officier de marine nationale qui revenait naguère du céleste Empire, elle effraie l'impudence par sa corruption. Elle a perdu le sentiment qui meurt le dernier au cœur d'une femme, le sentiment de la maternité. Ce sont les chrétiens qui sauvent ces malheureux enfants, auxquels des passions brutales ont refusé jusqu'aux larmes d'une mère.

En Grèce, autrefois, il y eut plus de liberté pour la femme, il y eut même des honneurs; mais ce n'était pas à la vertu que ces honneurs étaient décernés. C'étaient les courtisanes Aspasia, Théodora, Laïs, qui avaient le privilège de réunir autour d'elles les hommes les plus distingués, les philosophes les plus graves. Il n'est point étonnant qu'avec de pareilles mœurs les femmes grecques aient été débauchées jusqu'au cyaisme.

A Rome, il est vrai, la condition des femmes fut généralement meilleure qu'à Athènes; la famille était prise au sérieux, et tant que se conserva l'austérité des mœurs républicaines, on put croire un instant que la cité romaine échapperait à la contagion qui dévora lentement la société payenne. Mais la décadence arriva bientôt: et l'on écrirait une affreuse histoire, si l'on voulait recueillir avec patience ce que les auteurs latins ont raconté sur les mœurs des dames de Rome vers les derniers temps de la république.

Il était temps qu'une impulsion nouvelle fit abandonner aux hommes le parti du *cœur* et de la *voluté*, pour faire triompher celui de la *pureté* et de la *vertu*. Le christianisme opéra cette merveille quand il vint purifier et sauver la femme, en faire le centre de la famille, l'ange tutélaire des jeunes générations. Cette réhabilitation a eu pour principe la chasteté chrétienne, et la civilisation moderne est née de l'institution vraiment sociale du mariage catholique, c'est-à-dire, un, indissoluble, et dans lequel la femme sera l'aide, la compagne, la consolation de l'homme, et non pas son esclave.

Une telle institution devait être attaquée par ceux

qui ont pris parti pour le *plaisir* contre le *devoir*. Au milieu de notre société si malade, le mariage se discrédite et s'avilit. Autrefois, dit M. St.-Marc Girardin, il y avait un mariage sur 120 habitants, aujourd'hui il n'y a plus qu'un mariage sur 150 habitants. L'accroissement du nombre des enfants naturels correspond à la diminution du nombre des mariages : on compte dans la plupart des grandes villes sur 5 enfants, 1 enfant naturel.

De nos jours, ajoute le spirituel professeur, on a inventé, pour désigner les commerces illicites, un nouveau mot : le *mariage libre*.

Et d'où vient cela? — La littérature contemporaine ne tend-elle pas à donner de la femme une opinion si triste, qu'on n'ose plus lui consacrer son avenir et toute sa destinée par des nœuds éternels? Quelles femmes que les filles du *père Goriot*, que les héroïnes des *Mémoires du Diable*, que les comtesses du *Compagnon du tour de France* et des *Mystères de Paris*!

Mais le principal ennemi du mariage social et catholique, n'est-ce pas Georges Sand, adversaire d'autant plus sérieux qu'il paraît convaincu, parce qu'il est passionné? Aussi, M. Chassay l'attaque avec autant d'éclat que de vigueur. Suivant l'auteur de *Valentine*, de *Lelia*, de *Leone Leoni*, le mariage est une oppression consacrée par l'Église, la violation des droits imprescriptibles du cœur. — Certes, lui répond notre auteur, nous n'avons jamais prétendu que le mariage dût procurer à la femme un bonheur sans mélange. Si des écrivains irréflectés, dans de *pieux romans*, ont montré à la femme le mariage catholique comme un avant-goût des joies

du paradis, nous ne voulons point être responsable de ces puérides excentricités, si positivement démenties par ces grands théologiens qui joignent à la connaissance de nos doctrines une sérieuse étude de la nature humaine.

Saint Chrysostôme appelle le mariage une servitude éternelle, une chaîne attachant deux esclaves de manière à ce qu'ils ne peuvent marcher l'un sans l'autre.

Bossuet annonce aux époux les mieux assortis. les peines, les contradictions, les angoisses.

Bourdaloue nomme leur union: une croix, un joug, une sujétion, un esclavage.

En demandant à la femme des serments éternels, l'Église ne lui dissimule pas les dures obligations qui en découlent. L'Église exige d'elle un dévouement austère; mais cependant le mariage n'est pas une institution tyrannique, car l'Église ordonne au mari de respecter la liberté de son épouse. Ce n'est point assez; elle veut qu'il ait pour sa compagne une affection si puissante, si désintéressée, que ne trouvant point de comparaison dans les choses humaines, elle lui propose, comme type de cet amour, l'amour de Jésus-Christ et de l'Église.

Tel est, en abrégé, le livre de M. Chassay. Je voudrais que cette rapide esquisse eût pu vous en donner, Messieurs, une idée nette et précise. Vous le voyez, on se tromperait si, d'après le titre, on s'attendait à ne rencontrer dans cet ouvrage que des considérations morales et de pieuses exhortations. Ce n'est là ni du mysticisme, ni de l'ascétisme, c'est une appréciation consciencieuse et franche d'une

des plus grandes plaies de notre pauvre société, l'indication de ses causes et de ses remèdes. Ajoutons que le tout est rendu dans un style peut-être quelque peu prétentieux par place, mais presque toujours élégant, clair, chaleureux, et heureusement coupé de citations intéressantes, empruntées aux principaux écrivains de tous les partis, qui délassent le lecteur, et forment de l'ouvrage un trésor d'importantes vérités exprimées dans le plus beau langage.

Des notes étendues, placées à la fin de chaque chapitre, confirment aussi la doctrine par de nombreux témoignages, dont plusieurs ont d'autant plus d'autorité qu'ils viennent des adversaires eux-mêmes. Ces notes font d'ailleurs connaître aux lecteurs qui n'ont ni le temps, ni le goût de lire tout ce qu'on appelle les chefs-d'œuvre de notre littérature moderne, ce qu'il y a d'important à savoir de ces productions quelquefois bien tristement célèbres.

Je ne crains pas d'être désavoué par les différents rapporteurs qui auront à vous entretenir des autres ouvrages de M. Chassay, en demandant à l'Académie de l'inscrire sur la liste des candidats au titre de membre correspondant. Aucun ne fera plus d'honneur à la Compagnie, par son activité et son incontestable talent.

RAPPORT DE M. GAINET

SUR LE LIVRE DE M. CHASSAY, INTITULÉ *Mysticisme catholique*.

Séance du 13 Décembre 1850.

Monsieur l'abbé Chassay jouit déjà depuis longtemps d'une belle réputation dans le monde littéraire. Il appartient à l'école de Bayeux, où il a pour émules MM. Noyget, Valroger et d'autres savants ecclésiastiques : cette école a mérité les suffrages et les encouragements du Souverain Pontife.

M. l'abbé Chassay est un des plus illustres représentants de cette savante et glorieuse famille. Sa féconde et infatigable activité poursuit deux buts en même temps. Il a conçu le plan d'une bibliothèque chrétienne pour les mères de familles, et déjà cinq ou six volumes ont paru pour remplir son cadre ; ils attestent un moraliste sage et judicieux, en même temps qu'un écrivain exercé. Une autre série de ses publications a un objet plus spéculatif ; elle est consacrée à la défense du dogme catholique. De ce nombre est l'ouvrage dont je rends compte en ce moment. En offrant au public son *Mysticisme catholique*, il lui donne une nouvelle preuve de son aptitude à combattre l'erreur et à la poursuivre dans ses ramifications les plus éloignées.

Les questions qu'il traite sont plus intéressantes et plus étendues que ne semble d'abord l'indiquer le titre : le quiétisme bramitique imputé au catholicisme ; l'accord de la grâce avec la liberté humaine , le salut des hérétiques et des infidèles , la vie monastique , c'est-à-dire tout un ordre de questions qui touchent à la partie la plus délicate du dogme catholique : voilà l'objet du livre , et ces maximes sont discutées avec un grand succès par M. Chassay. Son livre brille par deux qualités essentielles : premièrement par une grande clarté et une grande exactitude théologique ; le lecteur peut toujours suivre sa discussion sans fatigue , alors même qu'elle touche aux questions abstraites de la métaphysique ; en second lieu , par l'heureux choix des documents de la tradition⁶ ; et comme il met en regard les assertions contradictoires des adversaires du christianisme , on a sous les yeux toutes les pièces du procès.

L'auteur commence par écarter l'accusation qu'on a faite à l'Église de n'offrir qu'une doctrine empruntée à quelques philosophes platoniciens et aux bramines de l'Inde. Pour quelques-uns , le christianisme est un plagiat.

Sans doute , c'est la gloire du christianisme de remonter à l'origine du monde , et de continuer la tradition primitive ; de conserver et de résumer dans son sein tout ce que les premiers âges conservaient de juste et de vrai. Le christianisme n'est si sûr de l'avenir que parce qu'il est solidement établi sur le passé. Sous ce point de vue , la religion chrétienne n'est point une innovation. Mais il faut bien peu connaître ce qui s'est passé dans le monde , il faut être bien étranger aux révolutions intellectuelles ,

pour ne voir dans le divin fondateur du christianisme qu'un plagiaire de Brama, dans les premiers pères de l'Église que des disciples de Platon. L'érudition de M. Chassay ne laisse ignorer aucune des pièces de conviction qui confondent ces assertions de MM. Barthelemy Saint-Hilaire, Sainte-Beuve et autres superficiels ou malveillants imitateurs de Mosheim.

Ceux qui méconnaissent la profonde originalité du christianisme et qui n'y voient qu'un développement des écoles philosophiques de l'antiquité, sont des myopes auxquels M. de Maistre défend de lire l'histoire.

La question de l'accord de la liberté humaine avec la grâce a été présentée par l'auteur avec un rare bonheur.

On ne sait ce que l'on doit le plus admirer, ou la judicieuse interprétation des textes sacrés, ou la parfaite connaissance des pères de l'Église, qui, dans la discussion de M. Chassay, viennent tour à tour, et avec un à-propos parfait, dire ce qui est nécessaire pour vider le débat. On voit la déception de ceux qui ont espéré trouver l'Église en défaut par cet endroit.

On peut faire remarquer ici une inconséquence de plusieurs philosophes de ce temps-ci, qui a toutes les proportions d'une énormité. D'une part, ils accusent l'Église de blesser la liberté humaine, elle qui a toujours été si jalouse de la défendre contre tous les novateurs de tous les temps; de l'autre, ils ouvrent eux-mêmes les portes à un dégradant fatalisme. Ce fatalisme, ils l'ont appliqué à l'histoire et à la conscience humaine; et déjà certains réformateurs ont essayé de l'appliquer à la vie pra-

tique. Le fatalisme n'est-il pas le premier corrolaire du panthéisme, qu'on a voulu populariser de nos jours en Allemagne et en France ? Dans ce système, vous cherchez en vain une personne humaine, vous ne trouvez qu'un accident fugitif de l'infini. De là ces sottes et dangereuses doctrines, que la vertu se révèle par le succès : le succès devient toute une morale.

Le prudent Jouffroy lui-même, tout en voulant respecter notre liberté, l'anéantit d'une autre manière. Il ne voulait pas que Dieu trouvât de coupables à punir ; et, pour cela, il emploie un excellent moyen : il absout tout le monde. L'homme, dit-il, est enchaîné à sa fin par ses tendances et ses passions ; il faut qu'il y arrive... Les fautes, les crimes même, n'empêchent point l'homme d'arriver à sa fin. Le même auteur développera, si vous voulez, sa pensée, et il en fera l'application à la distinction du bien et du mal, cette base première de toute morale. *L'effet du bien et du mal dans l'être sensible*, dit-il, *c'est le plaisir et la douleur. L'ordre et le bonheur, le bien et le plaisir sont donc inséparables, parce que l'un est l'effet de l'autre ; c'est une illusion qui les a fait ennemis. Owen, Saint-Simon et Fourier n'ont pas dit autre chose.* Mais avec un pareil enseignement on va plus loin qu'on ne pense.

Dans la polémique contre l'Église sur cette question du libre arbitre, il est remarquable qu'au lieu de lui rendre hommage pour avoir anathématisé le grossier fatalisme de Luther, qui prêchait l'inutilité des bonnes œuvres et le dogme pervers de l'indémissibilité de la justice, au lieu de lui rendre hommage pour avoir condamné les tendances fatalistes

de la dureté janséniste, une foule d'auteurs ont eu des tendresses pour ces sectes condamnées. On peut juger par là de la moralité de leurs sympathies et de leur bon sens philosophique. Heureusement pour l'Europe, qu'elle était suffisamment éclairée par la sagesse de l'évangile ; même dans les pays séparés de la communion romaine, elle a repoussé le fatalisme. En sorte qu'on peut dire qu'en ce point le catholicisme a été vainqueur, même au sein des communions dissidentes.

On trouvera dans l'ouvrage de M. Chassay d'utiles aperçus sur toutes ces questions.

La lutte victorieuse contre les erreurs de cette nature rappelle naturellement le nom d'un prélat aujourd'hui revêtu de la pourpre romaine, dont la théologie est devenue populaire, et qui, par sa popularité même, a porté le dernier coup au jansénisme.

Je ne veux dire qu'un mot sur la manière dont l'auteur a traité le point important du salut des hérétiques et des infidèles, ce point si mal compris et si défiguré de l'enseignement chrétien. Impossible de faire sur ce sujet une dissertation plus savante, plus complète, plus raisonnable.

Enfin M. Chassay avait à venger la vie monastique, dans les premiers siècles de l'Église, de quelques reproches. Il a mis hors de litige ce point capital : que les moines de l'Orient ne se livraient pas seulement à la contemplation, comme tant d'écrivains l'affirment, mais partageaient leur vie entre le travail et la prière.

Les moines de la primitive Église étaient des hommes qui vivaient de peu, ne demandaient rien

et donnaient souvent aux autres. La société, même dans ses époques les plus fortunées, aura toujours besoin de pareils hommes, parce que l'abondance des biens matériels ne sera jamais telle que la modération et la patience dans les privations nécessaires ne soient une vertu de la plus haute importance.

Sur les diverses matières que nous venons d'indiquer, le livre de M. Chassay est plein d'enseignements les plus sûrs et les plus utiles : au mérite de l'exactitude dans la doctrine, il joint le mérite du savoir et du talent.

ANALYSE

LITTÉRAIRE ET PHILOSOPHIQUE

DES OUVRAGES LES PLUS UTILES AUX MOEURS,

par M. Ernest ARNOULD.

Séances du 8 et du 22 Novembre 1850.

S'il est une pensée qui puisse, aux époques agitées de l'histoire du monde, rassurer les esprits studieux et consoler les âmes méditatives, c'est la pensée sereine et éclatante qui se révèle à certains jours en des livres choisis; nos croyances au bien se raffermissent sous l'impression de ces paroles harmonieusement inspirées; nos aspirations vers un avenir meilleur s'élargissent et s'épurent en écoutant ces récits, qui ne sont que l'expression et l'écho des sentiments les plus vrais et les plus profonds de l'humanité.

A l'ombre des devoirs bien remplis et des joies calmes de la famille, des poètes, des philosophes chrétiens, des femmes surtout, animées par le saint amour maternel, ont fait sortir de leur cœur, à l'aide de paisibles études, des conseils qui ont rempli des plus douces émotions des pages nombreuses; tandis que des esprits plus graves discutaient et analysaient avec une incontestable supériorité, les difficiles problèmes qui ont été agités dans tous les temps, à toutes les époques.

Si vous réunissez quelques-uns de ces livres aux récits heureux, ou quelques-uns de ceux dont les convictions philosophiques se manifestent avec tant d'empire, vous serez bientôt convaincu que toutes les saines idées morales ont conservé leur foi vive qui illumine dans plus d'une âme d'élite; les idoles n'ont pas encore pénétré dans tous les temples.

L'un des sanctuaires les plus glorieux parmi ceux qui font le plus d'honneur à la France, et dans lequel la vérité morale est restée sur son piédestal, debout, dans toute sa majesté et dans toute sa pureté antique, est ce cénacle littéraire fondé par un ministre illustre, qui a précédé et préparé le grand siècle de Louis XIV. Les libéralités répandues par les mains magnifiques et intelligentes de plusieurs hommes de bien, ont permis à l'Académie Française d'appeler à elle chaque année, dans de nombreux et éclatants concours, toutes les imaginations fécondes, toutes les supériorités; tour à tour elle couronne les poètes, les savants, les historiens, les orateurs, tandis que, tout autant libérale pour les vertus les plus modestes et pour les dévouements les plus cachés, elle décerne les récompenses méritées à tous ceux qui lui sont signalés par les actions courageuses de leur vie exemplaire.

Mais les concours qui doivent particulièrement fixer aujourd'hui notre attention, ce sont ceux où se déploient les efforts de ces athlètes littéraires, qui combattent vaillamment pour l'amélioration morale, le perfectionnement intellectuel, et savent dans leurs leçons et leurs méditations, encourager, réformer, émouvoir et instruire. Parmi les fondations léguées

à l'Académie Française par le plus généreux des bienfaiteurs, celle qui a pour but de récompenser les auteurs des *ouvrages les plus utiles aux mœurs*, excite chaque année l'émulation des plus nobles esprits, et chaque année l'Académie fait un choix et décerne des couronnes aux écrits qu'elle a jugés les plus recommandables parmi tous ceux qui sont déferés à son jugement souverain.

Entendez-vous au jour indiqué la foule accourir, curieuse et sympathique, envahissant l'enceinte de l'Institut : elle écoute la voix si sobre, dans son éclat, de l'auteur toujours admiré du *Cours de Littérature française* qui, dans ses grandes leçons de la Sorbonne, dictait les pages ineffaçables des tableaux de la Littérature au moyen-âge, et de la Littérature au XVIII^e siècle. Élevé, pour l'honneur des lettres, à la place de secrétaire perpétuel de l'Académie Française, il proclame les noms des lauréats, après avoir analysé et fait ressortir, en quelques lignes empreintes de force et de concision, le mérite des ouvrages couronnés, les qualités littéraires et morales dont ils brillent, et qui les ont fait préférer. Gloire éclatante et pure ! Palme d'or, dont les feuilles ne doivent pas se ternir en quelques jours ! Ce ne sont pas là seulement des succès littéraires et des triomphes dûs au bon goût et à l'imagination ou au style ; l'Académie Française proclame, en quelque sorte, que l'on a bien mérité de la civilisation et de l'humanité ; que, par ses travaux, ses veilles, ses efforts, un poète, un philosophe, une femme, ont été *utiles aux bonnes mœurs* ; ils ont remonté par des chemins différents aux sources du vrai bien ; ils ont servi la grande cause du progrès, non point

par l'exposition imprudente de systèmes exclusifs, irréflechis et ardents, théories qui mènent aux abîmes ; mais, d'un geste calme et bienveillant, ils vous invitent à les accompagner dans la route qu'ils ont précédemment suivie, à l'abri de nos institutions libérales. Ces institutions, ils ne veulent ni les briser, ni les faire disparaître, pour les remplacer par des rêves ; ils tentent de les réformer, de les perfectionner, en laissant pour bases à la vie sociale les principes éternels ; ils montrent que l'éducation, la vérité du sentiment religieux mis en pratique, la simplicité des mœurs, le labeur de chaque jour, et les affections aimées de la famille et des amitiés fidèles, sont à la fois les croyances et les garanties qui peuvent nous conduire plus sûrement à la poursuite, et même à la réalisation de nos espérances.

Ce ne sont pas là des illusions, non, ce ne sont pas là des utopies. Nous allons lire ensemble quelques-uns de ces livres qui, au concours de 1850, ont été distingués par le choix de l'Académie Française, et ont mérité l'un des prix Monthyon. Nous les passerons tous en revue dans une analyse rapide et incomplète sans doute ; mais assurément, à notre sens, il ne sera pas possible de ne pas y reconnaître ce charme des bons livres et des livres utiles qui nous entraîne et nous émeut, sans nous laisser ni regrets ni lassitude. — Vous les lirez vous-mêmes, ces pages choisies et couronnées, et les impressions douces qu'elles laisseront dans votre esprit, vous dédommageront du récit que je dois en faire, pour vous mettre à même de connaître et d'apprécier ces livres utiles aux mœurs.

Il y a, je le sens bien, quelque témérité à en-

treprendre le travail d'analyse et d'exposition que je vous soumetts : surtout en présence de ce rapport si complet, dans lequel M. Villemain, le secrétaire perpétuel de l'Académie Française, rend compte au public, ami des lettres, des motifs qui ont mérité à ces livres eux-mêmes les suffrages de l'Académie ; il donne à chacun d'eux par un mot original, par une idée saillante, par une expression spirituelle et concise, la physionomie qu'il doit avoir, et il imprime à tous et à chacun le cachet toujours exact de sa critique pleine de verve et de justesse. Nous n'avons pas à lutter contre l'éminent rapporteur ; nous nous dégageons de nos souvenirs, et nous nous laissons aller simplement au courant de nos impressions littéraires et philosophiques.

Sans suivre exactement l'ordre adopté par l'Académie Française dans l'examen des livres couronnés, celui que nous aimons à étudier l'un des premiers, embrasse l'un des plus vastes sujets qui jamais aient été soumis aux méditations de l'esprit. *Déterminer les devoirs de l'État et les devoirs des citoyens dans leurs rapports avec les institutions établies et avec les principes généraux, constituer, en un mot, les éléments de la morale sociale* ; tel est le cadre dans lequel un écrivain, qui depuis plusieurs années enseigne la philosophie dans une des chaires de la Faculté des Lettres de Paris, a tracé à grands traits le tableau animé de nos sociétés modernes, sans dissimuler la profondeur du mal qui les tourmente, sans taire les espérances du meilleur avenir qu'il entrevoit pour elles.

Dès le début de son livre, il pose avec fermeté

les principes fondamentaux de la *morale sociale* ; il établit que la propriété est fondée, en fait comme en droit, sur le travail ; et naturellement il est conduit à examiner, dans des chapitres distincts, les différents systèmes émis sur la propriété : le système du privilège et celui de la communauté, les doctrines de Robert Owen, celles de Saint-Simon et de ses disciples, celles de Fourier ; et après avoir démontré l'impossibilité et l'injustice de l'égalité des salaires, il prouve, à l'aide de rapprochements ingénieux, que le système récent de *l'organisation du travail* n'est que la reproduction de doctrines antérieures, et notamment de celles professées par l'école de Saint-Simon.

Après avoir posé, comme un fait incontestable, que l'amour de la propriété est l'un des principes les plus énergiques de l'instinct de conservation, il faut arriver à cette conséquence, que le travail est, dans l'état de civilisation auquel nous sommes parvenus, la seule charte qui nous investisse de la propriété soit mobilière, soit immobilière ; en quelque temps que viennent les hommes, ils reçoivent le prix de leurs travaux : voilà pourquoi, malgré quelques traces de fortunes mal acquises, la propriété est respectable et respectée. Le droit du propriétaire est une suite du principe de mérite et de démérite : celui qui a beaucoup travaillé mérite d'être beaucoup récompensé.

C'est encore à titre de récompense qu'il est permis au propriétaire de transmettre ses richesses à ses enfants. Ce droit qu'on lui accorde ne porte aucun préjudice aux autres hommes, car la fortune qu'il possède est l'équivalent de ce qu'il a créé par son travail : elle est son œuvre, et non la part d'au-

trui. Vous reconnaissez donc, nous dira-t-on, que les enfants naissent dans une fortune inégale, c'est à dire, avec une quantité inégale des éléments de la production? Sans aucun doute; mais ils naissent aussi inégaux en intelligence, comme inégaux en beauté, comme inégaux en force : la société ne peut donc pas détruire l'inégalité; les enfants doivent profiter des travaux paternels. C'est ainsi que l'on rend plus facilement la propriété accessible au plus grand nombre de citoyens; car alors ils comprennent que la propriété fondée sur le travail est seule en harmonie avec les faits et la justice.

Mais au dessus de l'instinct de conservation, au dessus du désir légitime d'acquérir et de transmettre la propriété, se placent, dans l'ordre moral, les inclinations sociales, les inclinations du cœur, les affections de la famille; le devoir de l'Etat est de favoriser et de satisfaire ces inclinations naturelles. Ainsi, les affections du sang doivent être surtout l'objet de nos respects les plus profonds, et il ne faut pas se borner à un respect extérieur; il faut, après avoir examiné la constitution intérieure de la famille, en augmenter de plus en plus la pureté. Les peuples modernes ont encore beaucoup à faire pour maintenir la pureté et l'austérité du mariage; la disproportion de l'âge des deux époux est, suivant l'auteur que nous analysons, la cause principale des taches qui souillent encore chez nous le mariage. Il faudrait célébrer le mariage en son temps pour les deux sexes, dans les jours de la jeunesse et de la beauté, de cette beauté au moins que donne la fraîcheur : ce serait le moyen de ne pas condamner le jeune homme à un mariage dont il mésuse et qui le rend d'a-

vance infidèle à un mariage éloigné ; ce serait aussi le moyen de diminuer les causes de séduction , le moyen d'établir l'égalité entre l'homme et la femme. C'est en n'imposant pas de rôle sérieux à un jeune homme , que vous prolongez sa jeunesse ; donnez-lui , au contraire , une femme à aimer et à guider , des enfants à élever , une fortune à entretenir ou à faire , vous le rendrez sérieux , vous épurerez ses mœurs , ne fut-ce que par la présence de ces témoins innocents devant lesquels il craindrait de rougir ; il sentira le besoin de se rendre meilleur pour les améliorer. Mais en France , on ne veut pas hasarder l'avenir ; on exige des positions assurées ; et , pour garantir la condition matérielle , on ferme les yeux sur les conditions morales ; on marie les corps et les biens , non les intelligences et les cœurs. Mais le devoir , dira-t-on , est assez fort pour soumettre la femme et la retenir dans la fidélité : cela est vrai souvent ; mais il est encore plus sûr de rendre le devoir agréable , et de mettre l'inclination d'accord avec l'honneur.

Toutefois , pour les jeunes filles placées dans une certaine position de monde ou de fortune , il est facile d'augmenter la liberté du choix ; mais , pour les filles de la classe pauvre , il y a beaucoup plus de difficultés à surmonter : les filles pauvres n'ont pas de dot , il faut leur en constituer une par des professions ; c'est le seul moyen de les soustraire à la séduction , de leur ouvrir les portes du mariage , et de leur y donner une position plus digne et plus honorée. Il faut non seulement que parmi les emplois dont l'État dispose , il réserve aux femmes tous ceux qui conviennent à leur sexe ; il faut que la

loi leur assigne exclusivement toutes les professions relatives aux femmes ; qu'elles aient seules le droit de préparer et de vendre les objets de la toilette des femmes , qu'elles aient seules le droit de leur rendre les soins personnels , qu'elles soient seules chargées de l'instruction et de l'éducation des femmes dans les institutions publiques ou privées ; il faut constituer , en un mot , l'indépendance de la femme , pour donner au mariage toute sa dignité. De la sorte , vous étendez aux classes les plus pauvres le bénéfice de la famille ; vous rendez la famille plus chaste et plus sainte , du jour où vous l'aurez rendu accessible à ceux qui n'ont pu jusqu'à présent y entrer.

A un autre point de vue de la morale sociale , et pour maintenir la pureté du mariage , il faut que la fidélité des deux époux soit réciproque ; c'est une obligation rigoureuse : l'opinion et la législation sont encore entachées sur ce point d'une fâcheuse partialité qui disparaîtra devant le progrès des mœurs. L'indissolubilité du mariage , consacrée par la loi Française , est en outre une sûreté donnée à la femme ; c'est un progrès , en harmonie avec la loi morale : c'est peut-être un sacrifice que la force fait à la faiblesse , et qui peut augmenter l'indépendance ou même l'orgueil de la femme ; mais c'est une justice rendue au mérite de l'épouse et de la mère.

En dehors des obligations des époux , les devoirs de la famille comprennent les obligations des parents envers leurs enfants , et surtout les devoirs des enfants envers leurs parents. Abordant successivement l'examen historique et philosophique des questions qui s'y rattachent , après avoir établi par de nouveaux arguments , que la famille est un des moyens

les plus efficaces du perfectionnement de l'espèce humaine, l'auteur de la *Morale sociale* arrive à l'une des obligations les plus impérieuses des chefs de famille, le soin de l'éducation des enfants.

La section de son ouvrage où il traite de l'éducation, a particulièrement attiré l'attention de l'Académie Française : « Sur une question tant discutée, dit M. Villemain dans son rapport, M. Adolphe Garnier n'innove pas; mais il expose, dans un langage intéressant et calme, le but de l'enseignement, sa destination morale avant tout, sa puissance très grande pour prévenir et même pour réformer. Parcourant tous les degrés, toutes les formes d'instruction qui conviennent chez un grand peuple, depuis la plus nécessaire jusqu'à la plus complète, il montre quelle place doit toujours y conserver l'étude de ces vérités philosophiques qui prouvent à la raison ce que la religion enseigne au cœur... »

En effet, toutes les idées de M. Garnier sur l'éducation, et d'abord sur la nécessité d'une éducation publique, nous apparaissent pleines de force et de maturité. Le gouvernement de la nation qui, pour être légitime, doit se composer des hommes les plus éclairés, doit présider à l'éducation publique : l'éducation morale doit être dans la main de l'État; il faut, en effet, que l'enfant puisse comprendre et aimer la société dont il sera membre. L'instruction doit cultiver l'intelligence : ceux qui jugeront le plus sainement du genre d'instruction qu'il faut répandre, ce sont les hommes qui gouvernent l'État, parce que ce sont ceux qui connaissent le mieux les besoins du pays.

A Rome, comme à Athènes, le père de famille

envoyait ses fils à des écoles publiques régies par l'État. Lorsque l'empire fut établi, tous les princes qui gouvernèrent avec sagesse s'occupèrent de faire fleurir les écoles; et Théodose et Justinien accueillirent et développèrent dans leurs codes les salutaires institutions fondées par Antonin et Valentinien, leurs prédécesseurs.

Au moyen-âge, le clergé, qui était la seule lumière du temps, dirigeait l'éducation publique. Les écoles furent placées d'abord dans la demeure des évêques, qui enseignaient eux-mêmes; ou elles se tenaient sous le parvis des églises. Sous Charlemagne, se fondèrent les écoles de Tours, de Corbie, de Fulde et de Reims. Dans la suite, brillèrent à Paris celles de la Cathédrale et celle du monastère de Saint-Germain; celles des abbayes de Sainte-Geneviève et de Saint-Victor; et l'école du Cloître Notre-Dame, qu'on appela par excellence l'École Parisienne, et qui, la première, fut ouverte à la jeunesse séculière.

Ce fut sous Louis le Jeune que tous les maîtres qui enseignaient à Paris furent réunis en une corporation qui prit le nom d'*Université*, et qui devint capable de posséder des biens et d'exercer certains privilèges. — Mais cette Université était surtout une école pour le clergé, un gymnase de la société ecclésiastique: elle était régie par les chefs de l'Église.

À l'époque de saint Louis, un élément nouveau s'introduisit dans l'État: ce fut le droit ou la justice laïque. Dès lors une nouvelle direction morale fut imprimée à la France; elle ne venait plus du Saint-Siège, mais du trône. Les nouvelles institutions,

pour se maintenir, devaient modifier l'éducation publique. L'Université, jusqu'alors exclusivement soumise à l'autorité pontificale, s'en détacha peu à peu et tomba sous l'autorité des rois. Philippe le Bel, Charles le Sage, Charles VII, Louis XI et Charles VIII gouvernaient aussi l'Université; Louis XII enfin acheva de détruire ce qui pouvait faire de la corporation universitaire un corps séparé de l'Etat ou de l'autorité séculière; il la plia pour toujours au mouvement général du royaume. François 1^{er} fut un magnifique protecteur des arts, des sciences et des lettres; il fonda des chaires pour les littératures grecques et latines, et pour l'histoire de la philosophie antique; il appela de toute l'Europe les savants les plus célèbres pour donner de nouvelles leçons, et ordonna que tous les professeurs institués par lui fussent réunis dans un édifice qui porterait le nom de Collège Royal de France. La culture des lettres se répandit alors dans tous les collèges et dans toutes les Universités des provinces qui subissaient la même influence. Les familles nobles prirent à cette époque l'habitude d'envoyer leurs enfants étudier dans les écoles publiques. Les ordonnances de Louis XIV réglèrent la discipline intérieure des Universités, et établirent des collèges et des écoles publiques dans les villes qui ne pouvaient avoir d'Université. La fin du dix-huitième siècle arriva. On décréta la liberté d'enseignement, au milieu des orages de la Révolution; il n'y eut plus d'enseignement en France.

Nous arrivons à l'histoire contemporaine, et nous touchons à une question délicate, celle de la direction de l'enseignement par l'Etat; aussi ne voulons-nous discuter en aucune façon;

notre rôle est plus modeste. Nous analysons, en reproduisant la plupart du temps ses expressions propres, un auteur dont les théories nous plaisent, et dont la logique nous séduit et nous entraîne. L'avenir dira si les modifications profondes introduites dans l'enseignement et dans l'éducation publique par une législation nouvelle, sont favorables à l'amélioration des générations qui s'élèvent. Les bienfaits que cette législation doit répandre, et qui ont été si solennellement promis à notre pays par les voix les plus éloquentes, viendront-ils compléter, réformer ou détruire l'œuvre commencée par des lois antérieures, et qui dispensaient libéralement l'instruction à tous les degrés de l'échelle? — Problèmes dont la solution est infaillible pour quelques uns, incertaine pour un grand nombre, et au milieu desquels nous n'avons pas à pénétrer en ce moment. Nous nous contenterons d'indiquer quelques-uns des arguments au moyen desquels l'auteur de la *Morale sociale* réfute les raisons qu'on oppose à la direction de l'enseignement par l'Etat. — Il proclame hardiment que le monopole de la direction des sentiments et des idées appartient à l'autorité publique, comme le monopole de la justice. Tout en rendant hommage à la puissance paternelle, il place au dessus d'elle la puissance de l'Etat. Le père de famille assurément a le droit de choisir entre les écoles publiques et les écoles privées, pour y faire élever ses enfants; mais, dans l'intérêt même du père, qui, la plupart du temps, n'a pas la liberté de surveiller ces écoles, autant que par sollicitude pour l'avenir des enfants, toutes les écoles, ou privées ou publiques, doivent être sur-

veillées par l'Etat. Si, au contraire, on abandonné l'éducation morale à la merci de l'industrie particulière, les idées communes disparaissent, il n'y a plus d'esprit public, il n'y a plus d'esprit National. — Si l'Etat ne gouverne pas l'instruction, les enfants pauvres en seront de nouveau privés, et de nouveau l'ignorance envahira les campagnes. Et pourquoi ne pas le dire? on peut même sur ce point reprocher à l'Etat de n'avoir pas fait assez. Un bon gouvernement doit donc présider aux soins qu'on donne à la jeunesse; et aussi bien pour les méthodes d'enseignement, pour le genre d'instruction, et pour l'éducation morale, il est le meilleur juge des lumières qu'il faut répandre. Dans la pensée intime de l'auteur, l'éducation donnée par une autorité laïque ne doit pas être purement morale, elle doit être profondément religieuse; elle doit s'appuyer, non seulement sur les lois naturelles de la conscience, mais encore sur les vérités éternelles de la foi et de la religion. Toutefois il s'attache à prouver, en invoquant l'autorité d'un des plus illustres membres de l'église contemporaine, que l'on peut enseigner par la raison les vérités communes à toutes les religions: « On prouve l'existence de Dieu, sa justice, sa providence, l'immortalité de l'âme, le libre arbitre, la vie future, ses peines et ses récompenses, en consultant les textes sacrés, et en consultant les lumières de la plus saine raison. » — C'est ainsi que s'exprimait le dernier archevêque de Paris, saint et glorieux martyr! dans l'un de ses ouvrages les plus estimés, le *Mémoire sur l'enseignement philosophique*.

Cette modération pleine d'indépendance, qui dis-

tingue à un degré si éminent ces appréciations diverses de l'enseignement moral et religieux, nous la retrouvons dans les dernières pages du livre consacré à l'éducation. L'étude des sciences et la culture des arts sont de belles institutions, qui favorisent l'amélioration des mœurs publiques. Et après avoir réfuté en passant la thèse paradoxale soutenue par Jean-Jacques Rousseau devant l'Académie de Dijon, il démontre avec la même fermeté que l'ignorance n'est pas la sauvegarde de l'honnêteté, comme le prétendent encore quelques uns des ennemis éternels du progrès des lumières.

Après avoir satisfait les inclinations du cœur dans le sein de la famille, dans le culte de la patrie, dans l'amour de l'humanité; après avoir contenté les inclinations de l'esprit par les arts et par les sciences, il reste encore dans la nature de l'homme d'autres inclinations impérieuses auxquelles il faut donner satisfaction dans de justes limites : le désir de la liberté, de l'égalité, de l'honneur, du pouvoir, doit être pris en considération : il faut concilier la nécessité de l'accomplissement de l'œuvre commune avec l'amour de l'indépendance. C'est la conciliation de l'ordre avec la liberté, c'est l'un des problèmes de la science politique et de la *morale sociale*.

Passant en revue, au point de vue supérieur du dogme de la liberté et de l'égalité, l'abolition de l'esclavage, les rapports des maîtres et des serviteurs, l'emprisonnement pour dettes, toutes nos libertés publiques, la liberté de la pensée, la liberté religieuse, la liberté individuelle, la liberté du commerce, la distribution des honneurs et des emplois

publics, M. Garnier résume sa pensée en faisant un devoir à l'État de laisser aux citoyens toute la liberté compatible avec la bonne direction de la société, et fait voir comment les emplois et les fonctions doivent être distribués avec plus de justice, pour satisfaire à la fois l'intérêt public et l'amour de l'égalité.

Le partage des emplois par un gouvernement moral et éclairé, se rattache déjà au problème de l'organisation du pouvoir : ici apparaît l'étude des diverses formes de gouvernement et des théories politiques. Le sujet si vaste choisi par l'auteur s'agrandit encore par l'examen rapide des constitutions successives de notre patrie : « Bien des choses peuvent être contestées ; mais, du moins, on reconnaît toujours, avec l'étude attentive des lois, le sens patriotique de l'auteur et sa modération courageuse. »

Nous passons nous-mêmes rapidement sur les chapitres essentiellement politiques, et qui ont trait à l'organisation constitutionnelle de notre pays. — L'analyse des chapitres où l'on discute la constitution de 1795, la monarchie représentative, les constitutions Américaines, la constitution Française de 1848, et les modifications dont elle est susceptible, nous entraînerait dans des débats que nous ne pouvons pas et que nous ne devons pas soulever ici : la conclusion de l'auteur, à la suite du chapitre de l'organisation du pouvoir, se termine ainsi : Une société doit être organisée de la manière la plus favorable à la satisfaction des besoins et des inclinations de tous ses membres.

Mais après avoir montré les moyens propres à

satisfaire les inclinations du cœur et de l'esprit, l'amour de l'indépendance et de l'égalité, et ceux qui semblent assurer le meilleur régime de l'administration publique, il faut encore, pour goûter en paix tous ces avantages, que l'État garantisse la sûreté et la vie des citoyens. Examinant les attentats contre les personnes, et principalement le duel, on s'aperçoit bientôt que la loi Française est imparfaite et incomplète, au sujet de la punition des coups et des blessures; la législation actuelle ne frappe pas le combat singulier d'une manière assez évidente et surtout assez efficace; une peine morale, telle que la privation des droits politiques, par exemple, qui frapperait le duel dans sa source (ce n'est souvent qu'une affaire de vanité) tendrait bien vite à le faire disparaître.

Un sujet plus grave, et qui a longtemps arrêté les méditations des philosophes et des hommes d'État, est celui de la nécessité ou de l'illégitimité absolue de la peine de mort. Le bien-être général qui adoucit les mœurs, doit aussi adoucir les châtimens; mais si la peine de mort doit être supprimée, elle doit disparaître de l'usage avant de disparaître de la loi. Il faut reconnaître que l'abolition de la peine de mort en matière politique est un acheminement à son abolition complète. L'usage pieux et touchant d'accorder aux condamnés les secours de la religion, doit surtout encore préparer la suppression du supplice. La voix du christianisme, les prières du prêtre qui amènent le coupable au repentir, s'élèveront vers les hommes pour implorer la fin des sacrifices; elles s'élèveront avec autant de gravité et d'émotion qu'en emportait avec elle la parole féconde du Car-

dinal-Archevêque qui nous préside, lorsqu'il prêchait au monde, dans un chapitre de ses œuvres, la communion des condamnés à mort.

Les préceptes de la *Morale sociale* doivent exister entre les nations, aussi bien qu'entre les individus; et, jusqu'à présent, cette partie de la morale a été constamment violée par la guerre et par les conquêtes. Ceci est grave, parce que dans la question de la guerre sont enveloppées toutes les autres questions : propriété, famille, éducation, égalité, liberté, organisation du pouvoir, sûreté intérieure et extérieure, la guerre change la face de toutes ces choses. Supprimez la guerre, au contraire, et grâce aux travaux paisibles de l'agriculture et aux découvertes de l'industrie, le bien-être devient plus égal, les familles se multiplient, les arts et les sciences se répandent sans trouble d'un bout du monde à l'autre; les besoins des peuples sont mieux écoutés, parce que les gouvernements sont plus modérés; la liberté et l'égalité sont plus respectées, les mœurs s'adoucissent en s'épurant. Ainsi, toute la morale sociale est intéressée dans le problème de la guerre; la paix assure le maintien de cette morale: elle permet à l'Etat et aux citoyens de remplir tous leurs devoirs, devoirs qui consistent à satisfaire, chez le plus grand nombre possible de nos semblables, le besoin du bien-être matériel, et les inclinations du cœur et de l'esprit.

Telles sont les dernières paroles qui terminent le remarquable ouvrage de la *Morale sociale*. L'Académie de Reims, dans la rapide et incomplète analyse que nous en avons faite, aura facilement, nous l'espérons, compris quel avait été le but constant de

l'auteur : il a voulu montrer que tous les principes et toutes les applications de la morale doivent avoir pour base la connaissance de soi-même ; et, agrandissant son sujet jusqu'à embrasser les théories de la politique, ce mot pris dans son acception la plus générale, il s'est efforcé de prouver que la morale devait toujours dominer la politique. C'est une doctrine conforme à la doctrine de Socrate : la morale et la politique doivent avoir pour fondement la connaissance de soi-même.

Nous croyons que ce que l'Académie Française a voulu couronner dans l'œuvre de M. Adolphe Garnier, et ce qu'elle a distingué, c'est cette pensée constamment présente à chaque page de son livre : Tout acte d'un citoyen, aussi bien qu'un acte ou une manifestation émanant de l'Etat, doivent être en harmonie avec les scrupules de la morale privée ; c'est à cette condition qu'ils auront leur justice et leur utilité et qu'ils pourront concourir à l'amélioration de la société humaine. N'oublions pas enfin que M. Adolphe Garnier n'a pas mérité les suffrages de l'Académie Française, sans s'y être préparé par de profondes études sur Descartes et sur Thomas Reid, le chef de la philosophie écossaise ; — œuvres savantes, qui ont depuis longtemps attiré l'attention des penseurs.

En dehors des théories spéculatives de la philosophie, l'Académie Française couronne encore chaque année de modestes livres, pieusement écrits pour les enfants et pour les mères ; récits simples et doux, qui instruisent et moralisent sans blesser en aucune sorte ; leçons toujours indulgentes et fécondes qui se gravent dans les imaginations jeunes, pour

ne s'en effacer jamais. La moisson, cette année, est abondante, et ce sont des femmes qui l'ont recueillie presque tout entière; c'est un privilège dont on ne saurait s'étonner. Il y a dans la parole des femmes un charme qui vous sourit et vous captive; il y a dans leurs écrits surtout une émotion qui, toute puissante, vous prend et vous livre tout entier; le cœur bat plus vite, les yeux se mouillent de larmes, vous ressentez vous-même ces sensations qui sont peintes, vous avez éprouvé ces émotions, vous reconnaissez ces cris de joie, ces accents du repentir, ces transports d'amour filial ou d'amour paternel: c'est bien là l'expression pure et transparente des véritables sentiments de l'âme humaine.

Nous l'avons dit, la plupart de ces livres s'adressent aux enfants; ils ont pour objet leur instruction et leur éducation; sous une forme attrayante, ils mettent en relief tantôt les défauts ou les vices les plus fréquents au jeune âge: ils indiquent les erreurs qu'il faut éviter, les habitudes qu'il faut fuir, les travers qu'il importe de redresser. Tantôt, d'une voix attendrie, ils célèbrent les douces vertus de la jeunesse, ils honorent les exemples de dévouement au malheur, les nobles entraînements de la piété filiale; et, guides patients et éclairés, ils montrent la voie du bien, qu'ils embellissent encore par l'espérance d'une existence heureuse, qui, presque toujours, est la récompense du devoir accompli.

Le premier de ces livres, que nous aimons à citer, est un modeste recueil de quelques contes moraux, les *Soirées des jeunes personnes*, par Madame de Bawr. Depuis longtemps déjà le théâtre et les lettres avaient apprécié la délicatesse de cet esprit aimable dans sa simplicité; des comédies et de gracieux

romans avaient révélé toute la finesse de sa critique spirituelle et de bon goût ; ces nouveaux récits, dédiés aux jeunes filles, sont empreints d'une émotion dont le souvenir vous reste, même après la lecture ; ce sont des leçons dont la sévérité est tempérée par la douceur et l'harmonie du langage ; faits ingénieusement rassemblés, dont quelques uns déjà se sont produits dans d'autres livres écrits pour les enfants, mais qui jamais n'ont été présentés avec tant de sobriété et de passion contenue. Dans l'un de ces récits l'ingénieux auteur des *Soirées des jeunes personnes*, leur montre, par une série d'événements bien choisis et bien conduits, que l'*Esprit d'ordre* est un des dons les plus utiles au bonheur : Une jeune fille, méconnaissant les avertissements de sa mère et les tendres conseils d'une sœur aînée qui l'aime tendrement, prend l'habitude du désordre et de l'irréflexion à un tel point, qu'elle compromet la fortune de sa mère, détruit ou altère la tranquille existence de ceux qui l'entourent, et finit elle-même par perdre son bonheur et son indépendance. Dans la *Romance de Nina*, c'est une jeune fille dont la famille est proscrite, et qui, ne pouvant par son travail du jour et de la nuit subvenir aux besoins de sa mère malade, prend une guitare, débris de son ancienne opulence, et va, couverte d'un voile, chanter sur les boulevards publics. L'attendrissement gagnerait les plus difficiles censeurs, à la lecture de ce récit qui montre cette enfant, modèle de piété filiale, rapportant à l'humble logis les offrandes bénies de Dieu, qui font vivre sa mère. — L'amitié fraternelle ajoute [au livre de Madame de Bawr quelques pages éloquentes par l'émotion qu'elles

inspirent : Dans l'histoire des *Deux Orphelines*, deux jeunes filles d'un âge inégal, abandonnées sur la terre d'exil, n'ont d'autres ressources, pour échapper à la misère, que la vente des fleurs artificielles que l'ainée des deux sœurs réunissait en couronnes, pour les vendre à bas prix. L'excès du travail, les soins assidus qu'elle donne à l'éducation et à l'instruction de sa jeune sœur, les privations qu'elle s'impose par dévouement pour cette enfant, amènent une maladie grave. Un jeune médecin, que le hasard conduit à ce lit de douleur, se prend de pitié et bientôt d'admiration pour la sœur courageuse; il lui rend la santé, adopte l'une des orphelines et épouse celle qu'il a sauvée, profondément ému dans son cœur des sentiments nobles et touchants dont il a été le spectateur enthousiaste. Les derniers récits s'attachent à détruire, par des exemples qui frappent heureusement l'imagination, deux défauts communs chez les enfants, la peur et l'orgueil. Dans l'un, la peur est guérie par le dévouement filial; dans l'autre, l'orgueil est détruit par le spectacle du malheur noblement supporté. Le dernier récit, le plus considérable du livre, et peut-être moins attachant que les précédents, est suivi d'un conte, gaîment et facilement raconté : la *Bonne Fée*, conte de fée qui n'en est pas un. Une mère, quelque temps avant sa mort, confie à sa fille qu'une fée lui apparaît dans le boudoir de son appartement, où elle s'enferme chaque jour, et qu'elle lui enseigne la conduite à tenir, pour être heureuse, aimée et honorée. La jeune femme, dont le caractère est médisant et léger, après une expérience de la vie qui ne lui est ni bonne ni favorable, se retire,

elle aussi, chaque jour dans le boudoir de sa mère ; et elle s'aperçoit bientôt que la bonne fée, c'est la *réflexion*. La morale du dernier conte peut se traduire ainsi : La réflexion est une des routes qui mènent au bien.

Il ne faut pas croire que ces doux et charmants récits, qui sont seulement au nombre de six, et qui forment la matière d'un petit volume, soient un léger bagage pour se présenter en lice et mériter l'un des prix Monthyon. Ce qui plaît dans leur lecture, et ce qui l'élève à la hauteur d'une émotion, c'est un sentiment exquis et toujours juste du devoir accompli, du dévouement qui s'abandonne et se livre avec sa confiance en la Providence, de la vérité qui éclate et qui pénètre dans l'âme, comme la lumière de l'aurore jaillit à l'horizon : et puis, ces livres sont faits pour nos enfants, et nos enfants les aiment. Autour de la table de famille, que de contes écoutés avec joie, que d'histoires retenues et gardées dans les jeunes souvenirs ; que d'actions morales et vertueuses qui pénètrent sous la forme de leçons faciles et attrayantes ! C'est ainsi que l'enfance, impressionnée par les plus nobles exemples, reçoit les germes de la vertu, de la piété, de l'honneur ; c'est ainsi que le livre de Madame de Bawr est accueilli par les écrivains d'élite, qui l'ont distingué entre les plus utiles ; c'est ainsi qu'il est placé par les mères entre les mains des enfants, afin d'instruire et d'élever leur cœur au contact d'émotions empreintes de la plus touchante simplicité.

Ce dernier mérite est fort rare ; et, communément, il y a un peu d'afféterie et de mignardise

dans l'expression des récits consacrés à l'enfance. Je ne veux pas cacher ma pensée sur l'un des livres que l'Académie a couronnés, les *Anges de la famille*; l'auteur, femme et poète, a consacré sa vie littéraire à chanter en vers mélodieux les sentiments qui se rattachent à la famille, les joies et les douleurs de l'amour maternel, les encouragements à la charité, les espérances réservées à ceux qui prient et qui croient. Les enfants doivent à Madame Desbordes-Valmore de grandes jouissances intellectuelles et morales; toutefois, et la remarque en a déjà été faite, il y a quelque chose d'un peu apprêté dans son langage.

Ce livre s'adresse aux mères avec une espèce de solennité : « Les jouets de mon enfance, chères visions des premiers beaux jours de ma vie, innocentes compagnes de l'enfance, précieusement conservées, m'ont aidée souvent à mieux comprendre mes enfants, et sont demeurées pleines de conseils pour moi, mères! et je partage leurs conseils avec vous! »

Ces conseils, Madame Desbordes-Valmore les traduit en récits, alternativement en prose et en vers, et qui sont de nature à instruire et à émouvoir les jeunes imaginations. *L'Enfant des Champs Élysées* est un pauvre petit être délicat et souffrant, qui, sous la sauvegarde d'un vieux serviteur de sa mère, est conduit à la promenade dans une petite calèche attelée de quatre chèvres, afin qu'il puisse, les jours de soleil, respirer et se réjouir dans l'air pur; il a pour guide sa sœur, plus âgée de quelques années, qui veille avec une sollicitude passionnée sur ce berceau roulant, et qui chaque soir ramène dans les

bras de la plus tendre mère, l'enfant joyeux et reposé. — La mère est dans l'obligation de s'absenter une journée entière, ainsi que le compagnon habituel des promenades de l'enfant malade ; aussitôt après ce départ, la jeune sœur, malgré les sages recommandations qui lui sont faites, attèle les chèvres à la petite voiture, et fait sortir, comme de coutume, l'enfant dans les Champs Elysées. Au retour, elle s'empresse au devant de sa mère pour lui porter bien vite des nouvelles heureuses du trésor qu'on lui avait confié, et laisse à la porte du jardin la petite calèche où l'enfant était endormi ; la mère accourt rayonnante de bonheur et d'impatience ; la calèche était vide : son enfant avait disparu..... Les épisodes de ce récit se succèdent d'une façon vraiment touchante ; et lorsque la mère et la sœur retrouvent le pauvre enfant volé, sur les boulevards de Paris, accompagnant un savoyard et vendant des fleurs, il n'est pas possible de n'être pas profondément ému aux accents de désespoir, de tendresse et d'amour qui expriment à la fois la joie passionnée et la douleur de la mère : son enfant était devenu aveugle.

Il y a dans ce premier conte aux enfants des détails poétiques que l'analyse ne peut rendre, et qui laissent à plus d'une page la pensée attendrie : aussi, la critique que nous adressions, en commençant, aux œuvres de Madame Desbordes-Valmore, de manquer quelquefois de naturel, s'applique plutôt, suivant nous, à plusieurs des récits qui terminent le recueil des *Anges de la famille* ; ainsi, la *Royauté d'un jour*, *Clochetin* ou le *Royaume de Sa-Sa*, seront peu ou mal compris par les enfants ; les faits y sont exposés ;

d'une manière confuse. L'auteur a fait de grands frais d'imagination pour appeler à son aide le merveilleux de la fable ; mais toutes ces fantasmagories ont dépassé le but , je le crains ; ce ne sont ni des histoires , ni des contes de fées : la sobriété et la simplicité ne s'y rencontrent pas ; et ce sont là cependant des qualités essentielles pour plaire aux enfants en les instruisant.

On eût pu retrancher sans inconvénient quelques unes des pièces de vers intercalées après chaque récit en prose , dans lesquelles on voit percer trop d'efforts pour atteindre à une naïveté que l'on poursuit en vain ; ainsi : *la Grande petite fille* , *le Petit mécontent* , *la Petite frivole* ; je ferais une exception pour : *le Nuage et l'Enfant* , élégie pleine de mélancolie, et pour les dernières strophes de *la Réverie* , que le poète appelle : *les Enfants et les Miroirs*. Ce qu'il faut remarquer encore dans le livre de Madame Desbordes-Valmore , c'est que ce sont les contes les plus courts qui sont les mieux racontés. Les trois ou quatre pages ayant pour titre : *L'amour d'une vieille femme* , nous plaisent plus que les chapitres nombreux où discutent d'une façon toute nouvelle les *Petits politiques* de dix ou douze ans. La *Prière de la vieille femme* a emprunté ces paroles chrétiennes au livre de l'*Imitation* : « Ma paix est pour ceux qui sont doux et sensibles de cœur. » Et il y a dans toute cette prière comme un murmure de foi , de résignation et d'espérance , qui doit révéler aux enfants l'efficacité et la vérité de la prière. — *Les Étrennes de Gustave* , où la bienfaisance s'exerce avec une candeur sincère ; *le Côté du soleil* , que nous donnons seulement à nos amis, sont

les deux derniers récits que nous ayons à citer. Ils ont le mérite d'être courts et faciles, et celui d'avoir une portée philosophique pouvant servir à l'éducation morale de ceux auxquels ils sont destinés.

Nous appliquerons volontiers cette observation aux *Entretiens variés* d'un livre plus sérieux, composé avec une incontestable supériorité, et qui, au jugement de l'Académie, a placé, pour la seconde fois, son auteur au rang des esprits les plus distingués et les plus zélés pour le bien : c'est une femme plus jeune, et peut-être aussi plus modeste que le poète dont nous venons de parler. Simple directrice d'une salle d'asile à Paris, Madame Marie Carpentier a rassemblé il y a quelques années, dans un petit livre, des conseils heureux et féconds qui lui ont été inspirés par la science qu'elle appelle la *science des enfants* ; c'est dans le bruit et dans le mouvement des écoles, c'est en se mêlant à la vie des enfants, qu'elle a approfondi cette science, dont elle a adopté pour loi fondamentale cette maxime qu'elle répète à chaque page aux maîtres et aux amis de l'enfance : « *Soyez indulgents, et faites vous aimer !* » C'est en quelque sorte le résumé et la conclusion de son premier livre, couronné à son apparition ; Il y respire autant d'ardente charité que de noble dévouement, et il est digne de cet éternel souvenir dont on lit les paroles au frontispice : « Laissez venir à moi les petits enfants, et ne les empêchez point. Et, les ayant embrassés, il les bénit en leur imposant les mains. »

Les conseils pour la direction d'une salle d'asile ont principalement pour but de prouver la nécessité de substituer l'affection à la sévérité, et d'entourer l'instituteur de la considération et de la confiance de

tous les élèves. L'auteur indique, en des pages pleines de foi et d'effusion, les moyens faciles d'inspirer aux enfants l'amour de Dieu ; il montre comment on arrive à leur faire comprendre et respecter l'importance de la dignité morale, et comment l'on obtient d'eux l'obéissance, sans efforts et sans irritations ; sans oublier cependant que la répression est utile, et qu'il est bon d'en varier les moyens, suivant la variété des caractères. Les derniers chapitres sont consacrés à la distribution des récompenses, à l'examen de l'emploi de la journée dans les salles d'asile, et à la démonstration de la nécessité d'y joindre l'instruction à l'éducation. Il se termine par un éloquent appel à la sympathie et au dévouement de tous ceux qui ont accepté la difficile mission d'élever les enfants pauvres dans les asiles.

Le second livre, qui vient de mériter à madame Marie Carpentier les nouveaux suffrages et les éloges non sans gloire de l'Académie Française, est le développement de ses *Conseils adressés aux directeurs des salles d'asile* ; c'est le complément et la justification de ses premières études.

« Près de sa mère, l'enfant n'apprend pas toutes choses, mais il apprend des choses de toutes sortes, car il commence à vivre par toutes ses facultés à la fois. »

Cette épigraphe, mise en tête du livre de l'*Enseignement pratique dans les Ecoles maternelles*, nous apprend que l'auteur a envisagé son sujet sous un point de vue plus élevé en quelque sorte. Ce ne sont plus des confidences, des prières, des espérances, des aspirations formulées dans un langage plein de tendresse et d'abandon ; la tendresse et le zèle sont

restés aussi purs ; mais le langage a changé. La voix est plus forte et plus sûre d'elle-même, les prières sont des exhortations, les espérances sont des leçons, les vœux sont des enseignements ; c'est la maîtresse qui s'adresse aux maîtresses, non plus en novice timide demandant appui et encouragement, mais devenue habile par l'expérience, par la méditation, par le devoir accompli sans cesse et sans relâche ; elle montre aux mères et aux enfants la route déjà parcourue, et qu'elle a largement agrandie.

Les leçons contenues dans ce livre des *Ecoles maternelles* s'adressent en effet tantôt aux élèves, tantôt aux maîtres et aux maîtresses. Toutefois, les instituteurs ne doivent considérer que comme un canevas, comme des enseignements élémentaires à développer, les exemples qui leur sont fournis, et s'approprier les matériaux d'un enseignement utile à leurs propres leçons.

Les élèves, les enfants plutôt, se réjouiront à l'apparition de ce nouveau livre, qui parle leur langue et la langue de leurs mères, qui réflète leurs jeunes idées, qui les instruit en les égayant, qui fait entr'ouvrir la fleur de leur intelligence naissante, et qui, en même temps, s'adressant à leur cœur, leur donne les premières notions de la conscience et de la raison.

Nous avons quelque scrupule d'analyser les chapitres de ce livre essentiellement pratique ; il faut de toute nécessité leur conserver leur ensemble et leur étendue. Le premier d'entr'eux, notamment, a trait à l'enseignement de l'histoire sainte et au choix des passages de la Bible, qu'on peut mettre en récit pour les petits enfants. Cette partie du

livre, qui est assez importante, a été soumise au contrôle d'une autorité irrécusable, celle de M^{gr} l'Évêque du Mans; et en cette matière grave, il n'y a pas à discuter. Les entretiens variés et les petites histoires sont, suivant nous, ce qu'il y a de plus intéressant, de plus instructif et de plus moral dans tout le livre; et, nous le disons sans hésitation, ce sont ces entretiens et ces contes qui impriment à l'œuvre de madame Marie Carpentier ce cachet de supériorité qui la distingue de bien des conteurs de l'enfance. C'est qu'il y a dans ses récits tant de justesse et de simplicité, tant de naïveté naturelle et de raison; les exemples sont tous choisis avec discernement; le tact, le bon goût, la mesure donnent à chaque histoire sa valeur et son utilité; les vertus et les qualités sont mises en relief et honorées, de telle sorte que les impressions se gravent dans les jeunes esprits; les défauts et les vices sont flétris avec une sévérité qui en fait ressortir la honte et le danger. Toutes ces leçons sont offertes avec une bonhomie pleine de grâce, et elles seront à coup sûr accueillies avec autant de joie que de succès.

Les autres divisions du livre des *Ecoles maternelles* sont des indications graves, faites avec une voix persuasive, sur les meilleures méthodes pour l'enseignement de la lecture, du catéchisme, de la grammaire, du calcul, du dessin, de la musique, de la géographie; et encore des notions familières sur l'homme, sur l'histoire naturelle usuelle, avec des cadres de leçons enfantines sur des sujets spéciaux. Ce livre si utile, sérieux et tendre à la fois, se termine par des jeux, des rondes et des chansonnettes, qui amèneront sur

les lèvres de vos enfants les rires les plus gais et les plus sonores, en même temps qu'ils laisseront en leur souvenir le germe d'une notion utile ou d'une idée morale. C'est un bon livre, nous aimons à le répéter; c'est un livre complet: et lorsque l'on a visité souvent des asiles bien dirigés, lorsque l'on a vu à l'œuvre les hommes dévoués qui, dans nos trois asiles de Reims en particulier, remplissent dignement leur mission, il est impossible, après avoir médité les conseils de cet enseignement si précieux, de ne pas connaître combien ces écoles maternelles présentent de ressources pour élever et pour améliorer le sort de ces intéressantes générations d'enfants. Aussi, faut-il glorifier et bénir le dévouement de ceux qui, par ces nobles efforts, préparent, en moralisant les enfants, un meilleur avenir aux sociétés futures.

Dans une condition qui diffère peu de celle des instituteurs de l'enfance, se trouvent placés les instituteurs des écoles de village, voués à des fonctions modestes qui demandent plus d'aptitude qu'on ne le pense généralement. De nombreux livres ont été publiés pour leur tracer leurs obligations, et leur rappeler l'étendue de leurs devoirs; et, parmi les plus utiles de ces livres, l'Académie Française a décerné cette année l'une de ses belles couronnes aux *Entretiens moraux* d'un instituteur avec ses élèves, publiés sous le pseudonyme de M. de Saint-Surin; l'auteur de ces entretiens est, cette fois encore, une femme et une mère, Madame de Montmerqué; déjà l'un de ses livres heureux, le *Manuel des Enfants*, avait été distingué il y a quelques années par les illustres dispensateurs des libéralités de M. de

Monthyon. Paul Morin, l'instituteur du village, prend pour base de son enseignement cette maxime bien connue : *qu'un bon exemple est la meilleure des leçons*, et secondé par le zèle d'un maire, qui nous paraît un peu être un magistrat de convention, il réunit les principaux recueils que l'Institut de France fait distribuer chaque année, et qui contiennent les touchants récits des bonnes et généreuses actions qui ont mérité les grands prix de vertu : il choisit avec discernement les traits de dévouement et de courage qui honorent l'humanité ; il raconte les existences sublimes où l'abnégation et le devoir conduisent aux sacrifices les plus admirés ; il met en relief tout ce que la charité répand de bienfaits que le hasard seul a révélés, et tout ce que la vertu, unie à la religion, fait naître de pieuses et fécondes inspirations. Le cadre du livre des *Entretiens Moraux* est sans doute facilement rempli : il n'y a qu'à puiser dans une mine ouverte à tous, et la plus riche en vertus et en belles actions. Néanmoins, les actes nés d'un sentiment généreux sont présentés au lecteur avec un enthousiasme qui se communique vite et qui laisse son impression dans les cœurs. Avec beaucoup d'art, l'instituteur se met successivement en rapport avec de jeunes enfants, avec des adultes, avec les femmes et les filles des habitants du village ; il instruit les plus jeunes, il donne une direction nouvelle aux hommes de trente ans, en élargissant leur intelligence ; il attendrit et fait pleurer les femmes au spectacle du soulagement des misères, courageusement accompli par des âmes héroïques, placées dans les plus humbles conditions de la vie. C'est un livre utile, ainsi que l'a proclamé l'Acadé-

mie, utile aux enfants, utile aux instituteurs, digne enfin d'être lu dans toutes nos écoles; c'est encore l'éloge éclatant de M. de Monthyon qui se rencontre à chacune de ces pages, et l'on ne saurait trop faire pénétrer le souvenir touchant de cet homme de bien, partout où l'éducation a pour bases le devoir et la loi morale.

Si nous n'avions usé au de-là d'une juste mesure de l'attention de nos confrères, nous aurions encore à examiner trois ouvrages importants, pour parcourir la série des livres les plus utiles aux mœurs, couronnés cette année par l'Académie Française: ils traitent les uns et les autres de sujets sérieux qui rentrent dans le domaine des hautes études religieuses et philosophiques: *l'Essai sur la liberté, l'égalité et la fraternité*, considéré aux points de vue chrétien, social et personnel, est écrit par une femme éminemment chrétienne, madame L. de Challié, et se rattache, comme il serait facile de le montrer, par des liens assez étroits, au livre de la *Morale sociale* de M. Garnier. Un traité très sévèrement consciencieux de la *Psychologie d'Aristote*, par M. E. Waddington-Kastus; et une *Introduction à l'histoire des sciences physiques dans l'antiquité*, sous le titre de *Philosophie spiritualiste de la nature*, par M. Henri Martin, complètent la série des travaux qui ont paru dignes du prix d'utilité morale.

D'autres travaux remarquables se rattachant à l'étude de l'histoire, à la poésie et à l'éloquence, ont reçu également les couronnes de l'Académie Française, en vertu de fondations diverses. Le prix mérité par le morceau le plus éloquent d'histoire de

France a été maintenu aux *Considérations sur l'Histoire de France* de M. Augustin Thierry, et à l'*Histoire de Louis XIII* de M. Bazin. Une comédie, qui a eu grand succès sur la scène française, *Gabrielle*, et une étude antique, *la Fille d'Eschyle*, ont partagé, à des degrés inégaux, le prix offert à l'œuvre dramatique, en cinq actes et en vers, composée par un Français, imprimée, représentée, publiée en France, et joignant au mérite littéraire le mérite non moins grand d'être utile aux mœurs et aux progrès de la raison. Tous ces travaux littéraires, qui maintiennent avec honneur la supériorité des bonnes lettres Françaises, doivent être, selon nous, pour les Académies de province, un encouragement à poursuivre et à élever leurs propres travaux ; et encore à préparer pour les hommes studieux, qui ont des loisirs et du zèle, des concours qui, par leurs succès et leur utilité, contribuent au développement moral et au progrès de la science.

LA JUSTICE NORMANDE.

CONTE

par M VIOLETTE.

Séance du 8 Novembre 1850.

Au carrefour d'un bourg de Normandie ,
Jadis , d'oiseaux parleurs logeait certain trio ,
Le Geai , la Pie et l'Étourneau ,
Dont les chants aux enfants donnaient la comédie.
Les deux premiers vivaient en liberté.
Jacot d'un brocanteur était l'enfant gâté :
A ce titre , il usait de tant d'indépendance ,
Qu'on ne voyait partout d'un œil surpris
Que des méfaits de la licence
De ce Geai mal appris.
Margot , tout au contraire ,
Avait pour maître un savetier sévère ,
Qui , sur le moindre rien ,
Par l'emploi familier de certaine lanière ,
La redressait , disait-il , pour son bien.
Ainsi , chacun nous forme à sa manière.
L'Étourneau , lui , dans sa cage d'osier ,
En face suspendue à l'auvent du vannier ,
Sans cesse il babillait , faisait un tel ramage
Que la tête en tournait aux gens du voisinage.
Quelques uns prétendaient que le drôle était fou ,
D'autres qu'il méritait qu'on lui tordit le cou.
Tuer mon sansonnet ! dit le maître en colère ,
Qu'on y vienne , et c'est moi qui soutiendrai l'affaire !

- Un matin donc, le brocanteur
De l'homme au tire-pied s'approchant tout rêveur :
- « Voisin, dit-il, je suis bien désolé ;
 - » Pendant qu'hier j'étais à la campagne ,
 - » Dans ma boutique on m'a volé
 - » Un bout de vieux galon du frac de Charlemagne,
 - » Qu'un juif, d'Aix-la-Chapelle, un jour m'a brocanté.
 - » Depuis, dix amateurs se l'étaient disputé :
 - » Un riche anglais, venu chez nous deux matinées ,
 - » En bon or et comptant m'en offrit vingt guinées.
 - » J'attendais pour conclure aujourd'hui son retour ,
 - » Mais sur lui mon voleur prit l'avance d'un jour.
 - » Pour des gens comme nous, c'est une perte énorme ;
 - » J'aurais beau de bonquins augmenter mon trafic ,
 - » Pour du neuf, vendre cher mes rebuts au public ,
 - » Vous-même rajeunir du vieux cuir sur la forme ,
 - » Jamais nous ne pourrions, dans un an de labeur ,
 - » Par nos communs profits, réparer mon malheur ;
 - » Je n'en ai point dormi, ma femme en est malade ! »
- Notre homme allait, sans doute, allonger sa tirade,
Quand le vannier survint et dit : « votre galon
- » Fait, je crois pour Porthsmouth, voile avec le larron.
 - » Hier, midi sonnait, pendant qu'à ma croisée,
 - » Je clissais d'un panier l'anse à moitié brisée ,
 - » J'ai vu cette margot qui, trottant sur ce ban ,
 - » Dans son bec emportait comme un bout de ruban ,
 - » Puis, par un tour de main en passant devant elle ,
 - » Un anglais lui souffler cette humble bagatelle ,
 - » Et comme rien pour moi n'indiquait sa valeur ,
 - » J'ai fini mon panier sans crier : au voleur ! »
- Et là-dessus vlin-vlan ! bien sanglés sur l'Agace ,
Deux coups de tire-pied la font rouler sur place.
- « Mais pourquoi, dit le brocanteur,
 - » Contre l'oiseau montrer tant de rigueur ?
 - » Pour moi, je n'y vois rien qu'une étrange conduite.
 - » Que me faut-il, enfin ? me payer mon galon ,
 - » Ou si non ,

» Selon mon droit, et tout de suite,

» Je vous intente un bon procès »

— « Il vaudrait mieux, voisin, courir après l'Anglais,

» On peut encore l'arrêter dans sa fuite;

» Si c'est votre mylord, bien sûr il vous payera,

» Un voleur, au contraire? alors on le pendra,

» Et nous verrons ensuite. »

— « Quant à moi, répond le plaideur,

» Je suis un peu poltron, le roulis me fait peur,

» La mer d'ailleurs me fut toujours contraire,

» Et je tiens d'un marin que j'appelais mon père,

» Que sans grave raison il ne faut s'y risquer.

» Et pourquoi, s'il vous plaît, irais-je m'embarquer?

» Votre oiseau m'a volé, j'ignore son complice,

» Et demain sans tarder, j'en appelle en Justice;

» Petit-Jean, mon huissier, contre vous plaidera.

» Mais vous, sans doute, au barreau de Coutance,

» Vous irez recruter quelqu'homme d'importance.

» Eh bien, il peut venir, Petit-Jean l'attendra;

» Ses moyens seront prêts pour obtenir sentence »

— « Ah! vous voulez plaider! Eh bien nous plaiderons,

» Reprit le savetier; mon huissier c'est moi-même,

Et, morbleu, nous verrons

» A qui donnera droit la Justice suprême!

Comme entr'eux ces débats étaient de faux aloi,

Que de gens du quartier se grossissait la masse,

Le vannier les pria d'entrer chacun chez soi,

Et les derniers de déblayer la place.

Une heure après, aux quatre coins du bourg,

Sur le bruit de procès chacun tendait l'oreille:

Par tous pays, le peuple aux plaids volontiers court,

Mais là c'était pour tous une ardeur sans pareille.

Le tribunal du lieu bientôt fixa son jour.

En grande pompe, alors, parut toute la cour,

Deux assesseurs, le juge, en robe solennelle,

Renfrognant gravement sa mine paternelle.

Debout dans le prétoire était le bourg entier.

Dès qu'on eut entendu l'exposé de l'affaire,
Sur la foi de ses yeux, déposa le vannier,
Parla peu de l'Anglais et beaucoup, au contraire,
De Margot, que de vols il disait coutumière.

Bref. Il la chargea tant qu'il put,
Si bien que, dans la foule, on crut
Qu'avec le brocanteur c'était chose arrangée.
Lorsque dans son canal, de vagues surchargées
La Manche, tout à coup, gronde, écume, bondit,
C'est moins que rien vu du rivage,
Après des cris, de l'infernal tapage
Que dans la salle on entendit.

Les plus mutins trépignaient à leur place,
Contre le faux témoin un bruit affreux tonnait,
Et les gens du quartier poussaient cette menace :

Nous le tûrons son Sansonnet,

Lui qui veut perdre et le maître et l'Agace !
Sur son siège, un moment, le juge fut crispé ;
L'émeute était flagrante, il craignait son audace,
Car vraiment le vannier pouvait être écharpé.

« Mes amis, disait-il, écoutez votre père,
» Au nom de la justice, et pour moi, calmez-vous ;
» Mon jugement sera sévère,
» Mais je rendrai justice à tous. »

Sa voix enfin fut entendue.

Et comme un sombre écho mouvant dans l'étendue,
Cette menace encor sourdement bourdonnait :

Nous le tûrons son Sansonnet !

Après cet incident, comme au sortir d'un rêve,
Voici, l'air effaré, Petit-Jean qui se lève ;
Il craint pour son discours : aussi, dès le début,
Vit-on qu'à son palais s'embarrassait sa langue,

Que de moitié, pour arriver au but,
Le Cicéron troublé réduisait sa harangue.
Pendant il allait étalant, en chemin,
Un bagage complet d'extraits du droit romain,
Dénonçant sans pitié la Pie à la Justice,

Et sur les faits du vol ménageant son complice.

Lorsqu'il en fut à sa péroraison,
Alors il rehaussa la valeur du galon,
Parla de son client en termes pathétiques,
De sa femme plaiguit les crises spasmodiques,
Employant de grands mots pour les peindre aux abois,
Disant que tout chez eux périrait à la fois,
Puis, enfin, il conclut qu'au marchand de vieux livres
Le maître de Margot compterait cinq cents livres.
La foule, tout à l'heure, en si grande fureur,
Muette de surprise, admirait l'orateur,

Quand, tout à coup, du sein de l'auditoire :

« Cinq cents livres, Messieurs, c'est à ne pas y croire !

S'écria notre savetier ;

» Mais où veut-on que je les prenne ?

» A moins que quelque fée, au fond d'un vieux soulier,

» N'en ait fait un dépôt pour me tirer de peine.

» Cinq cents livres encor ! jamais dans mon taudis

» Pareille aubaine n'est entrée,

» Et c'est, sans rien cacher, bien au delà du prix

» De toute ma vieille denrée,

» Quand je joindrais mon personnel avec,

» Ma femme, mes enfants, même Caquet-bon-bec.

» D'ailleurs, Messieurs, dans toute cette affaire,

» J'ai bien aussi quelque réserve à faire ;

» Car qui n'a pas souffert du Geai de mon voisin,

» Oiseau sale, gourmand, toujours mourant de faim ?

» En vain, la brosse en main, je cirais mes chaussures,

» Derrière moi c'étaient de nouvelles souillures,

» L'insolent animal s'en faisait comme un jeu,

» Et contre lui ma femme en vain jettait son feu.

» Du reste, tout chez nous flattait sa gourmandise,

» Jusqu'à mon Livarot (*) qu'il trouvait à sa guise.

(*) *Livarot*. Fromage aussi connu du côté de Coutance que le marolles à Paris.

- Et combien de morceaux empâtés dans son bec ,
- M'ont réduit dans l'échoppe à broyer mon pain sec !
- L'autre jour , il fit plus ; par excès de rapine ,
- A mon petit Joseph il surprit son goûter :
- Le drôle vaillamment défendit sa tartine ,
- Mais l'attaque était vive , il ne put résister
- Vit-on , chez les anciens , plus immonde harpie ,
- A l'estomac plus creux , à l'aile plus hardie ?
- Car ce qu'il put soustraire à sa voracité ,
- L'enfant le rejeta ; tout était infecté !
- Voilà , Messieurs , des traits de ce Geai famélique.
- Eh bien ! en ai-je fait une affaire publique ?
- Me suis-je autrement plaint qu'en donnant à l'oiseau
- Certain avis direct à l'endroit du museau ?
- M'a-t-on vu , l'air sournois , clignottant un œil louche ,
- Aborder mon voisin un procès à la bouche ,
- Et d'un ami commun captant l'âme avec soin ,
- Pour un vil intérêt faire un lâche témoin !
- Du galon , après tout , durant deux matinées ,
- Qui prouve que l'Anglais offrit bien vingt guinées ?
- Mais c'est vous , mon voisin , vous seul qui l'avez dit.
- Vos aveux , permettez , ne sont guère en crédit.
- Comment ! quand ce Mylord vint voir vos vieilleries ,
- Vous n'avez pas compris , dans son long entretien ,
- Que c'était un filou , dressant ses batteries
- Pour acheter votre galon pour rien !
- Il vint aussi chez moi , trouva Margot gentille . »
- *J'ai mais beaucoup* , dit-il , *le oiseau qui babille.*
- « Ensuite , en amateur distrait
- Que poursuit une idée ou qui bat la campagne ,
- Il ajouta qu'il regardait
- Si , dans l'échoppe il trouverait
- La pantoufle de Charlemagne.
- Soudain , prenant la balle au bond ,
- Je lui fis voir une sandale
- Barriolée , à forme originale ,
- Qu'un mien parent rapporta du Japon . »

— *Volez-vous, vos*, dit-il, trente guinées ?

- « Son offre vaut autant que s'il les eût données.
- » Ma pantoufle, Messieurs, vaut donc un tiers en sus
- » Du vieux galon. Eh bien ! Si la cour me condamne,
 - « Pour éviter tout sujet de chicane,
 - » Sans retour je la donne à mon Olibrius ;
 - » Moyennant quoi, sans regret ni murmure,
- » Ce bon voisin paiera les frais de procédure. »

Il dit ; et c'est à qui, dans l'auditoire entier,
Pour lui serrer la main s'offrira le premier.

Et pendant qu'étonné du prix de sa défense ,

Le Démosthène en tablier ,

Attendait la sentence ,

La cour avait délibéré ;

Car après ce succès , éclipsé dans son rôle ,

Petit-Jean n'avait point réclamé la parole.

Le juge donc d'un air grave , inspiré ,

Et de l'arrêt pourtant riant d'avance,

Ota sa toque, et chacun fit silence.

- « Considérant , dit-il , que la Pie a volé
- » Le galon ; que le Geai, par une étrange audace,
- « Par son instinct glouton et si bien dévoilé ,
 - » A surpassé l'oiseau le plus vorace ;
 - » Considérant ,
 - » Incidemment ,
- » Qu'au premier chant du coq , au carrefour Saint-Pierre ,
 - » L'Étourneau du vannier ,
- » Avec ses cris aigus , son babil de commère ,
- » Trouble dans leur sommeil les ronfleurs du quartier ;
 - » Qu'en valn , le jour , bercé par sa nourrice,
 - » Aucun enfant ne saurait sommeiller ;
- » Considérant enfin , pour que cela finisse ,
- » Que le barbier du coin , las d'entendre crier
- » Son marmot , est venu se plaindre à la justice :
- » La cour , auxdits oiseaux appliquant son arrêt ,
- » Les condamne à subir la peine du gibet ,
- » Et dit que , sans surseoir , sur la place publique ,

- Demain sera pendu le trio satanique.
 - Quant aux frais
 - Du procès,
 - Voulant de son auteur adoucir le mécompte ,
 - La cour a déclaré les prendre pour son compte. •
- Toute la salle alors cria : bravo !
- Sinon le brocanteur et son fourbe compère
Qui, sur leur tête enfonçant leur chapeau ,
Sans mot dire étouffaient de honte et de colère.

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1850 - 1851.

N° 2. — *Trimestre de Janvier 1851.*

SCIENCES.

OBSERVATION

D'UN CAS DE FIÈVRE INTERMITTENTE CHEZ LE CHEVAL,

Présentée à l'Académie de Reims

Par M. **A. BAUDESSON**, Vétérinaire.

Séance du 40 Janvier 1851.

La fièvre intermittente, cette maladie si commune chez l'homme, n'a pas beaucoup d'exemples dans les annales de médecine vétérinaire. Niée par les uns, adoptée par un petit nombre, elle est presque encore aujourd'hui un sujet de doute pour la plupart des vétérinaires.

Ruini, qui écrivait en Italie vers la fin du xvi^e siècle, est le premier auteur qui fasse mention de la fièvre intermittente chez les animaux: il rapporte en quelques mots un cas de fièvre quarte subintrante dans le cheval.

Après lui, deux siècles s'écoulèrent muets sur cette maladie ; puis la question fut reprise par Fromage de Feugrès, dans sa correspondance, t. IV; par Pozzi (*Zoviatria del Giov. Milano, 1809, t. III.*) Les annales de littérature étrangère, topographie médicale de la Grande-Bretagne, juillet 1810, rapportent, d'après M. Royston, que, dans les environs des marais de Cambridge, les animaux qui sont employés aux travaux de l'agriculture présentent quelquefois des fièvres intermittentes tierces parfaitement caractérisées.

Certains auteurs ont admis, dans leurs écrits, l'existence de la fièvre intermittente chez les animaux ; mais pas un ne semble l'avoir observée. Girard fils, en examinant ce qui avait été écrit avant lui sur les fièvres essentielles des animaux, concluait ainsi (1) : 1° que Solleysel, Carsault, Bourgelat et Delabère-Blaine admettaient l'existence des fièvres essentielles dans les animaux domestiques sans les avoir jamais observées eux-mêmes ; 2° que Lafosse et Volpi n'y croient pas ; 3° que Vitet et Aygaleng se sont servis d'ouvrages de médecine humaine pour les décrire ; 4° que les observations mentionnées dans les instructions vétérinaires et celles produites par Grogner ne peuvent servir ces preuves ; 5° que les trois observations de Damoiseau doivent être considérées comme nulles ; elles ont rapport à une inflammation de la muqueuse gastro-intestinale avec ou sans complications.

Nous n'attachons pas plus d'importance aux observations de MM. Rodet et Liégard, aux deux de M. Lautour, qui ne doivent être regardées que comme

(1) Recueil périodique

ayant trait à des fièvres symptomatiques d'affections qui se sont simultanément déclarées.

Jusque là, les vétérinaires étaient donc fondés à croire que la fièvre intermittente n'existait pas chez le cheval ; lorsque, en 1818, M. Clichy, vétérinaire aussi consciencieux que distingué, par un cas bien observé, est venu décider la question en faveur de l'existence de cette maladie. Le type que M. Clichy a observé est le type quotidien. Aussitôt l'apparition de cette observation publiée sous d'aussi bons auspices, les idées changèrent : d'Arboval qui, dans la 1^{re} édition de son dictionnaire, niait l'existence de la fièvre essentielle chez le cheval, se range de l'avis contraire dans la 2^e édition du même ouvrage. Il en fut de même de beaucoup d'autres vétérinaires.

Certaines observations ont été, comme nous venons de le voir, données pour appuyer l'existence de la fièvre intermittente dans les animaux ; nous les avons rejetées et nous avons dit pourquoi. C'est qu'en effet, pour éloigner tout moyen d'erreur dans le diagnostic de ces maladies, il faut s'attacher scrupuleusement à en connaître le caractère, l'essence même. Dans notre esprit, nous divisons les fièvres intermittentes en deux classes : 1^o les fièvres intermittentes *primitives, essentielles* ou *idiopathiques* ; 2^o les fièvres intermittentes *symptomatiques*.

(En admettant cette division, nous pensons, enseigné par les observations pratiques d'un grand nombre de médecins distingués, que le gonflement de la rate n'est que consécutif à l'apparition de la fièvre. Assurément il doit en être de même chez les animaux ; nous n'avons pu constater ce gonflement

chez le cheval, vu la position anatomique de l'organe qui en est le siège, dans la cavité splanchnique qui le contient.)

Nous avons souvent eu occasion d'observer les fièvres du second genre, particulièrement dans l'entérite du cheval ; mais aussi nous ferons remarquer que, dans ce cas, l'intermittence est toujours irrégulière.

L'observation que nous allons rapporter présente un type de fièvre intermittente mensuelle (1). Le cheval, qui en fait le sujet, est d'un tempérament lymphatico-sanguin, de race normande, de l'âge de six ans, de taille moyenne, sous poil bai-clair, propre au trait léger, appartenant à M. D. . . . , propriétaire cultivateur, demeurant à C. . . .

Le 5 février 1850, visitant ce cheval, je trouve le pouls flasque, à 80 pulsations, les muqueuses pâles, la respiration accélérée, les reins inflexibles, le poil piqué, la facies triste, les membres engorgés ainsi que le fourreau.

L'animal, d'un embonpoint à peu près satisfaisant, était nouvellement acheté, et, d'après quelques renseignements que me fournit son propriétaire, je le crus débilité par un travail forcé. Il semblait avoir été remis en état, comme on dit, pour la vente ; ce que m'indiquait assez la présence d'un séton au poitrail, que l'on a l'habitude, à tort ou à raison, de passer en pareille circonstance. Prescriptions :

(1) Bien qu'on ait écrit, comme Sauvage, dans sa *Nosologie*, qu'il faut bannir du cadre des fièvres intermittentes toutes celles qui n'ont pas au moins deux accès en quinze jours, nous n'en persistons pas moins à classer, dans les fièvres intermittentes, le cas que nous présentons.

électuaire de gentiane, panade excitante, frictions sèches sur toute la surface du corps, promenade au pas, l'animal étant bien couvert. Ses aliments devront être arrosés avec de l'eau légèrement salée.

Le 4 au soir, quelque temps après la promenade, le cheval est abattu, il reste étranger à tout ce qui se passe autour de lui, sa respiration est agitée; il est pour le propriétaire dans un état inquiétant, qui le décide à venir me chercher.

A mon arrivée, huit heures du soir, je trouve le malade triste, il est au bout de sa longe, l'extrémité inférieure de sa tête repose presque sur la litière; de temps à autre il se rapproche péniblement de la mangeoire, sur laquelle il prend immédiatement un point d'appui. Les yeux sont à demi fermés, languissants, la conjonctive est à l'état normal, le poulx bat 100 pulsations; la respiration est fréquente, la colonne vertébrale raide, les extrémités froides. Vers neuf heures, arrive un frisson général plus développé cependant dans les muscles de l'épaule, surtout les olécrâniens, et dans ceux du grasset. Cet état morbide dure environ une heure et demie; puis, tout à coup, un changement brusque s'opère dans la position du malade, les frissons disparaissent, puis survient une chaleur plus que normale qui se termine par une sueur abondante à la base des oreilles et aux flancs; bientôt toute la surface du corps devient écumante, le poulx est relevé, l'artère est pleine, roulant sous les doigts, la bouche est sèche, la langue chargée, la soif est ardente; le malade, qu'on me pardonne l'expression, dévore le liquide qu'on lui présente, il se campe souvent et expulse une urine peu colorée, limpide, que nous

regrettons vivement de ne pas avoir analysée. L'abattement est le même, les mouvements du flanc sont tumultueux, le souffle respiratoire est bruyant et simule assez bien le cornage; l'animal semble combattre un sommeil qui l'accable, il se balance à droite et à gauche, ses membres fléchissent malgré lui à certains intervalles; enfin, il tombe, tend l'encolure et paraît se complaire dans cette position. On le sèche, puis on le recouvre de bonnes couvertures.

Au bout d'une heure, peut-être un peu plus, l'animal se relève, se secoue et tire sa paille du ratelier; mais il mange peu. Le calme se rétablit peu à peu dans toutes les fonctions, l'inquiétude cesse, l'œil est brillant, la respiration a repris son rythme accoutumé, la marche est facile; bref, la santé semble être revenue comme par enchantement.

J'avoue que, lorsque j'assistais à toute cette scène pathologique, j'étais loin d'avoir le même calme que celui avec lequel j'en trace aujourd'hui l'histoire.

M. D... avait la conviction intime que la maladie étrange à laquelle son cheval venait d'échapper, avait été provoquée par l'administration de la gentiane, aussi ne voulut-il plus continuer cette médication; je lui assurai le contraire. Bien que je ne pusse cependant pas découvrir de trace d'une lésion organique quelconque, l'idée que nous venions de voir se développer toutes les phases bien caractérisées d'une fièvre essentielle, n'était que bien hypothétique dans mon esprit; pourtant, je le confesse, j'en hasardai l'explication à M. D... Les trois stades, comme nous les avons si distinctement observés, donnaient à mes paroles un certain air de conviction

sur lequel s'appuya mon client ; je pronostiquai d'avance un nouvel accès dans un temps que je ne pouvais déterminer, et j'insistai auprès de M. D... pour qu'il me fit appeler quand pareille chose se reproduirait.

Le deuxième jour après cette crise, l'animal était rendu à son travail et à sa nourriture habituelle ; l'exercice fit rapidement disparaître l'engorgement des membres.

Dans les premiers jours de mars, l'animal perdit de son appétit, un trouble particulier se manifesta dans toutes les fonctions de l'économie ; enfin, le 4 au soir, je pus voir se développer un accès de fièvre en tout semblable au premier. Le propriétaire s'en inquiète peu et revient de sa première erreur : la gentiane était étrangère à la maladie de son cheval.

Mon diagnostic se trouva encore confirmé par un autre accès qui se reproduisit le 4 avril suivant, avec les mêmes prodromes. Rien de particulier à noter, cet accès était aussi violent que les deux premiers.

Toujours, pendant l'apyrexie, et nous insistons sur ce point, nous avons vu l'animal dans de bonnes conditions de santé ; huit jours ne s'écoulaient pas sans que nous le visitions au moins une fois ou deux.

A partir de ce moment, l'intermittence changea et les accès furent bien moins intenses ; c'est ainsi qu'ils suivirent cette période : 13 avril, 1^{er} mai, 15 mai.

Pendant le mois de juin et les mois suivants, nous avons vu disparaître la série des symptômes qui

annonçaient la pyrexie ; seulement, à des intervalles dont il nous a été impossible de reconnaître la périodicité, nous avons remarqué un léger trouble fébrile sans suite qui se produisait particulièrement lorsque l'animal avait été soumis la veille à une course rapide ou à un travail trop fatigant ; le repos d'un seul jour ramenait bientôt la santé.

Depuis le mois de septembre jusques aujourd'hui, l'animal a toujours montré les signes évidents d'une bonne santé.

Pendant tout le temps que ce cheval a été soumis à notre observation, aucune substance médicamenteuse ne lui a été administrée, dans cette seule intention de voir comment se terminerait ce cas qui excitait si vivement notre curiosité. M. D... y consentit de grand cœur ; qu'il accepte ici toute notre reconnaissance, puisqu'il nous a permis d'observer et de suivre un sujet presque encore nouveau pour la plupart des vétérinaires.

Lecture de M. Mauméné.

Séance du 10 Janvier 1851.

NOTE SUR L'EMPLOI DES SULFATES D'ALUMINE.

J'ai reçu ces jours derniers deux échantillons de sulfate d'alumine, avec prière d'en juger la valeur. — L'analyse de ces deux sels a fourni les résultats suivants :

N° 1. 15.75 alumine pour 100.

N° 2. 11.84 id. id.

Si les sels étaient absolument purs, ils devraient renfermer 15.4 d'alumine pour 100. — La différence est assez grande pour amener les observations dont voici le résumé :

Le sulfate d'alumine est préférable à l'alun par l'excès d'alumine qu'il renferme. En effet, tandis que 100 kil. d'alun ne donnent au teinturier que 10.82 kil. d'alumine, 100 kil. de sulfate d'alumine *pur* en fournissent 15.40. — Cependant l'avantage n'est réel pour le consommateur que dans le cas d'une exacte proportionnalité entre les prix ; en d'autres termes, il faut ne pas payer l'alumine du sulfate plus cher que l'alumine de l'alun. Pour mettre cette vérité sous une forme générale, il faut toujours avoir entre les prix de l'alun et du sulfate d'alumine la proportion suivante.

Le prix de l'alun : le prix du sulfate : : 10.82 : 15.40.

Les analyses précédentes m'ont donné l'occasion de chercher si cette proportionnalité existe et si nos teinturiers sont à l'abri des pertes : voici les résultats auxquels je me trouve conduit.

On obtient actuellement dans le commerce les aluns au prix de 22 francs les 100 kil. Pour pouvoir employer les sulfates d'alumine sans désavantage, il faudrait que leur prix ne dépassât pas celui qu'on trouve par la proportion.

$$22 \text{ francs} \quad : \quad x \quad : : 10.82 : 15.40.$$

Prix de l'alun Prix des sulfates.

C'est-à-dire $x = 51.52$.

Ainsi, quand les aluns sont à 22 francs, on peut sans perte employer le sulfate d'alumine tant que son prix ne dépasse pas 51 fr. 52 c.

Il est facile, d'après cela, de juger si nos teinturiers sont aujourd'hui dans une position avantageuse,

Car le sulfate n° 1 se vend 53 fr.

Et le sulfate n° 2, 50 fr.

Pour le n° 1 la perte est évidente ; pour le n° 2 on pourrait être tenté de croire à un bénéfice, mais il est aisé de perdre cette illusion. — En effet, ni l'un ni l'autre des sulfates n'est entièrement pur ; ni l'un ni l'autre ne donne 15 kilog., 4 d'alumine, et il faut évaluer leur prix d'après la quantité vraie de cette matière. On a ainsi les proportions :

$$22 : \text{Prix du sulfate n° 1} : : 10.82 : : 15.75.$$

$$22 : \text{Prix du sulfate n° 2} : : 10.82 : : 11.84.$$

et ces proportions donnent :

Pour le n° 1, 27 fr. 96 c., soit 28 00.

Pour le n° 2, 24 00.

C'est-à-dire qu'au prix actuel de l'alun (22 fr. les 100 kilogrammes), le sulfate n° 1, renfermant 15.75 d'alumine, vaut seulement 28 00 ; et le sulfate n° 2, renfermant 11.84 d'alumine, vaut seulement 24 fr.

Le n° 1, qui vaut 28 00, se vend 55 fr. 00.

Le n° 2, qui vaut 24 00, se vend 50 fr. 00.

Je laisse à chacun le soin de tirer les conséquences. Il faut pourtant observer encore que le sulfate d'alumine est presque toujours chargé d'un excès d'acide ; que sa constitution ne peut être envisagée comme constante, et qu'il renferme toujours une proportion de fer notable, inconvénients dont on n'a pas à souffrir par l'emploi de l'alun.

JURISPRUDENCE.

SUR LES OEUVRES DE M. TROPLONG, ET SPÉCIALEMENT
SUR SON COMMENTAIRE DU TITRE DU CONTRAT DE
MARIAGE

Par M. G. MASSÉ.

Séance du 24 Janvier 1851.

Ceux qui sont d'âge à se rappeler quel était, il y a vingt ans, l'état des études juridiques, peuvent facilement mesurer les progrès que ces études ont faits depuis 1830, grâce au mouvement des esprits qui, à partir de cette époque mémorable, a poussé la science dans des voies nouvelles, où, pour être juste envers un passé déjà vieux, lui a fait retrouver les voies anciennes ouvertes par les grands jurisconsultes du XVI^e siècle.

Deux hommes, dont l'un se rapporte plus particulièrement à l'époque impériale, et l'autre à la restauration, Merlin et Toullier, avaient sans doute brillé d'un vif éclat; et tous les deux eurent, entre autres mérites incontestables, celui de venir à point. Mais la science du droit ne pouvait faire des progrès véritables qu'à la condition de sortir des limites dans lesquelles la force des circonstances avait renfermé ces juriscultes.

On sait, en effet, que les commentaires et les commentateurs n'étaient pas en faveur sous l'Empire. C'était un préjugé fort généralement répandu alors et partagé par le maître et par les sujets, que tout le droit était dans les nouveaux codes ; qu'ils se suffisaient à eux-mêmes et que la législation nouvelle, née du progrès des idées et de la régénération politique et sociale, inaugurée en 1789, ne devait rien à la législation ancienne et n'avait rien à lui demander. Cependant le préjugé ne pouvait faire qu'il n'y eût pas des lois anciennes qui cessaient à peine d'être en vigueur, une législation intermédiaire qui venait d'être remplacée par la législation nouvelle, et que du choc de ces éléments divers, qui avaient successivement régi l'état des citoyens, leur fortune et leurs actes, ne jaillit pas une série de difficultés dont la solution, en raison de leur caractère essentiellement transitoire, ne pouvait être remise au lendemain. C'est donc à cette œuvre que furent appelés les légistes de cette époque, et à leur tête, Merlin, le premier d'entre eux, dont les savants réquisitoires, trop dépourvus d'ailleurs du sens philosophique, et jusqu'à un certain point de l'intelligence historique, lors même qu'il remonte vers le passé, facilitèrent la transition de l'ancien droit écrit ou coutumier, au droit nouveau.

Si bientôt après la pratique démontra que les codes, quelque parfaits qu'on les supposât, avaient cependant besoin d'explications, qu'ils n'étaient pas à la portée de tout le monde, et qu'il ne suffisait pas de les avoir lus pour les comprendre et devenir juriconsulte, les premières tentatives furent naturellement fort timides: on semblait craindre de toucher

au livre de la loi. Aussi, voyez Toullier lui-même, avec quelle réserve, dans les premiers volumes de son ouvrage, il se borne à une paraphrase plus ou moins développée du code civil. C'est en avançant dans son travail qu'il sent ses forces, que peu à peu il se décide à s'en servir pour dominer son sujet, et qu'enfin, dans le titre des obligations, il s'élève à une hauteur telle, qu'il place son nom au dessus des atteintes du temps.

Disons-le toutefois, les ouvrages de Toullier et ceux des jurisconsultes de son école se ressentent de la préoccupation de l'époque au milieu de laquelle ils ont été conçus : Toullier isole trop complètement le code des précédents historiques dont il est issu; et son traité des obligations lui-même est plutôt le chef-d'œuvre d'un esprit juste et d'un sens droit que celui d'une intelligence placée au dessus de son sujet, et en embrassant les rapports non seulement avec le présent, mais encore avec le passé pour éclairer la législation, en remontant aux sources, et avec l'avenir pour la juger d'après les résultats qu'elle doit avoir.

L'étude des questions transitoires qui se personnifie dans Merlin, et l'explication peut-être un peu timide des codes nouveaux qui se personnifie dans Toullier, telle fut donc et telle dut être la mission des jurisconsultes dans les temps plus ou moins prochains de la promulgation des codes. Cette mission fut remplie avec éclat tant que les hommes éminents qui s'en étaient chargés eurent assez de force pour en soutenir le fardeau et que les circonstances s'y prêtèrent. Mais Merlin avait cessé de conclure au moment où l'Empire avait cessé de

vaincre; et la Restauration, pendant laquelle Toul-
lier avait pris son essor le plus hardi, n'était pas
encore tombée que, déjà affaiblie par l'âge, l'intel-
ligence de l'illustre professeur de Rennes sommeil-
lait sans trouver le réveil d'Homère.

Cependant les idées avaient marché, la révolution
de 1850 avait donné un nouvel élan à l'esprit
critique et libéral qui s'était manifesté dans les
dernières années de la Restauration, et qui avait
mis tant de choses en question dans les arts, dans
les lettres, dans les sciences. On peut, sans parta-
ger les égarements des novateurs, avouer ce que
leurs tendances ont eu de salulaire, et reconnaître les
services qu'elles ont rendus. L'histoire fut la pre-
mière à en profiter; la science du droit, qui se lie
si intimement à l'histoire, devait en profiter aussi.

C'est alors que M. Troplong fit paraître son
premier ouvrage, le commentaire du *Titre des pri-
vilèges et hypothèques*, qui fut presque aussitôt suivi
du *Commentaire de la vente et de celui des pres-
criptions*. Le succès de ces livres fut immense, et
il devait l'être. On n'était pas habitué à cette
hauteur de vue, à cette profondeur d'aperçus, à
cette hardiesse de critique, à cette chaleur de style
qui répandent la vie et l'intérêt dans toutes les parties
de l'ouvrage. On y trouvait réunies l'histoire, la
philosophie, l'économie politique dont l'alliance
était aussi heureuse que nouvelle, du moins de
nos jours. La science du droit, qui semblait s'é-
teindre faute d'air et d'espace dans les limites trop
étroites où on l'avait renfermée, revenait à la vie
et voyait s'ouvrir devant elle une carrière dont la
richesse et l'étendue appelaient les explorateurs. De

ce jour, enfin, datait une impulsion salutaire et puissante donnée aux études juridiques; et je ne crois être démenti par personne, en disant que c'est à M. Troplong que revient l'honneur d'en avoir le premier donné le signal et l'exemple.

Depuis lors, avec une fécondité qui ne s'est pas démentie et toujours avec le même succès, M. Troplong a complété le commentaire de toute la partie du code civil qui était restée en dehors des travaux de M. Toullier. Maintenant il reste sur le terrain même des œuvres de son illustre devancier, et il publie le commentaire du *Contrat de mariage*, dont l'examen clot la série des matières traitées par le savant professeur.

On sait qu'à la différence de M. Toullier, qui a donné à ses explications sur le code civil la forme d'un traité méthodique, M. Troplong a adopté la forme assurément plus commode d'un commentaire. Peut-être cette forme se prête-t-elle moins que celle d'un traité à la déduction logique des idées et au développement systématique des principes et de leurs conséquences. Mais quel que soit le mérite relatif de ces deux méthodes, entre les mains d'un bon ouvrier il n'y a point d'outil médiocre; et on ne peut nier que la forme du commentaire, telle qu'elle a été employée par M. Troplong, ne réunisse aux avantages synthétiques du traité ceux d'une méthode plus analytique dont le mérite incontestable est de rapprocher les explications des textes et de forcer l'auteur et le lecteur à ne pas perdre de vue la loi qu'il est permis de critiquer, mais à laquelle doivent toujours être rapportées les solutions.

Les belles préfaces qui servent d'introduction aux commentaires de M. Troplong réunissent en faisceau les idées générales de la matière qu'il traite; et il a aussi l'art de grouper sous les principaux articles du titre qu'il commente les principes dont plus tard l'application sert à résoudre les questions particulières.

Les mérites qui distinguent les précédents ouvrages de M. Troplong se rencontrent au même degré dans son commentaire du *Contrat de mariage*. Il en est même qui tiennent moins au talent de l'écrivain qu'à sa conviction, et que le sujet du commentaire du *Contrat de mariage* rend plus saillants.

M. Troplong appartient comme juriconsulte à l'école spiritualiste qui donne pour base au droit, non seulement l'utilité et une morale abstraite, mais la morale fondée sur la religion et sur l'idée de la divinité. Plus que tout autre, il a proclamé et défendu dans ses ouvrages les principes fondamentaux de la société. Or, quel contrat plus que le contrat de mariage, qui a pour but de régler les intérêts civils d'une union que la religion consacre dans tous les cultes, admet plus naturellement l'élément spiritualiste dans la législation qui le régit? Quel contrat plus que le contrat de mariage, qui est l'origine de la famille et par conséquent de la société humaine, doit être plus nécessairement conforme aux principes immuables sur lesquels repose cette société?

Je ne veux pas savoir qui a dit (si jamais cela a été dit) que la loi doit être athée. On comprend que la loi ne doive faire acception particulière d'aucuns cultes, mais ne faire acception particulière d'aucun culte, c'est n'en exclure aucun et par conséquent

les admettre tous avec la notion de Dieu. Et dès lors, il est naturel quand une loi est destinée à régir une nation dont l'immense majorité professe le même culte, ou des cultes qui ont la même religion pour origine commune, de rapporter l'esprit de cette loi à la religion dominante.

Dans un livre qui date déjà de plusieurs années, M. Troplong avait montré la bienfaisante influence du christianisme sur le droit civil des Romains. Dans son commentaire du *Contrat de mariage* (1), il montre l'influence du christianisme sur le mariage; et comment le mariage qui, sous l'empire romain à une époque d'extrême civilisation, avait perdu sa dignité, malgré les efforts des lois et de la philosophie, l'avait conservé au moyen-âge, dans un temps d'extrême barbarie, sous l'influence de l'action religieuse. « Les célèbres lois d'Auguste, portées contre le célibat, ne purent, dit M. Troplong, rendre au mariage son lustre effacé. Ces lois tiraient leurs forces de la politique, il aurait fallu leur donner celles des mœurs, et le paganisme n'était pas assez puissant pour cette régénération. Au moyen-âge, ce ne fut pas le célibat qui fit la guerre au mariage, ce fut la pluralité des mariages et le concubinage. Le célibat, revêtu d'un caractère austère, ne fut qu'une loi difficile imposée aux ecclésiastiques dans des vues de perfection; il n'était pas un état hostile dont les institutions de la famille eurent à s'inquiéter; mais les répudiations, les divorces et le concubinage, répandus dans toutes les classes de la société et encouragés par les scandales des rois et des grands,

(1) Préface, p. 3, 5 et suiv.

furent la plaie de l'époque et la cause du trouble dans les unions, de la perturbation dans l'état civil et d'une effroyable dissolution dans les mœurs. L'église luttait, elle s'arma des décrets des conciles et des foudres de l'excommunication. Elle agit par la persuasion et par la terreur des peines. Le mariage resta victorieux. Il s'éleva à la véritable hauteur où l'a placé le christianisme. A la faveur de cette restauration, il est resté un sacrement dans l'ordre spirituel et un lien indissoluble dans la loi. C'est un des grands services que l'Église ait rendu à la civilisation moderne. La France en recueille aujourd'hui les fruits, et elle les recueille avec reconnaissance pour les philosophes chrétiens qui de bonne heure ont déposé dans son éducation la source de cette bonne doctrine.»

Ce passage, qu'un homme convaincu aurait sans doute osé écrire, il y a quelques années, mais que peu de personnes peut-être auraient osé approuver tandis qu'aujourd'hui il rencontre partout des sympathies, indique l'esprit général du commentaire de M. Troplong, et j'avoue que pour faire connaître ce livre, ou du moins inspirer le désir de le connaître, j'aime mieux m'en tenir aux généralités qui lui donnent une couleur et lui servent en quelque sorte de drapeau, que d'entrer dans le détail des questions particulières qui naissent en foule sous chacun des articles du code et dans l'examen desquelles on retrouve toujours la même vigueur et la même variété d'aperçus lors même qu'on n'admet pas les solutions de l'auteur. Il est cependant un point sur lequel je m'arrêterai quelques instants non pour combattre l'opinion

émise par M. Troplong, bien qu'elle soit contraire à celle que j'ai cru à regret devoir moi-même adopter (1); mais pour signaler une des discussions les plus approfondies et les plus complètes que renferment les livres de jurisprudence.

Une des plus illustres victimes du mouvement révolutionnaire de 1848, M. Rossi, a lu à l'Académie des sciences morales et politiques, il y a dix ou douze ans, un mémoire resté célèbre renfermant les observations les plus curieuses sur le droit civil français considéré dans ses rapports avec l'état économique de la société, mémoire dans lequel il démontre que les auteurs du code civil n'ont pas toujours été à la hauteur de leur tâche lorsqu'ils se sont trouvés aux prises avec les principes des sciences économiques, lorsque les prévisions du législateur auraient dû embrasser dans toute l'étendue et la variété de ses rapports, le double phénomène de la formation et de la distribution de la richesse nationale, lorsque la loi civile aurait dû réfléchir avec une scrupuleuse exactitude, l'image mobile des faits économiques de la société; et entre autres exemples de cette insuffisance, il cite la controverse déjà ancienne sur l'application à la dot mobilière du principe d'inaliénabilité, expressément admis par l'art. 1554 du code civil pour la dot immobilière, et il fait voir que si le Palais, qui admet l'inaliénabilité de la dot mobilière, est en guerre sur ce point avec l'Ecole qui admet son aliénabilité, cette dissidence vient de ce que la doctrine concentre son attention sur le texte et les origines historiques

(2) Voyez mon *Droit commercial dans ses rapports avec le droit des gens et le droit civil*, t. III, n. 370.

des textes, tandis que les tribunaux, placés en présence des applications et de leurs conséquences, éprouvent, bon gré mal gré, l'influence du fait économique qui caractérise notre époque, c'est à dire, l'accroissement de jour en jour plus considérable de la richesse mobilière. Ils ne peuvent concevoir, dit M. Rossi, que la garantie de l'inaliénabilité accordée à la femme qui apporte en dot une cabane et un arpent de bruyères, puisse être refusée à celle qui possède cent mille livres de rentes en capitaux mobiliers (1).

M. Troplong se prononce pour l'aliénabilité de la dot mobilière. Après avoir montré les inconvénients généraux et incontestables de l'inaliénabilité de la dot « que Rome antique, dit-il, ne commença à connaître que lorsque Rome finissait ; que Justinien, son fondateur, crut lui-même nécessaire d'adoucir, qui ne se perpétua dans divers états qu'à la faveur des systèmes de gêne politique et civile, qui pesèrent par tant de côtés sur la propriété, que la Normandie n'accepta dans sa sage coutume qu'en l'accommodant à certaines facilités, que le commerce lyonnais repoussa énergiquement afin de se livrer à son développement et à son brillant essor, qui, en Italie, dans la terre classique du droit romain, a reçu de notables échecs par l'influence du droit canonique, et a été limitée, modifiée, assouplie par la jurisprudence pratique des tribunaux ; » après avoir montré, dis-je, ce que c'est que l'inaliénabilité de la dot, il en fait l'histoire, en droit romain, et

(1) Voyez le mémoire de M. Rossi, dans la *Revue de législation*, t. II, p. 5.

conclut des textes qu'il explique et qu'il rapproche, que jamais en droit romain l'inaliénabilité n'atteignit que la dot immobilière, et que la grande majorité des anciens commentateurs n'a jamais trouvé dans la loi romaine le principe de l'inaliénabilité de la dot mobilière. Il reconnaît que, dans l'ancienne jurisprudence française, certains parlements s'éloignant de ce qu'il regarde comme les saines traditions du droit romain, penchaient vers l'inaliénabilité de la dot mobilière; mais il soutient que le code civil, qui avait devant lui les deux systèmes, a donné la préférence à celui qui permet l'aliénabilité des meubles, puisqu'il n'est question que des immeubles dans les articles relatifs à la prohibition d'aliéner. Il combat ensuite la jurisprudence qui, selon son expression, a essayé de traiter le code civil comme certains parlements traitaient la loi romaine; et, pour établir l'erreur dans laquelle seraient tombées nos cours de justice, il examine séparément les droits du mari et ceux de la femme sur la dot mobilière. Alors commence une discussion dont aucune analyse ne pourrait rendre l'habileté et les ressources. Dans une longue série d'hypothèses, M. Troplong parcourt toutes les situations dans lesquelles les époux peuvent se trouver, soit entre eux, soit à l'égard des tiers, et pose enfin comme règle que, pour l'un comme pour l'autre, la dot mobilière est aliénable. Je n'ai vu dans aucun livre une dissertation aussi complète et plus faite pour servir de modèle. Après l'avoir lue on peut, sans doute, être en dissentiment avec l'auteur, et les avis peuvent rester partagés sur la question. Mais, assurément, il n'y aura qu'un avis sur l'intelligente érudition qui y est mise en œuvre, sur la hauteur

de vues avec laquelle le sujet est embrassé et la pénétration qui en développe toutes les particularités et tous les contours.

Je serai du moins, en un point, de l'avis de M. Troplong. L'inaliénabilité de la dot est une mauvaise chose en économie politique. Ainsi qu'il le dit fort bien, le code civil l'a laissée debout au milieu des ruines de la main-morte, comme une dernière entrave à la liberté.

Si donc la question devait se décider par les principes économiques, la règle de l'aliénabilité de la dot mobilière ne souffrirait aucun doute. Mais elle doit se décider par des raisons de droit, et je crains bien que sur ce point encore, comme sur la plupart de ceux indiqués par M. Rossi, le code civil n'ait méconnu les données les plus simples de l'économie politique. Tant de lois nouvelles, au surplus, les méconnaissent tous les jours qu'on peut bien pardonner aux auteurs du code civil de les avoir un instant oubliées.

Lecture de M. Forneron.

Séance du 14 Février 1851.

DE NOS FACULTÉS LITTÉRAIRES.

Le principe de la pensée humaine est un, quelque nom qu'on lui donne : âme, moi, entendement, conscience, talent, génie. Comme ce principe semble différer de lui-même, et en diffère en effet, dans l'exercice de son activité, on lui a attribué des facultés diverses, on a rangé ses opérations sous des titres nombreux qui ont présenté la pensée comme multiple, qui l'ont faite matérielle et divisible, aux yeux de ceux qui s'étudient moins eux-mêmes que le milieu où ils sont placés. Mais la pensée est une dans l'individu, une, de la naissance à la mort, au milieu des fluctuations de la volonté, une encore au-delà.

On ne saurait rappeler avec trop de soin cette unité intime, ce caractère inaliénable et indestructible de la pensée, lorsqu'on veut se rendre compte d'une œuvre complexe, à laquelle plusieurs facultés concourent, de l'œuvre littéraire, par exemple.

Oui, la pensée fonctionne tout entière dans une production littéraire ; toutes les facultés entrent en jeu pour la mettre en lumière : trois d'entre elles pourtant semblent y prendre plus de part ; le génie littéraire paraît avoir trois manifestations principales et s'offrir à l'appréciation sous trois phases diverses : la sensibilité, l'imagination, la raison.

Par la sensibilité, nous recevons et tirons en nous les impressions des sens, les données de l'expérience, les notions des choses. Par la sensibilité, le monde extérieur et le monde des idées se réfléchissent en nous comme en un miroir fidèle; par elle, semblable à la harpe qui résonne au souffle des vents, l'âme se met en harmonie avec l'univers au milieu duquel elle vit.

Les éléments fournis par la sensibilité, l'imagination s'en empare, les façonne et les dispose à son gré; elle les combine à l'aide de rapports nouveaux qu'elle perçoit entre eux et d'après les vues qui lui sont propres; habile architecte dont le compas aspire à embrasser l'infini, fée puissante dont la nature matérielle écoute la voix, génie irrésistible dont la nature morale suit le commandement.

Mais, abandonnées à elles-mêmes, la sensibilité et l'imagination, dans l'accomplissement de l'œuvre littéraire, ou s'épancheraient outre mesure, ou se laisseraient emporter à la fougue de l'inspiration; elles dépasseraient le but, le déplaceraient incessamment ou le perdraient de vue: il faut que la raison les dirige; la raison, c'est à dire, le discernement, la juste appréciation des choses, la lumière qui éclaire tout homme à sa naissance et lui révèle en toute carrière le droit chemin.

Il n'est pas un talent de quelque distinction, pas un écrivain de quelque mérite qui ne se recommande sous un de ces trois points de vue; heureux ceux dont les ouvrages sont éclairés à un certain degré d'intensité par ces trois foyers de lumière à la fois; c'est, selon nous, le privilège irrécusable du génie. Que les trois facultés, en effet, convergent dans leurs efforts, qu'elles s'associent harmonieusement et fondent leur concours mutuel dans une action unique: alors les grands ouvrages paraissent, les monuments immortels s'élèvent, et les hautes renommées s'établissent.

Le temps et les mœurs sont étrangers à la question.

Le grand poète de l'antiquité, Homère, n'est qu'une individualité puissante par la sensibilité, par l'imagination et par la raison, comme Bossuet ou Corneille, dans les temps modernes, sans aucune différence au fond, tant il est vrai que l'esprit et le cœur de l'homme sont toujours et partout les mêmes; qu'ils restent tels qu'ils ont été faits à l'origine, en dépit de toute prétention contraire.

Il n'y a pas non plus à se préoccuper de la nature des sujets. Comme auteur, Homère ne présente pas d'autres éléments intellectuels ou moraux que La Fontaine, par exemple. Dans le poète épique ancien, ainsi que dans le fabuliste moderne, on trouve à des degrés différents peut-être, nos trois facultés primordiales : sensibilité, imagination, raison.

On peut s'étonner de voir La Fontaine figurer ici sur la même ligne qu'Homère : et pourtant, que par la pensée on sépare d'Homère, s'il est possible, ce qui n'est pas lui, c'est à dire, le prestige de l'antiquité, la vénération des siècles, ces combats de géants et de dieux et le charme de la langue la plus mélodieuse qui fût jamais; que l'on prenne le génie seul à seul, tandis qu'il peint les événements, les mœurs, les passions et les caractères d'un âge presque fabuleux; crée-t-il plus, tire-t-il plus de lui-même que l'interprète charmant et profond qui met les animaux en scène, pour nous exposer, dans une piquante ironie, nos travers et nos vices? Nous ne le pensons pas. Le théâtre est un grenier et non les champs de Troie; il s'agit du peuple souriquois et de la gent trotte-menu, et non des formidables Dolopes: qu'importe, si l'effet littéraire est aussi sûrement produit, si le plaisir intellectuel à goûter des deux parts est égal? Il y aurait même à dire, en faveur de La Fontaine, que l'idéal de la vie commune et des mœurs vulgaires

est plus difficile à concevoir et à réaliser que l'idéal de la vie et des mœurs héroïques :

Difficile est propriè communia dicere.

Revenons à notre sujet : les grands écrivains font toujours preuve de nos trois facultés principales, pour peu que le comporte l'ordre d'idées qu'ils traitent, et il n'y a de premier rang dans aucun genre pour qui-conque offrirait une lacune à cet égard. La malveillance qui s'est attachée à Racine, pendant sa vie, le poursuivait encore dans ces derniers temps, à un siècle et demi de distance. On consentait à l'appeler l'élégant, le tendre Racine ; on lui octroyait donc la sensibilité et quelque usage de la raison dans la distribution de ses matériaux, dans le cadre de ses pièces ; on en faisait volontiers un versificateur habile, mais on lui refusait l'imagination, et partant le titre de poète.

Observons à cette occasion que le rôle de l'imagination dans la littérature et les arts n'est pas tel que plusieurs se le représentent. L'homme doué d'imagination voit au fond des événements et au fond des cœurs plus vite, plus loin et plus clair que le vulgaire des hommes. Son regard pénétrant saisit entre les objets dans toute la nature des rapports qui échappent au plus grand nombre et qui, produits au jour, offrent comme un caractère d'inspiration et de révélation. L'imagination procède en quelque sorte par découvertes, mais elle ne crée pas, elle ne crée rien. A qui doit s'attribuer le mot créer ? à Dieu seul. De quelle puissance peut-il se dire ? de la puissance divine, et d'aucune autre.

D'après ces principes, nous n'ôterons rien à la gloire de Racine : s'il a lu dans l'âme des tyrans de Rome, comme Tacite ; s'il a décrit avec une vérité saisissante les angoisses d'un cœur qu'une passion criminelle et le remords dévorent à l'envi : s'il a sondé

l'abîme mystérieux de la tendresse maternelle ; si, alliant l'art profane à la terreur religieuse, il a renouvelé les solennelles impressions de la tragédie antique ; lisons, relisons ses chefs-d'œuvre qui sont pleins de sensibilité, d'imagination, de raison et marqués à jamais du sceau du génie. Une ou deux facultés, à défaut des trois réunies suffisent, comme il a été dit plus haut, pour attacher de précieux avantages à une production de l'esprit. Pour en citer un ou deux exemple : une exquise sensibilité et quelque imagination ont presque fait classer M^{me} de Sévigné au nombre des grands modèles.

La *Henriade*, composition dépourvue de sensibilité et d'amour de la nature, car elle n'offre pas même d'herbe pour les chevaux, ainsi qu'on l'a dit plaisamment ; la *Henriade*, dépourvue d'invention ou d'imagination, n'est pas moins un poème que la raison et le goût font estimer. Voyez les romans : c'est la pâture que livre à la sensibilité exaltée et avide d'émotion, l'imagination repoussant tout contrôle de la part de la raison et justifiant le titre de folle du logis, qu'un philosophe lui donnait. Pourtant, quand la raison reprend le dessus et s'associe la sensibilité qu'elle dirige, il peut naître, même dans ce genre de composition, des ouvrages d'un intérêt infini, où l'histoire semble emprunter à la poésie ses pinceaux pour peindre des caractères et des mœurs qui touchent à l'idéal, sans s'éloigner beaucoup de la vérité.

On n'isole pas les trois facultés, on ne les prend pas une à une impunément. Quand on le fait, on retrouve difficilement la marque d'une supériorité incontestée ; si on les réunit, au contraire, des noms immortels se présentent aussitôt dans tous les genres. On trouve dans les sciences, Pascal ; dans la philosophie, Descartes ; dans les sciences morales et politiques, pour parler le langage du jour, Fénelon :

dans l'éloquence sacrée, Bossuet; dans l'histoire, encore Bossuet; dans la poésie, depuis la tragédie jusqu'à l'apologue, et à la critique, Corneille et Racine, Molière, La Fontaine et Boileau, c'est à dire les gloires les plus hautes et les plus pures de notre littérature.

Il se trouve que tous ces noms sont empruntés à une seule période littéraire: est-ce prédilection ou nécessité? Il serait bien difficile de faire un choix semblable, hors de cette période même. Chaque siècle a son partage dans les dons intellectuels; celui du xviii^e, en France, est un des plus beaux qui ait été jamais conféré d'en haut à un peuple. La réunion des trois facultés à un degré éminent s'est présentée souvent alors: combien citerait-on d'exemples pareils, au siècle suivant? Le scepticisme qui n'a jamais produit les grandes choses domine bientôt les esprits; on abandonne les principes et la nature morale, pour les faits et la nature physique; on paraît vouloir se renfermer dans la carrière finie des sens. La raison se montre puissante assurément dans le domaine des sciences; partout ailleurs, à deux ou trois exceptions près, la sensibilité s'amollit, l'imagination s'égaré.

On a continué depuis à descendre la pente, sans trop d'espoir de s'arrêter à temps ou de la remonter. La raison toujours, avec son lot des sciences, a étendu ses limites et assuré son empire; mais qui oserait dire que la sensibilité ne s'est pas énervée sous le coup d'une surexcitation continue, et que les habitudes de l'imagination n'ont pas tourné à la débauche?

A quelles casues rattacher le développement et la combinaison des trois facultés que nous appelons littéraires par excellence? Nul ne saurait le dire avec assurance, peut-être. Les écrivains des grandes épo-

ques de Périelès, d'Auguste, de Léon X et de Louis XIV *avaient reçu du Ciel l'influence secrète.* Au reste, les circonstances particulières qui les ont vus naître, grandir et fleurir, furent essentiellement différentes.

Les productions du génie, la fécondité des nations dans l'ordre intellectuel dépendraient-elles, comme les productions des champs et la fécondité de la terre, des desseins de celui qui, réglant les années de disette et d'abondance, réglerait de même à son gré les époques stériles ou riches en talents supérieurs? Le mouvement général des littératures porte à le croire.

Dans la durée historique, les hommes de génie, s'appelant de loin et se conviant les uns les autres, semblent se grouper autour d'une époque, puis disparaître bientôt et ne laisser pendant longtemps après eux que le bruit de leur renommée. A de longs intervalles, on dirait que l'esprit humain s'entoure d'une auréole et resplendit un instant; puis qu'il dépouille ses rayons de gloire et reprend sa lumière habituelle. Ce phénomène moral est bien propre à exciter l'admiration, le ravissement des générations contemporaines, et pourtant on ne voit pas qu'elles en apprécient toujours dignement la beauté. Les âges suivants y sont plus sensibles, parce que le demi-jour qui se fait autour d'eux ne peut la satisfaire. La critique alors entreprend sa tâche, elle s'efforce de remonter de l'effet aux causes, pour cela elle étudie les croyances, les mœurs, les institutions, les climats, toute l'influence grave, toute révolution qui passe sur les idées et en modifie le cours. Des ouvrages importants sont produits, lesquels honorent également l'érudition et le bon goût de leurs auteurs. On arrive ainsi à une foule de solutions partielles et diverses qui n'équivalent nullement à une solution générale et définitive.

Comme dernier mot, la critique reconnaît en cette matière, ainsi qu'en beaucoup d'autres, que la loi providentielle s'accomplit sur le monde, mais qu'il ne nous est pas donné d'en comprendre l'action, quand bon nous semble, et de nous en rendre en toute occasion les interprètes.

LETTRES.

RAPPORT

SUR UN OUVRAGE DE M. TH. LORIN , INTITULÉ :

Essai sur quelques Proverbes contestés et contestables ;

Par M. **PIERRET.**

Séance du 24 janvier 1851

Nous avons toujours cru que les proverbes sont la sagesse des nations, que ces sentences passant de bouche en bouche à travers les siècles, n'arrivent jusqu'à nous que comme l'expression de la vérité. Nous avons toujours été persuadés que ces propositions simples, courtes, précises, souvent originales, sont comme autant d'axiomes incontestables où les vérités les plus hautes sont présentées à notre intelligence, où les observations les plus fines, les plus judicieuses sont offertes à notre esprit. Nous avons toujours cru, en un mot, que les proverbes épurés par le temps, par le goût des peuples différents chez lesquels on les retrouve, pouvaient être accueillis comme une sorte de compendium philosophique, sans qu'il fût besoin de les faire passer par le creuset d'une critique sévère. M. Théodore Lorin, dans une brochure intitulée : *Essai sur quelques proverbes contestés et*

contestables, brochure renvoyée à mon examen, vient nous détromper. Il passe en revue sinon tous les proverbes, le travail eut été long, au moins quelques uns d'entre eux, et il leur demande impitoyablement leur certificat de vérité.

Il examine leur origine et rejette ceux dont la source ne lui paraît pas assez noble. Ce n'est qu'en passant qu'il parle de ceux de nos dictons populaires qui ne doivent leur origine qu'à de fades quolibets, de froids jeux de mots. Il en cite quelques exemples. Le monogramme MB peut indifféremment représenter les mots *Mulier bona*, *Mula bona* et *Mala bestia*. Il n'en a pas fallu davantage pour donner naissance au proverbe aussi injuste que peu courtois : *Une bonne femme et une bonne mule sont deux méchantes bêtes*. Autre exemple : « Owen, pour exprimer que toutes vérités ne sont pas bonnes à dire, qu'il faut plutôt chercher à plaire, et qu'une trop grande sincérité est un mauvais moyen de se faire bien venir dans le monde, dit que Vérone n'est pas le chemin le plus sûr pour aller à Bénévent, et que, pour y parvenir, il vaut mieux prendre celui de Plaisance,

Verona Beneventanam raro itur in urbem
Esto Placentinus, tu Beneventus eris. »

Je le demande, des facéties aussi puérides, et nos anciens proverbes sont souvent entachés de ce mauvais goût, méritent-elles d'être nommées la sagesse des nations ?

J'admets avec M. Lorin que quelques proverbes sont inexacts, dans le temps où nous sommes, par suite de découvertes récentes, parce qu'ils s'accordent peu avec le témoignage de tel ou tel auteur ; et,

cependant , malgré ce manque de vérité qu'on leur trouve , on peut dire que toujours ils seront admis. On peut les comparer à certaines monnaies usées par le temps dont la valeur égale , cependant , celles qui ont encore toute leur fraîcheur , tout leur éclat. L'entêtement de la mule restera proverbial, quoique selon Lady Blessington, ce reproche soit calomnieux. Nos horticulteurs ont découvert un rosier sans épines. On n'en citera pas moins à l'avenir , comme par le passé, ce proverbe qui ne manque pas d'une certaine grâce , et l'on dira toujours qu'il n'y a pas de roses sans épines. Depuis longtemps le chant du cygne est relégué parmi les fables , cette expression se conservera cependant , et si l'on veut peindre les derniers accents d'un poète , ils résonneront toujours à nos oreilles comme le chant du cygne.

C'était autrefois un préjugé assez répandu que le poil ou le sang d'un chien dont on avait été mordu, appliqué sur la blessure, la guérissait radicalement. Les docteurs n'ont jamais admis la vérité de ce proverbe. Les buveurs en ont fait une application métaphorique et ont prétendu que l'ivresse se dissipe en buvant de nouveau ; l'homœopathie n'est pas née d'hier. L'école de Salerne a même voulu être de leur avis.

*Si nocturna tibi noceat potatio vini
Matutina hora rebibas, et erit medicina.*

On doit considérer ces vers plutôt comme une plaisanterie que comme un précepte sérieux. Cependant les anciens regardaient déjà le vin comme l'antidote de celui qu'ils avaient bu.

M. Théodore Lorin examine les proverbes qui ont pour objet les peuples , les provinces , et il lui est

difficile d'admettre quelques uns d'entr' eux comme l'expression de la sagesse des nations. Croira-t-on que la vérité parle par leur voix dans des proverbes comme celui-ci : quatre-vingt-dix-neuf moutons et un champenois font cent bêtes ? est-ce de l'impartialité que de jeter cette injure à une province qui a produit Colbert, Mignard, Girardon, Mabillon, La Fontaine et tant d'autres ; et la bonhomie et la simplicité qui constituent le caractère champenois, seront-ils toujours synonymes de sottise ? Ne faut-il pas faire remonter l'origine de pareils adages à la rivalité, à la jalousie qui existaient autrefois entre des provinces voisines, et que des rapports plus fréquents, des relations plus suivies doivent complètement faire disparaître ?

Sont-ils donc plus admissibles les proverbes qui courent sur les médecins ? Malgré la malignité de nos pères qui ont lancé force sarcasmes contre une profession si utile, si honorable, toujours nous croirons, comme Labruyère, que tant que les hommes pourront mourir et qu'ils aimeront à vivre, les médecins seront raillés et bien payés.

Bien des proverbes se contredisent. *Qui ne risque rien n'a rien* est un dicton qui n'empêche pas celui-ci : *Qui s'aventure perd cheval et mule.*

Il vaut mieux manger le pain des autres que le sien est une maxime généralement adoptée. Le Dante dit cependant, et avec plus de vérité selon nous, « Tu éprouveras combien le pain d'autrui est amer et combien est dur à monter et à descendre le degré de l'escalier d'autrui. »

Tu proverai si come a di sale
Il pane altrui, e come e duro calle
Lo scander e il salir d'altrui scale.

Maintenant, doit-on admettre, dans toute leur généralité, des proverbes comme ceux-ci : les absents ont tort, loin des yeux, loin du cœur? Ne serait-ce pas détruire toute amitié? Devra-t-on dire comme Marie-Thérèse, je ne sais comment cela se fait, mais les absents me passent de l'âme? Si l'absence de ceux qui nous sont chers suffisait pour effacer le souvenir de la douce amitié de l'âme, bientôt il n'y aurait plus dans les cœurs que le froid égoïsme.

La distance des lieux peut affaiblir peut-être le sentiment de l'amitié, mais elle ne le détruit pas toujours.

Est-il donc toujours conforme à la vérité ce proverbe que nous offrent ces vers d'Ovide :

*Donec eris felix multos numerabis amicos
Tempora si fuerunt nubila, Solus eris.*

Pensée qui se trouve déjà dans les proverbes de Salomon : une dent qui se brise, un pied qui chancelle, voilà l'ami au jour de la détresse. N'y a-t-il plus d'amis dès que le malheur se fait sentir, et les véritables amitiés ne sont-elles pas éternelles?

Quant au proverbe : les loups ne se mangent pas, M. Lorin nous affirme qu'il n'est rien moins que vrai, puisque, d'après Buffon, les loups s'entre-dévorent ; et lorsqu'un des leurs est grièvement blessé, ils le suivent au sang et s'attroupent pour l'achever. Et selon notre célèbre naturaliste, il n'y a que le loup qui mange volontiers du loup.

Osera-t-on dire maintenant : Heureux comme un roi? M. Lorin, dans une jolie fable, retourne ce

proverbe et nous affirme qu'il faut dire désormais : Malheureux comme un roi. Les révolutions nous ont appris à être de son avis.

La voix du peuple est-elle toujours la voix de Dieu ? La vérité de cet axiôme n'a-t-elle pas été bien des fois contestée, bien des fois démentie, et sans remplacer cet adage par cet autre proverbe : *Vox populi, vox stultorum*, ne peut-on pas être de l'avis de La Fontaine et dire comme lui :

Le peuple est récusable ;
En quel sens donc est véritable
Ce que j'ai lu dans certain lieu
Que sa voix est la voix de Dieu ?

Je ferai remarquer en passant que ces paroles : *vox populi, vox Dei*, ne se trouvent pas dans la sainte Écriture comme l'affirme l'auteur.

Horace, pas plus que M. Lorin, n'admet l'infailibilité du peuple, « qui, sot esclave de la renommée, prodigue souvent les honneurs à ceux qui en sont indignes. »

Populo, qui stultus honores
Sæpe dat indignis et fame servit ineptus.

Il n'est rien de plus sot, disait Cicéron, que d'attacher quelque prix au jugement d'une assemblée dont on méprise chaque individu pris isolément. On ne doit donc pas considérer sans restriction comme la voix de Dieu, la voix du vulgaire qui se laisse entraîner le plus souvent par de mauvais conseils, de perfides suggestions, ou par les clameurs fougueuses d'orateurs égoïstes et intrigants, brise le lendemain l'idole qu'il encensait la veille, et se précipite dans les démarches les plus dangereuses, quelquefois même les plus criminelles.

De l'examen de ces proverbes, M. Lorin conclut que le nom de sagesse des nations qui leur est donné n'est rien moins qu'exact, qu'en rendant justice aux observations fines et judicieuses que les proverbes renferment le plus souvent, il ne faut pas cependant les admettre tous sans examen et sans restriction, et qu'enfin, comme le dit plaisamment Montaigne : « La vérité est un pot à deux anses, qu'on peut saisir à gauche ou à droite. »

J'ai lu avec intérêt ces trente pages ; j'y ai reconnu un esprit observateur, un jugement solide qui voit promptement le vrai et le faux de chaque chose. L'analyse de cette brochure a pu vous prouver que M. Lorin est un auteur sérieux, nourri de la lecture de nos vieux moralistes français. Je le crois donc digne de vos suffrages, comme membre correspondant de la Compagnie. D'ailleurs, un de nos collègues doit vous présenter pour son admission un titre plus sérieux encore, en vous parlant de ses fables dont la morale est si vraie, la lecture si attachante, la versification si facile.

RAPPORT

A L'ACADÉMIE DE REIMS

*Sur le Congrès des Délégués des Sociétés savantes
de France, tenu au Luxembourg le 20 février 1854
et jours suivants ;*

Par **M. de MELLET**,

Membre de l'Institut des Provinces de France, et de l'Académie
de Reims.

Messieurs,

Le Congrès des Délégués des Sociétés savantes vient de se terminer après une session de neuf jours, qui a été parfaitement remplie, et pendant laquelle on a pu à peine épuiser et passer en revue toutes les questions qui avaient été soumises à ce parlement des forces scientifiques et artistiques de nos provinces. Cent cinquante délégués environ y ont représenté soixante-cinq Académies ou corps savants. Les différentes séances ont été successivement présidées par les hommes les plus éminents, parmi lesquels je nommerai M. Dumas, l'ancien ministre des travaux publics ; M. le comte de Montalembert, et enfin, pour la séance de clôture, M^{gr} le cardinal archevêque de Reims, que tous ont vu avec bonheur appelé à occuper un fauteuil sur lequel il jettait tant de

relief. La première séance a été présidée par l'illustre M. de Caumont, à qui la présidence appartenait de droit comme Directeur de l'Institut des provinces de France, sous les auspices duquel se tenait le Congrès.

Le but du Congrès était de rallier entre eux d'une manière uniforme les travaux des Sociétés savantes du pays, en indiquant à celles-ci les questions dont l'importance appelait plus particulièrement leur attention, et en leur signalant les règles pratiques qui pouvaient donner à leurs efforts une marche plus symétrique et plus concordante. Plusieurs Commissions, formées de membres s'étant réunis sous un même chef d'études, préparaient dans des réunions particulières les matières qui devaient revenir à la discussion dans les séances publiques. Les Présidents et les Commissions avaient été nommés par le Directeur de l'Institut des provinces. J'ai eu l'honneur de présider la Commission d'archéologie; les autres Commissions se sont réparties entre l'agriculture, les sciences naturelles et la littérature.

Je n'entrerai point ici dans le détail des questions aussi nombreuses que variées qui ont successivement passé à la discussion du Congrès et qui ont provoqué de sa part une série de vœux ou de résolutions. Je ne puis pour des matières aussi complexes qu'inviter l'Académie à prendre connaissance des procès-verbaux détaillés et imprimés des séances, qui sont entre les mains de M. Sutaïne, l'honorable Président de l'Académie et l'un de ses représentants au Congrès des délégués.

J'ajouterai qu'il est indispensable que l'Académie veuille bien examiner à fond ces procès-verbaux, sans lesquels elle ne pourrait entrer suffisamment

dans l'esprit des Congrès, ni connaître les matières sur lesquelles le Congrès appelle les plus particulières préoccupations.

Je me bornerai, pour ce qui me concerne, à mettre en relief et sous les yeux de nos honorables confrères quelques considérations qui les mettront à même d'entrer dans l'esprit pratique de la réunion des délégués.

Pendant la session de 1850, il avait été décidé qu'un dépôt de toutes les publications faites par les Sociétés savantes de France serait établi dans la bibliothèque du Luxembourg, et que M. Chavin de Malan, bibliothécaire de ce palais, qui acceptait ce mandat de confiance, voudrait bien veiller à sa conservation. Conformément à cette décision, un grand nombre de Sociétés ont fait déposer leurs publications dans la bibliothèque du Luxembourg entre l'intervalle des deux sessions de 1850 à 1851. Le Congrès vient de renouveler le vœu que ce dépôt finit par être entendu par toutes les Sociétés savantes du pays, de manière à ce que tous les travaux intellectuels produits sur les différents points de la France, y fussent complètement représentés. Je demande donc à l'Académie la permission de l'inviter à faire déposer à la bibliothèque du Luxembourg non seulement les ouvrages résultant des travaux collectifs de ses membres, mais encore toutes les publications émanées des études particulières de ceux-ci.

Le Congrès des délégués avait également décidé, dans sa session de 1850, qu'un bulletin bibliographique et analytique des travaux des Académies de France serait publié dans la forme d'une revue mensuelle, et qu'une Commission permanente, prise dans

le sein de l'Institut des Provinces de France, serait chargée de la rédaction de ce bulletin, auquel toutes les Sociétés seraient invitées à souscrire. Cette décision a reçu son exécution ; j'ai l'honneur de déposer entre les mains de l'Académie le premier numéro de ce bulletin que le Congrès lui fait remettre comme spécimen et commencement de mise en pratique du projet, qui va s'accomplir sans interruption. Le bulletin bibliographique paraîtra tous les deux mois, en six cahiers pareils à celui que j'ai l'honneur de remettre à l'Académie : le prix de souscription est de 5 fr. par an. Je ne puis qu'engager l'Académie à s'abonner à ce bulletin, qui est destiné du reste à prendre plus d'extension que celle qui lui a été donnée pour le moment.

Dans sa session de 1851, le Congrès a invité les Sociétés savantes à charger les délégués qu'elles députeront aux réunions centrales subséquentes, de faire un rapport détaillé sur les travaux des corps savants qu'ils représenteront pendant le temps qui se sera écoulé depuis la dernière session.

Je ne terminerai pas cet aperçu sur les mesures d'ensemble que le Congrès de 1851 a proposées pour la coordination des travaux des Académies de province, sans exposer à l'Académie de Reims que la Commission chargée cette année du compte-rendu des travaux des différentes Sociétés a rendu l'hommage et la justice les plus complets aux résultats produits par la Compagnie à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, et qui a bien voulu m'adopter pour un de ses représentants.

Un hommage également mérité a été rendu par la commission à l'illustre Cardinal-archevêque, fon-

dateur de l'Académie et promoteur de ce mouvement intellectuel dans la ville de Reims.

Enfin, Messieurs, permettez-moi, en terminant ce rapport, de vous faire connaître que M. le Président de la République ayant fait savoir au bureau du Congrès qu'il le verrait avec plaisir avant la séparation des délégués, celui-ci a eu l'honneur de lui être présenté par M. de Caumont, qui a désigné nominalemeut à M. le Président chacun des membres du bureau, avec l'indication des Sociétés auxquelles ils appartenaient : douze ont été ainsi admis auprès du Chef du pouvoir exécutif, auquel j'ai été désigné comme l'un des représentants de l'Académie de Reims.

Tels sont, Messieurs, les faits sur lesquels je désirais appeler plus particulièrement votre attention : je m'estimerai fort heureux si en vous engageant, pour ce qui me concerne, à entrer d'une manière complète dans les vues du Congrès et de l'Institut des provinces de France, je puis espérer que vous accueillerez avec bienveillance cet exposé résultant du mandat que vous aviez bien voulu me confier.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Lecture de M. Sornin.

RUINES DE L'ABBAYE D'ORVAL.

Messieurs ,

J'ai eu occasion pendant les vacances dernières de visiter les ruines de l'abbaye d'Orval. Bien que ce soit entrer dans le domaine de l'archéologie, où nos savants antiquaires reconnaîtront bien vite mon inexpérience, j'ai essayé de retracer ce qu'a été cette vaste et puissante abbaye, et de dire ce qu'il en reste aujourd'hui.

Déjà M. Jeantin, président du tribunal de Montmédy, a publié, sous le titre de Chroniques de l'abbaye d'Orval, un livre où j'ai puisé les principales notions historiques sur les anciens possesseurs du pays ; mais j'ai cru qu'il pouvait être intéressant de resserrer en quelques pages les faits que le chroniqueur a dû disséminer dans son volume, d'après le plan qu'il avait adopté, en y ajoutant ce que j'ai pu apprendre moi-même auprès des anciens habitants.

Le voyageur qui franchit la frontière Belge, entre Carignan et Montmédy, rencontre devant lui des villages dont les noms lui rappellent qu'il est sur les terres de l'ancienne abbaye d'Orval. Ces villages, autrefois les faubourgs du riche monastère, sont restés debout lorsque le colosse est tombé, et comme pour garder le souvenir de cette puissance déchuë, ont laissé à la suite de leur nom les mots : devant Orval ; mais Orval n'est plus, seulement les ruines les plus grandioses attestent ce qu'il était.

Depuis plus de cinq cents ans, de pieux ermites faisaient leur demeure dans les solitudes de la forêt de Chinÿ, et étaient en grande vénération dans tout le duché de Lorraine, lorsque, vers 1070, cinq moines bénédictins, venus de Calabre, obtinrent du comte Arnould, homme pieux et libéral, la donation de tout le terrain qui serait nécessaire pour leur établissement. Ils choisirent la partie de la forêt la plus reculée et la plus sauvage ; c'était une vallée couverte de racines, de ronces et de mauvaises plantes, mais arrosée d'eaux limpides. Les mains laborieuses des moines la défrichèrent rapidement et la transformèrent en une culture où ils trouvaient ce qui était nécessaire à leur sobre vie. Bientôt, sur le penchant de la colline, s'éleva une petite église, et déjà quelques cellules l'entouraient, quand un ordre de leur supérieur rappela les bénédictins en Italie.

C'est pendant le séjour de ces moines, qui n'avait pas duré plus de 40 ans, que le pays qu'ils habitaient reçut le nom d'Orval. La chronique qui fait connaître l'origine de ce nom est trop touchante pour que je la passe sous silence. Voici le résumé du récit qu'en donne un historien latin du xvi^e siècle.

Vers l'an 1076, le duc de Lorraine Godefroid, tué à la bataille d'Anvers, laissait une jeune veuve, Mathilde, fille et héritière du marquis de Toscane, et un fils à peine âgé de huit ans. Par les conseils de son cousin le duc de Bouillon, la duchesse se sépara de son fils et le confia, pour son éducation, à un savant ecclésiastique habitant le comté de Chiny. Mais, moins de deux ans après, cet enfant périt, par un accident fortuit selon les uns, tandis que d'autres attribuent sa mort à la méchanceté de ceux qui comptaient sur son héritage. Ainsi cruellement éprouvée, Mathilde quitta le pays de ses infortunes, et pendant plusieurs années vécut en Italie de douloureux souvenirs. Elle revint pourtant aux lieux témoins du trépas de son fils. La duchesse habitait la cour brillante du comte de Chiny; mais préférant la solitude aux plaisirs et aux fêtes, elle passait ses journées à l'ermitage des religieux Calabrais, auprès desquels elle trouvait dans la prière des consolations à son cuisant malheur.

Bien souvent, assise au bord de la fontaine qui coulait aux pieds de l'église, laissant tremper sa blanche main dans ces eaux de cristal, elle se livrait à ses profonds regrets et à ses tristes réflexions.

Un jour son anneau nuptial, l'anneau d'or qu'elle ne quittait jamais, s'échappa de ses doigts, et malgré les recherches empressées de ses serviteurs, il fut impossible de le retrouver. C'est alors que la duchesse, saisie de douleur, adressa à la Vierge Marie une fervente prière : « O Vierge des vierges, dit-elle, digne mère du Christ notre Sauveur, je vous supplie, dans votre bonté, de ne pas permettre que je sois trompée dans mon désir; faites que

» je retrouve l'anneau submergé dans cette fontaine ,
» et je promets qu'alors ce lieu , placé sous votre
» patronage , sera éternellement consacré au culte
» de votre Fils notre Seigneur. »

A peine avait-elle terminé cette prière, que les eaux déplaçant elles-mêmes le sable qui tapissait le lit du ruisseau, découvrirent à ses yeux l'anneau d'or qu'elle cherchait. « Bénie soit cette vallée, dit-elle, et puisque j'y ai retrouvé mon or, qu'elle prenne le nom de Val d'Or; et une pierre élevée sur les bords de la source porta cette inscription : *Fons aureæ Vallis*, (Fontaine d'Orval.) C'est encore pour rappeler ce fait que, dans la suite, les armoiries d'Orval, en style héraldique, *portèrent d'argent à un ruisseau d'azur, d'où sortait une bague à trois diamants au naturel.*

La reconnaissance de la duchesse ne fut pas stérile. Elle tint sa promesse, et une donation, conservée depuis dans les archives du monastère, régla, d'une manière irrévocable, les limites et les dépendances de cet établissement. Elle donna de plus une forte somme d'argent pour construire une magnifique église, et l'évêque de Verdun vint peu après instituer le monastère d'Orval.

Cette belle figure de Mathilde, que nous retrouvons dans cette naïve histoire, est une des plus nobles et des plus imposantes du XII^e siècle. C'est elle qui soutint les papes Grégoire VII et Urbain II contre les empereurs d'Allemagne dans la question des investitures, et qui, après avoir servi la cause de la papauté, de son influence et de ses armes, fit encore au saint-Siège, en mourant, une donation solennelle de tous ses biens, riche héritage qui

composa depuis le *patrimoine de S^t Pierre*. Aussi Mathilde, connue en Italie sous le nom de la grande Comtesse, est-elle avec la reine Christine de Suède, la seule femme dont on voit le tombeau conservé encore de nos jours dans la Basilique du Vatican.

Le monastère, fondé par Mathilde et adopté par les comtes de Chinÿ, prit un rapide accroissement. Aux bénédictins de Calabre, rappelés en 1110, succédèrent des chanoines réguliers jusqu'en 1151; mais le relâchement de la discipline ne tarda pas à s'introduire parmi ces derniers: aussi, pour remédier à des abus graves, sur la demande du comte de Chinÿ, le saint fondateur de l'abbaye de Citeaux dut envoyer quelques uns de ses disciples qui firent revivre à Orval l'austérité des mœurs et la parfaite observance de la règle. C'est de l'établissement de ces Bernardins que date la prospérité de l'abbaye. Reconnue par le pape Innocent II en 1141, protégée par la noblesse et vénérée dans tout le pays, elle ne cessa de s'enrichir, et le nombre de ses religieux de s'accroître. Cependant, vers le milieu du xvii^e siècle, une nouvelle réforme fut nécessaire; des religieux de l'ordre de saint Benoit vinrent remplacer les Bernardins, et dès lors la régularité régna dans cette maison jusqu'à sa fin.

Pour se faire une idée de la richesse et de la puissance à laquelle était parvenue l'abbaye d'Orval au xviii^e siècle, il suffit de dire que, d'après des documents authentiques, le revenu annuel de l'abbaye était de plus de douze cent mille livres (près de trois millions de notre époque), et que les territoires, villes, villages, hameaux, fermes, tributaires de ce revenu, étaient au nombre de plus de trois cents.

Une ancienne gravure nous a conservé exactement le dessin de l'abbaye des Bernardins, telle qu'elle existait avant les dernières constructions des Feuillants. Il faut avouer qu'il est difficile de trouver nulle part maintenant un établissement aussi grandiose. On ne sait ce que l'on doit le plus admirer, de cette belle église gothique, de ces cloîtres, de ces nombreux ateliers d'ouvriers de toutes les industries, ou de ces belles terrasses qui, érigées en gradins plantés d'arbres et garnis d'espaliers, n'étaient que la continuation des cours spacieuses et des splendides jardins que renfermait la vaste enceinte. Mais l'abbaye avait encore reçu un accroissement lors de l'installation des derniers religieux. Une nouvelle église, plus vaste et plus riche que la première, avait été bâtie, de nouvelles cellules et de nouveaux ateliers avaient été ajoutés aux premiers. On se fera une idée exacte de l'ensemble par le récit suivant, que j'extrai de l'ouvrage de M. Jeantin.

« Dans le fond du vallon, sur un immense quadrilatère de 22,500 mètres carrés (225 ares),
» qu'on se figure un Louvre, achevé sur trois faces,
» et qui devait se composer de quatre corps de bâtiments, de style et de dimensions uniformes,
» reliés à chaque angle par une tour ou pavillon.
» Au centre de la principale façade, au dessus d'un portail richement ciselé, s'élève, superbe et resplendissant de lumière, de dorure et de majesté, le splendide vaisseau dédié à saint Bernard, avec sa tour et sa coupole supportées par les statues colossales des quatre évangélistes; et à l'arrière, le clocher dont la flèche, bravant la foudre, s'élance audacieuse jusque dans les nues.

» Tout à l'entour sont des *fabriques* de toutes formes ; ici , au sud , *l'ancien couvent des Bénédictins* et *l'église Sainte-Marguerite* ; là , à l'est , quelques derniers vestiges de *la chapelle des premiers ermites* ; plus loin du même côté , et toujours à l'est , la *scierie mécanique* , les *deux moulins à blé* , les *deux brasseries* , les *deux distilleries* , la *tannerie* , la *laverie* , la *boulangerie* , les *cuisines* , la *maréchalerie* , les *écuries* , les *magasins* de toutes fins et destinations ; de l'autre côté , à l'ouest , la *tour du Braconnier* et le *premier couvent des Bernardins* , *l'ancienne église Notre-Dame d'Orval* et la *chapelle de Montaigu* ; puis la *draperie* , la *serrurerie* , les *ateliers des beaux arts* et ceux de tous les métiers.

» Le tout est encadré par le triple *amphithéâtre* des *cinq terrasses de droite* , des *cinq terrasses de gauche* , du bâtiment de la *serre* et des bois qui se relèvent dans le lointain jusqu'au pied de la *tour de Bruenhaut* . »

Tel était le tableau que présentait l'abbaye d'Orval en 1795.

Que si l'on pénètre dans l'intérieur des édifices , et qu'à l'aide des souvenirs des anciens moines encore existants , ou des anciens habitants du pays , on remette ces pierres les unes sur les autres ; que l'on replace ces grands marbres noirs , ces ogives élancées , ces hautes colonnes ; qu'on rétablisse en leurs places ces statues , ces tableaux , brisés par le canon ou détruits par l'incendie ; qu'on recueille , en un mot , ces produits de la haute intelligence et de la merveilleuse habileté des pieux cénobites , on demeurera persuadé que les religieux d'Orval ont

contribué plus que tout autre couvent de cet ordre si illustre , au progrès et au perfectionnement humanitaire. Là plus que partout ailleurs on a vu , pour rappeler les paroles d'un célèbre économiste , les abbés les plus vénérés pour leurs vertus s'occuper d'architecture , faire élever des temples , encourager les artistes , faire éclore leurs chefs-d'œuvre , diriger des travaux agricoles , faire bâtir des moulins , édifier des usines et peupler des étangs.

Mais le temps était venu où la révolution française allait lancer ses terribles armées hors de ses frontières.

Le 12 juin 1795 , la brigade du général Loison venait de camper devant le monastère pour exécuter les vengeances de la Convention. Le comité de salut public ne pardonnait pas aux moines d'avoir accueilli les émigrés français , et il savait que Louis XVI devait trouver l'hospitalité dans ce couvent le jour de son arrestation à Varennes. Déjà plusieurs tentatives avaient été faites par divers détachements pour pénétrer dans l'abbaye ; mais cette fois-ci les moines ne pouvaient résister , puisque leurs défenseurs étaient bloqués dans Luxembourg. Aussi durent-ils ouvrir leurs portes aux cavaliers qui s'y présentèrent. La journée se passa au milieu du désordre , du trouble , des orgies , sans insulte cependant contre la personne des moines , qui continuèrent leurs exercices religieux. Mais la nuit vint , et avec elle commença la dévastation d'Orval et la fuite de ses habitants épouvantés. L'abbé et les moines avaient pu s'échapper par un souterrain , emportant avec eux les archives et les objets les plus précieux du trésor ; et ils étaient parvenus , par des chemins détournés ,

à gagner Luxembourg. Mais le butin qu'ils laissaient était immense. On en chargea plus de six cents chariots, qui furent dirigés sur Sedan, Metz et Verdun.

Ce n'était pas assez ; l'abbaye d'Orval était vouée à une entière destruction. Puisque les boulets ne sauraient entamer ces épaisses murailles, après le pillage, l'incendie. Six cents cordes de bois, amassées dans les magasins, sont distribuées dans tous les cloîtres et les divers bâtiments, et bientôt tous ces foyers confondus deviennent un océan de flammes, où les prodiges des arts, les trésors des siècles demeurent engloutis. C'était le 25 juin 1795.

Que reste-t-il d'Orval, aujourd'hui ? Des pierres amoncelées, quelques parchemins déposés au chef-lieu de la province, et les traditions qu'ont laissées les anciens moines, dont le dernier est mort il y a peu d'années.

Les ruines respectées par les divers propriétaires qui se sont succédés dans ces derniers temps, attirent de nombreux pèlerins. Il est encore facile de reconstruire par la pensée ce qui n'existe plus, et la grandeur des souvenirs qui s'y rattachent rend cette visite des plus précieuses pour les adeptes de cette science qu'on nomme l'archéologie, et qui renferme tous les éléments de la philosophie de l'histoire.

Parmi les traditions qui se rapportent à l'abbaye d'Orval, il faut citer une célèbre prophétie, qu'on attribue à l'un des religieux de ce monastère.

Cette prophétie, intitulée : *Prévisions certaines révélées par Dieu à un solitaire, pour la consolation*

des enfants de Dieu, daterait, dit-on, de 1544 : elle a pour but de faire connaître les principaux événements du XIX^e siècle. Tout ce qu'on peut dire touchant l'authenticité de cette pièce c'est que, de 1795 à 1828, plusieurs témoignages paraissent indiquer son existence ; seulement, le texte était-il le même ? A partir de cette dernière époque, le doute n'est plus permis ; car une enquête de M^{sr} l'évêque de Verdun, faite en 1849, a constaté positivement que des copies du texte que nous possédons existaient dans cette ville en 1828. Nous pourrions plus tard faire connaître à l'Académie cette pièce intéressante.

Messieurs, j'ai terminé ma tâche dans les limites resserrées que je m'étais tracées. On trouvera dans l'ouvrage de M. Jeantin des détails sur l'architecture et les décorations des divers édifices, sur les cérémonies du culte et sur la haute justice dont les abbés étaient les dispensateurs, ainsi que sur la vie intérieure des moines. Il me suffit d'avoir essayé de vous intéresser à la mémoire de quelques hommes qui ont rendu de grands services à la religion, aux arts et aux sciences.

Lecture de M. Baudeville.

RAPPORT

SUR UN OUVRAGE DE M. F. GUÉRIN, INTITULÉ :

Manuel des Conciles, etc.

Séance du 24 janvier 1851

Messieurs ,

Vous m'avez chargé de vous rendre compte d'un ouvrage qui vous a été adressé par M. F. Guérin , rédacteur en chef du *Mémorial catholique* , et qui a pour titre : *Manuel de l'histoire des Conciles* , ou *Traité théologique, critique, historique, etc., des Conciles et Synodes*. Déjà je connaissais cet ouvrage , qui a paru en 1846, dans l'Encyclopédie catholique, et que son importance a fait tirer à part, dans un format plus commode , pour le mettre à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs. Je l'ai relu avec une nouvelle attention, et je n'en ai que mieux apprécié le mérite.

Dans une courte introduction, l'auteur démontre l'utilité générale de l'étude des conciles , étude nécessaire pour un ecclésiastique , qui doit connaître les décisions de l'Eglise, et qui trouve là un code complet de ce qui a été statué touchant la foi , la

morale et la discipline; étude édifiante pour le fidèle, qui peut suivre de siècle en siècle la constante sollicitude des pasteurs, pour diriger le troupeau de Jésus-Christ dans le sentier des règles évangéliques; étude intéressante pour le savant, qui y découvre l'origine de ce qu'on admire le plus dans les lois modernes; car, comme le dit notre auteur, « c'est » de là qu'a été tiré tout ce qu'il y a de bon, de » grand, d'équitable, dans toutes les conventions, » chartes, contrats, et institutions des peuples (p. 4).»

L'ouvrage de M. Guérin est divisé en trois parties.

Dans la première, qui contient quinze chapitres, il traite des conciles en général; il donne la définition et la distinction de ces grandes assemblées; il en indique l'origine et l'institution; il en démontre l'autorité, soit en matière de foi, soit en matière de discipline; il fait voir à qui appartient le droit de convoquer, de présider et de confirmer les conciles; il parle du rang que doivent occuper ceux qui y assistent, des cérémonies qui y sont observées, des travaux qui s'y font, des décrets qui y sont rendus. — Enfin, c'est une sorte de traité complet, où l'auteur, puisant toujours aux meilleures sources, a recueilli tout ce qui peut être dit sur cette importante matière. — C'est sans doute pour se conformer à la manière de parler de certains auteurs, que M. Guérin distingue quatre sortes de conciles: « l'œcuménique ou général, le national, le provincial et le diocésain (p. 9).» Il reconnaît lui-même un peu plus loin que le nom de *Conciles* ne peut pas être exactement appliqué aux synodes diocésains, puisque ce ne sont pas des assemblées d'évêques.

Quant au *Concile national*, nous lui dirons, d'après l'éminent auteur de la *Théologie dogmatique*, que « cette dénomination est impropre : on peut bien » l'appliquer à une assemblée du clergé convoquée » par le roi, pour traiter des affaires de l'Etat plutôt » que de l'Église ; mais elle ne convient point à » un concile proprement dit ; une nation, comme » nation, ne forme point une circonscription ecclésiastique (*Théol. dogm.*, tom. I, p. 615.) »

La seconde partie est comme le point capital de l'ouvrage : elle contient plus de 600 pages. Elle renferme, par ordre chronologique, la nomenclature et l'analyse de tous les conciles généraux ou particuliers qui se sont tenus depuis le premier siècle jusqu'à nos jours, avec les motifs qui les ont fait convoquer, les décisions qui y ont été prises, etc. Ici, l'auteur s'est principalement aidé du travail des Bénédictins dans *l'Art de vérifier les dates* ; mais il a su compléter l'œuvre des savants religieux par de nombreuses additions, surtout pour ce qui regarde le dernier siècle et les temps actuels. On peut dire de cette partie que c'est une sorte de tablettes chronologiques pour l'histoire ecclésiastique. On y voit, en effet, apparaître, par ordre de date, toutes les questions qui se sont agitées dans l'Église, les erreurs, les schismes qu'elle a eus à combattre, les entreprises qu'elle a dû réprimer, les abus qu'il lui a fallu extirper, les modifications que le temps lui a fait introduire dans sa discipline ; et, au milieu de toutes ces luttes, sa foi se maintenir toujours invariable, sa morale toujours pure, son autorité toujours respectable. « C'est une chose admirable, dit notre » auteur (p. 4), que dans le grand nombre de conciles

» reçus dans l'Église, on voie la même croyance en-
» seignée partout ; que dans une si longue suite de
» siècles, les évêques, héritiers de l'esprit de Dieu
» et des apôtres, et leurs successeurs, quoique de diffé-
» rentes nations, animés d'un même esprit, se soient
» toujours réunis dans la même foi, aient étouffé
» les troubles dès leur naissance, rendu la paix à
» l'Église par la condamnation des hérétiques ; au
» lieu que ceux-ci, se combattant les uns les autres,
» se sont divisés en plusieurs sectes, et ont donné,
» non seulement par la nouveauté de leur doctrine,
» mais encore par la contrariété de leurs opinions,
» des preuves évidentes de leur schisme. » — Il
était impossible que dans la liste d'un si grand nombre
d'assemblées tenues dans toutes les parties du monde,
pendant plus de 18 siècles, il n'y eût pas quelques
lacunes, au moins pour les conciles les moins impor-
tants, et qui ne se trouvent pas dans les collections.
Pour ce qui concerne la province de Reims en par-
ticulier, j'ai eu occasion de signaler à M. Guérin
quelques omissions dont il a pris note, et qu'il se
promet de réparer dans une autre édition.

Dans la troisième partie, l'auteur, analysant le
savant *Traité de Salmon sur l'étude des conciles*, s'atta-
che à prouver l'utilité de ces assemblées sous le triple
rapport du dogme, de la morale et de la discipline
ecclésiastique. Il rappelle les décisions des souverains
pontifes, les décrets des conciles généraux ou parti-
culiers, qui en prescrivent la réunion ; puis il s'écrie,
(page 752) : « Comment donc se fait-il qu'après tant
» de prescriptions réitérées de siècle en siècle ;
» qu'après tant de conciles généraux ou particuliers
» qui tous ont ordonné la tenue des conciles provin-

» ciaux et des synodes diocésains ; qu'après les re-
» montrances de tant de papes , de pères de l'église
» et d'écrivains ecclésiastiques de la plus grande au-
» torité , qui ont montré l'urgence et la nécessité de
» ces assemblées, et qui les ont déclarées un moyen
» sûr et puissant d'entretenir la foi et les mœurs
» parmi les fidèles, et la discipline ecclésiastique parmi
» le clergé ;... comment se fait-il qu'après l'ordre
» formel du dernier concile général, qui a renouvelé
» les décrets précédents et résumé en lui toute la
» tradition , les conciles provinciaux et même les
» synodes diocésains soient tombés en désuétude
» parmi nous ? » Après avoir cherché la cause de
cette interruption dans certaines maximes qui ont
longtemps prédominé , et qui, sous le nom de *libertés*,
ont assujéti chez nous l'église au pouvoir temporel ,
l'auteur insiste sur la nécessité de revenir à l'usage
des conciles et des synodes. Il démontre qu'à l'ex-
ception des articles organiques, qui toutefois le gênent
peu, il n'y a point de loi qu'on puisse invoquer contre
le rétablissement de ces réunions. — Ce vœu , qui
était exprimé en 1846 , a reçu son accomplissement
par la célébration des conciles provinciaux qui se sont
tenus, en 1849 et 1850, dans plusieurs villes de
France , d'Italie et d'Allemagne.

Avant le travail de M. F. Guérin, il avait paru
beaucoup d'ouvrages du même genre. Sans parler des
grandes collections, qui ont le double inconvénient
de n'être à la portée ni de tous les lecteurs , ni de
toutes les bourses, il existe un assez grand nombre
d'ouvrages analytiques, que notre auteur lui-même
indique à la fin de son livre. Parmi ces analyses, il
en est sans doute de plus volumineuses que celle dont

je vous entretiens : l'ouvrage de D. Richard , entre autres , ne compte pas moins de cinq volumes in-4°, y compris le supplément ; mais on peut dire qu'il n'en est aucune qui soit écrite dans un meilleur esprit , aucune qui soit aussi complète , malgré les lacunes dont j'ai parlé. — Ce qui distinguera toujours l'œuvre de M. Guérin de celle de ses devanciers , c'est 1° la liste des conciles tenus sur les différents points du globe dans le cours du 18° et du 19° siècle ; 2° des notes curieuses sur les conciles prétendus nationaux , convoqués à Paris en 1797 et 1801 par les évêques constitutionnels de France ; 3° des détails peu connus sur le fameux concile national, assemblé en 1811 par la volonté impériale , avec un éclat extraordinaire , et dissous peu de temps après, par la même volonté, avec bien peu de cérémonie , etc.

Des critiques un peu sévères ont censuré le travail de M. Guérin, non pas qu'ils y aient trouvé aucune maxime repréhensible, si ce n'est peut-être quelques idées ultramontaines qui leur plaisaient peu ; mais ils ont trouvé mauvais qu'un laïque , sans aucune espèce de mission, se permit d'écrire sur des matières purement théologiques. M. Guérin avait prévu et réfuté d'avance cette objection : « Lorsqu'un fidèle, » dit-il, désire prendre la plume pour combattre les » ennemis de l'Église, puisque la plume est dans ce » siècle , suivant l'expression d'un digne prélat, » l'instrument du combat ; il ne prétend nullement » enseigner, ni commander, ni imposer à qui que » ce soit ses opinions ; il dit ce qu'il croit être la » vérité ; il apporte le tribut de son zèle et des » lumières qu'il a reçues de Dieu ; il propose simplement son avis , et là se borne sa mission. »

Avant lui un grand écrivain, auquel les critiques susdits
auraient pu adresser le même reproche, M. de Maistre,
avait dit : (*du Pape, disc. prélim. § 1.*) « Il pourra
» paraître surprenant qu'un homme du monde s'attri-
» bue le droit de traiter des questions qui, jusqu'à
» nos jours, ont semblé exclusivement dévolues au
» zèle et à la science de l'ordre sacerdotal, j'espère
» néanmoins que... tout lecteur de bonne volonté...
» m'absoudra de toute tache d'usurpation. En premier
» lieu, puisque notre ordre s'est rendu, pendant le
» premier siècle, éminemment coupable envers la
» religion, je ne vois pas pourquoi le même ordre ne
» fournirait pas aux écrivains ecclésiastiques quelques
» alliés fidèles qui se rangeraient autour de l'autel
» pour écarter au moins les téméraires, sans gêner
» les lévites. Toute science d'ailleurs doit toujours,
» mais surtout à cette époque, une espèce de *dime*
» à celui dont elle procède ; car c'est lui qui est *le Dieu*
» *des sciences*, et c'est lui qui prépare nos pensées
» (1. reg. 2). Une autre considération encore n'a pas
» eu peu de force pour m'encourager. Le prêtre qui
» défend la religion fait son devoir, sans doute, et
» mérite toute notre estime ; mais auprès d'une foule
» d'hommes légers ou préoccupés, il a l'air de dé-
» fendre sa propre cause ; et quoique sa bonne foi
» soit égale à la nôtre, tout observateur a pu s'aper-
» cevoir mille fois que le mécréant se défie moins de
» l'homme du monde, et s'en laisse assez souvent
» approcher sans la moindre répugnance. — Me
» sera-t-il encore permis de le dire ? Si l'homme qui
» s'est occupé toute sa vie d'un sujet important, qui
» lui a consacré tous les instants dont il a pu disposer,
» et qui a tourné de ce côté toutes ses connaissances ;

» si cet homme, dis-je, sent en lui je ne sais quelle
» force indéfinissable qui lui fait éprouver le besoin
» de répandre ses idées, il doit sans doute se défier
» des illusions de l'amour-propre; cependant, il a
» peut-être quelque droit de croire que cette inspi-
» ration est quelque chose, si elle n'est pas dépourvue
» surtout de toute approbation étrangère. »

Pour notre part, nous ne pouvons que féliciter l'auteur, et du courage qui lui a fait entreprendre une œuvre de ce genre, et de la manière dont il l'a accomplie. — Le *Manuel de l'histoire des Conciles* n'est pas le seul livre qui soit sorti de la plume de M. Guérin : on lui doit encore plusieurs ouvrages de piété, et un assez grand nombre d'écrits polémiques. Puis, comme je l'ai dit, il est rédacteur en chef du *Mémorial catholique*; c'est assez vous dire qu'en vous proposant M. Guérin comme membre correspondant de l'Académie, je vous présente un écrivain à la fois érudit et laborieux.

Lecture de M. Duquénelle.

RAPPORT

SUR L'OUVRAGE DE M. DE FONTENAY, AYANT POUR TITRE :

Nouvelle Étude de Jetons,

Présenté à l'Académie de Reims.

Séance du 10 Février 1851.

Parmi les monuments numismatiques qui ont trouvé place dans les collections, il est une série qui, jusqu'à nos jours, a été presque complètement négligée, ce sont les pièces désignées sous le nom général de jetons : la bizarrerie des types, la diversité des langues employées pour les légendes, quelquefois même l'absence de légendes, présentaient des difficultés regardées comme insurmontables par les antiquaires, qui, d'ailleurs, trouvaient dans la numismatique ancienne un travail récréatif et des attributions faciles. Mais quand cette mine fut épuisée, quand on eut étudié et classé tout ce qu'avaient produit les Grecs et les Romains, il fallut un aliment nouveau à cet esprit de recherches qui caractérise le XIX^e siècle. Le moyen-âge était à exploiter. Ce fut vers cette époque que se reporta l'ardeur archéologique. Malgré

l'obscurité qui l'enveloppait de toute part, l'étude des monnaies royales et baronales fut courageusement abordée, heureusement expliquée. Cependant cette partie de la numismatique offre encore un champ vaste aux recherches; chaque jour voit éclore quelques publications qui ont pour objet de compléter l'histoire métallique de la France.

M. de Fontenay, pour sa part, a entrepris l'étude des jetons, et le volume qu'il a présenté à l'Académie n'est pas son premier ouvrage en ce genre; il nous le dit lui-même dans sa préface. Un premier travail, sous le titre de *Fragment d'Histoire métallique*, a reçu l'approbation de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; mais, en même temps, il ajoute franchement que cet essai contenait des erreurs inséparables de ses premières études: aussi fait-il connaître quelques rectifications que lui ont signalées des critiques bienveillantes.

Son nouvel ouvrage commence par la définition des jetons, puis l'exposé des arrêts concernant leur fabrication, et la différence qui existe entre les droits des graveurs et des tailleurs-graveurs. En parlant de l'exécution de ce genre de médailles, M. de Fontenay dit:

« En général, les arts ont, comme la civilisation,
» des périodes caractéristiques; quand un État est
» grand et florissant, les œuvres qu'il voit éclore
» sont belles; quand la discorde agite la société,
» les œuvres sont, à peu d'exceptions près, maigres,
» sans style, et comme produites à la hâte dans l'in-
» certitude du lendemain. Voici, en cette matière,
» l'opinion du premier consul sur l'époque qui avait
» précédé son avènement au pouvoir :

Paris, 20 Thermidor an x de la République.

Au Ministre de l'Intérieur.

« J'ai donné ordre, citoyen Ministre, de faire
» frapper plusieurs médailles; celles que l'on a
» frappées sont d'un si mauvais style qu'elles désho-
» norent aux yeux de la postérité notre siècle,
» dans lequel les arts ont été portés à un plus haut
» degré que dans les siècles passés.

« Je vous salue.

« BONAPARTE. »

Les réflexions de l'auteur, et le jugement sévère, mais juste, du premier consul, pourraient être avec raison appliquées aux productions numismatiques de la révolution de 1848. Ces productions, du reste, ont été appréciées, non en France, mais en Belgique. Dans la *Revue numismatique Belge* (tome 6, page 192), on lit : « Il a paru en France, à l'occasion de la révolution de 1848, une innombrable quantité de prétendues médailles, grossières et ridicules parodies de la numismatique, dont le résultat sera probablement de dégoûter des collections de médailles modernes. Quel intérêt, en effet, peuvent avoir ces morceaux de plomb coulés dans des moules de cuivre ou de plâtre par deux ou trois farceurs industriels, spéculant sur le désir qu'ont toujours les amateurs de compléter leur suite? Ces pièces, fruit du caprice individuel, n'émanent nullement des clubs, des sociétés ou des personnages auxquels on les attribue. Sans aucun caractère d'authenticité, elles n'ont pas, comme quelques médailles de la première révolution, le mérite de peindre leur époque; leurs légendes de sauvages, leurs em-

blèmes de cannibales ne sont pas de notre siècle : l'honneur et le profit doivent en revenir à MM^{tes}. »

Mais revenons à nos jetons. Après ces considérations préliminaires, M. de Fontenay passe en revue un bon nombre de pièces qu'il apprécie au point de vue historique et artistique. Nous aurions aimé, dans ce travail, un ordre quelconque ; mais nous avouons avec l'auteur qu'il était difficile, impossible même, de classer cette masse considérable de médailles d'époques, de localités et de style si variés ; aussi est-ce sans étonnement qu'après la description des pièces frappées sous les ducs de Bourgogne et Louis XIII, nous voyons une série que l'auteur nomme *jetons d'amour*, dont les légendes et les emblèmes sont d'une naïveté qui rappelle les temps romanesques, et que notre époque ne peut comprendre. Il décrit ensuite une série de devises qui, selon M. de Fontenay, doivent, pour être bonnes, se composer d'une représentation matérielle et de paroles propres à éclaircir la représentation. Cette exigence n'est pas satisfaite par l'examen de toutes les pièces qu'il étudie, notamment de celle décrite page 28. Cette médaille représente, au droit, deux forgerons frappant à coups de marteaux une tête placée sur une enclume, avec cette légende : *Unicus est specie*. Au revers, un âne portant dans un panier trois têtes, qu'à la coiffure on reconnaît pour des têtes de femmes. Sur le bât, est monté un singe armé d'un fouet ; pour légende : *Omne ferens malum*. Elle porte la date de 1660. Il y a, comme on peut le voir, une grande différence entre cette médaille et les jetons d'amour de la même époque. M. de Fontenay, par convenance, n'ose en faire l'attribution ; nous imi-

terons sa réserve, et, pour excuser l'auteur de cette satyrique médaille, nous dirons que des malheurs personnels ont pu seuls le rendre aussi aveugle et aussi injuste.

En parlant des jetons historiques, l'auteur dit : Lorsqu'on sera parvenu à former la collection complète des jetons, il sera facile d'écrire l'histoire de France pendant plusieurs siècles, non seulement pour les faits généraux, mais encore pour les moindres détails. Puissent ces paroles être entendues de tous les amateurs ; que tous ils suivent l'exemple que donne M. de Fontenay en décrivant les principales pièces de sa collection ; et, guidées par le blason, ses attributions sont positives. Dans cette série figurent les jetons royaux ; mais, avec les légendes historiques, apparaissent ces légendes flatteuses inventées par les courtisans. Ici, l'auteur est très sobre de citations ; nous l'en félicitons, car, outre qu'elles ne sont pas l'expression de la vérité, elles ont été décrites dans des ouvrages spéciaux.

Après quelques pièces des municipalités les plus importantes, nous arrivons aux jetons de confréries et de corporations, parmi lesquels nous remarquons la médaille de MM. les arquebusiers de Reims ; puis viennent les jetons de villes, de personnages historiques. Ici seulement quelques privilégiés sont indiqués, et cependant la liste en serait longue et intéressante, surtout pour la science héraldique, les armoiries étant fidèlement représentées ; mais l'auteur était soumis à un cadre trop restreint, qu'il lui était interdit de franchir.

Au sujet des pièces désignées sous le nom de *jetons*, qui sont personnelles à des individus, nous

partagerons l'opinion de M. de Fontenay. Ces pièces ont sur celles dites *capitulaires* une valeur archéologique plus grande, car elles ont été frappées par ordre des seigneurs qui y ont placé leurs armoiries. Elles sont donc d'un grand intérêt, et peuvent donner lieu à des dissertations historiques d'un haut intérêt : nous en voyons un exemple dans cet ouvrage au sujet d'un jeton au nom de Philippe, duc de Bourgogne et comte de Flandre.

Puis vient une série de *mereaux*. Tant que l'on n'aura pas défini la valeur de ce mot, il sera difficile de s'entendre sur l'origine des mereaux. Généralement considérés comme des jetons de présence destinés à constater l'assiduité des chanoines aux cérémonies religieuses, ils présentent une grande variété d'emblèmes sans autre intérêt que les noms des localités et les noms des saints vénérés dans chaque pays. Parmi tous ceux que l'auteur décrit, nous en remarquons un de Reims ; nous l'acceptons volontiers, quoique rien ne justifie entièrement cette attribution. En voici la description : S^t Paul debout, nimbé, tenant un livre ouvert et s'appuyant sur une épée ; dans le champ, un R couronné, un croissant et les initiales S. P. (Sanctus Paulus). Au revers, un grand R dans un croissant couronné, accosté des lettres S. P. et de deux fleurs de lis.

Pour rompre la monotonie inséparable d'un catalogue, l'auteur se livre à quelques citations, qui ne sont pas sans intérêt ; ainsi, au sujet d'une pièce de la fabrique de Saint-Nicolas-des-Champs de Paris, il donne cette légende historique :

Saint Nicolas, évêque de Myre, voyageait dans son diocèse. Il entre un jour dans une hôtellerie,

où il lui est miraculeusement révélé que l'hôtesse avait tué trois enfants, dont elle avait mis les corps à saler dans un baquet. Le saint prélat se fait représenter l'horrible vase, et, imposant sur ces trois jeunes victimes le signe de la croix, il les rappelle à la vie. Voilà pourquoi, dans les tableaux et dans les images, on voit constamment saint Nicolas opérant ce miracle; et, dans le but d'en perpétuer le souvenir, les enfants l'ont pris pour patron.

Il serait trop long de vous décrire toutes les pièces qu'a savamment étudiées M. de Fontenay. Pour vous donner une idée de cet ouvrage, nous dirons qu'il contient près de 500 médailles habilement dessinées, reproduites avec une fidélité au dessus de tout éloge, et qui font regretter que l'auteur n'ait pas fait plus encore.

En terminant son travail, M. de Fontenay ajoute : « La science numismatique manque d'ouvrages élémentaires. La branche que nous avons cherché à exploiter est nouvelle; il fallait, en quelque sorte, une initiation. Pussions-nous avoir réussi à faciliter les recherches, à développer un goût dans lequel nous avons trouvé un agréable passe-temps. » Nous répondrons à l'auteur que son travail sera un stimulant puissant pour les collectionneurs, qui s'empresseront de publier les médailles de leurs localités, et que l'impulsion qui résultera pour la numismatique de la lecture de son ouvrage, sera la réalisation de ses vœux; mais nous demandons en même temps à ses imitateurs de faire preuve d'une érudition aussi ingénieuse et aussi profonde que celle de M. de Fontenay.

RECHERCHES
SUR
LES LIGURES ,

Par M. **AZAIS** , membre correspondant.

L'histoire des langues est la base
de celle des nations.

EICHMORT.

La Ligurie , dans le temps où elle était connue sous ce nom , comprenait cette longue côte renfermée entre l'Apennin et la mer , depuis la Macre jusqu'à la frontière de la mer. Elle s'étendait , en outre , dans les pays situés entre l'Apennin et le Pô , depuis les Alpes jusque vers la Trebia. C'est aujourd'hui l'État de Gènes , le Marquisat de Montferrat avec la partie du Piémont et du Milanais qui se trouve au midi du Pô (1).

Les historiens représentent les anciens Ligures comme des hommes féroces et sauvages , habitant un sol stérile , ingrat et montagneux , menant une vie dure et laborieuse , associés à des femmes aussi féroces et aussi sauvages qu'eux , sobres , intrépides , mais rusés , et joignant l'astuce à la bravoure pour défendre leur liberté contre les attaques incessantes du peuple Romain (2).

(1) *Gibrat*, Géographie ancienne , tome I , page 422.

(2) Ligures patriam habitantes asperam , ac omnino sterilem , plurimo labore continuoque vitam agunt.... in terrâ cubant ; rari sub fectis aut

Mais les Ligures qui, après une résistance aussi longue qu'opiniâtre, furent soumis à la domination Romaine, l'an de Rome 658 (1), étaient-ils originaires d'Italie, et partirent-ils de là pour occuper les côtes de la Méditerranée depuis l'embouchure du Var jusqu'aux Pyrénées orientales, et pénétrer ensuite dans la péninsule Ibérique? N'étaient-ils pas, au contraire, originaires d'Ibérie? Et n'est-ce pas des champs Ibériens qu'ils partirent pour traverser les Pyrénées, occuper la côte de la Méditerranée depuis les Pyrénées orientales jusqu'à l'embouchure du Var, passer les Alpes et s'établir en Italie?

Cette question ne manque pas de difficultés, parce que les faits auxquels elle se rattache ne remontent pas à moins de quinze ou seize siècles avant J.-C. (2).

Les savants auteurs de l'histoire du Languedoc disent, en parlant des Ligures, qu'on en ignore la véritable origine (3). Autant en avait dit, avant eux, Denys d'Halicarnasse dans ses *Antiquités Romaines* (4).

L'auteur de la statistique des Bouches du Rhône dit qu'il est probable que les Ligures étaient d'origine Celtique, et que ce nom fut donné aux Celtes qui se fixèrent sur les bords de la Méditerranée (5). Mais

in tuguriis jacent ... Feroces sunt et acuti ingenii, non in bello solum, sed in communi vitâ... Mulieres quoque virorum labores perferunt... Denique mulieres virorum, viri ferarum robur et vires habent. — *Diodorus Siculus*, lib. 6, cap. 9.

(1) *Gibrat*, Géographie ancienne, tome 1^{er}, page 455.

(2) *Amédée Thierry*, Histoire des Gaulois, tome 1^{er}, pages 8 et 9.

(3) Histoire de Languedoc, tome 1^{er}, page 57.

(4) Ligures multas Italiæ partes habitant, Galliæ etiam quasdam incolunt. Ultra autem sit eorum patria incertum est. — *Rom. Ant.* lib. 1.

(5) Tome 2, page 10.

cette opinion , qui n'est appuyée d'aucune preuve , tombe devant le témoignage de tous les historiens , qui font des Ligures un peuple tout différent des Celtes , un peuple ayant une langue , une origine , qui n'avaient rien de commun avec la langue et l'origine des Celtes.

Micali, dans son ouvrage sur *l'Italie avant la domination des Romains*, après avoir mis en fait que les Ligures étaient originaires d'Italie, ajoute qu'ils étaient peut-être un démembrement de l'antique nation des Ombriens (1).

M. Amédée Thierry, dans son *Histoire des Gaulois*(2), ne balance pas à considérer les Ligures comme originaires d'Ibérie. Voici ce qu'il dit de leur origine et de leur établissement dans les Gaules et dans l'Italie :
« Les victoires des Celtes , au midi des Pyrénées ,
» eurent , pour leur patrie , un contre-coup funeste.
» Tandis qu'ils se pressaient dans l'occident et dans
» le centre de l'Espagne , les nations Ibériennes ,
» déplacées et refoulées sur la côte de l'est , for-
» cèrent les passages orientaux de ces montagnes.
» La nation des Sicanes, la première, pénétra dans la
» Gaule qu'elle ne fit que traverser, et entra dans l'Ita-
» lie par le littoral de la Méditerranée. Sur ces traces
» arrivèrent ensuite les Ligors ou *Ligures*, peuple ori-
» ginaire de la chaîne des montagnes au pied de la-
» quelle coule la *Guadiana* (3), et chassé de son pays
» par les Celtes conquérants. Trouvant la côte déblayée

(1) Tome 1^{er}, page 165

(2) Tome 1^{er}, pages 8 et 9.

(3) La Guadiana, appelée anciennement *Auas*, se forme sur la Sierra de Alcaraz. Son bassin est compris entre la chaîne d'Ossa au nord, et celle de la Sierra Morena au sud.

» par les Sicanes , les Ligures s'en emparèrent , et
» étendirent leurs établissements tout le long de la
» mer , depuis les Pyrénées jusqu'à l'embouchure de
» l'Arno... Dans les temps postérieurs , lorsqu'ils
» se furent multipliés , leurs possessions en Gaule
» comprirent toute la côte à l'occident du Rhône
» jusqu'à la ligne des Cévennes , et à l'orient de ce
» fleuve , tout le pays situé entre l'Isère , les Alpes
» le Var et la mer. »

A l'appui de cet exposé , M. Amédée Thierry cite plusieurs autorités (1) qui le rendent très vraisemblable , mais qui n'en démontrent pas la vérité au point de ne laisser aucune place au doute.

C'est à l'aide de la linguistique que je vais essayer de compléter les preuves qui peuvent manquer à cet exposé , en ce qui concerne l'origine Ibérienne des Ligures.

Les peuples , dans leurs migrations , importent dans les pays qu'ils parcourent , dans ceux où ils s'établissent , la langue du pays d'où ils sont venus ; et pour connaître le pays d'où ils sont venus , il suffit de savoir à quel pays appartient la langue qu'ils ont importée. C'est sur ce principe , qui ne peut être contesté , que sera fondée la discussion qui va suivre.

Il existe en Espagne une langue toute particulière , une langue qui ne ressemble guère qu'à elle-même , qui se distingue de toutes les autres par je ne sais quel caractère d'originalité qui n'appartient qu'à elle.

Cette langue est la langue *Escuarra* , que nous appelons la langue *Basque* et qui n'est parlée aujourd'hui que par les anciens Cantabres , c'est à dire ,

(1) Etienne de Bysance , Festus Avienus , Thucydide , Strabon.

par les habitants de Guipuscoa, de l'Asturie, de Santillane, de la Biscaye et de la Navarre. Cette même langue est parlée, à quelques différences près, dans les pays Basques (1), soit qu'ils aient fait partie de l'ancienne Cantabrie, soit que le voisinage et la fréquence des communications y aient naturalisé la langue Basque.

Le père Larramendi a soutenu dans sa grammaire, et d'autres linguistiques ont soutenu après lui, que, dans les temps les plus reculés, la langue Escuarra ou Basque était la langue universelle de l'Espagne.

Ce règne primitif de la langue Basque en Ibérie, a été contesté, j'en conviens, par quelques linguistiques; mais ce qui est incontestable, c'est que le mot *Espagne* est un mot Basque qui signifie *lèvre*, et que l'Espagne est, dans la réalité, une *lèvre*, un *bord*, une *extrémité* de l'Europe. Or, si le mot *Espagne* est un mot Basque, il est vraisemblable que la langue Basque a été la langue du pays dont elle tire son nom.

Dira-t-on que le mot *Espagne* n'est pas assez ancien pour qu'on puisse en conclure l'antiquité de la langue à laquelle il appartient? J'avoue que l'Espagne était appelée *Iberia*, longtemps avant d'être appelée *Hispania*, en observant toutefois que le mot *Hispania* est d'une assez belle antiquité, puisqu'il est employé par le géographe Strabon, qui était contemporain de Jésus-Christ. Mais ce qui tranche toute difficulté, c'est que

(1) Les pays Basques français sont le pays de Labourd, le pays de Soule et la basse Navarre. En langue Basque, *Labourd* signifie *pays désert*, *inculte*, *exposé aux voleurs*; *Soule* signifie *pays couvert de bois*; *Nava* signifie *plaine au pied des montagnes*.

le mot *Ibérie* dérive, comme le mot *Espagne*, de la langue Basque : *Iri* signifie *pays*, *peuple*, et *Beri* signifie *nouveau*, *Ibérie*, c'est donc *pays nouveau*; et il est assez naturel de penser que ce nom fut donné à l'Espagne par le peuple qui y arriva le premier, et pour lequel le pays était évidemment nouveau. La langue Basque ne pouvait donc qu'être la langue d'un peuple qui donnait un nom Basque au pays où il s'établissait, et qui, changeant plus tard le nom de ce pays, lui donnait encore un nom Basque.

Et si la langue Basque n'avait été la langue du peuple qui s'établit primitivement dans l'Ibérie, qu'on m'explique comment il se fait que le mot *Andalousie* ait été formé de deux mots Basques *Anda lucia* (terre longue); le mot *Asturie*, des deux mots Basques *Ast, uria* (lieu pierreux et pluvieux); le mot *Bidassoa*, des deux mots Basques *Bide soa* (la bonne, la pure rivière); le mot *Fontarabie*, des deux mots Basques *Ondar ibaya* (ville au delà du fleuve); le mot *Sara*, bourg d'Espagne près de Burgos, du mot Basque *Sara* (pâturage); le mot *Ibarra*, ville de Catalogne, du mot Basque *Ibarra* (petite vallée); le mot *Herrera*, bourg d'Aragon, du mot Basque *Herria* (lieu, pays, contrée); et le mot *Carrion*, bourg d'Espagne, au royaume de Léon, du mot Basque *Carrioa* (cher, agréable, d'un haut prix)?

Je ne finirais pas si j'entassais ici tous les noms de lieux, de rivières, villes, bourgs ou villages de la péninsule Espagnole, qui dérivent de la langue Basque; je crois en avoir cité un assez grand nombre pour démontrer que cette langue a primitivement régné dans l'antique Ibérie (1). Rien n'est sujet à l'instabilité

1 - L'antiquité de la langue Basque, dit M. Amédée Thierry, ne

comme le langage des hommes. Les langues s'altèrent, se dénaturent, disparaissent; mais les lieux auxquels elles ont donné un nom, le conservent longtemps après qu'elles ont disparu, et révèlent, par ce même nom, aux hommes d'étude la langue dont, dans les temps anciens, tel ou tel peuple a usé.

Il est donc certain que la langue Escuarra ou Basque, que les seuls Cantabres conservèrent, mais dont l'empreinte est encore gravée sur le nom même de l'Ibérie, de ses provinces, de ses rivières, de ses bourgs, de ses hameaux, fut primitivement la langue de la péninsule Ibérique.

Mais, comment se fait-il, va-t-on me dire, que cette langue Basque, qui fut la langue de tous les Ibères, n'ait été conservée que par les habitants de l'ancienne Cantabrie? La réponse est facile.

L'histoire nous représente les Cantabres comme des hommes forts, robustes, d'une bravoure à toute épreuve, supportant avec la plus grande facilité le froid et le chaud, passionnés pour la liberté, toujours prêts à courir aux armes pour la défendre, préférant la mort à la servitude, vaincus quelquefois, mais jamais entièrement soumis.

Les Cantabres furent de tous les peuples, ceux qui résistèrent le plus longtemps et avec la plus énergique opiniâtreté, aux armes des Romains. Vent-on avoir une idée de leur énergie? Forcés un jour par les

- saurait faire doute, quand on voit qu'elle a fourni les plus vieilles
- dénominations des fleuves, des montagnes, des villes, des tribus de
- l'ancienne Espagne... Il résulte de tout ceci la présomption légitime
- que la langue Basque est un reste de l'ancienne langue Espagnole ou
- Ibérienne. •

lieutenants d'Auguste dans leurs derniers retranchements, la plupart se donnèrent la mort plutôt que de se rendre; les mères étouffaient leurs enfants pour les soustraire à la captivité, et une femme, oui, une femme, égorgéa de sa propre main tous ceux de ses compatriotes qui étaient prisonniers avec elle.

Les Ibères, dominés successivement par des conquérants de toute espèce, s'abandonnèrent au joug qui leur était imposé, et oublièrent peu à peu leur langue primitive pour adopter celle de leurs vainqueurs; mais les Cantabres, qui eurent toujours en horreur la domination de l'étranger, en repoussèrent le langage avec toute l'énergie de leur patriotisme, et conservèrent ainsi pure et intacte la langue que leurs pères leur avaient transmise, et qui était à peu près le seul bien que la conquête ne put leur ravir.

Remarquons que, quoiqu'on puisse dire de la tendance qu'ont les peuples à dégénérer, les Espagnols qui habitent l'ancienne Cantabrie, et qui ont conservé la langue Escuarra avec une ténacité digne de celle que déployèrent leurs ayeux, ont prouvé de nos jours, les armes à la main, qu'ils ont hérité aussi de leur énergie.

Après avoir établi, comme point fondamental, que la langue Basque a primitivement régné dans l'antique Ibérie, je dis qu'il suffit presque du nom que portaient les Ligures, pour démontrer qu'ils étaient originaires d'Espagne et non d'Italie.

L'histoire nous apprend que les peuples conquérants, quelque lointains qu'aient été leurs expéditions, ont toujours conservé, dans les contrées

qu'ils ont envahies, leur nom primitif, appartenant à la langue du pays qui les vit naître. Or, si je prouve que le nom des Ligures appartient à cette langue Escuarra qui, à l'époque de leur migration, était la langue de l'Ibérie, ne serai-je pas autorisé à conclure que c'est d'Espagne et non d'Italie, qu'étaient originaires les Ligures?

Les hommes qui habitent les montagnes et qui vivent au milieu des rochers, sont, en général, plus sauvages, plus féroces même, que ceux qui passent leur vie dans les plaines riantes et fertiles; et les Ligures, au dire de tous les historiens, tenaient leur sauvage férocité des terrains stériles, ingrats et montagneux qu'ils avaient toujours habités. Or, dans la langue Basque, *Ligorra* signifie *terre élevée, pays montagneux*; donc le nom des Ligures appartient à l'ancienne langue des Ibériens; donc les Ligures étaient originaires d'Ibérie.

Ajoutez que le Languedoc, avant d'être envahi par les Goths, et de recevoir d'eux le nom de *Land Goth*, devenu plus tard *Languedoc*, était appelé *Ibéro-Liguria*: preuve certaine que les Ligures, qui le tenaient sous leur domination, étaient originaires d'Ibérie.

Ajoutez encore que les Grecs donnaient aux Ligures le nom de *Liguës*, et qu'Étienne de Byzance place, dans l'occident de l'Ibérie près de Tartesse, une ville qu'il appelle *Ligustine*, dont il dit que les Liguës étaient habitants: nouvelle preuve que les Liguës, ou, ce qui revient au même, les Ligures étaient originaires d'Ibérie (1).

Ces trois premières preuves paraissent-elles in-

(1) Ortehi *Thesaurus geographicus*, au mot *Ligystina*.

suffisantes ? En voici une quatrième qui, je l'espère, ne laissera rien à désirer.

En Espagne, dans l'Arragon, près de la frontière de France, est une ville appelée *Venasque*, dont le nom est formé des deux mots Basques *pena Arquen*, qui signifient *la dernière roche, la roche des Confins*. Or, dans le département de Vaucluse, nous trouvons la ville de *Venasque*, qui donna jadis son nom au comté Venaissin, et, de plus, nous trouvons *Venasca* dans les états Sardes, division de Turin.

En Espagne, dans la Biscaye, est un bourg appelé *Yruu*, dont le nom dérive du mot Basque *Iria* (ville, village, habitation). Or, dans le duché de Milan, on trouve une ville appelée aujourd'hui *Voghera*, mais qui, dans les temps anciens, était appelée *Iria*.

En Espagne, dans le royaume de Léon, est une petite ville appelée *Buron*, dont le nom dérive du mot Basque *Buru* (cime). Or, dans les Basses-Pyrénées, arrondissement de Pau, on trouve un village appelé *Buros*, et dans les états Sardes, division de Novarre, près de Verceil, un bourg appelé *Buronzo*.

En Espagne, dans la Cerdagne espagnole, est un village appelé *Andore*, qui donne son nom à la vallée dans laquelle il est situé, nom qui dérive des deux mots Basques *Andi gorra* (grande hauteur, haute vallée). Or, dans l'état de Gènes, près de la Méditerranée, nous trouvons une petite ville appelée *Andora*.

En Espagne, près de Cordoue, est un bourg appelé *Luque*, dont le nom dérive des deux mots Basques *lu*, *lekou* (pays, habitation). Or, nous

trouvons dans les Basses-Pyrénées, dans l'Aude et dans le Var, je ne sais combien de villages appelés *Luc* ou *Lucq*, et dans l'Italie, une grande, riche et très ancienne ville, appelée *Lucques*.

En Espagne, dans le royaume de Grenade, sur les bords du Guadalentin, est une ville appelée *Baça*, dont le nom dérive du mot Basque *Bas* (eau, étang). Or, on trouve à Beziers, sur les bords de la rivière de Tongue, un village appelé *Bassan*; dans la Lombardie, sur la rivière de Brente, une ville appelée *Bassano*, et dans le patrimoine de Saint-Pierre, non loin du Tibre, un village appelé aussi *Bassano*.

Dans la Navarre espagnole, et sur la rivière d'Aragon, est une petite ville appelée *Marzilla*, dont le nom est formé des deux mots Basques *Mera* (mer, eau, étang); *Ilia* (ville, village). Or, dans le département de l'Aude, non loin de Carcassonne, est un village appelé *Marseillette*, situé sur un étang desséché depuis environ quarante ans; dans le département de l'Hérault, non loin de la ville d'Agde, est une petite ville appelée *Marseillan*, située sur l'étang de *Thau*; dans le département des Bouches-du-Rhône est une grande ville appelée *Marseille*, située sur les bords de la Méditerranée; et dans le Piémont, division de Coni, est un village appelé *Marsaglia* (1), situé sur la rivière de Chisole.

En Espagne, dans le royaume de Grenade, est un village appelé *Ossea*, et dans l'Andalousie une ville appelée *Ossona*, dont les noms dérivent des radicaux

(1) C'est près de ce village que fut livrée, le 4 octobre 1695, la bataille de la Marsault.

Basques *oso*, *osso*, qui marquent la salubrité, l'intégrité, la sûreté (1). Or, nous trouvons en France, dans les Basses-Pyrénées, *Ossas*, *Osse*, *Ossen*, *Ossau*, dans les Hautes-Pyrénées, *Ossen*, *Ossun*; dans les Pyrénées-Orientales, *Osseja*; dans l'Etat de Gênes, *Ossella*, et, dans la Toscane, la rivière appelée autrefois *Ossa*, aujourd'hui *Albenga*.

En Espagne, dans la Biscaye, est un bourg appelé *Urbina*, dont le nom dérive du mot basque *Urbinum* (ville, village entre deux eaux). Or, nous trouvons dans les Pyrénées-Orientales, un village appelé *Urbanya*, et dans l'Italie la ville d'*Urbini*, située entre les rivières de *Metro* et de la *Foglia*.

Enfin, il est en Espagne un village appelé *Arnos*, situé dans un pays couvert de vignobles, dont le nom dérive du mot Basque *Arno*, qui signifie *vin*, et une rivière appelée *Arnoya*, dont le nom dérive du même mot Basque, et qui arrose un pays où les vignes abondent. Or, nous trouvons dans le département de l'Hérault, près Beziers, une terre appelée en patois *Arnoyo* et en français *Arnoie* qui, dans tous les temps a été fertile en bon vin; et dans l'Italie, le fleuve Arno, qui tire sa source du mont Apennin et se jette dans la mer de Toscane, après avoir parcouru des pays où la vigne a toujours été cultivée.

Ces exemples, auxquels je pourrais en ajouter beaucoup d'autres, démontrent, ce me semble, qu'un peuple, parlant la langue primitive des Ibères, et par conséquent parti d'Ibérie, a franchi les Pyrénées

(1) Voyez *Fauriel* (Hist. de la Gaule méridionale sous la domination des conquérants Germains), tome 2, appendice n° 2, page 520.

orientales , et a suivi , dans la Gaule méridionale , les côtes de la Méditerranée, d'où il est passé dans les pays Italiques.

Et si les Ligures étaient partis d'Italie pour occuper les côtes de la Méditerranée, d'où auraient-ils tiré, je le demande, le nom Basque de *Ligurie*, qu'aurait porté le pays d'où ils seraient partis? D'où auraient-ils tiré ces noms Basques qui abondent dans l'Italie, et surtout dans l'état de Gênes, ces noms Basques qu'ils auraient semés sur leur passage, en parcourant, sur le littoral de la Méditerranée, l'espace qui sépare les Alpes des Pyrénées?

Mais ces noms Basques , que nous trouvons dans l'Italie et sur les côtes de la Méditerranée, nous les retrouvons dans l'Ibérie ; que dis-je? nous trouvons encore vivante dans une partie de l'Ibérie , la langue de laquelle ils dérivent, et qui fut la langue de l'Ibérie entière : donc le mouvement des Ligures, loin d'avoir lieu d'Italie vers l'Espagne, eut lieu d'Espagne vers l'Italie ; donc , encore une fois , c'est d'Espagne et non d'Italie , qu'étaient originaires les Ligures.

Communication de M. Oppert,

Membre correspondant.

DE L'IMPORTANCE HISTORIQUE
DES INSCRIPTIONS ASIATIQUES NOUVELLEMENT
DÉCHIFFRÉES.

Premier article.

Notre siècle, déjà si fécond en grandes découvertes scientifiques, vient de s'immortaliser par une découverte nouvelle qui sera d'une immense importance pour l'histoire du genre humain. A côté des sciences naturelles auxquelles notre époque a vu prendre un développement inouï dans les fastes des connaissances humaines; à côté de l'industrie, l'enfant chéri de notre ère et dont nous apercevons tous les jours les progrès gigantesques, il se fonde une science nouvelle appelée également à un grand et bel avenir. Cette sœur modeste et contemporaine des sciences de la nature, pour laquelle je réclame l'attention bienveillante de l'Académie, est la philologie comparée et historique, en tant qu'elle s'applique au déchiffrement des inscriptions asiatiques, connues sous la dénomination d'inscriptions cunéiformes.

Que sont-ils devenus, ces grands peuples de notre berceau asiatique, ces nations dont le nom a déjà

frappé les oreilles de notre enfance? Quelles traces ont-elles laissées, ces civilisations antiques successivement anéanties par le souffle exterminateur de celles qui les suivirent? Connaîtrions-nous leur existence, si quelques autres peuples, plus favorisés par la Providence, ne nous avaient pas transmis à leur sujet quelques notions imparfaites?

Ces vestiges de leur antique existence, que l'humanité avait perdus, la science moderne vient de les retrouver. Le voyageur intrépide, parcourant ces pays de l'Asie, autrefois florissants, aujourd'hui déserts, était frappé par l'aspect de gigantesques monuments, sur lesquels il lisait, ou plutôt ne lisait pas, des caractères inconnus. Les descendants des peuples auteurs de ces signes en avaient perdu depuis longtemps la connaissance, et il n'a été réservé qu'au siècle actuel de déchiffrer ces mystérieuses inscriptions, dont des milliers d'années avaient été les dépositaires respectueux, mais taciturnes.

Nous connaissons, et nous connaissons seulement par des inscriptions, une partie de l'histoire de l'Inde; car la littérature brahmanique, qui nous a légué des masses énormes d'écrits, manque absolument d'historiens. On a déchiffré et lu les noms des dynasties entières dans les inscriptions des *Topes*, et c'est par les inscriptions en langue pâli du roi Asoca, que l'on a eu une idée de la législation des princes Bouddhistes, anéantis par la réaction brahmanique survenue depuis. On a pu reconstituer l'histoire de l'empire Indo-grec des successeurs d'Alexandre, par les légendes de Caboul, en les combinant avec le peu de renseignements que les grecs nous ont transmis à leur sujet.

Les égyptiens nous ont laissé une masse immense de monuments en plusieurs langues et écritures ; la science travaille et fait péniblement chaque jour de nouveaux progrès sur ce domaine si âpre et si ardu. Ce dont on peut déjà se rendre compte, par les noms de rois qu'on déchiffre, c'est qu'une civilisation beaucoup plus ancienne que ne l'ont présumé nos pères, fécondait déjà les bords du Nil à des époques où les données historiques, autres que celles de Moïse, nous font complètement défaut. Nos descendants qui pourront lire toutes ces inscriptions, tous ces rouleaux manuscrits historiques, judiciaires et rituels, tireront de ces nouvelles données des conséquences dont nous ne pouvons pas nous douter actuellement.

En Asie Mineure, le déchiffrement des inscriptions, peu considérables par leur étendue, a déjà abouti à prouver que les Phrygiens, les plus anciens hommes d'après la croyance du roi Psammétique, appartenaient à la race Indo-germanique. Les monuments de la Lycie, déterrés par un savant anglais, M. Fellows, déchiffrés depuis par plusieurs érudits, montrent que cette contrée était habitée par un peuple d'origine toute différente, et dans lequel nous aimerions à reconnaître une nation de race Finno-Mongole.

Les commerçants de l'antiquité, les Phéniciens, ne nous sont connus que par quelques notions éparses des Grecs et des Hébreux, leurs livres sont perdus, comme l'est également la littérature de la formidable rivale de Rome, de Carthage. Le déchiffrement et l'explication presque accomplie des documents phéniciens et carthaginois, nous montrent, bien qu'ils ne soient pas considérables par leur importance historique, que les négociants de l'antiquité étaient les proches parents du peuple israélite.

D'autres savants ont exploré le midi lointain de l'Arabie, et ont commencé la découverte des inscriptions Himyarites, et celles de Saba, d'autres encore ont lu celles du mont Sina.

Mais aucune des branches nouvelles de la science philologique n'a été jusqu'ici si féconde pour la philologie linguistique et pour l'histoire que celle des documents cunéiformes.

Qu'est-ce qu'on désigne sous le nom d'inscriptions cunéiformes ?

On trouve en Mésopotamie, en Babylonie et en Perse, un grand nombre de notes épigraphiques qui se composent de signes différemment combinés avec un même élément, le coin ou la flèche (*cuneus*). C'est cet élément primitif qui leur a donné le nom.

On pourrait facilement démontrer pourquoi l'on a choisi cet élément constitutif, c'est en effet celui qui s'adapte le mieux au ciseau du lapicide, deux coups de cet instrument suffisent pour en produire la forme.

Il est probable que les Assyriens ont les premiers combiné des coins pour former leur écriture lapidaire ; mais bientôt les peuples dont la domination succéda à celle des sujets de Sémiramis, l'adoptèrent pour en composer leurs écritures, symboles de langues toutes disparates. Cette différence d'idiomes et de caractères n'a pas empêché les Grecs de désigner toutes ces écritures sous les noms communs de *γράμματα Ασσυρια*, écriture assyrienne, terme qui se lit également dans la Bible.

On retrouve trois ou peut-être quatre espèces d'écritures cunéiformes ; nous parlerons d'abord du système

assyrien ou *babylonien*. Il se lit sur les rocs de Van, sur des monuments épars en Asie, surtout dans les ruines du vaste palais de Ninive, découvert par M. Botti, alors consul de France à Mossoul. Cette merveilleuse découverte française nous a fourni des inscriptions de la valeur de 56,000 mètres de longueur, et M. Layard vient d'y ajouter celle d'une archive de briques assyriennes, de sorte que le volume des textes mis à la disposition des savants est prodigieux. En outre, la *Babylonie* nous exhibe également une masse de briques empreintes de caractères presque identiques à ceux dont nous venons de parler.

La deuxième espèce de ces écritures, qui servait à éterniser une langue probablement *Mongole*, est connue jusqu'ici sous le nom d'inscriptions *médiques*. Nous croyons devoir proscrire ce nom et le remplacer par celui de *Seythique* et cela par des raisons que nous avons exposées ailleurs.

Les rois de *Perses* adoptèrent pour leur écriture des caractères combinés du même élément, et créèrent le système *perse*. Mais la langue n'était parlée que dans un territoire très restreint, eu égard à l'immense étendue de l'empire qu'ils avaient fondé. Le premier monarque *perse*, ainsi que ses successeurs, prirent donc le parti, qui est pour nous d'une précieuse importance, de publier leurs décrets dans les trois idiomes dont nous avons parlé jusqu'ici : ainsi toutes les inscriptions qu'ils ont laissées sont *trilingues*. Il est donc facile de prévoir que l'on arrivera à déchiffrer et à interpréter toutes les inscriptions *cunéiformes* du moment où l'on aura réussi à déchiffrer et à interpréter l'un des trois systèmes.

C'est ce qui est arrivé, Messieurs. La science moderne a su soulever le voile qui couvrait ce mystère; il y a vingt ans, on ne connaissait ni l'écriture, ni la langue dans laquelle étaient conçus ces documents; et, chose à jamais glorieuse dans l'histoire de la linguistique naissante, on a lu les signes, on a expliqué l'idiome; et notre connaissance est, dès aujourd'hui, arrivée à un degré de perfection tel que nous pouvons appliquer les principes de la critique philologique au langage ressuscité de la tombe des vaincus de Marathon.

Je me permettrai, Messieurs, de vous exposer comment on a pu y parvenir. Les écritures assyrienne et médique sont syllabiques, et ont une grande quantité de signes; l'écriture perse ou achéménienne est alphabétique, et n'a que quarante caractères. Les mots y sont séparés par un signe spécial, avantage que ce système paléographique a même sur les inscriptions grecques. Il s'agissait donc de deviner quelques-uns de ces signes pour arriver, plus tard et peu à peu au déchiffrement du système entier.

Un savant allemand, M. Grotendorf, de Hanovre, étudiait il y a trente-cinq ans les petites inscriptions que Niebuhr avait apportées de Persépolis, sculptées au dessus des portes du palais vénérable détruit en partie par Alexandre le Grand. M. Grotendorf remarquait que deux de ces inscriptions étaient presque identiques, sauf deux termes seulement. Le mot commençant les deux inscriptions n'était pas le même, et, un peu plus bas, on lisait au lieu d'un autre mot le terme qui commençait la première. M. Grotendorf croyait voir dans ces expressions les noms de deux rois qui avaient fait bâtir le monument de Persépo-

lis, et ceux des deux pères de ces monarques ; il conclut, en outre, que le roi nommé dans la première inscription était le père de l'autre. Il fallait savoir quels étaient les rois cachés sous ces noms mystérieux ; il conclut à Darius, fils d'Hystaspe, et Xerxès, fils de Darius, et se mit hardiment à épeler le nom du premier roi DAR.

Audaces fortuna juvat ; il ne s'était pas trompé ; et c'est à cette inspiration intuitive que nous devons, après un travail de six lustres, le déchiffrement complet de l'alphabet de l'idiome perse. Plusieurs érudits étendirent le domaine de la nouvelle découverte ; mais ce ne fut qu'en 1836 que MM. Burnouf et Lassen, se livrant isolément aux mêmes recherches, découvrirent les noms des provinces de l'empire Perse, énumérées dans une de ces inscriptions, et firent un pas gigantesque vers le but désiré. En 1846, M. Rawlinson, consul d'Angleterre à Bagdad, copia une grande inscription conçue en trois langues et gravée sur le roc de Bisontoun. Il ne publia que la partie perse, longue de 450 lignes et en général bien conservée.

Ce document historique, le seul authentique qui nous reste des Perses, contient l'histoire des premières années du règne de Darius, tracée par le monarque même et empreinte d'un cachet tout officiel. En plus d'un passage, il confirme les données du père de l'histoire, et venge Hérodote des reproches et des soupçons dont d'injustes dénigremens avaient entaché la véracité. Il donne, au contraire, tort au rival d'Hérodote, Ctésias, et sanctionne, d'un autre côté, les traditions grecque et hébraïque en opposition à celles que les descendants des Perses nous ont transmises.

On pourrait m'objecter pourtant : « Admettons que l'alphabet soit complètement déchiffré ; mais de là jusqu'à l'interprétation de l'idiome , il y a encore loin. On peut bien lire les tables eugubines écrites en langue ombrique et en caractères romains, mais leur interprétation est-elle assurée. »

Permettez moi , Messieurs , de répondre à cette objection par une comparaison analogue. Admettons, que l'italien fût perdu , mais qu'on connût , non pas le latin , mais le français et l'espagnol , ne pourrait-on pas parvenir à interpréter les textes italiens par des combinaisons philologiques plus ou moins ingénieuses, plus ou moins doctes ? Pour le perse ancien la question serait la même. On connaît parfaitement la langue Sanscrite, parente à un degré assez proche de l'ancien perse ; on connaît très peu, à la vérité , sa langue sœur , la langue du Zend-avesta , et, en outre, mieux que les deux , l'idiome des persans modernes dérivé de la langue des Achéménides. C'est à l'aide de ces données que la critique philologique a eu raison de cette langue oubliée depuis plus de deux mille ans.

La connaissance des traductions assyrienne et scythique nous guidera dans l'œuvre très difficile des déchiffrements des documents assyriens, destinés à jeter une lumière aussi éclatante que nouvelle sur l'antique histoire de l'Asie.

Nous aurons l'honneur de soumettre prochainement à l'Académie une traduction ou une analyse de ces documents sérieux.

Communication de M. Mortier des Noyers.

Messieurs ,

L'Administration municipale vient de me faire l'honneur d'accepter pour le Musée de la Ville un débris du moyen-âge qui peut avoir quelque intérêt pour l'Académie, et je viens vous prier de vouloir bien le soumettre à son examen.

Il consiste en une espèce de bas ou de guêtre mauresque, c'est à dire sans pied, et que la tradition fait remonter au XI^e siècle.

Il a servi à revêtir le corps de Sanche I, roi d'Aragon, mort en 1094, enterré dans une des églises de Burgos (Espagne).

A la première inspection, et en rapprochant les parties décousues de l'étoffe, il est facile d'y reconnaître la forme de la jambe, et de s'assurer par l'interruption du dessin, qui se termine à hauteur de la cheville, que le bas n'avait pas de pied, et que c'était plutôt une guêtre, autrefois dite Heuse ou Houzeau, de forme mauresque, telle qu'en portent encore les peuples de l'Algérie et du Maroc, et dont le corps d'Infanterie dit *Zouaves* a été vêtu par imitation.

Ce morceau d'étoffe, dont l'antiquité est incontestable, était dans ma famille depuis plus de quarante

ans ; il y est parvenu d'une façon qui met pour moi son origine hors de doute. Depuis mon enfance, j'ai entendu tant de fois raconter son histoire, qu'elle n'a pas pu s'effacer de mon souvenir :

Le 9 Novembre 1809, l'armée française commandée par le maréchal Soult, attaqua l'armée espagnole retranchée sous les murs de Burgos. Le résultat de la bataille fut pour cette dernière une déroute complète ; les Espagnols rentrèrent dans Burgos qu'ils ne firent que traverser, et à leur suite les Français pénétrèrent dans la ville que la plupart des habitants avaient abandonnée. Une bande de pillards, ramassis de tous les régiments, profita du désordre pour se répandre dans les églises, et viola les tombeaux des anciens rois d'Aragon ; ils espéraient y trouver des trésors, on n'y rencontra que de magnifiques momies.

Un de mes oncles, alors directeur général des postes à l'armée d'Espagne, que la nature de son service avait obligé d'entrer un des premiers dans la ville pour s'emparer du service des dépêches, n'arriva sur les lieux que pour voir le sacrilège accompli.

Dix générations de Sanches, de Ramires, d'Alphonses, etc, étaient étendues sur le pavé des églises ; quelques uns étaient encore ceints de leur épée de bataille, rouillée par le sang des Maures, et semblaient, par leurs regards ternes et immobiles, protester contre ces infidèles nouveaux, ces enfants du siècle d'impiété, que la soif de l'or poussait à violer la paix des tombes.

Un héros que Corneille a rendu populaire en

France, *le Cid*, fut tiré de son cercueil par des soldats français.

Les vêtements dont ces illustres débris étaient recouverts furent dispersés ; c'est alors que mon oncle s'empara du *Bas* que je présente, et qui venait d'être enlevé par un soldat du tombeau de Sanche I.

Depuis lors il est toujours resté dans les mains de ma mère, à qui mon oncle l'avait donné à son retour d'Espagne.

J'ai pensé, qu'à part la valeur qu'il pouvait avoir comme monument archéologique, il pouvait être encore de quelque intérêt dans une ville manufacturière, en fournissant un point de comparaison entre les tissus du présent et ceux du passé.

Lecture de M. Ch. Loriquet.

QUELQUES MOTS SUR LES SÉPULTURES DES ROIS DE CASTILLE, A PROPOS D'UNE PIÈCE D'ÉTOFFE ANCIENNE DÉPOSÉE AU MUSÉE DE LA VILLE DE REIMS.

Messieurs ,

Dans l'une des dernières séances, notre collègue, M. Mortier, a soumis à votre appréciation un morceau d'étoffe à laquelle une tradition conservée dans sa famille attribue une origine espagnole et fort ancienne.

J'aurais laissé passer les assertions de notre honorable confrère, si un journal de la localité n'en avait rendu l'Académie complice en quelque sorte, et assuré qu'elles avaient eu son approbation pleine et entière.

Vous vous rappelez, MM., l'objet dont j'ai dessein de vous entretenir. C'est un tricot de soie verte et de fils d'or, formant une sorte de bas sans pied et découssu. Sauf une bande destinée à donner plus de largeur sur la partie postérieure de la jambe, laquelle est d'un or plus blanchâtre et présente de petites croix, le dessin reproduit une suite de bouquets d'or tracés en vert sur le fond d'or, et dont un tricot différent, dit *tricot à l'envers*, fait ressortir en or les fleurons principaux.

En ce qui concerne l'étoffe elle-même et le jugement qui peut résulter de son inspection, je crois qu'il faudrait des yeux fort exercés pour qu'on pût *de visu* lui assigner une date.

La plupart des tissus antiques dont les archéologues se sont occupés jusqu'ici, portent en eux-mêmes des signes indicateurs de leur origine. Cette ressource nous manque; à nos yeux, du moins, le dessin de notre étoffe n'a pas un caractère tranché, capable d'en accuser la date ou la provenance. Le mode de fabrication, la forme de tricot seule pourrait être un indice, si l'on pouvait préciser à quelle époque ce genre de tissus s'introduisit en Espagne. C'est une question dont l'étude sera probablement sans difficultés, quand MM. de Pastoret, Francisque Michel, Arthur Martin et Charles Cahier auront mis au jour le résultat de leurs savantes recherches sur les tissus anciens. Les deux derniers ont été consultés par nous sur le sujet particulier qui nous occupe aujourd'hui; nous devons attendre qu'ils aient prononcé. Bornons-nous donc à constater d'après eux (1), que l'Espagne fut de toute l'Europe, au moyen-âge, la contrée la plus avancée dans la fabrication des étoffes. Le *pannus de spanisco* et les *tapetia hispana* étaient en grande renommée, à l'égal des draps d'Alexandrie et des soieries africaines. Il est à croire que l'Espagne ne se bornait pas à la fabrication des tissus de laine; les Sarrasins furent probablement ses maîtres en industrie, et l'on sait qu'ils étaient grands amateurs de vêtements de soie: à leurs yeux et au dire du Koran, les bienheureux du paradis n'en devaient pas avoir d'autres. On peut conjecturer que toutes les manières de travailler la soie leur étaient familières; et, ceci admis, il est facile de voir pourquoi notre morceau d'étoffe est un tricot: par son élasticité, ce genre de tissu était,

(1) *Mél. d'archéologie*, vol. II, p. 101 et seq.

comme il l'est encore, le plus convenable pour une destination semblable à celle que paraît avoir eue notre étoffe.

Quand l'archéologue, désireux de donner une date à l'objet de son étude, se trouve dérouter par l'absence de preuves matérielles, il doit interroger d'autres indices. Les circonstances de la trouvaille, les souvenirs locaux qui s'y rattachent, les caractères d'authenticité qui ont accompagné sa mise en lumière, peuvent encore le guider dans sa recherche. Sans reculer devant la longueur du chemin que nous serons peut-être obligés de parcourir, voyons si ces moyens peuvent nous conduire à des résultats certains.

Et d'abord, vous connaissez le fait principal sur lequel repose la tradition conservée dans la famille de M. Mortier. Le 10 novembre 1808, l'armée d'Estramadure, accourue à Burgos sous les ordres du comte de Belvédère, s'était vainement opposée au passage de la division française que commandait le maréchal Soult. Nos troupes, entrant pêle-mêle dans la place avec les fuyards (1), pillèrent les richesses de tout genre accumulées dans les églises et les monastères, profanèrent même les sépultures; et les corps des héros de la Castille, avec ceux des rois, revirent la lumière, étendus sur le sol et abandonnés aux outrages des vainqueurs. L'un d'eux était le Cid; à un autre appartenait le bas en question.

Jusqu'ici le récit est aussi vrai que vraisemblable. En est-il de même, quand il donne un nom au roi dépouillé? La tradition de famille est-elle exacte, quand elle attribue à un Sanche I d'Aragon, mort en 1094, et fait remonter au XI^e siècle la pièce de vêtement qui

(1) BIGNON, *Hist. de France sous Napoléon*, t. VIII, p. 44. — MONTGAILLARD, *Hist. de la Révolut. française*, t. VI, p. 562. — *Moniteur univ.* du 19 nov. 1808, II^e bulletin de l'armée d'Espagne, daté de Burgos 12 nov.

est venue jusqu'à notre musée? N'est-ce pas s'aventurer, en un mot, que de la croire sur parole?

Ouvrons l'histoire.

Sanche Ramirez, le seul prince du nom de Sanche qui ait régné en Aragon, était en même temps roi de Navarre, sous le nom de Sanche V. Ce n'est donc ni le premier, ni le dernier du nom, du moins en Aragon. Il fut atteint d'une flèche au siège de Huesca, et non pas assassiné, comme l'a dit M. Mortier, qui, en ce point, l'a confondu avec son père. De plus, Sanche Ramirez n'était pas roi de Castille et n'avait aucun pouvoir dans ce pays : aucune raison conséquemment n'avait pu déterminer à l'enterrer à Burgos. Il était plus naturel qu'il eût place dans la sépulture commune des anciens rois de Sobrarve et des premiers princes d'Aragon. Voici, en effet, ce qu'en dit Mariana, et il est entièrement d'accord avec les autres historiens de l'Espagne. Permettez-moi de le citer *in extenso* :

« Incommode accidit ut Sanctius Rex diuturnæ obsi-
» dionis tœdio mœnia urbis circumlustraret et idoneum
» locum notatum, qua parte irrumpi posse cogitaret,
» contento brachio comitibus designaret : cum sagitta
» ex muro emissa sub ala confixus est. Lethale id
» vulnus fuit.... Obiit quarto mensis Junii die. Corpus
» Montaragonem delatum atque in Jesu Nazareni, quod
» ipse monasterium extruxerat, extemporario sepulcro
» conditum est ; inde, urbe capta, in D. Joannis Ru-
» pensis : quo loco Feliciæ uxoris superioribus annis de-
» functæ inscriptio cum cippo monstratur (1). »

(1) MARIANA, *de Reb. hispan.*, lib. X, cap. II. — FERRERAS, *Hist. gén. d'Espagne*, trad. d'Hermilly, t. II, p. 272. — « Corpus tandiu manet insepultum. Postea Montaragonis cœnobio, quod construi curaverat, tumulo infertur ; atque incursionibus Maurorum urgentibus ad S. Johannis Pinnatensis conditur. » *Indices rerum ab Aragon. regibus gestarum*, lib. I : Hispan. illustr. t. III, p. 29. — HIERON BLANCÆ

Ainsi, après l'avoir déposé d'abord au Mont Aragon, lieu proche de Huesca, dans l'église de Jésus-de-Nazareth qu'il avait fondée, on le transporta à l'issue du siège, à St-Jean de la Peña, autre monastère, situé à quelques lieues S. O. de Jaca et sépulture ordinaire des rois du pays.

Mais si le prince dont nous parlons doit être écarté comme n'ayant pas été inhumé à Burgos, cette ville donna asile à plus d'un illustre mort : ce fut naturellement à des princes et à des rois de Castille, puisqu'elle était la capitale de ce pays. Avant de passer en revue la glorieuse suite des princes Castellans et d'y noter les morts qui appartiennent à notre ville, précisons l'époque où elle put recevoir leur dépouille.

Suivant Nonius, son nom dénoterait doublement son origine. Elle se forma, dit-il, vers le milieu du ix^e siècle, sous le gouvernement du comte don Diègue Porcellos, par la réunion des villages agglomérés sur ce point, villages appelés *bourgs* par les Germains venus dans le pays à la suite de Charlemagne. L'archevêque de Tolède, Roderic Ximénès, dit en parlant du même comte, qu'il visitait fréquemment la cité des bourgs, *Civitas Burgensis* (1).

En 884, le roi des Asturies, Alphonse III, travailla puissamment à l'agrandissement de Burgos; il y mit des habitants et la fortifia d'une enceinte de murailles, voulant que cette ville servit de barrière contre les Mahométans (2). Plus tard elle reçut des accroissements successifs, et s'enrichit aux dépens des Mores vaincus. Dans ses murs et autour d'elle, grâce à la munificence

Aragonens. rerum comment. Op. cit. t. III, p. 625. — RODER. XIMEN. TOLET. ARCHIEP. *de Reb. Hisp.* lib. VI, cap. 1. — LUC. MARINÆI SIC. *de Reb. Hisp.* lib. VIII, Op. cit. t. I, p. 567.

(1) *Op. cit.* lib. V, cap. XXV — LUD. NONII *Hispania*, cap. LV.

(2) FERRERAS, *Hist. gén. d'Espagne*, t. II, p. 655.

des princes Castellans, furent construits des cloîtres et des églises magnifiques. Nulle part aussi le temps, et surtout la guerre et les révolutions, n'ont détruit un plus grand nombre de monuments de ce genre.

Ceci posé, en ce qui concerne l'origine et les humbles commencements de la capitale de la vieille Castille, nous ne devons y chercher la sépulture d'aucun prince au delà du ^xe siècle. Nous ne pourrons pas même aller jusque là, à cause de l'incertitude qui règne sur les origines de la monarchie Castellane. C'est donc à partir du moment où la transmission héréditaire du pouvoir s'établit entre ses princes, que nous les suivrons un à un à leur dernière demeure. Rien de plus variable que leur sépulture ; grâce à la lutte si longue des royautes septentrionales de l'Espagne, grâce aux armes dont le sort placera plusieurs contrées sous la même main, grâce à la mort, enfin, qui divisera l'empire qu'un seul avait possédé. Plusieurs aussi, en fondant des monastères et des églises, voudront que leurs restes trouvent un abri sous le toit hospitalier, près de l'autel qu'ils auront élevé. Ne vous étonnez donc pas, si, pour relever toutes ces tombes et constater historiquement leur existence, nous suivons une route un peu longue.

Après avoir eu pour chefs différents comtes, feudataires des rois de Léon, la Castille paraît s'être constituée définitivement sous l'autorité d'un seul, à partir du grand Ferdinand Gonzalez. Ce héros mourut en 970 et fut inhumé à St-Pierre d'Arlanda, monastère fondé par un comte de Lara qui portait son nom (1).

D. Garcia Fernandez son fils perdit la vie, en 1005, dans une bataille près d'Alcocer. Les Musulmans emportèrent son corps à Cordoue, comme un trophée de leur victoire, et autorisèrent les Chrétiens de cette ville à lui

(1) MARIANA, *Op. cit.* lib VIII, cap. VII. — FERRERAS, *Op. cit.* t. III, p 18, 86

élever un tombeau dans l'église des saints martyrs Fauste, Janvier et Martial. Plus tard, il fut racheté par son fils et inhumé à St-Pierre de *Cardeña*, monastère situé à deux lieues de Burgos et déjà célèbre par le martyr qu'avaient subi ses religieux en 834 (1).

Après lui, D. Sanche Garcie fonde à grands frais le monastère de St-Sauveur d'Oña, en expiation de la mort de sa mère Oña Sanche, suivant les uns (2); et, selon d'autres, à la prière de deña Frigide, sa fille, qui voulait se consacrer à Dieu (3). Il y fut lui-même enterré. « A gauche du grand autel, dit Mariana (4), on montre la sépulture de ce prince, celle de la comtesse doña Urraque son épouse, et celle du comte don Garcie Sanchès son fils et successeur. » Le relâchement s'introduisit promptement dans le couvent d'Oña, c'est ce qui détermina le roi Sanche de Navarre à remplacer les filles qui l'occupaient par des moines de la règle de Clugni, sous la conduite de saint Inigo, moine de St-Jean de la Peña (5). Plus tard, il introduisit également la réforme de Clugni dans le monastère de St-Pierre de *Cardeña*, dont nous avons parlé précédemment (6).

Ce fut en 1028 que la Castille passa au pouvoir de Sanche III de Navarre, autrement dit Sanche le Grand, le réformateur dont nous venons de parler, du chef de sa femme Muña Major, sœur du jeune comte D. Garcie Sanchès, assassiné (7). De là date en réalité sa grandeur. Peu d'années après, en 1033, elle est érigée en royauté,

(1) FERRERAS, t. III, p. 121. — MAR lib. VIII, cap. X

(2) RODER. ARCHIEP. TOLET. *de Reb. Hisp.* lib. V, cap. III. — ESTEVAN DE GARIBAY, *Compend. hist. de Espana*, t. 1, p. 454.

(3) FERRER, t. III, p. 129. — YEPES, t. V, Charte de fondation.

(4) Lib. VIII, cap. XII. — ESTEVAN DE GARIBAY, *Op. cit.* lib. X, cap. XVIII; t. 4, p. 458.

(5) FERRERAS, t. III, p. 168. — *Bolland. Jun., acta S. Inig.*

(6) FERRER, *loc. cit.*

(7) Il fut enterré à Onda, GARIBAY, *loc. cit.*

en faveur de Ferdinand, deuxième fils du roi de Navarre; et ce prince, après la mort de Bermude ou Vérémond IV, roi de Léon, frère de sa femme, réunit les couronnes de Castille et de Léon.

Son père, mort en 1035, avait été d'abord inhumé dans l'église du monastère d'Oña, sépulture des derniers comtes de Castille. Mais, quand la reine dona Sanche, sa femme, eut achevé l'église de St-Jean-Baptiste à Léon, et qu'elle y eut fait apporter de Séville le corps de saint Isidore (1), elle désira que sa nouvelle famille eût une place dans ce sanctuaire vénéré. Ferdinand I, qui avait précédemment demandé qu'on l'enterrât, soit au monastère de St-Pierre d'Arlanzà, près de Ferdinand Gonzalez, soit à celui de St-Facund, saisit avec joie cette occasion de relever sa famille en lui donnant un tombeau parmi ceux des rois de la plus ancienne des grandes monarchies de l'Espagne. Il fit donc transporter, en 1055, le corps de son père à St-Jean de Léon. Cette opération fut-elle, comme l'assure l'annaliste de la Navarre, l'occasion d'une guerre avec ce dernier pays? Il y a lieu d'en douter, puisque le monastère d'Oña dépendait de la Castille. Quoiqu'il en soit, Ferdinand I fut inhumé à son tour dans l'église St-Jean de Léon, à côté de sa femme, de sa belle-mère et de son père (2). Il s'était fait transporter, avant de mourir, auprès de l'endroit préparé pour sa sépulture, et là, prosterné dans la cendre, couvert d'un sac, il avait fait à Dieu l'offrande de sa couronne et de sa vie.

L'église dont nous parlons ne fut définitivement placée sous l'invocation de saint Isidore qu'en 1063. En 1020, le roi Alphonse V de Léon, après l'avoir relevée

(1) PELAG. OVETENS. *Liber chron.*

(2) MARIANA, lib. VII. cap. XIV; lib. IX, cap. VI. — RODER. TOLET. lib. VI, cap. XIII. — FERRER. t. III, p. 170, 219. — ESTEYAN DE GARIBAY, *Op. cit.* t. II, p. 53.

de ses ruines, ainsi que la ville elle-même, y avait fait apporter les corps des rois, ses prédécesseurs, qui en avaient été enlevés lors de la terrible invasion d'Almanzor en 996, ou qui avaient été enterrés en d'autres endroits. La chapelle construite pour les recevoir fut placée sous l'invocation de saint Martin, et plus tard sous celle de sainte Catherine (1). Nonius porte à 38 le nombre des rois qui y furent inhumés (2).

Sanche le Fort ou Sanche II eut, dans le partage des États de Ferdinand I, la Castille seule avec une portion des Asturies. Mauvais frère, mais vaillant guerrier, ce prince, aidé du Cid, rendit à la monarchie Castellane le développement qu'elle possédait avant la mort de son père. Aussi, quand, au milieu de ses exploits, Sanche le Fort tomba sous le fer d'un assassin à Zamora, les Castellans se firent un devoir d'emporter son corps, et allèrent le déposer au monastère d'Oña, près des Comtes premiers auteurs de leur gloire (3).

Alphonse VI qui lui succéda était, comme lui, fils de Ferdinand, et déjà roi de Galice et de Léon. Sorte de Henri VIII espagnol, ce prince avait pour la propagation du rit romain un zèle qui tenait de la fureur: ce qui ne l'empêcha pas de prétexter la parenté de sa deuxième femme avec la première, pour contracter un troisième mariage; et, sa troisième femme morte, il en prit une quatrième, puis une cinquième, enfin une sixième. Sa mort fut en quelque sorte un signal de guerre entre Urraque sa fille et son gendre Alphonse d'Aragon. Les infantes ses sœurs, son frère D. Garcia, roi dépossédé de la Galice, l'infant D. Sanche son fils, et plusieurs de ses femmes furent inhumés avec leurs ancêtres, à Léon, dans l'église de St-Isidore. Quant à lui,

(1) FERREZ t. III, p. 150

(2) Cap. LVII.

(3) MARIANA, lib IX, cap. IX — FERREZ t. III, p. 251

après avoir attendu vingt jours à Tolède, à cause de la guerre qui troublait ses états, son corps fut transféré dans le monastère de *Sahagun* ou de *St-Facond*, sur la Cúa (1). Là furent inhumées également dona Constance, sa troisième femme (1092), et dona Berthe (1095), la quatrième (2).

La reine Urraque régna seule depuis 1109 jusqu'en 1117, époque à laquelle Tolède reconnut pour roi son fils don Alphonse Raymond. Avec cette voluptueuse princesse commença sur le trône de Castille la maison de Bourgogne, succédant à celle de Bigorre. Elle mourut en 1126 et fut enterrée à *St-Isidore* de Léon (3).

Alphonse le Batailleur, I de Navarre et d'Aragon, VII à Léon, II en Castille, peut à peine être compté comme ayant régné sur ce dernier pays qu'il disputa constamment à sa femme et qu'il retint, autant qu'il put, en son nom, malgré elle et les Castellans. Il disparut en 1134, après la bataille de Fraga, et se sauva jusqu'en Palestine, suivant les uns, et alla mourir au monastère de *St-Jean* de la Peña, suivant d'autres (4).

Don Alphonse Raymond, déjà roi de Castille et de Léon, conjointement avec Urraque sa mère, sous le nom d'Alphonse III en Castille, VIII à Léon, prit le titre d'empereur après sa mort. Ils'était fait couronner successivement à Tolède, à Léon et à Compostelle. Ici, vous le voyez, Burgos disparaît en quelque sorte; détachée pour ainsi dire de la Castille du vivant d'Alphonse le Batailleur, au pouvoir duquel elle demeura à peu près contamment avec plusieurs autres villes, elle avait perdu ses droits. Tolède, en se prononçant la première pour le fils d'Urraque, avait pris sa place. La cathédrale de

(1) MARIANA, lib. X, cap. VII. — FERRER., t. III, p. 507.

(2) *Loc. cit.*, t. III, p. 272.

(3) MARIANA, lib. X, cap. XIV. — FERRER., t. III, p. 565.

(4) FERRER., t. III, p. 390.

Tolède, théâtre de l'avènement d'Alphonse VIII (1117), recevra également (1157) sa dépouille (1) Dona Sanche, sa sœur, morte en 1159, fut enterrée à Léon (2), ainsi que dona Tiennette, sa fille naturelle (3).

Sanche III, son fils, eut la Castille seule. Il fit, non sans raison, reconnaître son autorité à Burgos; mais il eut à peine le temps de faire apprécier aux Castilans ses heureuses qualités. La reine Blanche, sa femme, morte, comme lui, en 1158, fut inhumée dans les tombeaux des rois de Navarre, au monastère d'Anagro (4). Quant à lui, des historiens sans autorité (5) lui donnent place parmi les sépultures du monastère d'Oña; mais le témoignage de Mariana, qui leur est contraire, me paraît formel: il mourut à Tolède et fut enterré auprès de son père, dans la cathédrale de cette ville (6).

Ferdinand II, roi de Léon, usurpateur de l'autorité d'Alphonse IX, est compté à tort parmi les souverains de la Castille. Aussi fut-il inhumé dans la chapelle royale de l'église St-Jacques de Compostelle, près de l'impératrice dona Berengère, sa mère, et du comte dou Raymond, son aïeul, prince d'Aragon et de Barcelone (7).

Sous le sage et glorieux Alphonse IX, Tolède étant aux mains des Mores, Burgos recouvre son importance. C'est dans sa cathédrale que, en 1210, l'infant dou Ferdinand, fils d'Alphonse, se fait armer chevalier, afin de pouvoir suivre son père à la guerre contre les in-

(1) MARIANA, lib. XI, cap. IV. — FERRER. t. III, p. 456.

(2) FERRER. t. III, p. 463.

(3) *Op. cit.* p. 504.

(4) MARIANA, lib. XI, cap. VII.

(5) DESORMEAUX, *Hist. d'Esp.* t. II, p. 7.

(6) MARIANA, lib. XI, cap. VII. — RODER. TOLET. *Op. cit.* lib. VII. — SANTI *Hist. Hispan.* — TARAPUE *Reges Hisp.*

(7) MARIANA, lib. XI, cap. XVI. — FERRER. t. III, p. 315.

fidèles. Ce fils mort à Madrid en 1211, le roi Alphonse mort en 1214, sa femme Léonore qui mourut la même année, Henri I, son fils et son successeur, mort de la chute d'une tuile en 1217, furent tous trois inhumés près de leur capitale, dans l'église Ste-Marie du monastère de *Las Huelgas* (1). Fondée et datée en 1209 par Alphonse lui-même (2), cette magnifique abbaye, la noble par excellence, comme on l'appelait, à cause de la noblesse des filles qui s'y vouaient à Dieu, était destinée à recevoir la sépulture des princes castillans: à ce titre, elle devait succéder au célèbre monastère d'*Oña*.

L'infant don Ferdinand, frère d'Henri I, et Berengère, sa sœur, mère de saint Ferdinand, furent également inhumés à *Las Huelgas* (3).

Héritier de la Castille par l'abdication de Bérengère, sa mère, qui était sœur de Henri I, saint Ferdinand devint roi de Léon par la mort de son père en 1230, et, de Ferdinand II qu'il était, prit le nom de Ferdinand III. Les deux couronnes de Castille et de Léon se trouvèrent ainsi définitivement réunies; ou plutôt, comme le dit le continuateur d'Hénault (4), « le royaume de Léon, qui était le premier de tous les royaumes chrétiens en Espagne, devint province de l'un des derniers. » Mais en même temps, et par forme de compensation, les rois Castillans, à partir de saint Ferdinand, adoptèrent l'ordre chronologique commencé par leurs prédécesseurs de Léon, et le suivirent invariablement, fidèles à cette prétention des fondateurs de la monarchie Castillane de

(1) MARIANA, lib. XII, cap. III, cap. VI. — RODER. TOLET. lib. VII. — FERRER. t. IV, p. 25, 52. — GARIBAY, *Op. cit.*, lib. XII, cap. XXXII.

(2) MARIANA, lib. XI, cap. XXII. — GARIBAY, *loc. cit.*

(3) *Abr. chron. de l'Hist. d'Esp. et de Portug.* t. I, p. 524.

(4) FERRER. t. IV, p. 64, 190.

rattacher le jeune et glorieux rejeton de la Castille à la souche antique des rois Goths. Ses conquêtes sur les Mores s'étendirent jusqu'à l'embouchure du Guadalquivir, et Séville, devenue l'un des plus riches joyaux de la couronne de Castille, reçut en 1252 la dépouille vénérée de ce prince aussi grand que vertueux (1). Il fut canonisé en 1671 par le pape Clément X (2); mais les respects unanimes des Espagnols n'avaient pas attendu ce moment pour honorer sa mémoire. La cathédrale de Séville, construite au xv^e siècle, est encore en possession de son corps; il y est conservé dans une châsse d'argent (3).

On montre dans la même chapelle, dite de *los Reyes*, construite au xv^e siècle sous Philippe II, le mausolée de la reine Béatrix, femme de Ferdinand III, celui d'Alphonse X le Sage, son fils aîné et son successeur, qui mourut en 1284 dépouillé d'une partie de ses états et fut enterré près de son père et de sa mère (4), ceux enfin de plusieurs princes et princesses de la maison royale.

L'infant don Henrique, autre fils de saint Ferdinand, mort en 1304, fut inhumé à St-François de Valladolid. Sa femme, dit Ferreras (5), envoya pour couvrir sa tombe de riches étoffes venues de Tartarie, et beaucoup de cire pour la cérémonie des obsèques. Dona Bérengère, fille de saint Ferdinand, avait pris le voile au monastère de *Las Huelgas*. L'infant don Ferdinand, fils d'Alphonse X, mort en 1275, fut enterré dans le même couvent (6).

(1) MARIANA, lib. XIII, cap. VIII. — FERRER. t. IV, p. 215.

(2) FERRER. t. IV, p. 214, 215.

(3) *Magas. Pittor.* t. VII, p. 210.

(4) MARIANA, lib. XIV, cap. VIII. — FERRER. t. IV, p. 151, 542.

(5) T. IV, p. 454.

(6) FERRER. t. IV, p. 288.

Sanche IV, dit le Brave, fils révolté contre son père Alphonse le Sage et en partie déshérité par lui, s'était fait couronner à Tolède après sa mort. Il vint y mourir en 1295 et y reçut la sépulture dans la chapelle royale, laquelle, dit Mariana, se trouvait alors derrière le grand autel (1).

C'est encore à Tolède ou à Séville, dit le même historien, que devaient être portés les restes de Ferdinand IV mort à Jaën en 1312. Les chaleurs de l'été forcèrent de le déposer provisoirement dans l'église cathédrale de Cordoue et il y demeura (2).

Depuis longtemps il est à peine question de Burgos; on ne paraît plus songer du moins à transférer le corps des rois dans cette ville. L'abbaye royale de *Las Huelgas* et sa noble destination ne sont pas moins oubliées. Toutefois nous devons mentionner le soin que prit de ce monastère la reine Marie Molina, femme de Ferdinand IV. La munificence et la piété qu'elle avait déjà montrées dans la construction de plusieurs monastères, se signalèrent encore dans la restauration de la royale abbaye, en même temps qu'elle fondait à Valladolid un monastère du même nom, qui devait posséder ses restes (3). L'infant don Pèdre, fils d'Alphonse X, avait reçu la sépulture dans le couvent de Burgos en 1319, et l'infant don Juan son frère, mort la même année, avait été enterré dans la cathédrale de la même ville (4).

En 1350, Alphonse XI mourut de la peste au siège de Gibraltar. L'ennemi témoigna de son respect pour sa personne, en suspendant les hostilités pendant ses obsèques. Son corps fut porté à Séville, et déposé dans la chapelle royale de la cathédrale, en attendant qu'on

(1) Lib. XIV, cap. XVII. — FERRER. t. IV, p. 401.

(2) Lib. XV, cap. XI — FERRER. t. IV, p. 496.

3) FERRER. t. IV, p. 345.

4) *Op. cit.* p. 521.

pût le transférer à Cordoue ; car ce prince avait demandé par son testament à être inhumé auprès de son père Ferdinand IV (1). Don Tello, son fils naturel, mort en 1370, fut inhumé à St-François de Palence (2).

Pierre le Cruel, poignardé par son frère naturel, Henri de Transtamare, en 1369, fut d'abord inhumé sans pompe dans l'église de St-Jacques d'Alcôcère. Plus tard, et par les ordres de Jean II, l'un de ses successeurs, il fut transféré au monastère royal des filles de St-Dominique à Madrid (3). Blanche sa femme, tuée par son ordre en 1361, fut inhumée à St-François de Xérès (4). Maria de Padilla, morte la même année et enterrée d'abord au monastère de Sainte-Claire d'Astudello, et les infants don Pèdre, don Frédéric, don Louis, don Emmanuel, que Pierre le Cruel avait fait enterrer dans la cathédrale de Séville, furent transférés, sous Philippe II, dans la nouvelle chapelle des rois, à côté de saint Ferdinand (5).

Avec Henri II, qui s'était fait, conjointement avec Du Guesclin, le vengeur de la Castille outragée par l'avarice et les cruautés de son frère, commence la maison de Transtamare. Il mourut d'une maladie de langueur en 1379, et fut transporté, par les soins de Jean I son fils, de Burgos à Valladolid, et de là à la cathédrale de Tolède, dans une chapelle qu'il avait fait construire à ses frais, dit Mariana (6), du côté de la principale tour.

(1) *Chron. del Rey D. Pedro I.* — MARIANA, lib. XVI, cap. XV. — FERRER, t. V, p. 254.

(2) FERRER, t. V, p. 416.

(3) MARIANA, lib. XVII, cap. XIII. — DESORMEAUX, *Op. cit.* t. II, p. 41, le fait enterrer dans la cathédrale de Cordoue. Ce sentiment ne me paraît pas appuyé.

(4) FERRER, t. V, p. 359.

(5) *Loc. cit.*

(6) Lib. XVIII, cap. II. — FERRER, t. v. p. 471.

Plus tard , sous Charles Quint , l'emplacement de cette chapelle fut changé ; elle est connue aujourd'hui sous le nom de Chapelle des nouveaux Rois , *Reyes nuevos* , et l'on y voit encore six tombeaux qui sont ceux de Henri II , de Jean I son fils , de Henri III son petit-fils , et enfin des princesses Jeanne , Léonore et Catherine , épouses de ces trois monarques (1). Jean I était mort en 1390 , près d'Alcala , d'une chute de cheval ; Henri III succomba en 1407 à l'action d'un poison lent.

Avant de rendre les derniers devoirs à son père Henri II , Jean I s'était fait couronner solennellement à Burgos avec la reine Léonore sa femme. Ainsi Burgos se maintenait au rang de ville principale ; ses habitants recevaient le serment des rois , mais non leur sépulture.

A la mort de Jean II , en 1454 , c'est en quelque sorte l'inverse que nous ferons remarquer. Ce prince étant mort à Valladolid , son fils Henri IV y prit solennellement possession de la couronne ; puis , pour se conformer aux volontés de son père , il fit transporter solennellement ses restes à Burgos , chez les Chartreux de Miraflores , monastère que ce prince avait fondé (2). Jean II fut aussi peu regretté qu'il était peu regrettable. Au milieu de la pompe funèbre , lors de son inhumation dans la chartreuse de Burgos , le catafalque qui portait son cercueil prit feu aux flambeaux qui l'entouraient. Les Castellans trouvèrent ce spectacle divertissant , et le rire universel provoqué par ce feu de joie d'un nouveau genre prouva qu'ils se souciaient peu du mort et de la conservation de ses os (3). Près de lui furent enterrés

1) MARIANA , lib. XVIII , cap. XV ; lib. XIX , cap. XIV. — FERRER. t. V , p. 552 ; t. VI , p. 50 , 97 , 476 , 486.

(2) FERRER. t. VI , p. 658 ; t. VII , p. 21. — ESTEVAN DE GARRAY , *op. cit.* lib. XVII , cap. II.

(3) MARIANA , lib. XXII , cap. XIV. — On voit sa statue dans la

l'enfant don Alphonse son deuxième fils, mort en 1468 (1), et la reine Isabelle sa femme, morte en 1505 (2). Catherine sa fille, morte en 1424, fut enterrée à *Las Huelgas* (3).

Henri IV mourut en 1474, à Madrid, à la suite d'une longue maladie. L'état de maigreur dans lequel était son corps dispensait de l'embaumer; il fut déposé pendant quelque temps dans l'église des Hiéronymites à Madrid, puis transféré, suivant son désir, près de sa mère, à Notre-Dame de Guadalupe (4), monastère d'Hiéronymites également, dans l'Estramadure espagnole.

La conquête du sud de l'Espagne et l'expulsion de ce qui restait de Mores en ce pays permit à la grande reine Isabelle et à Ferdinand le Catholique, son époux, de se préparer à Grenade une sépulture digne d'eux. Isabelle mourut la première en 1504. Elle avait ordonné qu'on l'ensevelit dans les habits de saint François, sous une tombe plate et sans ornement. Mais comme la chapelle royale n'était pas terminée, elle fut déposée au couvent de Saint-François, dans l'Alhambra (5). Ferdinand vint en 1516 la rejoindre dans cette sépulture provisoire; et tous deux furent placés enfin par Charles Quint dans un même tombeau de marbre blanc (6).

Philippe le Beau, mort en 1506 à Burgos, deux ans après y avoir pris possession de la Castille, du chef de sa femme Jeanne la Folle, avait demandé qu'on l'inhumât à Grenade et qu'on envoyât son cœur à Bruxelles.

chapelle des *nouveaux rois* à Tolède, à côté du sarcophage de la reine Dona Jeanne, sa bis-aïeule. Le connétable Don Alvaro de Luna, son favori, occupe une chapelle à part dans la cathédrale de Tolède. (Aug. CHALLAMEL, *Un été en Espagne*, p. 91.)

(1) FERRER. t. VII, p. 248.

(2) FERRER. t. VIII, p. 276.

(3) FERRER. t. VI, p. 289.

(4) MARIANA, lib. XXIV, cap. IV. — FERRER. t. VII, p. 402.

(5) MARIANA, lib. XXVIII, cap. XXIII. — FERRER. t. VIII, p. 264.

(6) MARIANA, *loc. cit.* — FERRER. t. VIII, p. 264, 428.

Ses désirs ne furent pas immédiatement accomplis ; et, quand sa malheureuse épouse consentit à se séparer de ses restes, ils furent déposés à Miraflores près de Burgos. Quant à elle, elle mourut à Tordésillas en 1555, après quarante années de captivité, et son corps fut déposé dans le monastère de Sainte-Claire de la même ville. Mais Charles-Quint réunit bientôt les restes de son père et de sa mère dans la chapelle royale (*capilla real*) de Grenade ; leur commun tombeau et celui d'Isabelle et de Ferdinand, avec leurs statues couchées comme sur leur dernier lit de parade, au milieu de cet édifice de marbre noir, forment l'ensemble le plus imposant (1). Là furent encore inhumées momentanément l'impératrice Isabelle, femme de Charles Quint, et Léonore, sœur de ce prince, reine douairière de Portugal et de France, toutes deux mortes en 1539 (2) ; enfin Marie, femme de Philippe II, encore infant, laquelle mourut en 1549 (3).

Charles-Quint meurt en 1558 au monastère de St-Just et il y est enterré. Dès lors Philippe II s'occupe de préparer un tombeau pour sa famille et pour lui. Ce tombeau, je veux dire l'Escorial, est tout un immense monastère joint à un palais. Dès 1573, Philippe y fait transférer successivement la reine Elisabeth de Valois sa femme et son fils don Carlos, inhumés précédemment à Madrid ; l'empereur Charles-Quint son père, jusqu'alors à St-Just ; de Grenade, l'impératrice Isabelle femme de ce dernier, Léonore sa sœur, Marie sa propre femme, les infants don Ferdinand et don Juan ses frères ; de

(1) MARIANA, lib. XXVIII, cap. XXIII. — FERRER. t. VIII, p. 295 ; t. IX, p. 559. — La chapelle est entièrement construite en pierre noire sur laquelle les ornements, les piliers, les nervures se traçaient en lignes d'or. Les chanoines ont fait récemment badigeonner tout cela à la chaux, sans doute pour se récréer les yeux.

(2) FERRER. t. IX, p. 215, 594.

(3) *Op. cit.* p. 509.

Tordésillas enfin, la reine Marie de Hongrie (1). D'autres princes les suivirent bientôt : ce sont l'infant don Carlos, autre fils de Philippe II, mort en bas âge; l'archiduc Wenceslas et l'infant don Ferdinand (2).

Enfin ce fut le tour de Philippe II. Il mourut à l'Escorial même en 1598 (3), sur le seuil, pour ainsi dire, de son tombeau.

Nous n'irons pas plus loin.

L'expulsion des Mores, remarquons-le, a eu pour conséquence immédiate la réunion des diverses parties de la Péninsule sous une main unique. Les chefs, chrétiens sortis du nord de l'Espagne, ont peu à peu gagné du terrain sur l'invasion Musulmane; à mesure que celle-ci recule et se resserre, leur puissance s'accroît par la fusion des diverses branches, par la réunion d'états voisins l'un de l'autre; et, si les princes chrétiens avaient toujours concerté leurs efforts, l'invasion aurait disparu depuis longtemps. Quand elle est définitivement balayée du sol, les royaumes des Asturies, de Léon, de Castille, d'Aragon, de Navarre même et de Portugal n'ont plus de raison d'être : les principautés Sarrasines de Murcie, de Séville, de Cordoue, de Grenade, tous ces démembrements du Califat de Cordoue, pour la ruine desquels les royaumes dont nous parlons s'étaient successivement élevés, n'existent plus. A partir de ce moment, il n'y a plus qu'une seule monarchie, celle de toutes les Espagnes; qu'une capitale, Madrid; il n'y a aussi qu'un lieu destiné à la sépulture des rois, l'Escorial. Disons en passant que tous les princes ne furent pas admis indifféremment sous le dôme de ce Panthéon des monarches espagnols. Les divers caveaux qu'on y disposa furent plus ou moins honorables; il y eut

(1) FERRER, t. IX, p. 552, 555; t. X, p. 403.

(2) FERRER, t. X, p. 299, 329.

(3) FERRER, t. X, part II, p. 115.

des degrés, en un mot, là où la mort semble avoir renversé toutes les distinctions. Les reines qui n'avaient pas laissé d'enfant mâle furent placées plus bas que les autres; et avec elles, vingt-deux des princes précédents, trop petits apparemment pour être inhumés dans la même enceinte et au même niveau que les descendants de Charles-Quint. Où est le temps des premiers rois qui allaient chercher dans la communauté de sépulture avec les anciens monarques de Léon, l'illustration de race qui manquait à la Castille naissante! La famille de Charles-Quint attire à elle au contraire les illustres morts qui l'ont précédée dans la tombe; elle les force à se déplacer, et cela, pour étendre sur eux sa domination, et, en quelque sorte, en faire sa cour.

Résumons ce travail.

Nous avons parcouru toutes les nécropoles royales de l'Espagne. Nos guides dans cette exploration historique, pour suppléer aux changements, à la destruction même, que le temps et les révolutions y ont apportés, ont été les écrivains les plus sûrs; nous avons souvent laissé parler chacun d'eux, et nous avons écouté de préférence celui qui paraissait plus à portée d'être bien instruit.

Faisons la part de Burgos. Quels sont les princes et les personnages de quelque importance dont les restes y étaient encore au moment de l'occupation française, en 1808?

La cathédrale actuelle fut fondée par Ferdinand III, vers le milieu du xve siècle. Elle ne peut conséquemment renfermer la sépulture d'aucun prince qui ne soit postérieure à cette époque ou qui n'ait appartenu à une église plus ancienne: quoi qu'il en soit, les géographes s'accordent à dire que plusieurs rois de Castille y sont inhumés dans des inausolées de marbre (1). La Martinière

(1) *Délices de l'Espagne*, p. 176 (éd. in-12). — ALEX. DE LA BORDE, *Itinéraire de l'Espagne*.

renchérit encore ; suivant lui (et il a probablement emprunté ce détail à don Juan Alvarez de Colmenar, auteur d'un ouvrage intitulé : *Description et délices de l'Espagne*), cinq chapelains, appartenant au chapitre de la cathédrale, étaient spécialement chargés de desservir les chapelles dans lesquelles étaient rangés ces tombeaux. En réalité, quels sont les princes que nous avons vu inhumer dans cette église ? Un seul, l'infant don Juan, fils d'Alphonse X, mort en 1319 ; et les récits plus modernes, passant en revue les objets curieux qu'elle renferme, mentionnent uniquement, en fait de sépultures, celles du connétable don Pedro Fernandez de Velasco et de sa femme dona Mencia Lopez de Mendoza Figueroa, dans la magnifique chapelle qui leur est consacrée (1). Il faut remarquer, en outre, que la cathédrale ne fut pas atteinte par l'entrée des Français à Burgos ; aucune dévastation, aucun des excès que nous avons signalés n'y furent commis. De là évidemment ne peut provenir notre étoffe.

Mais Burgos possédait de nombreux monastères ; ses faubourgs, et celui de Béga notamment, étaient remplis de couvents et d'hospices. Plusieurs de ces établissements n'offrent aujourd'hui que des ruines ; d'autres subsistent encore, solitudes dévastées, il est vrai, corps privés de leurs âmes, pour ainsi dire, et s'en allant silencieusement en poussière, comme les morts des tombeaux, depuis que le libéralisme de 1842 en a chassé les habitants.

Parmi les monastères dont les murs sont encore debout, trois principaux se faisaient remarquer : ce sont les *Chartroux* ou *Miraflores*, *Las Huelgas* et *Saint-Pierre de Cardena*.

Le premier, situé sur la route de Burgos à Vitoria au

(1) AUG. CHALLAMEL, *Un été en Espagne*, p. 34. — *Musée des Familles*, t. XIV, p. 88.

piéd d'une hauteur et dans un site agréable, est de date plus récente. Il eut pour fondateur Jean II. Ce prince y fut enterré en 1454. Mais les travaux continuèrent longtemps encore, et en 1505, dit Ferreras (1), lorsqu'ils furent terminés, Ferdinand le Catholique y fit transporter le corps de la reine Isabelle, mère de la grande Isabelle de Castille et femme de Jean II. Le corps de cette princesse avait été jusque là déposé dans le couvent de Saint-François d'Arévalo. L'église des Chartreux subsiste encore aujourd'hui ; on y voit, dans le sanctuaire, deux magnifiques mausolées de marbre : l'un, du côté de l'évangile, renferme les cendres de l'infant don Alphonse, deuxième fils de Jean II ; l'autre, du côté de l'épître, celles de ce roi et de sa femme (2). Le second, qui est à la fois le plus grand et le plus remarquable au point de vue de l'art, avec ses statues couchées et vêtues avec ampleur, ses blasons, ses figures sans nombre et ses ornements de toute espèce, à part le germanisme et le mauvais goût qui domine dans les détails, peut être comparé à ce que l'art du xvi^e siècle a produit de plus splendide, aux magnifiques sépultures de Brou, par exemple.

Relevons en passant l'inadvertance d'un recueil mensuel qui donne ce tombeau comme appartenant à don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, grand prieur de Castille et premier ministre de Charles II (3). Je ne puis vous dire où ce prince fut enterré ; mais le monument en question date incontestablement du xvi^e siècle : comment pourrait-il être le tombeau d'un prince mort en 1679 ? Si les Revues pittoresques sont utiles à l'éducation du peuple et si leur propagande doit être encouragée, ce serait souvent risquer que d'employer sans défiance les renseignements qu'on y trouve ; généralement, il est sage de ne les accepter que sous bénéfice d'inventaire.

(1) *Op. cit.* t. VIII, p. 276.

(2) ALEX. DE LA BOURDE, *loc. cit.*

(3) *Musée des familles*, t. XVIII, p. 101.

Il faut traverser Burgos et l'Arlanzon qui baigne ses murs, pour arriver à Ste-Marie de *Las Huelgas*, c'est à dire *du repos*, couvent ainsi nommé, dit-on, parce que autrefois, sur son emplacement même, s'élevait une maison de plaisance appartenant aux rois de Castille (1). On le trouve à un quart de lieue environ de la ville, au milieu d'un massif d'arbres, dont le vert tendre, dit un voyageur, réjouit la vue fatiguée par les arides campagnes qui entourent la capitale de la Castille (2). Les constructions qui le composent et dont la plupart sont des premières années du XIII^e siècle, forment une masse imposante dont les détails sont riches et curieux. Mais l'herbe y croit, et les plantes grimpantes, qui s'accrochent à ces murs délabrés, se chargeront avec le temps d'en opérer la destruction, et dispenseront de ce soin la *bande noire* espagnole.

Nombre de personnes appartenant aux familles régnantes de la Castille y ont reçu la sépulture. En suivant l'ordre chronologique, nous y remarquons, en 1214, le roi Alphonse IX, fondateur du monastère, et sa femme Léonore; en 1211, l'infant don Ferdinand leur fils; en 1217, leurs deux autres fils, Henri I^{er} et don Ferdinand, et la reine Bérengère, mère de saint Ferdinand; puis deux fils d'Alphonse X, savoir: l'infant don Ferdinand, en 1275, et l'infant don Pèdre, en 1319; Catherine, fille de Jean II, en 1424, et enfin, Bérengère, fille de saint Ferdinand, sans compter plusieurs princesses du sang royal qui prirent le voile et vécurent, comme elle, dans ce couvent, sous la règle de Citeaux

1) N'était-ce pas plutôt parce qu'un hospice destiné à recevoir les voyageurs y était annexé et servait d'étape, en quelque sorte, sur la route du pèlerinage de Compostelle ?

(2) CHALLAMÉL, *op. cit.* p. 25

J'arrive à *Saint-Pierre de Cardena*, monastère de l'ordre de saint Benoit, situé à deux lieues de Burgos. Son existence est antérieure à celle de la ville elle-même ; nous en avons parlé plus haut, en même temps que de Sanche le Grand son réformateur. Là fut enterré le comte D. Garcia Fernandez, fils de Ferdinand Gonzalez, mort en 1005 ; et depuis, nous ne trouvons mentionné aucun personnage marquant comme ayant reçu la sépulture dans ce monastère, si ce n'est le héros castillan par excellence, celui que célèbrent avant tous les *romanceros* espagnols, en qui se trouvent personnifiés le caractère historique et la gloire de la Castille, le *Cid Campeador*, en un mot. Dans l'une des rues de la ville, on montre un pan de muraille sur lequel sont sculptés deux écussons avec une inscription. Les écussons sont accolés ; l'un, entouré d'une chaîne, porte deux épées en sautoir avec une croix brochant sur le tout, et le second, une tour forte également entourée d'une chaîne. Ce sont les armes de don Rodrigue ou Ruy Diaz (1) de Bivar (2), et celles de Ximène sa femme. Quant à l'inscription, elle apprend que ce monument commémoratif fut élevé en 1784 sur les ruines de la demeure du héros, qu'il mourut en 1099 (3), et que son corps fut transporté au monastère de *Cardena*. « Dans l'église de ce monastère, dit M. Alex. de la Borde, sur le pavé de la chapelle de saint Sisebute, s'élève le tombeau du Cid et de Ximène. Derrière ce tombeau on lit l'inscription suivante :

« Belliger invictus, famosus Marte, triumphis,
« Clauditur hoc tumulo magnus Didaci Rodericus :
« Obiit era MXCIX (4). »

(1) Fils de *Diègue* ou *Didacus*.

(2) Village peu distant de Burgos.

(3) GARIBAY, *op. cit.* lib. XI, cap. XXIV, fixe cet événement en 1098.

(4) ALEX. DE LA BORDE, *Voyage pittoresque et historique de l'Espagne*. (Paris, Didot aîné, 1820), t. II, part. II

Nous ajouterons , d'après Garibay (1), que don Diègue Rodriguez de Bivar , fils du Cid , mort longtemps avant son père , était inhumé dans la même chapelle de l'église de *Cardena*.

Le récit de M. Mortier , veuillez vous le rappeler , nous représente comme voisine de celle du Cid la sépulture du personnage auquel a été ravie notre pièce d'étoffe. Cette donnée n'est peut-être pas à négliger. Car les renseignements écrits sur l'entrée des Français à Burgos manquent absolument ; du moins les historiens que nous avons pu consulter sont muets au sujet des profanations qu'elle occasionna , et ne peuvent nous servir à désigner les sanctuaires et les sépultures qui en ont été l'objet. Si donc nous avons quelque motif d'accepter ce récit avec une sorte de certitude , notre étude aurait un résultat immédiat , et le fils du Cid ou le comte don Garcia Fernandez serait le personnage que nous cherchons. Notre étoffe conserverait alors son âge vénérable ; elle serait même plus vieille encore de près d'un siècle , dans le dernier cas. Mais , quelque envie que j'aie de lui conserver cet avantage et de lui trouver un propriétaire aussi ancien que possible , je ne me crois pas de force à ajouter une garantie nouvelle à celle qui vous a été donnée. Le côté historique et le côté artistique de la question qui se prêterait un mutuel appui , s'ils étaient résolus , demeurent à mes yeux dans un pareil état d'incertitude ; sur une base aussi mal assise , on ne peut établir que des probabilités.

Fallait-il , me direz-vous , pour arriver à ce beau résultat , vous mettre en frais si grands de paroles et de chronologie ? — Il y avait une erreur à relever : c'est tout ce que j'ai voulu faire , et , ce faisant , j'aiderai peut-être un autre à trouver mieux ; j'ai parcouru la route entière et marqué les points de repère.

(1) *Loc cit.*

Je ne finirai pas toutefois sans vous tirer de peine au sujet du Cid et sans vous dire ce que sont devenus ses restes, depuis le moment où vous les avez vus gisants sur le pavé. J'emprunterai pour cela quelques lignes à la relation d'un voyage effectué en 1843 (1) : « Une modeste salle attenant à la sacristie de la cathédrale renferme un souvenir du fameux Cid, une vieille malle à moitié cassée, entièrement vermoulue, dont il se servait, dit-on, dans ses voyages ou ses expéditions guerrières. On lit dessus cette simple inscription : *El cofre del Cid*, le coffre du Cid (2). Je demandai à voir le tombeau du héros que je savais avoir été depuis peu transporté à Burgos. Il fallut aller à la *Casa de Ayuntamiento*, c'est à dire à la maison de ville, où ses restes avaient été provisoirement déposés. » Ils y sont en effet, ainsi que ceux de Ximène ; tout dernièrement, un journal racontait qu'on venait de les découvrir..... dans un bahut. Il n'ajoutait pas ce qu'on voulait en faire, ni si l'oubli provisoire, j'allais dire le bahut, dont ils avaient été précédemment honorés, devait être définitif. Quelque jour, hélas ! ces reliques sacrées pour la Castille seront peut-être heureuses, avant de retrouver un tombeau, de rencontrer un sort semblable à celui du corps de notre Turenne, et d'être assez curieuses pour avoir place dans un cabinet d'histoire naturelle, parmi les crocodiles et les serpents empaillés.

(1) AUG. CHALLAMEL, *op cit.*, p. 58.

(2) GARIWAY, *loc. cit.*, passe en revue les objets précieux donnés par le Cid à l'église du monastère de Cardena et que les moines conservaient précieusement.

Lecture de M. Duquénelle.

Séance du 13 Décembre 1850.

Dans l'une de ses précédentes séances, l'Académie a renvoyé à la section de numismatique l'examen de quelques monnaies d'or.

Le rapport dont je vais donner lecture est l'œuvre de notre collègue M. l'abbé Querry. C'est à ses recherches qu'est due l'attribution exacte de ces monnaies trouvées dans le mois de juillet 1850, sur la place publique de Villers-Allerand, à l'angle d'un mur du presbytère.

Sur les vingt-une monnaies communiquées par M. Midoc, on distingue six pièces anglo-françaises, douze pièces françaises, une anglaise et deux bourguignonnes.

Cinq monnaies anglo-françaises appartiennent à Henri VI, roi d'Angleterre, qui fut proclamé roi de France à Paris en novembre 1422, sous la régence du duc de Bedford.

Cinq de ces pièces sont appelées *Saluts d'or*. Dans le champ de l'avvers sont représentées les armes écartelées de France et d'Angleterre, surmontées de l'ange Gabriel annonçant l'Incarnation à la vierge Marie, placée à sa droite; les deux personnages sont séparés par une bandelette perpendiculaire, sur laquelle est inscrit le premier mot de la Salutation angélique, AVE; de là le nom vulgaire qu'ont reçu ces monnaies. Autour on lit: HENRICUS DEI GRACIA FRANCORUM ET ANGLE REX. — Revers, croix longue, accostée du léopard et de la fleur de lis; légende: CHRISTUS

VINCIT, CHRISTUS REGNAT, CHRISTUS IMPERAT ; sous la croix , la lettre initiale H.

La 6^{me} monnaie anglo-française est un 1/2 noble d'or , ainsi appelé parce que le roi est représenté en costume de guerrier , portant de la main droite une épée nue , et de la gauche un écu aux armes écartelées de France et d'Angleterre. Le prince est debout sur un vaisseau en mer. La légende porte HENRICUS DEI GRACIA REX ANGLIÆ ET FRANCIE. Au revers, une croix fleuronnée ; au milieu , la lettre H, initiale du nom royal : la croix est entourée de léopards couronnés , légende : DOMINE NE IN FURORE TUO ARGUAS ME. Nous avons remarqué que sur cette pièce le mot ANGLIÆ précède celui de FRANCIE , qui est en tête sur les saluts d'or ; nous pensons que , pour satisfaire à l'amour-propre national , le nom du pays où la monnaie a été frappée a été mis le premier.

La monnaie anglaise est un noble d'or d'Edouard. EDUARDUS DEI GRACIA REX ANGLIÆ , DUX HIBERNIÆ.

Le revers est le même que sur la monnaie précédente , seulement la légende diffère. On lit : CHRISTUS AUTEM TRANSIENS PER MEDIUM ILLORUM , IBAT.

Les monnaies bourguignonnes doivent appartenir à Philippe le Bon , qui succéda à son père Jean sans Peur , en 1419. A l'avvers , on voit le lion de Flandre.

En 1427 , Philippe le Bon se fit reconnaître comme comte de Hainaut ; ainsi cette pièce n'a pu être frappée qu'à cette époque , et doit être placée aussi bien parmi les monnaies de Flandre que parmi celles de Bourgogne , comme l'indique la légende : PHILIPPUS , DEI GRACIA , DUX BURGUNDIÆ , COMES FLANDRIÆ. Au revers , l'écu de Bourgogne écartelé de Flandre ; légende : SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM.

Sur les douze monnaies françaises, huit appartiennent à Charles VII, qui régna de 1422 à 1461. Ce sont des écus d'or dits à la couronne. Écusson royal aux trois fleurs de lis ; sur sept de ces monnaies, l'écu est accosté de deux fleurs de lis ; sur la 8^{me}, l'écu est libre. Légende au droit : CAROLUS DEI GRACIA FRANCORUM REX ; revers, croix feuillée et cantonnée de quatre couronnes ; légende : CHRISTUS VINCIT, CHRISTUS REGNAT, CHRISTUS IMPERAT.

La 8^{me}, dont l'écu est libre, porte au revers la croix feuillée et fleurdelisée, avec une étoile ; elle est encadrée dans un cercle à ogive fleurdelisée et cernée par quatre couronnes.

Trois monnaies appartiennent à Louis XI, qui succéda à son père Charles VII en 1461. Ce sont également des écus d'or à la couronne. Au droit, l'écu est accosté de deux fleurs de lis couronnées ; légende : LUDOVICUS DEI GRACIA FRANCORUM REX. Au revers, croix feuillée, cantonnée de quatre couronnes dans un cercle à ogive ; légende : CHRISTUS VINCIT, CHRISTUS REGNAT, CHRISTUS IMPERAT.

La monnaie la plus récente est antérieure à 1485 ; c'est de cette époque que doit dater le dépôt de ce petit trésor.

Quoique ces monnaies généralement communes aient peu de valeur numismatique, la Commission émet le vœu que des démarches soient faites près du propriétaire pour acquérir ces pièces, qui figureront avantageusement au Musée de la ville.

Dans le mois de novembre 1850, l'Administration municipale a fait acquisition des vingt-une monnaies qui ont été déposées dans le médailler du Musée de la ville de Reims.

Lecture de M. E. Maumené.

Séance du 14 Février 1851.

ANALYSES DE PIÈCES GAULOISES EN PLOMB ET EN OR.

Dans la séance du 15 Décembre dernier, notre confrère M. Duquénelle a entretenu l'Académie de la découverte intéressante faite à Reims de bandes de plomb coulées, découpées à jour et offrant une réunion de rouelles gauloises. Ces rouelles paraissent en plomb pur, et, pour ne conserver aucun doute à cet égard, M. Duquénelle m'a demandé d'en faire l'analyse.

Il y a, ce me semble, de l'intérêt pour les archéologues et les historiens à connaître avec exactitude la composition de certaines monnaies ou médailles. En effet, cette composition pourra souvent, à défaut d'autres renseignements, servir à faire connaître l'origine et même, dans des limites plus ou moins étendues, la date des objets remis de temps en temps au jour par ceux qui fouillent le sol.

On en jugera par l'analyse suivante :

La rouelle de plomb, débarrassée d'oxide, a donné :

Plomb	0,	gram	575	986			
Zinc.	}	0,	008	}	14	}	8
Antimoine.							1
Cuivre							1
Fer.							1
	0,		585		1000		}

Elle contient donc environ un et demi pour cent de métaux autres que le plomb.

Le zinc et l'antimoine ont seuls de l'importance. Ces rouelles peuvent être retrouvées dans des localités éloignées de Reims, et la communauté d'origine pourra être reconnue, ou, si l'on veut, confirmée, dans bien des cas, par la présence de ces métaux.

Voici maintenant l'analyse d'une pièce d'or sur laquelle M. Duquénel m'a remis la note suivante :

« La pièce d'or est classée par M. Lambert parmi » les médailles symboliques de la deuxième période » et reproduite sous le n° 48 de la planche 7 de » son ouvrage. — C'est une médaille connue depuis » longtemps et qui se rencontre fréquemment dans » quelques localités. »

La pièce pesait 6,^{gr} 085. La moyenne de deux analyses est :

Or.....	505
Argent..	248
Cuivre..	252

1000

L'alliage a été fait évidemment avec deux parties d'or, une d'argent et une de cuivre. — L'argent aura contenu du cuivre, et ce dernier se trouve ainsi en excès. — L'or dépasse un peu la moitié du poids de l'alliage, parce qu'une portion du cuivre s'est oxydée pendant la fusion et a été perdue en scorie.

Cet alliage n'est jamais employé aujourd'hui. La soudure pour les bijoux d'or contient 4 d'or, 4 d'argent et 1 de cuivre, ou à très peu près.

Je dois remarquer l'extrême dureté de l'alliage. Il m'a fallu toutes sortes d'efforts pour réduire la pièce en fragments. Le recuit ou la trempe ne l'ont pas rendue malléable. Un ciseau d'acier n'a pu la couper entièrement. Les prises d'essai ont été faites à l'aide des limes.

J'ajoute que les acides azotique et sulfurique et l'eau régale attaquent avec la plus grande peine.

La dureté et la couleur, qui est très belle, devraient peut-être faire employer cet alliage dans la bijouterie.

BEAUX-ARTS.

Lecture de M. Max. Suttain.

Séance du 24 Janvier 1851.

NOTICE

sur G. BAUSSONNET, de Reims,
Dessinateur & poète (xvi^e et xvii^e siècles).

De même que les nations, les villes ont leur époque d'apogée, après laquelle vient ordinairement celle d'une décadence plus ou moins rapide. Cette ère de lustre éprouve elle-même aussi ses phases de transformation. Ainsi, dans notre cité, la prospérité industrielle a succédé à la gloire artistique qui l'éclaira de ses rayons les plus lumineux depuis la seconde moitié du xvi^e siècle jusque vers la fin du xvii^e. Pendant cette période, des artistes en tous genres firent refléter sur notre patrie l'éclat de leur talent et de leur nom. Sculpteurs, peintres, graveurs formaient alors une chaîne non interrompue, commençant aux statuaires Jacques et finissant à Nanteuil et Hélard.

Au milieu des noms qui composaient cette pléiade, il en est un plus modeste, dont l'illustration n'a pas dépassé peut-être l'enceinte de nos murs, mais qui cependant mérite, à plus d'un titre, une place

dans ce recueil. C'est celui de Baussonnet, architecte et dessinateur, qui nous a laissé de nombreux travaux se rattachant presque tous à l'*histoire du pays*.

Plus heureux cette fois que nous ne l'avons été avec la plupart de nos autres artistes, nous pouvons fixer d'une manière à peu près certaine l'époque de sa naissance. Nous avons vu en effet, dans un recueil que possède la bibliothèque municipale et dont nous aurons occasion de parler dans cette notice, de petits croquis de portraits, à la plume, exécutés en 1589 et 1592, alors que Baussonnet n'était encore que petit écolier au collège des Éclevés. Ces dates reporteraient celle de sa naissance à l'année 1580, environ.

Nous devons à cet artiste le dessin de l'ancienne *porte Basée*, daté de 1602, et celui bien supérieur du *rare et somptueux tombeau de saint Remy* daté de 1655, reproduits tous deux par le burin d'Edme Moreau, et qui ornent l'histoire de Reims de Bergier.

Le beau frontispice de la première édition des *Grands chemins de l'empire* (1) peut donner une idée de son habileté de composition et d'exécution. Cette pièce très remarquable, et qui ne serait pas désavouée par les plus habiles dessinateurs, peut être considérée comme l'une des œuvres capitales de notre artiste. Hormis ces dessins et quelques vignettes perdues dans des livres d'heures de l'époque, nous ne posséderions au surplus que de rares témoignages du talent de notre compatriote, si les recherches

(1) Également de Nicolas Bergier.

intelligentes d'un homme à qui les lettres doivent beaucoup à Reims n'avaient enrichi notre bibliothèque communale d'un recueil très précieux pour nous à tous égards.

Vers l'année 1856, si nous avons bonne mémoire, M. Louis Paris, bibliothécaire de la ville, en fouillant et retournant l'étalage d'un bouquiniste, avise, blanchi par la poussière, un in-folio tristement abandonné. Son instinct de bibliophile lui fait pressentir un trésor dans ces feuillets délaissés qui attirent son attention. Ce livre, en effet, n'était autre qu'une collection de dessins manuscrits ayant pour titre :
« *Desseins de Peinture, Graveure, Orfèvrerie, Masson-*
« *nerie, Menuiserie, Tournerie, Fèrure et autres arts.*

« *De la main et invention de G. Baussonnet, de*
« *Reims (1).* »

C'était une précieuse trouvaille pour notre ville si pauvre en souvenirs de nos artistes : aussi M. Paris, tout heureux de sa conquête, l'étala-t-il victorieusement sur les rayons de notre bibliothèque.

Ce recueil renferme un nombre considérable de dessins de toute nature. Nous y trouvons des croquis d'armes, chiffres et écussons (2) ; des projets d'ornements de menuiserie, maçonnerie et peinture, dont peut-être quelques maisons de notre ville con-

(1) D'après un renseignement que nous devons à l'obligeance de M. Duchesne, bibliophile érudit et zélé de notre ville, c'est chez M. Cordier, libraire antiquaire de Reims, que M. Paris aurait retrouvé ce volume. M. Cordier avait eu la bonne fortune de le découvrir parmi les raretés d'un amateur du département.

(2) Entre autres ceux de Dames Anne de Roucy, première abbesse de Saint-Etienne, et Renée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre-les-Dames.

servent encore les traces (1), et des modèles d'orfèvrerie et de broderies religieuses mêlés à des sujets d'un style plus élevé et à des compositions complètes.

Nous avons remarqué surtout une charmante exquise d'un tableau composé en l'honneur de saint Benoît pour M^{me} Catherine de Joyeuse, religieuse de Saint-Pierre-les-Dames (2); un très beau modèle de fontaine allégorique entourée de constructions d'une architecture remarquable, et un autre dessin mystique intitulé *Sacrum Palladium Remense*, et représentant, surmontée d'une coupole, la Vierge ayant à ses côtés les quatre statues de l'antiquité, de la prudence, de la piété et de la gloire.

Nous devons mentionner aussi un délicieux modèle de tapisserie destiné à M. de Joyeuse et exécuté avec une remarquable délicatesse. La plupart de ces dessins sont signés soit des initiales G. B., soit du nom de Baussonnet tout entier et revêtus de dates qui pourraient à l'occasion servir de points de repère pour l'étude de cette époque de notre histoire. Presque toutes les grandes pièces ont été gravées par Edme Moreau qui, par ses travaux entièrement consacrés à notre ville, avait conquis son droit de citoyen rémois (3).

(1) Plusieurs de ces projets ont été exécutés dans une maison appartenant alors à M. Dorat, chanoine, et dans le chœur de l'église des Dames religieuses de Saint-Etienne de Reims.

(2) Le tableau a été exécuté d'après ce dessin par Murgallé, peintre de Troyes, en 1622.

(3) Edme Moreau était de Châlons-sur-Marne, mais il a presque toujours travaillé à Reims et pour Reims.

Nous trouvons encore dans ce recueil la collection curieuse des dessins, des ornements, arcs de triomphe, allégories et décors de tous genres dont s'était parée la vieille cité lors du sacre du roi Louis XIII, et du retour de la reine Anne d'Autriche de son pèlerinage à Notre-Dame de Liesse, en 1620 (1).

On sait que notre compatriote avait été, conjointement avec MM. le chanoine Dorat, De la Salle et Bergier, chargé, par le corps de l'Échevinage, de la conduite et de l'inspection des travaux et des embellissements.

Artiste et bel esprit, Baussonnet était, en effet, l'homme indispensable de ces solennités. Non seulement on lui confiait la direction des décors, mais c'était à lui aussi que revenait le soin de faire parler ces monuments éphémères que le même jour voit s'élever et disparaître.

Écoutons, au surplus, ce que dit de lui son savant collaborateur et contemporain Nicolas Bergier, dont nous parlions tout à l'heure.

« Quant au sieur Baussonnet, outre la gentillesse
» de ses inventions et de la parfaite politesse qui
» se voit en ses vers et comme estant fort entendu
» en tout ce qui dépend de la sculpture et peinture,
» il eut le principal soing d'en faire mettre les des-
» sins à due et entière exécution ; ce qui vint fort à
» propos, d'autant qu'il n'a pas seulement la spécula-
» tive des proportions qu'il faut observer en ces deux
» artz ; mais aussi la pratique de ce que la plume

(1) M. Maubeuge, conservateur actuel, a retrouvé récemment, perdues dans divers cartons de la bibliothèque municipale, plusieurs autres pièces de Baussonnet qui, réunies au volume, ne formeront plus qu'un seul corps.

« peut rendre en poésie et en pourtraicture » (1).

Voici maintenant quelques uns de ces quatrains, stances ou sonnets composés par notre artiste, et dans lesquels s'épanouissait en rimes plus ou moins heureuses l'enthousiasme officiel de nos bons yeux.

Sur l'une des faces d'un arc de triomphe consacré à l'ancienne ville de Troie, dont on prétendait que Reims tirait son origine (ce qui, par parenthèse, nous semble un peu hasardé), on lisait du côté droit les vers suivants :

- « Reims remet la grand Troye en sa gloire première,
- « Puisqu'au temps que les Grecs la privaient de lumière
- « Reims naquit plus luisante et pour Troye et pour soy ;
- « Si l'on les voit brûler, c'est de diverse flamme,
- « Car Reims brûle en son cœur de l'amour de ses roys,
- « Et Troye en ses palais pour l'amour d'une femme.

Et sur le côté gauche :

- « Reims est un grand amas de singularitez,
- « Un modèle parfait des plus braves cités,
- « Un lycée, de tous arts un très fécond parlerre ;
- « Si voit-elle aujourd'hui le comble de son mieux
- « Voyant oindre son roy le plus grand de la terre
- « Du saint chresme envoyé par l'empereur des cieus. »

Contre une fausse porte élevée sur un petit îlot formé par la rivière, on avait ajusté un grand tableau représentant la Nymphé de la Vesle. Voici comment Baussionnet faisait parler notre Nâïade Champenoise :

- « Je retarde le cours de mes flots argentés
- « Pour admirer mon roy, dont les jeunes beautés
- « Couvrent une vertu qui n'a point de seconde.
- « Mon Roy, qui tout parfait a ja l'âme, le cœur,

(1) *Le Bouquet royal*, par M. N. Bergier ; Reims, chez Simon de Foigny, 1657.

- « La bonté , les attraits , le courage vainqueur
- « De son père, qui fut la merveille du monde. »

Un aulne qui avait cru miraculeusement dans les joints de pierres d'un déversoir , voisin du pont-levis de la porte de Vesle , étalait joyeusement ses rameaux verts au soleil. Au milieu de toutes ces merveilles , le pauvre arbre ne pouvait rester muet. Aussi s'empressa-t-il à son tour de faire en ces termes son compliment au prince :

- « Assis sur cette pierre dure
- « Je vis de la fraîcheur des eaux ,
- « Et Phœbus nuit à ma verdure
- « Quand il prend ses plus chauds flambeaux .
- « Mais aujourd'hui j'ay d'aventure
- « Un heureux change en ma nature ;
- « Car si la trop cruelle ardeur
- « De Phœbus me tue et m'offence ,
- « Je revis voyant la splendeur
- « De Louis le soleil de la France. »

Dans une inscription qui s'étalait glorieusement sur un arc de triomphe élevé en l'honneur des trois rois , Salomon , David et Josias , notre compatriote s'était élevé jusqu'au sonnet. Cet épouvantail des poètes de l'époque , qui ne l'abordaient qu'avec une sainte terreur , n'avait nullement effrayé le nôtre. La fortune , qui sourit aux audacieux , n'a pas été , comme on va le voir , trop cruelle pour la muse de notre artiste. Voici son sonnet :

- « David eut son printemps d'une force admirable ,
- « Salomon eut le sien plein de sage action ;
- « Josias l'eut si prompt à la dévotion ,
- « Que sa piété reste à toujours mémorable .

- « Grand Louis , joins ton los à leur los perdurable .
- « En prenant pour miroir leur grand perfection .

- « Et te moulant sur eux avec affection ,
- Tu seras un roy seul à trois rois comparable.

- « Si tu veux pour modèle un roi de ton pays ,
- Au lieu de ces trois rois pren ton grand saint Louis ,
- « Lui de qui l'âge entier à leur printemps ressemble.

- Car en le prenant seul pour objet de tes yeux ,
- Tu seras aussi fort , aussi sage et pieux ,
- Que David , Salomon , et Josias ensemble.

Certes , comme pensée et comme facture , ces vers valent autant et beaucoup mieux peut-être que bien des sonnets du temps , très vantés et très à la mode.

Notre célèbre sculpteur Jacques avait exécuté pour cette solennité une belle statue représentant la France. Elle était supportée par un piédestal dont les quatre faces étaient enrichies d'inscriptions. — Les deux suivantes étaient dues à l'imagination de notre poète. Sur l'un des côtés on lisait :

- Déjà mes beaux jours esclaircis
- Semblaient devenir obscurcis ,
- Retombant dans leur nuit première ;
- Mais le lever de mon soleil ,
- Astre d'un aspect nonpareil ,
- Change cette nuit en lumière.

Et sur l'autre :

- Quand les fiers autans my-brûlez
- Rendraient les rochers ébranlez ,
- Leur souffle me m'est qu'un zéphire
- Puisque je vois mon jeune Athlas
- Si bien porter sans être las
- Le pesant ciel de mon empire. »

Tous ces vers , en résumé , ne sont ni beaucoup au dessus , ni beaucoup au dessous de ces rimes de

circonstance que l'imagination des poètes mettait au service des cérémonies d'apparat, et qui n'affichaient pas de grandes prétentions à l'immortalité.

Il ne faut donc pas se montrer trop sévère pour la muse de Baussonnet qui parfois, au surplus, et quand elle pouvait se dégager de ses entraves officielles, ne manquait ni de verve ni de sensibilité.

La bibliothèque nationale de Paris possède un ancien et curieux manuscrit dont l'existence, ainsi qu'on va le voir, est précieuse pour nous à plus d'un titre. Ce livre, enrichi de fines et délicates vignettes, comme on les faisait alors, est un roman de chevalerie intitulé *Troïle* et *Grisëida*, et qui a appartenu à notre célèbre abbé De la Salle (1).

Des liens d'affection unissaient Baussonnet et l'illustre fondateur des écoles chrétiennes; et ce dernier reçut plus d'une fois peut-être de ces confidences qu'on ne dépose que dans le sein d'un ami.

Notre compatriote avait eu des peines de cœur (les artistes n'en sont pas exempts), et un jour que la lecture du roman de son ami avait sans doute ravivé en lui des blessures saignantes encore, il lui rendait le livre avec ce sonnet écrit de sa main sur le premier feuillet:

- O qu'amour est cruel et cruelles ses armes,
 - Que ses coups sont divers et divers ses effets!
 - J'en suis témoin, La Salle, et ces tristes portraits
 - Que je te rends baignés du ruisseau de mes larmes.
-
- Ce mauvais, par l'effet d'un bel œil plein de charmes,
 - M'a mis comme Troïle, au rang de ses subjects;

(1) J. B. De la Salle, fondateur des frères des écoles chrétiennes, né à Reims en 1651 et mort en 1719.

- « Il nous priva tous deux de nos rares objets ;
« L'un en un temps de paix , l'autre en un temps d'alarmes.
- « Mais Troïle eut un bien au cours de son malheur ;
« Car la mort lui borna sa vie et sa douleur ,
« Après qu'il eut , longtemps , son ardeur assouvie.
- « Et moi qui ne recueille au cours de mes travaux
« Que le fruit malheureux de cent tourments nouveaux ,
« Plus je cherche la mort , plus je trouve la vie.

Certes , ces vers sont charmants et laissent bien loin derrière eux bon nombre de ces compositions de l'époque qui valurent à leurs auteurs une réputation usurpée. Cependant , nous devons le dire , l'élégance et la facilité de leur tournure est leur moindre mérite à nos yeux.

Il y a dans ces quelques lignes , si pleines de sensibilité , toute une histoire , tout le secret d'une existence brisée ; et nous doutons fort que le roman entier de Troïle et Griseïda vaille cette mélancolique poésie du cœur.

G. Baussonnet mourut vers le milieu du xvii^e siècle.





TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE DE REIMS.



Comité

ANNÉE 1851 - 1852.

N° 1. — TRIMESTRE D'AVRIL 1851.



REIMS

P. REGNIER, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

1851



SOMMAIRE DU NUMÉRO.

SCIENCES.— Lecture de M. J. SORNIN— *Sur une expérience récente de M. Foucault.*

Lecture de M. VELLY. — *Notice sur la distillation du vin.*

Rapports sur plusieurs appareils présentés par le sieur Caillet, de Châlons-s.-Marne, par M. LEBRUN, membre correspondant.

BEAUX-ARTS. — Lecture de M. MAX. SUTAINÉ. — *Notice sur Edme Moreau, graveur, (xvi^e-xvii^e siècle).*

LETTRES. — Lecture de M. MOURIN. — *Etudes biographiques. — ix^e et x^e siècles.*

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE. — Communication de M. OPPERT. — *De l'Importance historique des inscriptions asiatiques nouvellement déchiffrées. (Deuxième article.)*

Lectures de M. CH. LORQUET. — *Rapport sur les mémoires de l'Académie nationale de Metz, xxxi^e année.*

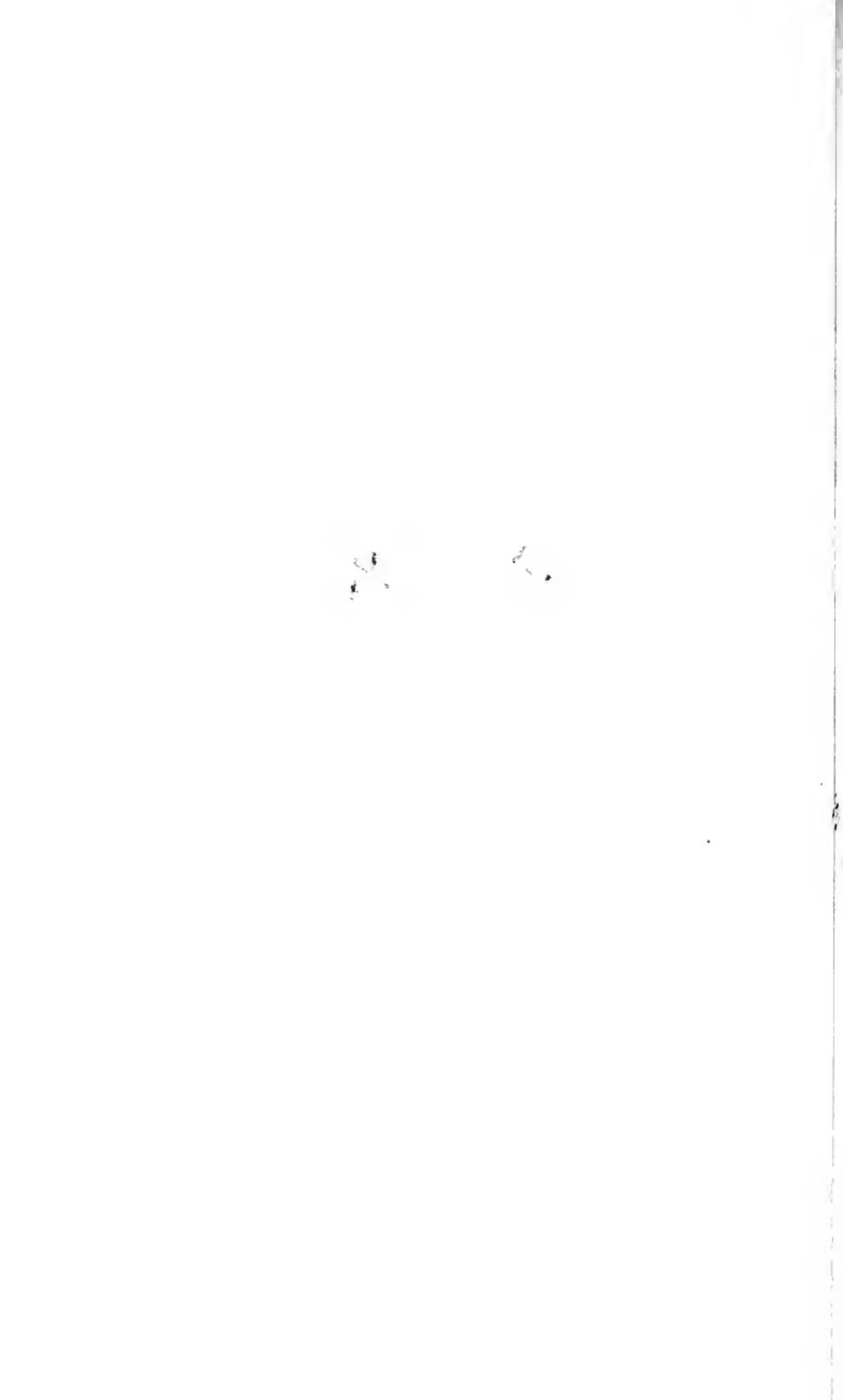
Note au sujet d'une lampe antique trouvée à Grand, (Vosges).

SCIENCES.— Lecture de M. E. MAUMENE. — *Mouvement de rotation de la terre, démontré sous les voûtes de la Cathédrale.*

SÉANCES ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE DE REIMS.



SEANCES
ET
TRAVAUX
DE L'ACADEMIE DE REIMS.

Quatorzieme volume.

2^e TRIMESTRE 1851. — 3^e TRIMESTRE 1851.



REIMS

P. REGNIER, IMPRIMEUR DE L'ACADEMIE,
BRISSART-BINET, LIBRAIRE DE L'ACADEMIE.

—
MDCCLII





TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1851-1852.

N° 1. — *Trimestre d'Avril* 1851.

SCIENCES.

Lecture de M. J. Sernin.

Séance du 14 Mars 1851.

SUR UNE EXPÉRIENCE RÉCENTE DE M. FOUCAULT.

Messieurs ,

Un jeune physicien , déjà connu dans le monde scientifique par plusieurs travaux sur l'électricité et la lumière , M. Léon Foucault , vient d'attacher à son nom une gloire durable , en trouvant dans une expérience bien connue le moyen de prouver que la terre tourne sur elle-même.

Ce n'est sans doute rien de nouveau à nous apprendre ; mais , en rappelant quelles sont les

preuves que nous avons jusqu'à ce jour du mouvement de rotation de la terre, on verra de quelle utilité est l'expérience de M. Foucault, d'ailleurs si ingénieuse et si remarquable par sa simplicité.

La croyance au mouvement de la terre est un des faits les plus anciens de la science. L'école de Pythagore et plusieurs autres écoles grecques l'admettaient comme seule capable d'expliquer le mouvement diurne du ciel. Mais la force des préjugés, ou, si l'on veut, l'absence d'une preuve matérielle, ont été les causes des obstacles qui repoussèrent si longtemps cette idée. Il y a deux siècles à peine, Galilée, moins prudent que Copernic, osa écrire et enseigner que la terre n'était pas immobile dans l'espace. La terre tourne, disait-il, et la preuve en est dans l'aspect des cieux qui nous entourent. Comment concevoir, en effet, que le soleil, les étoiles, ces mondes auprès desquels le nôtre est un atôme, s'accordent tous à tourner dans le même temps autour de nous, et quelle vitesse ne faudrait-il pas leur supposer pour accomplir cette révolution en 24 heures, vu l'immense distance qui les sépare de la terre? N'est-il pas plus simple et plus rationnel d'admettre que ces astres sont fixes et que la terre seule tourne sur son axe, en sens contraire du mouvement apparent des corps célestes.

A ces raisons parfaitement justes, il faut dire que Galilée mêlait des idées fausses : ainsi, dans la fameuse expérience qu'il fit sur la tour de Pise, il n'expliquait pas pourquoi une pierre tombant du sommet atteignait le pied de la tour. Si la terre est en mouvement, disaient ses adversaires, elle doit avoir avancé pendant le temps de la chute, et la pierre

ne participant pas de ce mouvement de l'ouest à l'est, doit tomber bien loin à l'ouest de la tour.

Galilée essayait de cacher sous des subtilités métaphysiques l'insuffisance de sa théorie ; il ne remarquait pas qu'au moment où la pierre va être lâchée, elle possède la vitesse de translation de la tour, et que, par suite, elle doit l'accompagner dans son mouvement. De là l'erreur de ce grand génie, qui voyait la vérité et ne pouvait, à des esprits prévenus, la démontrer par des preuves prises sur la terre elle-même.

Mais, chose merveilleuse, Galilée venait précisément d'inventer un instrument à l'aide duquel il pouvait démontrer aux plus incrédules le mouvement de la terre. Il venait d'inventer le pendule. C'est, en effet, avec le pendule de Galilée que M. Foucault a démontré le fait dont l'intuition a coûté si cher à son auteur.

Supposons une boule de métal attachée à un fil de fer, sans élasticité ; que ce fil, long de plusieurs mètres, soit suspendu à un point immuable. Si l'on vient à écarter ce point de la verticale, et qu'ensuite on l'abandonne à lui-même, il oscillera pendant un temps assez long de chaque côté de cette verticale. La cause de ce mouvement régulier, c'est l'attraction terrestre. Cette attraction tend à ramener le pendule vers la verticale dont il s'écarte ; mais il dépasse cette position en vertu de sa vitesse acquise, et de là ces oscillations qui ne s'éteignent que par la résistance de l'air. Or, la masse attirante de la terre ne changeant pas, il est facile de concevoir et de démontrer que le mouvement de rotation de la terre est tout à fait indifférent au mouvement du

pendule. Il est vrai que le point de suspension est entraîné avec le méridien dans lequel il se trouve; mais l'orientation du plan dans lequel se font les oscillations n'est pas altérée. Voilà donc un plan dont la trace sur notre horizon est parfaitement invariable, et par rapport auquel on pourra apprécier le changement de position d'un observateur en mouvement. Si, en effet, l'observateur est emporté vers l'orient, il lui paraîtra, à lui qui se croit fixe, que le plan d'oscillation du pendule a un mouvement inverse vers l'occident.

C'est ce que confirme l'expérience. Il suffit, pour bien constater le résultat, de placer un repère près du point de départ. Si le fil est assez long, ou si les oscillations sont assez lentes, on peut remarquer, pour chacune d'elles, une distance sensible entre le point extrême de la course du pendule et sa position précédente. On voit ainsi le plan d'oscillation se mouvoir uniformément vers l'occident, ou dans le sens même du mouvement du ciel: ce qui prouve, d'après les considérations précédentes, que la terre se meut en sens contraire, c'est à dire vers l'orient.

Il ne faut pas croire, cependant, que le déplacement du plan d'oscillation soit justement égal au déplacement du méridien, il n'en est qu'une fraction, laquelle dépend de la latitude du lieu où l'on opère. Une note que je joins ici le montre aisément, à l'aide de quelques considérations géométriques (1).

(1) Supposons, pour fixer les idées, que le pendule oscille primitivement dans le plan du méridien, et un observateur placé dans ce plan, regardant le pôle nord. Pour un déplacement infiniment petit du méridien, le déplacement de l'ob-

On voit, en effet, qu'au pôle seul le déplacement serait de 15° par heure, comme la vitesse de rotation de la terre; à l'équateur, le déplacement serait nul; et à Reims, le calcul donne environ $11^\circ \frac{1}{3}$ par heure.

M. Foucault a d'abord fait son expérience dans une cave pour se mettre à l'abri de toute perturbation extérieure. Il l'a reproduite ensuite dans la grande salle de l'Observatoire; et aujourd'hui, tout Paris peut aller voir au Panthéon un pendule de 60 mètres, dont chaque oscillation atteste la rotation de la terre.

Votre section des Sciences se propose, Messieurs, si elle peut se procurer les moyens d'exécution nécessaires, de vous faire assister incessamment à la reproduction de l'expérience de M. Foucault dans la grande salle du Palais archiépiscopal.

servateur, par rapport au plan d'oscillation, est mesuré par l'angle des deux tangentes aux méridiens menées au lieu de l'observateur. Or, cet angle est égal au déplacement angulaire du méridien, multiplié par le cosinus de l'angle du plan de l'équateur et du plan tangent (limite du plan des deux tangentes); ou, ce qui est la même chose, multiplié par le sinus de la latitude. Donc, après un temps fini, la somme des angles est égale au déplacement angulaire total multiplié par le sinus de la latitude.

Par exemple, le déplacement angulaire étant 15° par heure pour une latitude λ il sera $15 \sin \lambda$.

Il est clair que ce calcul subsiste, quel que soit le plan initial d'oscillation, la méridienne n'étant prise ici que comme ligne de repère.

Pour Reims, on trouve par logarithmes $15^\circ \sin \lambda = 11^\circ 20' = 11^\circ \frac{1}{3}$.

Lecture de M. Velly.

Séance du 27 Juin 1851.

NOTICE SUR LA DISTILLATION DU VIN.

Placés comme nous le sommes dans un pays essentiellement vinicole, j'ai pensé qu'il pourrait y avoir utilité à soumettre à l'Académie quelques expériences auxquelles je me suis livré sur la distillation du vin.

Le vin, connu dans les temps les plus reculés, a été pendant longtemps l'apanage des tables royales. Peu à peu les classes élevées s'en sont emparées, et l'usage de cette boisson est tellement répandu aujourd'hui, qu'il forme un des condiments indispensables à notre système alimentaire. Aussi, sa préparation forme-t-elle de nos jours une des branches les plus importantes de notre industrie agricole.

Tout le monde connaît les effets singuliers qu'il produit sur l'économie animale. Pris modérément, son action bienfaisante se porte sur le système nerveux, auquel il apporte plus d'activité et plus d'énergie. Pris en plus forte proportion, il le paralyse, et cela d'une manière si complète qu'il peut déterminer la mort dans certains cas, heureusement ce sont les

plus rares ; mais il arrive trop fréquemment qu'il amène la paralysie de tous nos membres. J'aime mieux croire , pour notre nature , qu'elle ne se rend pas bien compte de ces effets singuliers , plutôt que de lui faire un reproche d'intempérance quand elle en abuse. Mais comme le bienfait obtenu sert à faire oublier le mal , il s'ensuit que nous voulons profiter du bienfait , ce qui souvent peut nous entraîner trop loin.

La nature des vins varie à l'infini , suivant la contrée qui les produit. Les terrains même ont une action qui peut y déterminer des saveurs particulières qui leur sont propres , et en font souvent reconnaître la provenance. C'est à l'aide de ces indications que l'on détermine généralement la diversité des crus producteurs ; dans ce cas , le commerce tire profit à les classer par espèces. C'est là évidemment ce qui constitue le commerce des vins proprement dit.

Chaque espèce de vin soumis à la dégustation donne au palais une impression particulière. Cette saveur devient d'autant plus sensible que le vin arrive à un état plus parfait de composition ; aussi , est-il facile au palais bien exercé de reconnaître non seulement le lieu de production , mais souvent d'indiquer l'année où il a été récolté.

Pendant des siècles , on a bu le vin sans savoir ce qu'il contenait ; il a fallu que la chimie vint en déterminer les divers principes en les distillant. Elle en a obtenu un liquide blanc , qu'elle a d'abord appelé esprit de vin , que nous désignons sous le nom d'alcool aujourd'hui ; c'est à la présence de ce corps liquide qu'il doit la propriété la plus essentielle

de ses effets sur notre économie , et c'est surtout à la présence de ce corps qu'il doit la possibilité de sa conservation pendant plusieurs années.

Toutes les fois que vous laissez du vin exposé à l'action de l'air libre , dans un vase quelconque , vous le voyez bientôt perdre de ses propriétés ; il absorbe l'oxigène de l'air , passe à l'état acide ; il tourne, ce que l'on appelle vulgairement , après avoir perdu une portion de son alcool , et bientôt sa destruction est complète si l'exposition à l'air continue.

Si vous le soumettez , au contraire , à l'action de la chaleur , dans un vase clos , et que vous disposiez l'appareil de manière à recueillir les produits volatilisés , vous obtenez alors un liquide blanc comme de l'eau , c'est l'alcool plus ou moins étendu d'eau : dans tous les cas , les résultats sont les mêmes , sauf la proportion d'alcool dans le mélange ; il n'est même pas de moyen plus certain de déterminer la richesse du vin en alcool. Ce dernier ne varie pas dans sa composition ; il peut cependant se distinguer en diverses espèces , suivant la provenance des vins soumis à la distillation , car il est ordinairement d'une odeur qui peut rappeler celle du vin employé. Dans ce cas , on le distingue par le nom des crus d'où il tire son origine.

On a déjà cherché à déterminer la nature de cette saveur particulière des diverses espèces de vin appelée *bouquet* ; elle provient , suivant certains chimistes , de la formation de plusieurs éthers dans leur milieu. Je suis assez disposé à me ranger à cette idée , bien que la chimie ne soit pas encore parvenue à les déterminer d'une manière bien certaine.

En se rendant compte de leur composition la plus

générale, ou arrive assez facilement à porter ce jugement; avec le temps, les divers principes du vin, réagissant dans leur ensemble, peuvent faire comprendre ce résultat.

En réfléchissant à cet ordre d'idées, je me suis demandé s'il ne serait pas possible de hâter la formation de ce caractère particulier à chaque espèce. Je me suis dit : les vins sont pour la plupart acides, il est probable que la formation du bouquet est due, en grande partie, à la réaction de l'acide du vin sur l'alcool; cette action, prolongée pendant des années en présence des diverses substances qu'il contient, peut avoir pour résultat de produire des éthers pouvant eux-mêmes varier à l'infini, suivant la proportion d'alcool et des principes divers qui en forment la base.

C'est en poursuivant l'examen de cette conclusion que j'ai été amené à faire quelques essais, dont je viens entretenir l'Académie.

Muni d'un petit appareil distillatoire, propre à déterminer la richesse des vins en alcool, j'ai fait plusieurs distillations, dont voici des échantillons sous vos yeux. Dans ma pensée, ces divers essais confirmeraient l'opinion, déjà émise, que le bouquet proviendrait, en grande partie, de la réaction acide sur l'alcool et les différents principes du vin, tels que la matière colorante, l'acide acétique, le tartrate acide de potasse, le tartrate de chaux, le muriate de soude, le sulfate de potasse, le tannin, etc.

J'ai pris pour type du vin de Rilly-la-Montagne, de 1848, en bouteilles depuis dix-huit mois; j'ai commencé par le distiller pur, j'en ai obtenu par ce moyen un alcool dans deux opérations successives,

la même odeur et la même saveur. Ça été là mon point de départ.

Puis, successivement et dans des conditions analogues, j'ai soumis ce même vin à la distillation, sous l'influence de plusieurs acides pris séparément. J'ai procédé d'abord par l'emploi de l'acide sulfurique, que j'ai ajouté au vin dans la proportion de cinq grammes par litre, puis j'ai distillé. Le produit, obtenu par cette opération, m'a fourni un alcool d'une odeur et d'une saveur différentes de celui obtenu par la distillation du vin pur. Une seconde distillation, dans les mêmes conditions, a donné un produit identique; j'en ai conclu que, dans cette circonstance, l'acide sulfurique avait réagi d'une manière très sensible sur les divers principes du vin soumis à l'épreuve.

Poursuivant mes expériences, j'ai employé dans une série de distillations différents acides, toujours dans les mêmes proportions que l'acide sulfurique. Tous les résultats obtenus séparément et à diverses reprises, m'ont toujours donné de l'alcool d'une odeur plus prononcée que celle du type de comparaison. J'ai expérimenté l'acide sulfurique, l'acide azotique, l'acide chlorhydrique, oxalique, citrique, tartrique. Tous ces différents acides ont réagi dans les mêmes conditions et d'une manière identique, bien que l'examen le plus attentif puisse donner une différence dans l'alcool, suivant les acides employés. En somme il est très facile de reconnaître, dans ces différents alcools, une odeur, un bouquet, en un mot, plus ou moins distincts, suivant que l'acide a été plus ou moins énergique. Aussi, tous les acides minéraux ont donné à la distillation avec le vin le bouquet

le plus prononcé ; cela tient évidemment à leur propriété plus énergique , comme acides. Les acides végétaux ont fourni de l'alcool , franc de goût , et avec un bouquet moins prononcé. Dans tous les cas déjà cités , il est à remarquer que , sous l'influence de l'acide , la distillation a présenté un alcool n'ayant pas la moindre odeur empyreumatique , tandis qu'il a été facile de la constater dans la distillation du vin pur.

Toutes ces indications tendraient à démontrer qu'il y a dans ces réactions une influence réelle de la part des acides sur le vin , qui pourrait expliquer la formation du bouquet dans les vins de différents crus.

En réfléchissant à ces divers effets , on est amené naturellement à se demander si l'industrie de la distillation des vins en grand ne pourrait pas employer ce moyen pour obtenir des alcools francs de goût du premier jet.

L'acide sulfurique , employé dans la proportion de 500 grammes par hectolitre , serait une petite dépense. Les diverses expériences auxquelles je me suis livré m'ont démontré que , sous l'influence de l'acide sulfurique , le degré alcoolimétrique avait été sensiblement plus élevé que dans les distillations ordinaires. Je conclus que son emploi dans ces circonstances ne pourrait qu'avoir une bonne influence sur le rendement.

Pour ceux qui connaissent la distillation du vin , il leur est bien démontré qu'à chaque opération l'alcool produit conserve une odeur empyreumatique qui en cache le bouquet. Cette odeur persiste souvent d'une manière si permanente , qu'il faut plusieurs

années pour la faire disparaître. Sous l'influence d'un acide, surtout énergique comme l'acide sulfurique, cette odeur ne se produit pas comme dans la distillation ordinaire du vin pur. C'est ce qui me porte à penser que l'industrie pourrait trouver profit à utiliser cette réaction ; la dépense, par hectolitre, serait de 7 centimes environ, dépense qui serait largement couverte par l'augmentation du degré alcoolimétrique.

Préoccupé des résultats déjà obtenus en distillant du vin vieux, j'ai voulu voir si j'obtiendrais les mêmes effets avec le vin nouveau. J'ai donc pris du vin nouveau de Rilly, que j'ai distillé pur ; j'en ai obtenu de l'alcool, qui est là, sous vos yeux ; puis j'ai distillé le même vin avec addition d'acide. La différence de bouquet dans les deux alcools a été, comme précédemment, très facile à établir.

RAPPORTS

SUR PLUSIEURS APPAREILS

PRÉSENTÉS PAR LE S^r CAILLET, DE CHALONS-S.-MARNE,

Par M. LEBRUN, membre correspondant.

Séance du 27 Mai 1851.

Monsieur le Président,

Je me suis livré, sur l'invitation de M. le Secrétaire général, à l'examen des trois objets présentés ou indiqués par M. Caillet, de Châlons. Ces objets sont :

- 1^o Un appareil portatif pour bains de vapeur ;
- 2^o Une pompe aspirante et foulante pour arrosements et épaisements ;
- 3^o Une pompe à incendie, à volonté aspirante et foulante, ou simplement foulante.

L'appareil pour chauffer les bains de vapeur est simple, en même temps que bien complet. Il consiste en une petite chaudière de forme arrondie en tous sens, avec tuyau de dépense ; en quatre pièces articulées pour allonger, raccourcir, élever ou abaisser, à volonté, le jet de vapeur. Cette chaudière est munie d'une soupape de sûreté. A son sommet se trouve vissée une cage, ou réservoir cylindrique, percée d'un grand nombre de trous et plongeant en partie dans le liquide. Ce réservoir est destiné aux plantes aromatiques qui devraient entrer dans la composition du bain.

Le liquide peut être de 10 à 11 litres, ne remplissant que les $\frac{2}{3}$ de la capacité de la chaudière, que l'on pose sur un petit fourneau portatif.

Il paraît que cet appareil, destiné à porter à domicile les bains de vapeur, fonctionne bien; j'ignore s'il en existe de semblables ou d'analogues.

La pompe pour arrosements et épuisements se compose d'une pièce de fondation et d'un corps servant de récipient, en 2 pièces en fonte.

Elle est à double mouvement, c'est à dire, à balancier.

Dans le récipient sont placés deux cylindres en cuivre mince, dans lesquels fonctionnent les pistons. Le cuivre peut y être très mince, parce qu'à l'extérieur du corps il est soutenu d'un côté par la paroi demi-cylindrique, en cette partie, du récipient, et, de l'autre, par la pression de l'eau dans le récipient.

Les clapets d'aspiration sont posés à plat sur la pièce de fondation, à laquelle s'attache verticalement, au dehors, le boyau d'aspiration. Les pistons ne ressemblent en rien à ceux des pompes aspirantes et foulantes ordinaires; ils sont munis de clapets comme ceux des pompes simplement aspirantes. Dès lors, on comprend que, au moment où le piston remonte, il aspire on fait ouvrir la soupape inférieure pour remplir le corps; en même temps les clapets du piston sont fermés, et celui-ci, pressant l'eau du récipient contre ses parois, lance l'eau d'arrosage en même temps qu'il aspire.

Une capacité, terminant en dôme le récipient et contenant de l'air, fait l'office de régulateur. Elle est surmontée d'un orifice hermétiquement fermé, mais

que l'on peut ouvrir pour y introduire de l'eau pour amorcer la pompe, s'il en est besoin.

Aspirer et refouler en même temps dans le même cylindre, et surtout au moment où les travailleurs soulèvent le levier au lieu d'y peser de leur poids, serait un grave défaut pour l'emploi du travail mécanique, s'il s'agissait d'une pompe ordinaire à simple mouvement. Ici, où les hommes agissent aux deux extrémités d'un balancier, les uns en soulevant, les autres en pesant, il n'y a nul inconvénient.

La pompe fonctionne bien; elle est simple de construction. Elle est montée sur deux roues basses et un avant-train à une seule roue. On peut la trainer par un cheval, ou à bras d'homme avec l'avant-train ou avec des leviers.

Son poids total est de 555 kil., et le prix, probablement, de 400 fr.

Cette pompe a servi à des arrosements et, particulièrement, à des épaisements de puits infectés et alimentés, à ce qu'il paraît, par de fortes sources. Aussi, le volume effectif par chaque coup de piston est-il considérable (2 litres 41, produit d'un volume engendré de 2 litres 78). Le produit net est les 0,76 du volume engendré.

Ce produit de 76 p. %, tandis que certaines pompes à incendie produisent jusqu'à 90 p. %, est peut-être inférieur à ce qu'il aurait dû être. Dans notre opération, où l'on a puisé l'eau à 3 mètres 50 de profondeur, la pompe n'était manœuvrée que par quatre hommes au lieu de huit, et, par conséquent, elle marchait trop lentement.

Cette pompe est construite ingénieusement dans tous ses détails, comme tous les ouvrages de ce

genre exécutés par M. Caillet ; mais je pense que si elle devait être employée aux seuls arrosements, elle devrait être de beaucoup réduite dans ses dimensions, et particulièrement dans celles qui règlent le volume de la dépense. On n'a pas facilement, et pour un travail de durée, huit hommes à mettre au balancier. Il serait, le plus souvent, préférable de ne tirer qu'une quantité d'eau moins considérable dans un temps donné, moitié, par exemple, et de n'y employer que quatre hommes aux leviers.

J'insisterai peu sur la pompe à incendie, que l'on peut, à volonté, rendre aspirante et foulante, ou seulement foulante. Le principe des pistons à clapets y est le même, mais sans avoir l'avantage de simplification qui se fait remarquer dans la petite pompe à épuisements et arrosements.

On peut dire qu'elle est un passage pour arriver à la petite pompe à épuisements que je viens d'essayer de décrire.

Du reste, la pompe à incendie, aspirante et foulante, a déjà été mentionnée honorablement en 1849 par la Société d'agriculture du département de la Marne.

Pour apprécier à leur véritable valeur des pompes, il faudrait se livrer à de longues expériences comparatives, avec des instruments que je n'ai pas à ma disposition. Je crois, cependant, avoir fait ressortir le mérite de simplicité de la petite pompe. Quelle récompense proposer pour les trois appareils présentés ? Je serais fort embarrassé à le dire ; mais je pense qu'ils peuvent mériter un encouragement.

Je vous prie d'agréer, M. le Président, etc.

BEAUX-ARTS.

Lecture de M. Max. Sultaine.

Séance du 23 Mai 1851.

NOTICE

SUR EDMÉ MOREAU, GRAVEUR, (XVI^e-XVII^e SIÈCLE).

L'artiste qui fait le sujet de cette notice n'est pas, il est vrai, né à Reims; mais il y avait fixé sa résidence à peu près continuelle. De plus, ses nombreux travaux, presque entièrement consacrés à l'histoire de notre ville, lui avaient justement acquis son droit de cité; ses œuvres sont tellement liées à nos souvenirs, que l'absence de son nom dans ce recueil constituerait une lacune que nous ne pouvons laisser subsister.

Edmé Moreau naquit à Châlons-sur-Marne vers la fin du xvi^e siècle, et florissait pendant la première moitié du xvii^e. Il vint de bonne heure à Reims, et, soit que notre ville offrit un théâtre plus vaste à son imagination, soit qu'elle lui présentât des chances plus probables de succès, il finit par s'y fixer.

L'œuvre de cet artiste ne manque pas d'importance sous le double rapport du nombre et du mérite des pièces qui le composent. Nous allons nous occuper de celles qui concernent plus spécialement notre ville.

Edme Moreau a gravé trois plans de Reims. L'un d'eux, dont le fond représente une draperie ornée de franges, est entouré de vignettes représentant : la Cathédrale, le Tombeau de saint Remi, le Portail de Saint-Nicaise, le Baptême de Clovis, l'Hôtel-de-Ville et les armes de la Ville avec la devise : *Dieu en soit garde.*

Le second a été exécuté d'après le dessin de Chastillon, oncle de Moreau, et qui a laissé lui-même, comme graveur, un assez grand nombre de pièces sur Reims et les environs. A en juger d'après une espèce de dédicace qui accompagne ce plan, il dut être l'un des premiers travaux de notre artiste, et comme un hommage rendu à la cité qu'il avait, comme il le dit lui-même, choisie pour son séjour. Voici cette lettre *adressée à Messieurs les habitants de la ville de Reims.*

« Messieurs,

» Ayant fait choix de cette ville pour mon séjour,
» j'ai bien voulu vous faire paraître par quelque
» trait de mon art en témoignage de mon labeur
» et du service que je vous ai voué dès l'heure où
» j'ai eu l'honneur de m'approcher de vous, et
» n'ayant rien trouvé de plus digne de vous être
» offert que le pourtrait de cette ville, de qui vous
» êtes le plus beau lustre et qui lui servez de ferme
» appui, il m'a semblé fort à propos de m'en ac-
» quitter par l'entremise de mon burin, qui l'a tracé

» d'après un dessein que j'ai rencontré, ainsi que
» M. de la Cheze vous le dira cy dessous. Je vous
» l'offre donc, Messieurs, et vous prie de le rece-
» voir avec autant de faveur que j'ai d'affection à
» me faire connaître.

» Signé : Votre très humble serviteur, Edme
» Moreau, châlonnais, graveur en taille-douce. »

On trouve en effet, au bas de ce plan, une longue notice sur Reims écrite par *René de la Cheze, rémois*, indiquant qu'il faisait partie des dessins de feu le Sieur de Chastillon, oncle de notre graveur et digne topographe du Roi. G. Beaussonnet avait retouché et augmenté ce dessin (1).

Enfin, le troisième plan de Moreau, qui est en même temps le plus connu, est intitulé : *Le Pourtrait de la Ville, Cité et Université de Reims*. Il est daté de 1655, et signé Ed : Moreau del : et scul : Au bas, on lit les vers suivants (2).

Je suis Reims dont les fondementz
Ont pris leur vrais commencementz
Quand Ilion fut mise en proye,
Et Rémus me donna son nom,
Au temps que la ville de Troye
Perdit son lustre et son renom
Si Rome entre ses vanitez
Vante un nombre d'antiquitez,

(1) Claude de Chastillon était de Châlons-sur-Marne, comme Moreau. Il naquit vers 1545 ou 1550, et signait *Ingénieur topographe du roy*. On lui doit une foule de vues de villes et châteaux. Parmi celles qui intéressent Reims, nous remarquons : *Le vieil Château de Reims ruiné; les Châteaux de Verzenay, Sillery, Sept-Saulx; le remarquable bourg d'Ay*.

(2) M. Brissart fils, libraire de l'Académie de Reims, publia en 1845 une nouvelle édition de ce plan, lithographié par MM. Boudié et Camuset, de Reims.

Dans moy mille antique s'enserre
De qui l'un pour oindre nos roys
Fut envoyé du ciel en terre
Au plus saint prélat des François.

Outre ces trois plans, qui tous sont de petite dimension, notre artiste a encore publié sur Reims un grand nombre de pièces, dont voici les plus importantes et les plus connues :

Le Portail de la Cathédrale, pièce assez médiocre, datée de 1625.

L'Hôtel-de-Ville, belle estampe assez grande et dédiée à « Messieurs le Lieutenant, Gens du Conseil, Echevins de la Ville de Reims. » Les planches sont conservées à la bibliothèque municipale.

Le Portrait de Louis XIII, d'après le bas-relief qui orne la façade de l'Hôtel-de-Ville, daté de 1656.

Le sacrum Palladium Remense, assez grande pièce exécutée d'après un dessin de G. Beaussonnet (1).

Le rare et somptueux Tombeau de saint Remy, pièce importante, au bas de laquelle on lit : Rem
Regem
Rege
Remigi (2).

Le même Tombeau de saint Remy, d'une plus petite dimension.

(1) Voir la notice sur G. Beaussonnet.

(2) Dans cette pièce, très curieuse et très rare, neuf statues servent d'ornement au Tombeau. Voici, en commençant par la gauche, les personnages qu'elles représentent : *Clovis. Archiepiscopus Remensis. Episcopus Laudunensis. Episcopus Lingonensis. Louis XIII. Episcopus Bellovacensis. Episcopus Catalaunensis. Episcopus Noviodunensis. Saint Louis.*

La Porte Basée, gravée pour l'Histoire de Reims,
de N. Bergier (1).

Un Portrait de N. Bergier, avec ces vers :

La Parque, nous privant des fruits de notre histoire,
N'a pourtant pu ravir ce grand Bergier Rémois ;
Car son corps vit par l'art, ainsi que tu le vois,
Et par ses beaux discours son esprit plein de gloire

On voit, par la nomenclature qui précède, qu'Edme Moreau s'est effectivement beaucoup occupé de notre ville. Il est certain qu'il y a exécuté ses plus importants et ses meilleurs travaux, et qu'à ce titre nous devons, comme nous le disons au commencement de cette notice, le comprendre dans la famille de nos artistes rémois.

La bibliothèque nationale possède une bonne partie de l'œuvre de Moreau. Parmi les planches de cette collection, nous avons remarqué plusieurs grandes pièces allégoriques accompagnées de l'anagramme H[†]IS, et deux estampes très curieuses, l'une intitulée : *Arc de triomphe de la Mort*, l'autre *dirigée contre les Dissidents* (les Protestants). Nous allons donner la description de cette dernière.

Elle représente un moulin construit sur une île flottante, et sur le toit duquel on voit Calvin perché en compagnie du diable. Une seule aîle est tendue de voiles, au bas de la gravure, on lit ce sonnet :

Ce moulin que le vent de la dissension
Faisait aller au gré de celui qui le meîne,
Quand le libertinage et la rébellion
Abusaient ses chalands d'une espérance vaine.

(1) Ces deux dernières pièces, également d'après Beaussonnet, ornent l'Histoire de Reims de N. Bergier.

Le Démon du midi manquant d'invention
Pour faire que Calvin ne manque pas d'haleine,
Maintenant ce moulin ne tourne plus qu'à peine
Sur le pivot rouillé de sa religion.

Il fournissait jadis Nîmes et la Rochelle ;
Il fournissait Sedan devant qu'il fut François ;
Mais ne les ayant plus , il ne bat que d'une aile.

Et si Genève enfin , connaissait ses faux poids ,
Ne trouvant plus à qui débiter sa farine ,
Musnier , asne , moulin , tout irait en ruine.

Cette gravure , qui se vendait chez Edme Moreau lui-même , avec *privilege* , ne porte pas de date ; mais elle a dû être exécutée après l'année 1628 , qui est celle de la soumission de la Rochelle. Elle porte bien l'empreinte et le caractère des dissensions religieuses qui divisaient la France à cette époque , et auxquelles notre artiste ne voulut pas rester étranger.

Le sonnet ne manque pas d'originalité ni d'une certaine facilité de versification. Nous regrettons de n'en pas connaître l'auteur.

Edme Moreau était loin d'être sans mérite : son burin avait de la finesse et de la légèreté , et plusieurs pièces de son recueil sont remarquables.

N'oublions pas qu'il précéda la grande école française , et qu'à l'époque où il vivait , l'art de la gravure était loin d'avoir acquis le degré de perfection qu'il a atteint depuis.

Voici ce que dit de lui Alf. Bomardot , dans son *Histoire artistique-archéologique de la gravure en France* :

« Edme Moreau était né à Reims (1) ; il grava et
» édita, en 1619, des vignettes pour l'ouvrage inti-
» tulé : *les Roses de l'Amour céleste..* par de Rosieres
» de Chaudeney Son burin léger rappelle *Crispin*
» *de Pas*. En 1655, il grava sept vignettes (2) pour
» *le Dessein de l'Histoire de Reims, par Nicolas*
» *Bergier*. On lui doit entre autres le *Tombeau de*
» *saint Remy*, aujourd'hui démoli ou mal restauré.
» Un autre Moreau, ou peut-être le même, gravait
» des modèles d'écriture. »

(1) On sait que c'est une erreur.

(2) Autre erreur : il ne grava, pour cette histoire, que la *Porte Basée* et le *Tombeau de saint Remy*.

LETTRES.

—

Lecture de M. Mourin.

—

ÉTUDES BIOGRAPHIQUES. — IX^e ET X^e SIÈCLE.

—

Introduction.

—

MESSIEURS,

L'Histoire de France a été presque entièrement renouvelée de nos jours. D'un côté, de laborieux érudits, rassemblant et coordonnant les matériaux épars, ont éclairé de leurs savantes investigations les points les plus obscurs, et de l'autre, de hardis penseurs ont déterminé les lois philosophiques de son développement. Les travaux de MM. Thierry, Guizot, Fauriel, Bagnanard, Michelet, Sismondi, Henri Martin, Chateaubriant, de Baraute, etc., ont popularisé la science nouvelle. Grâce à ces illustres maîtres, dont quelques uns sont aussi de grands écrivains, notre vieille France a recouvré sa physionomie vraie et dépouillé cette apparence à la fois mensongère et uniforme dont l'avaient revêtue les historiens du XVII^e et du XVIII^e siècle.

En général, l'attention de ces rares esprits s'est portée de préférence sur les époques agitées par quelque grande révolution. C'est, sans doute, parce que, dans nos commotions politiques ou sociales, il se fait tout à coup une vive lumière, éclairant le passé et l'avenir, et à l'éclat de laquelle il est plus facile de saisir et d'apprécier la marche des faits généraux. Ainsi, nos historiens se sont occupés avec une légitime prédilection de ces grands événements qui donnèrent aux rois Mérovinges un débris du colosse romain; qui, après de longues et dramatiques luttes, firent passer la couronne sur la tête du chef de l'Austrasie victorieuse; qui, plus tard, déchirèrent en lambeaux l'empire de Charlemagne et morcelèrent les vieilles Gaules en 70,000 fiefs; qui enfin, brisant les entraves féodales, émancipèrent à la fois la bourgeoisie et la royauté nationales. Descendez plus bas encore le cours des âges, et vous trouverez sur chacune des grandes phases de notre histoire des travaux considérables.

Il est cependant une révolution, importante entre toutes, que l'école contemporaine n'a point absorbée avec tout le soin, tout l'intérêt qu'elle mérite : c'est celle qui transféra la couronne de Pépin-le-Bref dans la famille de Robert-le-Fort.

Il était digne, je pense, de l'un des plus illustres maîtres, et je m'étonne qu'aucun ne l'ait tenté, de s'arrêter quelques instants au ix^e et au x^e siècle, et d'élever, avec la science et le génie, sur le berceau des Capétiens, un monument qui servit de portique à notre histoire.

On parle souvent des quatorze siècles de notre monarchie. A Dieu ne plaise que je touche à la

vénéralle antiquité de nos origines. Mais il faut cependant s'entendre et ne pas confondre la monarchie barbare des fils de Clovis, la monarchie impériale de Charlemagne et la monarchie vraiment française des Capétiens. Il est d'une vérité aujourd'hui vulgaire qu'on ne peut reconnaître une France, dans la bonne acception du mot, qu'à partir de la troisième race. Les deux premières ont tout au plus préparé le terrain si heureusement fécondé par les fils de Hugues Capet. La carte du pays, notre système administratif, l'édifice de nos institutions, nos mœurs publiques, notre esprit national, notre caractère, notre civilisation, notre langue, notre gloire, tout cela naît, se forme, s'élève, se développe sous les rois Capétiens (1). Je n'ai pas à apprécier la part directe prise par les monarques dans cette grande œuvre historique. Mais il suffirait que, dans la plupart des cas, ils se fussent contentés de suivre l'impulsion populaire, pour qu'à mon sens, on les eût appelés, à juste titre, notre dynastie nationale.

Or, la famille Capétienne ne date pas seulement du jour où elle s'est affermie sur ce trône glorieux qu'elle ne devait perdre que de notre temps. Son histoire compte en deçà plus de cent années, pendant lesquelles elle soutint, avec les descendants de Charlemagne, une lutte ardente et laborieuse. Ce sont ces cent ans, occupés par l'enfance des Capétiens, dont on a jusqu'ici trop négligé l'étude. Nous avons fait comme ces peuples d'Afrique dont les champs sont périodiquement fécondés par les

(1) Il est bien entendu qu'en parlant ainsi, je reste dans les domaines purement historiques et que je ne franchis pas 1789, date qui ouvre aussi une France nouvelle.

eaux d'un grand fleuve, et qui n'en recherchent pas la source.

Il est vrai qu'au **xvii^e** siècle et au **xviii^e**, on s'est vivement préoccupé de la généalogie des Capétiens. On trouve dans la bibliothèque du Père le Long (tome II), la liste de cinquante-deux ouvrages, dont quelques uns considérables, sur cette question. Les Bénédictins ont savamment résumé, dans la préface du **10^e** volume des historiens de France, le mémoire le plus connu sur cette matière, celui de **M. de Fancemagne**. Mais ce n'est là, à coup sûr, qu'un des côtés secondaires de la question. Peu importe, en définitive, que Robert-le-Fort ait été le petit-fils de Wittikind, suivant l'opinion la plus probable, ou qu'il ait eu pour premier aïeul Childebrand, frère de Charles-Martel, comme le prétendent les partisans de l'unité de nos races royales, ou enfin qu'il ait tiré tout simplement son origine d'un boucher de Paris, ainsi qu'on le croyait vulgairement au **xiii^e** et au **xiv^e** siècles. Ce qui importerait bien davantage, ce serait de déterminer par quelle série de causes et de faits, une famille d'origine obscure, supplanta les descendants d'un des rois les plus glorieux et les plus populaires qu'ait vu naître l'humanité. Il faudrait établir, dans toute son étendue, le sens vrai de l'avènement des Capétiens. Mais, pour arriver à une conclusion sérieuse, il est indispensable d'étudier de plus près qu'on ne l'a fait, le **ix^e** et le **x^e** siècles.

De nos jours, les écrivains qui ont jeté un coup-d'œil sur cette époque, en ont fait la théorie au gré de leur fantaisie et ont passé rapidement. Les uns ont vu dans l'avènement de Hugues Capet le

dénouement d'une rivalité de races et le triomphe d'un prétendu parti national; pour d'autres, les Capétiens n'ont représenté que la défense du sol contre les Northmans; d'autres enfin ont considéré les Capétiens comme la haute personnification de la féodalité victorieuse. Chacun a donné son avis en courant; il semble que nos historiens ont hâte d'entrer dans la France nouvelle et d'aller applaudir à la naissance de la chevalerie, à l'ébranlement européen de la première croisade et au double réveil de la royauté et des communes.

Et cependant ce sujet, négligé avec un singulier dédain, renferme, à mon avis, une de ces mines fécondes dont les richesses devaient tenter un de ces beaux talents, comme il s'en rencontre aujourd'hui, qui savent unir à l'infatigable patience de l'érudit, le feu, la couleur, la poésie du grand écrivain.

Je n'ai pas la prétention d'aborder cette tâche. Je voudrais seulement en détacher des fragments et faire passer devant vos yeux quelques unes des grandes figures qui dominent l'époque et furent les principaux rôles dans le drame historique. Mais avant de vous les présenter, je dois tracer le cadre général et définir le milieu dans lequel elles se meuvent et s'agitent. Je suis obligé pour cela de rappeler rapidement des faits bien connus.

Considérés d'ensemble, le ix^e et le x^e siècle portent l'empreinte d'une profonde tristesse. Les Gaules n'avaient jamais traversé d'aussi douloureuses épreuves. Aussi, quand on parcourt les documents de cette époque, on croit entendre sortir de chaque page un long gémissément.

Invasions, guerres privées, famines, contagions, tous les fléaux frappent à la fois ou tour à tour. Les pirates Northmans avaient commencé leurs incursions en France dans la première moitié du ix^e siècle. Ils les renouvelèrent sans relâche pendant cent cinquante années, bien au-delà, quoiqu'on en ait dit, du célèbre traité de Saint-Clair-sur-Epte. Vers 919, apparurent dans l'Est les premières hordes des Hongrois, dont la férocité laissa dans plusieurs provinces une si profonde impression de terreur.

M. Guizot fait remarquer dans ses *Essais* que ce qui frappe et attriste dans la lecture des documents de la grande invasion, c'est que rien n'y révèle l'existence d'une nation. Il semble que les Barbares parcourent un désert inhabité. Il n'en est pas ainsi au ix^e et au x^e siècle. Les étrangers qui viennent piller les Gaules y trouvent une société, mais une société sans défense, sans énergie, sans espoir. Dès que le cor d'ivoire des rois de la mer a résonné sur les rives incendiées de la Loire ou de la Seine, ou qu'on entend dans les plaines de la Lorraine, de la Champagne et de la Bourgogne, le galop précipité de la cavalerie hongroise, les populations s'enfuient, éperdues d'épouvante. Les paysans poussent devant eux leurs troupeaux; les habitants des bourgs et des villes chargent sur leurs chariots leurs objets les plus précieux; les moines emportent sur leurs épaules les reliques vénérées de leurs convents. Ce tableau, qui rappelle la fuite des Romains, à l'approche des Gaulois, si dramatiquement décrite par Tite-Live, se retrouve à chaque instant dans les légendaires et dans les chroniqueurs. Chaque année, chaque saison, se reproduisaient les mêmes

dévastations, les mêmes terreurs, les mêmes misères. Les corsaires, remontant le cours des fleuves, pénétraient si avant dans l'intérieur, que l'on compte à peine quelques villes qui aient été épargnées par les flammes. Pour se mettre à l'abri, les habitants qui ne fuyaient pas au loin, cherchaient un asile dans de profonds et vastes souterrains creusés près des villages ; d'autres, moins craintifs, fortifiaient leurs bourgades, crénelaient les abbayes et les églises, et, dévorés d'anxiété, guettaient du haut des clochers les hordes dévastatrices dispersées dans les campagnes en flamme.

Aux maux de l'invasion venaient souvent se joindre les fléaux qui sont la suite des misères publiques : des maladies pestilentielles ou de cruelles famines emportaient ceux qu'avaient épargnés les rois de la mer et les descendants des Huns.

A chaque heure était réservée sa souffrance ; et, pour comble de tristesse, les imaginations ébranlées par de si douloureux spectacles voyaient apparaître dans le ciel des signes effrayants, présages d'un avenir plus sombre encore.

Enfin, il arriva un jour où la somme des maux sembla dépasser les forces humaines. Alors l'Europe chrétienne chancela sous le poids de ses angoisses et perdit toute espérance. Comme le bûcheron de la fable, elle jeta là son fardeau, et s'affaissant dans un sombre désespoir, elle attendit la mort. Ce fut une croyance universelle que l'an mil était le terme fatal marqué pour la suprême catastrophe.

Voilà, Messieurs, la physionomie générale et douloureusement monotone de cette époque, telle qu'elle

est retracée dans tous nos historiens. Mais si nous franchissons le cadre et que nous pénétrions au cœur de la société, dans ce que l'on appelle le monde politique, nous nous trouvons en présence d'un tout autre spectacle.

Dans ces jours de défaillance populaire, tous n'avaient point fléchi. Il était resté quelques vaillants cœurs, luttant contre l'étranger et poursuivant la carrière des ambitions humaines, comme s'ils croyaient la France éternelle.

Cette société politique achevait de prendre sa forme, complétait son organisation, au prix des plus dures expériences. Elle était déjà divisée en deux corps distincts, rivaux, campant, pour ainsi dire, en présence et invoquant des principes opposés. L'un, c'était la féodalité, grandie à la faveur des malheurs publics, consacrée par le capitulaire de Kiersy-sur-Oise, et maîtresse en grande partie du pays dont elle couronnait toutes les hauteurs de ces donjons crénelés, surgis du sol national, dès les premières invasions normandes ; elle représentait la force vive, brutale, l'indépendance individuelle, l'orgueil de la personnalité, et semblait porter dans son sein toutes les passions nobles mais désordonnées des anciennes bandes germaniques. L'autre, c'était l'Église, disposant aussi d'immenses ressources matérielles, entraînant à sa suite les masses croyantes de l'époque et, quoique profondément altérée au contact de la barbarie, opposant déjà le droit, la loi morale, comme une barrière à la violence, comme un bouclier pour l'opprimé. Cet antagonisme est le fait essentiel du moyen-âge ; il doit se produire plus tard avec éclat sous le nom de lutte du sacerdoce et de l'empire.

Il est déjà sensible dans la période dont je m'occupe et s'accuse dans une multitude de faits.

Entre ces deux puissances , entre ces deux camps sur lesquels se porte d'abord le regard philosophique de l'historien , s'agitent , luttent et dépérissent les descendants de Charlemagne , non pas aussi dégénérés , aussi incapables que l'ont dit les flatteurs des Capétiens ; mais souvent braves , actifs , résolus , combattant avec persévérance et presque avec génie. Mais le mouvement féodal l'emporte. C'est en vain que Charles III , Louis d'Outremer , Lothaire , s'épuisent en efforts. La féodalité , comme les flots de la mer , monte sans cesse autour du trône Carolingien , qui s'abîme insensiblement. Un jour viendra où les fils du grand empereur , ayant vu tomber un à un les fleurons de leur couronne , erreront comme des proscrits dans le domaine de leurs ancêtres.

La lutte fut longue , cependant. A quoi doit-on attribuer ce fait singulier d'une race survivant , pour ainsi dire , à ses principes de vie ? Sans doute qu'on peut expliquer , en partie , ce phénomène historique par le prestige qui s'attache aux vieilles royautés. La gloire de Charlemagne vivait encore dans la mémoire des peuples et planait comme une égide sur ses descendants avilis. On se souvenait aussi , peut-être , des anathèmes portés par le pape Etienne II contre les Francs , s'ils mettaient sur le trône un roi issu d'un autre sang que de celui de Pépin le Bref. Mais , en vérité , si les Carolingiens n'eussent eu autour d'eux que ce rempart moral , je doute qu'ils eussent aussi longtemps arrêté la féodalité conduite à l'attaque par l'ambition Capétienne. Ils en avaient un autre plus matériel et plus sûr.

Tandis que la féodalité adoptait pour chefs les fils de Robert-le-Fort, l'Eglise prit la défense des vieilles traditions et protégea les héritiers de Charlemagne. Les chefs de cette église étaient les archevêques de Reims. Aussi peut-on considérer Reims comme la véritable capitale des derniers jours Carolingiens. Cette ville est du moins le centre principal des événements : à vrai dire, l'histoire de France se fait pendant cent ans sous ses murs. Durant cette longue période, le siège archiépiscopal fut occupé par une suite de grands prélats que nous retrouverons bientôt, Fouques, Hérivée, Artaud, etc., tous partisans et champions actifs de la cause Carolingienne. Mais après ces illustres chefs de l'Eglise gallicane, il en vint un qui oublia les traditions de son siège, et qui, entraîné par le mouvement général, passa dans le camp capétien. C'en était fait désormais du trône consacré par Etienne II. L'archevêque Adalberon ayant retiré la main qui soutenait l'édifice... l'édifice s'écroula.

Telle est, Messieurs, l'action qui commence, se développe et se dénoue, sur une scène fort changeante, à travers de dramatiques péripéties dans la période qui s'étend de la déposition de Charles le Gros (887) à la captivité de Charles de Lorraine, le dernier prétendant Carolingien (991). J'essaierai, dans une série d'études biographiques, de vous en retracer les phases caractéristiques.

Un mot maintenant sur les sources auxquelles je puiserai. Par un bonheur qu'un singulier hasard a réservé à notre époque, on peut aujourd'hui, ce que n'ont pu faire nos devanciers, interroger sur le x^e siècle un document du plus haut intérêt.

Les matériaux historiques sont fort rares au IX^e et au X^e siècle. Quand on a épuisé Flodoard, Albon de Fleury, Raoul Faber, quelques légendes de Bollandistes, les lettres de Gerbert et de quelques autres personnages, les actes d'un très petit nombre de conciles, quelques chartes, on est obligé de recourir aux chroniqueurs mensongers et crédules des XI^e, XII^e, XIII^e, XIV^e siècles, ou même aux poèmes de la même époque.

Deux causes principales expliquent cette disette de documents. Il faut se souvenir d'abord que nous sommes aux plus mauvais jours de l'époque la plus tourmentée de notre histoire. Le sol est morcelé à l'infini par le système féodal. Chaque ville, chaque bourgade, chaque château, chaque monastère, devenu le siège d'une petite souveraineté, forme une société isolée, un monde à part, sans rapports suivis avec les contrées voisines. La royauté, avilie, est à peu près annulée; il n'y a plus de pouvoir public dirigeant les intérêts généraux et entretenant une vie commune dans un vaste corps. L'histoire, ne pouvant se rattacher à aucun centre, perd nécessairement son unité et se fractionne comme le territoire. En outre, les relations entre les diverses parties de la France sont de plus en plus rares et difficiles. Les voyages deviennent périlleux; les marchands ne vont d'une ville à l'autre que sous bonne escorte. Sur chaque route, sur chaque pont, à l'entrée de chaque forêt, aux portes de chaque bourgade, il faut payer des droits. Heureux encore les aventureux voyageurs, si, du haut de quelque donjon, aire du vaujour féodal, ne descendent pas brusquement de farouches gens d'armes qui les détournent sans merci.

Le fait suivant peut donner une idée aussi vive qu'exacte de cette difficulté de communications. Sous le règne de Hugues Capet, un comte de Corbeil, voulant rétablir le fameux monastère de Saint-Maur, envoya demander l'aide de l'abbé Magal, qui s'était rendu célèbre par la réforme de Cluny. Magal, ayant reçu le messager, s'écria : « N'avez-vous pas, dans votre pays, un assez grand nombre de monastères ? Pourquoi n'y cherchez-vous pas ce que vous désirez ? Combien il me sera pénible d'aller chercher au loin des nations étrangères et inconnues, d'abandonner mon pays et d'atteindre le vôtre ! » *Au loin ! des nations étrangères et inconnues !* Et il s'agissait d'une distance de moins de cent lieues.

On conçoit, Messieurs, il eut été difficile, dans un pareil état de choses, de rassembler des renseignements historiques bien complets.

À cet isolement politique et matériel, venait se joindre une extrême ignorance. Permettez-moi de m'arrêter un instant sur cette seconde cause de la pauvreté littéraire de la période que j'étudie.

Pour apprécier l'état des lettres au x^e siècle, il suffit de parcourir la préface du quatrième tome de l'Histoire littéraire, une de ces belles préfaces dans lesquelles les savants Bénédictins ont condensé, en quelque sorte, la science rassemblée dans leurs in-f^{os}. Voici ce qu'on lit aux premières pages : « Il faut d'abord convenir que l'ignorance y a été grande et fort répandue. . . , à peine se trouvait-il quelques laïcs qui sussent lire et écrire. . . . » Les Bénédictins notent qu'on trouve, au bas d'un diplôme du roi Raoul, un quatrain fait pour nous apprendre que ce prince savait signer de sa propre main « Il n'y avait que les

ecclésiastiques et les moines qui se mêlassent de lettres. Encore la plupart des clercs, de l'aveu d'un témoin oculaire, n'entendaient pas ce qu'ils disaient. Il est certain qu'on en voyait rarement qui fussent en état de parler en public et d'instruire le peuple... Tel état le sort des lettres parmi le gros des ecclésiastiques et la multitude des laïcs; tel il fut aussi dans quelques monastères, ces asiles les plus assurés de la littérature depuis sa première décadence. Ceux à qui l'on donnait ordinairement l'administration ne savaient seulement pas lire... » Et un peu plus loin : « Quant aux monastères, ceux qui avaient échappé aux flammes et aux déprédations des barbares, se trouvaient entre les mains d'abbés laïcs, à qui on les avait donnés en fiefs, ou qui s'en étaient emparé de leur propre autorité, et qui y vivaient avec leurs femmes, leurs enfants, leurs soldats et leurs chiens... »

Ainsi, Messieurs, l'ignorance était à peu près générale; les anciennes écoles cathédrales étaient presque toutes désertes, et les écoles des couvents transformées en chenils par la grossière barbarie des abbés laïcs.

Cependant, au milieu de ce chaos social, couvert des ténèbres de la barbarie et de l'ignorance, on voyait, de loin en loin, briller quelques points lumineux. Les écoles de Cluny, d'Aurillac, de Metz, de Lorge, de Toul, de Fleury, de Luxeuil, etc., étaient autant d'asiles pour les sciences et les lettres. De nombreux écoliers y affluaient.

Entre tous ces foyers, encore ardents, où l'on entretenait avec soin le flambeau rallumé par Charlemagne, l'Europe entière remarquait la grande école de Saint-Remy de Reims. Je le constate avec plaisir, Reims fut, au moyen-âge, une des rares cités qui

surent conserver presque toujours intact le double départ des libertés municipales et des lumières intellectuelles que Rome lui avait confié. Depuis surtout l'archevêque Foulques, successeur, en 882, du grand Hinemar, qui restaura l'enseignement de saint Remy, une série de savants écolâtres, commençant avec Hucbald et Remy pour aboutir à l'illustre Gerbert, se succédèrent avec un grand éclat. On venait de fort loin pour entendre la voix de ces grands maîtres. Dom Marlot donne la liste des personnages distingués qui se formèrent successivement aux leçons des moines de Reims. Gerbert, dont un livre qui a fait récemment quelque bruit a popularisé la vieille renommée, fut le plus habile de ces écolâtres. Il vit s'asseoir autour de sa chaire plusieurs illustres disciples. Deux étaient destinés à porter la couronne, Othon II et Robert I^{er}. Un troisième, et le plus remarquable sans doute par son intelligence, porta, au lieu de pourpre royale, la bure modeste des moines. C'est le chroniqueur Richer. Je vais finir, par l'histoire de son livre, cette longue course à travers le ix^e et le x^e siècle.

On sait que l'histoire de Flodoard se termine en 966. Gerbert, en devenant archevêque de Reims sous Hugues Capet, chargea son disciple, le moine Richer, de continuer l'œuvre et de raconter à la postérité les événements qui remplissent cette période si importante qui s'étend de 966 à l'affermissement des rois Capétiens. Le travail fut fait, publié, et parut digne du maître et du disciple. Mais, par une fatalité singulière, cette chronique disparut au xv^e siècle. Les dernières traces étaient restées dans Trithème, moine qui vivait vers 1480, et qui a écrit la chronique d'Hirsange. Le Trithème admirait beaucoup Richer ;

il dit de lui : « Claruit hoc tempore in Gallia Richerus,
» monachus Remensis, ordinis nostri, homo studiosus,
» et tam in divinis scripturis quam in secularibus
» litteris egregiè doctus, ingenio promptus, et clarus
» eloquio : qui scripsit ad Gerbertum Rhemorum ar-
»chiepiscopum, pulchrum et compendiosum opus de
» gestis Gallorum quod sic incipit : Orbis itaque plaga
» quæ mortalibus sese commodam præbet. »

Qu'éta't devenu, depuis le chroniqueur d'Hirsange, le précieux ouvrage, *Pulchrum et compendiosum opus* ? Nul ne le savait... Ce qui contribuait à le maintenir dans l'obscurité, c'est qu'on avait fini par confondre généralement le Richer du x^e siècle avec un autre Richer, moine Bénédictin du xiii^e siècle, auteur de la chronique de Senones.

Enfin, Messieurs, un heureux hasard a permis de secouer la poussière qui couvrait injustement le manuscrit du disciple de Gerbert. M. Pertg, l'éditeur des *Monumenta Germaniæ Historica*, est, comme on sait, un de ces Bénédictins modernes, qui s'occupe, de nos jours, à recueillir les vestiges littéraires du passé. L'infatigable savant a fouillé les bibliothèques, les archives, les dépôts, les collections de la France, de l'Italie, de l'Allemagne. Il est parvenu ainsi à élever à la tradition historique de la patrie un véritable monument.

Dans un de ses voyages d'exploration, M. Pertg visita, vers 1855, la bibliothèque publique de Bamberg. Il y découvrit un vénérable manuscrit portant, en écriture du x^e siècle, le titre : *Historia Richeri Monachi*, — et au-dessus, mais d'une écriture plus récente, ce titre plus étendu : *Richeri monachi Senensis ord. S. Benedicti libri quatuor Historie*. (*Achery Ipicili*, t. II, non convenit.)

Heureusement que cette indication n'arrête point le savant allemand, comme elle en avait sans doute arrêté beaucoup d'autres avant lui. Il parcourut les premières lignes du manuscrit et s'aperçut, avec une joie... d'érudit, qu'il avait mis la main sur un trésor. Le manuscrit commençait par la phrase indiquée dans Trithème : *Orbis itaque plaga, &c.* Le moine Richer, l'intelligent disciple de Gerbert, le témoin oculaire de la révolution Cépétienne, revoyait le jour après un si long, un si étrange oubli.

M. Pertz inséra Richer dans sa collection, en 1859. Il établit, avec toute l'autorité de la science, l'authenticité de l'ouvrage. Par un bonheur singulier, le manuscrit porte tous les caractères d'un autographe, et ni M. Pertz, ni aucun savant, ne doutent que nous n'ayons l'original même de Richer.

Cette publication a ému toute l'Europe savante. En France, l'Institut s'est occupé plusieurs fois de Richer. Le journal des savants lui a consacré de nombreux articles. Enfin, la société de l'histoire de France a fait publier et traduire, par M. Guadet, l'un de ses membres, cet important ouvrage.

On n'a sur l'auteur que les renseignements qu'il fournit lui-même dans le cours de son livre. Il parle d'ailleurs fort peu de sa personne. Il n'est pas un de ces écrivains, si nombreux à notre époque, qui, dans leur naïf amour-propre, se persuadent que la postérité se préoccupe avec anxiété de tous leurs faits et gestes. Qu'aurait-il, du reste, à raconter, le modeste moine, sinon la vie commune, paisible, studieuse, monotone, des monastères de St-Remy ?

Son père, qu'il nomme Raoul, était un partisan ardent de la cause Carolingienne. Il suivit, en brave

soldat, pendant une longue et aventureuse carrière, la fortune changeante de Louis d'Outremer et de Lothaire.

Sans doute, qu'avant d'entrer au monastère, Richer, tout enfant, assis sur les genoux du vieux soldat, écouta les longs récits des luttes qu'il devait un jour retracer. Il connut ainsi, par un des acteurs les plus actifs, plusieurs circonstances, plusieurs faits ignorés du vulgaire.

C'est vers 969, par conséquent trois ans après la mort de Flodoard, comme le conjecture M. Pertg, que Richer fut admis dans l'abbaye de Saint-Remy.

Il devint aussitôt un des disciples favoris de Gerbert, qui l'initia à toutes les sciences qu'il enseignait aux applaudissements d'une partie de l'Europe. Richer voua à son illustre maître une sorte de culte. Il consacre vingt-deux chapitres à l'histoire ou plutôt à l'éloge de cet homme étrange, si diversement jugé, calomnié par ses contemporains, et relevé, je crois, outre mesure, par le XIX^e siècle.

Le pauvre moine suivit le grand homme dans les phases diverses que parcourut sa fortune. Il l'accompagna sans doute, suivant les ingénieuses conjectures de M. Lenormant, dans son second archevêché à Ravenne, et vécut peut-être encore à ses côtés, lorsque le fils du pâtre de Bellias eut été couronné de la thiaïre, sous le nom de Sylvestre II. Après la mort du maître, le moine se retira en Allemagne, où il passa ses derniers jours. Cette circonstance explique la découverte de son manuscrit à Bamberg.

L'ouvrage de Richer s'étend de 888 à 995, avec un appendice qui fournit des faits jusqu'en 998.

Je n'ai pas le dessein d'apprécier longuement cette précieuse chronique; le travail n'est pas à faire, et vous me permettrez de vous renvoyer au Journal des savants. Qu'il me suffise de dire que, par l'abondance des faits et la sûreté des renseignements, Richer est la source principale de toute la période; qu'il fait connaître un grand nombre d'événements ignorés jusqu'ici, et qu'il dissipe l'obscurité qui recouvrait certains autres.

Du reste, si l'on considère sa haute intelligence, son expérience d'homme mêlé aux affaires, son talent d'écrivain, il est à une prodigieuse distance de tous les auteurs de son temps.

Flodoard ne peut lui être comparé sous aucun rapport. On pourrait, en le plaçant toutefois à un degré au dessus, trouver quelque analogie entre lui et l'auteur de l'Histoire ecclésiastique de France.

J'ai insisté un peu longuement sur Richer, parce qu'il est l'un des éléments principaux et le moins connu du travail que j'aurai l'honneur de vous soumettre. Je n'ai point tout dit, cependant; mais comme il me servira habituellement de guide, je lui laisserai souvent la parole, et quand, en passant auprès des grands personnages que je me propose d'étudier, il dira un mot de lui-même, je le recueillerai afin que nous fassions peu à peu une connaissance complète avec le Grégoire de Tours du x^e siècle.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Communication de M. Oppert,

Membre correspondant.

DE L'IMPORTANCE HISTORIQUE DES INSCRIPTIONS ASIATIQUES NOUVELLEMENT DÉCHIFFRÉES.

Deuxième article.

La grande inscription de Bisontoun, dont j'avais l'honneur de parler à l'Académie, se trouve gravée sur un grand rocher sur la route de Kirmanshab à Egbatane. Elle est, pour ainsi dire, l'explication des sculptures par lesquelles Darius croyait terrifier les nations de son vaste empire.

On voit, sur un roc escarpé, représenté le roi Darius, suivi de deux serviteurs. Du pied gauche, le monarque foule le mage pseudo-Smerdis, et devant lui se tiennent neuf individus, les bras liés au dos et la corde au cou. Au dessus du groupe édifiant plane Ormuzd, le bon principe, d'après la croyance de Zoroastre.

Quarante-six inscriptions d'étendue fort différente ornent ces sculptures gigantesques, exécutées à peu près à 500 pieds au dessus de la route. De ces quarante-six inscriptions, seize sont en langue perse, sept sont conçues dans l'idiome scythique, et treize en assyrien. Nous ne connaissons jusqu'ici que les seize tablettes achéméniennes; les traductions sont

copiées par M. Rawlinson, qui ne les veut pas publier pour ne pas laisser à un autre savant la gloire de déchiffrer les documents de Ninive.

Des seize inscriptions dans l'idiome des anciens Perses, onze servent à expliquer les figures sculptées de Darius et de ses ennemis vaincus. Les autres tables, d'une longueur tout autrement considérable, racontent l'histoire des premières années du règne de Darius, fils d'Hystaspe. C'est sur ces tables et sur les données intéressantes qu'elles nous fournissent, que je voudrais fixer l'attention de l'Académie.

Voici le commencement de la première table, longue de 56 lignes. Nous la donnons d'après l'interprétation modifiée dans les points les plus importants, que nous avons justifiés ailleurs :

« Je suis Darius grand roi, roi des rois, roi en Perse, roi des provinces, fils d'Hystaspe, petit-fils d'Arsamès, Achéménide.

Le roi Darius déclare : Mon père est Hystaspe, le père d'Hystaspe est Arsamès ; le père d'Arsamès, Ariaxamnès ; le père d'Ariaxamnès, Teïspes ; le père de Teïspes, Achémènes.

Le roi Darius déclare : C'est pour cela que nous sommes intitulés Achéménides ; depuis longtemps nous sommes puissants, depuis longtemps notre race est une race royale.

Le roi Darius déclare : Huit de notre race furent rois avant moi, je suis le neuvième ; nous étions neuf rois en deux branches.

Le roi Darius déclare : Je suis roi par la grâce d'Ormuzd, Ormuzd m'a conféré l'empire.

Le roi Darius déclare : Voici les pays qui étaient

sous ma domination ; par la grâce d'Ormuzd je fus leur roi : la Perse , la Médie , la Susiane , la Babylonie , l'Assyrie , l'Arabie , l'Égypte , les Ioniens maritimes , la Lydie , l'Ionie continentale , l'Arménie , la Cappadoce , la Parthie , la Larangie , la Sagartie , l'Ariane , la Chorasmie , la Bactriane , la Sogdiane , la Sacie (Scythie) , la Sallagydie , l'Itrachosie , la Mucie ; en tout , 25 provinces.

Le roi Darius déclare : Voilà les provinces qui étaient sous ma domination ; par la volonté d'Ormuzd , elles étaient mes esclaves , elles me portaient leurs tributs ; jour et nuit on exécutait ce qui avait été ordonné par moi.

Le roi Darius déclare : Celui qui , dans ces pays , était étranger , je l'ai supporté s'il était supportable ; celui qui était ennemi , était éprouvé comme il le méritait. Par la volonté d'Ormuzd , ces pays suivaient ma loi ; ainsi que j'ordonnais , ainsi ils le faisaient.

Le roi Darius déclare : Ormuzd m'a confié l'empire , Ormuzd m'a accordé son secours jusqu'à ce que je parvins à l'empire ; c'est par la grâce d'Ormuzd que je tiens la royauté.

Le roi Darius déclare : Voici ce que je fis avant d'être roi. Le nommé Cambyse , fils de Cyrus , de notre famille , fut roi ici avant moi. Ce Cambyse avait un frère nommé Smerdis (Bardiga) , issu de la même mère et du même père. Puis Cambyse tua Smerdis. Lorsque Cambyse tua son frère , le peuple ignorait que Smerdis fût mort. Ensuite Cambyse allait en Égypte. Pendant que le roi était en Égypte , le peuple devint rebelle , l'imposture fit des progrès en Perse , en Médie et dans les autres pays.

Le roi Darius déclare : Il y eut un homme , un mage nommé Gomatès ; celui-là se révolta ; il existe une montagne nommée Arkadris , c'est de là qu'il s'insurgea ; c'est le 14 du mois de Viyakhna qu'il se révolta. Il trompa le peuple en disant : « Je suis Smerdis , le fils de Cyrus , le frère de Cambyse. » Ensuite l'Etat entier fit défection de Cambyse ; et la Perse et la Médie et les autres provinces ; ce fut le 9 du mois de Garmapada qu'il ravit la royauté ; puis Cambyse mourut en se blessant lui-même.

Le roi Darius déclare : L'empire que le mage Gomatès usurpa , avait été à notre race depuis longtemps. Gomatès le mage déroba Cambyse de la Perse , de la Médie et des autres provinces ; il fit d'après sa volonté ; il fut roi.

Le roi Darius déclare : Et il n'y avait ni Perse , ni Mède , ni de notre race , quelconque qui aurait dépouillé de sa couronne ce Gomatès le mage. Le peuple le craignait à cause de sa férocité. Il aurait volontiers tué beaucoup de monde qui connaissait l'ancien Smerdis , pour cela il aurait tué le peuple. « Afin que l'on ne me reconnaisse pas que je ne suis pas Smerdis , le fils de Cyrus. » Personne n'osait dire quoi que ce fût à l'égard de Gomatès le mage , jusqu'à ce que je vins. Alors je priai Ormuzd ; Ormuzd m'apporta son secours. Ce fut le 10 du mois de Bâgayâdis que je tuai , accompagné d'hommes fidèles , Gomatès le mage et les hommes qui étaient ses principaux complices ; il y a un fort nommé Siklhanyatis dans le pays de Nicée en Médie , c'est là que je le tuai. Je lui ravis l'empire. Par la volonté d'Ormuzd je devins roi ; Ormuzd me conféra l'empire.

Le roi Darius déclare : L'empire qui avait été arraché à notre race, je l'ai restauré. Je l'ai remis à sa place. Comme il avait été avant moi, ainsi je l'ai rétabli. Les autels que Gomatès le mage avait renversés, je les ai restaurés en sauveur du peuple, j'ai rétabli le monde et le ciel (les chants et le saint office) ; et j'ai rétabli l'ordre dans le peuple en Perse et en Médie et dans les autres provinces. Comme ç'avait été avant moi, ainsi j'ai restauré ce qui était renversé. Par la volonté d'Ormuzd, j'ai fait tout cela. J'ai disposé tout jusqu'à ce que j'eusse rétabli l'État. Je l'ai arrangé par la volonté d'Ormuzd comme ç'avait été avant moi, lorsque Gomatès le mage n'avait pas usurpé notre pays.

Le roi Darius déclare : Je fis cela après que je devins roi. »

Voilà le commencement de la première table. La fin, comme la seconde et la troisième, et enfin la cinquième inscription, font l'historique du règne de Darius, fils d'Hystaspe, jusqu'au deuxième siège de Babylone.

Nous avons essayé d'établir la chronologie et de la mettre en accord avec les événements transmis par les Grecs.

Darius, après avoir vaincu le mage, avait à réprimer les révoltes des peuples que l'absence de Cambyse avait porté à secouer le joug incommode des Perses. Les Indiens se révoltèrent les premiers, commandés par un nommé Alkrina, fils d'Elpadarma ; ils furent vaincus. Mais, après cette défaite, une insurrection beaucoup plus redoutable éclata, celle de Babylone. Nous savons maintenant les détails de cette affaire : un nommé Naditabira prit les rênes du gouvernement sous le nom de Nabonchodo-

nosor II, fils de Nabonide, vaincu par Cyrus. A la nouvelle de la révolte, Darius marcha vers Babylone, mais Naditabira l'attend déjà sur les bords du Tigre. Le monarque franchit le fleuve et repoussa l'insurgé le 27 du mois d'Akigâda, en Octobre 5210. A. P. C. Il poursuivit son adversaire jusqu'à l'Euphrate et lui livra une seconde bataille le 2 Anâmaka, en Décembre de la même année. Cette bataille malheureuse livre au vainqueur le chemin de Babylone, où s'était réfugié le prétendu Nabonchodonosor.

N'oublions pas pourtant que le document de Bisontoum est une pièce toute officielle, et il est curieux à voir que le monarque perse parle avec la même réserve de ses échecs que, dans nos jours, le faisaient les généraux Autrichiens et Russes, quand il s'agissait des Hongrois et des Tartares. Darius dit qu'il prit Babylone; il raconte ce que ses généraux ont fait pendant son séjour, mais il se garde bien de nous dire quelles circonstances le retiennent si longtemps dans la cité de Sémiramis. Nous savons par Hérodote ce qu'il sait, c'est-à-dire qu'il fallut vingt mois pour dompter ces prétendus rebelles.

Pendant le siège de Babylone, toutes ces provinces se soulèvent; à la tête de chacune surgit un autre prétendant, ou, comme le monarque perse dit, un autre imposteur, produisant le titre légitime de ses ancêtres. Divers insurgés, Omane en Susiane, Citratakmes en Sugartie, Frâdor en Margiane, Arakha en Arménie, sont successivement vaincus par les généraux de Darius. Mais surtout la Médie s'arma pour secouer le joug des successeurs de Cyrus, et il fallut quatre batailles, livrées en décembre 518, en mai, en août et en novembre 517 pour rétablir l'ordre parmi les Mèdes révoltés.

Cambyse avait tué son frère Smerdis ; mais malgré l'aveu fait, sur son lit de mort, par le frère dénaturé, le peuple Perse croyait à la vie du fils puîné de Cyrus. Un nommé Veïsdales arbore, au nom de Smerdis, le drapeau de la légitimité, et faillit arracher réellement le sceptre des mains énergiques qui s'en étaient emparées. Cette insurrection d'un second pseudo-Smerdis n'est connue que par le roc de Bisontoun ; aucun historien n'en a gardé le souvenir, malgré l'importance de la révolte, qui fait dire au monarque Perse, à l'endroit de Veïsdales : « Il fut roi en Perse.

Ce deuxième imposteur est autrement énergique que l'était le Mage. Disposant d'une armée considérable, ce n'est qu'après deux batailles, en mai et en juillet 517, qu'il est anéanti par le général de Darius, Artabard. Mais l'insurrection survécut à celui qui l'avait fomentée; il ne s'était pas contenté d'ameuter la Perse ; il avait jeté des armées considérables dans les provinces orientales de l'empire, et ce n'est qu'après deux batailles successives, en décembre 517 et avril 516, que l'armée insurrectionnelle est détruite. Il est curieux à lire, dans le récit officiel du roi Perse, comment cette armée résista, pendant presque une année, après que le prétexte légitime de la révolte lui a été enlevé.

Darius nous raconte une dernière tentative des Babyloniens de regagner leur indépendance ; mais la ville fut détruite. Il nous parle d'une expédition contre les Scythes ; mais ce ne fut certes pas la fameuse guerre qui a tant de ressemblance avec la grande expédition de Russie, faite presque sur le même terrain par Napoléon.

C'est ici, après une longue prière à la postérité de garder intactes ces inscriptions, que se termine ce document, dont je n'ai donné que les détails principaux.

Lectures de M. Loriquet.

Séances des 26 Juin et 25 Juillet 1851.

RAPPORT

SUR LES MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE NATIONALE
DE METZ , XXXI^e ANNÉE.

Messieurs ,

Chargé par vous , conjointement avec M. Paris , de prendre connaissance du volume que l'Académie de Metz vous a récemment envoyé , et muni des pleins pouvoirs de notre honorable collègue , je viens vous rendre compte des travaux de cette Société.

Savante parmi les plus savantes , la cité Messine a sur une foule d'autres de son rang l'avantage de posséder dans la science et le génie militaire un contingent aussi nombreux qu'éclairé , dont s'enrichit son Académie nationale. Après la liste de ses membres et l'ensemble de ses travaux , nous en avons pour preuve les paroles mêmes de son Secrétaire qui , dans le compte-rendu annuel , et avec l'expérience

des trente-une années d'existence de l'Académie de Metz, nous assure que, « sans être complètement inconnues sur les bords de la Moselle, les muses en aucun temps n'ont beaucoup hanté cette société, intimidées qu'elles sont par les fronts calmes et froids du chimiste et du géomètre. » M. le secrétaire avait sans doute ses raisons pour s'exprimer ainsi; c'était peu poli, toutefois, qu'il nous permette de le dire, à l'égard de la musique, du moins, « cette muse aimable et gracieuse qui est toujours venue prêter à l'Académie de Metz son concours harmonieux et relever l'éclat de ses solennités (1), » de la musique enfin, qui avait, cette année même, les honneurs du discours présidentiel.

M. le secrétaire a-t-il également raison quand il plaint l'Académie de Metz d'avoir peu produit? Vous en jugerez plus favorablement. C'est beaucoup, au reste, suivant nous, que de répandre, comme elle le fait, autour d'elle, l'instruction et les encouragements. Les beaux-arts et l'industrie notamment reçoivent de l'Académie de Metz une salutaire impulsion. Des expositions ont lieu, sous ses auspices, tous les deux ans pour les premiers, de cinq ans en cinq ans, pour la seconde, et l'on paraît s'applaudir du succès obtenu. De plus, « répondant, dit M. le secrétaire, au vœu qui lui en a été exprimé par l'administration municipale, l'Académie a continué ses lectures du soir, qui, pendant quatre mois de l'hiver, ont réuni, trois fois la semaine, un auditoire aussi calme et honnête qu'intelligent et sympathique. » De tels soins de la part d'une Académie sont de ceux qui satisfont le plus aux besoins des populations, et les résultats heu-

(1) Paroles de M. A. Malherbe, président : Séance du 19 mai 1850.

reux qu'elle est appelée à recueillir, doivent la consoler amplement, ce nous semble, de l'absence de tout mémoire en réponse aux diverses questions qu'elle avait proposées et mises au concours pour cette année. « Les sociétés savantes, qui s'efforcent d'éclairer du flambeau de la science le développement des arts, les progrès de l'industrie et de l'agriculture, ne sont pas un rouage superflu dans la grande machine sociale ; et, à quelque point de vue que l'on se place, on ne saurait dédaigner ces travaux obscurs, cette influence lente et cachée, dont l'effet est d'autant plus assuré qu'elle s'exerce plus loin du conflit des intérêts et des passions. » C'est encore M. le secrétaire de l'Académie de Metz qui parle ici ; nous ne pouvons mieux appliquer ses paroles qu'au corps savant auquel il appartient.

Je ne suivrai pas M. le secrétaire dans l'énumération complète des travaux de son Académie. Sans parler d'objets d'une importance toute locale, d'observations météorologiques, par exemple, de renseignements sur le poids moyen des animaux livrés à la boucherie de Metz, sur l'état de la population, sur l'amélioration de l'espèce chevaline dans le pays, il y a dans ce volume une foule de choses à l'égard desquelles je dois, en toute humilité, me déclarer incompetent. J'ai mieux aimé faire un choix approprié à ma convenance, que de me fourvoyer dans des sujets tels que ceux-ci :

Rapport sur le télégraphe électrique de MM. Schiavetti et Belliéri, par M. E. de Sauley ;

Sur le daguerréotype, par M. Vincenot ;

Sur les essais faits à Metz des produits de la société du blanc de zinc et couleurs à base de zinc, par M. Langlois ;

Sur des minerais de fer du département de la Moselle, par le même ;

Sur la maladie du froment, qualifié blé vibrioné, par M. André ;

Mémoires sur les moyens d'apprécier la situation des exploitations agricoles, par le même ;

Rapport de M. Génot sur les expériences faites par M. Keinholt, relatives à la maladie des pommes de terre.

En pareilles matières, il m'eût été difficile de ne pas commettre d'hérésies.

Il y a d'autres travaux sur lesquels je ne puis me taire absolument, dussé-je y toucher témérairement. Ce sont ceux qui ont pour objet l'amélioration du sort des classes souffrantes, question à l'ordre du jour depuis quelques années surtout, mais dont, il faut le dire, on n'aurait pas tant à s'occuper, si les idées et les habitudes rentraient dans le calme que protégeaient autrefois des institutions, soit civiles, soit politiques, soit religieuses, sans lesquelles, suivant nous, il n'y a que trouble et confusion.

Une commission prise dans le sein de l'Académie de Metz avait été chargée de constater les causes et le degré d'insalubrité des habitations de cette ville et des campagnes environnantes, elle devait rechercher en outre les moyens d'y remédier. La peinture que fait M. le docteur Laveran des habitations d'ouvriers dans la ville de Metz, peut s'appliquer à toutes les cités industrielles, et particulièrement à la nôtre : les remèdes proposés, en attendant mieux, pourraient être les mêmes. Je mettrai donc sous vos yeux, Messieurs, les conclusions de l'ho-

norable rapporteur. Il propose à l'Académie de Metz :

1° D'appuyer de ses vœux la proposition faite à l'assemblée législative, par M. de Melun, de donner à l'autorité municipale le droit de déclarer inhabitables les maisons insalubres ;

2° D'éclairer, par des encouragements et des publications, les populations des campagnes, sur les conditions hygiéniques des habitations ;

3° D'attendre que l'expérience ait prononcé sur la convenance d'élever des maisons spécialement destinées aux ouvriers ;

4° Enfin, d'appeler l'attention de l'autorité sur la question de l'insalubrité des habitations.

La législation, vous le savez, a consacré, depuis, plusieurs des dispositions proposées par l'Académie de Metz.

Après ce rapport, vient le compte-rendu de M. de Saint-Vincent sur l'établissement d'une société de prévoyance dans les villes de Charleville et de Mézières. L'organisation de cette société se fait remarquer par des particularités heureuses ; elle s'est élevée sans bruit, après avoir reçu son institution de l'autorité locale ; elle ne dédaigne pas la religion pour auxiliaire ; elle n'est exclusive de personne : toutes choses dont nous félicitons fort les fondateurs de cette association, et de celle-ci entre autres et surtout, qu'ils n'ont pas perdu leur temps à faire des règlements, ni dépensé, comme il arrive quelquefois, leur zèle dans le travail de l'enfantement.

C'est quelque chose, sans doute, que tous ces mérites ; on peut même produire quelque bien en mettant en œuvre les conclusions exposées au sein

de l'Académie de Metz, au sujet des habitations insalubres. Mais vous conviendrez probablement avec moi que le mal qui travaille nos populations ouvrières a besoin d'autres remèdes, quand je vous aurai fait connaître l'éloquent rapport de M. Faivre sur le livre de M. Robert Guyard, intitulé : *Essai sur l'état du paupérisme en France.*

« La pauvreté, dit M. Faivre, est un fait ancien, qui a commencé avec le monde, et qui vraisemblablement ne finira qu'avec le monde; le paupérisme est un fait nouveau, ou du moins un fait récemment observé, pour lequel il a fallu inventer un nom, comme pour le magnétisme ou l'électricité.... L'inégalité des conditions, suite inévitable de l'inégalité des aptitudes, est un fait naturel et divin. Il y aura donc toujours des pauvres. La plaie sociale, désignée sous le nom de paupérisme, doit-elle pareillement exister toujours, est-elle sans remède?... » Pour s'en rendre compte, il faut savoir d'abord ce que c'est que le paupérisme. *L'humanité veut jouir*, a dit un apôtre du socialisme. Là est tout le secret du paupérisme, que M. Faivre définit : *l'impatience croissante des pauvres.* « Du jour, dit-il, où l'humanité, libre des entraves antiques, eut en outre répudié les espérances célestes pour aspirer exclusivement aux jouissances de la terre, chacun s'est dit : *Pourquoi pas moi?* Une brûlante émulation s'est emparée de toutes les âmes.... La masse innombrable de ceux que leur faiblesse intellectuelle ou physique retient dans les rangs inférieurs, fit entendre de sourdes menaces et s'expliqua peu à peu plus clairement. » Le paupérisme, maladie nouvelle, apparaissait dans le monde.

Comme remède à ce fléau, on a proposé, d'une part, le remaniement complet de la société; c'était transformer le mot que nous avons cité plus haut en celui-ci : *l'humanité veut périr*; le remède n'est pas du goût de tout le monde. On a indiqué d'autres moyens, tels que les Caisses d'épargne, les Associations de prévoyance plus ou moins mutuelles, les Cités ouvrières, les Salles d'asile, les Crèches, et toutes les inventions de la moderne philanthropie, topiques ou palliatifs, capables au plus de calmer le mal et de lui faire prendre patience.

» Ce qui frappe, continue M. Faivre, dans l'étude qu'ont faite de la situation des hommes tels que MM. Buret, Thiers, Blanqui, et avec eux l'auteur de l'ouvrage soumis à l'Académie de Metz, c'est que, plus ou moins étrangers par leur passé ou par leurs convictions à la foi chrétienne, ils s'accordent à déclarer avec tristesse que le mal est dans la perte de la foi, que le remède est dans le réveil de la foi... Admettons pour un moment que l'Évangile soit la règle de toutes les consciences : à l'instant cette soif de jouir s'apaise, ... l'esprit de dévouement se substitue à l'égoïsme, ... le riche est tenu d'aimer et de soulager son frère le pauvre; le pauvre, à son tour, est tenu d'aimer et de respecter son frère le riche. Un lien d'amour, qui, sous le nom de charité, se noue dans le ciel, unit entre eux tous les hommes, et ne fait de toutes les familles qu'une grande, qu'une immense famille. Que reste-t-il encore, je vous prie, de ce hideux fantôme que vous appelez le paupérisme ? »

Tout cela est dit par l'honorable secrétaire de l'Académie de Metz avec l'entrain que donnent le

talent et la conviction. Le tableau qu'il fait de la situation est sévère; il est vrai cependant, en partie du moins et à un certain point de vue : mais est-il complet? Le remède indiqué, sans doute, est des plus efficaces : mais croyez-vous qu'il puisse être appliqué sans difficultés? Croyez-vous aussi qu'il n'y ait rien de plus général à dire sur les causes du paupérisme, de cette impatience de toute subordination, de cette ardeur de jouir qui pousse les populations hors des voies tracées par la volonté divine et par la main du temps? Si, par exemple, il y a perturbation dans les régions supérieures de la société, n'est-il pas raisonnable d'y remettre tout à sa place, d'y ramener l'ordre, avant de toucher au désordre des degrés inférieurs? Quand tout le corps est malade, c'est tout le corps qu'il faut réformer et guérir, non pas membre à membre, mais en corrigeant le régime général de l'ensemble et en commençant par la tête. Vous voulez que l'Évangile redevienne la loi des individus; qu'il soit donc aussi la loi des gouvernements, la loi des nations, la loi des sociétés. La morale est une : elle doit être la même pour tous, régler les rapports de tous. Il faut donc que les puissants se replacent dans la justice et la vérité, si vous voulez que les petits y rentrent; et, de même que, suivant l'expression d'un éminent publiciste, il n'est pas au pouvoir des gouvernements qui se sont placés dans le mal d'empêcher le fait qu'ils ont produit de réaliser les conséquences qu'il renferme : ainsi, tout se remettra de soi, dans les sociétés, naturellement et sans secousse, dès que la tête aura repris son assiette.

Les consciences n'appartiennent qu'à Dieu, le

pouvoir civil n'a rien à y prétendre ; mais il peut interroger les œuvres qui appartiennent à la loi , a dit M. de Frayssinous (1). C'est en suivant cette pensée que l'auteur du livre examiné , M. Robert Guyard , demande , en faveur du christianisme , des loix et des manifestations officielles. Pour M. Faivre , au contraire , le pouvoir est un auxiliaire suspect : il ne peut et ne doit , suivant lui , qu'assurer à l'Évangile toute sa liberté d'action. Ainsi se trouve posée et jugée la question d'une *religion d'état* , laquelle existe chez nous en fait , vous le savez , sinon dans le texte de la loi. Il n'est pas besoin de vous dire , je crois , de quel côté me paraît être la logique .

La charité n'est autre que l'économie sociale prenant en haut ses inspirations bienfaisantes. Nous ne quitterons donc pas les régions élevées , si nous suivons M. l'abbé Maréchal dans le domaine des lettres divines. Il a enrichi les mémoires de l'Académie de Metz d'un travail important sur le bonheur des élus , et il a joint à cette dissertation des notes fort intéressantes sur le Cantique des cantiques.

Parlons d'abord de la dissertation sur le bonheur des élus. L'auteur l'a partagée en sept chapitres ; mais nous n'astreindrons pas tout à fait notre analyse à cette division.

Saint Augustin , Boëce et Dante l'aident d'abord à définir la béatitude ; il recueille ensuite les différentes dénominations que lui donne l'Écriture , les divers sens attachés aux mots *ciel* et *paradis* , et les traces de la croyance traditionnelle des peuples à une vie future , conséquence de la notion de l'im-

(1) Craintes et espérances de la Religion.

mortalité de l'âme, comme de celle du bien et du mal. Chez les Juifs, les justes ont entrevu le bonheur éternel; mais il appartenait au Rédempteur seul, chargé de rouvrir aux hommes la porte du ciel, de leur révéler clairement ce bonheur et de le leur donner en perspective.

Quant à l'idée que les hommes se sont faite du séjour et de la vie des bienheureux, nous trouvons dans l'Éden des Juifs, dans les Champs-Élysées des Grecs et des Romains, dans la sphère orageuse des Scandinaves, dans la chasse sans fin de l'Indien, dans les sept paradis de Mahomet, autant de symboles grossiers d'une vie future en rapport avec le degré d'abaissement moral dans lequel chaque nation est tombée. L'Église seule, qui possède les paroles de la vie éternelle, possède aussi la notion véritable de ce qu'est le paradis.

Ici, Messieurs, nous touchons à la théologie dans ce qu'elle a de plus intime et de plus sérieux : veuillez vous rappeler que je ne fais qu'analyser. Notre auteur démontre par l'Écriture, par les Pères, par les Conciles, par le sentiment des philosophes chrétiens, tels que Leibnitz, les différents points de doctrine qui concernent la béatitude, savoir : l'intuition surnaturelle de l'essence de Dieu par les bienheureux, sans qu'ils puissent toutefois comprendre Dieu surnaturellement; l'inégalité de cette intuition, selon la diversité de leurs mérites; enfin la jouissance immédiate de la vision béatifique, après la sortie du corps, pour les âmes des justes auxquelles il ne reste rien à expier. La vision intuitive que prétendent établir les partisans du *zoo-magnétisme*, paraît à M. Maréchal très propre à nous donner une idée de la com-

munion qui s'établira dans le ciel entre l'homme et Dieu par le moyen du Verbe dieu et homme ; il en tire naturellement un argument en faveur du dogme chrétien qu'il vient d'exposer. Il rapporte ensuite quelques unes des descriptions qu'on a données du séjour des élus ; il qualifie , en passant , la curiosité de ceux qui voudraient savoir où est le paradis et dans quel état y seront les bienheureux ; il termine en proposant à nos méditations les sentiments que doit inspirer aux chrétiens la doctrine de l'Église sur les récompenses de la vie future , renfermant en trois mots , comme saint Augustin , la substance de l'éternelle félicité : Voir Dieu , l'aimer , le louer.

J'arrive aux notes sur le Cantique des cantiques.

Il n'est pas de livre divin qui, autant que celui-ci, ait fourni matière aux interprétations. Entre les commentaires impertinents de Grotius et ceux de Bossuet , entre les petits vers galants de Théodore de Bèze et la glose du Père de Carrières, il y a des degrés infinis. Car tous n'ont pas le sens droit, le cœur chaste et l'élévation d'esprit qu'exige une pareille lecture. En vérité, les Juifs étaient sages en interdisant ce livre à leurs enfans jusqu'à l'âge de trente ans ; pour certaines gens même, il eut été plus utile qu'il demeurât lettres closes : le respect dû à son origine inspirée y eut gagné.

M. Maréchal avait caractère pour toucher à cette arche sainte, et il l'a fait à l'aide des autorités les plus respectables. Il ne s'écarte en rien de l'interprétation symbolique généralement admise dans l'Église universelle ; ses notes et ses citations s'emploient concurremment à affermir ce magnifique édifice et à l'embellir. Saint Thomas, qu'il place à tort parmi

les saints pères, mais qui brille au premier rang des docteurs de l'Eglise, est la source pure à laquelle il puise principalement. Sans avoir la prétention d'ajouter aux interprétations savantes des Origène, des Théodoret, des Grégoire le Grand, des Bède, des Fromont, des Louis de Léon, des Bossuet, l'auteur éclaircit quelques points jusqu'alors indécis; nous citerons particulièrement ses recherches sur le Nard, sur la Sunamite, sur le symbolisme du lis et de la rose et les applications qu'on en a faites, notamment à l'église du Christ et à la Vierge-Mère. L'érudition littéraire vient parfois en aide à celle du théologien, et si, de près ou de loin, quelque poète a répété un écho du Cantique de Salomon, M. Maréchal le recueille avec soin pour en faire jouir ses lecteurs.

Après les travaux de M. Maréchal, que nous venons d'analyser, le plus important mémoire que renferme le recueil de l'Académie de Metz est celui de M. Victor Simon, qui a pour titre : *Documents historiques sur le verre*. L'auteur, s'aidant des ouvrages déjà publiés sur cette matière, y joint le résultat de ses propres recherches et les données de la science moderne; il en résulte un traité à peu près complet et plein de faits curieux sur l'industrie verrière depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours.

Ce que dit M. Victor Simon sur l'origine du verre et sur son pays natal, n'est pas ce qu'il y a de moins intéressant dans son ouvrage. A ceux qui ne croiraient pas que de Zabulon, tribu de la Judée, sont venus l'usage du sable et son nom (*sabulum*), il oppose les témoignages concordants de Pline, du Talmud et de Maimonide; il leur montre le verre de couleur fort

commun et le verre blanc très recherché parmi les Juifs, voire même des fenêtres vitrées dans le temple de Salomon.

De la Palestine et de la Phénicie, l'industrie verrière passe en Égypte : on y fait des vases à boire de diverses couleurs, on y couvre de verre le pavé des temples, on y coule des statues de verre ; bientôt les Ethiopiens entourent leurs morts d'un cylindre de verre : Alexandre le Grand n'eut pas d'autre cercueil avant celui d'or que Ptolémée-Lagus lui fit faire.

En Chine, le verre précéda la porcelaine.

En Grèce, à Rome, on souffle, on moule, on grave le verre, on le décore de dorures, de filigranes, etc. ; on le colore de toute façon, surtout en bleu : s'il s'agit de verre bleu transparent, c'est avec le cobalt ; s'il s'agit de verre opaque, c'est avec du cuivre. Enfin, on n'ignore aucun des secrets qui concernent le verre et les émaux, pas même celui de les raccommoder.

La Gaule reçut de Rome tous les procédés de cette industrie arrivée à sa perfection. Les premiers siècles du moyen-âge nous offrent les patènes et les calices dont parle Grégoire de Tours, les verroteries et les émaux que recèlent les sépultures.

L'art de la verrerie, qui longtemps paraît sommeiller, reçoit de Venise, au XII^e siècle, une impulsion nouvelle. Au XIV^e, les objets de verre propres au ménage sont encore rares et d'un prix élevé ; témoin la concession faite par Humbert, dauphin de Viennois, à des verriers, et par laquelle il se réserve un certain nombre d'ustensiles pour son usage, tels que : « petits verres évasés, coupes à pied, amphores, urinaux, grandes écuelles, plats, aiguières, salières,

lampes, chandeliers, tasses, petits barils, une grande nef et six grandes bouteilles pour transporter du vin. »

Au temps de Palissy, le sud de la France possédait de nombreuses verreries ; mais il devint urgent, sous Louis XIV, de venir en aide à ces établissements ; ceux de la Lorraine, qui étaient florissants dès le xv^e siècle, avaient disparu sous le même règne, ils ne reprirent leur ancienne importance qu'au xviii^e siècle.

Les preuves qu'on a données de l'usage du verre pour vitrer les fenêtres à Rome, avant le iv^e siècle, sont peu concluantes. De toutes celles que M. Victor Simon a puisées, soit dans l'histoire de l'Art monumental de Bâtissier, soit ailleurs, une seule me paraît avoir une certaine valeur, c'est la présence de châssis vitrés dans les fouilles d'Herulanum et de Pompéi. Encore n'en pourrait-on conclure, ce me semble, en faveur d'un usage très répandu avant l'époque précitée.

Quant aux miroirs de verre, ils étaient assez communs, paraît-il ; Sidon et l'Égypte avaient le monopole de leur fabrication, comme plus tard il fut à Venise.

Nous arrivons à la grande époque de l'art de la fenestration, celles des vitres peintes, du xii^e au xvi^e siècle et même au xvii^e. Le peu qu'on a trouvé de peintures sur verre antérieures est sans importance et ne saurait servir à établir une filiation entre l'art antique et celui du moyen-âge. Les quelques vers de Sidoine Apollinaire, qu'on cite à ce propos sont même plutôt applicables à la mosaïque. Néanmoins, on peut regarder comme certain que les vitres

en verres de couleurs assorties furent employées longtemps, avant d'arriver à l'art contemporain de Suger et de notre abbé de Saint-Remi, Pierre de Celles, art dont un artiste de Metz, M. Maréchal, est aujourd'hui l'un des reproducteurs les plus habiles.

M. Victor Simon parcourt rapidement, avec M. de Caumont, les différentes périodes de l'art du peintre-verrier, puis il aborde celui de l'émailleur. Il nous montre ce dernier successivement en honneur dans la Phénicie, l'Égypte, la Babylonie, la Grèce, l'Etrurie, la Gaule, la Chine et la Perse. Au moyen-âge, Constantinople, Venise et l'Italie, la France et surtout Limoges, portèrent au plus haut point de perfection l'art des émaux ; les faïences, les grès émaillés devinrent en France, en Flandre, en Hollande, une branche de commerce des plus importantes.

Les mosaïques enfin, dans lesquelles entrèrent souvent le verre et les émaux, sont de la part de l'auteur l'objet d'un chapitre fort curieux. Après les beaux modèles de mosaïque ancienne, il rappelle les morceaux précieux que possédaient Sainte-Sophie de Constantinople, Saint-Marc de Venise, le palais de Ravenne et Saint-Remi de Reims. Il passe ensuite par les mosaïques florentines en marqueterie, à celles de Saint-Pierre de Rome, et aux procédés nouveaux dont l'art s'est enrichi.

Ceci ne veut pas dire absolument que l'art moderne ait tout inventé ou même perfectionné. On en sera convaincu en lisant le chapitre de M. Victor Simon, qui concerne les verres grossissants. On y verra qu'on se servait de pareils verres dès le temps d'Aristophane, pour obtenir du feu. Quant aux lunettes d'approche et aux besicles, il serait difficile d'en

préciser l'origine ; mais les anciens savaient filer le verre, ils s'en servaient pour imiter les pierres gravées, ils donnaient à leurs statues des yeux d'émail et de verre ; enfin, l'on n'a pas oublié la sphère de verre d'Archimède.

La dévitrification du verre est pour l'auteur l'occasion d'observations archéologiques très importantes. Il termine par l'énumération de quelques constructions en verre, produit fortuit de la présence de matières vitrifiables qui ont survécu aux matériaux ou friables, ou combustibles, d'anciennes constructions dont elles occupaient les interstices. C'est en France, en Lusace, et surtout en Irlande et en Écosse, que se trouvent ces constructions en verre. Au moment où M. Victor Simon écrivait ce chapitre, le *palais de cristal* n'avait pas encore ouvert l'ère des exhibitions gigantesques, au moyen d'incommensurables chassis de verre. Il a toutefois sa petite *exposition* à lui, si je puis m'exprimer ainsi, car son travail est accompagné d'une fort belle planche reproduisant au trait une curieuse suite de vases et d'anneaux en verre de diverses époques, dont l'origine est grecque ou gallo-romaine.

L'archéologie a fourni à l'Académie de Metz d'autres mémoires d'une moindre importance, dont plusieurs néanmoins méritent une mention. Telles sont les « Réflexions de M. Clercx sur le sceau d'or apposé par François de Guise au bas d'un brevet accordé à l'abbaye de Saint-Arnould » et la Note de M. Charles Robert sur des monnaies de Postume, déconvertes, en septembre 1848, aux environs de Pont-à-Mousson. Ces monnaies, parmi lesquelles s'en faisaient remarquer quelques autres, du III^e siècle

également , étaient au nombre de 207. Les revers assez variés , dont M. Ch. Robert donne la description , sont les mêmes qu'on obtint dans la trouvaille de Damery en 1850. Or , quand on se rappelle l'état des monnaies trouvées à Damery , l'inégalité des types et l'incorrection barbare d'un grand nombre , due principalement au mode grossier de fabrication , il y a lieu de s'étonner des éloges que M. Ch. Robert donne à l'un des deniers de Pont-à-Mousson , qui rappelle , dit-il , le beau temps de la gravure antique et prouve que Postume restaura dans les Gaules les arts libéraux. Je n'entends pas contester, du reste, le mérite des monnaies d'or de ce prince, dont la perfection accuse, comme le dit Eckhel, la présence d'artistes habiles à sa suite.

De son côté, M. le colonel Ulrich a rendu compte de la trouvaille faite dans le Bas-Rhin d'un certain nombre de monnaies du moyen-âge. Il n'a pas voulu que nous ayons à le croire sur parole ; une belle planche vient en aide à sa description et permet d'en contrôler l'exactitude. La plupart de ces monnaies appartiennent aux villes de Metz et de Strasbourg. Leur état n'a pas toujours permis à l'auteur d'en juger parfaitement tous les détails. C'est ainsi qu'au troisième type des gros de St-Étienne de Metz , une volute , suivant lui , remplace la main du saint diacre et sort de son vêtement , tandis qu'il fallait y voir une main portant les offrandes des fidèles, indice caractéristique du diaconat , tout comme la palme tenue par l'autre main indiquait le martyr. D. Calmet (Hist. de la Lorraine , t. II , pag. CXX , pl. 8 et seq.), au besoin , aurait fourni ce renseignement à l'auteur. Il l'aurait aidé pareillement à compléter la légende d'une

petite pièce d'argent, de forme carrée à angles arrondis, faussement attribuée par lui à l'un des évêques de Metz. Je la donne ici, telle que j'ai pu la déchiffrer moi-même sur un échantillon d'une meilleure conservation.

Au droit, THEODERICVS EPiscopVS ; au revers, disposés en croix, les mots MARIA VIRGO. Cette monnaie, qui est assez répandue dans la Lorraine, ne peut convenir qu'à l'évêque de Verdun, Thierry, qui vivait de 1047 à 1090 : l'église cathédrale de Verdun était la seule de la Lorraine qui fût placée sous l'invocation de la Vierge ; le faire et l'écriture de cette monnaie s'accordent parfaitement du reste avec l'époque précitée.

Je rapporterais volontiers au même évêque deux autres monnaies dont Calmet n'a pas fait mention, mais qui joignent au nom de *Thierry, évêque*, une semblable invocation à la Vierge : SanctA MARIA, VIRgo MARIA. La première légende accompagne la tête nimbée de la Vierge, la seconde est placée autour d'un portail d'église.

La musique, comme vous allez le voir, est aussi ancienne que le monde : c'est donc faire encore de l'histoire et de l'archéologie que de vous en parler.

La ville de Metz possède une école municipale de musique largement établie et qui a mérité plusieurs fois les encouragements du gouvernement. Le président de l'Académie a fait hommage en séance publique au goût si prononcé et si bien soutenu de la cité Messine pour cet art. Il a tracé l'histoire de la musique et l'a montrée depuis les premiers jours faisant le charme des populations et l'ornement

du culte , méritant la protection des princes et les éloges des législateurs et des moralistes. Vous saviez déjà que Néron cultivait la musique en véritable homme de l'art ; mais vous aviez oublié qu'il avait à son service un corps de claqueurs , au moyen desquels il n'était guère possible de n'avoir pas un succès d'empereur ; surtout en s'arrêtant au milieu des rues pour chanter , toutes les fois que le bon peuple de Rome l'en priait. Vous aviez peut-être oublié de même la belle voix de Caligula et les couronnes d'or que Claude distribuait aux musiciens. C'est pourtant sous de tels maîtres que se forma la musique , avant d'être appelée à l'ornement des solennités chrétiennes. M. Alfr. Malherbe vous rappellerait encore , entre autres particularités intéressantes , les 24,000 lévites musiciens formés par Salomon et employés par lui , au nombre de 10,000 à la fois , dans les grandes fêtes. Convenez qu'il y a là de quoi enlever le sommeil pour le reste de leur vie aux Musard et aux Berlioz de nos jours. J'allais oublier qu'un poète , je ne sais lequel , assure que *l'aimable compagne du premier mortel fut l'inventeur des premiers sons mesurés* , et qu'après avoir rivalisé de roulades et de gazouillements avec les rossignols du paradis terrestre , elle employait son petit talent à charmer les ennuis d'un époux exilé. Étonnez-vous , après cela , de ce qu'au temps d'Orphée on fut assez fort déjà sur l'art en question , pour que ce poète tournât la tête à tout le monde , hommes et bêtes , en mettant en musique les divers articles du code de son pays.

J'aurais bien encore d'autres faits curieux à emprunter au discours de M. Alfr. Malherbe , si je n'avais hâte de mettre un terme à ce rapport.

Laissons donc la musique, pour passer à sa sœur la poésie.

Sous ce titre : « *Sur la fin de la vie*, » M. Macherez a donné un petit nombre d'alexandrins de bonne facture.

J'ai trouvé dans les cinq fables du même auteur, qui suivent, de l'entrain, de la facilité; mais la narration pourrait être quelquefois plus vraisemblable, la moralité mieux amenée et l'expression plus choisie. Néanmoins, il faudrait être bien sévère pour ne pas citer avec éloge les fables qui ont pour titre : *Le Léopard et les animaux* et *le Renard serviteur du Lion*.

Je vous signalerai encore des vers faciles et souvent heureux de M. F. Munier dans une épître à M. le colonel Brosset, et j'arrive à la question grammaticale, déjà maintes fois débattue et posée de nouveau à M. Munier lui-même, à savoir si cette phrase : *Ah! vous m'avez trompé*, renferme deux propositions : *Ah!* proposition principale absolue, équivalant à *je suis étonné...*; et : *Vous m'avez trompé*, principale relative. C'est à M. Chapsal qu'on en veut ici, vous le reconnaissez.

« Supposé, dit entre autres choses M. Munier, que la phrase soit négative : *Ah! vous ne m'avez pas trompé*; *ah!* n'aura-t-il pas un autre sens? *Ah!* si l'on en croit les grammairiens, signifie une foule de choses souvent opposées. C'est qu'en effet, et malgré qu'en aient ces messieurs, dans ce mot et dans tous ceux de même nature, c'est à dire dans ceux qu'on peut considérer comme essentiellement interjections, il n'y a ni pensée, ni proposition implicite; ce sont des cris involontaires, des accents de voix irrélé-

chis ; celui qui les entend peut facilement les interpréter : mais , quant à prétendre que celui qui les a proférées y ait attaché une idée quelconque , quant à les traduire en sujets , verbes et attributs , autant vaudrait analyser de même les cris d'appel , de colère , etc. , que poussent les animaux. »

La démonstration de M. Munier , quoique serrée et empreinte de la connaissance parfaite de ces sortes de matières , a de plus le piquant qu'un homme d'esprit sait donner à tout ce qu'il touche. La grammaire offre une foule de questions qui demanderaient à être traitées avec ce sens droit et ce talent ; alors tomberait peut-être cet échafaudage de science grammaticale que les bons esprits condamnent , et qui a fait plus d'ignorants depuis un certain nombre d'années dans nos écoles , que n'en aurait laissé la simplicité des anciennes méthodes et la bonhomie de nos pères.

Lecture de M. Ch. Loriquet.

NOTE

AU SUJET D'UNE LAMPE ANTIQUE TROUVÉE A GRAND,
(VOSGES).

Messieurs ,

Je dois à l'obligeance de notre honorable secrétaire-archiviste, M. Ern. Arnould, la connaissance d'une note insérée dans les *Mémoires de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy*, (année 1847) (1), et en même temps d'un objet d'antiquité des plus curieux : c'est une lampe de bronze trouvée, il y a quelques années, dans les ruines de Grand, département des Vosges, et aujourd'hui déposée au musée départemental d'Épinal. Les renseignements que j'ai pu recueillir à ce sujet présentant quelque intérêt, je vous demande la permission de vous en entretenir un instant. Mais avant d'examiner à notre tour cette importante trouvaille, ne soyons pas ingrat, disons

(1) Page 175.

deux mots du sol béni des antiquaires qui nous l'a donnée.

Grand, Grans ou Gran, situé à 32 kilomètres ouest de Neufchâteau et presque à la source de l'Ornain, dans l'ancien Bassigni, fut jadis autre chose qu'un village de 1,200 habitants et qu'une fabrique de clouterie. Un embranchement qui partait de Noviomagus et venait aboutir à Nasium, le reliait aux grandes voies de Langres à Trèves et de Toul à notre Durocort; des ruines importantes couvrent au loin son territoire; on y remarque des remparts et des murailles de plusieurs pieds d'épaisseur, un temple qu'on croit avoir été dédié à Jupiter et plusieurs autres, un amphithéâtre dont les formes se dessinaient déjà parfaitement au temps de D. Calmet (1) et qu'on a déblayé depuis, en 1821; chaque jour on y découvre des débris sculptés, des aqueducs souterrains, des monnaies du haut empire. Il y a quatre ans à peine, le musée départemental des Vosges recevait de Grand un petit vase et les dix-sept médailles en or qu'il contenait: c'étaient des Tibère, des Nerva, des Trajan, des Vespasien, des Titus, des Domitien. On y déposait, en 1846, la lampe dont nous voulons parler; et, dernièrement, son savant conservateur, M. Jules Laurent, l'enrichissait encore d'un magnifique *aureus* de Marc-Aurèle, trouvé près du village.

Comment donc se fait-il que le nom de Grand ne se trouve nulle part dans les anciens géographes? L'Itinéraire d'Antonin et la Table Théodosienne n'en

(1) Cf. Calmet, *Notice de la Lorraine*, t. 1, p. 530 et seq. — CAYLUS, *Recueil d'antiquités*, t. III, p. 431, planche CVIII; t. VI, p. 349, planche CXI. — JOLLOIS, *Mémoire sur quelques antiquités remarquables des Vosges*, p. 4 et seq.

font aucune mention (1); Ammien-Marcellin, comme le remarque D. Calmet (2), n'en parle pas davantage, quoique rien ne paraisse lui échapper en racontant la vie de Julien, et que, suivant une tradition constante dans le pays et parmi les écrivains de la Lorraine, ce prince ait fait le siège de Grand, qu'il ait séjourné dans cette ville, qu'il y ait fait, en 561, plusieurs martyrs.

Un titre du temps de Charles-le-Chauve, en 886, porte ces mots : « Actum in *Granis villa*. » Mais rien n'indique que cette dénomination soit précisément applicable à l'ancienne ville de Grand (3). C'est tout au plus si l'abbé Rupert, auteur du douzième siècle, qui a écrit la vie du martyr saint Eliphe sur de plus anciens monuments, semble autorisé à lui donner le titre de *cité, civitas*. Tout paraît prouver seulement que le même écrivain n'exagère pas, quand il en fait une ville puissante et étendue : « *Urben: tunc longitudine et latitudine maximam, et turribus et muris munitissimam, nomine Grandem* (4). »

De 1220 à 1512, dit encore D. Calmet (5), Grand figure parmi les lieux importants de la Lorraine relevant des rois de France. Depuis, il n'en est plus question, si ce n'est que d'anciens missels et bréviaires de Toul, en 1515, 1520, 1595 et 1628,

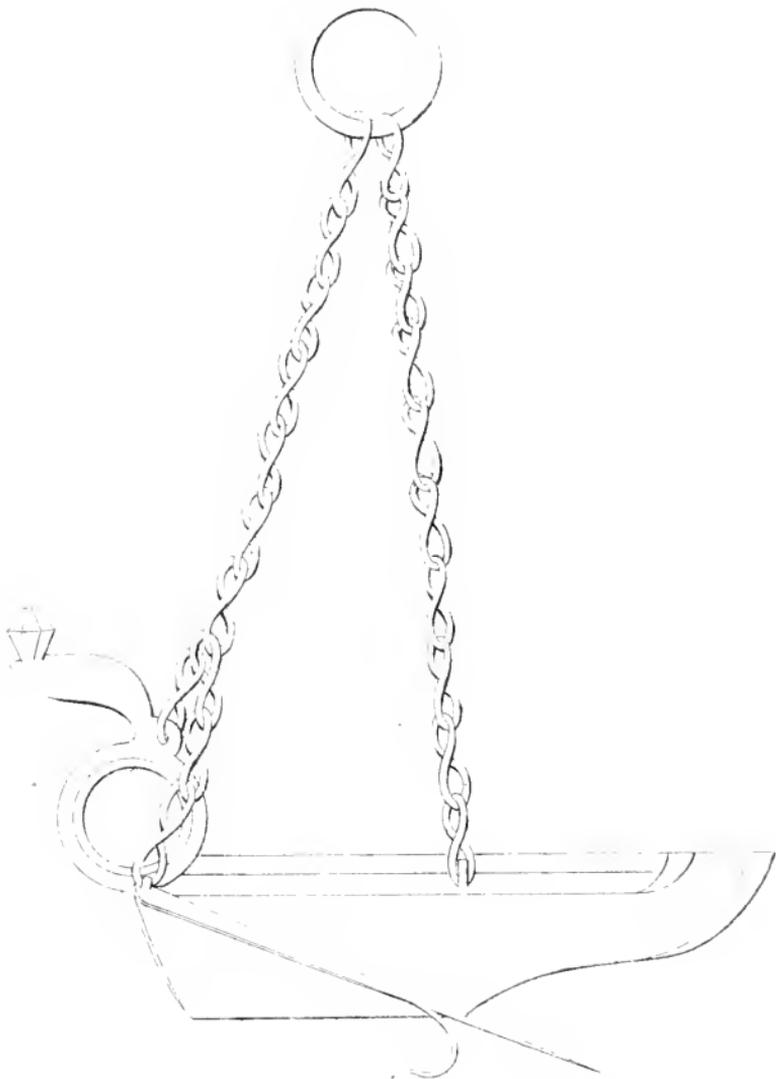
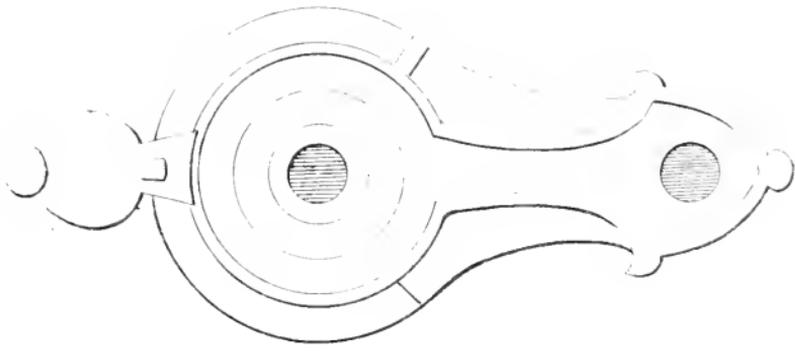
(1) Sauf l'explication de M. Digot, dont nous parlerons plus bas.

(2) *Loc. cit.*

(3) *Loc. cit.*

(4) *Vita S. Eliphi*, ap. SURIUM, 16 oct. — RIQUET, *Syst. chron. des Ev. de Toul*, p. 23 et seq. — D. CALMET, *op. cit.* p. 532.

(5) *Loc. cit.*



17
L'anneau antique trouvé à Grand Voisier 1
D'une grandeur d'épaisseur



renferment un office destiné à célébrer la mémoire de

« L'ami de Dieu et vrai martyr Eucaire,
» Jadis de Gran évêque débonnaire, »

comme dit une ancienne inscription de la collégiale de Liverdun, alors dépositaire de ses reliques (1).

Grand fut-il longtemps le siège d'un évêque, le fut-il jamais? Rien ne le prouve, ou du moins les autorités sur lesquelles s'appuie la tradition qui lui donne une certaine importance ecclésiastique, pendant les premiers siècles, ne dépassent pas le moyen-âge et sont sujettes à contestation.

Grand était-il anciennement compris dans le pays des Leuquois (Toul), ou dans celui des Lingons (Langres)? Cette ville fut-elle longtemps florissante? A quelle époque perdit-elle de son importance au point de ne plus marquer sur la terre gallo-romaine? On ne sait. Des tentatives ont été faites, à diverses époques, pour lui appliquer un nom antique. Tout récemment encore, dans un savant mémoire qui a été lu au Congrès scientifique de Nancy, M. Digot, avocat de cette ville, a proposé celui de *Grandesina*, tronqué, suivant lui, dans le manuscrit de Vienne, et transformé en *Indesina* ou *Andesina*, par suite de la suppression de plusieurs lettres (2). La question se trouverait ainsi réduite à la vérification d'un fait

(1) « Urbs Grandis et confinium
» Habuit in Pontificem. » *Hymn.* 1595.

(2) Cf. *Congrès scient. de France*, xvii^e session, 1850. — Recherches sur le véritable nom et l'emplacement de la ville que la table Théodosienne appelle Andesina ou Indesina. — Nancy, Vagner, 1851.

matériel ; malheureusement, les savants ne voient pas tous de la même manière.

Nous avons suffisamment parlé de Grand lui-même ; revenons à notre lampe.

Elle a conservé dans leur état primitif, et l'on y voit encore attachés les chaînes de suspension et le crochet, *emunctorium*, destiné à étendre la mèche et à la débarrasser des charbons ; elle offre, en outre, le remarquable exemple d'un fait jusqu'alors unique dans l'histoire de l'éclairage des anciens.

Vous savez qu'il existe, dans l'immense collection des *Studi*, à Naples, une lampe dimyx, tirée des fouilles de Stabia, en 1782, et dont l'un des becs a conservé sa mèche (1). Ce n'est pas le lieu d'expliquer comment cette mèche, ainsi qu'une foule d'objets très combustibles, a pu survivre à l'envahissement des laves et des cendres brûlantes d'un volcan ; comment ensuite, repliée dans l'intérieur de la lampe, elle s'est conservée intacte pendant dix-sept siècles.

La lampe monolychne de Grand, longtemps enfouie sous terre, a rencontré des causes de destruction non moins puissantes : cependant elle possède encore sa mèche, comme celle de Stabia ; et de plus, on l'a trouvée remplie d'une matière dans laquelle, avant toute analyse, les antiquaires, avec leur sagacité ordinaire, reconnurent « une huile passée à l'état de graisse solide (2). » L'examen plus attentif de cette matière et de la mèche qui l'accompagne vous semblera, comme à moi, j'espère, de la plus grande

(1) *Le Antich. di Ercolano*, v. III p. 243. — *Hercul. et Pompéi*, sér. III, 29 et seq.

(2) *Annales de la Société d'Emulat. des Vosges*, t. VI, part. 1^{re}, 1816.

importance. C'est cet examen qu'a pour objet le mémoire dont je parlais en commençant, et dont l'auteur est M. Braconnot, chimiste qui s'est fait depuis longtemps, à Nancy, une réputation méritée.

Suivons-le d'abord dans l'analyse de la mèche.

« Traitée par l'éther chaud et desséchée ensuite, » dit le mémoire, elle est devenue d'un blanc tirant » légèrement au fauve et d'un aspect satiné.

» Elle était plate, très mince, tissée beaucoup plus » finement que ne le sont nos mèches actuelles, en » sorte qu'elle réunissait toutes les conditions dési- » rables pour n'avoir pas besoin d'être mouchée.

» Examinée au microscope, elle a présenté des » filaments cylindriques, quelquefois articulés, tels » qu'ils existent dans le lin, tandis que les filaments » de coton sont aplatis et tordus sur eux-mêmes. »

Nous avons tout lieu de regarder comme exactes l'analyse et la description de M. Braconnot. Ces caractères sont, d'ailleurs, ceux qu'on avait précédemment constatés dans la mèche de Stabia, si ce n'est qu'elle se présentait dans des conditions beaucoup moins compliquées : c'était un simple faisceau de lin peigné, non filé, et tordu en manière de corde (1). La perfection remarquable de la mèche de Grand est-elle le résultat d'un progrès dans l'industrie particulièrement chargée de la préparation de ces objets ? Nous ne savons ; les deux exemples dont nous parlons sont uniques, il est impossible de juger d'après un aussi petit nombre d'éléments. Néanmoins, il est bon de noter que la lampe de Grand est postérieure de deux ou trois siècles à celle de Stabia ; ainsi, du

(1) *Herc. et Pompéi*, loc. cit.

moins, l'ont jugée les archéologues qui l'ont eue les premiers sous les yeux (1).

J'arrive à la partie du mémoire qui concerne la matière contenue dans la lampe. Les appréciations de M. Braconnot n'ont pas opéré, dans mon esprit, la même conviction que les précédentes. Il me suffira, je crois, de mettre sous vos yeux le résultat de ses recherches, pour rendre mes doutes excusables, même avant que des expériences contraires et décisives aient été faites et les aient pleinement justifiés.

Après avoir énuméré les caractères physiques et chimiques de cette matière, M. Braconnot conclut ainsi : « Ce qui me paraît bien démentré, dit-il, » c'est que le corps gras de cette lampe était originairement de la cire jaune, puisqu'on y trouve intactes la *cérine* et la *myricine*, ainsi qu'une matière brune, qui, selon toute apparence, n'est autre que le principe colorant de la cire d'abeilles » altérée par le temps. »

Ces conclusions du chimiste se trouvaient en opposition avec l'opinion exprimée peu de temps auparavant dans un article des *Annales de la Société d'émulation des Vosges* (2), article que m'a communiqué M. Braconnot et dont je vous ai cité quelques expressions.

Je ne m'expliquais pas moi-même qu'une lampe pût fonctionner avec de la cire. Pour brûler, en effet, avec un corps gras à l'état solide, la mèche doit y plonger presque en entier ; c'est seulement après que la chaleur a formé autour d'elle un godet

(1) *Mém. de la Soc. des sciences, lettres, etc. de Nancy*, loc. cit.

(2) *Loc. cit.*

de matière liquéfiée, que celle-ci peut imbiber l'extrémité de la mèche et fournir à la combustion. La cire ainsi employée suppose donc une sorte de *lampion*, c'est à dire une lampe dont la forme présente une patère sans couvercle.

Dans la *lampe* proprement dite, au contraire, l'extrémité de la mèche peut se trouver éloignée du niveau de l'huile; elle ne brûle pas moins utilement et n'éclaire pas moins pour cela, parce que le liquide destiné à la nourrir monte de lui-même à travers les espaces capillaires que présente le faisceau de lin, de chanvre ou de coton. Si vous substituez à l'huile un corps gras également, mais solide, sans modifier les autres conditions de l'appareil, la mèche, d'abord dépourvue d'aliments, charbonnera presque sans donner de lumière; elle s'usera sans profit, jusqu'à ce qu'elle arrive au niveau du corps gras, c'est à dire au dessous de la plaque qui ferme la partie supérieure de la lampe. Elle ne tardera pas conséquemment à s'éteindre; ou, si elle brûle encore, ce sera sans éclairer, puisque sa flamme se trouvera renfermée dans le corps de la lampe. A quoi, je le demande, pourra servir une lampe de ce genre? Qu'on y brûle de la cire ou toute autre matière analogue, ne sera-ce pas en pure perte?

Telle est l'alternative dans laquelle l'analyse de M. Braconnot plaçait, à mes yeux, le jugement à porter sur la lampe de Grand, quand je n'avais pas sur cette lampe des renseignements plus précis que ceux qu'il avait bien voulu me fournir lui-même. Avec de la cire, ce devait être un lampion pur et simple; sinon, c'était un meuble parfaitement inutile, quelque chose d'incroyable et d'absurde. Je ne

pouvais admettre, comme moyen terme, que les efforts du temps eussent altéré, ou plutôt métamorphosé une huile quelconque, au point de lui donner les caractères constitutifs de la cire. Les principes de la chimie s'opposent à ce qu'il en puisse être ainsi, l'huile et la cire étant des produits de natures différentes, l'une végétale et l'autre animale.

Du reste, quand les décisions de M. Braconnot furent connues, le fait parut si extraordinaire que, sous le prétexte qu'il n'avait eu à sa disposition qu'une bien petite quantité de la matière trouvée dans la lampe, M. Jules Laurent lui offrit de lui en envoyer de nouveau. Mais le *siège* de M. Braconnot était fait, il ne s'est pas soucié de le recommencer; et, plutôt que d'examiner une seconde fois si l'analyse ne pourrait pas se mettre d'accord avec la disposition de l'appareil, il a négligé les souvenirs qu'il avait de ce dernier et lestement qualifié de *lampion* la lampe de bronze du Musée d'Epinal.

En homme qui comprend le devoir de sa charge, le conservateur de ce Musée n'a pas voulu laisser déchoir le meuble intéressant dont le dépôt lui était confié. Sentant d'ailleurs l'utilité qu'il y avait à éclaircir un fait qui se produit aussi rarement, il a bien voulu me communiquer tous les renseignements dont il pouvait disposer, et m'envoyer à la fois un dessin capable de faire apprécier la lampe de Grand, et une portion de la matière et de la mèche qu'elle renfermait. Le dessin que je mets sous vos yeux est incontestablement celui d'une lampe de la forme la plus ordinaire et fonctionnant avec de l'huile : la qualification de *lampion* ne peut en aucune façon lui convenir. Elle porte, vous le voyez, l'*emunc-*

torum que je vous ai annoncé. Supposé que nous eussions de la cire, que ferait-on de ce crochet? Comment servirait-il à tirer une mèche qui se trouve engagée au milieu d'une masse solide? Nouvelle difficulté.

Prétendrai-je, après cela, que la matière dont je mets sous vos yeux un échantillon, est précisément de l'huile et pas autre chose? Non, Messieurs. Mais, une petite pierre s'est bien rencontrée parmi les fragments que je vous présente, il se peut qu'on y découvre également de la terre; j'y verrai donc le résidu de tout ce qu'on voudra: seulement, je crois avoir démontré l'impossibilité d'y trouver de la cire ou tout autre corps gras solide.

80-2

Lecture de M. Maumené.

—

MOUVEMENT DE ROTATION DE LA TERRE,
DÉMONTRÉ SOUS LES VOUTES DE LA CATHÉDRALE (1).

—

Messieurs ,

La belle expérience dont nous allons être les témoins est destinée à montrer le mouvement de rotation de la terre, non pas ce mouvement de translation autour du soleil, dont la découverte immortalise le nom de Galilée, mais seulement la rotation autour de la ligne des pôles, cause des alternatives du jour

(1) L'expérience de M. Foucault a été répétée dans la cathédrale de Reims, en présence de toutes les notabilités de la ville, le Jeudi 8 Mai, par M. Maumené, avec l'aide de MM. P. Massé et Lechat.

L'appareil se composait : d'un fil d'acier très fin (corde de piano n° 10), de 40 mètres de longueur, et d'une sphère de plomb, sans enveloppe, d'environ 16 centimètres de diamètre, et du poids de 19 kil. 82. Ce pendule, soutenu par une anse de fil d'Ecosse ordinaire, était mis en oscillation au dessus d'un cercle blanc tracé sur le sol et d'un diamètre de 6 mètres. Le mouvement du pendule pouvait être apprécié d'une manière exacte sur une table présentant une trentaine de degrés du même cercle, à la hauteur de 25 centimètres au dessus des dalles. Sur le bord intérieur de cette table, on plaçait un petit épaulement de sable à arêtes vives. — Pendant la journée de la veille, on avait fait osciller sans cesse le pendule dans les directions croisées à 60 degrés, pour vaincre, autant que possible, toutes les résistances provenant des inégalités de la cohésion.

et de la nuit. Vous ne vous arrêtez pas à une première impression d'étonnement : Si nous nous réunissons pour exécuter aujourd'hui cette démonstration d'une vérité bien établie depuis longues années, vous remonterez sans peine aux fondements sur lesquels on l'appuie ; vous vous demanderez si les prédictions astronomiques, dont la certitude est des plus éclatantes, ne pourraient point être accordées avec d'autres systèmes encore inconnus ou tombés dans l'oubli. Vous chercherez un fait simple, un fait matériel et à la portée de tous, où nous puissions voir une preuve du mouvement de la terre : vous chercherez en vain. L'expérience de M. Foucault est la première de ce genre, et si, par bonheur, elle ne se prêtait à aucune explication étrangère, vous y verriez un des plus beaux exemples de la puissance des investigations scientifiques. Il faut le dire, à ceux dont le savoir pourrait contester encore les vues de Galilée, à ceux dont l'astronomie moderne n'entraîne pas toutes les convictions, (on doit toujours prévoir l'impossible) l'expérience des mouvements du pendule ne semblera d'aucune valeur : ces esprits forts y trouveront un argument en faveur des déplacements du soleil et tiendront, comme avant, à l'immobilité de la terre.

Vous le voyez, nous n'allons pas recevoir un enseignement direct et incontestable : non, nous devons nous borner à regarder la déviation du pendule comme une simple conséquence d'une théorie déjà démontrée, comme un fait dont une théorie contraire nous fournirait au besoin l'explication. — M. Foucault peut borner là ses prétentions ; même dans de telles limites, vous regarderez encore son expérience comme bien digne de l'intérêt général.

Veillez, maintenant, vous transporter en idée jusqu'au pôle et suspendez notre pendule à un point même de l'axe de la terre, puis demandez-vous ce qui arrivera pendant le temps de ses oscillations à un objet immobile sur le sol? Tout le monde sent l'impossibilité pour la masse de plomb de changer d'elle-même la direction de son mouvement primitif. Une fois lancée dans un plan *fixe au milieu des espaces*, elle obéit bien à l'action de la terre qui produit ses oscillations, mais qui ne peut non plus la faire sortir de ce plan fixe où elle demeurerait éternellement agitée sans les résistances que l'air et le fil de suspension lui opposent.

Par conséquent, l'objet *immobile sur la terre tournante* se déplacera continuellement par rapport au plan d'oscillation, et, en nous tenant auprès du pendule, en dehors du cercle dont il parcourt les diamètres, nous suivrons facilement des yeux ce déplacement relatif. Il faudra seulement nous défendre d'une illusion dont nous sommes souvent et malgré nous les dupes. Dans une voiture ou dans un bateau, vous le savez, nous croyons d'ordinaire tenir à une demeure immobile et les objets extérieurs nous paraissent seuls animés d'un mouvement plus ou moins rapide : si la voiture ou le bateau marchent vers le nord, les maisons, les arbres du dehors nous semblent courir vers le midi. — Près du pendule, nous aurons à nous défier des mêmes erreurs. Pendant ses oscillations, dont le plan ne changera point, la terre nous entrainera d'occident en orient, et si nous oublions ce mouvement de notre voiture, le pendule nous paraîtra seul emporté de l'orient vers l'occident, de notre droite à notre gauche...

Et si nous allons ensuite à cette ligne comprise

entre l'hémisphère nord et l'hémisphère sud de la terre, si nous allons à l'équateur comparer les mouvements de notre pendule avec ceux du pôle, oh ! les choses seront bien changées. Où pourrions-nous maintenant trouver un point d'attache insensible à la rotation de la terre ? Evidemment nulle part. Il faudra bien ici nous laisser emporter tous ensemble, observateurs et pendule, et marcher avec la même vitesse : alors plus de mouvements relatifs, plus de déplacement sensible.

Voulons-nous maintenant revenir à notre situation actuelle, à Reims, un des points intermédiaires entre l'équateur et le pôle, et essaierons-nous de définir le véritable effet produit sur notre appareil ? Mon Dieu, Messieurs, nous le pouvons sans trop de peine. Ne craignez rien, je ne vous demanderai pas d'adopter la voie du calcul, trop longue, trop pénible peut-être ; un raisonnement bien simple va nous suffire. En effet, ne sentez-vous pas la nécessité d'un mouvement relatif *moyen entre celui du pôle, qui est égal au déplacement même de la terre, et celui de l'équateur, qui est nul ?* Bien évidemment ce mouvement doit exister, et il existe : il se prononce de plus en plus en remontant vers le pôle ; il diminue de plus en plus, au contraire, en descendant vers l'équateur. Dans tous les points intermédiaires comme Reims, il y a entraînement de l'observateur et entraînement du pendule ; mais le pendule résiste : le plan de ses oscillations voudrait toujours rester parallèle à lui-même et changer de position le moins possible : il se déplace moins autour de sa verticale que nous-mêmes autour de l'axe du monde. Dans l'impuissance où nous sommes de suivre des yeux la translation de la terre, nous verrons donc

uniquement l'écart du pendule qui est, à Reims, extrêmement considérable.

Citons ici le résultat du calcul : pendant les vingt-quatre heures employées par la terre à accomplir un tour entier sur elle-même, le pendule accomplit seulement une partie de cette rotation mesurée par le *sinus* de la latitude. En d'autres termes, à Reims, dans la cathédrale même, où la latitude est $49^{\circ}, 15' 15''$, le pendule, au lieu de parcourir en 24 heures les 360 degrés du cercle, atteint seulement $272^{\circ}, 44', 25''$.

Il ne mettrait pas moins de 31 heures, 40', 41'', pour faire un tour complet. — Sa vitesse n'est pas aussi grande à Paris où la latitude est moindre ; il y exige 31 heures 52', 28'', environ 12' en plus.

Messieurs, dans les réflexions que vous ne manquerez pas de faire sur ce sujet, vous rencontrerez certaines difficultés dont M. Foucault a donné la solution. Vous vous demanderez en premier lieu comment la suspension du pendule peut être disposée pour n'influer en rien sur la tendance de notre sphère de plomb à se mouvoir dans des plans parallèles. Nous devons le dire, il faut pour cela ne pas employer les pièces en usage dans l'horlogerie ; notre pendule n'est pas soutenu par un couteau sur des plans métalliques. Son fil est pincé entre deux pièces de cuivre parfaitement dressées. Il sort d'un plan très-uni, bien horizontal et n'est point obligé, comme dans nos horloges, de suivre toujours *le même plan d'oscillation relatif à la boîte ou à l'armoire qui le contient*. — Une expérience bien simple nous montre aisément l'indépendance du plan d'oscillation d'un appareil ainsi disposé. Voyez, Messieurs, ce petit

pendule attaché à ce support tournant par des pièces semblables à celle du pendule principal. Lançons-le dans un sens précis, dans la longueur de la cathédrale, par exemple, et pendant qu'il oscille, faisons tourner le support; aucun changement ne se produit dans la direction des mouvements de cette petite boule de plomb, et pourtant nous déplaçons bien plus rapidement notre support que la terre n'entraîne le point d'attache situé là-haut

Néanmoins, pensez-vous ensuite, l'extrémité supérieure de notre fil est exposé par le mouvement de la terre à une torsion dont il nous reste à tenir compte. Au premier abord, cette torsion exercée sur un des bouts du fil d'acier paraît devoir agir dans toute la longueur et par conséquent sur le plomb lui-même en lui donnant une impulsion rotatoire plus ou moins forte. Peut-être craignez-vous la nécessité d'attribuer à cette influence, malgré sa faiblesse, les effets dont nous serons bientôt spectateurs. — Heureusement, nous pouvons nous rassurer de la manière la plus complète par une expérience très simple, très concluante, et dont nous parlerons avec empressement, car elle a été l'origine de l'ingénieuse découverte de M. Foucault. Placez une verge d'acier cylindrique dans l'axe d'un tour ordinaire : fixez l'un de ses bouts et laissez l'autre entièrement libre : mettez cette extrémité libre en vibration, par exemple horizontalement ; puis tirez doucement à la main la corde motrice pour entraîner l'extrémité fixe et la verge entière, vous verrez, non sans surprise, que les vibrations de l'extrémité libre ne suivront pas le mouvement et resteront horizontales. Ainsi, même dans une verge bien moins longue, bien plus rigide que notre fil de suspension, la torsion produite à

une extrémité dans un temps assez court, n'amène aucune déviation du plan où l'autre extrémité fait ses oscillations. Par conséquent, nous n'avons rien à craindre, et la torsion de notre fil au point d'attache sera bien absolument sans effet, surtout pendant la durée de nos expériences.

Nous pouvons mettre notre pendule en mouvement avec confiance ; sa déviation résultera bien assurément de la rotation de la terre, et n'aura point d'autre cause. Elle n'en aura point si nous avons su prendre toutes les précautions convenables dans sa construction. A cet égard, Messieurs, nous devons les plus vifs remerciements à M. P. Massé. Nous ne pouvons trouver un collaborateur plus dévoué, plus habile. L'appareil, sorti tout entier de ses mains, ne laisse rien à désirer sous aucun rapport (vous en jugerez vous-mêmes), et sans l'extrême obligeance dont il a bien voulu nous faire profiter, nous n'aurions pu réaliser aisément les dispositions nécessaires pour fixer en vos esprits la conviction d'une vérité si importante.

La mise en mouvement du pendule exige une précaution tout-à-fait indispensable. Il faut le placer bien exactement sous l'influence de la pesanteur seule, et ne laisser intervenir aucune force accidentelle. Nous ne pouvons songer à tenir la boule de plomb dans nos mains et à la lancer en les ouvrant : malgré tout, nous n'aurions pas la régularité convenable. M. Foucault n'a pas négligé de pourvoir à ce besoin essentiel. Il n'a pas seulement le génie des conceptions expérimentales ; il sait encore vaincre toutes les difficultés d'exécution. Il nous a appris (car rien ne nous appartient dans cette expérience), il nous a appris à lancer notre pendule en le soule-

nant d'abord par un fil très fin , comme vous le voyez en ce moment , et en brûlant le fil après avoir obtenu le plus complet repos. De cette manière , la pesanteur est son seul guide , et vous allez observer ses effets dégagés de toute influence étrangère. — Faut-il enfin vous signaler ces monticules de sable ? ils sont destinés à être coupés par l'aiguille dont notre masse de plomb est inférieurement garnie : grâce à cette autre disposition ingénieuse de l'inventeur , vous serez mieux frappés de la déviation par les progrès d'une tranchée que cette aiguille agrandira sans cesse.

Telles sont , Messieurs , les observations dont nous devons vous entretenir , et nous pourrions immédiatement procéder à l'expérience. Permettez-moi cette réflexion dernière. Beaucoup de personnes s'étonneront peut-être d'assister à une expérience de physique dans ce lieu si digne de tous nos respects. Que ces personnes veuillent bien y songer. Parmi les faits naturels , où trouverons-nous de plus éclatantes preuves de la puissance divine que dans ces mouvements des astres , dans cette rotation de la terre dont nous serons certains tout à l'heure ? Et si nous venons établir ce grand fait en présence de Dieu lui-même , devons-nous craindre de l'offenser ? Non sans doute. Nous avons d'abord mis quelque hésitation à solliciter la faveur de transporter ici notre appareil ; mais tout le monde comprendra , j'en suis sûr , la bienveillance dont Messieurs les membres du clergé nous ont honorés dans cette occasion , bienveillance dont nous sommes très heureux de les remercier publiquement.



La collection des *Travaux de l'Académie de Reims* paraît tous les 3 mois par cahiers d'environ douze feuilles in-8°.

Prix de la Souscription annuelle: 10 fr.; par la poste, 13 fr.

S'adresser franco,

A Reims, chez, BRISSART-BINET, Libraire de l'Académie.

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE DE REIMS.



ANNÉE 1850 - 1851.

N° 2. — TRIMESTRE DE JUILLET 1851.



REIMS

P. REGNIER, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

—
1851



SOMMAIRE DU NUMÉRO.

Discours de M. MAX. SUTAINÉ.

Lecture de M. BANDEVILLE. — *Compte-rendu des travaux de l'Académie de Reims pendant l'année 1850-1851.*

Lecture de M. HENRI PARIS. — *Rapport sur le concours de 1851.*

SCIENCES. — Lecture de M. SORNIN. — *De l'Astronomie.*

BEAUX-ARTS. — Lecture de M. DE MAICHE. — *Du but principal que l'on doit se proposer dans la culture des beaux-arts.*

Programme des questions mises au concours pour l'année 1852.

Prix et médailles décernés par l'Académie.

Liste des membres titulaires et correspondants de l'Académie.

Liste des ouvrages adressés à l'Académie pendant l'année 1850-1851.

Liste des sociétés correspondantes de l'Académie.

Table des auteurs pour les deux volumes de l'année 1850-1851.

Table des matières contenues dans les deux volumes de l'année 1850-1851

S. 956.

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1851-1852.

N° 2. — *Trimestre de Juillet 1851.*

Discours de M. Max. Soutine.

Séance publique du 3 Juillet 1851.

Messieurs ,

En célébrant au milieu d'une aussi brillante assemblée le neuvième anniversaire de ses solennités publiques, l'Académie de Reims éprouve un légitime orgueil, en même temps qu'un profond sentiment de reconnaissance pour son illustre fondateur. Soutenue par le haut patronage qui veille sur ses destinées, entourée d'une flatteuse bienveillance dont elle sent tout le prix, elle s'est efforcée par ses travaux annuels de conquérir pour toujours son droit de cité ; aussi, peut-elle s'ho-

ner de compter désormais au nombre des institutions rémoises.

On a dit quelque part, il est vrai, que les palmes académiques fleurissaient difficilement à côté de l'olivier de l'industrie. Mais cette pensée d'un de ces rêveurs sceptiques qui prétendent tout soumettre au niveau de leur doute railleur, cette pensée, qui a dû, comme tous les paradoxes, obtenir un certain crédit chez quelques esprits superficiels, lâtons-nous de le dire, n'est plus de notre siècle. Si, à d'autres époques, elle a pu présenter une apparence quelconque de vérité, ce que, pour notre part, nous sommes loia de reconnaître, nous la repoussons aujourd'hui comme un mensonge, comme une calomnie.

A qui fera-t-on croire en effet, qu'au temps où nous vivons, alors que tout aspire au progrès, au progrès qui, bien souvent, hélas ! n'est qu'une illusion ; alors, qu'entraîné par cette agitation fiévreuse qui le dévore, l'homme se précipite avec ardeur vers l'inconnu, l'industrie seule, infidèle à sa mission qui lui ordonne de marcher sans cesse, rétrograderait vers ces époques de barbarie où la routine (qu'on me permette d'employer une expression consacrée), où la routine était son unique règle, où la science elle-même était quelquefois obligée de voiler ses clartés ?

Il y a longtemps qu'il n'en est plus ainsi ; il y a longtemps que l'arbre de l'industrie et l'arbre de la science, au lieu de se nuire, se prêtent au contraire un mutuel appui, enlaçant étroitement leurs rameaux et fécondent ensemble le sol qu'ils abritent sous leur ombrage tutélaire.

C'est qu'il y a longtemps aussi que les hommes intelligents qui se livrent aux grandes spéculations ont compris que, sans le secours de la science, sans l'aide des arts, il n'y avait pas de salut pour eux. Privée de ces deux auxiliaires, qui vivent à leur tour par elle, l'industrie, comme ces plantes que ne viennent pas colorer les rayons du soleil, ou comme ces races malades qui décroissent rapidement quand une salutaire alliance ne vient pas rajeunir leur sang dégénéré, l'industrie s'étiole, languit et meurt épuisée par le marasme de l'habitude.

Où en seraient, par exemple, les moyens de communication, les voies de transport, tous les grands agents du commerce, si la science n'avait pas fait faire à la mécanique des progrès fabuleux? Il y a quarante ans à peine le plus grand génie des temps modernes niait la vapeur, et, depuis un quart de siècle, la vapeur a produit des miracles.

Si, dans cette lutte pacifique où le monde entier vient étaler aujourd'hui ses merveilles, il est donné à la France de briller au premier rang; si elle a pu forcer sa puissante rivale à admirer la délicatesse de ses ciselures, l'élégante disposition de ses riches étoffes, à s'incliner devant la supériorité de ses chefs-d'œuvre en tout genre, c'est aux beaux arts dont elle est devenue depuis longtemps la patrie, qu'elle le doit; aux beaux arts, qui ont trouvé parmi nos ouvriers si intelligents leurs plus habiles interprètes. Plus que toute autre, peut-être, notre laborieuse cité aurait le droit de repousser comme un non-sens cette proposition paradoxale qui, si elle était vraie, frapperait de mort sa brillante industrie

Reims qui, à toutes les époques, a généreusement payé son tribut d'intelligence à la commune patrie, a compris depuis longtemps que sur la triple alliance du commerce, de la science et des arts, reposaient sa prospérité et son salut. La large part qu'elle a su se faire dans le monde industriel, le succès qui couronne les efforts de ses habiles manufacturiers, elle sait qu'elle les doit à cette inséparable trinité qui a ses autels dans les ateliers aussi bien que dans le cabinet de l'artiste, que dans le laboratoire du savant.

Parmi les honorables directeurs de ces nombreux établissements dont les produits vont porter au loin le nom de notre intéressante Cité, il n'en est pas un seul qui ignore dans quelle condition d'infériorité le délaissement de ces indispensables auxiliaires du commerce le placerait vis-à-vis de ses concurrents. Malheur à celui qui, ne puisant ses inspirations qu'aux sources abandonnées de la routine, repousserait avec dédain les conseils des hommes d'étude ! Surpassé, distancé par tous, bientôt le spectacle de la prospérité de ses rivaux rendrait plus poignants encore pour lui le silence de ses usines, la solitude de ses ateliers.

Dieu merci ! une semblable crainte ne peut nous préoccuper dans notre ville, dont l'industrie peut s'enorgueillir de tant de noms illustres ; dans notre ville, qui a donné le jour à Colbert. COLBERT ! Ce nom ne résume-t-il pas toutes les gloires industrielles de la France ? Quelle nation a vu naître un homme qui mieux que lui ait compris les forces vives de son pays, alors que le pays lui-même semblait douter de ses propres ressources, à la

suite de longs siècles pendant lesquels le bruit des armes avait tout dominé, alors que les hommes de guerre pouvaient dire tout haut : *Le pays c'est nous?* L'industrie, frappée pour ainsi dire d'ostracisme, avait presque honte d'elle-même, et créait en silence les chefs-d'œuvre qu'elle nous a légués ; elle attendait son Messie. Colbert parut, et bientôt l'ordre remplaça le chaos, les caisses épuisées de l'État se remplirent, la marine marchande fut créée, et le commerce, s'il ne fut pas ennobli encore, fut accepté du moins et reconnu comme une des plus riches sources de prospérité de la France ! A partir de cette époque, on dut compter sérieusement avec lui.

Notre compatriote, il est vrai, eut la bonne fortune de vivre sous un prince qui savait apprécier tous les genres de mérite. Il appartenait au monarque, qui, plus tard, devait défendre et protéger Molière contre ses propres courtisans, de comprendre Colbert et le placer au nombre des brillants fleurons qui donnèrent tant d'éclat à sa couronne. Mais alors même que la faveur éclairée de Louis XIV ne se serait pas étendue sur lui, le grand ministre, comme tous les hommes que le génie a marqués de sa divine empreinte, aurait su, n'en doutons pas, rendre illustres encore son nom et celui de sa ville natale.

Si nous voulions faire remonter plus haut encore à nos souvenirs le cours des siècles, les noms d'hommes qui soutinrent dignement l'honneur de l'industrie rémoise ne nous manqueraient pas. Pour n'en citer qu'un seul, nous rappellerons celui du teinturier célèbre auquel la France doit ces merveilleuses tapisseries qui le disputent en perfection aux

tableaux des plus grands maîtres, et font le désespoir des autres nations.

En fondant, sous François I^{er}, le magnifique établissement qui porte son nom, devenu depuis longtemps universel, Gobelins constatait dès le XVI^e siècle la supériorité de notre industrie dont l'activité ne s'est pas ralentie, et dont l'éclat ne s'est pas terni depuis cette époque.

Toutes les grandes villes de commerce pourraient sans doute, à leur tour, invoquer à l'appui de notre raisonnement la liste des grands citoyens nés dans leur sein, et il ne serait peut-être pas difficile d'arriver à cette démonstration que c'est des grands centres industriels que s'élèvent les esprits les plus éclairés, les plus sérieux. Là, en effet, le travail devient un besoin, une habitude; il est nécessaire à la vie, comme l'air qu'on y respire; et là aussi, pour rappeler un mot célèbre, l'oisiveté est plus qu'un vice: c'est une faute. Puis, élargissant le cercle de nos conséquences, nous parviendrions sans peine à celle-ci, que « C'est précisément aussi dans les grandes cités de commerce que les Sociétés académiques déploient le zèle le plus soutenu. » Les preuves ne nous manqueraient pas à l'appui. Entraînées, en effet, par l'exemple de cette incessante activité qui s'agite autour d'elles, elles tiennent à honneur de ne pas se laisser dépasser, et marchent en avant d'un pas plus ferme. De telle sorte que, entre la science et l'industrie, entre le précepte et son application, entre la théorie et la pratique, entre les hommes qui rendent de grands services au pays et ceux qui font leur histoire, règne cette noble

émulation d'où jaillit la lumière , d'où naît le véritable progrès.

Loin de nous donc ceux qui prétendraient que , dans les villes de commerce , les Sociétés scientifiques et littéraires ne sauraient prospérer ; loin de nous ceux qui répéteraient que *les palmes académiques ne peuvent fleurir à côté de l'olivier de l'industrie*. L'évidence des faits ferait rendre justice de cette calomnie.

Nos laborieuses et intelligentes cités n'avaient certes nul besoin de nos faibles accents pour se relever de la déchéance dont prétendrait les frapper un injurieux paradoxe. Il y a dans l'existence des villes et des institutions utiles quelque chose de plus fort que la voix des hommes pour les défendre. Elles ont les glorieux souvenirs du passé pour les encourager et les soutenir ; elles ont devant elles le vaste champ de l'avenir ouvert à toutes les améliorations. C'est sur ce terrain sans horizon et sans limites que , se tenant par la main comme deux sœurs inséparables , la science et l'industrie devront toujours se retrouver ensemble. C'est sur cette voie sans fin , tracée par la Providence et qui mène au perfectionnement , qu'elles devront marcher sans cesse en se prêtant un mutuel appui. Leur union fera leur force et assurera leur succès.

Lecture de M. Bandeville ,

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL.

COMPTE-RENDU

DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS
PENDANT L'ANNÉE 1850-1851.

Messieurs ,

En adoptant cette devise , qui indique le but de ses travaux , *servare et augere* , conservation et progrès , l'Académie de Reims ne se dissimulait pas qu'elle s'imposait une grande tâche. Mais aussi , ne craignons pas de le dire , depuis son origine jusqu'à ce jour , l'Académie n'a rien négligé pour se maintenir à la hauteur de la mission qu'elle s'est donnée. Garder religieusement tous les souvenirs du passé , dont notre pays est si riche ; publier , pour les sauver de l'oubli , tous les documents qui se rattachent à notre histoire ; rassembler , pour les arracher à la destruction , les vieux et précieux débris qui constatent l'état des arts chez nos devanciers ; respecter les saines traditions de la littérature , et les mettre à l'abri de l'empiètement de

l'affléterie et du mauvais goût : c'est ainsi qu'elle interprète ce mot *servare*. Réveiller partout le goût de l'étude et l'amour du travail ; encourager tous les efforts louables ; provoquer des recherches sur tout ce qui peut amener des améliorations dans l'agriculture ou l'industrie, dans la condition des ouvriers et des pauvres ; se mettre en relation avec les savants de tous les pays, pour profiter de leurs lumières ; accueillir toutes les découvertes, pour les étudier ; faire connaître toutes les inventions utiles, pour les propager : c'est ainsi qu'elle entend le progrès, *augere*. Voilà ce que fait l'Académie, depuis près de dix ans, ses différentes publications l'attestent ; voilà ce qu'elle a fait encore cette année, j'espère vous le faire voir.

Les questions agricoles, peu nombreuses cette année, ont eu plus particulièrement pour objet la culture des bois. M. Ozerai nous a entretenus des forêts des Ardennes, et le capitaine Bouvart, appuyé sur l'expérience, nous a indiqué la meilleure méthode à suivre pour rajeunir les vieilles forêts dont l'assouchement a besoin d'être renouvelé. — M. Bonnomet, curé de Pontfaverger, qui s'occupe de l'éducation des abeilles, nous avait adressé, il y a quelque temps, un petit ouvrage dans lequel il faisait connaître et la méthode qu'il avait suivie jusque là, et les résultats qu'il avait obtenus ; M. Lechat, qui a examiné ce mémoire, le regarde comme un véritable traité sur la matière, et le croit très utile pour guider les personnes qui veulent se livrer à ce genre d'occupation.

Maintenant je voudrais pouvoir vous transporter dans la voûte céleste, et vous y faire admirer toutes les

choses curieuses que nous y a montrées M. Sorbin ; mais je craindrais de m'aventurer en m'élevant aussi haut ; j'aime mieux le laisser parler lui-même ; nous ne craindrons pas de nous égarer en le prenant pour guide. — Je voudrais encore vous faire connaître le moins imparfaitement possible l'intéressante dissertation de M. Jamin sur les sources de la lumière et de la chaleur ; mais il n'en reste de traces que dans la mémoire de ceux qui ont eu l'avantage de l'entendre ; et la mienne est trop infidèle pour que je me hasarde à dénaturer les paroles du savant professeur en cherchant à les analyser. — Restons donc tout simplement sur la terre, et jetons un coup d'œil sur la belle carte géologique du département de la Marne, dressée par deux de nos correspondants, MM. Sauvage et Buvignier. Nous trouvons dans ce travail, non seulement la perfection, l'exactitude, les détails qui rendent si précieuses les cartes du Dépôt de la guerre, mais encore les différentes natures de terres plus ou moins fertiles qui sont à la superficie de notre pays, et les nombreuses richesses minéralogiques qu'il renferme. — Je passe rapidement sur une assez curieuse communication faite par M. Maumené d'un ver planaire d'une grande longueur, trouvé à Reims par des pêcheurs dans les mailles de leurs filets, pour arriver plus tôt aux produits pharmaceutiques, alimentaires et industriels obtenus par M. Grandval, d'après une méthode de son invention. Il avait été jusqu'ici bien difficile, ou plutôt impossible, de conserver sans altération un grand nombre de substances qui doivent entrer dans les médicaments, ou servir à l'alimentation : de là une multitude de privations pénibles, de

là aussi l'inefficacité de bien des remèdes. En desséchant ces substances par un procédé nouveau, M. Grandval est parvenu à leur conserver, pour un temps indéfini, toutes leurs qualités, saveur, arôme, couleur, etc. Du lait et du bouillon, qu'il nous a présentés, après plusieurs mois de conservation, et qu'il a remis dans leur état naturel avec autant de promptitude que de facilité, ne nous ont pas permis de révoquer un instant en doute l'excellence de sa méthode. Ainsi, dans un voyage de long cours, les marins peuvent avoir dans toute leur pureté des aliments qu'ils ne connaissaient plus, et éviter bien des maladies dont cette privation était cause. Ainsi les médecins, plus sûrs des remèdes qu'ils ordonneront, seront aussi plus sûrs des effets qu'ils peuvent en attendre. L'Académie, appréciant toute l'importance de cette découverte, décerne à l'inventeur une médaille d'argent de première classe.

Un docteur en médecine, M. Seure, nous a envoyé ses observations sur le choléra qui a désolé le village de Snippes du 15 juin au 28 décembre 1849. Les maladies qui servirent comme de prélude à l'épidémie, l'apparition du fléau même, sa marche, d'abord lente et bientôt rapide, sa période de décroissance; les causes qui parurent le déterminer dans un grand nombre de cas; les victimes qu'il enleva, celles qu'il se contenta de frapper d'une manière plus ou moins grave; les remèdes qui ont été prescrits, les résultats qui ont été obtenus, le docteur n'omet rien de ce qui peut aider à l'étude d'une maladie qui, jusqu'ici, paraît avoir pris à tâche de déconcerter la science elle-même. M. Landouzy, après avoir complété ses observations de

l'année précédente sur la coexistence de l'amaurose et de la néphrite albumineuse, et sur l'exaltation de l'ouïe dans la paralysie du nerf facial, nous a rendu compte des découvertes récentes, faites par M. Bernard, lauréat de l'Institut, sur l'action du pancréas dans la digestion des graisses végétales ou animales, et sur l'existence dans le foie du sucre à l'état normal. Il nous a montré quel pas immense ont fait faire à la science ces deux découvertes opérées presque en même temps par le même auteur, et quelle influence elles doivent avoir sur certaines parties de l'hygiène et de la médecine. — Un savant docteur, M. Grange, avait été chargé par le Gouvernement de faire l'histoire géographique du goître, d'étudier les causes de cette triste affection, et les moyens d'en préserver les populations. Ce savant avait cru devoir attribuer la cause du goître à la présence de la magnésie dans les aliments ou dans les boissons; et pour cela il s'appuyait, non seulement sur ses propres observations, mais encore sur celles de plusieurs géologues de France, de Suisse et de Piémont. M. Mauméné ne partage pas cet avis: aux témoignages invoqués par M. Grange, il en oppose d'autres non moins formels, notamment celui d'un médecin de Grenoble; aux observations du docteur, il oppose les siennes; ni les eaux de Reims, qu'il a analysées, ni le sol, qu'il a bien étudié, ne contiennent aucune partie de magnésie; et pourtant le goître a été très commun à Reims, si on en croit les anciens docteurs du pays, qui déclarent, en 1746, « qu'il n'y a pas de ville en France où l'on trouve plus de goîtres » avec tant d'autres maladies non moins affreuses, qui sont réformées

aujourd'hui comme autant d'abus de l'ancien régime. M. Landouzy, sans attaquer les expériences de M. Maumené, pense qu'elles peuvent en quelque sorte se concilier avec celles de M. Grange, puisque, si le premier déclare qu'il n'y a point de maguésie dans les eaux du pays, le second reconnaît qu'il n'y a point non plus de goîtres à l'état endémique. Quant à nous, content d'avoir indiqué le point en discussion, nous dirons avec le poète latin :

Non nostrum inter vos tantas componere lites.

Ne quittons pas les sciences médicales sans mentionner la communication faite à l'Académie par M. Baudesson, vétérinaire, d'un cas de fièvre intermittente observée chez le cheval.

C'est à M. Sornin que nous devons la première notion de la belle expérience, faite par M. Léon Foucault, pour démontrer, au moyen du pendule, le mouvement diurne de la terre : expérience que tous les savants de la capitale ont admirée au Panthéon, et qui vient d'être renouvelée dans la cathédrale de Reims par MM. Lechat et Maumené. — M. Landouzy nous a fait connaître les avantages d'un compensateur inventé par M. Pécheloche, d'Épernay, pour régler le mouvement des montres, compensateur admis aujourd'hui aux honneurs de l'exposition de Londres. — M. Lebrun, directeur de l'École des Arts, nous a fait apprécier ce qu'il y a de vraiment utile dans diverses inventions de M. Caillet, fondateur à Châlons, inventions qui consistent en un appareil portatif pour les bains de vapeur ; une pompe foulante et aspirante pour les arrosements et les épaissements ; une pompe à incendie qui peut pénétrer

au besoin dans l'intérieur des bâtiments. En considération des services que peuvent rendre ces appareils, l'Académie décerne à M. Caillet une médaille d'argent. — M. Maillet nous a fait part de quelques découvertes dont la réalisation, s'il est possible, doit amener une révolution, heureuse cette fois, pour le commerce et l'industrie, sur tous les points du globe. C'est d'abord un moyen de multiplier les puits artésiens, de les utiliser comme mode d'irrigation dans les campagnes, et comme force motrice dans les usines et les manufactures, de manière à remplacer la vapeur et éviter les dépenses et les accidents qu'elle occasionne. C'est ensuite un procédé pour donner à ces mêmes puits une grande dimension qui leur permette d'alimenter, non seulement les petits cours d'eau, mais les canaux et les rivières navigables, de féconder les craies de la Champagne, et même les déserts de l'Afrique, en les arrosant par de larges fleuves. Nous attendons, pour nous réjouir de cette découverte, qu'elle ait reçu la sanction de l'expérience. — Je ne suivrai pas M. de Maizière dans ses réflexions sur une brillante expérience d'optique, moins encore dans la direction des vaisseaux aériens : je craindrais pour moi le sort du présomptueux Icare.

J'attends, pour vous parler de la législation que le même savant propose sur les brevets d'invention, le rapport que doivent faire ceux de nos confrères qui sont chargés de l'examen de ce travail. — J'arrive au Paracasse. Qui n'a pas entendu parler de cet appareil inventé par notre laborieux confrère pour préserver de la casse et du coulage le vin de Champagne à l'époque où il forme sa mousse,

appareil qui doit, suivant les calculs de l'auteur, sauver chaque année de la destruction la valeur moyenne de *six millions* de francs? Si ces calculs vous paraissent exagérés, vous ne refuserez pas du moins d'admettre ceux de M. Mauméné, qui, dans un rapport consciencieux, déclare que le bénéfice net produit par le paracasse, déduction faite de tous les frais, doit être, au minimum, de 10,000 fr. par tirage de 100,000 bouteilles. On s'étonne qu'en présence d'un tel résultat, le *paracasse* ne soit pas encore en usage dans toutes les maisons de commerce; nous ne dirons pas, avec un de nos malicieux confrères, que les négociants ont un grand intérêt dans la casse de leurs bouteilles, nous aimons mieux croire qu'ils s'effraient d'une dépense dont les avantages ne leur paraissent pas encore assez certains. Nous les prions donc, avec l'Académie, de vouloir bien procéder à une nouvelle expérience sur cet appareil, de manière à établir la vérité complète sur les avantages de son invention. — Tandis que M. de Maizière travaille à nous conserver le produit de nos vignes, M. Velly cherche, au moyen de la distillation, à nous faire connaître ce qui en détermine le bouquet, ce bouquet si varié, qui permet aux amateurs de connaître, en savourant nos vins, non seulement le lieu d'où ils proviennent, mais aussi l'année où ils ont été récoltés. — Disons encore que nous devons à M. Mauméné une note sur l'emploi des sulfates d'alumine dans la teinture; et passons à l'économie politique.

Ici encore, aussi bien que sur le terrain de la science et de l'industrie, nous rencontrons M. de Maizière, toujours fécond, toujours infatigable.

tantôt ce sont des questions brûlantes qu'il traite avec calme et le sang-froid du philosophe ; tantôt c'est la question Malthusienne, dont il pense entrevoir la solution scientifique, solution qui doit assurer, selon ses calculs, une longue série de siècles à *l'existence heureuse de l'humanité sur la terre* ; tantôt il examine quelles modifications, dans les mœurs publiques et privées, paraissent devoir être le plus favorables au progrès de l'agriculture, et à la moralité comme au bien être des populations agricoles. Le soulagement, le bien-être même, des classes pauvres, c'est ce que poursuit notre vénérable confrère avec une ardeur vraiment digne de succès. A-t-il trouvé la solution de cet intéressant problème ? Nous croyons pouvoir en douter ; mais nous devons lui savoir gré de l'avoir cherché.

En matière de jurisprudence, M. Massé nous a fait apprécier le mérite des œuvres de M. Troplong, et s'est arrêté plus spécialement sur son commentaire du titre du contrat de mariage.

Dans une analyse littéraire et philosophique des ouvrages couronnés par l'Académie française, comme les plus utiles aux mœurs, M. E. Arnould a parcouru devant nous, donnant à chacun la juste part de critique ou d'éloge qu'il mérite la *Morale sociale* de M. Adolphe Garnier, puis quelques opuscules composés pour les enfants par Mesdames de Bawr, Desbordes-Valmore, Marie Carpentier, et de Montmerqué. — A la vue de cette guerre plus ou moins sourde livrée de toutes parts aux vérités religieuses et morales, un courageux écrivain s'est levé pour en prendre la défense. De sa plume, non moins hardie que facile, M. l'abbé Chassay a fait sortir une

série de traités polémiques, dont deux ont déjà été examinés par nos confrères. Le premier, *la Pureté du cœur*, que M. Tourneur nous a fait connaître, a pour but de combattre le sensualisme, malgré l'appui que lui prête une trop funeste littérature, et d'en faire voir les tristes conséquences. Le second, le *Mysticisme catholique*, analysé par M. Gainet, aborde les questions les plus délicates du christianisme, et fait justice des attaques soulevées sur tous ces points par la légèreté ou la malveillance. — Avec autant de courage que le professeur de Bayeux, M. Gainet s'est chargé de la rude tâche de soumettre à la critique les travaux historiques de M. Guizot, notamment ses deux *Histoires de la civilisation* en Europe et en France. Ni la réputation, ni le génie de l'auteur n'ont effrayé notre confrère : tout en rendant un juste hommage au talent, il sait relever l'erreur partout où il la rencontre ; il ne craint pas de faire voir à l'illustre écrivain que les doctrines anarchiques et subversives qu'il combat aujourd'hui dans son livre *de la Démocratie*, sont la conséquence nécessaire de celles qu'il a émises précédemment dans ses autres ouvrages.

M. Sornin, descendant un jour des hauteurs de la science, n'a pas dédaigné de faire une excursion dans les terres de l'archéologie ; il est allé visiter les champs où furent Orval ; Orval, naguères le rendez-vous de tous les arts, aujourd'hui amas imposant de ruines ! M. Sornin nous a exquissé rapidement l'histoire de cette célèbre abbaye, depuis le jour où un événement touchant la fit naître, jusqu'au moment où elle disparut profanée par l'orgie, dévastée par le pillage, dévorée par les flammes.

— M. Duquénelle a mis sous nos yeux d'autres débris beaucoup moins attristants : ce sont différents objets d'antiquité découverts dans le pays de Reims pendant l'année 1850. Parmi ces monuments du temps passé, se trouvent quelques monnaies gauloises, les unes en plomb, les autres en or, dont M. Maumené a bien voulu analyser le métal pour en apprécier l'alliage. M. Duquénelle a fixé plus particulièrement notre attention sur une riche trouvaille de pièces d'or du xv^e siècle, faite sur la place publique de Villers-Allerand, trouvaille que déjà je vous ai annoncée l'année dernière. — Le même antiquaire nous a rendu compte d'un ouvrage de M. de Fontenay, ayant pour titre : *Nouvelle étude de jetons*. — Une chaussure antique, tissée d'or et ornée de dessins mauresques, avait été présentée à l'Académie par M. Mortier-des-Noyers, qui la destinait au Musée de la Ville. Cette chaussure, suivant le donateur, était entrée dans sa famille par suite du sac de Burgos, en 1809, et provenait de la tombe de Sanche I, roi d'Aragon, mort en 1094. Mais voici venir M. Loriquet, qui s'avise d'inspirer des doutes sur l'authenticité de cette relique. Pour cela, il nous transporte à Burgos, nous y promène d'église en église, de monastère en monastère, examine devant nous toutes les sépultures, lit toutes les épitaphes, et nous fait remarquer que pas une ne porte le nom de Sanche, que des rois ne furent inhumés à Burgos qu'à une époque beaucoup plus récente ; d'où il conclut que l'étoffe susdite ne peut provenir d'une tombe royale sans perdre son antiquité. Mais en échange de cette noble origine, qu'il lui conteste, il consent à lui en donner une autre, plus illustre

peut-être : il en chausserait assez volontiers une des jambes du Cid ou de son fils. Il est vraiment fâcheux que, sur ce point, les renseignements du savant archéologue ne soient encore que des soupçons. — Notre confrère qui, comme vous le savez, a longuement étudié les divers appareils de l'éclairage antique, nous a donné le dessin et les dimensions d'une sorte de lampe de bronze découverte au bourg de Grand, dans les Vosges. Mais une chose l'a vivement préoccupé, aussi bien que les savants de Nancy, qui avaient déjà examiné cette découverte : à quel usage pouvait servir cette lampe ? Était-elle alimentée avec de l'huile ou bien avec du suif ? Était-ce une lampe ou tout simplement un lampion ? C'est un problème, dont M. Maumené doit un jour nous donner la solution.

La science historique ne possédait jusqu'ici que des lambeaux d'histoire de l'Asie. M. Oppert nous a donné les moyens d'agrandir, sinon de compléter sur ce point nos connaissances, et de prendre, pour ainsi dire, l'histoire même sur le fait, en étudiant les inscriptions primitives du pays, qu'il appelle inscriptions cunéiformes, et dont il nous a décrit, déchiffré et traduit plusieurs fragments importants. — Étudier l'époque la moins connue de notre histoire, le dixième siècle, depuis l'origine jusqu'à l'accomplissement de la révolution capétienne, tel est le but que se propose M. Mourin. En retraçant, dans son introduction, l'état politique et littéraire de la France durant cette période, il a esquissé à grands traits le fond du tableau sur lequel il doit grouper ses différents personnages; déjà même il a fait apparaître celui d'entre eux qui doit lui servir de guide :

je veux dire le moine Richer, notre compatriote, qui a commencé à Reims cette chronique précieuse longtemps perdue, longtemps ignorée, que l'Allemagne vient enfin de nous révéler. — Un de nos correspondants, M. Azaïs, appuyé sur cette pensée que l'histoire des langues est la base de celle des nations, s'est servi de la langue basque, comme d'un fil conducteur, pour remonter à l'origine des anciens Ligures, et suivre les traces de leur transmigration. Il a trouvé, dans les noms qu'ils ont semés sur leur route, le long des côtes de la Méditerranée, depuis les Pyrénées jusqu'aux Alpes, et plus loin encore, la preuve qu'ils sont partis de l'Espagne pour aller s'établir en Italie. — Ai-je besoin de vous rappeler ce *Manuel de l'histoire des Conciles*, dont je vous ai rendu compte il y a plusieurs mois, et qui a ouvert à son auteur, M. Guérin, les portes de l'Académie. — La plus douce, la plus belle portion de notre tâche, est, sans contredit, de conserver la mémoire des noms chers aux sciences et aux lettres; aussi nous remercions MM. Decès et Robillard, le premier, de nous avoir initiés aux détails les plus intimes de la vie de Duquenelle, jadis chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Reims; le second, d'avoir jeté devant nous les fleurs les plus gracieuses comme les plus suaves sur la tombe de M. Massolin, ancien professeur de rhétorique au lycée de Caen.

Pendant que chez nous la littérature, devenue vulgaire, court toutes les rues, M. Robillard, qui veut du rare, est allé en chercher jusqu'en Turquie. Mais qu'y a-t-il trouvé? De l'éloquence? Non: le fanatisme y parle peu, ce qu'on appelle la justice y parle moins encore. De l'histoire? Non; mais des historiens qui

se ressemblent tous « par le vide de la pensée et la pompe emphatique du langage. » De la poésie? Oui, et beaucoup: c'est comme la langue naturelle du musulman; poésie toute parfumée d'essence de rose, qui peut inventer un charmant apologue, soupirer une tendre élégie, mais qui n'inspirera jamais une épopée. Aux yeux de M. Robillard, l'Orient, qui n'est plus la patrie des arts, le pays des enchantemens et des féeries, la scène des événemens tragiques, l'Orient est passé à l'état de chrysalide, et prépare sa crise de transformation. — En attendant qu'elle soit opérée, revenons chez nous, pour étudier, avec M. Forneron, nos facultés littéraires. Suivant l'auteur, le génie littéraire paraît avoir trois manifestations principales, et s'offrir à l'appréciation sous trois phases diverses, la sensibilité, l'imagination et la raison. Si chacune de ces facultés veut agir séparément, elle produira difficilement une œuvre de quelque mérite, ce n'est que réunies qu'elles peuvent enfanter des chefs-d'œuvre dans tous les genres. — Je vous entretiendrais du compte que nous a rendu M. de Mellet du congrès tenu à Paris par les délégués des sociétés savantes des départemens, si notre Compagnie, dont notre digne Président a fait valoir les travaux, n'y avait reçu des éloges que nous ne pouvons répéter, sans craindre d'être taxés d'orgueil. — Je vous parlerais du travail sur les *Proverbes contestés et constestables*, envoyé par M. Lorin, et examiné par M. Pierret, puis aussi de *l'Essai sur les noms de Jean, Jeannin, Génin*, et autres noms regardés comme injurieux par le même auteur, si je n'avais hâte d'arriver à la poésie.

La poésie! Qui donc y pense aujourd'hui? aujourd-

d'hui que tous les esprits sont distraits par les discussions politiques, ou absorbés par le soin des intérêts matériels ! Les muses cherchent avant tout l'ombre des bois, le silence des champs ; elles aiment les fleurs, la verdure, le beau ciel ; elles redoutent l'ennui des chiffres, la fumée de la vapeur, le bruit des machines ; elles se cachent, elles s'enfuient à l'aspect des orages. Toutefois, au milieu des préoccupations générales il est encore des mortels, privilégiés, à qui Dieu donne des loisirs, et qui peuvent s'occuper de vers. Car M. Midoc nous a fait remarquer le nombre et le mérite des œuvres poétiques couronnées ou publiées l'an passé par l'Académie des Jeux floraux. — Un poète anonyme, sous le titre de *Souvenir du 6 Novembre 1850*, a chanté ce beau jour de fête, où toute une population dans l'enthousiasme courait au devant d'un prélat bien aimé, que ses vertus, sa science venaient d'élever à la pourpre romaine. — Dans un élégant apologue, M. Robillard a peint, sous les traits d'un *cerf-volant*, l'orgueil du parvenu, qui, une fois élevé, oublie trop facilement la ficelle qui le soutient. — Un procès intenté au sujet de certains méfaits attribués à trois oiseaux parleurs, et qui se termine par la pendaison toute naturelle, sinon des coupables, du moins de tous ceux dont on se plaint, telle est la matière d'un joli conte que M. Violette a intitulé *La justice normande*.

Pour nous offrir une transition facile de la poésie aux beaux arts, nous trouvons fort à propos le rémois Banssonnet, à la fois poète et dessinateur, dont M. Sutaine nous a rappelé le double mérite artistique et littéraire. Dans une autre notice, M. Sutaine nous

a parlé d'Edme Morceau , qui prêta à Baussonnet le secours de son burin , et qui travailla longtemps à Reims et pour Reims , aussi n'hésite-t-il à le placer parmi les artistes rémois , bien qu'il soit Chàlonnais d'origine.

Dans l'exposé que je viens de faire de nos travaux , vous avez sans doute remarqué l'absence de plusieurs noms que je vous citais l'année dernière. C'est que depuis cette époque l'Académie a fait de grandes pertes. Des savants distingués , des magistrats érudits , avaient été envoyés à Reims pour y exercer différentes fonctions ; nous avioas été heureux de les accueillir pour nous appuyer de leurs talents. Mais la main qui nous les avait prêtés nous les a repris , notamment celui qui l'an passé présidait cette solennité littéraire. De là se sont faites dans nos rangs de nombreuses , de regrettables lacunes. Ces lacunes , il est vrai , ont été bientôt comblées par d'autres savants qui ont répondu à notre appel ; mais nous eussions aimé à recevoir ceux-ci sans avoir à perdre ceux-là. Il ne pouvait en être ainsi. Qu'il nous soit du moins permis d'espérer que les premiers continueront encore à nous aider de leurs lumières , que les seconds s'empresseront de nous donner leur concours , et que , de loin comme de près , nous trouverons toujours chez tous , ce que nous leur promettons à notre tour , les sentiments d'une véritable fraternité.

Lecture de M. Henri Paris.

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE 1851.

Messieurs ,

Plus heureuse que les trois années précédentes , l'Académie a reçu cette fois des mémoires sur presque toutes les questions mises au concours pour l'année 1851. — C'est le compte-rendu de l'examen de ces concours que votre bienveillance m'a chargé de vous présenter en cette solennité.

La première question que vous aviez proposée traitait de l'*Histoire de la commune de Reims*. Il s'agissait de déterminer quels étaient à l'origine les pouvoirs des échevins , et quelles en furent les variations successives.

« En mettant au concours l'histoire de l'Échevinage rémois , dit M. Girardin dans le rapport spécial qu'il vous a fait sur cette question , l'Académie ne demandait pas aux candidats de réunir quelques lieux communs sur les municipalités du moyen-âge , et sur leur lutte contre la féodalité , elle désirait que les documents sur l'histoire de Reims fussent compulsés avec soin , et que ces matériaux , heureusement

réunis par une main savante, pussent servir de base à un récit méthodique. Vous comprenez tous, Messieurs (je continue à citer notre confrère M. Girardin), que je fais allusion à la publication de l'histoire de Dom Marlot et des archives administratives et législatives de la ville de Reims, par le savant et regrettable M. Varin. Jamais les circonstances n'ont été plus favorables pour remuer l'histoire de cette ville. Grâce à ces précieuses publications, on peut déterminer maintenant avec assez de précision quelle était la juridiction épiscopale, la juridiction du chapitre, la juridiction municipale; comment elles luttèrent entre elles avant de subsister simultanément; comment enfin la royauté intervint d'abord par les appels du parlement, plus tard par les baillis, et enfin par la création d'officiers de police relevant directement du roi. »

Un seul mémoire vous a été adressé sur cette question si pleine d'intérêt pour l'histoire locale, et dont l'Académie elle-même avait facilité l'examen à l'avance par l'importante publication de Dom Marlot. Malheureusement l'auteur, au lieu de se reporter aux documents spéciaux aujourd'hui mis à la portée de tous, s'est jeté dans des généralités qui rappellent un peu les bancs de l'école, et a ainsi perdu de vue le véritable objet de la question même. On voit que les matériaux lui ont manqué, et que les faits lui ont été incomplètement connus.

Sur les conclusions de votre Commission (1), vous avez décidé que le prix ne pouvait pas être décerné,

La seconde question, relative à l'*Assistance publi-*

(1) MM.

et Girardin, rapporteur.

que, demandait un projet d'organisation du service sanitaire pour les indigents des campagnes.

L'auteur du mémoire portant pour épigraphe *Communi utilitati consulere debemus*, a paru à votre Commission (1) avoir rempli à peu près les conditions du programme. Toutefois, le côté pratique, c'est à dire le côté le plus embarrassant peut-être de la question, n'a pas été suffisamment abordé. Comment arriver à l'organisation de ce service sanitaire d'une façon régulière, permanente, sinon avec des ressources fixes et dont le renouvellement annuel soit assuré à l'avance. L'auteur est resté à cet égard un peu trop dans les probabilités et les espérances. Les moyens qu'il propose ne sont assis que sur des données incertaines, des bases trop variables, pour que l'on puisse compter sur une application immédiate et soutenue. Le côté faible indiqué, il faut reconnaître de suite que l'auteur s'est placé dès le début et est resté jusqu'à la fin à la hauteur du sujet, et que son mémoire, écrit avec soin, empreint de pensées justes et morales, est digne d'éloges et d'encouragement. On y reconnaît une étude sérieuse de la question, une recherche approfondie des divers essais tentés à ce jour. Il contient d'utiles renseignements sur quelques communes du département, et notamment sur Plivot et Damery, où auraient été faits quelques pas dans cette voie ouverte par les vœux de tous.

Aussi avez-vous jugé, avec votre Commission, qu'il y avait lieu de décerner à l'auteur, M. Lefort, médecin à Damery, une médaille d'argent de

(1) MM Landouzy, l'abbé Gainet et Decès, rapporteur.

première classe. Vous avez jugé aussi que cette question, si éminemment philanthropique, serait maintenue au concours de 1852, en émettant le vœu que l'auteur du mémoire, encouragé cette année, poursuive ses études, et, qu'à l'aide de nouvelles recherches, il arrive à trouver les moyens durables d'assurer aux indigents des campagnes la distribution de secours aussi prompts qu'efficaces et économiques. L'Académie serait heureuse de pouvoir recommander à la sollicitude de l'administration un système d'organisation qui atteindrait un pareil but.

Trois questions d'économie agricole avaient été proposées; la seconde seule a été traitée.

Il fallait indiquer les moyens pratiques d'amener rapidement à l'état de culture ordinaire du pays les terres incultes ou en friche, connues en Champagne sous les noms vulgaires de *terres usagères*, *trios* et *savarts*.

L'auteur du mémoire que votre Commission a dû examiner n'a pas cru que la question pût être résolue. Amener en peu de temps ces terrains à l'état ordinaire de culture, lui paraît une œuvre *difficile*, et il ajoute, *pour ne pas dire impossible*.

Dans un travail, où se révèlent d'ailleurs une grande expérience et des études intelligentes et suivies, il n'hésite pas à présenter la plantation en bois des terrains incultes comme le moyen le plus pratique de leur mise en culture. Ce moyen depuis longtemps connu, et employé avec succès, mais n'amenant de résultats que dans un temps fort éloigné, était placé en dehors de ceux dont l'Académie appellait la découverte. Aussi se borner à exposer ce

moyen, dont les effets tardifs avaient précisément inspiré la question elle-même, n'était-ce pas la résoudre. L'auteur l'a si bien compris lui-même qu'il déclare en commençant son travail ne pas répondre directement à la question posée. Votre commission a donc dû se borner avec regret par l'organe de M. Goda, son rapporteur (1), à signaler à votre attention les renseignements utiles donnés par l'auteur, pour l'étendue et la nature des terres incultes de la Champagne, sur les dépenses, les règles, les résultats de leur plantation en bois et à mentionner honorablement son travail dans le Compte-rendu. Mais elle n'a pas pensé que la question fût aussi insoluble que le suppose l'auteur, et à raison de son importance elle vous a demandé de la maintenir au programme des concours pour la première année.

Vous avez, Messieurs, adopté ces conclusions.

Sur la question de littérature, l'Académie a reçu un mémoire fort volumineux portant pour épigraphe cette phrase de M. Ampère :

« Si l'on faisait l'histoire de notre ancienne littérature par provinces, celles qui tiendraient le premier rang seraient la Normandie et la Champagne. »

On demandait aux concurrents de suivre les progrès et les développements de la langue Française en Champagne, d'après les auteurs de cette province, depuis le XII^e siècle jusqu'à nos jours.

Là aussi comme pour la question d'histoire les

(1) MM. Saubinet, Dérodé et Goda.

sources abondaient. Depuis Chrétien-le-Champenois jusqu'à Lafontaine et même au delà du XVIII^e siècle il était facile de saisir et constater dans les nombreux écrivains qui ont illustré notre province, la naissance, les développements et les révolutions successives de notre idiôme national. Après avoir cherché comme point de départ dans le mélange des races, l'origine et la formation de la langue, les concurrents pouvaient en relever avec succès la première expression connue dans le *Pereval*, le *Lancelot* et les autres chansons de Chrestien de Troyes. Poursuivant au XIII^e siècle leurs recherches, ils la trouvaient s'épurant, se perfectionnant et arrivant à une supériorité qui le disputait à la langue même du Dante, dans la prose si naïve, si expressive, si hardie de Villehardoin, et de Joinville, dans les poésies si fraîches, si délicates et si gracieuses du Comte de Champagne, d'Auboin de Sézanne, de Marie de France et de tant d'autres. Avec le XIV^e siècle commença une révolution dans la langue, qui en altéra la naïveté et l'élégance primitive, et la jeta dans une confusion telle qu'il semble qu'on ait voulu la refondre jusqu'à son berceau. C'est alors que naquit ce genre allégorique et pédantesque du roman de *la Rose*, et, comme dit Sainte-Beuve, de sa menue monnaie retournée et distribuée en cent façons ; époque de décadence, où l'on retrouve encore avec bonheur les formes originales dans les ballades de Guillaume de Machault, les poésies d'Eustache Deschamps, les dogmatiques et les œuvres morales de Gerson, les petits poèmes de Guillaume Coquillart et les écrits de Juvénal des Ursins. Nous touchons à la renaissance. Amadis Jamyn, l'élève de Ronsard,

le satyrique Jean Passerat, successeur de Ramus, Pierre Pithou, l'un des principaux auteurs de la *Satyre Ménippée*, Pierre Larivey, précurseur de Molière, représentent la Champagne dans ce siècle de lutte et d'agitation où la bonne élocution française finit par l'emporter, malgré Ronsard et sa cabale. Ronsard,

Dont la muse en françois parlant grec et latin,
Vit dans l'âge suivant, par un retour grotesque,
Tomber de ses grands mots le faste pédantesque.

Enfin, Malherbe vint.

C'est alors que s'ouvre la grande époque de la langue et de la littérature. En même temps que le précepte trouve dans la fille immortelle de Richelieu, son législateur et son soutien, l'exemple suit et parfois devance le précepte lui-même. Dans cette merveilleuse expansion du génie de la langue qui se continue jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, la Champagne revendique avec gloire au dessus de toutes ses illustrations secondaires le cardinal de Retz, Lafontaine et Racine, dont un seul suffirait pour placer au premier rang la province qui les a produits. A cette ère de la bonne élocution succèdent les temps modernes, ce qu'en a déjà appelé la période des néo-français. Jamais à aucune époque on n'aura plus parlé, on n'aura plus écrit. Peut-être n'est-ce pas une raison pour mieux écrire, pour mieux parler?

Mais arrêtons-nous, car la question posée par l'Académie s'arrête là. Quel sujet vaste, grand, plein d'attachement et d'intérêt! Et encore n'avons-nous indiqué qu'une partie de ses ressources et de

ses richesses ? L'auteur du mémoire , dont l'épigraphe répondait si bien au sujet , l'a-t-il ainsi compris , l'a-t-il ainsi traité ? Un instant , Messieurs , votre Commission en a conçu l'orgueilleux espoir. Bien que l'auteur se soit peut-être un peu plus occupé de la littérature que de la langue , du fond que de la forme , bien que diverses de ses appréciations aient pu soulever quelques objections et quelques critiques , cependant dans l'ensemble , dans les détails , par les recherches , l'érudition dont son travail faisait preuve , le style varié , souvent élevé , qui en distinguait plusieurs parties , il nous paraissait à première vue digne du prix que vous aviez à décerner. Mais cette variété même et cette distinction du style qui faisait l'un des principaux ornements du mémoire , vous causaient peu à peu une certaine surprise ; et un second examen mettait bientôt à nu de fréquents emprunts faits à divers auteurs , qu'on avait sans doute omis de noter. L'œuvre devenait alors comme une mosaïque patiente et recherchée de citations. Il aurait fallu du moins en signaler les sources , à peine de rappeler l'une des fables d'un des plus grands interprètes de notre langue , et de ne pouvoir décernement être couronné.

Aussi , Messieurs , votre commission vous a-t-elle proposé de passer outre.

J'arrive à la dernière question , celle d'économie industrielle. Elle était présentée en ces termes :

Inventer un appareil propre à éviter les graves inconvénients que présente au point de vue hygiénique le fourneau habituellement employé par les peigneurs de laine.

(1) MM Pierret , Delan et H. Paris.

Cet appareil devra être, disait le programme, d'un prix peu élevé, d'un emploi économique et également applicable aux usages domestiques et industriels.

Vous vous rappelez, Messieurs, que l'année dernière cette question figurait déjà au programme des concours et que M. Chevalier, pour ces essais, recevait à pareille époque une médaille d'encouragement. Dans le cours de la nouvelle année M. Chevalier a perfectionné son appareil, on peut même dire qu'après bien des essais, il l'a complètement modifié, et que celui qu'il présente aujourd'hui est tout à fait nouveau. Il se compose d'un poêle de fonte de forme carrée et oblongue, disposé à l'intérieur, de façon à chauffer trois paires et demie de peignes à la fois, et à une chaleur convenable pour ne pas jaunir la laine.

Les peignes se trouvent placés par des ouvertures pratiquées sur le devant et les côtés, au dessus d'un foyer mobile qui permet de régler le feu à volonté. Ils peuvent être garantis du contact direct du foyer par un registre qui se meut dans une ouverture supérieure, fermée par un couvercle de tôle, sur la partie postérieure du couvercle se trouve un autre couvercle, propre à recevoir un vase de cuisine. Deux clefs adoptées, l'une au tuyau, l'autre dans les compartiments intérieurs, servent à régler la combustion et la distribution de la chaleur.

Telle est, Messieurs, la description que vous a donné de cet appareil notre confrère M. Henriot-Delamotte, que vous aviez spécialement chargé de son examen. Il lui a paru remplir toutes les conditions du programme.

Au point de vue hygiénique, les graves inconvénients que présente le fourneau actuel pour le dégagement des gaz carboniques, ont totalement disparu.

Au point de vue économique, le combustible employé étant la houille, la dépense d'une journée n'excéderait pas 9 centimes, en calculant la houille gailletterie au prix de 50 fr. les mille kilogrammes, prix de la vente au détail, tandis que la consommation du charbon de bois est de 50 centimes par jour.

Le prix de l'appareil de M. Chevalier serait de 20 francs, environ; ce prix n'est pas trop élevé, comparé à l'économie journalière qu'en procurerait l'emploi.

Enfin, à raison de sa forme et de ses tuyaux, il peut utilement remplacer le poêle en fonte dont les ouvriers ont besoin l'hiver pour tous les usages domestiques du ménage, l'apprêt de la nourriture et le chauffage.

Cette invention de M. Chevalier a perdu aujourd'hui une partie de son importance, par suite de la découverte récente des machines à peigner. Mais c'est là un fait étranger à M. Chevalier qui ne diminue en rien le mérite de son travail, de ses nombreux essais et du résultat qu'il a obtenu, résultat de tous points conformes à celui que vous attendiez. Aussi avez-vous décidé que la médaille d'or serait décernée à M. Chevalier.

Tel est, Messieurs, le compte-rendu général de l'examen 1851. Si vos diverses commissions n'arrivent pas toutes avec des conclusions qui vous per-

mettent de décerner le prix dans chaque concours, du moins se plaisent-elles à témoigner de leur vive satisfaction d'avoir vu répondre dans une certaine mesure aux efforts et aux sacrifices de l'Académie de Reims, pour stimuler et féconder l'étude des lettres, des arts et des sciences dans ce pays.

Lecture de M. Sorain.

DE L'ASTRONOMIE.

Messieurs ,

Au milieu du progrès universel des sciences et des arts, lorsque l'esprit humain s'élançe avec une nouvelle ardeur sur les routes les plus difficiles, on peut, en résumant ses travaux, se demander quelle est celle de ses connaissances qui fait le plus d'honneur à l'homme, quelle est l'œuvre où son génie s'élève à la plus grande hauteur. Au premier abord, il ne paraît pas qu'on puisse répondre à cette question d'une manière absolue. Le philosophe, en effet, aura raison de regarder comme la science la plus sublime la connaissance de l'homme et de son auteur; l'ingénieur voudra mettre avant tout, et il ne manquera pas d'approbateurs, les découvertes de la mécanique et ses applications si belles et si utiles aux besoins de la vie; à son tour le poète soutiendra que le culte du vrai, le culte du beau nous est aussi indispensable que le pain de chaque jour.

Ainsi la réponse diffère suivant le point de vue sous lequel on considère notre nature, en même

temps corporelle et immatérielle, selon qu'on envisage l'être sensible ou l'être intelligent et moral. Mais n'est-il pas une branche de nos connaissances qui donne des aliments à toutes les facultés de l'homme, qui sait parler à la fois à ses sens et à son intelligence, à son imagination et à son cœur, et cette science, n'est-ce pas l'astronomie?

L'astronomie n'est pas encore arrivée à sa perfection ; peut-être ne pourra-t-elle jamais avec les faibles ressources dont peut disposer l'homme, atteindre le but admirable qu'elle s'est proposé, à savoir : connaître l'univers, la constitution physique des mondes qui le peuplent, et les lois qui régissent leurs mouvements.

Mais la difficulté même de cette œuvre montre bien tout ce qu'il a fallu de savoir, de persévérance, de génie à l'astronome, pour oser entreprendre une tâche qui semblait à un tel point au dessus de ses forces. Les résultats merveilleux auxquels il est parvenu feront encore mieux voir la grandeur de la pensée qui a présidé aux travaux immenses dont nous recueillons les fruits.

Ne semblait-il pas téméraire de vouloir sonder avec notre faible vue les profondeurs des cieux, au milieu desquels la terre est moins que le grain de sable perdu dans l'océan? Mais si le globe qui nous porte n'est rien, quand on le compare à ceux qui roulent autour de nous, l'homme est, par la grandeur de son âme, capable de comprendre l'infini qui l'entoure.

De ces points étincelants qui brillent sur nos têtes, l'astronome a su d'abord faire deux classes : les uns sont de la même nature que notre terre et gra-

vitent avec elle autour du soleil. Ces planètes il les connaît aussi bien que nous pouvons connaître la terre elle-même; il sait avec une précision, qui est faite pour trouver des incrédules parmi ceux qui ne sont pas initiés aux méthodes de la mécanique céleste, quelle est leur forme, leur distance, leur volume, leur double mouvement, les forces auxquelles elles obéissent, à tel point qu'il prévoit les positions futures de ces masses errantes, et peut, à un instant déterminé, indiquer, avec la plus étonnante exactitude, leur place dans l'espace. Ainsi la minute à laquelle doit commencer une éclipse, les moindres détails du phénomène, lui sont connus longtemps avant leur apparition. Bien plus, ses calculs établissent la route des astres qu'il ne peut plus apercevoir; les comètes qui ont fui nos régions ne peuvent échapper à la puissance de ses recherches, et leur retour est prédit un demi-siècle à l'avance.

Ces heureuses découvertes ont enhardi l'astronome; il a osé aborder l'étude d'une autre classe de corps, dont il ne connaissait, jusque dans ces derniers temps, que l'immense distance qui les sépare de nous. Tout le monde sait quel est l'éloignement presque fabuleux des étoiles. Il est prouvé, en effet, avec une complète certitude, que la lumière qui franchit par heure 275 millions de lieues, mettrait au moins 5 ans pour nous venir de l'étoile la plus rapprochée.

Tels sont les astres dont on a voulu connaître les mouvements et la nature intime, tout comme s'ils étaient à nos côtés. C'est ce qu'on peut nommer la grande découverte de notre siècle. L'observation attentive des constellations, l'emploi de

télescopes d'une grandeur inconnue jusqu'alors, ont fait découvrir dans les étoiles un mouvement propre ; seulement ce mouvement provenait-il des étoiles mêmes, ou bien était-ce une apparence due à la translation de notre système solaire. Les astronomes sont parvenus à séparer ces deux éléments, et il résulte de leurs derniers travaux que les étoiles et le système solaire sont à la fois en mouvement dans l'espace. Tout porte à croire que notre soleil et son cortège de planètes, entraînés par une énorme vitesse d'environ 4,500 mille lieues par jour, gravitent aussi bien que chaque étoile autour d'un centre qui nous est encore inconnu.

Ainsi, quelle magnifique concordance entre les lois générales du mouvement ! Les lunes ou planètes secondaires tournent sur elles-mêmes et autour de la planète principale. Les planètes tournent aussi sur leur axe et autour du soleil ; et enfin le soleil, premier moteur de tout le système, est emporté avec lui dans les cieux, dans un double mouvement semblable à celui des planètes.

Qu'on se représente maintenant ces milliers d'étoiles que l'on découvre dans le champ du télescope, accompagnées chacune de leurs planètes, et entraînées avec elles dans un double mouvement comme notre système solaire, le tout obéissant à une seule et même loi de l'attraction universelle, et on demeurera frappé de la simplicité et de l'ordre qui président à ces mouvements grandioses.

Il y a plus, c'est l'étude de ces mondes, de leurs groupes et de la matière qui les forme, qui a donné naissance à l'idée la plus vaste que l'homme puisse se faire de la création. L'apparition subite de

nouvelles étoiles, l'affaiblissement, l'extinction même d'étoiles anciennes, les formes diverses et variables avec le temps qu'affecte la matière lumineuse dans l'espace, ont conduit à cette croyance, que les mondes naissent, vivent et meurent, comme les êtres terrestres. La matière aériforme et lumineuse se condense perpétuellement autour de certains centres, suivant les lois de la gravitation, et en s'agglomérant, elle prend des formes de plus en plus déterminées. Telle est l'origine des globes lumineux qui nous éclairent : mais après avoir vécu comme soleil ou comme étoile, la matière perd peu à peu son éclat, pour devenir liquide puis solide, comme la terre, qui brûle encore sous nos pieds.

Si les travaux des hommes les plus considérables ne venaient confirmer de toute leur autorité l'idée que nous venons d'émettre, ne serait-on pas tenté de croire à un rêve magnifique, représentation exacte des phénomènes qui marquent la jeunesse, la virilité et la vieillesse de tous les êtres qui vivent ici-bas.

Cet aperçu doit suffire, Messieurs, pour montrer que l'astronomie donne à nos facultés intellectuelles la plus grande tension dont elles soient susceptibles; elle développe aussi au plus haut point nos facultés morales, car qui peut réveiller vivement en nous le souvenir du Créateur, qui récompense le bien et punit le mal, si ce n'est la contemplation de ses œuvres infinies. Sous ce double point de vue l'astronomie serait donc la première de nos connaissances

Cette opinion rencontrera, il est vrai, pour contradicteurs tous ceux qui pensent que le spectacle des

choses terrestres est plus nécessaire à l'homme que le spectacle des cieux, ou pour qui les merveilles de l'industrie sont au dessus des merveilles de la nature.

Il serait facile de montrer que l'étude de ce qui se passe loin de nous, n'a pas toujours été inutile aux progrès des arts et de l'industrie, mais j'aime mieux dire de suite pourquoi les sciences spéculatives me semblent, dans l'état actuel de la société, préférables aux sciences d'applications. Les unes tendent à établir le bien-être matériel, les autres donnent le bien-être intellectuel et moral. Notre siècle est trop disposé à sacrifier les joies de l'esprit à la satisfaction des sens. Cependant les quelques années passées sur cette terre valent-elles cette sollicitude de tous les instants, qui nous fait négliger le culte de la seule partie de nous-mêmes qui nous survivra. Et encore pour le matérialiste qui ne se préoccupe que de la courte existence qui s'accomplit sur cette terre, est-ce un moyen de la rendre heureuse que de préférer le culte du corps au perfectionnement de l'esprit ?

On a dit avec raison que l'homme était le plus grand obstacle à son bonheur ; tâchons donc de le rendre meilleur, pour que ses joies plus pures soient plus durables. Or, le propre des idées qui détachent l'homme de cette terre, comme les franchises qui ont enlevé autrefois les serfs à la glèbe, c'est de développer l'âme, resserrée dans les liens étroits de nos intérêts matériels ; c'est de permettre à l'intelligence de déployer ses ailes et de s'élever au dessus des passions qui la voilent à chaque instant. Alors l'homme devient accessible à la voix de la raison et de la conscience, il discerne le vrai du faux,

l'ordre du désordre, dans le monde moral comme dans le monde physique.

Ce but si désirable, il y a deux moyens de l'atteindre. Ou bien l'âme se replie sur elle-même et s'interroge sur ses destinées, c'est l'objet de la philosophie; ou bien elle apprend à connaître son origine, ses devoirs, son immortalité par la connaissance des créatures qui l'entourent, c'est le résultat de l'étude des sciences naturelles et de l'Astronomie. Pour assurer davantage notre marche, unissons ces deux méthodes, et bientôt de l'esprit de chaque homme jaillira la lumière qui doit éclairer sa route et le guider d'un pas sûr vers la perfection morale.

BEAUX-ARTS.

Lecture de M. De Maiche.

DU BUT PRINCIPAL QUE L'ON DOIT SE PROPOSER
DANS LA CULTURE DES BEAUX-ARTS.

Je désire aujourd'hui, Messieurs, soumettre à votre judicieuse appréciation quelques considérations philosophiques sur les beaux-arts. Philosophie et beaux-arts, deux termes qui paraissent incompatibles, et qui pourtant sont unis par les rapports les plus étroits, comme le fond l'est avec la forme, la théorie avec la pratique.

La philosophie, vous le savez, Messieurs, a la prétention de pénétrer partout, de tout dominer par ses vues générales; il n'est rien qu'elle ne cite à son tribunal, qu'elle ne sonde, qu'elle ne juge; elle veut, dans chaque chose, rechercher les principes, les moyens et la fin. Les beaux-arts en particulier sont devenus l'objet de ses hautes investigations, et, loin d'avoir à s'en plaindre, ils y ont gagné de sublimes élévations sur le beau, pour eux toujours si fécondes en applications merveilleuses. Aussi, les

deux plus fameux législateurs du Parnasse , Horace et Boileau , ont-ils signalé les écrits des philosophes comme la source de l'inspiration , et la raison comme la faculté d'où ses œuvres tirent leur lustre et leur paix.

Mais la philosophie n'a-t-elle pas encore à remplir envers les beaux-arts un devoir plus important ? A leur dévoiler un autre idéal que celui du beau ? Ne lui appartient-il pas surtout de leur présenter l'idéal du bien et de leur exposer quelles relations les y rattachent ? En d'autres termes , l'art a-t-il des buts différents , et , parmi ces buts , y a-t-il un but principal que la philosophie assigne comme le plus obligatoire et le plus relevé ?

Il n'est pas dans l'âme humaine de faculté plus admirable que celle qui préside à la production du beau. Par elle , l'homme participe en quelque sorte à la vertu créatrice ; il fait sortir des combinaisons de son génie des êtres nouveaux qu'il appelle à une véritable vie , et qu'il revêt comme d'un rayon divin dont le charme exerce sur la sensibilité un prestige enchanteur , une irrésistible séduction. Dieu n'a pas pu faire à l'homme un pareil don , lui accorder une telle prérogative sans se proposer de grands desseins. S'il est vrai que toute faculté étant un moyen , doit avoir une fin , il est vrai aussi que plus cette faculté est élevée , plus sa fin doit l'être. Les beaux-arts ont donc une mission , mission proportionnée à la puissance dont ils disposent et qu'ils sont tenus de connaître , sous peine de transformer cette puissance en un fléau d'autant plus funeste , qu'elle est plus énergique et plus étendue.

Dans les beaux-arts, on distingue facilement, et du premier coup-d'œil, trois buts parfaitement distincts : le plaisir, le beau et le bien ; ils peuvent causer aux sens de délicieuses émotions, produire le beau pour le beau, ou mettre le beau au service de la vérité et de la vertu. Il suffit d'indiquer ces trois buts pour que la raison en saisisse aussitôt l'importance relative, et désigne sans hésiter celui qu'avant tout l'on doit poursuivre ; mais ce que la raison pressent par une immédiate intuition se comprend mieux lorsque la réflexion l'a distingué par une méditation sérieuse, et l'a développé par le raisonnement.

Assurément il ne viendra à l'esprit de personne de contester à l'art le droit de flatter la sensibilité humaine et de lui procurer ses jouissances les plus distinguées ; c'est là sa nature, sa propriété première, sans laquelle il ne serait plus ce qu'il est, il cesserait de posséder le doux et mystérieux attrait qui le caractérise. Mais s'il borne à ce point ses visées, s'il comprime ses aspirations, il se coupe à lui-même les ailes, s'interdit de planer dans les sphères de pure lumière, et trahit l'humanité qui pouvait fonder sur lui de plus solides espérances. En effet, il oublie sa céleste origine et ses nobles destinées pour se perdre dans la matière et demeurer avec elle le serviteur des plus humbles besoins, et quelquefois le fauteur des plus redoutables passions. Retenu dans ces basses et étroites limites, il ne contribuera pas à élever l'homme, il deviendra plutôt la cause de son abaissement en l'asservissant aux choses qui subjuguent sa volonté et l'amollissent par la langueur du plaisir. Ce n'est point là le vrai but de l'art, ce n'en est que le

moyen, ou, si l'on veut, c'est un but accessoire, inférieur, qui se rapporte à un but principal et supérieur, sans quoi il faudrait dire que l'art est infiniment plus dangereux qu'utile, et souhaiter, comme les sages romains faisaient des doctrines d'Épicure, qu'on offrît aux ennemis un pareil présent, afin qu'ils devinssent plus faciles à vaincre lorsqu'on aurait à les combattre. Du reste, en se livrant à la merci des caprices humains, l'art courrait le risque de tomber dans une prompte décadence. Les caprices humains sont dans un état de perpétuelle variation; ce qui leur plaît aujourd'hui leur déplaît demain; ils s'éprennent des formes exagérées comme des formes naturelles; ils aiment le laid parfois avec la même passion que le beau, et pour les satisfaire, pour contenter toutes leurs fantaisies, il faut lancer l'imagination, je ne sais dans quel monde fantastique, à la recherche du bizarre et du monstrueux.

Cultiver la beauté pour elle-même, faire, comme on dit, de l'art pour l'art, tel est, nous l'avons vu, le second but que rencontrent les facultés esthétiques. Sans doute, la beauté a quelque chose de si divin, elle cause à l'âme de si suaves ravissements, qu'il est bien permis de l'aimer avec passion, de la rechercher pour ses charmes intrinsèques, de la désirer pour son propre prix. Néanmoins il importe de ne pas se faire illusion, de ne pas se laisser absorber par une préoccupation exclusive. Nulle puissance, Dieu excepté, n'est à elle-même sa propre fin; il existe une harmonie générale dans les causes qui les subordonne hiérarchiquement les unes aux autres et soumet les inférieures à la loi des supérieures. Les facultés esthétiques ne sont pas

indépendantes , parce qu'il y a dans l'homme des facultés qui les surpassent ; si elles possèdent le magnifique privilège de produire la beauté, il en est d'autres qui ont reçu un privilège plus magnifique encore , celui de réaliser le bien. C'est pourquoi la pensée que le beau ne relève que de lui-même , qu'il est à lui-même son propre terme, est une pensée fautive et orgueilleuse à laquelle il faut prendre garde de s'abandonner.

En recherchant le beau pour le beau , on poursuit une abstraction , une ombre, idole de l'intelligence , mais chimère , néant pour le cœur. Allons plus loin. Il est impossible que l'idéal de la beauté reste dans le domaine métaphysique de l'abstraction , il faut qu'il s'incarne dans une forme saisissable aux sens , dans une forme matérielle et visible. Aussi , en définitive , cultiver l'art pour l'art , c'est cultiver une forme froide , c'est encenser un dieu de pierre ou de bois , qui a des yeux et qui ne voit point , des oreilles et qui n'entend pas.

Comme l'égoïste , l'art en se prenant pour son propre but se rapetisse et se dégrade ; il se présente sous une apparence vaine , raide et glacée , dont l'âme se dégoûte bientôt et qu'elle rejette avec ce dédain si bien marqué par le fabuliste :

Belle tête, mais de cervelle point !

Pourquoi tant de chefs-d'œuvre , objets autrefois d'une admiration si vive , admirés non moins vivement encore par les hommes versés dans la connaissance de l'antiquité , ne sont-ils plus accueillis , malgré leur incontestable perfection , qu'avec une profonde indifférence par le commun des intelligences ? C'est qu'on ne peut éprouver aucune satisfaction réelle

à contempler des formes belles à la vérité, mais semblables à ces sépulcrès blanchis, dont parle l'Évangile, et qui ne recouvrent que le silence et la mort.

Un ouvrage d'art où les formes laissent transparaître à travers la beauté une idée ingénieuse et vraie ou un sentiment moral, est généralement préféré à une simple étude dont le mérite ne dépasse pas le fini des lignes et la combinaison des couleurs ou des sons. On a remarqué en effet qu'en France, dans la visite des expositions publiques, la foule s'arrêtait plus volontiers devant les tableaux, quoique médiocres, dont les sujets impressionnaient son âme, que devant des tableaux du plus grand mérite artistique mais muets, inintelligibles pour elle; et l'on est parti de là pour lui adresser les plus vifs reproches d'ignorance, de faux-goût, presque de barbarie. Ces reproches sont injustes, et nous ferons ici réparation d'honneur au bon sens français; nous affirmerons hautement qu'il se montre digne de son vieux renom, en estimant non pas la forme pour la forme, mais la forme pour le fond qu'elle exprime.

Le raisonnement, fidèle à l'intuition rationnelle, démontre donc avec évidence que le plaisir ni le beau ne peuvent être le dernier terme de l'art, son but souverain. Essayons de résoudre complètement la question qui nous occupe, en prouvant que le bien est ce but souverain, but non moins important pour l'art qu'utile à l'humanité.

Le génie des arts vit surtout d'enthousiasme et d'inspiration; il n'enfante ces prodiges de beauté, si bien nommés chefs-d'œuvre, que lorsqu'il se sent

embrasé par une sorte de feu sacré. Mais si l'imagination ne voit en perspective que des rêves de plaisir ou des conceptions abstraites qui, en dernière analyse, se réduisent à des dispositions matérielles plus ou moins savantes, est-il présumable qu'elle ressentira cette ardeur pénétrante, seule capable de l'exalter jusqu'à l'extase, et de lui ouvrir ces immenses horizons où le beau rayonne dans sa splendeur? Nous ne le pensons pas. Nous dirons même à la gloire de l'homme que son cœur n'éprouve de véritables élans que lorsqu'il entrevoit les magnificences réelles de l'Être, les ineffables attributs dont il se pare. Aussi, jamais celui dont l'esprit ne conçoit rien au delà des tristes doctrines de la matière ne sera un grand artiste; jamais il n'atteindra le sublime, partage exclusif de ces âmes d'élite dont les idées absolues du vrai et du bien sont l'objet du plus vif amour, de la plus constante contemplation.

Naturellement, le fond provoque la forme, ou plutôt, dans l'ordre des choses, la forme est inséparable du fond. Tout ce qui tient au vrai, au juste, au bien, participe au caractère éternel de ces idées, et l'art, en s'efforçant de les refléter dans le monde sensible, n'a pas besoin de les revêtir d'une beauté d'emprunt, puisqu'elles portent avec elles une céleste beauté. Après avoir conçu son modèle, il peut se contenter d'en reproduire les traits, et s'il arrive à la perfection, son succès sera justement célébré au double point de vue de la conception et de l'exécution. Ces œuvres seules ont triomphé du temps, ont conservé, en face des siècles, la fraîcheur de la jeunesse et la chaleur de la vie qui consacrent des idées et des sentiments impérissables, immuablement unis à l'essence de la nature humaine.

Comme on le voit , l'art , en se proposant le bien pour terme , sert efficacement ses propres intérêts , et il est facile de se convaincre qu'il ne sert pas moins efficacement les intérêts de l'humanité. Ce dont l'humanité a réellement besoin , ce n'est pas de plaisir et de beauté ; le plaisir trop souvent l'énerve et la corrompt ; la beauté vaine , après l'avoir un instant flattée , l'ennuie et la fatigue ; ce qu'il faut surtout à l'humanité , ce qui lui est indispensable , c'est la vérité et la vertu. Otez à l'homme la vérité et la vertu , ne lui laissez que les jouissances sensibles les plus délicates même et les plus légitimes , et vous l'aurez mutilé dans son propre caractère , vous l'aurez réduit à la condition des êtres sans raison ; rendez-lui la vérité et la vertu , dégagez-le des séductions qui environnent la sensibilité , et vous en aurez fait un être presque divin.

Mais la vérité et la vertu , trésors les plus précieux pour l'homme , ressemblent à un riche diamant dont une terre grossière ensevelit l'éclat. Tant que la main d'un habile lapidaire ne l'a point taillé et poli , il ne paraît guère différer d'une pierre ordinaire , et laisse dormir en paix les convoitises ; mais aussitôt qu'il a été dégagé de sa rude apparence , il brille comme la lumière et éveille les désirs par ses éblouissants éclairs. Ainsi en est-il de la vérité et de la vertu ; et c'est l'art qui remplit à leur égard l'office du lapidaire. Sa mission est sainte et salutaire alors , il nous apparaît comme un messager des cieux , chargé d'en interpréter les ravissants secrets. Toutes les intelligences s'éclairent , tous les cœurs s'ennoblissent , la terre s'émeut et se renouvelle. Pour exprimer les prodiges de l'art antique , la

fable nous raconte qu'au son mélodieux de la lyre les pierres s'agitaient en cadence et venaient d'elles-mêmes bâtir des villes ; que les animaux farouches , saisis d'attendrissement , accouraient du fond de leurs forêts et de leurs déserts.

Il importe donc à ceux qu'on appelle les favoris des Muses de connaître l'influence qu'ils exercent et de savoir en faire un bon usage. En dévouant leur talent et leur génie à la propagation du vrai et du bien par le charme de la beauté, ils se constituent les apôtres de la civilisation, ils se placent à la tête de l'humanité et l'entraînent comme d'enthousiasme dans la voie de ses destinées immortelles.

Voilà pourquoi nous avons cru qu'il était opportun de rappeler les devoirs qui s'attachent à l'exercice des facultés esthétiques , devoirs on ne peut plus évidents , mais malheureusement trop souvent oubliés ou méconnus. On a montré pour l'art une faiblesse excessive ; comme autrefois à la noblesse , on s'est contenté de lui demander ses titres , et quand il a pu les fournir , on ne lui a pas demandé autre chose ; on ne lui a demandé que de réjouir les yeux et les oreilles , que de stimuler les tendances passionnées. Cette indulgence condamnable devait avoir et elle a eu réellement les plus funestes résultats ; elle a fait dévier l'art de sa vraie ligne , et , du même coup , elle a porté une grave atteinte à la civilisation. L'art qui , au témoignage d'Horace , s'était consacré , dans le principe , à retirer les hommes de l'abrutissement et du crime , qui s'était appliqué à les instruire du droit et du devoir , a-t-il été fidèle à son bienfaisant apostolat ? Des voix sévères se sont élevées pour l'accuser et l'histoire ne paraît pas démentir leurs accusations.

Le divin Platon, le philosophe du beau, voulait qu'on bannit les poètes de sa république, et J.-J. Rousseau, le philosophe artiste, a pris à tâche de démontrer, dans son célèbre discours couronné à l'académie de Dijon, que les arts avaient corrompu et non pas perfectionné les mœurs. Je sais qu'on taxe cette opinion d'exagération paradoxiale, mais il n'est pas possible de nier que les siècles de plus grande corruption suivent immédiatement les siècles de plus grande gloire artistique, que la décadence romaine vienne après le siècle d'Auguste, et que les scandales du siècle de la Régence et de Louis XV touchent au siècle de Louis XIV.

Contrairement à l'avis de Rousseau, nous n'imputerons pas à l'art lui-même ces tristes résultats, mais il nous sera permis de les imputer à la liberté humaine, coupable d'avoir abusé de sa plus merveilleuse faculté.

Boileau l'a dit :

- « Il n'est point de serpent ni de monstre odieux
- » Qui, par l'art imité, ne puisse plaire aux yeux. »

C'est là certainement une gloire, et c'est aussi, on n'en disconvient pas, un immense péril. Tout ce que l'art touche de sa magique baguette subit une soudaine et étonnante transformation ; la laideur même peut prendre l'aspect de la beauté, et cette transformation n'est pas indifférente, car la beauté ne l'est point ; si elle émeut le cœur en faveur du vice, elle l'y attirera presque infailliblement. Les passions ont déjà par elles-mêmes un tel empire, que les plus résolus les dominant avec peine ; que sera-ce lorsqu'à leur séduction native s'ajoutera la séduc-

tion du beau ? N'est-il pas à craindre que la volonté, fascinée par le chant de ces perfides sirènes, ne coure se précipiter dans l'abîme qu'elle n'apercevra plus.

En se plaçant à ce point de vue, il n'est pas difficile d'apprécier les conséquences possibles de l'art, de juger ce qu'il a dû produire dans le passé, de prévoir ce qu'il est raisonnable d'en attendre pour l'avenir. On ne l'a guère considéré jusqu'ici que sous son côté inférieur, dans sa partie plastique; on ne l'a pas assez envisagé au fond, par son côté moral. De là vient qu'on en a méconnu l'action soit en bien, soit en mal.

Beaucoup de gens s'imaginent de bonne foi qu'un objet vraiment beau n'est jamais dangereux, et, dans leur incroyable illusion, ils exposeront sans scrupule à tous les regards un de ces chefs-d'œuvre où respire la grâce, mais où expire la pudeur.

On n'a pas mieux compris, ce me semble, l'influence civilisatrice des beaux-arts. On s'est montré généralement persuadé qu'ils étaient par eux-mêmes, par leurs effets purement sensibles, des instruments de civilisation, tandis qu'ils ne le deviennent en réalité que lorsqu'ils se font les organes du vrai et du bien.

Il est déplorable qu'au milieu des angoisses de notre société malade, de notre société qui se sent défaillir faute d'une moralité suffisante, on n'ait pas mieux connu et plus largement utilisé l'influence des beaux-arts. Peut-être m'abusé-je, mais je crois que, par ce moyen, on arriverait promptement à une régénération sociale. Si la poésie et l'éloquence, la musique, la peinture et la sculpture formaient une sainte

ligue du bien public et travaillaient de concert , dans la presse , au théâtre , dans les expositions publiques , à dissiper l'erreur , à flétrir le vice , à mettre en lumière la vérité , à exalter la vertu , rien ne résisterait à leur action combinée.

Ce rêve est trop beau , sans doute , et je ne m'y arrête point ; n'est-il pas bon cependant de le poser comme un idéal qu'il faut réaliser , comme un but auquel il faut tendre et dont on devra de plus en plus s'efforcer d'approcher , si l'on ne veut toucher à la civilisation que pour retomber dans la barbarie et tourner ainsi dans un cercle qui ne laisse jamais au genre humain l'espoir d'entrer enfin dans la carrière de l'indéfinie perfection ? Ne serait-il pas utile au moins de tracer aux artistes un code de morale sérieux , et de les avertir , s'ils le dédaignent , de la terrible responsabilité qu'ils assument sur leur tête ?

Espérons , en attendant , que les talents généreux sauront résister au torrent , lutter contre les préjugés et se livrer au culte des beaux-arts avec désintéressement et dans la pensée d'en faire autre chose qu'un amusement frivole ou un dangereux enchantement. Honneur à ceux-là ! Mais aussi , honte et déshonneur sur ceux qui , détournant de leur fin les dons qu'ils ont reçus , les changent en fléaux publics. Ils combinent de sang-froid les moyens de rendre le mal plus attrayant et réussissent , en l'immobilisant dans une forme matérielle , à créer un permanent scandale. Phares trompeurs allumés sur l'écueil , ils perdent leurs semblables qu'ils avaient mission de sauver ; ils devaient montrer le port , ils mènent à l'abîme.

La conclusion à tirer des considérations précédentes en sort trop clairement pour que nous ayons besoin de la formuler autrement que par un vœu. Puisse l'utilité, l'importance des beaux-arts être enfin bien comprise; puissent ceux qui les cultivent se proposer surtout pour but de rendre populaires les éternels principes de morale qui seuls empêchent les nations de tomber dans la décadence et la ruine. Par leurs soins, par leurs services, l'art se releverait des graves reproches qui lui ont été adressés au nom de la civilisation; il se revêtirait d'un lustre nouveau, d'une dignité nouvelle, ou plutôt il reviendrait à sa destination première, à ce qu'il fut dans ces temps anciens où les Orphée et les Amphion en firent un ministère sacré :

« *Silvestres homines sacer interpretæ deorum*
» *Cœdibus et victu fædo deterruit Orpheus.* »

(HORACE, Art poétique)

Académie de Reims.

SÉANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 1851.

PROGRAMME

Des concours ouverts pour l'année 1852.

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

BIOGRAPHIE DE FRANÇOIS MAUCROIX,

Chanoine et Sénéchal de l'Église de Reims.

Appréciation de ses travaux littéraires publiés ou inédits.

LITTÉRATURE. — POÉSIE.

Éloge en vers de Jean-Baptiste Delasalle,

Fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes

ASSISTANCE PUBLIQUE.

Donner un projet d'organisation du service sanitaire pour les indigents des campagnes.

Le projet devra être présenté sous la forme d'un règlement administratif, auquel serait joint, au besoin, une instruction explicative des points qui pourraient nécessiter des commentaires.

L'auteur, entrant dans les moindres détails pratiques de cette organisation, devra examiner si ce service sanitaire pourrait comprendre, en même temps que les soins à donner aux indigents, la constatation des décès, les vaccinations gratuites, des consultations régulières, etc ; indiquer comment pourrait être établie, au presbytère, ou à la mairie, ou à la maison d'école, une pharmacie composée des médicaments et appareils d'urgence ; fixer le mode de nomination des médecins, leurs obligations, leur indemnité, etc. ; indiquer quelle somme serait nécessaire aux frais de premier établissement et d'entretien annuel de la petite pharmacie communale, à l'indemnité du médecin, au salaire des gardes-malades, etc. ; fixer d'une manière précise comment il serait pourvu à ces dépenses, et comment serait exercée la surveillance de ce service, etc. etc.

Afin de montrer comment ce projet pourrait recevoir son exécution immédiate, l'auteur l'appliquera, dans tous ses détails, à une ou plusieurs communes du département de la Marne ayant des ressources suffisantes, et à une ou plusieurs communes dépourvues de tout revenu.

ÉCONOMIE AGRICOLE.

PREMIÈRE QUESTION. — Indiquer les moyens *pratiques* d'amener rapidement à l'état de culture ordinaire du pays, les terres incultes ou en friche, connues en Champagne sous les noms vulgaires de *terres usagères*, *trios*, *savarts*, etc.

DEUXIÈME QUESTION. — Quels sont les procédés les plus certains et les plus économiques d'opérer le dessèchement et l'assainissement des marais qui bordent les rives de la Vesle ?

Peut-on, en conciliant les intérêts de l'agriculture avec ceux de l'industrie, associer ces procédés aux travaux hydrauliques nécessaires pour dériver les eaux de cette rivière, par des canaux d'irrigation?

Les concurrents feront ressortir la nécessité du dessèchement des marais au double point de vue des avantages que peuvent y trouver la salubrité publique et l'agriculture.

Dans le cas où ils constateraient la possibilité d'établir des canaux d'irrigation, sans nuire au dessèchement des marais, ils indiqueraient avec soin les conditions d'établissement que doivent offrir, et les canaux d'introduction, et les canaux de fuite, pour recueillir les eaux d'écoulement.

Ils appuieront en outre la question du dessèchement sur quelques nivellements en long et en travers.

TROISIÈME QUESTION. — Faire connaître, par une comptabilité tenue avec exactitude pendant le cours de trois années, le produit obtenu par l'emploi de diverses espèces d'engrais naturels ou composés.

Indiquer avec précision le nom et la quantité de chaque nature d'engrais employé, et le résultat qu'il a produit.

ECONOMIE INDUSTRIELLE.

CHEMIE APPLIQUÉE.

Indiquer un moyen usuel de déterminer la quantité de sucre ou d'albumine contenue dans les liquides végétaux ou animaux.

Les prix consistent en une médaille d'or de la valeur de 200 francs, pour chacune des questions.

Ces médailles seront décernées dans la prochaine séance publique de l'Académie, dans le courant de Juillet 1852.

Les auteurs, ne devant pas se faire connaître, inscriront leurs noms et leur adresse dans un billet cacheté, sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

Les mémoires devront être adressés (franco) à M. le secrétaire général de l'Académie avant le 15 Juin 1852.

L'Académie distribuera, en outre, des médailles d'encouragement aux auteurs des travaux qu'elle jugera dignes de récompense; les personnes qui croiraient avoir droit à cette distinction, devront envoyer leurs titres au secrétariat avant le 15 Juin 1852.

ARCHÉOLOGIE.

Prix fondé par un anonyme.

PRIX A DÉCERNER EN 1854.

Une médaille du prix de 1,200 francs sera décernée à l'artiste qui aura donné les dessins les plus exacts de toutes les parties de la cathédrale de Reims.

L'auteur devra dessiner l'édifice, tel qu'il est aujourd'hui, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, indiquer les achèvements qui peuvent être faits.

Il devra donner : 1° sur une échelle d'un centimètre pour mètre , le plan par terre et le plan au niveau du triforium ; 2° sur une échelle de 5 millimètres par mètre , quatre coupes de la basilique , une , longitudinale depuis le portail jusqu'à l'abside , une , transversale à la croisée , une , vers l'abside , une , vers le portail ; quatre élévations , une , du portail , une , de l'abside , une , du côté septentrional , une , du côté méridional , avec des attaches où seraient figurées les flèches des tours et celles de la croisée.

Il donnera , en outre , la description des matériaux qui composent l'édifice , la charpente , les agrafes , les plombs , les fers ; il indiquera la nature des bois , des pierres , etc.

Le prix sera décerné en 1854 ; la question sera rappelée , tous les ans , jusqu'à cette époque , dans la séance annuelle.

PRIX A DÉCERNER EN 1855.

Histoire de la construction et des principales réparations de la cathédrale de Reims. — Description de l'ensemble de l'édifice.

L'auteur du mémoire devra dire quand , par qui , de quelle manière la cathédrale a été construite et réparée à diverses époques.

Faire connaître l'état actuel de ses parties les plus importantes , et les modifications qu'elles auraient successivement reçues. — Ainsi l'abside , le transept , les nefs , les portails , les combles , les tours et clochers , etc.

Indiquer le système général d'ornementation architecturale. — Les ogives , moulures , la flore et le faune.

PRIX A DÉCERNER EN 1856.

Iconographie de la cathédrale. — Intérieur.

Décrire et expliquer les vitraux et les statues de l'intérieur.

Dire l'époque et le lieu où ont été exécutées les diverses verrières de la

cathédrale de Reims ; quels en sont les auteurs ; décrire et expliquer les sujets. — Faire connaître les différentes réparations que les vitraux auraient subies.

Donner les mêmes indications sur les statues.

PRIX A DÉCERNER EN 1857.

Iconographie de l'extérieur.

Décrire et expliquer les statues qui décorent la cathédrale à l'extérieur.

Par qui ces statues ont été faites , — à quelle époque , — quels en sont les auteurs , — la place qu'elles occupent , — les réparations qu'elles auraient reçues , les sujets soit historiques , soit allégoriques , qu'elles représentent.

L'Académie de Reims a voulu poser toutes ces questions à la fois pour faciliter les recherches des concurrents , et leur donner plus de temps pour traiter les questions les plus difficiles.

LE PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE ,

† Cardinal THOMAS ,
Archevêque de Reims.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ,

Henri PARIS.

PROCLAMATION

des prix et des médailles d'encouragement.

Question d'économie industrielle.

Invention d'un appareil propre à éviter les graves inconvénients que présente, au point de vue hygiénique, le fourneau habituellement employé par les peigneurs de laine.

L'Académie, adoptant les conclusions de sa commission, décerne la médaille d'or à M. Prosper Chevalier de Reims.

Question d'assistance publique.

Donner un projet d'organisation du service sanitaire pour les indigents des campagnes.

L'Académie, tout en laissant la question au concours, décerne une médaille d'argent à M. Lefort, chirurgien à Damery (Marne).

MÉDAILLES D'ARGENT.

L'Académie décerne des médailles d'argent :

1° A M. Grandval, pharmacien des hôpitaux de Reims, pour ses produits pharmaceutiques.

2° A M. Caillet, de Châlons-sur-Marne, pour ses pompes aspirantes et foulantes.

TABLEAU

DES

MEMBRES COMPOSANT L'ACADÉMIE DE REIMS

AU

—

Bureau pour l'année 1850-1851.

<i>Président ,</i>	MM. SUTAINÉ.	
<i>Vice-Président ,</i>	ROBILLARD.	
<i>Secrétaire général ,</i>	BANDEVILLE.	
<i>Secrétaire archiviste ,</i>	E. ARNOULD.	
<i>Trésorier ,</i>	SAUBINET.	
<i>Membres du conseil d'administration ,</i>	{ TOURNEUR.	
		DUBOIS.
		LUCAS.

—

Bureau pour l'année 1851-1852.

<i>Président ,</i>	S. E. le Cardinal GOUSSET (O. *).	
<i>Vice-Président ,</i>	MM. LANDOUZY (*).	
<i>Secrétaire général ,</i>	HENRI PARIS.	
<i>Secrétaire archiviste ,</i>	TOURNEUR.	
<i>Trésorier ,</i>	SAUBINET.	
<i>Membres du conseil d'administration ,</i>	{ SUTAINÉ.	
		HENRIOT-DELAMOTTE.
		BANDEVILLE.

Membres d'honneur.

MM. VILLEMALIN (G. O. ✱), membre de l'Académie française et de celle des inscriptions et belles-lettres.

CUNIN-GRIDAINE (G. O. ✱), ancien ministre de l'agriculture et du commerce.

SALVANDY (comte DE) (G. C. ✱), membre de l'Académie française, ancien ministre de l'instruction publique.

Membres titulaires.

M^{SR} GOUSSET (O. ✱), cardinal, archevêque de Reims.

MM. SAUBINET, naturaliste, membre de la Société d'agriculture de la Marne.

ROBILLARD, juge d'instruction.

BANDEVILLE, chanoine honoraire, aumônier du lycée.

FANART (L.), directeur du Conservatoire de musique, membre de la Commission des arts et édifices religieux au ministère de l'instruction publique.

LANDOUZY (H.), correspondant de l'Académie de médecine.

DÉRODÉ (É.), avocat, ancien représentant à l'assemblée constituante.

GOBET, avocat, membre du conseil municipal.

SUTAINÉ (M.), administrateur de la Société des amis des arts.

MAQUART (J. J.), secrétaire du Comité d'archéologie et de la Société des amis des arts.

- MM. DUQUENELLE, pharmacien, membre du Comité d'archéologie.
- LOUIS-LUCAS, notaire, membre du Comité d'archéologie.
- CLICQUOT (F.-L.), homme de lettres.
- PINON (F.), homme de lettres, membre du Comité d'archéologie.
- TOURNEUR, professeur de rhétorique au petit séminaire, membre du Comité d'archéologie.
- ARNOULD (Ernest), avocat.
- GOSSET, architecte.
- HENRIOT-DELAMOTTE (F.), membre de la Chambre de commerce.
- PARIS (H.), avocat.
- MIDOC (L.-H.), greffier du tribunal de commerce.
- DECÈS, chirurgien de l'hôtel-Dieu.
- LECIAT, professeur de physique au lycée.
- SORNIN, professeur de mathématiques au lycée.
- GAINET, curé de Cormontreuil.
- VELLY, fabricant de produits chimiques.
- GÉRARDIN, professeur d'histoire au lycée.
- PIERRET, docteur en théologie, vicaire de Notre-Dame.
- FORNERON (✳), recteur de l'Académie de la Marne.
- MAUMENÉ, professeur de chimie.
- LORIQUET, homme de lettres.
- MASSÉ, juge au tribunal civil.
- FÉART (✳), sous-préfet de l'arrondissement de Reims.

MM. CHEVILLIET, professeur de mathématiques au lycée.

LAIGLE, proviseur du lycée.

GODA, notaire.

MOURIN, professeur au lycée.

DELAN, professeur au petit séminaire.

DE MAICHE, professeur de philosophie au lycée.

DUPARC (C.), ingénieur des ponts et chaussées.

GALDEMAR, conservateur des hypothèques.

ROHAULT-DE-FLEURY, procureur de la République.

SEVESTRE, curé de Saint-Thomas.

MASSÉ (P.), négociant.

BAUDESSON, médecin vétérinaire.

Membres honoraires.

TARBÉ (P.), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Paris.

VINCENS DE GOURGAS, recteur de l'Académie de l'Isère.

FLEURY (H.), ancien secrétaire général du ministère du commerce, à Paris.

BELIN-DELAUNAY, professeur d'histoire.

MAILLE-LEBLANC, ancien président du tribunal de commerce de Reims.

GILBERT DE SAVIGNY (C.), directeur de l'école de médecine, à Reims.

HERBÉ, peintre, professeur à l'école supérieure, à Reims.

HUBERT (E.), avocat à la cour d'appel, à Paris.

- MM. BELLY (DE), propriétaire à Beaurieux (Aisne).
BARA, curé de Notre-Dame, à Reims.
PARIS (L.) (✱), correspondant du ministère de l'Instruction publique, faubourg St-Honoré, 166, à Paris.
BONNEVILLE (✱), procureur de la République, à Versailles.
GEOFFROY DE VILLENEUVE, propriétaire, à Charreuve (Aisne).
GONEL (E.), avocat, à Château-Thierry.
GARCET (H.), professeur de mathématiques au lycée Napoléon, à Paris.
WAGNER, homme de lettres, rue Saint-Germain-des-Prés, 9, à Paris.
GUILLEMIN, docteur ès-lettres, recteur de l'Académie de la Corrèze.
TARBÉ DE ST-HARDOUIN, ingénieur des ponts et chaussées, à Joigny (Yonne).
SOILLY, officier de l'Université, recteur de l'Académie de l'Eure.
ALEXANDRE, procureur de la République, à Laon.
NANQUETTE, curé de St-Charles, à Sedan.
EDOM, recteur de l'Académie de la Sarthe.
AUBRIOT, ancien receveur de l'administration des hospices, à Tournes, près de Charleville.
QUERRY, vicaire général du diocèse.
DUBOIS, président du tribunal civil d'Auxerre.
DE LEUTRE, président du tribunal civil de
BRIÈRE-VALIGNY, substitut du procureur de la République, à Paris.

Membres correspondants.

- MM. ALLUARD**, professeur de physique au Lycée de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
- ANOT DE MAIZIÈRES**, professeur de rhétorique au lycée de Versailles, officier de l'Université.
- ARNOULD (Ed.)** membre du Comice agricole, à Toussicourt, près Reims.
- ARRIVABENE (comte) (✳)**, économiste, à Bruxelles.
- ARVEUF**, architecte, à Reims.
- AUBERT**, curé de Saint-Remi, à Reims.
- AUGER (Alexandre)**, à Reims.
- AVRARD**, docteur-médecin, à la Rochelle.
- AZAÏS (✳)**, membre de la Société archéologique, à Béziers (Hérault).
- AZAOLA (don Inigo Gonzalès de) (✳)**, ancien gouverneur de Tondo, botaniste à Manille (Philippines).
- BALESTIER (J.)**, consul des Etats-Unis, à Singapore (Malaisie).
- BALLIN**, directeur du mont-de-piété, à Rouen.
- BAILLY (✳)**, ancien président de l'Académie de médecine, à Villeneuve-le-Roi (Yonne).
- BARBEY**, notaire (membre du conseil d'arrondissement de Reims), à Fismes (Marne).
- BARTHÉLEMY (A.)** (conseiller de préfecture), à Saint-Brieuc (Côtes du Nord).
- BARTHÉLEMY**, chanoine honoraire de Reims, vicaire à Saint-Denis du St-Sacrement, rue St-Louis-au-Marais, à Paris.
- BARTHÉLEMY (Ed. de)**, à Châlons.
- BARSE**, professeur de sciences, à Paris.
- BAUDIN (Richard)**, professeur au collège de Dôle.

- MM. BAZIN (✳), directeur de la colonie agricole, au Mesnil-Saint-Firmin (Oise).
- BAZIN, professeur au lycée de Reims.
- BELHOMME (✳), docteur en médecine, rue Charonne, 165, à Paris.
- BERGER DE XIVREY (✳), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, rue Saint-Germain-des-Prés, 15, à Paris.
- BERTRAND, juge d'instruction à Paris, rue de Seine-St-Germain, 15.
- BLANC, vicaire-général de Reims, rue Neuve-Sainte-Genève, 21, à Paris.
- BOGAERTS, professeur d'histoire, à Auvers.
- BONJOUR (Casimir) (✳), conservateur de la bibliothèque Sainte-Genève, à Paris.
- BONNAY (l'abbé de), directeur de la maîtrise, à Reims.
- BONNEVILLE (F.) (✳), ancien essayeur de la banque de France, rue des Moulins, 14, à Paris.
- BORNET, professeur de mathématiques au lycée de Tours.
- BOUILLEVAUX, curé de Cerizières (Haute-Marne).
- BOULARD (✳), secrétaire du bureau central du Comité agricole de la Marne, à Châlons-sur-Marne.
- BOULLOCHÉ (✳), conseiller à la cour d'appel, rue de Lille, 5, à Paris.
- BOURASSÉ (l'abbé), archéologue, à Tours.
- BOURDONNÉ, directeur de l'école primaire supérieure, à Reims.
- BOURGOIS-THIERRY, membre du conseil général de la Marne, à Suippes (Marne).

- MM. **BOURGAIN**, juge de paix, à Sedan (Ardennes).
BOUVART, membre de la Société d'agriculture, à Charleville.
BRISSAUD, professeur d'histoire au lycée d'Orléans.
BUSSIÈRES (BROQUARD DE) (✳), ancien officier du génie, rue Greffulhe, 7, à Paris.
BUVIGNIER, géologue, membre de la Société philomatique, à Verdun (Meuse).
CARETTE (O. ✳), ancien officier supérieur du génie, rue de Bagnaux, 7, à Paris.
CARETTE (✳), capitaine du génie, membre de la Commission scientifique de l'Algérie.
CARETTE, avocat au conseil d'état et à la cour de cassation, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.
CARTERET, conseiller-d'état, rue de l'Arbre-Sec, 22, à Paris.
CATON, curé-doyen de Craonne (Aisne).
CAUMONT (DE) (O. ✳), correspondant de l'Institut, à Caen.
CAYX (O. ✳), inspecteur-général de l'Université, administrateur de la bibliothèque de l' Arsenal, à Paris.
CHAIX-D'EST-ANGE (O. ✳), ancien député de la Marne, avocat à la cour d'appel, boulevard Poissonnière, 25, à Paris.
CHAMBERT, docteur en médecine, à Laon.
CHARLIER, membre correspondant de la Société centrale de médecine vétérinaire, à Reims.
CHARPENTIER, instituteur, à Reims.
CHASSAY (l'abbé), professeur au grand séminaire de Bayeux.
CHAUBRY DE TRONCENORD (baron) (✳), conseiller

à la cour d'appel de Paris , membre du conseil général de la Marne , rue Jacob , 48.

MM. CHEVALLET (Emile) , au Pré-St-Gervais , banlien de Paris , rue des Bais , 6.

CHEVALLIER (✳) , membre de l'Académie de médecine , professeur à l'école de pharmacie , quai Saint-Michel , à Paris.

CHEVILLION , docteur en médecine , à Vitry le-François (Marne).

CLÉMENT (P.) , homme de lettres , rue de Miroménil , 50 , à Paris.

CLERC , professeur de rhétorique au séminaire de Luxeuil (Haute-Saône).

COCHARD , fabricant de produits chimiques , à Reims.

COETLOGON (comte Em. DE) , propriétaire à Paris.

COETLOSQUET (comte DU) (✳) , membre de l'Académie de Metz , à Metz.

COLLARD , docteur-médecin , à Beine.

COLLESSON , docteur-médecin , à Noyon.

COMTE (Ach.) (✳) , professeur d'histoire naturelle au collège Charlemagne , à Paris.

COULVIER-GRAVIER , astronome , à Paris.

CROSNIER , curé de Donzy (Nièvre).

CUSSY (vicomte DE) (✳) , membre de l'Académie de Caen , à Saint-Mandé (Seine).

CUYPER (J.-B. DE) , professeur de sculpture , à Advers.

DACONET (✳) , docteur en médecine , à Châlons-sur-Marne.

DANTON (✳) , inspecteur de l'Académie de Paris.

- MM. DAUVILLE (Ch.), membre de la Société académique de Saint-Quentin (Aisne).
- DEFURNY, curé de Brognon (Ardennes).
- DELAFOSSÉ (*), professeur à la Faculté des sciences de Paris, rue d'Enfer, 47.
- DELAPORTE, (marquis), à Vendôme.
- DEMILLY, vétérinaire de l'arrondissement de Reims.
- DENIS, (*), membre de la Société des Antiquaires de France, à Commercy (Meuse).
- DÉRÔDÉ (A.), ancien officier de marine, à Reims.
- DESROUSSEAUX DE MEDRANO, manufacturier, membre du conseil général des Ardennes, à Charleville.
- DESSAIN-PERIN, homme de lettres, à Cumières (Marne).
- DIDRON (*), secrétaire du Comité historique des arts et monuments, rue d'Ulm, 1, à Paris.
- DROUET, ancien professeur de l'Université, à Reims.
- DUBROCA, vétérinaire, à Sedan.
- DUCHESNE (A.), numismate, à Reims.
- DUFOUR, conservateur du musée, à Amiens.
- DUHÈME, docteur en médecine, à Douai.
- DUPUIT (*), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Angers.
- DURAND (H.), architecte, rue Coquenart, 51, à Paris.
- DUTEMPLE, membre de la Société géologique de France, à Pierry (Marne).
- DUVAL, docteur en médecine, à Epernay.
- DUVAL (Ferdinand), avocat, à Paris.
- ERNOULT (Ch.), sous-préfet, à Vouziers.

- MM. ESTRAYER-CABASSOLE, chanoine, à Châlons (Marne).
- FAILLY, inspecteur des douanes, à Lyon.
- FAROCHON, sculpteur, rue d'Enfer, 76, à Paris.
- FAUCHER (Léon), représentant du peuple, rue Blanche, 10, à Paris.
- FEUILLET, juge de paix, rue des Trois-Maries, 12, à Lyon.
- FONTENAY (J. DE), secrétaire de la Société Eduenne, à Autun.
- FOSSE D'ARCOSE, membre du Comité archéologique, à Soissons (Aisne).
- FOUCHER (J.-N.), propriétaire, à Mareuil-sur-Ay (Marne).
- FOURNIER, curé, à Rethel (Ardennes).
- FRIGNEZ, docteur ès-sciences, boulevard Bonne-Nouvelle, impasse Cendrier, à Paris.
- GALERON, professeur de rhétorique au lycée de Reims.
- GALLOIS (Etienne), ancien bibliothécaire de la chambre des pairs, à Paris.
- GARINET, conseiller de préfecture, à Châlons-sur-Marne.
- GASC, homme de lettres, à Bruxelles.
- GASTEBOIS (O. ) , lieutenant-colonel en retraite, à Lachy, près Sézanne (Marne).
- GAUTHIER (E.), architecte, membre de l'Académie des beaux-arts, rue des Bons-Enfants, 28, à Paris.
- GAYOT (E.), avocat, secrétaire de la Société académique de l'Aube, à Troyes.

- MM. GÉLIS, chirurgien à l'hôpital militaire de Sedan.
GEORGES (Etienne), curé de Trannes.
GÉRUZZE (Eng.) (✂), professeur à la Faculté des lettres, rue de Vaugirard, 72, à Paris.
GIRARDIN, professeur de chimie, à Rouen.
GODINOT, juge de paix, à Châtillon-sur-Marne (Marne).
GOGUEL, membre de plusieurs Sociétés savantes, principal du collège de Bischweiler (Bas-Rhin).
GOMARD, vice-président du Congrès agricole du nord, à Saint-Quentin.
GOULET-COLLET, ingénieur-hydraulicien, à Reims.
GOUNIOT-DAMEDOR, professeur de rhétorique au lycée de Blois (Loir et Cher).
GRANDVAL, pharmacien à l'hôtel-Dieu, à Reims.
M^{re} GROS, évêque de Versailles.
MM. GROSJEAN, pharmacien, à Fismes (Marne).
GROSSELIN, rue du Paon Saint-André, 1, à Paris.
GUÉRIN, rédacteur du Mémorial catholique, à Paris.
GUICHEMÈRE, recteur de l'Académie du Gers.
GUILLORY, président de la Société industrielle, à Angers.
GUISLAIN, censeur des études au lycée d'Orléans.
HARDY (✂), professeur agrégé à la Faculté de médecine, rue Cadet, 19, à Paris.
HÉBERT, sous-directeur à l'école normale, à Paris.
HEDDE (Isid.) (✂), délégué de l'industrie séricigène, attaché à l'ambassade de France en Chine, à Saint-Etienne.

- MM. HÉMART (baron), ancien officier, membre du conseil d'arrondissement de Reims, à Ay (Marne).
- HENRIOT (Etienne), propriétaire à Trigny.
- HOMBRES-FIRMAS (baron d') (✳), docteur ès-sciences, correspondant de l'Institut, à Alais (Gard).
- HUBERT (J.), professeur de philosophie au collège de Charleville (Ardennes).
- HUOT (P.), substitut du procureur de la République, à Orléans.
- HUSSON (✳), membre de l'Académie de médecine, au lycée Descartes, à Paris.
- JAMIN, professeur au lycée Louis-le-Grand, à Paris.
- JARRY DE MANCY (✳), professeur à l'école des beaux-arts, rue Cassette, 5, à Paris.
- JOBARD (✳), directeur du musée de l'industrie, à Bruxelles.
- JOLIBOIS (E.), professeur d'histoire au lycée de Colmar (Haut-Rhin).
- JOLY, professeur de rhétorique, au lycée de Marseille.
- JOPPÉ, conservateur de la bibliothèque, à Châlons-sur-Marne.
- JOURDAIN-SAINTE-FOI, homme de lettres, à Doué (Maine-et-Loire).
- JUBINAL (A.) (✳), homme de lettres, rue Tarande, 16, à Paris.
- JULIEN (Stan.) (✳), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur de

langue et de littérature chinoises au collège de France, place de l'Estrapade, 54, à Paris.

MM. KERCKOVE (vicomte de), président de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.

KERCKOVE (vicomte Eugène de) (✳), chargé d'affaires du roi des Belges, à Constantinople.

KOZIEROWSKI, architecte, membre du Comité d'archéologie, à Paris.

LADEVÈZE (comte de), maire d'Orbais (Marne).

LAIR (✳), secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture et de commerce, à Caen.

LAMBERTYE (comte de), propriétaire, à Chaltrait (Marne).

LEBERTHAIS, peintre graveur, à Lisbonne.

LE BIDARD DE THUMAISE (le chevalier de), secrétaire-général de la Société libre d'émulation de Liège.

LEBRUN, directeur de l'école des arts et métiers, à Chalobs (Marne).

LECLERC, économiste, à Paris.

LECOINTE (L.), professeur à l'athénée royal.

LEJEUNE, professeur au lycée de Reims, officier de l'Université.

LELEU-D'AUBILLY, membre du conseil général de la Marne, à Aubilly (Marne).

LÉPAULE, peintre, à Paris.

LÉPINE, jurisconsulte, à Renwez (Ardennes).

LEROUX, docteur en médecine, à Corbeny (Aisne).

LESURE, docteur en médecine, à Attigny (Ardennes).

LEUCHSENRING, docteur en médecine, à Reims.

LEVESQUE DE POUILLY (✳), ancien député, à Arcy-Ponsart (Marne).

- MM. LICOURT , docteur en médecine , à Châtillon-sur-Marne.
- LIÉNARD , peintre , membre du Comité d'archéologie , à Châlons-sur-Marne.
- LIES , docteur ès sciences , chef d'institution , à Charleville.
- LOISON , homme de lettres , quai Bourbon , 53 , à Paris.
- LORIN (Th.) membre de la Société des antiquaires de France , à Vauxbain , près Soissons (Aisne.)
- LOUIS (✳) , médecin en chef des épidémies de la Seine , rue de Ménars , 8 , à Paris.
- LUNDI (Jules) , paléographe , à Paris.
- MAILLET , membre du Comice agricole , à Reims.
- MAIZIÈRES (de) , ancien professeur de l'Université , à Reims.
- MANGEART , avocat , à Valenciennes.
- MAREUSE (V.) , avocat à la cour d'appel d'Amiens , rue Bleue , 4 , à Paris.
- MAROLLES (QUATRESOLS DE) , président du tribunal civil , à Arcis-sur-Aube.
- MARINET (✳) , ingénieur en chef des ponts et chaussées , à Château-Thierry (Aisne).
- MATHIEU , avocat à la cour d'appel , rue Richelieu , 29 , à Paris.
- MAUPASSANT , professeur de philosophie au collège de Châlons-sur-Marne , officier de l'Université.
- MAUPIED , professeur à la Faculté de théologie de Paris , rue St-Dominique-d'Enfer , 20 , à Paris.
- MAUVAIS (✳) membre de l'Académie des sciences

et du Bureau des longitudes , à l'Observatoire ,
à Paris.

MM. MELLET (comte de), propriétaire, à Chaltrait (Marne)

MENNESSON (M.), docteur en droit , à Laon.

MÉRODE (comte de) (O. ✻), ministre d'État , à
Bruxelles.

MEUGY, docteur en médecine , à Bethel (Ardennes)

MICHELIN (H.) (✻), conseiller à la Cour des
comptes , membre de la Société géologique de
France , rue Saint-Guillaume , 20 , à Paris.

MIGEOT , curé-doyen de Signy le-Petit (Ardennes).

MILLET, juge de paix de Sissonne , à Liesse (Aisne).

MILLET , inspecteur des forêts , sous-chef à l'ad-
ministration des forêts , à Paris.

MONMERQUÉ (O. ✻), membre de l'Académie des
inscriptions et belles-lettres , rue Saint-Louis ,
59 , au Marais , à Paris.

MOREL , professeur de rhétorique au collège de
Niort.

MOZER , médecin , à Verzy (Marne).

MÜLBACH , professeur de littérature allemande ,
à Eger (Bohême).

NICOT (O. ✻), ancien recteur de l'Académie de
Nîmes.

NIZARD (Désiré) (✻), professeur au collège de
France , à Paris.

NITOT , maire d'Ay , (membre du conseil général
de la Marne).

NOEL-AGNÈS , ancien sous-préfet de Cherbourg.

OPPERT , professeur de langues , à Paris.

OZANNEAUX (O. ✻), inspecteur général de l'Uni-
versité , quai Bourbon , 55 , à Paris.

- MM. OZERAY, archiviste paléographe, à Bouillon (Belgique).
- PAPE (Ludwig), docteur en médecine, au cap de Bonne-Espérance.
- PARIS, notaire, à Épernay.
- PARIS (Paulin) (✳), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, conservateur-adjoint de la bibliothèque nationale, à Paris.
- PAUFFIN (Chéri), ancien juge, rue Racine, 15, à Paris.
- PERGANT, membre du Comice agricole, à Vitry-le-François (Marne).
- PÉRIN(A), peintre, rue Saint-Lazare, 11, à Paris.
- PERNOT (✳), peintre, membre du Comité des arts et monuments, rue Saint-Hyacinthe-Saint-Honoré, 7, à Paris.
- PERREAU (Jules), homme de lettres, à Reims.
- PÉRIER (E.), membre de la Société académique de Châlons-sur-Marne.
- PERRON, professeur à la Faculté des lettres de Besançon.
- PERROTTET (✳), directeur du jardin du roi, à Pondichéry (Inde française).
- PETIT, docteur en médecine, à Hermonville.
- PIERQUIN, curé de Sarcy.
- PINGRET, graveur, rue Guénégaud, 5, à Paris.
- PINTEVILLE-CERNON (DE), président du Comice agricole de la Marne, à Cernon (Marne).
- POLONCEAU (✳), ancien recteur de l'Université, rue Neuve-des-Petits-Champs, 77, à Paris.
- PONSINET, substitut à Alençon (Orne)

- MM. PONTAUMONT (DE)**, membre de la Société académique, à Cherbourg.
- POQUET**, directeur de l'Institut des sourds et muets, à Soissons.
- PRÉGNON**, curé à Torcy (Ardennes).
- PRIN** (✻), docteur en médecine, à Châlons-sur-Marne.
- PROMPSAULT**, aumônier de la maison des Quinze-Vingts, à Paris.
- PROVOSTAYE (DE LA)**, inspecteur de l'Académie de Paris.
- RAFN (Christ.)** (✻), secrétaire de la Société des antiquaires du Nord, à Copenhague.
- RATTIER** (✻), recteur de l'Académie de la Creuse.
- REGAZZONI** (l'abbé), docteur, chapelain près l'église S.-Fidèle, à Milan.
- RICHARD**, docteur en médecine, à Hermonville.
- RICHELET**, conservateur de la bibliothèque, au Mans.
- ROBELIN**, architecte, à Paris.
- ROBERT (Ch.)** (✻), ancien élève de l'école polytechnique, sous-intendant militaire, à Metz.
- ROISIN** (baron de) (✻), propriétaire à Bonn, (Prusse rhénane), — ou rue Française, 58, à Lille.
- RONDOT (Natalis)** (✻), délégué en Chine pour les industries des laines et des soies, membre de la Société asiatique, rue Montholon, 24, à Paris.
- ROUCHER-D'AUBANEL**, docteur en médecine, à Fère-en-Tardenois (Aisne).
- ROUIT**, directeur de l'école normale primaire, à Laon.

- MM. ROUSSEAU , docteur en médecine , à Epernay.
ROYER (E. DE) , procureur-général près la cour
d'appel , rue Saint-Benoît , 17 , à Paris.
ROYER-COLLARD (P.) (⚡) , doyen de la Faculté de
droit , à Paris.
RUINART DE BRIMONT (Ed.) , membre de la Société
géologique de France , rue Cassette , à Paris.
SAINT-VINCENT , président du tribunal , à Charleville
SALLE , docteur en médecine , à Châlons-s-Marne.
SAUNIER , professeur d'histoire au lycée de Nancy.
SAUVAGE (⚡) , ingénieur des mines , à Metz.
SAUVILLE (Guillaume DE) , conseiller de préfec-
ture , à Mézières.
SAY (H.) (⚡) , membre du conseil-général de la
Seine et de la chambre de commerce de Paris ,
rue Bleue , 15 , à Paris.
SAY (LÉON) , économiste , à Paris .
SELLIER , secrétaire de la Société d'agriculture ,
à Châlons-sur-Marne.
SEURE , docteur en médecine , à Suippes (Marne).
SEURE (Onésime) , homme de lettres , rue Neuve-
des-Mathurins , 70 , à Paris.
SUCKAU , professeur d'allemand au lycée Monge ,
rue Saint-Hyacinthe-Saint-Michel , à Paris.
SURY , curé à Loivre (Marne).
SYLVESTRE (⚡) , homme de lettres , place Belle-
Chasse , à Paris.
TAILLEFERT , censeur des études au lycée d'Angers.
TAMPUCCI (H.) , homme de lettres , à Reims.
TEMPIER , juriconsulte , à Marseille.
TESTE D'OUET , homme de lettres , correspondant

du ministère de l'Instruction publique, rue
Bourg-l'Abbé, 7, à Paris.

MM. THIERION DE MONCLIN (J.), à Nanteuil (Ardennes).

THIFFRY (E. DE), ancien officier de cavalerie,
rue du Faubourg-du-Roule, 68, à Paris, —
et à Fismes (Marne).

THOMAS (Honoré), homme de lettres, à Reims.

TIRMAN, docteur en médecine, à Mézières.

VARENNES, avocat, à Vitry-le-François.

VIANCIN, membre de l'Académie de Besançon.

VILLEMOT, ingénieur mécanicien, membre de
la chambre de commerce de Reims.

VINCENT, inspecteur des écoles primaires de Metz.

VIOLETTE, homme de lettres, à Mary-sur-Marne
(Seine-et-Marne).

VIONNOIS, juge au tribunal civil, à Montpellier.

VISMES (DE) (✳), ancien préfet, à Sézanne (Marne).

VOILEMIER, docteur en médecine, à Senlis (Oise).

VROÏL (Jules HÉRIOT DE), membre de la Société
des économistes, à Reims.

WEISS (✳), correspondant de l'Institut, conser-
vateur de la bibliothèque, à Besançon.

WINT (Paul DE), homme de lettres, rue des
Marais-St-Martin, 29, à Paris.

YVAN (✳), docteur en médecine, médecin de
l'ambassade de France en Chine, professeur
d'histoire naturelle médicale, place Bréda, 10,
à Paris.

LISTE

DES OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE DE REIMS

pendant l'année 1850-1851.

Un Souvenir ou l'Ermitage de St-Valbert, près de l'ancienne abbaye de Luxeuil, par M. l'abbé J.-B. Clerc.

De l'éducation, discours prononcé à la distribution des prix du collège de Châlons-sur-Marne, par M. Mauissant.

Notice sur M. Gay-Lussac, par M. A. Gardeur-Lebrun.

Histoire de la Rédemption, par M. l'abbé Chassay, professeur de philosophie au grand séminaire de Bayeux.

Notice biographique sur M. J.-F.-J. Ruinart, vicomte de Brimont, par M. Lacatte-Joltrois.

Manuel de l'histoire des Conciles, par M. H.-P. Guérin, rédacteur en chef du Mémorial catholique.

Sur une récente et brillante expérience d'optique, d'où l'on a conclu à tort le renversement de la théorie Newtonienne de la lumière, par M. de Maizières.

Des effets physiologiques et thérapeutiques des éthers, par M. le docteur Chambert.

Souvenir poétique du 6 Novembre 1850, harmonie dédiée à Monseigneur le Cardinal Archevêque de Reims; manuscrit offert par M. Flin.

Manuel d'une Femme chrétienne, par M. l'abbé Chassay.

Le Mysticisme catholique , par le même.

Vie abrégée de saint Remi , apôtre des Français , archevêque de Reims , patron du pays de Reims , par M. l'abbé V. Tourneur.

Rapport sur un appareil destiné à concentrer dans le vide les extraits pharmaceutiques , inventé par M. Grandval , pharmacien des hôpitaux de Reims , par M. Faur.

Mémoire sur la double réfraction elliptique du quartz , par M. J. Jamin.

Sur le vaisseau aérien , par M. de Maizières.

Fables , par M. Th. Lorin , membre de la Société polytechnique et de la Société des antiquaires de France.

Essais sur quelques proverbes contestés et contestables , par le même.

Nouvelle étude des jetons , par M. J. de Fontenay , secrétaire de la Société Eduenne.

Histoire populaire de Napoléon , par M. Chauvet.

Mémoire sur la question : *Montrer quelles modifications dans les mœurs publiques et privées paraissent devoir être les plus favorables au progrès de l'agriculture et à la moralité , comme au bien-être des populations agricoles* , par M. de Maizières

Le Divorce , poésie , par M. O. Seure.

Pétition à l'Assemblée nationale sur plusieurs questions brûlantes , par M. de Maizières.

Mémoire pour le traitement des plaies succédant à l'extirpation du sein et de l'aisselle , au moyen de la suture entortillée , par le docteur Colleson de Noyon.

Alliance de la foi et de la raison , par M. O. Seure.

Les solennités Pâchales ou l'Alleluia de 1850 , par le même

Etude critiques sur les travaux historiques de M. Guizot , par M. Gainet , curé de Cormontreuil.

Considérations sur les privilèges du génie , par M. de Coëtlosquet.

Considérations sur les moyens de détruire ou au moins d'affaiblir en France le préjugé du duel, par le même.

Histoire du Synode de Reims de l'an 1850, par M. Delan.

De la législation sur les brevets d'invention, par M. de Maizières.

Réponse à la *Presse* sur la maladie des pommes de terre. par M. Leroy-Mobillon.

L'éclusier de Nanteuil, épisode de la guerre d'Afrique, par M. Chéry Pauffin.

Lettre sur le proverbe de madame Emile de Girardin: *C'est la faute du mari*, par M. O. Seure.

Notice sur M. Bogaertz, professeur d'histoire à l'Athénée d'Anvers, par M. de Pontaumont.

Application de l'électro-magnétisme dans la locomotion sur les chemins de fer, etc., par MM. Amberger, Riekbi et Casser.

De l'amaurose albuminique, par M. Avrard.

Notes historiques sur la maîtrise de Saint-Quentin et sur les célébrités musicales de cette ville.

De la nature de l'homme et des moyens d'améliorer sa condition, par M. A. Fignoret.

Quiquengrogne, par M. Em. Chevallet.

Description d'une nouvelle espèce de cariophille, par M. Michelin.

De la question malthusienne, par M. de Maizières.

Lettre et discours de Gerbert, par M. L. Barse.

Précis historique de l'hôpital de la marine à Cherbourg, par M. de Pontaumont.

La Compagnie de l'arquebuse à Châlons , par M. de Barthelemy.

L'échevinage et le présidial à Châlons , par le même.

Notice sur le chapitre de St-Étienne à Châlons, par le même.

Notice sur les établissements des hospitaliers militaires en Champagne, par le même.

Mémoire sur l'élection à l'empire d'Allemagne de François Étienne, duc de Lorraine , par le même.

ACADÉMIE DE REIMS.

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

-
- Société académique, à St-Quentin (Aisne).
— archéologique, à Soissons.
— d'émulation, des sciences, arts et belles-lettres, à Moulins (Allier).
— d'agriculture, à Mézières (Ardennes).
— d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, à Troyes (Aube).
— des lettres, sciences et arts, à Rodez (Aveyron).
- Académie des sciences, lettres et arts, à Marseille (Bouches-du-Rhône).
— des sciences, arts et belles-lettres, à Caen (Calvados).
- Société des antiquaires de Normandie, à Caen.
— d'agriculture et de commerce, à Caen.
— académique, agricole, industrielle et d'instruction, à Falaise (Calvados).
— d'agriculture, sciences et belles-lettres, à Rochefort (Charente-Inférieure).
— d'agriculture, à Bourges (Cher).
- Académie des sciences, arts et belles-lettres, à Dijon (Côte-d'or).
— des sciences, lettres et arts, à Besançon (Doubs).
- Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, à Evreux (Eure).

- Académie du Gard, à Nîmes (Gard).
— des sciences, inscriptions et belles-lettres,
à Toulouse (Haute-Garonne).
— des jeux floraux, à Toulouse.
- Société archéologique du Midi de la France, à
Toulouse.
- Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Bor-
deaux (Gironde).
- Société archéologique, à Beziers (Hérault).
— d'agriculture et d'industrie, à Rennes (Ille-
et-Vilaine).
— d'agriculture, des sciences, arts et belles-
lettres, à Tours (Indre-et-Loire).
— d'émulation, à Lons-le-Saulnier (Jura).
— économique, d'agriculture, sciences, arts et
manuf., à Mont-de-Marsan (Landes).
— académique, à Nantes (Loire-Inférieure).
— d'agriculture, sciences, arts et commerce,
au Puy (Haute-Loire).
— des sciences, belles-lettres et arts, à Orléans
(Loiret).
— d'agriculture, commerce, sciences et arts,
à Mende (Lozère).
— d'agriculture, sciences et arts, à Angers
(Maine-et-Loire).
— académique, à Cherbourg (Manche).
- Société d'agriculture, commerce, sciences et arts,
à Châlons-sur-Marne (Marne).
- Comice agricole de la Marne, à Châlons-sur-Marne.
- Société des sciences, lettres et arts, à Nancy
(Meurthe).
— philomatique, à Verdun (Meuse).
- Académie à Metz (Moselle).

- Société centrale d'agriculture, sciences et arts, à Douai (Nord).
- d'agriculture, sciences et arts, à Valenciennes.
- des sciences, de l'agriculture et des arts, à Lille.
- Athénée de Beauvaisis, à Beauvais (Oise).
- Société pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, à Arras (Pas-de-Calais).
- des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
- d'agriculture, du commerce, des sciences et arts, à Boulogne-sur-Mer.
- Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
- Société agricole, scientifique et littéraire, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).
- des sciences, agriculture et arts, à Strasbourg (Bas-Rhin).
- d'agriculture, commerce, sciences et arts, à Vesoul (Haute-Saône).
- d'histoire et d'archéologie, à Châlons-sur-Saône (Saône-et-Loire).
- d'agriculture, sciences et belles-lettres, à Mâcon.
- Eduenne, à Autun.
- d'agriculture, sciences et arts, au Mans (Sarthe).
- d'agriculture, sciences et arts, à Meaux (Seine-et-Marne).
- Académie des sciences, lettres et arts, à Rouen (Seine-Inférieure).
- Société centrale d'agriculture, à Rouen.

Société	libre d'émulation, à Rouen.
---	hâvraise d'études diverses, au Havre.
---	des sciences morales, des lettres et des arts, à Versailles (Seine-et-Oise).
---	de statistique, à Niort (Deux-Sèvres).
---	des antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).
---	d'émulation, à Abbeville.
Société	des sciences, belles-lettres et arts, à Toulon (Var).
---	des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).
---	d'émulation, à Epinal (Vosges).
---	archéologique, à Sens (Yonne).
Académie	des sciences, à Paris (Seine)
---	des inscriptions et belles-lettres, à Paris.
---	des sciences morales et politiques, »
Société	centrale d'agriculture, »
---	des antiquaires de France, »
---	d'encouragement pour l'industrie na- tionale, »
---	géologique de France, »
---	de géographie, »
---	d'horticulture, »
---	d'œnologie française et étrangère, »

TABLE
DES AUTEURS
POUR LES DEUX VOLUMES
de l'année 1850-1851.

E. ARNOULD.

Analyse littéraire et philosophique des ouvrages les plus utiles aux mœurs , page 125.

AZAÏS.

Recherches sur les Ligures , p. 255.

BANDEVILLE.

Rapport sur le Manuel de l'Histoire des Conciles , par M. F. Guérin , p. 220.

Compte-rendu des Travaux de l'Académie pendant l'année 1850-1851, 2^e partie, p. 98.

BAUDESSON.

Observation d'un cas de fièvre intermittente chez le cheval, p. 167.

BOUVARD.

Vieilles forêts dont l'assouchement a besoin d'être renouvelé , p. 98.

DUQUENELLE.

Rapport sur la nouvelle étude de jetons de M. de Fontenay , p. 228.

Examen de pièces de monnaies du xv^e siècle , p. 285.

GAINET.

Rapport sur le livre de M. Chassay , intitulé : *Mysticisme catholique* , p. 119.

GRANDVAL.

De quelques produits pharmaceutiques alimentaires et industriels obtenus dans le vide au moyen d'un nouvel appareil , p. 92.

FORNERON.

De nos facultés littéraires , p. 190.

LANDOUZY.

Observations sur l'histoire géographique du goître , p. 90.

De l'amaurose dans la néphrite albumineuse , 2^e mémoire , p. 29.

De l'exaltation de l'ouïe dans la paralysie du nerf facial , p. 52.

LORQUET.

Quelques mots sur les sépultures des rois de Castille , p. 259.

Note au sujet d'une lampe antique , 2^e partie , p. 70.

Rapport sur les mémoires de l'Académie de Metz , xxxi^e année , 2^e partie , p. 49.

LEBRUN.

Rapports sur diverses pompes présentées par M. Caillet , 2^e partie , p. 15.

MAUMENÉ.

Rapport sur le paracasse de M. de Maizières , p. 74.

Note sur l'emploi des sulfates d'alumine , p. 175.

Analyse de pièces gauloises en plomb et en or ,
p. 288.

Lettre à M. le ministre de l'agriculture et du com-
merce sur l'histoire géographique du goître , p. 86.

Mouvement de rotation de la terre, démontré sous
les voûtes de la cathédrale , 2^e partie , p. 85.

G. MASSÉ.

Sur les œuvres de M. Troplong , et spécialement sur
son commentaire des titres du contrat de mariage ,
p. 178.

DE MELLET.

Rapport sur le Congrès des délégués des Sociétés
savantes de France , tenu au Luxembourg le 20
Février 1851 et jours suivants , p. 205.

MORTIER DES NOYERS.

Bas de Sanche 1^{er} , p. 256.

MOURIN.

Études biographiques , ix^e et x^e siècles , p. 24.

OPPERT.

Importance historique des inscriptions asiatiques non-
nellement déchiffrées , 1^{er} article , p. 248.

Même sujet , 2^e article , 2^e partie , p. 42.

HENRI PARIS.

Rapport sur les Concours de 1851 , 2^e partie , p. 114.

PIERRET.

Rapport sur un ouvrage de M. Lorin, intitulé :
Essai sur quelques proverbes contestés et contesta-
bles, p. 198.

MAX. SUTAINÉ.

Allocution, p. 1.

Notice sur G. Baussonnet, p. 291.

Notice sur Edme Moreau, 2^e partie, p. 17.

Discours d'ouverture à la séance publique, 2^e partie,
p. 91.

SEURE.

Relation du choléra-morbus à Suippes en 1849,
p. 3.

SORNI

Ruines de l'abbaye d'Orval, p. 210.

Expérience récente de M. Foucault, 2^e partie, p. 4.

TOURNEUR.

Rapport sur le livre : *La pureté du cœur*, par M.
Chassay, p. 106.

VELLY.

Notice sur la distillation des vins, 2^e partie, p. 6.

VIOLETTE.

La Justice normande, conte, p. 159.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES DEUX VOLUMES

de l'année 1850-1854.

ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE.

Rapport sur le manuel de l'histoire des Conciles de
M. F. Guérin, par M. BANDEVILLE, p. 220.

Recherches sur les Ligures, par M. AZAÏS, p. 255.

Importance historique des inscriptions asiatiques
nouvellement déchiffrées (1^{er} article), par M. OPPERT,
p. 248.

Bas de Sauche I^{er}, par M. MORTIER DES NOYERS,
p. 256.

Quelques mots sur les sépultures des rois de Cas-
tille, par M. Ch. LORIQUET, p. 259.

Etudes biographiques (IX^e et X^e siècles), par M. MOURIN,
p. 24.

Importance historique des inscriptions asiatiques
nouvellement déchiffrées (2^e article), par M. OPPERT,
2^e partie, p. 42.

Note au sujet d'une lampe antique trouvée à Grand
(Vosges), par M. Ch. LORIQUET, 2^e partie, p. 70.

BEAUX-ARTS.

Notice sur G. Baussonnet de Reims, par M. Max.
SUTAINÉ, p. 291.

Notice sur Edme Moreau, graveur, par M. Max. SUTAINÉ, 2^e partie, p. 17.

ECONOMIE AGRICOLE.

Vieilles forêts dont l'assouchement a besoin d'être renouvelé, par M. BOUVARD, des Ardennes p. 98.

ECONOMIE INDUSTRIELLE.

Rapport sur le parcasse de M. de Maizière, par M. MAUMENÉ, p. 74.

Notice sur la distillation des vins, par M. VELLY, 2^e partie, p. 6.

Rapport sur diverses pompes présentées par M. Caillet, de Châlons-sur-Marne, par M. LEBRUN, 2^e partie, p. 15.

JURISPRUDENCE.

Sur les œuvres de M. Troplong, et spécialement sur son commentaire du titre du contrat de mariage, par M. G. MASSÉ, p. 178.

LITTÉRATURE.

Analyse littéraire et philosophique des ouvrages les plus utiles aux mœurs, par M. ERN. ARNOULD, p. 123.

Rapport sur un ouvrage de M. Th. Lorin, intitulé : *Essai sur quelques proverbes contestés et contestables*, par M. PIERRET, p. 198.

Ruines de l'abbaye d'Orval, par M. SORNIN, p. 210

MÉDECINE.

Relation du choléra-morbus qui a régné à Suippes en 1849, par le docteur SEURE, p. 5.

De l'amaurose dans la néphrite albumineuse (deuxième mémoire), par M. H. LANDOUZY, p. 29.

De l'exaltation de l'ouïe dans la paralysie du nerf facial, par M. H. LANDOUZY, p. 52.

Observation d'un cas de fièvre intermittente chez le cheval, par M. A. BAUDESSON, p. 167

NUMISMATIQUE.

Rapport sur la nouvelle étude de jetons de M. de Fontenay, par M. DUQUENELLE, p. 228.

Examen de pièces de monnaie du xv^e siècle, par M. DUQUENELLE, p. 285.

Analyses de pièces gauloises en plomb et en or, par M. MAUMENÉ, p. 288.

POÉSIE.

La Justice normande, conte, par M. VIOLETTE, p. 159.

PHILOSOPHIE.

Rapport sur le livre *la Pureté du cœur*, par M. l'abbé Chassay, par M. V. TOURNEUR, p. 106.

Rapport sur le livre de M. Chassay, intitulé : *Mysticisme catholique*, par M. GAINET, p. 119.

De nos facultés littéraires, par M. FORNERON, p. 190.

SCIENCES.

Lettre adressée à M. le ministre de l'Agriculture et du commerce, par M. MAUMENÉ, sur l'histoire géographique du goût, p. 86.

Observations sur le même sujet, par M. H. LANDOUZY, p. 90.

De quelques produits pharmaceutiques, alimentaires et industriels obtenus dans le vide au moyen d'un nouvel appareil, par M. GRANDVAL, p. 92.

Note sur l'emploi des sulfates d'alumine, par M. MAUMENÉ, p. 175.

Expérience récente de M. Foucault, par M. SORNIN, 2^e partie, p. 1.

Mouvement de rotation de la terre, démontré sous les voûtes de la cathédrale, par M. MAUMENÉ, 2^e partie, p. 85.

VARIÉTÉS.

Allocution de M. Max. SUTAINÉ, p. 1.

Rapport sur le Congrès des délégués des Sociétés savantes de France, tenu au Luxembourg le 20 février 1851 et jours suivants, par M. de MELLET, p. 205.

Rapport sur les mémoires de l'Académie de Metz (XXXI^e année), par M. LORIQUET, 2^e partie, p. 49.

Discours d'ouverture prononcé à la séance publique par M. Max. SUTAINÉ, 2^e partie, p. 91.

Compte-rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1850-1851, par M. BANDEVILLE, 2^e partie, p. 98.

Rapport sur les Concours de 1851, par M. Henri PARIS, 2^e partie, p. 114.

De l'astronomie, par M. SORNIN, 2^e partie, p. 125.

Du but principal que l'on doit se proposer dans la culture des beaux-arts, par M. De MAICHE, 2^e partie, p. 152.

Programme des questions mises au concours pour l'année 1852, 2^e partie, p. 145.

Prix et médailles décernées par l'Académie, 2^e partie, p. 151.

Liste des membres titulaires et correspondants, 2^e partie, p. 152.

Liste des ouvrages adressés à l'Académie pendant
l'année 1850-1851, 2^e partie, p. 172.

Liste des sociétés correspondantes, 2^e partie, p. 174.

Table des auteurs, 2^e partie, p. 180.

Table des matières, 2^e partie, p. 184.





La collection des *Travaux de l'Académie de Reims* paraît tous les 3 mois par cahiers d'environ douze feuilles in-8°.

Prix de la Souscription annuelle: 10 fr.; par la poste, 13 fr.

S'adresser franco,

A Reims, chez BRISSART-BINET, Libraire de l'Académie.

TRAVAUX

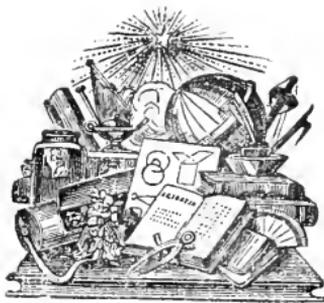
DE

L'ACADÉMIE DE REIMS.



ANNÉE 1851 - 1852.

N° 1. — 4^e TRIMESTRE 1851.



REIMS

P. REGNIER, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

1852



SOMMAIRE DU NUMÉRO.

SCIENCES. — *Cyclocephalie chez un agneau femelle*, par M. le Dr LAUDOZY.

Lecture de M. LANDOUZY. — *Quelques mots sur un cas de pellagre observé à l'Hôtel-Dieu de Reims.*

Communication de M. P. CHARLIER. — *Bronco-pneumonie suraiguë, non contagieuse, observée chez une vache le cinquième jour du vêlage; son traitement, ses causes probables.*

Communication de M. MAUMENÉ. — *Nouveau procédé de préparation du chlore et de l'azote. — Remarques sur l'anesthésie.*

Expériences de télégraphie électrique, par le même.

ARCHÉOLOGIE. — *Rapport sur la question des flèches de la cathédrale de Reims*, par M. l'abbé V. TOURNEUR.

Lecture de M. CH. LORQUET. — *Suite de la discussion au sujet de l'érection de flèches sur les tours de la cathédrale de Reims.*

Statistique des seigneuries de l'élection de sainte-Ménéhould et des familles qui les ont possédées, par M. Ed. BARTHELEMY.

HISTOIRE. — Lecture de M. FORNERON. — *Visite aux ruines de La Motte.*

LECTURE DE M. GERARDIN. — *Comment Henri III fut élu roi de Pologne.*

Communication de M. J.-J. MAQUART. — *Examen de la notice de M. A^r Galimard, sur les dessins composant la collection des drapeaux, bannières, pennons et cornettes de la nation française*, par M. F.-A. PERROT.

POÉSIE — Communication de M. A. VIOLETTE. — *Le Loir et l'Écureuil, fable.*

SEANCES

ET

TRAVAUX

DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

Quinzième volume.

4^e TRIMESTRE 1851. — 1^{er} TRIMESTRE 1852.



REIMS

P. REGNIER, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

BRISSART-BINET LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE.

—
MDCCCLII.

SEANCES

&

TRAVAUX

de

l'Académie

DE REIMS.

4^e Trimestre 1851

1^{er} Trimestre 1852

15^e VOLUME.





SÉANCES ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE DE REIMS.

1.056

SEANCES
ET
TRAVAUX
DE L'ACADEMIE DE REIMS.

Quinzième volume.

4^e TRIMESTRE 1851. — 1^{er} TRIMESTRE 1852.

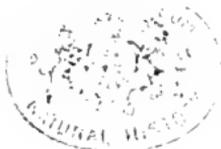


REIMS

P. REGNIER, IMPRIMEUR DE L'ACADEMIE.

BRISSART-BINET LIBRAIRE DE L'ACADEMIE.

—
MDCCLII.





TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1851-1852.

N^o I. — 4^e Trimestre 1851.

SCIENCES.

CYCLOCÉPHALIE CHEZ UN AGNEAU FEMELLE

Par M. le D^r Landouzy.

Séance du 26 Décembre 1851.

J'ai l'honneur de présenter à l'Académie un agneau cyclope envoyé de Brienne par M. Menu-Créveau qui n'a pas voulu que cette anomalie si curieuse et si rare fût perdue pour la science.

Pour donner à cette communication tout l'intérêt qu'elle comporte, il eut fallu disséquer avec soin l'œil et le cerveau. L'œil, afin de savoir s'il y a bien là un globe oculaire unique dans toutes ses parties, ou seulement deux yeux intimement confondus dans une seule orbite; le cerveau, afin d'apprécier les anomalies

qu'il présente constamment dans cette forme de monstruosité, et afin, surtout, de déterminer les caractères du nerf optique, des nerfs olfactifs, etc. Mais, outre qu'il fallait nécessairement laisser durcir le cerveau dans l'alcool avant de l'examiner en détail, je n'aurais pas voulu disséquer l'œil et ses annexes avant que l'Académie ne les ait vus à leur place et dans toute leur intégrité.

Ces détails d'anatomie seront l'objet d'une deuxième communication dans la prochaine séance. Aujourd'hui, je me bornerai à faire remarquer principalement l'existence d'un œil unique, au moins en apparence; sa situation juste au milieu de la face, à la place du nez; l'absence complète du nez et même de tout vestige d'ouverture nasale; la position des oreilles à la partie inférieure de la face; l'atrophie des mâchoires et l'extrême petitesse du cerveau comparée à la capacité du crâne.

Cet agneau est mort-né, et il n'a pas donné le moindre signe de vie. Les cyclocéphales meurent, en effet, en naissant, ou très peu après la naissance, comme les anencéphales, et par la même cause, c'est-à-dire par l'absence des parties essentielles du cerveau. Quelques cyclopes chez lesquels les anomalies étaient moins prononcées que chez celui-ci, ont bien pu vivre un certain temps, mais on ne trouve dans la science aucun fait authentique de cyclope qui ait vécu plus de quelques jours. Probablement dans ces cas la durée de l'existence extra-utérine est en raison inverse de l'atrophie de l'encéphale.

Les causes spéciales de cette monstruosité sont encore inconnues, mais son mécanisme s'explique jus-

qu'à un certain point par la théorie de l'attraction de soi pour soi, c'est-à-dire par la tendance des organes similaires à se porter vers la ligne médiane, et à se confondre intimement quand leur réunion n'est pas empêchée par les organes intermédiaires.

Ce n'est donc pas, on le voit, l'unité de l'œil qui constitue scientifiquement la cyclopie, mais le rapprochement des deux yeux. Ce rapprochement offre, en effet, tous les degrés, depuis le simple contact des deux cavités orbitaires jusqu'à leur complète confusion, depuis la simple juxtaposition des yeux jusqu'à leur réunion intime dans un seul œil central.

On trouve, du reste, des exemples de cette anomalie dans presque toute la série animale, depuis l'homme jusqu'aux insectes. Chez certains insectes, cette fusion des deux yeux en un seul œil médian est même l'état normal, et c'est elle qui sert de base aux genres cyclopus, polyphémus, monoculus, etc. M. Geoffroy-Saint-Hilaire n'a pas manqué de faire remarquer combien cet état physiologique, chez certains crustacés, fortifie sa théorie de l'action centripète dont je parlais tout à l'heure, puisque l'œil unique de ces animaux, des daphnies, par exemple, est d'abord formé de deux yeux distinctement séparés l'un de l'autre, et qui se rapprochent plus tard pour se confondre entièrement.

L'agneau-cyclope que je soumetts à l'Académie appartient au sexe féminin, et sous ce rapport, il confirme la règle posée par Tiedemann et Geoffroy-Saint-Hilaire, qui ont constaté, dans cette anomalie, la prédominance du sexe féminin, soit chez l'homme, soit chez les autres animaux.

Pour dernière observation, j'insisterai sur la forme régulièrement ronde de cet œil unique (c'est de cette forme *circulaire* que dérive le mot *cyclope*); sur la saillie considérable qu'il forme, et qui le fait prendre tout d'abord pour le museau de l'animal; enfin, sur son volume exagéré qui s'explique tout naturellement, puisque cet œil, simple en apparence, est, en réalité, composé des deux yeux ou des éléments des deux yeux.

Ai-je besoin de rappeler que la fable est restée bien en dehors de la science, en attribuant des proportions gigantesques (*monstrum horrendum, informe, ingens...*) à des êtres nécessairement privés de vie, et chez lesquels toutes les parties essentielles doivent rester atrophiées ?

Je prierai, en terminant, l'Académie de remercier M. Menu-Créveau de l'envoi qu'il nous a fait. Il n'est pas d'année, peut-être, où un cultivateur ne trouve dans ses étables quelque phénomène important pour la science. L'Académie accueillera toujours avec reconnaissance ces communications, soit comme étude, soit comme don pour les musées de la ville ou de l'école de médecine.

Lecture de M. Landonzy.

QUELQUES MOTS SUR UN CAS DE PELLAGRE OBSERVÉ
A L'HOTEL-DIEU DE REIMS.

L'intérêt qui s'attache à l'étude de la pellagre et le très petit nombre de faits observés en France, en dehors des contrées où cette affection est endémique, m'engagent à dire à l'Académie quelques mots d'un cas de pellagre que je viens d'observer à l'Hôtel-Dieu de Reims.

Il s'agit d'une femme âgée de 70 ans, originaire de Sommepy, village du département de la Marne, où l'usage du maïs est complètement inconnu, et où les céréales sont de qualité ordinaire.

Cette femme qui a habité Reims pendant 47 ans, comme domestique, avait toujours joui d'une bonne santé, lorsque, vers l'année 1842, elle commença à éprouver une céphalalgie violente, de l'insomnie, de l'anorexie, des vomissements assez fréquents, de la constipation et des lassitudes dans les membres.

Vers la même époque elle commença aussi à se plaindre d'avoir souvent le dos des mains noir, quoi qu'elle prit soin de les laver plusieurs fois par jour. Cet état de la peau lui attirait même de fréquents reproches de ses maîtres qui la taxaient de malpropreté.

Le dépérissement successif de sa santé la forçant

de renoncer à servir, elle retourna, au mois d'avril de l'année dernière, à son pays où tous les symptômes précédents augmentèrent beaucoup. Ne gagnant par son travail que cinq à six liards par jour, elle se nourrissait presque exclusivement de pain de méteil.

Les digestions devinrent de plus en plus difficiles, la bouche se couvrit d'aphtes et de muguet. La céphalalgie était presque constante, le sommeil nul et presque toujours remplacé par une agitation extrême, des illusions, des hallucinations, etc.

Les mains et les extrémités inférieures se paralysèrent complètement, et, enfin, privée de tous soins et de toutes ressources, elle entra à la clinique de l'Hôtel-Dieu le 4 juillet dernier.

Dès ma première visite, à la vue de cet érythème terreux, borné au dos des mains, terminé nettement au poignet, et coïncidant avec la démence, avec un trouble profond des fonctions digestives, avec la paralysie des membres, etc., je nommai la pellagre.

Ces symptômes étaient tellement caractéristiques que M. le docteur Bienfait qui assistait à ma visite le lendemain, et qui ignorait complètement mon opinion, diagnostiqua l'affection, surtout d'après l'analogie de cette ichthyose dorsale des mains avec un cas semblable qu'il avait observé, il y a quelques années, à l'hôpital Saint-Louis, dans le service de M. Gibert.

Après quelques bains, il se fit une exfoliation épidermique assez considérable sur le dos de la main. Sous les squames, la peau était rosée et luisante : cette exfoliation continua ensuite lentement, excepté au niveau des articulations des phalanges et

des doigts où les squames restèrent très épaisses, comme cornées, et où on les voit encore aujourd'hui, quoique, depuis l'autopsie, la macération dans l'eau et dans l'alcool en ait déjà détaché une assez grande partie.

Pendant tout le temps de son séjour à l'hôpital, la malade continua à être en proie à une folie triste, sans accès violents et avec des hallucinations presque constantes. Elle ne prenait et ne voulait prendre que du lait. Le marasme et la fièvre hectique allèrent en augmentant chaque jour, et elle mourut presque sans agonie.

A l'autopsie, on constata un engorgement sanguin des sinus cérébraux, un ramollissement marqué de la moelle épinière au niveau de la région lombaire, de la pneumonie hypostatique, deux ulcérations de trois millimètres au grand cul-de-sac de l'estomac, une rougeur très foncée de la muqueuse digestive, depuis l'estomac jusqu'à l'iléon, une éruption miliaire dans l'espace des soixante premiers centimètres de l'intestin grêle, et quelques plaques gaufrées.

Cette observation, que, du reste, je me propose de publier dans tous ses détails, cette observation, si l'on en excepte l'étiologie, ne renferme, comme on le voit, que les phénomènes morbides ou nécroscopiques qu'on a toujours remarqués dans la pellagre, ainsi, même précision des désordres constatés pendant la vie, même insuffisance des lésions trouvées après la mort. Aussi, ce fait n'aurait-il rien d'intéressant s'il eut été recueilli en Italie, en Espagne, dans l'Aude ou dans les Landes; mais il a été recueilli dans le département de la Marne, où jamais on

n'a signalé un seul cas de pellagre, chez une femme qui a habité Reims pendant 47 ans, chez une femme dont les parents n'ont pas quitté le village où elle est née, et c'est là, selon moi, ce qui doit exciter l'intérêt de l'Académie.

Invoquera-t-on ici *l'insolation*? mais cette fille n'y était pas plus exposée que les autres servantes des villes; le *mal de misère*? mais elle n'est devenue misérable qu'à la fin de la maladie, et par le fait de la maladie; *l'alimentation*? mais c'est seulement dans la dernière année qu'elle a été nourrie de pain de méteil, et, d'ailleurs, ce pain était le même que celui de la plupart des habitants du village qui jouissent d'une bonne santé.

Ces causes, regardées comme essentielles, ne peuvent donc être invoquées ici, et ce fait, rapproché de ceux qu'on a observés depuis quelques années à Paris, me semble de nature à rendre moins exclusifs les médecins qui ont écrit sur la pellagre.

Maintenant, serait-ce que la pellagre augmente en France, comme on l'a dit depuis ces quelques faits des hôpitaux de Paris? serait-ce au contraire que cette affection ayant une marche très longue, des symptômes complexes, et se terminant ordinairement à une époque déjà assez avancée de la vie, on a pu la rapporter tantôt à un simple ramollissement de l'encéphale, tantôt à une simple lésion des organes digestifs? Je suis de cet avis, et je pense que l'attention excitée sur ce point, il en sera de la pellagre comme de la morve, comme de la maladie de Bright et de beaucoup d'autres qui ne sont devenues plus fréquentes que depuis qu'elles ont été mieux connues.

Communication de M. P. Charlier,

Vétérinaire à Reims, correspondant de l'Académie

—

**BRONCO-PNEUMONIE SURAIGUE, NON-CONTAGIEUSE,
OBSERVÉE CHEZ UNE VACHE LE CINQUIÈME JOUR
DU VÊLAGE ; SON TRAITEMENT, SES CAUSES
PROBABLES.**

—

En relatant mes observations sur un cas de bronco-pneumonie aiguë, je n'ai pas, je dois le dire tout d'abord, la prétention de décrire une maladie nouvelle ; cette affection est bien connue chez les animaux de l'espèce bovine ; ses causes, ses symptômes, son traitement, ont été savamment décrits par nos auteurs vétérinaires.

Ce que je veux, c'est signaler l'existence d'une fonction physiologique consécutive à la parturition, qui me paraît ignorée, chez la vache, et dont la suppression a sans doute été la cause de la maladie dont je vais tracer l'histoire.

Ce que je veux encore, c'est faire connaître l'énorme quantité de sang que je tirai avec succès, dans ce cas, afin qu'on soit dorénavant moins timide dans l'emploi des spoliations sanguines, pour combattre les maladies de poitrine de l'espèce bovine et surtout des vaches destinées à la production du lait, qui reçoivent toujours une riche alimentation, et font beaucoup de sang.

Le 1^{er} novembre 1851, j'achetai à Witry-les-Reims deux vaches fraîchement vélées qu'on m'envoya le lendemain matin avec tous les soins possibles.

Mais le temps était mauvais, le vent glacial, une petite pluie, fine et froide, comme de la neige fondue, tombait sans interruption, et il fallut s'arrêter deux ou trois fois aux portes de la ville, pour satisfaire aux droits d'octroi.

A leur arrivée, je me contentai cependant de les faire mettre à côté des autres vaches, pensant que la chaleur de l'étable suffirait pour les réchauffer; cela eut lieu en effet, pour l'une d'entre elles; le lendemain elle donna pourtant beaucoup moins de lait, mangea peu, ne rumina point, mais cette indisposition ne fut que passagère; 24 heures après, toutes les fonctions chez elle avaient repris leur rythme normal.

L'autre, au contraire, ne parut pas souffrir dans les premières 48 heures de son arrivée, seulement il ne s'écoulait plus, comme la veille, aucune matière par la vulve, le pis légèrement tuméfié paraissait douloureux à la pression, et l'on eut beaucoup de peine à la traire.

Le surlendemain à la traite du matin, elle donna son lait avec infiniment moins de résistance, mais ne mangea pas sa provende d'un bon appétit, et dès sept heures on l'entendit se plaindre assez fortement. Je ne la vis que vers deux heures de l'après-midi.

La vache alors est triste, éloignée de son auge autant que sa longe le lui permet, elle paraît immobile sur ses membres, les antérieurs sont écartés; la respiration est courte, laborieuse, précipitée et plaintive; l'air expiré est chaud, les ailes du nez sont agitées et

les naseaux dilatés ; la tête est tendue sur le cou , le regard est fixe et non dirigé vers l'abdomen, comme dans l'inflammation de la matrice ; les yeux sont chassieux, d'un rouge jaunâtre ; le pouls est plein , et il bat si vite qu'il est difficile de compter les pulsations ; les flanes sont affaissés, rétractés ; la vulve, pas plus que la muqueuse du vagin, n'est ni rouge, ni chaude, ni douloureuse, ni tuméfiée, elle est sèche, comme rentrée dans le bassin et ne laisse rien écouler au dehors. Le gonflement du pis et des mamelles a disparu, le murmure respiratoire se fait à peine entendre dans les deux poumons.

Je diagnostique une congestion pulmonaire, et pratique immédiatement une saignée de 5 litres ; le sang forme promptement un caillot épais d'un rouge foncé : une couverture de laine est mise sur le dos et je recommande de ne donner pour toute nourriture, que de l'eau dégoûrdie, blanchie avec de la farine d'orge. Frictions sèches, longtemps continuées, faites sur tout le corps et les membres.

De 9 à 10 heures du soir, moment où je retourne la voir, la vache se plaint plus fortement, on ne l'a pas vue ruminer et elle a peu fienté dans la journée ; son lait n'a cependant pas diminué et elle a bu et mangé encore assez volontiers.

Nouvelle saignée de 4 litres, continuation de breuvages d'eau de son et de farine d'orge, épaisse litière pour éviter le refroidissement de la peau, si la vache se couche.

Deuxième jour, même état, si ce n'est que la bête tousse de temps à autre, et que le murmure respiratoire est à peu près nul dans la partie infé-

rieure des poumons. Du reste, elle fiente, elle urine, et mange le peu d'aliments qu'on lui donne, mais son lait diminue, elle se plaint toujours très fort, on ne l'a pas vu ruminer, elle s'est couchée pendant quelque temps, ce qui a paru augmenter ses douleurs.

Saignée de 5 litres 1/2, frictions d'essence sur les membres, le dos et les reins, application d'un sinapisme sous la poitrine, lavements adoucissants, bains de vapeur sous le ventre et deux couvertures de laine sur le dos; même régime.

Le troisième jour au matin, la vache donne plus de lait que la veille, elle mange avec plus d'appétit, se plaint moins; on me fait dire qu'elle va mieux; je la vois vers le soir, et à mon grand étonnement, je la trouve dans un état peu satisfaisant.

Elle avait toussé davantage dans le courant de la journée; ses défécations n'avaient point eu lieu, on ne l'avait pas vu uriner, le sinapisme n'avait produit que peu de tuméfaction; la bouche chaude, rouge et brûlante laissait échapper une abondante bave filante; la gorge était gonflée et douloureuse à la pression, les cornes et les oreilles étaient alternativement chaudes et froides, et les extrémités glacées; la respiration pénible, laborieuse, l'air expiré toujours chaud et sans odeur; les deux côtés de la poitrine sensibles à la pression; en appliquant l'oreille sur les parois pectorales on entend tout à la fois, une crépitation humide, et le bruit de souffle fort et sec, si bien décrit par le professeur Delafond dans son *traité de pathologie générale*.

Une bronco-pneumonie, avec inflammation ma-

nifeste des premières voies respiratoires s'était donc déclarée malgré les fortes saignées, les révulsifs, et le traitement antiphlogistique employé jusque-là dans toute sa vigueur. Je commençai à craindre l'apparition de la péripneumonie contagieuse dans mon étable, ainsi que je l'ai vu tant de fois se manifester sur des vaches d'acquisition; j'en écrivis au marchand qui me rassura quelque peu, en m'affirmant que cette bête provenait d'un pays d'élevés où la maladie est inconnue.

Je n'hésitai pas à renouveler la saignée pour la quatrième fois, je tirai environ 6 litres de sang, j'administrai 500 grammes de sulfate de soude dissous dans une décoction d'eau de son miellée, je fis donner plusieurs lavements, et pratiquer une forte friction d'essence de térébenthine qui ne produisit aucun effet sensible; j'appliquai sous la poitrine un nouveau sinapisme, je soumis moi-même la vache à un bain de vapeur, et ne la quittai que quand remise de toutes ces secousses, elle eut bu en ma présence un demi-seau d'eau blanche tiède.

Le lendemain matin, quatrième jour, point d'amélioration dans l'état de la malade; ses yeux toujours rouges, jaunâtres et chassieux, s'enfoncent dans leur orbite; elle maigrit à vue d'œil. Plus d'appétit, plus de défécations, plus de sécrétion laiteuse, un litre de lait seulement en toute sa journée; le pis et les mamelles commencent à se flétrir. Le pouls est moins fort et moins précipité; je crois avoir assez saigné.....

Je place trois sétons animés avec l'essence de térébenthine, deux sur les côtés de la poitrine,

et un au fanon, je fais une nouvelle friction irritante sur les membres et une fumigation sous le ventre; j'administre en deux fois 15 grammes d'émétique, alternés avec 250 grammes de sulfate de soude, et je rends les lavements purgatifs. Le soir, les sétons sont recouverts d'un large sinapisme.

Cinquième jour. La vache semble aller un peu mieux, elle se plaint moins, le murmure respiratoire est plus sensible dans quelques endroits, elle mange nonchalamment quelques tranches de betteraves et des feuilles de choux que je lui donne, boit volontiers, et rend davantage de lait, 5 litres à sa journée; mais la toux persiste, les défécations n'ont pas lieu malgré les purgatifs, et les urines sont rares; il s'est développé un emphysème sous-cutané s'étendant de l'encolure à la région lombaire qui ne disparaît que faiblement par de nombreuses scarifications faites à la peau.

A quoi cet emphysème est-il dû? Je l'ignore encore, peut-être est-ce cependant à l'application des sétons, cette vache ayant le tissu cellulaire abondant et la peau très lâche.

Les sétons et le sinapisme ont produit une forte tuméfaction.

Continuation des frictions, des bains de vapeur, des lavements purgatifs et administration de 500 gr. de sulfate de soude.

Avant d'aller plus loin, je ne dois pas oublier de mentionner un fait assez singulier qui prouve une fois de plus combien le lait se ressent vite des substances ingérées dans l'estomac. La veille, le marchand que j'avais mandé et qui était venu voir la vache en mon absence, lui avait administré un litre d'huile douce,

dans la conviction où il était, *que le psautier seul était pris*, telle est son expression; cette huile qui avait circulé avec le sang, se trouvait en nature dans le lait de la traite du matin; en le faisant bouillir elle se montra à la surface comme la graisse dans le bouillon.

Sixième jour. L'état de la bête est aggravé, on l'entend au loin gémir et se plaindre; la respiration est courte; le bruit respiratoire très faible est accompagné de crépitation; il n'y a toujours point de défécation; l'urine est rare, colorée et odorante; le lait a diminué; le pouls est plein, serré et bat au moins 100 fois par minute. Pour la seconde fois depuis le début de sa maladie, la vache se couche pendant un moment.

Je me décide à saigner de nouveau et tire 4 bons litres de sang: celui-ci est noir et se coagule lentement. Continuation des mêmes soins.

Septième jour. Un léger mieux se manifeste, les plaintes sont moins fortes, la bête urine beaucoup en ma présence, son urine est moins odorante, moins colorée; le lait a un peu augmenté. Même traitement. Je change les rubans des sétons que je trempe dans le chlorure de chaux liquide.

Huitième jour au matin. La vache va plus mal encore, elle est plus triste, se plaint davantage, refuse les aliments aussi bien que les boissons, et donne moins de lait. Le pouls est toujours fort et accéléré. Je suppose qu'il y a des paroxismes, et je remarque que ceux-ci diminuent après la saignée, pour augmenter ensuite. Je me décide encore à rouvrir la veine, et pour la sixième saignée je tire 5 litres 1/2 de sang, celui-ci est assez rouge, se coagule promptement et forme un caillot ferme. Mêmes soins que les jours pré-

écédents et administration de 250 grammes sulfate de soude, la vache n'ayant pas encore purgé.

A la traite de midi, le lait augmente; le soir il augmente encore, la bête mange avec assez d'appétit, ses lavements sont accompagnés de quelques excréments recouverts de fausses membranes, et on la voit ruminer pour la première fois, depuis le premier jour de sa maladie.

Neuvième jour. Le lait continue d'augmenter, la vache se couche de temps en temps, elle rumine pendant qu'on la traite, se plaint beaucoup moins, mange avec plus d'appétit encore, commence à purger, sa fiente très molle répand une odeur infecte; les urines sont abondantes et claires; la vulve est humide, il s'en écoule des matières glairo-sanguinolentes. Le bruit respiratoire se fait entendre dans la majeure partie des poumons, la respiration se régularise, le pouls bat moins fort et moins vite; les sétons commencent à suppurer; il y a, cette fois, je l'espère, une amélioration réelle.

Cette amélioration se continue, en effet, le lendemain et les jours suivants. Quoique ayant une forte diarrhée, la vache redevient gaie, elle s'allonge en se relevant comme une vache en bonne santé, et quand on lui donne à manger, elle se lance sur sa voisine pour l'empêcher d'avancer, elle rumine bien et souvent, son lait augmente; les matières qui s'échappent de la vulve sont abondantes, surtout pendant le décubitus.

Un peu plus tard la fiente se moule, mais je remarque que la vache se plaint encore après ses repas; je fais diminuer les rations.

Le douzième jour, elle est en pleine convalescence; le lait revient, elle est remise peu à peu à son régime ordinaire. Bientôt il ne reste plus de trace de la maladie que l'extrême maigreur qui en a été le résultat, et qui à son tour disparaît, pour être remplacée par l'embonpoint.

Après avoir triomphé d'une maladie aussi grave, aussi compromettante pour la vie de l'animal, mon premier soin fut d'en étudier sérieusement les causes.

Celle qui se présenta la première à mon esprit, ce fut le refroidissement que la vache avait éprouvé pendant le trajet de Witry à Reims, ce fut l'arrêt de la transpiration, car si les refroidissements sont dangereux en tout temps, combien ne le sont-ils pas plus dans les premiers jours qui suivent la parturition, alors que la peau et la muqueuse des voies respiratoires reprennent toute l'activité qu'elles avaient perdue pendant la gestation, que la fibrine prédomine dans le sang, et qu'il y a sur-activité vitale, ou trouble dans les fonctions organiques, en raison de l'excès de ce fluide qui se trouve sans emploi pendant quelque temps dans l'économie.— Mais une autre cause fixa mon attention.

J'avais remarqué, en achetant mes deux vaches, qu'elles laissaient écouler toutes les deux par la vulve, des matières glairo-sanguinolentes, qui témoignaient de leur vêlage récent. Je savais en outre, que pour que les vaches, après le part, se conservassent en santé, et que la sécrétion laiteuse s'établît régulièrement, il fallait qu'elles se nettoyassent bien, comme on le dit vulgairement dans nos contrées.

Or, l'excrétion de ces matières, si active et si abondante la veille, avait subitement tari chez la vache qui fait le sujet de mon observation ; elle avait aussi cessé, pour reparaître le surlendemain chez sa compagne, qui, comme nous l'avons vu, eut une indisposition passagère pendant sa suspension, tandis que chez la première la sécrétion ne se rétablit que quand la maladie marcha vers une terminaison heureuse.

Dès lors je fus porté à penser qu'il y avait chez la vache, aussi bien que chez la femme, et très probablement chez toutes nos femelles mammifères domestiques, des *Lochies*, c'est-à-dire, un écoulement par la vulve, de matières d'abord séro-sanguinolentes, puis glairo-sanguinolentes, et muco-so-blanchâtres, qui a lieu depuis le moment de la délivrance, jusqu'à ce que l'appareil génital, et notamment l'utérus, soient revenus à leurs proportions et à leur constitution normales (1).

Seulement chez la femelle bovine, cet écoulement paraît *intermittent*, sans doute à cause de la situation horizontale de la matrice et du canal vaginal, dans lesquels les matières se déposent, à mesure qu'elles sont excrétées, pour ne s'échapper le plus ordinairement que quand la vache fait des efforts expulsifs pour s'en débarrasser, ou pour fienter et uriner ; mais alors on les voit sortir en abondance, salir la base de la queue et tomber sur la litière, où elles s'accumulent quand la vache est couchée ; je crus donc que l'arrêt

(1) Depuis la publication de cette notice, j'ai pu constater, de concert avec le docteur Landouzy, l'existence de la sécrétion lochiale après le part, chez la jument, la brebis et la chienne.

de cette sécrétion n'était pas étranger à la maladie de ma vache, et en réfléchissant à l'importance qu'attachent les médecins à la maintenir dans toute son intégrité, chez la femme qui vient d'accoucher, je pensai même qu'il pouvait en être la cause principale.

En effet, lorsqu'il existe dans l'économie une abondante sécrétion, fut-elle anormale, *sa suppression est toujours dangereuse, quand elle n'est pas lente et graduée* ; à plus forte raison, si cette sécrétion est la conséquence nécessaire d'un état physiologique.

Qui ne sait à combien de maux sont exposées les femmes qui nourrissent, lorsque pour une cause quelconque, le lait vient à tarir subitement.

Qui ne sait que les juments, les chiennes, les chattes, privées de leurs petits, au moment où la sécrétion laitée est en pleine activité, sont souvent attaquées d'affections diverses, si on ne prend les précautions voulues.

On a comparé la condition d'une femme en conche à celle d'une personne qui aurait subi une grande opération, et on a dit : que la surface interne de l'utérus, après la séparation du placenta et des membranes de l'œuf, ressemblait à une vaste plaie qui doit suppurer.

Si cette comparaison peut être faite chez la femme, elle peut l'être également pour nos femelles domestiques, et plus particulièrement pour la vache, dont l'organisation de l'utérus est si complexe.

Mais il me paraît plus rationnel d'admettre une autre hypothèse :

C'est que la sécrétion des lochies n'est que la continuation de la sécrétion cotylédonaire, et qu'elle

est au fœtus ce que la sécrétion mammaire est au nouveau-né.

Le produit de cette sécrétion, quand il n'est pas mélangé de sang, soit liquide, soit coagulé, ou de débris placentaires, est en effet, comme le produit de la sécrétion cotylédonaire, essentiellement albumineux; il n'est purulent, sanieux, et ne répand une mauvaise odeur que quand la matrice, par suite de son irritation, quelle que en soit la cause, devient le siège d'un état pathologique, ou que les portions de placenta restées dans son intérieur s'y décomposent.

Quoiqu'il en soit, la sécrétion lochiale produit évidemment le dégorgement de l'utérus et des cotylédons, physiologiquement hypertrophiés par l'état de grossesse, en même temps qu'elle combat l'exaltation dont cet organe et ses annexes ont été le siège pendant le travail plus ou moins pénible de la parturition; son abondance varie suivant les sujets et les circonstances, elle paraît être en rapport avec la force du veau, le volume du placenta et des enveloppes fœtales s'établit après la fièvre de lait, vers le troisième ou quatrième jour, et dure environ de quinze jours à trois semaines, comme j'ai pu m'en assurer par l'exploration du vagin et de l'utérus, à ces diverses époques du vêlage.

C'est bien ainsi le refroidissement qui a déterminé l'arrêt subit des lochies, dans le cas qui nous occupe, puisque chez l'autre vache, elles furent également suspendues, pendant environ 24 heures, et cette cause de suppression, qu'elle soit lente ou brusque, qu'elle ait lieu à l'air libre ou dans les étables, sera toujours toute puissante, pour déterminer un état morbide.

Mais elle n'est pas la seule qui le produise.

Ainsi: 1° La pléthore sanguine, résultant d'un excès de nourriture, donnée pendant la gestation, ou après le vêlage, par les marchands, ou les nourrisseurs, dans le but de donner plus d'apparence aux vaches et d'augmenter la sécrétion du lait.

2° L'irritation plus ou moins violente du vagin et de l'utérus, produite par les parts laborieux, ou par les manœuvres maladroites et intempestives d'hommes ignorants, toujours prêts à vouloir terminer promptement et forcément la sortie du veau, qui, dans la majorité des cas, aurait eu lieu spontanément.

3° Le renversement du vagin ou de l'utérus, mal réduit, et dont les effets ne sont pas combattus par un traitement rationnel et des soins appropriés.

4° La non-délivrance, ou la délivrance artificielle, opérée incomplètement, maladroitement ou trop vite, le gonflement inflammatoire du pis et des mamelles, etc., sont autant de causes d'irritation et d'inflammation, capables d'empêcher, d'arrêter, ou de suspendre la sécrétion lochiale, de même qu'elles nuisent toujours à la sécrétion du lait.

Ainsi, s'explique peut-être la fréquence des accidents de toutes sortes, qui surviennent si souvent chez les meilleures vaches, après la parturition, et parmi lesquels on doit placer au premier rang: la fièvre vitulaire ou plutôt la fièvre traumatique-puerpérale; la métrite aiguë ou chronique, simple ou compliquée; l'inflammation des ovaires, de la vessie, des reins, du péritoine, de la moëlle épinière; les engorgements inflammatoires du pis et des mamelles; les entérites, et quelquefois même les pneumo-

mes, etc. Seulement ces dernières ne se développent probablement que quand les vaches voyagent par un temps froid et pluvieux, ou à marche forcée, les organes respiratoires étant alors plus fortement irrités que les autres viscères, par l'impression directe de l'air ambiant, et l'activité plus grande des poumons.

Je n'hésite pas à dire : que l'époque la plus critique pour la santé des vaches, n'est pas celle de la parturition, mais bien celle qui suit la parturition.

Ce n'est pas qu'à la suite de la parturition les maladies que je viens d'énumérer ne puissent se développer sous l'influence d'autres causes que l'arrêt subit des lochies, celui-ci est alors consécutif, mais il n'en influe pas moins sur l'état général de la vache, et je persiste à croire, que jusqu'à présent, on n'a pas fait assez attention à cette cause efficiente de maladies toujours graves, qu'il serait facile d'éviter, par les simples soins d'une hygiène bien entendue.

Il me reste à revenir quelque peu sur le traitement que j'ai employé dans ce cas, et notamment sur l'énorme quantité de sang que j'ai tiré.

50 kilog. au moins, en sept jours... Mais la vache était d'assez forte taille, du poids de 500 kilogrammes sur pied, elle était jeune, vigoureuse, avait beaucoup de sang, un sang riche; l'inflammation était violente, et la pléthore sanguine était manifeste, en raison sans doute du part récent et de l'abondante et succulente nourriture à laquelle la bête avait été soumise.

Je ne pense pas, en effet, que chez une vache ayant vêlé depuis longtemps, et donnant du lait, j'eusse osé tirer autant de sang, car je ne sache

pas qu'il ait jamais été fait mention de semblable faits.

Chez les vaches laitières, vieilles vèlées, les sinapismes, les frictions irritantes, les sétons, les purgatifs à hautes doses, employés concurremment avec les premières saignées, eussent évidemment produit quelque effet, ou la bête eut été perdue. Là, rien ne put arrêter les progrès du mal; les saignées seules amenaient un peu d'amélioration. Le lendemain, quelquefois le jour même de l'émission sanguine on voyait la vache se plaindre un peu moins, respirer plus facilement et donner plus de lait, pour revenir au même état le surlendemain, il est vrai. Ce n'est qu'après la sixième saignée, qui en désespoir de cause fut une des plus copieuses, que le mal céda, que les sinapismes, les sétons, les purgatifs agirent, et que les fonctions sécrétoires des mamelles et de l'utérus se rétablirent.

La saignée à forte dose, répétée coup sur coup, a donc été dans ce cas le moyen le plus efficace, le plus puissant, pour combattre l'inflammation, celui sans lequel la maladie eut déterminé nécessairement la mort.

Ce fait est pour nous un enseignement pratique, il nous indique clairement la nécessité des grandes et très grandes saignées, dans toutes les maladies consécutives au vèlage qui, chez les bonnes vaches, sont ou des congestions ou des inflammations aiguës.

Il nous indique aussi que la saignée à la suite de la parturition ou un peu avant le part, est souvent utile comme moyen préventif, quand les vaches

sont pléthoriques, ou que les organes surexcités, soit par les vélages difficiles, le renversement de matrice, l'afflux trop considérable du sang dans les glandes mammaires, ou toute autre cause d'irritation, ne permettent pas aux sécrétions lochiale et lactée d'entrer régulièrement en fonctions.

Depuis le perfectionnement des cultures; depuis que les prairies artificielles, dans beaucoup de localités remplacent la jachère, le tempéramment des vaches est évidemment changé, de lymphatique qu'il était en général, il est devenu sanguin; mieux nourries, elles ont un sang plus riche, plus abondant, qu'elles transmettent à leurs descendants, qui mieux nourris encore, acquièrent un degré de vitalité qu'il deviendra bientôt utile de modérer.

Notre thérapeutique, chez ces animaux, doit donc changer aussi, et avoir pour base le plus souvent, la médication *essentiellement déplétive*, surtout pendant les derniers temps de la gestation, ou immédiatement après le vélage, alors que le sang est plus abondant, plus fibrineux, et prédispose aux congestions, aux maladies inflammatoires.

C'est ainsi que bien des fois j'ai sauvé des vaches d'une mort imminente, ou en ai préservé de maladies graves, à la suite d'un part laborieux, d'un renversement de l'utérus, etc., en tirant, en moins de 24 heures, de 12 à 15 litres de sang, et que contrairement aux préjugés, ces vaches ont donné un lait aussi abondant que les années précédentes.

C'est ainsi que j'ai pu encore, par de fortes saignées, empêcher des avortements manifestes, dont les premiers symptômes s'étaient déclarés à

la suite de contusions, de heurts, de chûtes, de saillies, etc., (1).

CONCLUSIONS.

Dans cette simple notice, je crois avoir démontré :

1° Qu'il existe chez la femelle bovine, après le part, un écoulement ayant la plus grande analogie avec celui qui a lieu chez la femme, à la suite de l'accouchement, écoulement auquel on a donné le nom de *Lochies*.

2° Que la Bronco-Pneumonie si violente, qui s'est développée chez ma vache, le cinquième jour du vêlage, a été déterminée par l'arrêt subit de cet écoulement tout physiologique.

3° Que les fortes émissions sanguines, plus encore que les révulsifs et les purgatifs, ont été toutes puissantes, pour triompher du mal.

Mais mon but principal sera atteint, si par ces détails et les réflexions auxquels je me suis laissé entraîner, j'ai réussi à attirer l'attention des vétérinaires et des agriculteurs, sur une cause de maladies graves, chez les vaches fraîchement vélées, qui me paraît avoir été inconnue jusqu'ici.

(1) Aujourd'hui, fin février 1852, que cette communication est livrée à l'impression, je crois bon de dire que la vache qui en fait le sujet, a subi la castration en présence des docteurs Blanchard et Maldan; que l'opération a réussi à souhait, mais que, sans doute à cause de sa constitution pléthorique, l'état du pouls et quelques symptômes d'irritation pulmonaire me forcèrent de lui tirer encore 15 litres de sang, ce qui n'empêcha pas son lait, qui diminua quelque peu, de revenir promptement à sa quantité normale, d'augmenter même de deux litres, bien que soumise au même régime qu'avant l'opération.

Communication de M. Maumené.

NOUVEAU PROCÉDÉ DE PRÉPARATION DU CHLORE ET
DE L'AZOTE. — REMARQUES SUR L'ANESTHÉSIE.

J'ai l'honneur de communiquer à l'Académie une découverte à laquelle elle accordera peut-être de l'intérêt, pour l'utilité qu'elle offrirait à l'industrie dans certaines circonstances, et pour les lumières qu'elle répand sur l'action des agents anesthésiques comme l'éther ou le chloroforme.

L'un des premiers agents d'anesthésie connus a été le gaz protoxyde d'azote: l'étude de ce corps a présenté des accidents très analogues à ceux dont l'emploi de l'éther et du chloroforme a été la source de nos jours.

En Angleterre, tous ceux qui respiraient du protoxyde d'azote éprouvaient une sorte de délire joyeux et sans souffrance, et, chose singulière, des effets complètement opposés se manifestaient en France sur les observateurs les plus habiles. L'illustre baron Thénard, qui a porté si haut notre gloire scientifique, faillit périr avec deux de ses préparateurs à la suite d'une inhalation de protoxyde d'azote.

J'avais songé depuis longtemps à rechercher les causes de cette discordance bizarre, et j'avais cru les trouver dans une impureté du sel employé pour

la préparation du gaz dont il s'agit, impureté dont il est souillé presque nécessairement d'ordinaire. Il m'avait semblé, en un mot, que l'azote d'ammoniaque mis en usage pour obtenir le protoxyde d'azote renfermait toujours une petite quantité de chlorhydrate de la même base, et que l'action des deux sels pouvait donner naissance à des produits secondaires, qui rendaient le gaz anesthésique dangereux.

En étudiant cette action, mes prévisions se sont réalisées et je suis parvenu aux résultats suivants :

On a théoriquement :



L'expérience est d'accord avec la théorie ; aussitôt que le mélange atteint la température de fusion de l'azotate, une action très vive s'établit et elle fournit les résultats indiqués. Dès les premiers moments, le feu peut être retiré ; la décomposition continue et s'achève presque entièrement d'elle-même.

La préparation ainsi exécutée pourrait devenir dangereuse pour deux raisons :

1^o Parce qu'elle fournit avec une grande rapidité des produits qui sont tous gazeux, une quantité de matière un peu forte donnerait toujours chance d'explosion ;

2^o Parce que le mélange des deux sels devient pâteux, se boursouffle considérablement, et va se figer dans les cols des cornues en produisant une obstruction complète.

Il est facile de remédier à ces difficultés ; il suffit de ne pas agir sur une grande masse de mélange à la fois, et d'ajouter à peu près quatre fois autant de sable. On met ainsi l'expérience au rang des plus

faciles ; en peu d'instants la chaleur amène le développement des gaz sans fumée et sans tumulte. On abaisse un peu le feu et l'opération marche promptement et avec une grande régularité.

Voici les chiffres de la préparation :

100 grammes } 75 azotate d'ammoniaque sec,
 } 25 chlorhydrate d'ammoniaque sec,
400 grammes de sable.

Ces proportions fournissent 26 litres d'azote sec et 5 litres de chlore.

Je crois superflu de faire observer que la chaleur est assez élevée pour ne laisser aucune crainte de production du chlorure d'azote. Jamais les gaz n'en ont la plus faible odeur.

Lorsque les proportions indiquées pour le mélange sont bien observées et lorsque les sels sont purs, on n'obtient pas autre chose que de l'eau, de l'azote et du chlore.

Ces deux résultats m'ont conduit aux conséquences suivantes :

1° Les petites quantités de chlore produites par les traces de chlorhydrate d'ammoniaque qui existent souvent dans l'azotate de cette base, expliquent les fâcheux effets observés dans certains cas, par exemple, en France, lors de l'inhalation du protoxyde d'azote.

On est fondé ainsi à admettre que les effets fâcheux de l'éther et du chloroforme sont dus souvent à des impuretés, comme cela arrive pour le protoxyde d'azote.

2° L'action réciproque des deux sels fournit un moyen nouveau d'obtenir l'azote et le chlore.

Les procédés pour la préparation de l'azote sont maintenant assez nombreux ; mais, à part celui de la décomposition de l'air par les métaux, ils laissent à désirer sous le rapport de la simplicité. Celui qui fait l'objet de cette communication paraîtra sans doute préférable *quoique*, ou plutôt *parce qu'il donne en même temps du chlore*.

Le jour peut venir où l'industrie trouverait une grande ressource dans ce nouveau mode de production du chlore *sans bioxyde de manganèse*, et au moyen de substances qui tendent continuellement à devenir moins coûteuses.

EXPÉRIENCES DE TÉLÉGRAPHIE ÉLECTRIQUE ,

par M. E. Maumené.

Le télégraphe électrique est un des triomphes de la physique moderne. Se parler à mille lieues comme en tête à tête n'est plus un problème : c'est un fait de la pratique la plus ordinaire aujourd'hui. — Le gouvernement, les chemins de fer emploient le télégraphe électrique comme principal moyen de communication. Bientôt nous en jouirons tous à peu de frais et la poste s'en servira pour la plupart de nos correspondances.

En mettant sous les yeux de l'Académie le spécimen du merveilleux instrument dont nous recevons déjà tant de services, M. Maumené s'est empressé d'indiquer brièvement les principes mis en usage dans sa construction.

L'Académie a pu suivre la transmission d'une dépêche entre deux stations éloignées au moyen d'un *télégraphe à cadran*. Les lettres successivement prises pour guides sur un *transmetteur*, mettent l'électricité en mouvement dans un fil dont la longueur ne peut jamais être assez grande, d'un point à un autre, sur notre globe pour exiger un temps de parcours sensible ; les mouvements reproduits à

l'instant même dans un *récepteur* placé au lieu de destination, y font paraître les mêmes lettres, comme si la main qui les envoie tenait l'aiguille de ce récepteur. La rapidité avec laquelle fonctionne un télégraphe dépend de sa construction et de l'habitude des personnes. Le modèle présenté par M. Maumené a été construit, seulement *pour la démonstration*, par M. Froment, l'un de nos plus habiles ingénieurs; il peut envoyer deux lettres par seconde; mais il s'en faut que ce soit la limite du travail des télégraphes de service, ceux-ci peuvent tracer huit et dix lettres.

M. Maumené a fait aussi fonctionner un modèle exécuté par lui-même, de la disposition adoptée pour mouvoir une sonnette d'avertissement au moment de la transmission des dépêches.

Enfin, l'Académie a vu répéter la curieuse expérience dont le public a été entretenu lors de l'établissement du télégraphe sous-marin. On peut tirer le canon à Calais en y mettant le feu de Douvres, ou réciproquement. M. Maumené a expliqué cette merveille, si simplement produite avec l'aide de l'électricité. Il suffit d'amener le fil télégraphique sur la lumière du canon, et, après l'avoir coupé, de réunir ses deux parties au moyen d'un fil de platine, presque aussi fin qu'un cheveu et long de 10 à 12 millimètres. L'électricité peut traverser le gros fil télégraphique et ne pas l'échauffer notablement, mais elle porte le fil fin de platine à une chaleur rouge, et elle détermine tout naturellement l'inflammation de la poudre que le fil traverse. Le canon étant à Calais et la source élec-

trique à Douvres , le fluide mis en mouvement à cette dernière station arrive au moment même à Calais et fait rougir le fil de platine qui détermine l'explosion. — M. Maumené a produit de cette manière l'inflammation de la charge d'un petit canon de cuivre.

ARCHÉOLOGIE.

RAPPORT

SUR LA QUESTION DES FLÈCHES DE LA CATHÉDRALE
DE REIMS ,

Par M. l'abbé V. Tournier

Messieurs .

Un article publié par l'*Indicateur de la Champagne* du mardi 2 décembre 1851 , réclamait d'une manière assez vive contre toute érection de flèches sur les tours de notre cathédrale de Reims. L'estimable auteur de cet article, entraîné par son cœur éminemment rémois, et par son ardent amour pour l'admirable basilique, cherchait partout des appuis à sa cause ; il invoquait l'histoire , l'érudition , la science et l'archéologie , Pluche et le Congrès scientifique , pour prouver que les *architectes qui ont bâti la cathédrale n'ont jamais voulu terminer son portail par des flèches, et que par conséquent il ne doit point, il ne devra jamais en recevoir.* Dès le jour même de l'apparition de cet écrit dans les colonnes de l'*Indicateur* , un archéologue obscur s'était efforcé (j'en ai reçu dans le temps la confiance), de le réfuter sur un grand nombre de

points et de faire voir la question sous un tout autre jour. Mais il avait dû laisser dans l'ombre son travail ; l'attention du public et ses préoccupations étaient à d'autres événements beaucoup plus sérieux , et il y aurait eu quelque inconvenance à venir faire de la polémique dans les journaux sur une question d'art et de goût , quand une portion du pays était en proie aux horreurs de la guerre civile , et qu'une question de vie et de mort pour la France était encore pendante.

L'article de l'*Indicateur* , malgré l'importance de son sujet aurait donc probablement passé inaperçu , si notre zélé correspondant M. le comte de Mellet , à qui rien ne saurait faire perdre de vue les intérêts de nos monuments , n'avait par une proposition formelle , saisi l'Académie de la question des flèches et réclamé son intervention pour protester auprès du Ministre des cultes , supposé que le gouvernement ait effectivement le projet d'ériger ces flèches , et qu'il ait même , comme l'assure l'article de l'*Indicateur* , donné à ce projet un commencement d'exécution.

Vous avez partagé , Messieurs , sinon les craintes , du moins la sollicitude de l'honorable M. de Mellet pour notre cathédrale ; vous n'avez point oublié l'intérêt que l'on attache à Reims et dans tout le monde des archéologues , à cette question tant de fois débattue de l'érection de flèches sur les tours de notre incomparable portail ; vous avez également remarqué combien l'opinion publique s'est préoccupée autour de nous , à la vue des travaux de *restauration* , ou même , selon quelques personnes , de *construction* récemment exécutés sur ces mêmes tours ,

et vous avez désiré qu'une commission, après avoir étudié sérieusement cette question si grave, vint nous communiquer dans un rapport le résultat de ses études. Votre commission s'est réunie sous la présidence de M. Bandeville; elle se composait de MM. Fanart, Sutaine, Maquart, Gosset, Duparc et Tourneur. Nos collègues m'ont fait l'honneur de me désigner pour vous rendre compte de leurs délibérations. Tâche difficile, à l'accomplissement de laquelle je me suis efforcé d'apporter tous mes soins et pour laquelle j'ai besoin d'être soutenu par la bienveillance à laquelle vous m'avez depuis si longtemps accoutumé.

En effet, Messieurs, il y a certaines questions qui ont le privilège de diviser presque nécessairement les esprits et sur lesquels il semble qu'on ne puisse jamais s'entendre, toutes simples qu'elles paraissent au premier abord. Ce sont celles qui sont posées d'une manière confuse, vague et indécise, et dans la discussion desquelles chaque champion s'escrimant avec fureur, frappe sans cesse à côté de son adversaire, croyant à tout instant le terrasser quand il ne le touche même pas. Ce sont encore les questions d'art, de forme ou de goût qui, ne se rattachant immédiatement à aucun principe incontestable ne peuvent non plus être tranchées par aucune *autorité* infallible, et se résument toujours en deux ou trois propositions opposées, que l'on admettra ou que l'on rejettera à son gré, sans jamais pouvoir être convaincu d'erreur. Vous aimez un portrait entouré d'un ovale et moi je le préfère encadré dans un carré et ainsi de mille autres choses qu'il serait fort aisé de citer ici.

Or, telle est précisément, selon moi, l'interminable

question des flèches. Elle n'a été tant débattue au Congrès scientifique de 1843 que parce qu'elle a été posée sans précision ; car, bien définie, elle se résumera en quelques propositions, les unes si évidentes qu'elles doivent mettre tout le monde d'accord ; les autres si peu évidentes, si fort du domaine du goût et de l'appréciation personnelle qu'elles ne pourront jamais être résolues, et que tout esprit sage doit se borner à les exposer sans chercher à les résoudre. Essayer donc en ce moment de débrouiller ce formidable problème en plaçant, d'un côté, ce qui peut, ce qui doit être admis par tout le monde, et de l'autre, ce que personne ne saurait décider, toutefois en exposant fidèlement les raisons des deux partis ; arriver surtout à des conclusions pratiques nettes, positives, acceptables pour tout le monde et telles que l'Académie puisse les sanctionner de son vote ; voilà la tâche difficile que j'ai reçue de votre commission et que j'ai actuellement à remplir sans m'engager cependant à ne point vous laisser deviner mes préférences et à vous cacher le drapeau *fléchiste* ou *anti-fléchiste* sous lequel j'aimerais à me ranger.

Avant tout, la question des flèches peut être envisagée sous deux aspects entièrement distincts, et qu'il importe beaucoup de ne pas confondre. *Théoriquement*, au point de vue de l'art, du goût, de l'histoire, mais comme une thèse purement spéculative ; ou *pratiquement* et en vue d'une exécution plus ou moins immédiate. Quoique liées très intimement, ces deux questions sont cependant parfaitement indépendantes sous plusieurs rapports. On peut très bien reconnaître en effet que la cathédrale devrait avoir des flèches, qu'elle serait mieux, plus achevée, plus complète avec

cette addition, sans être pour cela forcé de demander leur construction immédiate, sans avouer même qu'il faille jamais les ériger.

C'est pour avoir oublié ce point essentiel, que, confondant les deux questions, on s'est jeté dans des suppositions inadmissibles, on a nié des faits évidents, et considérablement embrouillé la discussion. Après avoir signalé cet écueil, tâchons de l'éviter.

Premièrement donc : *En théorie, vaudrait-il mieux, serait-il préférable que le portail de la cathédrale fût terminé par des flèches ?*

Pure question de goût et absolument insoluble, si l'on ne veut consulter que la raison. Après avoir bien attentivement écouté toutes les discussions qui ont eu lieu en ma présence sur ce sujet, après avoir relu avec grand soin les procès-verbaux du Congrès, l'article de l'*Indicateur*, les divers articles des *Annales archéologiques* concernant les flèches de la cathédrale de Reims, je trouve pour l'affirmative ou pour la négative deux ou trois raisons au plus, mais qui n'ont rien de péremptoire et qui finissent toujours par équivaloir à ceci : *Vous aimez une chose, et moi j'en préfère une autre ; à qui donnera-t-on raison ?*

Ainsi : il faut des flèches, disent les uns, parce que tout dans la cathédrale se termine par des flèches, les contre-forts, les dais, les niches, et le reste, bâti dans le style pyramidal ; il faut des flèches, parce que les lignes du portail s'élevant verticalement doivent se réunir en un faisceau et former des flèches ; il faut des flèches parce que Saint-Nicaise, véritable modèle réduit de Notre-Dame, avait les siennes ; que Chartres, Tours et autres églises ont les leurs, enfin parce

que rien ne serait plus sublime que le portail de Reims s'il allait se perdre et mourir dans les nuages à cinquante mètres plus haut, précisément à la hauteur de la lanterne du dôme de Saint-Pierre de Rome.

Il ne faut pas de flèches, disent les autres, parce que la cathédrale est parfaite comme elle est, et que cette addition pourrait la gêner, en rompant la perspective et l'harmonie des lignes, et attirant nécessairement le regard au détriment du portail, qui ne serait plus vu, plus admiré. Il ne faut pas de flèches, parce que Notre-Dame de Paris, de Rouen, d'Amiens, de Bourges, et autres cathédrales magnifiques n'en ont jamais eu et n'en sont pas moins admirées des connaisseurs. Que votre pensée ne me devance pas, Messieurs, et veuillez bien remarquer que toutes les autres raisons alléguées pour ou contre les flèches se rapportent à la question de *solidité* des tours ou à l'*opportunité* d'un achèvement, ou à tout autre point en dehors de la question présente, telle que nous l'avons posée au point de vue purement *spéculatif*. J'avais donc le droit de vous dire qu'aucune de ces raisons n'est péremptoire, et que, posée en ces termes, la question ne saurait être résolue par la discussion.

Toutefois, un argument d'un tout autre genre a été produit au sein de la commission en faveur de l'affirmative; mon rôle de rapporteur m'oblige à le répéter ici avec quelques développements, peut-être fera-t-il sur nos esprits une certaine impression. Un membre a dit: Sans doute en s'appuyant sur les seules considérations artistiques de convenance et de beauté, la question des flèches au point de vue spé-

culatif est insoluble ; mais ne pourrait-elle pas être tranchée par l'*autorité* ? Si un artiste éminent , reconnu par l'univers entier comme le plus compétent en fait d'architecture gothique ; si un homme de génie , aussi bon juge en cette matière que Michel-Ange en fait de sculpture , que Raphaël en fait de peinture , venait vous dire clairement et sans hésiter que la cathédrale devrait avoir des flèches pour complément de son portail , serait-il permis d'hésiter encore et de le contredire ? Or , il en est précisément ainsi ; et le grand homme , l'homme de génie qui vient nous parler de la sorte , c'est Hugues Libergier , ou Robert de Coucy , ou l'auteur inconnu pour nous du portail de la cathédrale. En effet , la cathédrale entière , et le portail en particulier , sont bâtis sur un plan unique , au moins pour l'ensemble. Ces parties réunies , si harmonieuses , si bien proportionnées l'une à l'autre ne se sont pas surajoutées les unes aux autres au gré du hasard ; une seule tête , un seul génie a conçu ce merveilleux poème , et tous les maîtres de l'œuvre qui se sont succédé , se sont plu à le traduire sur la pierre , sans rien changer , que des détails peut-être , aux premières idées du maître. Ce fait est incontestable et avoué , proclamé par tous les architectes , par tous les hommes qui ont étudié l'ensemble du portail de Reims. Attribuer ce chef-d'œuvre à la pensée successive de plusieurs hommes , ce serait dire que l'Enéide aurait pu être enfantée par plusieurs poètes ; le Moïse de Saint-Pierre-aux-Liens , conçu par plusieurs sculpteurs ; la Transfiguration du Vatican créée par plusieurs peintres. Prétendre le contraire serait se jeter dans une supposition absurde et vouloir évidemment l'im-

possible. Or, la base des flèches, leur commencement, les flèches elles-mêmes avec leurs clochetons existent sur la cathédrale depuis des siècles, à une hauteur de trois mètres au-dessus des tours; cela est un fait matériel et palpable qu'il est impossible de nier. L'auteur du portail lui-même demande donc l'existence des flèches pour l'achèvement parfait de la cathédrale.

A cela qu'oppose-t-on? Que l'idée des flèches n'appartient peut-être pas à l'immortel auteur du portail, mais qu'elle a pu venir des derniers maçons qui l'ont élevé. Cela, ajoute-t-on, serait d'autant plus probable que l'histoire nous montre toutes les grandes constructions du moyen-âge altérées et modifiées par les différents architectes qui ont successivement travaillé à les bâtir. Mais l'on donne cette réponse :

Qu'il en ait été ainsi pour les autres constructions, nous ne le nierons pas; nous avouons même que la cathédrale de Reims porte en beaucoup d'endroits la trace du passage de différentes mains qui ont voulu faire mieux ou du moins autrement que celles qui y avaient précédemment travaillé. Mais, et c'est là le glorieux privilège de notre basilique, c'est là ce qui la distingue de toutes les autres, les différences qui se font remarquer dans les autres cathédrales aux grandes lignes de l'édifice et dans les parties les plus considérables et les plus essentielles, n'apparaissent à Reims que dans quelques moulures et d'imperceptibles détails. Il faut l'œil exercé de l'archéologue pour remarquer les changements, et ses investigations patientes pour les découvrir; hors de cela, le plan, les formes

principales sont partout religieusement, scrupuleusement conservées. Pas un pillier, pas une base, pas un dais, pas un clocheton, une pyramide, une flèche dont le plan ne soit octogone. Pas une voûte qui ne soit d'arête; pas une fenêtre, pas un compartiment de rose ou de fenêtre qui ne reproduise exactement la même forme et un type unique. Les derniers architectes ont donc consciencieusement suivi le plan du premier; c'est à celui-ci et non aux autres qu'il faut attribuer l'idée des flèches. D'ailleurs, à défaut de ce raisonnement, le monument parle pour contredire l'hypothèse toute gratuite d'un changement de plan. Jamais on ne pourrait placer des flèches de 150 pieds de haut sur des tours qui n'auraient pas été disposées pour les recevoir et pour en porter le poids; ces tours elles-mêmes ont dû nécessairement être appuyées, étayées sur un système complet de bases et de contre-forts ménagés de manière à leur offrir un point d'appui inébranlable. Quand on veut charger un édifice d'un pareil fardeau, il faut y penser non pas en posant la dernière pierre, mais en plaçant la première. Aucun architecte ne démentira certainement cette observation. Aussi voyons-nous à la cathédrale des bases colossales et massives; une suite de contre-forts et de solides étais savamment combinés pour se soutenir et s'appuyer mutuellement. Les tourelles angulaires des clochers en particulier, sont construites avec un artifice tout spécial, pour appuyer la tour principale et contrebalancer la poussée de la flèche. Ce n'est donc pas le dernier architecte, mais le premier, mais le puissant génie créateur de notre portail qui demande l'érection des flèches.

On ajoute encore que les flèches n'ayant point été bâties, l'architecte s'est peut-être déjugé en renonçant à leur construction, dans la crainte ou d'altérer la beauté de son œuvre ou d'en compromettre la solidité. Et l'on répond encore :

Cela ne peut soutenir le plus léger examen. D'abord, si un architecte a renoncé à bâtir les flèches, ce n'est point l'auteur du portail, car le portail a été conçu en même temps que la cathédrale en 1212, ou peu d'années après ; et ce n'est qu'en 1450, 218 ans plus tard qu'on s'est arrêté dans sa construction. Nous pourrions donc répéter toujours, même en admettant l'objection, que *l'auteur du portail* y veut des flèches. Mais ensuite, il ne se peut pas que la crainte de gâter le portail ou d'en compromettre la solidité en ait arrêté l'achèvement. Non ; nous avons foi au génie, et en présence d'une merveille presque complète nous ne pouvons croire qu'on l'eut gâtée en la terminant. Si Virgile nous avait laissé *l'Enéide* incomplète et privée du XII^e livre, qui oserait dire qu'il s'est arrêté par crainte, et qu'il aurait pu faire perdre à son poème toute sa beauté en le terminant ? Nous dirons la même chose pour la solidité. Et enfin, nous ajouterons un seul mot : c'est que cette supposition toute gratuite, reçoit des faits le démenti le plus solennel et le plus évident. Ce qui nous prouve qu'on n'a pas abandonné l'idée des flèches quand est venu le moment de les construire, c'est qu'on les a commencées.

Quoi de plus facile que de compléter les tours, comme à Paris, par une balustrade et une plateforme ? on eût eu du moins la joie de terminer le

merveilleux portail, d'y mettre la dernière pierre, tandis qu'un si grand nombre d'autres, celui d'Amiens par exemple, demeureraient boiteux et imparfaits. La dernière pierre! y pense-t-on bien? et avec quelle allégresse, quel bonheur, et l'archevêque, et le chapitre, et la ville, et l'architecte ne l'auraient-ils pas posée? Au contraire, ils n'ont posé que des pierres d'attente, dans l'espoir d'un achèvement complet et de l'entière réalisation du plan de l'architecte; ils ont mis un toit, mais toit en ardoises, à matériaux très légers, essentiellement provisoire, tout semblable aux toits qui masquent les blessures faites par l'incendie aux quatre tours du transept, et tout différent des toits définitifs des autres parties de la cathédrale. Il ne faut point chercher si loin la cause de l'interruption de la construction des flèches. On s'arrête en 1450, l'année qui a suivi le sacre de Charles VII; la guerre des Anglais continue durant de longues années, jusqu'au traité d'Arras; bientôt viennent les luttes entre Louis XI et Charles-le-Téméraire durant lesquelles on n'a probablement rien pu construire. (Toutefois personne ne peut nous répondre que l'on n'a point, durant cette période, accompli sur d'autres points, à l'intérieur ou à l'extérieur, des travaux importants.) Arrive l'incendie de 1481, toutes les ressources du chapitre s'épuisent en vain à en réparer les dégâts; Charles VIII et Louis XII accordent sur les gabelles du royaume entier des sommes considérables qui sont encore trouvées insuffisantes pour refaire ce qui a été dévoré par les flammes. Bientôt il faut payer la rançon du prisonnier de Pavie, et la fabrique à bout de toutes ressources vend ses calices, ses reliquaires

et ses joyaux ; suivent les guerres de religion qui nous amènent au XVII^e siècle , et durant ce siècle aussi bien que durant le XVIII^e, il faut recourir aux largesses du monarque et au trésor public pour réparer diverses parties qui menacent ruine, notamment au portail, et pour refaire dans leur entier les toitures des basses nefs et les couvrir de plomb. Voilà pourquoi les flèches n'ont point été terminées.

La question *théorique* paraît donc résolue , c'est l'homme le plus habile en fait de gothique, c'est un génie égal à Buonarotti , à Sanzio , c'est l'auteur du portail , qui demande des flèches pour le complément de son œuvre : qui oserait dire que les flèches en altéreraient la beauté, en détruisant l'harmonie ? En présence d'une telle *autorité* , ou je me trompe , ou il faudrait beaucoup *d'audace* , plus peut-être que de l'audace pour oser discuter la question , et parler encore du plus ou moins de beauté que les flèches ajouteront au portail.

Convaincue par ces raisons , la minorité de la commission se prononce résolument pour l'affirmative dans la question de pure *théorie*. La majorité ne voyant aucun motif de prendre une décision dans la circonstance présente, préfère s'abstenir , et laisser le problème au libre examen des archéologues. Cela posé, je passe à la question *pratique* que je traiterai plus sommairement.

2^o *Doit-on songer à bâtir des flèches sur les tours du portail de Reims ?*

Il faut encore diviser cette question , sinon pour la résoudre , au moins pour la faire comprendre clairement, et se demander tour-à-tour : 1^o La cathédrale peut-elle recevoir des flèches sur son por-

tail? *Question de solidité.* 2^o La cathédrale doit-elle recevoir actuellement ces flèches, supposé qu'elle puisse les porter? *Question d'opportunité.* 3^o Enfin, la cathédrale devra-t-elle jamais les recevoir? *Question plus théorique que pratique*, et qui dépend d'un grand problème, fort agité entre les archéologues, sur la réparation, la restauration et l'achèvement des monuments.

Question de solidité.—Votre commission, Messieurs, s'est unanimement déclarée incompétente pour la résoudre *ex professo* et scientifiquement. Cette question, entièrement technique, ne peut être décidée en ce sens d'une manière irréfragable que par les hommes spéciaux; il faut avoir fait le calcul des forces et des résistances, cubé et pesé la pierre, sondé le monument, vérifié les aplombs, pour être à même de dire avec autorité et une pleine assurance: la cathédrale peut ou ne peut pas supporter le poids des flèches. Cependant, nous ne devons point oublier que, en dehors de la science, chaque homme est doué d'une expérience et d'un bon sens pratique qui lui permettent d'émettre son avis avec quelque poids, même sur une question du genre de celle qui nous occupe; et pourvu qu'il n'ait pas la prétention d'attribuer à ses affirmations ou à ses négations une valeur exorbitante, ses jugements seront écoutés, comptés, pesés par les esprits sérieux qui voudront sincèrement s'éclairer sur le point en litige.

Voilà pourquoi, Messieurs, votre commission, tout en reconnaissant son incompétence au point de vue *scientifique* (je ne parle, veuillez le remarquer, que de la *commission*, et non de tous les membres de la commission; car je m'empresse de reconnaître comme

vous la parfaite compétence de plusieurs d'entre eux), voilà pourquoi, dis-je, votre commission, tout en reconnaissant son incompetence au point de vue de la science et de l'art, a cru cependant pouvoir discuter la question d'après l'expérience pratique et le bon sens.

Deux avis contradictoires se sont produits dans son sein : les uns ne peuvent comprendre que des tours aussi délicates, aussi frêles, puissent porter des flèches de 50 mètres de hauteur ; d'ailleurs, ajoutent-ils, la cathédrale est vieille, le temps a dû altérer sa solidité, il ne faut point imposer à sa décrépitude un fardeau que sa jeunesse n'aurait supporté qu'à grand'peine. L'exemple de Saint-Denis, qui a failli s'écrouler sous le poids d'une nouvelle flèche, doit donner beaucoup à craindre pour la cathédrale de Reims, si on osait la surcharger aussi.

Les autres répondent qu'ils sont pleins de sécurité pour la solidité du portail. D'abord, disent-ils, on s'exagère considérablement le poids des flèches ; on oublie qu'elles ne se composent que de minces parois de pierre qui vont se rétrécissant, s'allégeant, se diminuant toujours au fur et à mesure de leur élévation ; on oublie qu'elles doivent être percées de larges ouvertures, de vides immenses qui ne laisseront prise d'aucun côté aux efforts du vent. On oublie enfin que la base de la flèche, telle qu'elle vient d'être reconstruite sur la tour du nord, a plus de la moitié du poids de la flèche totale. La cathédrale n'est pas *vieille* : un édifice bâti pour durer vingt siècles est encore jeune quand il n'en a duré que six ; qu'on veuille prendre la peine d'examiner le portail, et on verra que sa masse est encore aussi solide, aussi inébranlable qu'au premier jour. Le temps a rongé

la surface de la pierre, altéré les moulures, endommagé les statues, cela est vrai, mais à la profondeur d'un ou de deux centimètres au plus; le reste est évidemment intact.

Les tours du portail ne sont frêles et délicates qu'en apparence; qu'on les étudie non pas du dehors, mais de l'intérieur, et on y reconnaîtra huit énormes piles, aussi considérables que les piliers de la nef, d'autant plus solides qu'elles sont abritées au dehors par les élégantes tourelles qui les protègent en les dissimulant, et reliées, arc-boutées l'une sur l'autre à l'aide des ogives dont elles sont surmontées.

L'exemple de Saint-Denis n'est applicable en rien à la cathédrale de Reims. On sait que Saint-Denis n'avait pour soutenir sa flèche qu'une muraille bâtie en mauvais moëllons, fardés à l'extérieur d'un mince parement de pierre de taille; Saint-Denis devait s'écrouler. Mais notre cathédrale est bâtie en pierres parfaitement solides et massives qui ne peuvent laisser aucune crainte. D'ailleurs, l'argument d'autorité reparaît encore ici. Les plans de l'auteur du portail ont été religieusement suivis; on ne saurait concevoir que cet homme, dont le génie se montre si évident en tant d'endroits de la cathédrale, n'ait point donné aux flèches qu'il voulait bâtir les supports dont elles avaient besoin; l'édifice n'ayant subi aucune altération dans sa masse ni dans son aplomb, il s'ensuit qu'il doit pouvoir parfaitement porter les flèches. Voilà, Messieurs, en résumé les arguments produits de part et d'autre pour ou contre la *solidité*; il n'appartient point à votre commission, qui s'est déclarée incompétente au point de vue scientifique, de formuler de conclusion rigoureuse et de

prononcer d'une manière absolue ; mais d'après le simple bon-sens et l'expérience vulgaire, la *minorité* reconnaît la solidité, que la *majorité* ne nie pas, mais ne veut pas proclamer.

2° La cathédrale doit-elle recevoir *actuellement* des flèches, supposé qu'elle puisse en supporter le poids ?

Ici, je serai fort court. *A l'unanimité*, la commission répond : *Non ; la cathédrale ne doit point recevoir actuellement de flèches.*

Il faut réparer un édifice avant de l'achever ; quoique dans sa masse et dans son ensemble la cathédrale soit parfaitement conservée et d'une solidité inébranlable, cependant beaucoup de ses parties accessoires sont en mauvais état ; plusieurs galeries menacent ruine ; les arcs-boutants du midi, surtout, sont horriblement dégradés, et leur chute pourrait gravement compromettre l'existence même des voûtes. Les clochetons des contre-forts du midi chancellent et peuvent tomber d'un jour à l'autre. La tour méridionale du portail est extérieurement rongée par la pluie, elle doit être réparée ; tout le pourtour de l'abside est terrassé de plusieurs mètres ; de là humidité qui détruit peu à peu les murailles, poussée continuelle et ébranlement qui peuvent à la longue amener des désastres ; et quand toutes ces réparations seront accomplies, avant d'entrer dans une voie d'achèvement, ne faudra-t-il pas refaire tout ce qui a existé et que l'incendie ou le temps ont fait disparaître ? La flèche centrale de la croisée dont les plans et devis existent encore tels que le chapitre les avait commandés après l'incendie, en 1504 ; cette flèche qui devait être plus élancée, plus hardie, plus haute de plusieurs mètres que celle d'Amiens ?

La base en est prête, et pendant plusieurs siècles on a vu dans un des bas-côtés de la métropole les poutres énormes destinées à en être l'arbre principal. Il faudrait refaire les quatre tours des portails latéraux, la galerie qui masquait les combles des bas-côtés et tant d'autres choses, à l'extérieur et à l'intérieur.

D'ailleurs, autre raison, en présence de ces discussions animées sur la question de reconstruction des flèches il est permis de se demander si la science est assez avancée, assez sûre d'elle-même, pour les construire dans un style convenable et dans la forme que voulait l'auteur du portail. Pour toutes ces raisons, la commission, unanimement et sans hésiter, se prononce négativement et dit qu'il ne faut pas songer actuellement à ériger les flèches.

Mais 5° devra-t-on jamais les construire ?

Grave problème archéologique qui divise en deux camps opposés les plus compétents et les plus doctes, et que nous ne voulons nullement vous proposer de résoudre; car avant tout, cette question appartient tout entière à l'avenir, et jusqu'à ce que toutes les réparations, toutes les reconstructions que nous énumérons tout-à-l'heure aient été achevées, il n'y a point urgence à prononcer. Alors, quand ce moment sera venu, vous entendrez MM. de Montalembert, Dideron, de Caumont, vous donner comme un axiôme : *Qu'il faut entretenir les monuments, les réparer le moins possible, mais ne les achever ou ne les reconstruire jamais.* Le bureau de la section archéologique du congrès s'est prononcé contre les flèches; la commission éminemment compétente,

envoyée récemment par le gouvernement, s'est prononcée *pour*. Disons, toutefois, que le congrès a voté autant sur la question de *solidité*, qu'il n'était point apte à résoudre d'une manière définitive, et sur la question d'*opportunité* que nous venons d'exposer, que sur la question d'érection pour l'avenir.

Pour nous, nous disons que cette question est de celles que l'on peut exposer, discuter, mais non trancher rigoureusement. Il ne faut jamais, disent les uns, achever un monument que les âges nous ont laissé incomplet. La cathédrale est admirable et admirée sans flèches, pourquoi lui en donner? Elle existe historiquement telle que nous la voyons; l'Europe, le monde entier la connaissent pour un chef-d'œuvre dans son état actuel; cette forme, cet état sont consacrés par les arts, par mille peintures, mille gravures, il faut les respecter. Prenons garde, en achevant la cathédrale, de mentir à la postérité, en donnant pour du 15^e siècle une œuvre du 19^e et d'induire ainsi nos neveux dans l'erreur.

Les autres vous diront que ce refus d'achever les monuments, vrai dans la plupart des cas, doit souffrir de nombreuses exceptions. Qu'on laisse inachevé un arc-de-triomphe, un temple payen, une ruine, cela se conçoit; mais on achève Cologne aux applaudissements du monde catholique, un grand nombre se réjouissent de voir terminer St-Ouen, un plus grand nombre battraient des mains si l'on substituait un portail gothique à l'horrible maçonnerie du style Pompadour dont le siècle de Louis XV a gratifié les belles cathédrales de Metz et de Châlons-sur-Marne. Une basilique chrétienne ne doit jamais être finie, on doit pouvoir y travailler toujours. Elle est

la fille d'une religion qui compte sur les siècles et qui a foi en l'avenir ; l'évêque qui en pose la première pierre sait bien qu'un autre placera la dernière ; mais il espère en ses successeurs et il meurt en paix , en leur léguant son œuvre à consommer , bien convaincu qu'ils ne failliront point à la tâche , et que fallût-il attendre des siècles , la maison de Dieu aura son achèvement , qu'elle s'appelle Notre-Dame de Reims , qu'elle soit la métropole insigne de la seconde Belgique , ou bien une simple et modeste chapelle de faubourg , et qu'elle ait nom Saint-Thomas. Ainsi en a-t-il été jusqu'à ce jour de la cathédrale de Reims. Qu'on prenne la peine de compulsier ses volumineuses archives et on se convaincra qu'à toutes les époques on a travaillé activement et à grands frais à la réparer , à l'embellir , à l'augmenter et à la terminer. Pourquoi le gouvernement qui s'est substitué au clergé pour la propriété des grands édifices religieux reculerait-il devant une pensée d'achèvement , quand il aura réparé toutes les brèches , guéri toutes les plaies et rendu à la cathédrale sa beauté première ? Nos neveux n'y seront point trompés ; l'histoire leur dira ce qui est du 19^e ou du 20^e siècle et ce qui est du 15^e ; l'aspect sera changé , mais comme il a changé pendant trois siècles à mesure que quelque partie notable était construite , l'aspect historique vivra dans l'histoire , la gravure le conservera , le monument lui-même ne cessera d'en porter la trace. Et si la cathédrale est assez solide pour porter les flèches , on saluera sans doute avec enthousiasme la réalisation complète des plans du grand artiste qui dessinait le portail en 1212 , et le laissait à des successeurs comme le type

éternel du beau gothique et le *nec plus ultra* de l'art chrétien.

Ces raisons sont de quelque poids sans doute ; elles décident la minorité à se prononcer pour l'affirmative ; mais elles n'ont point cependant semblé assez graves à la majorité de la commission pour l'entraîner à se prononcer sur une question qui n'est maintenant que la pure théorie et que l'*avenir seul* devra définir , si tant est qu'elle puisse l'être jamais.

Après ces débats généraux , que penser des travaux récemment exécutés sur les tours, et qui ont été l'occasion de l'article de l'*Indicateur* , des propositions de M. de Mellet et sur lesquels votre commission doit se prononcer ?

D'après des renseignements positifs et pris à bonne source , l'architecte chargé par le gouvernement de réparer la tour s'est borné à reconstruire ce qui s'y trouvait ; seulement , il a exhaussé de trois assises de pierre la base depuis longtemps existante de la flèche projetée, parce qu'il avait à reconstruire les quatre pignons triangulaires qui terminent chacun des côtés de la tour. Cette opération était indispensable , d'après les règles d'une bonne et sage réparation , attendu que la base de la flèche devant relier et consolider entre eux les quatre frontons , elle devait être élevée avec eux et comme eux. Mais l'enlèvement du toit conique à huit pans qui couronnait autrefois la base de la flèche inachevée, en a tout à fait changé l'aspect. Antérieurement le monument semblait terminé , le toit était comme un appareil placé sur le tronçon de flèche interrompu, pour en masquer et en dissimuler l'absence ; aujour-

d'hui que l'appareil est enlevé, la plaie est d'autant plus hideuse qu'elle est plus fraîchement renouvelée. Il faut donc pour rendre à la tour et par conséquent au portail son aspect ancien et historique, pour rassurer les esprits qui craignent les projets d'élévation immédiate de la flèche, refaire une toiture conique à huit pans dans la forme de celle qui coiffe la tour du Midi, et de celle qui se voyait sur la tour même du Nord, avant les récents travaux. Quant au projet de construire actuellement la flèche, ce projet n'existe pas, et aucuns fonds n'ont été accordés pour cette destination.

Cela posé je me résume :

La majorité de la commission, ne voyant *aucune nécessité* pour l'Académie, de se prononcer dans une question purement théorique, de sa nature très controversable, propose seulement à la Compagnie de déclarer : 1^o Entièrement inopportuns et contraires à l'intérêt du monument, tous projets d'achèvement *actuel* des flèches du portail ; 2^o Elle émet le vœu que les fonds destinés à la cathédrale soient employés à des travaux de réparation ou de restauration beaucoup plus urgents ; 3^o Que l'on donne à la tour septentrionale une couverture analogue à celle de la tour du midi, afin de rendre au portail de Reims sa régularité parfaite et autant que possible son aspect ancien ; 4^o Que ces conclusions seront communiquées au Ministre des cultes pour qu'il pourvoie, s'il y a lieu, à leur exécution.

Séance du 24 Janvier 1852.

Lecture de M. Ch. Loriquet.

**SUITE DE LA DISCUSSION AU SUJET DE L'ÉRECTION
DE FLÈCHES SUR LES TOURS DE LA CATHÉDRALE
DE REIMS.**

Messieurs ,

Un rapport vous a été fait au nom de la commission chargée par vous d'examiner la proposition de M. le comte de Mellet, votre correspondant, au sujet de la cathédrale de Reims. Le savant et ingénieux auteur de ce rapport n'omet aucune des raisons qu'on a données pour ou contre l'érection soit présente, soit à venir, de flèches destinées à compléter notre imecomparable cathédrale; il les approfondit, il les discute, il les oppose les unes aux autres, et cette exposition sage et nette a jeté, je crois pouvoir le dire, un grand jour sur plusieurs points où beaucoup d'esprits étaient indécis. De quel côté surtout s'est faite la lumière, il ne m'appartient pas d'en juger encore. Constatons dès maintenant que le rapporteur, entraîné par sa conviction hors de la voie tracée par la majorité de la commission, ne pouvait s'empêcher de nous montrer celle où la vérité lui apparaissait aussi claire que le soleil. La séparation est flagrante, mais nous y trouvons trop notre compte pour en faire un crime au rapporteur.

Il peut être difficile de parler au nom d'une majorité, quand on est en complète opposition avec elle et de faire valoir, en fin de compte, des conclusions dans lesquelles il n'y a rien qui ressorte naturellement de ce qu'on a dit. Mais cette position faite à un rapporteur a son bon côté. C'est quelque chose pour lui sans doute que d'avoir son franc parler, de pouvoir présenter sous un jour favorable les faits et les raisons qu'il prise le plus. Notre honorable confrère s'est habilement tiré d'affaire, vous en conviendrez, il a même un peu malicieusement joui de ses avantages.

Mais que devient, je vous le demande, la majorité ainsi représentée? Quelle force lui reste, après s'être exposée de gaieté de cœur aux coups de celui qu'elle a choisi pour organe? Brisée et désarmée par le rapport fait en son nom, quelle sera son autorité? A-t-elle cru trouver une échappatoire dans ses conclusions? C'est ce que nous examinerons principalement, en prenant la question où la discussion l'a laissée dans la dernière séance.

Tâchons d'abord de reconnaître par quelle filiation d'idées les conclusions de la commission peuvent se rattacher au rapport.

Le rapporteur a groupé sous divers chefs les points discutés au sein de la commission : suivons-le.

En fait, les tours du portail occidental de la cathédrale ont-elles été destinées à recevoir des flèches?

— Oui, dit-il, car ces flèches ont été commencées.

— La majorité s'abstient, et son abstention va presque jusqu'à douter du témoignage de ses yeux à l'endroit de ce commencement originaire des flèches, jusqu'à

nier ce que tout le monde peut voir, toucher, mesurer.

Au point de vue de l'art et du goût, mais en théorie seulement, serait-il bon de lui en donner ? — Oui, dit encore le rapporteur, car l'auteur du portail et probablement de la cathédrale toute entière, en a jugé ainsi, et nous devons avoir confiance dans son jugement. Ne les eût-il pas commencées, l'ensemble du monument les appellerait. Il est facile d'expliquer comment ce couronnement n'a pu lui être donné. — La majorité s'abstient ; elle ne voit pas la nécessité de prendre une décision, quand la commission est précisément chargée d'en proposer une.

Après les questions de principe et de goût viennent celles de la *solidité* et de *l'opportunité*.

Sur la première, comprise au point de vue de la science et de l'art de bâtir, il y a accord parfait dans la commission : elle se déclare incompétente, bien qu'il y ait un architecte et un ingénieur dans son sein. Au point de vue du bon sens et de ce qu'elle appelle l'expérience pratique, elle croit pouvoir discuter : et le résultat de cette discussion, vous ne l'avez pas oublié, consiste à proclamer de part et d'autre, au nom du bon sens, les uns, que les tours sont tout à fait incapables de supporter l'énorme fardeau qu'on veut leur imposer ; les autres, que rien n'est plus solide que les tours, que rien n'est plus léger que les flèches projetées. Du nombre des derniers est le rapporteur : les opposants, je n'ai pas besoin de vous le faire remarquer, forment la majorité. Qu'importe, du reste, cette opposition

de sentiments ? Puisque tous ont le bon sens pour guide, il faut bien, si l'on a raison de ce côté, que de l'autre on n'ait pas tort.

Enfin, la cathédrale doit-elle recevoir actuellement des flèches ? — Ici, je le reconnais, le concert est unanime : ceux qui ont à cœur de léguer à la postérité la cathédrale absolument telle qu'ils l'ont vue, ne veulent pas qu'on y touche ; il faut réparer l'édifice avant de l'achever, disent les partisans de l'achèvement.

Il semble que tout soit fini. Attendez. Voici venir les amateurs du vieux pour le vieux ; difficilement ils permettent qu'on répare un peu les monuments ; à peine consentiront-ils qu'on les soutienne, qu'on les entretienne, tant ils ont peur qu'on les rajeunisse ; quant à les achever, jamais. La majorité de la commission voit l'achèvement de notre cathédrale tout-à-fait du même œil que les doctes personnages auxquels je viens de faire allusion : pour eux, ce serait la profaner que de lui donner un jour des flèches ; ce serait de plus altérer son caractère historique, s'exposer même à tromper nos neveux en leur donnant du neuf pour du vieux. Comme si le caractère plus ou moins historique de notre église n'avait pas déjà changé dix fois, comme si nous nous méprennions aujourd'hui sur l'âge des diverses portions qui se sont surajoutées pour la faire ce qu'elle est !

Le rapporteur et la minorité n'ont pas ces craintes excessives, leur respect pour la pierre ne va pas jusqu'à ce fétichisme.

Ce dissentiment nouveau vous désespère. Rassurez-

vous, nous arrivons aux conclusions. En toutes choses, vous le savez, c'est la fin qu'il faut considérer.

La majorité de la commission, veuillez vous le rappeler, déclare hérétique, sans goût et destructeur des monuments, quiconque voudrait mettre des flèches sur les tours de la cathédrale; elle ne veut de ces flèches ni maintenant, ni jamais. La minorité désire au contraire qu'on les élève, non pas tout de suite peut-être, mais aussitôt que faire se pourra, parce qu'elle croit que l'édifice devait les avoir et qu'il les portera bel et bien.

Vous n'attendez pas, sans doute, que l'accord se fasse sur les points contestés, aux dépens de l'une ou de l'autre opinion. Il en est un sur lequel les membres de la commission se sont trouvés réunis, c'est celui de *l'opportunité*; tous l'ont résolu négativement et je n'ai garde de leur en savoir mauvais gré. Vous espérez peut-être qu'une décision commune sera prise sur ce terrain? — Mais, demander que l'on sursit, quant à présent, à l'achèvement des flèches commencées, ce serait les admettre en principe; la majorité, en faiblissant de ce côté, se déjugerait.

Il est bien plus conciliant, et c'est aussi plus tôt fait, de prendre les choses telles qu'elles sont, et, sans toucher à rien, de déclarer que tout serait au mieux, si l'on « remplaçait sur la tour septentrionale du portail une toiture conique à huit pans dans la forme de celle qui coiffe la tour du midi. » Avec cela, tout le monde ne devra-t-il pas se trouver satisfait, *fléchistes* et *anti-fléchistes*, minorité et majorité, architecte et commission?

M. de Mellet avait demandé qu'une protestation et une réclamation fussent immédiatement adressées par

l'Académie au ministre de l'instruction publique et des cultes, dans le cas où l'enquête et le rapport de la commission justifieraient les appréhensions exprimées dans l'*Indicateur*. L'enquête a été faite, nous dit la commission, le projet de construire actuellement des flèches n'existe pas : il n'y a donc pas lieu à réclamation, ni à protestation. — Fort bien. Mais, plus tard, permettez-vous que l'architecte en fasse à sa guise? M. de Mellet n'a-t-il pas exprimé le vœu que la commission et l'Académie ensuite se prononçassent sur le principe même et sur les conséquences de l'érection des flèches, soit présente, soit à venir? Est-ce qu'il n'a pas déclaré, quant à lui, considérer leur exécution comme infiniment regrettable, au triple point de vue des convenances archéologiques, de la solidité du monument et des dépenses qui seraient nécessaires? Croyez-vous lui avoir répondu, croyez-vous l'avoir rassuré, en lui transmettant les protestations de l'administration au sujet de l'érection actuelle? Si aucuns fonds n'ont été accordés pour cette destination, êtes-vous bien certains que ceux destinés à la restauration ne seront pas détournés de leur objet? Ce n'est pas moi qui le dit : pendant que vous nous donnez une réponse si péremptoire, un homme parfaitement au fait de ces sortes de choses et dont la parole a quelque poids, à part un peu de sévérité dans l'application des doctrines archéologiques, nous assure « qu'en ce temps-ci, *ce qu'architecte veut, Dieu le veut*, et qu'avec l'argent que nous lui donnons pour réparer la cathédrale, l'architecte montera tranquillement ses flèches. » Ce qu'écrit M. Didron dans les *Annales Archéologiques*, la voix publique le dit et le répète. A tort ou à raison, on se persuade généralement

que des travaux urgents sont négligés, et que les soins de l'architecte et les fonds alloués sont portés sur des points qui ne réclament pas du tout cet empressement. Il y a peu de personnes, en dehors de la commission, qui croient que la surélévation de trois assises, donnée récemment aux tronçons de flèches de la tour septentrionale, ait eu pour but unique la consolidation des pignons triangulaires qui terminent les quatre faces de la tour. Les commissaires que le gouvernement a envoyés, il y a quelques mois, n'ont approuvé, on ne l'ignore pas, cette surélévation, qu'en vue du prochain achèvement des flèches qu'ils trouvaient parfaitement convenable. On dit enfin, (que ne dit-on pas ?) que l'architecte de la cathédrale ne relève de personne, que la commission archéologique de l'arrondissement n'a pas même le droit de le censurer, et l'on s'en effraie. Vos procès-verbaux vous rappelleraient, au besoin, certain réquisitoire dans lequel un honorable mais trop susceptible magistrat proclamait ceci : qu'un architecte du gouvernement est inviolable ; que, s'en prendre à ses actes, c'est presque un attentat de lèse-majesté. Est-ce qu'il ne fallait pas une réponse à tout cela ? Est-ce que les craintes que j'ai rapportées, craintes très fondées, aux yeux d'un grand nombre, ne réclamaient pas des garanties ? — Voyez du reste l'effet que peut produire votre abstention. L'écrivain que je citais tout-à-l'heure assure d'avance que l'Académie se déclarera incompétente : voulez-vous donner raison à cette espèce de défi ?

Je finis.

A mon sens, l'honneur de l'Académie est engagé, elle doit prendre une décision, et ne pas craindre

d'émettre un vœu conforme auprès du gouvernement. Supposé qu'elle résolve affirmativement, comme je l'espère, la question de *principe*, elle devrait provoquer une enquête tout-à-fait sérieuse sur la question de *solidité*, en faisant des réserves sur celle de *l'opportunité* de l'érection projetée, vu l'urgence d'une infinité d'autres travaux. Enfin, je voudrais que les actes de l'architecte et l'emploi des deniers qui lui sont alloués fussent l'objet du contrôle permanent de personnes compétentes.

Quant à l'espèce de bonnet pointu que la commission propose de placer sur la construction neuve de la tour septentrionale. je ne sais si l'on s'est bien rendu compte de son effet. Loin de recouvrer, avec lui, son aspect ancien, notre portail aurait, pour longtemps sans doute, deux tours très inégales et tout aussi dissemblables qu'elles le sont aujourd'hui : à moins toutefois qu'on ne demandât l'enlèvement des trois assises récemment posées; et cela deviendrait tout à fait nécessaire, dans le cas où l'on renoncerait définitivement à l'achèvement des flèches.

Au surplus, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau les conclusions suivantes :

« L'Académie, reconnaissant que les flèches destinées par l'architecte de la cathédrale de Reims à compléter son œuvre ont eu dans l'origine un commencement d'exécution, mais considérant
» 1° qu'il ne serait pas prudent d'élever ces flèches, avant qu'une enquête sérieuse ait été faite sur la solidité des tours, et 2° que le monument réclame sur presque tous les points des soins immédiats ;

» Prie M. le Ministre de l'Instruction publique et
» des cultes d'investir une commission des pouvoirs
» nécessaires pour juger de l'opportunité des travaux
» que projette l'architecte chargé de la restauration,
» pour surveiller l'exécution de ces travaux, et,
» subsidiairement, pour procéder à l'enquête ci-
» dessus. »

NOTE.

Cette lecture fut suivie d'une discussion dans laquelle fut proposée par M. Henri Paris la résolution suivante :

- L'Académie de Reims, vivement préoccupée des travaux
- » récemment exécutés sur le sommet de la tour septentrionale
- » de la cathédrale de Reims, et qui paraissent avoir pour objet
- » de commencer l'érection des flèches;
- Appelle l'attention de M. le Ministre des cultes sur l'op-
- portunité de ces travaux;
- Et émet le vœu que les fonds destinés aux réparations de
- ce monument soient employés à travaux plus urgents. »

Ce sont ces dernières conclusions qui, mises aux voix, ont été adoptées par l'Académie.

STATISTIQUE

DES SEIGNEURIES DE L'ÉLECTION DE SAINTE-MÉNEHOULD ET DES FAMILLES QUI LES ONT POSSÉDÉES,

Par M. Ed. BARTHÉLEMY, correspondant de l'Académie.

Le bailliage de Sainte-Ménéhould ne remonte qu'au XVI^e siècle. Jusqu'alors cette ville avait été sous la dépendance immédiate du bailliage de Vitry, dont la création datait du XIII^e, et avait pour but de diminuer le nombre des affaires qui affluaient près du grand bailli de Vermandois, établi d'abord à Laon et ensuite transféré à Reims. Il y eut de tout temps à Sainte-Ménéhould une prévôté royale ; mais on ne peut préciser à quelle époque se forma le bailliage royal. Les premiers conseillers, adjoints au lieutenant particulier, furent institués par édit du mois d'octobre 1574. Ce bailliage comprenait le Réthelois, une partie de la Thiérache, le Porcien, Rocroy, Mézières, etc. Ce ne fut qu'en 1655 qu'un édit créa une *élection en chef* qui étendait sa juridiction sur 120 paroisses : elle fut supprimée en 1662 et remplacée par une *élection particulière* qui subsista jusqu'à la grande révolution.

Nous allons faire ici l'énumération des seigneuries situées dans les limites de cette juridiction qui régissait en partie les territoires actuels du canton de Ville-sur-Tourbe, Sainte-Ménéhould, et Dommartin

dans la Marne, de Grandpré, Monthois, Renwez, Asfeld, Busancy, Château-Porcien, Rethel, Vouziers, etc., dans les Ardennes, et de quelques communes, notamment de Varennes dans la Meuse : le tout compris dans l'évêché de Châlons et surtout dans l'archevêché de Reims.

Le dépôt des archives de la préfecture de la Marne renferme peu de renseignements particuliers sur cette matière ; nous y avons trouvé cependant deux registres terriers de l'élection dans lesquels nous avons puisé une partie de notre travail : l'un est de peu postérieur à l'institution de l'élection, et l'autre du milieu du siècle dernier. Nous y avons découvert aussi plusieurs liasses saisies dans les papiers du marquis d'Ecquevilly lors de l'émigration et qui renferment de curieux détails sur le marquisat de Ville-sur-Tourbe ; les archives des communes sont généralement pauvres et ne peuvent être d'aucuns secours. Enfin nous avons fait tous nos efforts pour rendre cette statistique complète et la moins longue possible.

Les noms mis à la suite du nom de la seigneurie indiquent : le premier, le département ; le second, le canton ; et le troisième, la commune où elle est située.

DUCHÉS.

RETHEL (Ardennes, Rethel). Chef-lieu au moyen âge d'un puissant comté qui passa aux maisons de *Flandres*, de *Bourgogne*, de *Clèves* (1455), de *Gonzague* (1565), de *Mazarin* pour qui il fut érigé en duché-pairie de son nom : le duc de *La Meilleraie* en hérita en 1771 ; le duc de *Duras* en rendit dénombrement. Au moment de la révolution, il appartenait au duc de *Valentinois*. Il mouvait du roi.

PRINCIPAUTÉS

DE CHATEAU-PORCIEN (Ardennes). — D'abord simple seigneurie dépendante du comté de Sainte-Ménchould, Château-Porcien passa par donation au comte *Thibaut de Champagne* (1265), et le roi Philippe-le-Bel l'érigea en comté en faveur du connétable de *Chatillon* (1505) : il passa à Louis de France, duc d'Orléans, en 1595 ; Charles, duc d'Orléans, son fils aîné ayant été fait prisonnier à Azincourt, le vendit en 1459 à *Antoine de Crouy* pour payer sa rançon. Charles IX érigea Château-Porcien en principauté pour Charles de Crouy, comte de Senigen, et y joignit de vastes domaines (1561). Cette terre passa à la maison du prince de *Gonzague* (1605), en 1668 au duc de *Mazarin*, et en 1771 au duc de *Duras* : elle mouvait du roi.

MARQUISATS

D'ASFELD (Ardennes). C'était un gros bourg primitivement nommé *ERCRY*, et qui joue un certain

rôle à l'époque des comtes de Champagne ; possédé successivement par les familles de *Bossu*, de *Bouri* et de *Mesmes*, il fut érigé en 1671 en comté d'AVAUX. Louis XV en fit un marquisat, sous le titre d'ASFELD, pour François de *Bidal*, baron d'Asfeld, pair et maréchal de France.

De MONT-CORNET (Ardennes, Renwez). Terre érigée en marquisat et possédée par le duc de *La Meilleraie*, puis par les princes de *Gonzague* ; elle fut vendue en 1752 au duc d'*Aiguillon* qui en démolit le château : trente-deux seigneuries en relevaient : il mouvait du roi.

De VILLE-SUR-TOURBE (Marne). Ce fut d'abord une baronnie possédée en 1509 par Antoine de *Luxembourg*, en 1588 par Jean d'*Aguerre*, baron de *Vienne-le-Château*, en 1618 par les marquis de *Brichanteau* ; elle passa ensuite aux comtes de *Joyeuse-Grandpré* en faveur desquels elle fut érigée en marquisat, et par succession aux *Hennequin*, marquis d'*Equilly*, sur qui elle fut confisquée en 1795 ; vingt-cinq seigneuries en relevaient : il mouvait du roi.

De BUSSY-LE-CHATEAU (Marne, Suippe). Baronnie qui passa par héritage des comtes de *Vignory* à Charles d'*Amboise* (1655) : une 8^e de la seigneurie au d'*Eu de Vieux-Dampierre* (1655), puis aux de *La Rochefontaine* (1702), et par succession aux du *Bois d'Esco.dat* (1755) : mouvant du roi.

COMTÉS

D'AUTRY (Ardennes, Monthois). Ce fut d'abord une baronnie appartenant à une famille qui en portait le nom, puis aux *de Carbone* (1551); elle passa par mariage à Henri *des Salles* (1664). En 1685 Jean de Goujon, marquis de Thuisy, l'acheta et la fit ériger en comté au mois de Décembre 1695; huit ou dix fiefs en relevaient : châtellenie royale.

D'IMÉCOURT (Ardennes, Busancy). De tout temps à la famille *de Vassinhac*.

De GIZAUCOURT (Ste-Ménéhould). Cette seigneurie a appartenu de tout temps à la famille *de Cuissotte*, une des plus anciennes de la province et des plus distinguées; elle fut érigée en comté et mouvait du roi.

De GRANDPRÉ (Ardennes). Grandpré avait le titre de comté dès le IX^e siècle et était une des sept pairies de Champagne. En 1488, Isabelle *de Halluy* porta cette terre à la maison *de Joyeuse*, et elle passa au marquis *Hennequin* d'Équevilly, par son mariage avec Honorée de Joyeuse (1741). Ce comté se composait des fiefs de Galmart, S. Junin, Champigneul, S. Georges, Buffet, la Neuville, les Hermitaux, Bray et Briquenay, et mouvait du roi.

VICOMTÉS

De la GLAGEOLE (Marne, Ville-sur-Tourbe). C'est une contrée de la commune actuelle de Ripont, ayant titre de vicomté dès 1588 et qui dépendait de la terre de Ville-sur-Tourbe.

De **VOUZIER** (Ardennes). C'était au XIV^e siècle un village avec titre de vicomté : en 1655 les d'*Escannol* et d'*Alaumont* se le partageaient.

BARONNIES

De **CERNAY** (Marne, Ville-sur-Tourbe). Ce village portait jadis les titres de ville et de baronnie possédée au XIV^e siècle par la famille *de Neufchâtel* et passa par mariage, vers 1650, aux *Le Danois*. Charles le Danois en perdit sa part pour crime de rébellion et Philippe *de Rouvroy* en fut investi (1657). En 1668, le comte *de Grandpré* tenait la baronnie et une part seulement de la seigneurie restait aux *Le Danois*. Elle relevait de Ville-sur-Tourbe et mouvait du roi.

De **MINAUCOURT**. Elle dépendait de Ville-sur-Tourbe.

De **RUMIGNY** (Ardennes). Important fief au moyen-âge appartenant aux *Chatillon*, puis aux ducs *de Lorraine* et réuni au duché de Guise.

De **S^t JEAN-SUR-TOURBE** (Marne, Ste-Ménéhould). Dépendant de Ville-sur-Tourbe.

De **TERMES** (Ardennes, Grandpré). La seigneurie était divisée, en 1654, entre les familles *de Lardenois*, *de Roucy*, *de Choiseul*, *de Condé* : elle avait le titre de baronnie dès 1590, et mouvait du roi.

De **VERPEL** (Ardennes, Buzancy). Baronnie des comtes de Grandpré : mouvait de roi.

SEIGNEURIES ET FIEFS.

ANTE (Ste-Ménéhould). Possédée d'abord par l'abbaye de Toussaints (de Châlons), cette seigneurie appartenait en 1650 aux maisons de *Crépy* et de *Godet* : peu après elle passa à celle de *Chamisso* qui la conserva jusqu'à la révolution. Elle mouvait du roi.

ARGERS (U.) Au moyen-âge ce village formait une importante seigneurie qui prit le nom de ses possesseurs (1592) : à dater de 1650 on y voit la famille de *Moisy*, puis les comtes de *Cléron d'Haussonville* (1755). Elle mouvait du roi.

AUBENTON (Ardennes). Dépendant du duché de Guise : mouvant du roi.

AUVE (Marne, Ste-Ménéhould). Les comtes de *Gizaucourt* eurent toujours la seigneurie du village : celle des dixmes était partagée entre les *d'Eu de Vieux Dampierre* (1655), de *Pinteville* et de *Bar* : une portion du fief du d'Eu passa aux *de Braux*, et de là au *du Pin de la Gerinière* : toutes deux relevaient du roi.

BAÏONVILLE (Ardennes, Buzancy). Aux comtes de *Vassinhac* d'Imécourt avant 1654 : mouvant du roi.

BALDRANGE U. Fief possédé aux trois quarts par messieurs de *Pouilly* en 1650 ; ils acquirent peu après la dernière part de la veuve de Charles de *Doret*

BAN DE BUSSY (Marne, U., Bussy-le-Château). Dépendant du marquisat de Bussy et appartenant aux *d'Amboise*, en 1650. N. *Clément*, seigneur de l'Épine, l'acheta pour six cents livres, en 1646 ; au siècle

suisant, le marquis *de Nazelles* en devint seigneur par succession. Il mouvait du roi.

DIXMES DE BEAUMONT (Ardennes, Mouzon). A Jean *de La Rochefontaine* en 1674.

BERZIEUX (Marne, Ville-sur-Tourbe). Aux *Joyeuse* : elle relevait de la baronnie de Hans (arrêt du parlement de 1660).

LA BESACE (Ardennes, Raucourt). Possédée en 1650 par la famille *de Coussy*, puis divisée par mariage entre celles *de Mestin* et *d'Aymery* : la part des premiers passa, vers 1750, à Louis *de Paillart de Grandvilliers*, dont la fille unique la reporta aux d'Aymery (1779) : mouvant du roi.

MAISON EN BIESME OU BOIS D'ESPENCE (Marne, Ste-Ménéhould). Petit fief aux *de Vaudclaincourt*, avant 1650, puis partagé entre les *de Gentil* et *de Bigault*. Jacques *Beuvillon* acheta en 1700 la part des premiers, et M. *de Bomay* en hérita : mouvant du roi.

BIGNIPONT (U., Ste-Ménéhould, Chaude-Fontaine). D'abord à la maison *de Beauvau* : Pierre *Beaugier* l'acheta en 1697. Mouvant du roi.

BINARVILLE (U. Ville-sur-Tourbe). Seigneurie considérable qui mouvait du roi : elle était en 1551 aux *de Carbonne* ; les *de Ponilly* l'acquirent au XVI^e siècle et s'y maintinrent pour un quart : le reste appartenait aux comtes *de Rougé*.

BLOUQUENET. Fief divisé : 5/5^e aux *d'Épinoÿ* (1750) et 2/5^e aux comtes *de Salus d'Apremont* : il mouvait du roi.

ROIS DE BRIENNE (Ardennes, Monthois). Divisé

entre les *de Chamisso* et les *Beaugier* : il relevait d'Autry.

De BRIÈRES ET CHARBOGNE (Ardennes, Attigny). Dépendant d'Autry : mouvant du roi.

De CORNAY (id. Grandpré). Fief possédé par les *de Maillart*.

GÉRARD (Marne, Ste-Ménéhould, Argers). Fief aux *Robinet* en 1765.

De HAULZY (U. Ville-sur-Tourbe). Divisé entre les *Joyeuse* et les marquis *de Brouilly Vartigny* (1650) : la part de ce dernier se transmet aux comtes *des Salles* (1712), une autre part au baron *de Hans* : il relevait de Ville-sur-Tourbe.

De HANS OU JOINVILLE (Ardennes, Grandpré). Aux marquis *de Vartigny*, puis aux *Dessalles* : mouvant du roi.

JURÉ (Ardennes, Buzancy). Possédé par les familles *de Bouzières* d'abord, et *du Chartel* en 1664 : mouvant du roi.

De la HAYE RIGAULT (Ardennes). Aux *de Filly*.

D'AURE (Marne, Ville-sur-Tourbe). Fief du bois d'Haulzy, possédé par les *Mathé*, puis les *d'Eu de vieux Dampierre*.

GRAND BOIS DE L'OR (Ardennes). Possédé successivement par les *de Quasta*, *Hoccart* et *Barbin de Broyes* (1779) : mouvant du roi.

PETIT BOIS DE L'OR OU LA NOUE LE DUC (Grandpré, Marcq). A *Pierre de La Boullaye*, en 1665 : mouvant du roi.

BOIS LES DAMES (Marne, Dommartin, Belval). A la famille *du Bourg* : mouvant du roi.

BOIS DE MALINSART (Meuse, Donnevoux). A la même : mouvant du roi.

BOIS DE SAULCY (Marne, Ville-sur-Tourbe, Binarville). Aux comtes de *Rougé*.

BOIS DE SAULCY (Ardennes, Buzancy, Saint-Pierremont). Aux de *Chartogne* : mouvant du roi.

BONCOURT (Marne, Dommartin, Ante). Fief qui passa aux Baillet (1650), de *Chérissey*, de *Bareuille*, et enfin aux comtes de *Chamisso*, et donna son nom à l'une des branches de cette famille : mouvant du roi.

BOURREULLES. Fief divisé entre les maisons de *Cranges*, de *Vassinhac*, de *Maillart* et *Gillet* : puis aux de *Bonnay*, de *Coudé*, etc. En 1665 le marquis d'*Adres de Chamblay* en acheta une part : mouvant du roi.

BOUCONVILLE (Ardennes, Monthois). Seigneurie appartenant en 1650 à *Hubert de La Rivière*, puis par mariage au comte de *Choiseul-Chevigné*. *Louis de Barbin de Broyes* l'acheta en 1751 : mouvant du roi.

BOURONVILLE (Marne, Dommartin, la Neuville-aux-Bois). Fief dépendant du marquisat de Givry et appartenant en 1650 à *Jean de l'Escatopier* : mouvant du roi.

BRAUX S^{te}-COÛTÈRE (Marne, Sainte-Ménéhould). Possédé par les *Le Gorlier* (1640), les *Drouet*, et vendue en 1756 à *Adam d'Origny* : mouvant du roi.

BOURU (Ardennes). Fief d'abord aux de *La Folie*, et acheté en 1679 par le comte de *Grandpré* : mouvant du roi.

BRIEULLES-SUR-MEUSE (Ardennes, le Chesne). Le prince de *Condé* l'acheta, en 1662, à la famille de *Trémolot*.

BLONQUENAY (Marne, Ville, Souain). Fief possédé successivement par les *de La Folie* (1622), *de La March* et *du Bois de Crancé* en 1715 : mouvant du roi.

BRIQUENAY (Ardennes, Bazancy). Le comte de *Grandpré* vendit cette terre au marquis de *Goujon de Thuisy*, qui la céda, en 1757, à Claude de *La Villelongue*; elle passa ensuite par mariage aux familles de *La Cour* et de *St-Vincent*.

BUSSY-LES-SÉCHAULT (Ardennes, Monthois). Fief dépendant d'Autry et possédé, dès 1650, par la famille de *Tournebulle*. Il fut vendu, en 1751, à Jean-Baptiste *Doulcet*, et dix ans plus tard à M. de *Finse* : il mouvait du roi.

HAUT ET BAS CHAMPY (Ardennes). Fief dépendant du comté d'Autry, et que possédait, en 1655, la famille de *Aléaumont*; un mariage le porta aux marquis de *Ambly*, puis aux *de Villelongue* qui le vendirent, en 1752, à Jean-Baptiste *Fumeron*, secrétaire du roi : mouvant du roi.

CHATEL-LES-CORNAY (Ardennes, Grandpré). Fief qui passa successivement aux *de Roussy* (1651), de *L'Espinois* (1666), et aux *de Choiseul*, en partage aux *de Lardenois*. M. de *Salces d'Apremont* en devint seigneur vers 1754 : mouvant du roi.

CLAUDE-FONTAINE (Marne, Sainte-Ménéhould). Fief qui passa des *Le Gortier* aux *Drouet*.

CHAUMONT-EN-PORCIEN (Ardennes, Chaumont). Importante seigneurie de la famille de *La Haye*, puis de celle de *Ambly* (1698). Des mariages en portèrent

des parts aux maisons de *La Mothe Houdancourt* et *Rouault de Gamaches* (1776). Le marquis de *Boisgelin* y avait un vaste château, détruit en 1795 : mouvant du roi.

COURTEMONT (Marne, Sainte-Ménéhould). Seigneurie mouvant d'abord du roi, puis adjugée en 1682 au baron de Hans (comte du Valt de Dampierre) et qui appartient aux comtes *des Salles*.

CHEVIÈRES (Ardennes, Grandpré, Marcq). Mouvant du roi jusqu'en 1664, puis d'Autry, et possédé successivement par les familles de *Roussy*, de *Courteville* et de *Vassinac*.

CIERGES ET LA GRANGE-AU-BOIS (Ardennes, Grandpré). Fiefs possédés en 1655 par les familles de *Mouza*, *Delaire*, de *Pouilly* et de *Fontaine*, puis divisés en 1725 entre celles de *Beffroy* et de *L'Espino*y : mouvant du roi.

CONDÉ (Ardennes, Vouziers). Aux *Dorlodot* et de *Finance*, (gentilshommes verriers).

CONDÉ-LES-AUTRY (U. Monthois). Aux *Rougé* et en dernier lieu par héritage à la duchesse de *Lorraine-Elbeuf* (1779) : mouvant du roi.

CORNAY (U. Grandpré). Aux de *Pouilly* : mouvant du roi.

CUPERLY (Marne, Suipe). Aux *d'Amboise*, par les comtes de *Vignory*.

DAMPIERRE-SUR-AUVE (Marne, Ste-Ménéhould). Aux *Le Gorlier* en 1640, puis aux *Barbin de Broyes*, et en 1768 aux marquis de *Pons-Praslin* : mouvant du roi.

DAUCOURT (U. U.). Seigneurie qui passa par mariage des *Baillet* aux comtes de *Gizaucourt* (1774).

DOMMARTIN-LA-PLANCHETTE (U. U.). Aux *Dupré* (1640), puis aux *de Bellerieurt*, et en 1747 à M. *d'Argent*, trésorier de France : mouvant du roi.

DOMMITIÈRES ET BOIS HARNAULT. Aux *de Failly*, puis au *Crève-Cœur*.

DONNEVOUX (Meuse, Varennes). Seigneurie achetée 55,000 livres par Adrien *de Drac* en 1641, puis aux *Briçonnet* et aux *de Thomassin* en 1686 : mouvant du roi.

DOMMARTIN-SUR-YÈVRE (Marne, Dommartin-sur-Yèvre). En 1662 au sieur *de Saint-Remy*, et en 1696 aux marquis *de Baillet*.

ELISE (Marne, Sainte-Ménéhould). D'abord aux *Créqy* et aux *Beauvau* (1652), puis divisé entre les *Baillet* et *de Barbery* (1686) : mouvant du roi.

ÉPANSE (U. Dommartin-sur-Yèvre). Aux *Beauvau*, puis par héritage aux *Baillet*. Le bois d'Épanse passa des *Beauvau* aux *Barbin de Broyes* et aux *Pons-Praslin* (1762) : mouvant du roi.

FAYET (Marne, Ville-sur-Tourbe). Dépendance de la baronnie de Cernay.

FLÉVILLE (Ardennes, Grandpré). aux *de Pouilly* : mouvant du roi.

FLORENT (Marne, Sainte-Ménéhould). Aux *Braux* en 1640 : une part appartenant aux *Goujon de Thuisy* fut vendue en 1752 à M. *de Failly* : mouvant du roi.

FONTAINE (U. Ville-sur-Tourbe). A *Guelin Deschamps* en 1620, puis aux *Dorthe, de Boubère*, et vendue en 1720 aux *Beaugier* : mouvant du roi.

FONTENOIS (Ardennes). Fief dépendant d'Autry

et possédé par les familles *L'Espagnol* et *Maupas* (1652).

FRAIS-FOLSÉS (U. Monthois, Bouconville). Fief qui passa des *Constant* aux *du Hautoy* par mariage en 1751: mouvant du roi.

GERGEAU (Marne, Sainte-Ménéhould). Fief d'abord aux *Drouet*, puis aux *Talon* et aux *de Corvizier* (1691): mouvant du roi.

GOMICOURT. A Jacques de *St-Remy* en 1668.

GRATREUIL (Marne, Ville-sur-Tourbe). Aux *Beaugier*.

GRANDHAM (Ardennes, Grandpré). Aux *de Pouilly*, puis aux *de La Boullaye* (1665), et enfin à M. *de Guasta*: mouvant du roi.

GRANDRUP (Marne, Dormans, Vieil-Dampierre). Aux *Beauvau*, puis aux comtes *de Chamisso*: mouvant du roi.

HASLE. Fief qui passa des *Moussa* aux *d'Escarnol* (1655), et en 1654 aux *Chamisso*: mouvant du roi.

HURLUS (Marne, Ville-sur-Tourbe). Aux *Joyeuse*; en 1765 Claude *d'Eu* en acquiert une part du chef de sa mère Anne *Le Vautrel*.

HAUCOURT (Ardennes). En 1654 aux *de Pouilly* et *de Redhou*, en 1755 M. de Goblet en était seigneur: mouvant du roi.

LA CHAPELLE (Marne, Sainte-Ménéhould). Aux comtes *de Gizaucourt*.

LA CIEPPE (U. Suippe). Aux *d'Amboise*, puis aux *Joyeuse*; en 1641 Hugues *Mathé* rend dénombrement pour une part.

LA GLOYETTE (Marne, Ville-sur-Tourbe). Aux *Joyeuse*.

LE JARDINET (U. Sainte-Ménchould, Valmy). Dès 1654 aux *de Bigot*: mouvant du roi.

LA GRANGE-AU-BOIS (U. U.). Partagé entre les *Beauvau* et les *Hoccart* (1654, 1684): mouvant du roi.

LA GRANGETTE (U. U.). Aux de Marolles (1625): mouvant du roi.

LANÇON (Ardennes, Grandpré). Aux *de Pouilly* (1654). En 1715 MM. *de Rougè* et *de Querhoent* ont une part.

LA MALMAISON (U. Buzancy, Bar). Dépendant d'Autry, aux *Constant*: mouvant du roi.

LA NOUE-LE-COC (U. Grandpré, Marcq). Mouvant d'Autry, et divisé entre le comte *de Roucy* et le sieur *de Courteville* (1671): mouvant du roi.

LA RENARDE (Marne, Ville-sur-Tourbe, Vienne-le-Château). Henri *de Godet* rend foi et hommage en 1655, puis le fief passa aux *Rosnay* avant 1768.

LANDRES (Ardennes, Buzancy). Mouvant d'Autry, aux de Maillart (1655), puis une part aux *de Vassinhac* (1711): mouvant du roi.

LES HAUTES ET BASSES LOGES (Ardennes). Mouvant de Grandpré et dès 1654 aux *de Vassinhac*: mouvant du roi.

LA HOCARDERIE EN CHINERIE (Marne, Sainte-Ménchould). Aux *de Vassinhac*.

IGNY (Marne, Dommartin, Vieil-Dampierre). *De Beauvau* aux *Chamisso*.

IVOY (Ardennes, Mouthois, Condé-les-Autry). Dépendant de Cernay.

JOSSÉLIN-MAUBUÉ ou FIEF SAGAR (Marne, Sainte-Ménéhould). Aux *de Maillart* et *de Vassinhac*: mouvant du roi.

LES HORGNES (Marne, Ste-Ménéhould, Ante). Aux *Chamisso* (1654): mouvant du roi.

LES PLANCHES (U. U. Dommartin-la-Planchette). Aux *Baillet* et *Dupré* (1654): mouvant du roi.

LE MESNIL-HURLUS (U. Ville-sur-Tourbe). En 1652 aux *Joyeuse*; en 1741 Claude *d'Eu* en acquiert une part du chef de sa mère Anne *Le Vautrel*.

LA COURANDIÈRE. Aux *de Maucourt* (1655).

LA TOUR-LE-RENARD (Marne, Sainte-Ménéhould, Valmy). Possédée en 1655 par les *Rosier* et *Maupas*; en 1714 le marquis de Mailly-Nesle en était seigneur: mouvant du roi.

L'ÉTANG-DU-RUP (U. Dommartin). Aux *Bosschefer* (1680), puis aux jésuites de Reims.

L'ÉTANG-DE-ROYON (Marne, Ville-sur-Tourbe, Berizieux). Aux *Joyeuse*.

LES MAROTINES (Meuse, Varennes). A Claude des Fossés, seigneur de Vienne-la-Ville (1655), et vendue au duc *de Bourbon* en 1725.

LE VIEL-CORBON (Ardennes). A Brion *de Lescolade* en 1655, en 1660 aux *de Villiers*, et en 1759 aux *de Villelongue*: mouvant du roi.

LE VIEL-DAMPIERRE (Marne, Dommartin-sur-Yèvre). En 1652 cette seigneurie était divisée entre les *Chamisso*, *de Rohan*, *de Chérisey*, *de Beauvau* et *Clément*. Daniel *de Cordon* y acquiert un quart qu'il vendit en 1649 à Charles *d'Eu*, seigneur de Saint-

Remi, Auve, etc., et qui augmenta sa portion jusqu'à 9 parts sur 24; le reste demeure aux *Chamisso* seuls : mouvant du roi.

MALANCOURT. Fief partagé entre les *de Goblet*, *de Bray* et *de Boutteville* (1755).

MASSIGES (Marne, Ville-sur-Tourbe). En 1648, un tiers au marquis *d'Ambly*, et deux tiers à *M. d'Alaumont*. *M. de Pons* acheta une part en 1657 qui passa par mariage à *Charles de Tournebulle* (1645), enfin les *Joyeuse* l'acquirent : mouvant du roi.

MAUPERTUIS (Marne). Divisé aux *Danevon* et *Clairon d'Haussonville* (1655) : mouvant du roi.

MELZICOURT (Marne, Ville-sur-Tourbe). Aux *Joyeuse*.

MILLET (U. Dommartin, Belval). Aux *de Mailart*, puis en 1722 aux *du Bant* : mouvant du roi.

MOULIN D'ANTY (U. Sainte-Ménéhould). Aux *Cauchon* (1652), puis aux jésuites : mouvant du roi.

MONTCHEUTIN (Ardennes, Monthois). A la famille *Marin*, puis divisé entre les *de Constant*, *du Hautoy* et *de Sainguy* (1665).

MONTHOIS (Ardennes, Monthois). Aux *de Chalembergue* (1649), puis au comte de *Bohan-Nanteuil*, et divisé aux *de Villelongue*, *de La Cour*, *de Pois* et *Goujon de Thuisy* (1781).

MOURON (U. Grandpré). Aux *Joyeuse*.

MAFFRÉCOURT (Marne, Sainte-Ménéhould). Aux *de Berle* (1755).

OMICOURT (Ardennes, Flize). Vendu par le duc de Noailles à M. Rogier en 1770.

ORBÉVAL (Marne, Sainte-Ménéhould). Aux Dorville en 1769.

OCHES (Ardennes, Buzancy). Seigneurie de la maison d'Anglure (1652), possédée ensuite par les Rolland, Maillefer, de Finse et de Biencourt : mouvant du roi.

OUCHERY (Ardennes). Aux Gougon de Thuisy : mouvant du roi.

PRÉ DE PRÉFONTAINE (Marne, Sainte-Ménéhould, Valmy). Aux de Bigot (1659) : mouvant du roi.

REMICOURT (Marne, Dommartin-sur-Yèvre.) Aux Courtain (1652), puis une part aux Baillet (1774).

RÉMONVILLE (Ardennes, Buzancy). Partagé dès 1655 entre les familles de Neufchâtel, de Rouvroy, Le Danois et Joyeuse : mouvant du roi.

RIPONT (Marne, Ville-sur-Tourbe). Aux Joyeuse.

ROUVROY (U. U.). Aux Joyeuse : mouvant du roi.

RAPRÉCOURT (U. Dommartin-sur-Yèvre). A la famille des Houx, une part à celle des Vaillant.

SAINT-GEORGES. Aux Joyeuse.

SAINT-LOTIN (Marne, Sainte-Ménéhould, Braine-sur-Cohière). Divisé entre les Drouet et les Le Gorlier (1644).

SAINT-MARC-SUR-AUVE (Marne, Dommartin). Aux Cuissotte de Gizaucourt : mouvant du roi.

SAINT-MARS-SOUS-BOURCQ (Ardennes, Vouziers, Bourcq). A Philbert de Sagny en 1654, puis par

parties aux *de Grafenil, de Villiers et de Roucy* :
mouvant du roi.

SOUAIN (Marne, Ville-sur-Tourbe). Cette seigneurie formait plusieurs fiefs répartis entre les familles *Raulet, Billet, Mauclerc et Goujon de Thuisy* (1643) :
mouvant du roi.

SAINT-PIERREMONT (Ardennes, Buzancy). Seigneurie partagée dès 1655 entre sept familles : *de Hosecque, Deryn, Chamisso, Beauvau, de Blaisel, de Finfe et Dévias*.

SAINT-REMY-SOUS-BUSSY (Marne, Dommartin). Achetée au roi en 1572, et possédée en 1652 par MM. *d'Efforges, Beaudier et de Beauvau*. En 1649 Charles *d'Eu de Vieux-Dampierre* rend hommage pour un huitième ; en 1770 le marquis de Thuisy acheta une part : mouvant du roi.

SAINT-VALLERY (Marne, Dommartin, Herpont). Aux *Braux* (1750), acheté en 1770 par M. de Bar.

SÉCHAULT (Ardennes, Monthois). Aux *de La Rivière* (1665), puis en 1670 aux *de Choiseul et Barbin de Broyes* : mouvant du roi.

SIVRY-LES-BUZANCY (U. Buzancy). Aux *Sandronnières*, puis en 1654 par héritage aux *Maugion* ; une part aux *Vassinhac* : mouvant du roi.

SIVRY-SUR-ANTE (Marne, Dommartin). Aux *Chamisso* (1655) : mouvant du roi.

SOMMÉRANCE (Ardennes, Grandpré). Divisé entre les familles *de Maillart, Vassinhac, Fuchsamberg et de Buart* (1655) : mouvant du roi.

SOMME-TOURBE (Marne, Sainte-Ménéhould). Aux *Joyeuse*.

STONNE (Ardennes, Raucourt). Seigneurie très considérable des *Joyeuse* ; une part aux de Coussy : mouvant du roi.

TAHURE (Marne, Ville-sur-Tourbe). Aux *Joyeuse*.

Vaux (Marne, Sainte-Ménéhould). Aux *Houart*, et par succession aux *Braux* (1652), et au milieu du siècle dernier ce fief passa par mariage aux *Dupin de la Gérinière* : mouvant du roi.

VARTIGNY (Ardennes). Au *Vassinhac d'Imécourt* (1658).

VALMY (Marne, Sainte-Ménéhould). Terre domaniale : une part aux *Cuissotte*.

VERRIÈRE (U. U.). Aux *de Beauvau* (1655).

VILLE - FRANCHE. Aux *Noirfontaine* et *Deligny* (1658).

VILLERS-EN-ARGONNE (Marne, Sainte-Ménéhould). aux *Chamisso* ; une part aux *Beauvau* : mouvant du roi.

VIENNE-LA-VILLE (Marne, Ville-sur-Tourbe). M. *des Fossés*, seigneur en 1658 ; vendu en 1648 au duc de Bourbon.

VOILEMONT (U. Sainte-Ménéhould). Au seigneur *d'Argen* dès 1592 ; acquis ensuite par les *Clairon d'Haussonville* : mouvant du roi.

WARGEMOULIN (U. Ville-sur-Tourbe). Aux *Joyeuse*.

HISTOIRE.

Séance du 28 Novembre 1851.

Lecture de M. Forneron.

VISITE AUX RUINES DE LA MOTTE.

Sur la frontière des anciennes provinces de Lorraine et de Champagne, à la limite des deux départements des Vosges et de la Haute-Marne, entre Neufchâteau et La Marche, existait une place forte que, dans l'année 1645, le gouvernement français de l'époque renversa d'un trait de plume et détruisit de fond en comble, ainsi que l'eût pu faire une grande commotion de la nature.

Dans ces lieux que nous venons d'indiquer, au milieu d'un groupe de collines de moyenne hauteur, on en voit une qui domine les autres, qui de loin a la forme d'une pyramide tronquée par le milieu : c'est sur son plateau que la ville dont nous parlons était située. Assise sur le roc et de toutes parts envi-

ronnée de pentes rapides, fortifiée d'âge en âge par les ducs de Lorraine et de Bar qui voyaient en elle le boulevard de leurs états contre la France, elle était réputée imprenable; ses fortifications avaient du moins répandu sa renommée en Europe.

C'est en 1258 que le comte Thiébaud de Champagne l'avait érigée en commune, et avait ainsi déterminé les habitants des environs à venir augmenter sa population.

Jusqu'à-là elle s'était appelée Clermont (*Clericorum Mons*), parce que deux couvents avaient, dès le XI^e siècle, formé là le noyau de quelques habitations; puis S^t-Hilairemout, d'une chapelle dédiée à saint Hilaire et qui fut longtemps en grande vénération dans le pays. Enfin, en raison de la forme de la montagne qui lui servait de fondement, elle prit le nom de La Motte, sous lequel elle s'est rendue célèbre et a succombé. Elle avait passé plusieurs fois de la domination des comtes des Champagne à celle des ducs de Lorraine, et avait comme servi d'appoint à plusieurs traités. La France, pendant ses longs démêlés avec l'Allemagne, au sujet de la Lorraine, ne l'avait pas quittée des yeux: c'était une forteresse de premier rang, qui offrait à ses desseins une barrière difficile à surmonter; c'était de plus un refuge pour des partisans qui infestaient ses frontières dans l'occasion, et qu'il n'était pas toujours aisé d'atteindre et de châtier.

En 1654, à la suite de troubles survenus dans la maison de Lorraine, le duc Charles, IV^e du nom, fut contraint de faire cession de ses états à son frère, le cardinal Nicolas-François. L'occasion parut

favorable à la cour de France, elle négocia et obtint, à l'aide de promesses qui devaient rester sans effet, une lettre de jussion adressée au gouverneur, le comte de Choiseuil d'Ische, pour qu'il remit la place aux troupes du roi. Un maréchal, le duc Caumont de La Force, âgé de 74 ans, avait été envoyé avec une armée de 20,000 hommes pour en prendre possession; mais il devait éprouver une vive résistance.

A la double sommation qu'il fit signifier au gouverneur, en alléguant les ordres émanés du duc François, celui-ci répondit que le duc Charles avait reçu son serment, qu'il ne reconnaissait pas d'autre maître que lui, et que, dans ces dispositions, il saurait défendre son poste et y mourir, s'il le fallait. Cette réponse lui était dictée par sa fidélité et son courage; elle était de plus conforme aux sentiments des officiers tant de la garnison que de la bourgeoisie. Dans un conseil de guerre tenu à l'occasion de la lettre du général français, Vatteville, le plus âgé des capitaines assemblés, avait dit qu'il se croirait obligé d'arracher la langue à quiconque oserait parler d'ouvrir les portes à l'ennemi, et les signes d'approbation les moins équivoques avaient accueilli ces fières paroles.

Il fallait donc combattre. Le maréchal distribua ses troupes dans les villages qui environnent la ville à de courtes distances; il établit son quartier général à Vrécourt, gardant auprès de lui le vicomte de Turenne, qui devait mériter à ce siège le titre de maréchal de camp, l'estime de son chef et l'honneur de devenir plus tard son petit-fils par alliance. Les travaux commencèrent aussitôt; des batteries furent pratiquées sur les collines les plus rapprochées et particuliè-

rement sur celle de Frébaud qui en a conservé un mauvais renom dans le pays. Pour la première fois, les bombes et les pots à feu allaient ajouter aux horreurs de la guerre ; il n'en avait pas encore été fait usage par les Français dans aucun siège.

Cependant les populations voisines se trouvaient placées sous le coup des premières hostilités : sept villages étaient incendiés et en grande partie détruits ; ceux qui restaient avaient à pourvoir aux besoins du soldat , au milieu des mauvais traitements et du pillage ; pour comble d'infortune , une épidémie, la suette miliaire , exerçait dans le même moment ses ravages.

Du côté des assiégés , le comte de Choiseul prit ses dispositions pour la défense en homme habile et déterminé. Il distribua les postes , confia la garde de chaque bastion à des capitaines dont l'intelligence et la bravoure lui étaient connues ; il divisa les bourgeois en compagnies et les astreignit au même service que la troupe réglée ; afin de ménager les vivres, il écarta les bouches inutiles et soumit les autres à une juste ration. Pour faciliter les transactions journalières et suffire à la paye des troupes, il haussa le taux de la monnaie courante et fit frapper une monnaie obsidionale , présentant d'un côté deux C entrelacés et couronnés , et de l'autre ces mots significatifs qui rappelaient incessamment à chaque homme sa destinée présente : *Vincendum aut pereundum* , vaincre ou mourir. Du reste actif, infatigable , toujours prêt pour le conseil ou pour le combat , inspirant à tous par son exemple les sentiments généreux dont il était animé : tels sont les traits qui retracent le caractère du gouverneur dans les récits que nous avons lus.

Le siège dura près de cinq mois , du premier jour de Mars à la fin de Juillet (1654). Nous n'en suivrons pas l'historique point par point ; nous ne raconterons pas les sorties , entreprises à propos , vigoureusement dirigées et souvent très meurtrières. Les Français éprouvèrent parfois des pertes considérables dans ces engagements inopinés : Castel-Moron, fils du maréchal, y fut blessé ; un gentilhomme du nom de Noailles , aussi brillant officier qu'opiniâtre huguenot , y fut tué et son corps fut inhumé au village de Mont près de La Marche.

Nous ne décrivons pas non plus les assauts dans lesquels les femmes , placées derrière leurs maris et leurs frères sur les remparts , distribuaient les munitions , chargeaient les mousquets et au besoin faisaient feu elles-mêmes ; dans lesquels aussi on voyait, parmi les plus braves, le frère du gouverneur, Eustache , capucin , faisant fonction de capitaine. Comme moine, il croyait ne pouvoir faire usage des armes à feu ; mais doué d'une force peu commune, il ne se faisait pas scrupule de lancer sur les assaillants des quartiers de roche , à la manière des temps héroïques.

Si nous n'entrons pas dans les détails , attendu que tous les sièges d'une même époque se ressemblent plus ou moins , nous citerons quelques faits qui assignent au siège de La Motte son caractère particulier.

Les femmes de la ville bravaient le danger sur les murs ; elles allaient aussi le chercher au dehors. Un jour , trente d'entre elles sortirent des retranche-

ments, sous la conduite d'une boiteuse, la faucille à la main, comme pour couper de l'herbe. Aussitôt que le corps le plus voisin s'en aperçut, les cadets en grand nombre se détachèrent, allèrent à elles, sans armes et empressés de saisir l'occasion au passage. Elles feignirent la peur et se retirèrent près de la porte pour rentrer plus sûrement dans la ville, après avoir exécuté leur dessein. Quand les jeunes soldats se furent mêlés à leur troupe, sans défiance et aveuglés par la passion du moment, tirant à l'improviste de dessous leurs vêtements des armes qu'elles y avaient cachées, et, secondées par des jeunes gens déguisés qui les avaient accompagnées, elles leur donnèrent la mort. Cette action fit le plus grand honneur aux femmes de La Motte; celles qui y avaient pris part devinrent des héroïnes aux yeux de tout Lorrain fidèle.

L'artillerie était habilement servie et aucune imprudence n'avait lieu du côté des assiégeants, sans qu'elle fût promptement expiée. Le gouverneur ayant, pour un motif qu'il imagina, fait disposer des pièces d'artifice sur un bastion en face duquel s'élevait, en pente douce et à demi-portée de canon, la colline de Fréhaut, les soldats, vers le soir, ne manquèrent pas de venir prendre place à l'amphithéâtre si bien disposé pour les recevoir. Au moment où leur attention était captivée par le spectacle du feu de joie, un autre feu éclata soudain, et les boulets et les balles portèrent la mort dans leurs rangs.

Le chevalier de Senecterre, jeune et joyeux officier, ami du plaisir et fort peu soucieux de la mort, avait invité ses amis à un banquet en plein air et en vue des remparts, sur le gazon, auprès d'une

source d'eau vive. Tandis que la table s'était dressée, du côté des assiégeants, sur le bastion le plus proche, les assiégés avaient braqué deux couleuvrines. Au milieu du repas, lorsque la joie commençait à animer les convives, une volée partit : la table fut renversée, plusieurs gentilshommes furent blessés, l'infortuné Senecterre eut les deux cuisses fracassées. Il mourut le lendemain à la suite d'une opération qu'il eut à subir et fut enterré dans l'abbaye de Flabémont.

Les Français aussi montraient de la bravoure, mais non de la fureur. Quand le mineur fut attaché à la muraille, il arriva souvent pendant la nuit que des colonels, tels que Netennecourt, Praslin et Nanteuil, de garde dans la tranchée, élevaient la voix vers le sommet des tours, appelaient les capitaines par leurs noms et les invitaient à capituler, leur assurant que toute résistance était vaine, que la ruine de la ville n'était pas éloignée. Ceux-ci attribuaient à l'impuissance et à la ruse des avis que la générosité inspirait à de nobles âmes.

Il n'y avait donc pas lieu d'espérer qu'aucun danger pût faire fléchir des courages embrasés par le patriotisme ; mais les ressources de la défense s'épuisaient de jour en jour. La garnison avait essuyé des pertes considérables ; l'eau et les munitions allaient manquer ; les renforts promis par le duc Charles n'arrivaient pas ; l'évènement le plus déplorable devait aggraver encore cette situation critique.

En visitant un jour les postes et en traversant le pont du retranchement, le comte de Choiseuil fut atteint dans les reins par un boulet et renversé

dans le fossé, où il expira, sans avoir le temps de prononcer d'autres paroles que *Jesus, Maria!* Ce coup frappait chaque habitant et chaque soldat de la garnison. Tous admiraient la fidélité et le dévouement du gouverneur; tous chérissaient en lui les vertus patriotiques les plus élevées. Le capitaine Sarrazin de Germainvillers prit le commandement en sa place, et le secret de sa mort fut si bien gardé qu'après la capitulation, le comte de Netenecourt, son parent, qui servait dans le camp opposé, se présenta encore à son hôtel pour lui faire visite.

La ville n'espérant plus de secours de la part des hommes, en demanda à Dieu par une démarche solennelle Réunis dans l'église collégiale dédiée à la Vierge Marie, « le Mayor, le Gouverneur, les » Échevins et le Procureur de la Ville représentant » la communauté de La Motte, étant à genoux » devant le Saint-Sacrement exposé sur l'autel, en » présence du Prévost, des chanoines et d'un grand » nombre d'habitants, vouèrent et promirent qu'in- » continent après qu'il aurait plu à Dieu de donner » la liberté à la Ville, lesdits représentants de la » communauté iraient par un pèlerinage exprès en » la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours-les- » Nancy, et de là en l'église St-Nicolas, pour re- » mercier la sainte Vierge et le patron de la » Lorraine... »

Leur vœu ne fut point exaucé. Dans la nuit du 26 au 27 juillet, entre minuit et une heure, une explosion effroyable se fit entendre; une lumière rapide éclaira les montagnes d'alentour; par l'effet de la mine, le bastion St-Nicolas chancelait, bon-

dissait et retombait avec fracas sur lui-même. Le fossé en était comblé et la brèche résultant de l'éboulement pouvait livrer passage à trente hommes de front.

Trente bourgeois commandés par le sieur de Roucourt, veillaient à la garde de ce bastion et ne furent point atteints dans leur poste. Pense-t-on qu'ils se retirèrent effrayés et répandirent l'alarme dans la ville? Non. Ils se rangèrent sur cette brèche, à la place des murs abattus, appelant à eux les compagnies d'attaque, les provoquant au combat par des décharges réitérées de mousqueterie. Toute la population accourut en armes, prête à repousser l'assaut, s'il avait lieu; mais le duc de La Force crut devoir attendre l'effet que cette nuit terrible produirait sur l'esprit des habitants. Il agit sagement et arriva à son but sans effusion de sang. Le lendemain au matin, le commandant de la place, Germainvillers, tint conseil sur la brèche même, avec les capitaines, les principaux bourgeois et le clergé de la ville. Après de vifs débats, dans lesquels Vatteville soutenait encore le parti de la résistance acharnée, il fut résolu qu'une capitulation honorable serait demandée au maréchal de La Force. Elle fut accordée sans trop de difficulté, malgré l'opposition du vicomte de Turenne, qui réclamait des conditions plus rigoureuses, ou l'assaut.

Maîtres de la forteresse, les Français la gardèrent jusqu'en 1644. A cette époque, le duc Charles rentra dans ses droits, par suite d'arrangements pris avec la cour de France. Ce prince, sans caractère, sans loyauté et sans autre qualité que la bravoure dans les combats, n'eut pas plus tôt pris possession

de La Motte, qu'il refusa de remplir ses engagements, prétextant qu'on les lui avait fait contracter par la ruse, en abusant de son infortune. Le maréchal de l'Hopital fut envoyé avec des troupes pour reprendre la ville. Il la tenait, investie déjà, lorsque le prince Lorrain, accourant cette fois à la tête d'une armée formée à la hâte, lui fit quitter ses positions, le battit et le contraignit d'abandonner le siège. Le grand cordon du maréchal fut trouvé sur le champ de bataille, ce fut un trophée entre les mains du vainqueur.

Il y eut alors un répit de trois années ; mais la France ne se désistait pas de son projet. Au mois de Décembre 1644, Magalotti, neveu du cardinal Mazarin, reçut ordre d'aller s'emparer de la place. Les travaux furent exécutés pendant l'hiver, et la tranchée ne s'ouvrit qu'au mois de Mars. Ce troisième siège ne devait pas durer moins que le premier ; il devait offrir également de grands exemples de valeur et de patriotisme. Le baron de Clicquot commandait dans la ville, homme d'un courage à toute épreuve et d'une inviolable fidélité. On savait quelle était sa résolution et quel ascendant il exerçait autour de lui ; on avait essayé de le séduire. Il fit arrêter et condamner à mort ceux qui s'étaient chargés de lui transmettre des propositions coupables.

Sous un tel chef, la garnison et les bourgeois se surpassèrent. Les assiégeants éprouvèrent de graves échecs. Dans un assaut général que Magalotti livra, parce qu'il voulait en finir promptement et comptait sur le bâton de maréchal, il fut forcé de battre en retraite avec toutes ses forces, après avoir été blessé

mortellement d'un coup d'arquebuse tiré par le prévost du chapitre.

On envoya pour prendre le commandement de l'armée le maréchal de Villeroy qui, à l'aide de nouveaux travaux et à la suite de nouveaux combats, contraignit les assiégeants de capituler, aux mêmes conditions à peu près que celles qui avaient été imposées par le duc de La Force, dix ans auparavant.

Depuis plusieurs jours la ville était au pouvoir des français, les conditions stipulées étaient remplies, le serment de fidélité au roi avait été prêté par les ecclésiastiques, les officiers de justice et les notables du lieu, entre les mains de l'intendant de l'armée Gombaut. Les habitants traités avec humanité commençaient à regretter moins amèrement l'issue de leur dernière lutte. Tout à coup le bruit se répand qu'une dépêche venue de la cour de France porte l'ordre de détruire la ville de La Motte, de raser ses fortifications, ses édifices et ses bâtiments tant publics que particuliers.

Cette nouvelle était vraie ; la forteresse avait coûté tant de sang et d'argent qu'on ne voulait plus se trouver à l'avenir dans l'obligation de la reprendre, si, par cas fortuit, elle venait à échapper.

Dans le premier moment, les bourgeois se répandirent dans les rues interrogeant les français, s'interrogeant les uns les autres et refusant d'en croire leurs oreilles. Lorsque l'ordre de la cour fut officiellement notifié, leur désolation fut extrême. Ils expédièrent en toute hâte auprès du roi pour implorer son humanité, sa clémence ; ils n'obtinrent rien.

La perte de La Motte avait été irrévocablement résolue et devait se consommer.

Le 15 juillet 1645, huit jours après la reddition, l'intendant de l'armée, Gombaut, convoqua une seconde fois le clergé, les magistrats et les principaux bourgeois ; il leur signifia l'intention de sa majesté, et leur annonça que le siège de la commune de La Motte, celui du bailliage et celui de la sénéchaussée étaient transférés à Bourmont, petite ville distante de deux lieues. Quant au gros des habitants, il était permis à chacun de se retirer partout où bon lui semblerait, avec ce qu'il pourrait enlever de son avoir. Les villages voisins recueillirent les fugitifs, partageant leur douleur, s'associant à leur destinée et leur épargnant au moins les angoisses de la misère. Des mineurs et 1,500 paysans des élections de Langres, Chaumont et Bar-sur-Aube, entreprirent aussitôt l'œuvre de la démolition. Dans l'espace de trois jours, cette ville si héroïque et si digne d'admiration, devint un sujet de pitié. Elle fut renversée dans ses fondements ; elle n'offrit plus aux regards que des monceaux de décombres et de ruines. Chez les anciens, on épargnait au moins les temples des dieux, quand on condamnait une ville à périr ; *templis tamen Deum (ita enim edictum ab rege fuerat) temperatum est*, dit Tite-Live, en parlant de la ruine d'Albe. L'église de La Motte, monument d'une grande importance, fut couchée avec les autres édifices sur le sol. En présence des restes déplorables de la ville, un poète du pays put s'écrier :

O murs qui serviez de remparts
A nos provinces désolées,
Vous n'êtes plus que mausolées
Pour enterrer nos étendards !

Nous avons eu récemment l'occasion de visiter les ruines de La Motte. On aperçoit de plusieurs lieues sa montagne qu'il est aisé de distinguer entre toutes, car elle est dépouillée, entièrement nue, et les autres sont couronnées de forêts. En attendant qu'elle soit boisée, selon le projet de deux communes qui revendiquent la propriété du plateau, on dirait qu'elle subit l'effet de l'arrêt qui l'a frappée, et qu'elle demeure placée, comme d'autres villes plus célèbres, sous une sorte de malédiction. Les premières rampes conduisent à la ligne des fortifications extérieures et sont peu escarpées ; mais la colline redresse tout à coup ses flancs abruptes et élève bien haut le plateau qui comprenait la seconde enceinte et la ville même. A quelque distance, elle a la forme d'un tombeau gigantesque ; aujourd'hui, en effet, ce n'est pas autre chose. Elle ne présente aux yeux que des pierres de construction entassées ou dispersées, véritables ossements d'une cité. Les habitants d'alentour conservent religieusement le souvenir de son existence et de sa vieille renommée ; ils en parlent avec fierté ; ils exposent au dessus de la porte de leurs maisons les boulets et autres projectiles que le soc de la charrue met parfois à découvert dans les champs. De notables familles se piquent de descendre de la bourgeoisie de La Motte. Mais les regrets accordés à la ville ensevelie n'empêchent pas de troubler chaque jour sa cendre : quiconque a une maison ou un mur à construire, tire de ses fondations les principaux matériaux dont il a besoin.

Il n'y a donc, sur l'emplacement de La Motte, plus rien, rien que des carrières et de grands sou-

venirs. Mais, le plan à la main, il est facile de retrouver le lieu de chaque édifice public, de l'église, du gouvernement, des rues, et surtout des grands travaux militaires qui couvraient la montagne comme une cuirasse couvre la poitrine. Alors on se refuse à comprendre pourquoi une ville si pleine d'activité et avec une si vaillante population, a dû passer brusquement de vie à trépas, ainsi qu'un homme frappé de mort subite à la fleur de ses ans. On déplore au dedans de soi les injustices et les cruautés que l'intérêt national a commandées souvent.

Si l'on veut détourner le regard de ce vaste champ de deuil et le porter autour de soi, il n'y a pas dans la contrée de point de vue plus étendu, de campagne plus riche, plus variée et plus digne d'intérêt.

Ce sont les collines où les batteries françaises avaient été établies et sur une desquelles il est de tradition que Turenne pointait lui-même les pièces. Ce sont des villages au nombre de vingt à vingt-cinq, que l'œil compte sans peine et dont les plus rapprochés furent occupés par nos troupes durant les trois sièges.

C'est la plaine de Bulgnéville où, le 2 Juillet de l'année 1451, René d'Anjou, disputant à Antoine de Vaudemont la succession de Charles II, duc de Lorraine, fut complètement battu, et où fut blessé mortellement Barbazan qui commandait les troupes françaises au service de René pour l'expédition, Barbazan, le *chevalier sans reproche*. Le pont jeté sur le ruisseau qui divise la plaine porte encore ce nom, un des plus glorieux de nos annales.

C'est encore le chêne des partisans, célèbre dans la contrée, lequel domine de toute la tête les autres arbres de la forêt et présente un tronc de 9 mètres de circonférence. Agé, dit-on, de plus de quatre siècles, il a servi de guidon pour la réunion des bandes armées qui se jetaient à l'improviste de Lorraine en France; de là lui viendrait son nom.

Enfin, si la vue s'élève et se dirige vers un des points extrêmes de l'horizon, elle rencontre les croupes altièrès des Vosges et les sommets vaporeux du Jura.

Nous avons éprouvé de vives impressions en lisant l'histoire de La Motte et en visitant ses ruines : nous nous étions engagé par reconnaissance à lui consacrer un faible souvenir. Maintenant que nous venons de nous acquitter de notre vœu, comme nous l'avons pu, à l'aide de notices manuscrites très imparfaites et de la tradition locale, il nous reste à désirer que l'hommage ne soit pas jugé trop indigne de cette ville infortunée.

Séance du 28 Novembre 1854.

Lecture de M. Gérardin.

COMMENT HENRI III FUT ÉLU ROI DE POLOGNE.

Tout le monde sait qu'avant de parvenir au trône de France, Henri de Valois, duc d'Anjou, fut élu roi de Pologne, et qu'il alla faire, pendant quelques mois à Varsovie, un inutile apprentissage de la royauté. L'histoire de ce règne si court ne mérite point d'être écrite et n'offre aucun fait remarquable; mais les circonstances qui ont précédé l'élection, les rivalités des compétiteurs et les habiles négociations de Jean de Montluc, évêque de Valence, sont racontées dans les mémoires du xvi^e siècle et offrent des détails curieux. A cette époque, où la violence et la cruauté venaient trop souvent en aide à la politique, il est intéressant de voir un négociateur adroit, sans soldats, sans argent, dénouer une intrigue assez compliquée, et arriver à son but par la persuasion, sans recourir à la corruption ni à la violence. Jean de Montluc montra plus de talent pour assurer la couronne à son maître, que celui-ci n'en déploya pour la conserver; personne n'ignore comment Henri III, à la nouvelle de la mort inattendue de son frère, s'échappa de nuit, comme un fugitif, du palais de Varsovie, pour

aller promener de cour en cour, pendant plusieurs mois, son oisive majesté. Mais ce que les historiens de France ne disent pas, absorbés qu'ils sont par les catastrophes du royaume à cette époque, c'est la situation de la Pologne, et le singulier concours de circonstances par lequel un prince français monta sur ce trône éloigné. Cependant les matériaux ne manquent pas pour combler cette lacune ; Jean de Montluc dit qu'il écrivit plus de dix rames de papier pour assurer le succès de sa négociation : cette volumineuse correspondance a péri et mérite peu de regrets. Mais l'évêque de Valence avait près de lui un secrétaire intelligent, Jean Choisiin qui, après son retour en France, rédigea la relation de l'ambassade, et c'est d'après ce curieux volume que je veux essayer de raconter comment Henri III devint roi de Pologne.

Ce fut en 1571 que Catherine de Médicis, dont l'ambition inquiète était toujours en éveil, conçut l'idée d'assurer à son fils le trône de Pologne. Ce n'était pas le premier plan qu'elle formait pour la grandeur du jeune prince : rien ne faisait prévoir qu'il dût bientôt hériter de la couronne de France. Qui eût dit que Charles IX mourrait trois ans après, à la fleur de l'âge, après avoir eu le temps, malgré sa jeunesse d'attacher à son nom d'horribles souvenirs ? Suivant un historien contemporain, la reine-mère était tourmentée par un horoscope qui lui prédisait qu'elle verrait régner ses trois fils ; déjà la mort prématurée de François II avait réalisé une partie de la prophétie. Pour détourner ce fâcheux présage, elle voulut donner au duc d'Anjou une couronne au dehors, et il est certain qu'elle forma des plans chimériques. D'abord Castelnau, le plus actif négociateur

du **xvi^e** siècle , raconte qu'il fut chargé, pendant une de ses ambassades en Angleterre, de demander pour le jeune prince la main d'Elisabeth : c'était une combinaison bizarre que de vouloir unir un prince presque enfant avec une reine qui touchait à la quarantaine ; un prince catholique avec une reine protestante , le beau-frère de Marie Stuart avec celle qui la tenait prisonnière en attendant l'échafaud. La reine d'Angleterre, qui refusa plus de prétendants que son père Henri VIII ne fit périr de femmes, rejeta, après bien des longueurs, l'offre de Castelnau. Alors Catherine de Médicis conçut un plan plus singulier encore : elle voulait négocier avec le sultan Sélim II pour faire obtenir au duc d'Anjou l'investiture du royaume d'Alger.

Jean de Montluc fit comprendre à la reine combien ses espérances étaient chimériques et lui représenta que le trône de Pologne était électif, que le dernier des Jagellons, Sigismond Auguste II, déjà au bord du tombeau, n'avait point d'enfant, et que le duc d'Anjou pourrait peut-être occuper ce trône bientôt vacant. Catherine se rendit à ces raisons ; deux plans différents lui furent suggérés par l'évêque de Valence : comme les Polonais, quoique élisant leurs rois, avaient toujours montré beaucoup d'attachement à la dynastie des Jagellons , on pouvait songer à faire épouser au duc d'Anjou, la sœur de Sigismond , ou bien , et ce fut à ce dernier plan qu'on s'arrêta, il fallait simplement attendre la vacance du trône, et alors présenter aux suffrages de la noblesse polonaise un prince, héritier d'une race glorieuse , et appartenant à une nation aimée des Polonais.

Il ne faut pas se figurer, que malgré les distances,

la France et la Pologne fussent alors tout-à-fait étrangères l'une à l'autre : souvent, dans les guerres contre les Turcs, des Polonais et des Français étaient venus combattre avec les Hongrois ; outre cela, les voyages étaient moins rares au *xvii^e* siècle qu'on ne le pense communément ; déjà Montluc était allé en Pologne, et un noble Polonais, nommé Crasoski, venait de quitter la cour de France où il avait été comblé de prévenances. De retour dans son pays, il commença à faire des partisans au duc d'Anjou.

Avant de s'embarquer dans cette négociation et d'envoyer une ambassade en Pologne, la reine voulut s'assurer en secret des dispositions des Polonais : elle choisit pour cette mission Balagny, fils de Jean de Montluc, qui devint depuis maréchal de France, et fut chassé de son gouvernement de Cambray par les habitants indignés de ses violences. Il était alors à Padoue, s'exerçant au métier des armes ; il reçut les instructions de la cour et l'ordre de parcourir, sans aucun caractère officiel, l'Empire, la Pologne, le Danemark et la Suède. Dans un château du Tyrol, près d'Inspruck, il vit l'archiduc Ferdinand ; à Vienne, l'empereur Maximilien II, qui espérait le trône de Pologne pour son jeune fils l'archiduc Ernest, et qui ne soupçonna point le but du voyage de Balagny. — Celui-ci ne trouva pas le roi Sigismond à Varsovie. Ce vieux prince qui, depuis deux ans, retenu par de continuelles souffrances, n'était pas sorti de sa capitale, avait été obligé de fuir devant une maladie plus terrible que celle qui le minait. La peste désolait la Pologne, et le roi était allé chercher un refuge en Lithuanie, patrie originaire de sa famille, au château de Knichin. Le voyage redoubla ses souffrances et ne

pouvant accorder une audience à Balagny, il le recommanda aux grands dignitaires de la Pologne qui lui firent un accueil plein de bienveillance. L'évêque de Cracovie, le vice-chancelier de Lithuanie, le maréchal Radzival déployèrent pour le recevoir tout le luxe de l'hospitalité polonaise, et il ne pouvait trop admirer les allures guerrières de ses hôtes, leurs armes, leurs beaux chevaux, et les vins rares et variés servis sur ces tables autour desquelles on parlait français aussi purement qu'à Paris.

Le roi Sigismond mourut le 7 juillet 1572, et, d'après le témoignage de Choisin, il ne fut pas très regretté. Cependant on devait reconnaître à sa louange que pendant son long règne, les progrès de la réforme n'avaient amené en Pologne, ni guerres civiles, ni ces âpres animosités qui ailleurs avaient fait verser tant de sang. C'était à Varsovie qu'avait lieu d'ordinaire l'imposante cérémonie des funérailles des rois : mais les palatins, à cause de la peste, restèrent en Lithuanie. On exposa le corps du roi, vêtu d'un pourpoint et d'une robe de damas cramoisi, le visage et les mains nues : au bord du lit funèbre, on voyait ses armes, une pique, des gantelets, une rondelle d'acier ; au dessus flottait une bannière de damas cramoisi, avec une aigle blanche à une tête ; sur un oreiller de velours étaient déposés les insignes de la royauté, l'épée royale, la ceinture, le sceptre, et un globe d'or surmonté d'une croix. L'évêque de Cracovie célébra la messe, et on ne peut omettre un fait bien remarquable pour le temps : les seigneurs protestants y assistèrent comme les catholiques ; les grands dignitaires remirent à l'évêque les insignes de la royauté afin qu'il en ornât une dernière fois le roi

défunt. Mais la grande couronne de Pologne ne put être placée sur sa tête ; elle était déposée, à quelques lieues de là, dans une forteresse entourée de marais, où était le trésor royal, et il était défendu, après la mort du roi, d'y laisser pénétrer personne.

Peu de temps après la cérémonie, Balagny, qui avait gagné beaucoup de partisans à la France et au duc d'Anjou, mais qui ne pouvait prolonger utilement son séjour en Pologne puisqu'il n'avait pas d'instructions officielles, descendit la Vistule jusqu'à Dantzick, visita cette ville alors polonaise et déjà florissante, et s'embarqua pour continuer ses voyages sur l'*Ange*, vaisseau marchand de Fécamp qui se trouvait dans le port.

Catherine de Médicis, en recevant la nouvelle de la mort du roi de Pologne, donna mission à Montluc d'aller demander la couronne pour le duc d'Anjou. L'évêque de Valence, qui connaissait déjà la Pologne, et qui pendant le règne de François I^{er} avait été chargé d'une négociation, ne put refuser, malgré son âge, d'obéir aux désirs de la cour. Il fallait, pour cette ambassade, *un homme de robe longue*, dit Choiseul, *qui sut aller et venir* ; il fallait surtout un homme habitué à parler et à écrire en latin ; Montluc remplissait bien ces conditions. Il eut voulu s'adjoindre le savant Pibrac ou Joseph Scaliger : mais le premier resta à Paris où la cour le chargea d'une apologie de la St-Barthélemi, et le second ne voulut pas quitter Genève. A Strasbourg, l'évêque de Valence rencontra Jean Bazin, procureur de la prévôté de Blois, *homme bien versé aux lettres*, et l'emmena avec lui.

Montluc quitta Paris le 17 août, huit jours avant la St-Barthélemi, et fut retenu trois jours à Saint-Dizier par une indisposition. Après le massacre, il courut les plus grands dangers ; il avait toujours favorisé les protestants, et un secrétaire de l'évêque de Verdun mit à sa poursuite une compagnie de soldats. Montluc fut arrêté à Saint-Mihiel et amené prisonnier à Verdun ; mais il trouva moyen de faire parvenir promptement à la cour la nouvelle de sa captivité, et le roi, ainsi que Catherine de Médicis, se montrèrent irrités du traitement qu'il avait souffert. On trouve dans les mémoires de Choissin les lettres de la reine-mère et du duc d'Anjou, adressées à l'évêque de Valence : *Je ne mets point ici, dit l'auteur, la lettre du roi, parce qu'il y a affaire de conséquence.*

Cette lacune est regrettable : une lettre de Charles IX, datée du 5 septembre 1572, serait un document historique précieux.

A Francfort, Montluc eut une aventure singulière et qui peint fidèlement les mœurs de l'époque. On sait que, pendant les guerres de religion, les protestants soudoyèrent en Allemagne des bandes de Reitres. La Noue, un des hommes les plus remarquables du parti protestant, raconte, dans ses mémoires, comment l'amiral de Coligny et les autres chefs du parti se cotisèrent pour acheter les secours de ces avides mercenaires. Après le traité de Longjumeau il fut très difficile de les faire sortir de France, où ils avaient pris l'habitude du pillage. Castelnau fut envoyé par la cour pour négocier avec eux, et il ne remplit jamais une plus difficile mission ; il courut de grands dangers. Cependant il obtint la

retraite des Allemands , à condition qu'on leur paierait six mois de solde à Francfort, dans un bref délai : il ne dit point si l'engagement fut rempli ; mais le grand avantage qu'offrent de nombreux mémoires du XVI^e siècle, c'est de se contrôler les uns par les autres , et il paraît, d'après Choisin, que les Reitres attendaient encore leur argent en 1572, quatre ans après leur retraite. Dès qu'ils apprirent l'arrivée de Montluc , ils se saisirent de ses effets , de ses chevaux , prétendant que c'était leur droit et que Charles IX leur avait engagé les biens de ses sujets. L'ambassadeur se plaignit au sénat, et dit aux Reitres qu'ils perdaient leur peine , vu qu'il n'avait point d'argent.

Cet argument décisif fut plus utile à Montluc que la sentence du sénat de Francfort ; il put continuer son voyage , traverser incognito la Saxe, dont le duc se trouvait alors en Danemark, et entrer en Pologne vers la mi-octobre.

La vacance du trône mettait en mouvement bien des ambitions : le czar de Russie, Ivan, et le roi de Suède, dont la femme était sœur de Sigismond de Pologne, prétendaient vainement à la couronne.

L'empereur Maximilien II, beau-père de Charles IX, appuyait l'élection de l'archiduc Ernest et , depuis plusieurs années, l'abbé Cyre, représentant de l'Autriche , ménageait des partisans à ce jeune prince. Après la mort de Sigismond , l'empereur envoya, en qualité d'ambassadeurs , deux grands seigneurs de Bohême, qui firent leur entrée en Pologne, avec une suite nombreuse , sans même avertir le sénat de leur arrivée. Ce procédé froissa la susceptibilité des Polonais ; les intrigues des ambassadeurs Autrichiens, et

surtout des lettres saisies à la frontière où la nation polonaise était désignée par les mots de *gens inepta et barbara*, accrurent le mécontentement de la noblesse.

L'évêque de Valence agit avec plus de réserve : il adressa au sénat une lettre dans laquelle, après avoir énuméré les qualités du duc d'Anjou, il exposait adroitement les raisons qui devaient détourner les Polonais de tout autre choix ; le czar était un barbare et suivait la religion grecque ; le roi de Suède ne pouvait gouverner deux royaumes si éloignés, et son fils n'avait que huit ans ; l'archiduc Ernest était trop jeune. Quant au parti qui désirait un roi polonais, il était peu nombreux et Montluc savait bien que la noblesse n'obéirait pas volontiers à un roi tiré de son sein.

Tout semblait donc favoriser les desseins de l'évêque de Valence lorsque la nouvelle de la St-Barthélemy arriva en Pologne ; elle y causa une horreur difficile à décrire. Cette noblesse, brave et généreuse, détestait les guerres civiles ; et la réforme, partout sanglante, n'avait pas mis les armes aux mains des Polonais : *les dames, dit Chojsnin, parlaient du massacre avec telle effusion de larmes, comme si elles eussent été présentes à l'exécution.* Choisir pour roi le duc d'Anjou, dans de telles circonstances, c'était peut-être introduire en Pologne l'intolérance, la persécution et la guerre civile. — Les protestants ne cachaient pas leurs inquiétudes à cet égard et Montluc, comprenant la difficulté de sa position, désavoua, autant qu'il lui fut possible, les cruautés attribuées à la cour de France. Le Connin, que le sénat lui avait assigné comme résidence, il refutait les faux bruits répandus sur les projets sanguinaires du duc d'Anjou ; et,

avec une activité merveilleuse, il écrivait jusqu'à trente lettres par jour, se faisait des partisans parmi les Castellans et les Palatins, et répondait aux pamphlets et aux libelles publiés contre la France. Il avait surtout à lutter contre la malveillance des Français établis en Pologne; ils se montraient encore plus opposés que les protestants à l'élection d'un prince français.

Le jour de la fête des Rois, la diète des nonces terrestres ou députés des palatinats, se réunit pour fixer le lieu et l'époque de l'élection; elle fut ajournée au 5 avril, à Varsovie. Le 4 avril, les bords de la Vistule présentaient un spectacle imposant: 50,000 gentilshommes se trouvaient réunis autour de Varsovie; à une lieue de la ville s'élevait une vaste tente; l'archevêque célébra une messe solennelle; ensuite, catholiques et protestants chantèrent le *Veni, Creator* pour appeler sur l'élection la bénédiction du ciel. Suivant la coutume de Pologne, on entendit successivement, les jours suivants, les ambassadeurs des diverses puissances. Le cardinal Commendon, légat du pape, célèbre pour avoir négocié la courte réconciliation du Saint Siège et de l'Angleterre, sous le règne de Marie Tudor, obtint le premier la parole. Il fit un discours grave, mesuré, élégant, mais il ne conclut en faveur d'aucun des compétiteurs. Pourvu que le roi de Pologne fût catholique, et il n'y avait pas de doute à cet égard, peu importait au Saint Siège qu'on choisît un Autrichien ou un Français. Le grand burgrave de Rosemberg, ambassadeur de Maximilien, prononça d'une voix faible, une froide harangue qui eut peu de succès. Le lendemain, l'évêque de Valence devait être entendu; mais afin d'avoir

connaissance du discours de Rosenberg et de pouvoir le refuter, Montluc prétexta une maladie et obtint un délai de quelques jours : le grand burgrave s'était contenté, à l'exemple des autres ambassadeurs, de distribuer aux palatins 52 copies de son discours. Montluc fit davantage ; il comprit que l'imprimerie n'était jamais plus utile qu'en temps d'élection, et il fit tirer secrètement un grand nombre d'exemplaires de sa harangue, en latin et en polonais.

L'orateur avait eu soin d'exagérer les avantages que la Pologne tirerait de l'élection du duc d'Anjou : il venait d'un pays éloigné, dont, par conséquent, on n'avait rien à redouter ; il fonderait à Cracovie une université sur le modèle de celle de Paris ; il dépenserait dans son nouveau royaume le revenu de ses riches apanages. Quant à la St-Barthélemy, il ne fallait l'imputer ni au roi, ni au duc d'Anjou, mais à la fureur sanguinaire de la populace. — Ce discours, plus habile que véridique, fut accueilli avec enthousiasme. — Le jour de l'élection, *la dicte noblesse*, dit Choissin, *avant que de délibérer chacune en son quartier, se mit à genoux, et la plus grande partie avec larmes firent leurs prières, chantèrent une hymne au Saint-Esprit ; et faut confesser qu'il n'advint jamais chose semblable à celle-là, car incontinent leur oraison faite, la partie française se trouva en tous les palatinats si grande, que les autres avaient presque honte de tenir le parti contraire, qui fut cause qu'en moins d'une heure nous emportâmes la pluralité des voix.*

Le duc d'Anjou fut proclamé roi de Pologne. — Cette unanimité si touchante, ce naïf enthousiasme, cette élection si calme où pas un sabre ne sortit

du fourreau, offrent une des scènes les plus remarquables de l'histoire de Pologne. Qui eut dit, à voir ces milliers de cavaliers infatigables, ces brillantes armures, cette noblesse intelligente et brave, que les Polonais n'étaient pas un grand peuple? Et cependant cette constitution reposait sur des bases bien fragiles: soixante ou quatre-vingt mille nobles peuvent former une armée héroïque; ils ne sont pas une nation: que trouvons-nous derrière cette phalange brillante, sinon des serfs qu'on vend avec la terre qu'ils cultivent? A quoi aboutirent ces élections de rois étrangers, sinon à éveiller des ambitions rivales et à amener de terribles catastrophes? Mais au XVI^e siècle, on ne pouvait encore prévoir ce sombre avenir; le courage tenait lieu de prudence, et les Palatins saluaient l'avènement du duc d'Anjou comme le commencement d'une ère prospère.

Communication de M. J.-J. Maquart.

EXAMEN DE LA NOTICE DE M. A^{te} GALIMARD, SUR
LES DESSINS COMPOSANT LA COLLECTION DES
DRAPEAUX, BANNIÈRES, PENNONS ET CORNETTES
DE LA NATION FRANÇAISE,

Par M. F.-A. PERNOT, artiste peintre.

Aux yeux de quelques-uns, une collection de dessins représentant des bannières et des drapeaux offrirait peu d'intérêt; ce serait, suivant eux, donner beaucoup trop d'importance à une collection dont tout l'avantage et le mérite sont d'être unique et spéciale. Une telle manière d'envisager le travail patient et laborieux de notre confrère M. Pernot, serait une grave erreur, sur laquelle il peut être bon d'éclairer le jugement de ceux qui pourraient la partager.

En effet, qu'est-ce qu'un drapeau, sinon le plus glorieux symbole auquel l'homme s'est plû à rattacher tous les sentiments d'honneur et de patrie, le principe matérialisé de tout un peuple, son idée politique, son gouvernement, sa couleur, comme on dit maintenant? N'est-ce pas sous le drapeau que viennent s'enrôler, et le courage militaire qui

fait les héros et les braves, et le dévouement joint à la discipline qui animent les défenseurs du pays et des lois? Sous le drapeau, l'intrépidité s'exalte; elle marche d'un pas égal au danger comme à la gloire. Le drapeau est le talisman qui protège la valeur; c'est lui qui donne la victoire. C'est encore lui qui ranime l'ardeur des combattants fatigués ou accablés; c'est pour sa défense que le sang coule sur le champ de bataille; enfin, il est glorieux de mourir pour son drapeau. Depuis César, conquérant des Gaules, jusqu'au César moderne, l'histoire fourmille de faits à l'honneur de la vieille France, comme de la France nouvelle, dans lesquels le dévouement au drapeau atteint la dernière limite du sublime : le sacrifice de la vie.

C'est, je le répète, parce que l'étendard national représente le principe politique d'une nation, le corps entier qui la compose, en un mot, la *Patrie* et tout ce qu'elle renferme, qu'il est l'objet du plus profond respect. Aussi, de quels honneurs n'est-il pas entouré? S'il est l'idole du soldat, il est encore l'âme du peuple. Dans chaque cité, dans chaque commune, nous voyons le drapeau au faite des édifices publics; nous le voyons aussi flotter, dans nos campagnes, au sommet des édifices religieux; et, de cette union du drapeau à la maison de Dieu, résulte l'assemblage le plus digne de la vénération du peuple, à savoir : le culte de Dieu et celui de la patrie. Gloire donc est au drapeau, car il signifie encore, chez tous les peuples civilisés : Protection à la loi et protection au droit des gens. Il y a cette différence entre les états civilisés et les pays barbares et sauvages, que si

le drapeau est en honneur chez ceux-là, il est inconnu chez ceux-ci; d'où l'on peut conclure que là où ne flotte pas le drapeau, il y a absence de civilisation, et que là où le drapeau est abattu, il y a honte et défaite, sinon mort et anarchie.

On ne peut penser que le drapeau soit chose indifférente lorsqu'il est le symbole sacré sur lequel brillent et se reflètent les couleurs d'une nation unies à l'emblème qu'elle s'est choisie. Image toute matérielle, l'emblème que porte l'étendard n'est pas moins respectable que la majesté du prince; je dirai mieux, il est plus respectable encore, car les rois se découvrent et s'inclinent devant le drapeau. Telle est sa puissance et sa force morale, qu'autour de ses plis onduleux les monarques tombent et se succèdent, alors que la bannière de l'état reste et plane sur le pays comme pour le protéger de son ombre tutélaire.

Vénérée dans tous les âges et dans tous les lieux, la religion du drapeau restera longtemps encore dans le cœur des hommes. Depuis les premiers temps chrétiens de la monarchie française jusqu'à nous, sa puissante influence n'a pas faibli, et quand la bannière nationale portait l'image des saints, ou que l'oriflamme de St-Denis conduisait nos armées à la victoire, le drapeau était chose sainte; les siècles ont passé, et le drapeau est encore, aujourd'hui, chose sacrée: l'église bénit les drapeaux, elle a béni ceux qui portaient l'écusson fleurdelisé de France, avec la devise: « Dieu et le » Roi. » comme elle bénira ceux qui porteront la légende: « Dieu et Patrie! »

Ceci dit, je dois, Messieurs, vous faire connaître

ce qu'est la collection dessinée par M. Pernot et dont le gouvernement a fait l'acquisition. Elle se compose de 1.500 figures représentant autant de drapeaux, bannières, étendards, pennons et cornettes de la nation française, depuis le v^e siècle jusqu'à nos jours ; en voici le court énoncé :

Du v^e au x^e siècle, et à partir du *Labarum*, étendard de Constantin le Grand, l'on voit, bien loin dans notre histoire, *la Chape bleue de saint Martin de Tours*, bannière de l'abbaye de Marmoutier ; ce fut, au temps de Clovis, le premier étendard ; on le perdit dans une bataille. A cette bannière succéda l'Oriflamme, relique vénérée sous les rois de la troisième race. A la fin du règne de Louis le Jeune, apparaissent les lys sur le drapeau de France. Puis du xi^e au xiv^e siècle, les bannières se multiplient ; les preux chevaliers des croisades eurent chacun la leur, sur laquelle brillaient leurs armoiries. Parmi les bannières spéciales à divers ordres militaires et religieux à la fois, figurèrent, notamment, celles des chevaliers de l'Etoile, ordre fondé par le roi Jean, en 1330, et celles des templiers et des chevaliers de Malte. Au xv^e siècle, surgit, pour la première fois, la Cornette blanche ; suivant M. Auguste Galimard, auteur de la notice que vous avez renvoyée à mon examen, c'est, depuis ce temps, que le drapeau blanc est devenu l'étendard royal, en opposition au drapeau anglais, qui était rouge. Charles VII l'avait adopté avec le grand étendard de St-Michel. François I^{er} reprend l'étendard bleu autrefois adopté par Philippe-Auguste : il n'eut qu'un temps, le drapeau français redevenu blanc reçut les plus grands honneurs militaires. Aux xvi^e et xvii^e

siècles , les pavillons, flammes et banderolles de la marine , flottent sur les galères royales , elles sont rouges et semées de fleurs de lys ; mais le grand pavillon royal resta blanc.

Pendant le xviii^e siècle, le drapeau français portait, sur fond blanc, l'écu de France, lorsque sonna 1789, qui amena , pour la première fois , le drapeau aux trois couleurs. L'auteur de la notice , par un rapprochement fort délicat, sanctifie le nouveau drapeau, en disant qu'il fut la réunion des couleurs de la chape de saint Martin, laquelle était bleue, de l'oriflamme , qui était rouge , et de la cornette de Charles VII, qui était blanche ; je dirai, pour mon compte , que la glorieuse renommée du drapeau tricolore , sous l'empire , lui donne assez belle origine pour n'avoir pas besoin de lui en découvrir une autre.

Je n'ai pas à vous apprendre , Messieurs, ce que devint le drapeau de la France depuis la chute de l'empire. Hommes du siècle , nous en suivons les tempêtes. Pussions-nous sauver, sain et sauf, notre drapeau !

Je dois encore ajouter, à la louange de M. Pernot, notre savant et habile confrère , que M. Galimard termine son rapport en faisant remarquer que la précieuse collection de M. Pernot , unique non seulement en France , mais partout ailleurs , a coûté, à l'auteur , six années de travail. Par les ordres de M. le Ministre de la guerre, cette intéressante partie de notre histoire nationale a été placée à l'hôtel des Invalides. On ne pouvait trouver un asile plus convenable à la conservation du travail de M. Pernot.

POÉSIE.

Communication de M. A. Violette.

LE LOIR ET L'ÉCUREUIL.

FABLE.

Avec certaines gens ne jouez pas au fin ;
Car tel qui vous paraît n'être qu'un pauvre sire
Parfois à vos dépens peut bien prêter à rire.
Cette fable en fait foi , jugez-en par la fin .
Sur un hêtre habitaient, dans un bois solitaire,
Deux rongeurs, vivant là chacun de son butin :
 L'Ecureuil à tête légère,
Puis certain maître Loir appelé muscadin .
 Novembre alors touchait à son déclin .
L'Ecureuil avait pris son quartier vers le faite ;
Dans un creux du vieux tronc , l'autre sire , à loisir ,
Avait contre le froid assuré sa retraite ,
Où sur un lit de mousse il bravait la tempête .
On peut bien, pour le moins, se donner ce plaisir ,
Alors qu'on doit passer tout l'hiver à dormir ;
Bulfon, sur ces dormeurs, adjuge au Loir la pomme .
Cependant comme on peut, durant un si long somme .
 Au bruit d'un vent soudain

Se réveiller avec la faim,

Dans les derniers beaux jours, le compère au plus vite,
De châtaignes, de glands avait garni son gîte.

Quant à l'autre, il n'avait, en tout, pour s'abriter
Que sa queue en panache ; aussi le vent, la pluie,
Sous cet abri flottant, le faisaient grelotter.

Je suis bien bon, dit-il, de mener cette vie,
Tandis qu'un muscadin, à l'étage d'honneur,
Bien chaudement couché, dort comme un grand seigneur.

Quoi, je loge en plein vent quand il vit de la sorte !

Mais je vais lui servir un plat de mon métier.

Aussitôt il descend, et s'offrant à la porte :

- » Ami, je suis rompu : du haut de mon palier
- » J'ai roulé, comme un bloc, le long de l'escalier ;
- » Pour quatre ongles brisés heureux si j'en suis quitte
- » Le ciel vous bénira, cédez-moi votre gîte.
- » Parbleu, voisin, vous jouez le bonheur !
- » Répond gaiement notre matois ermite ;
- » Car des ongles brisés je suis opérateur
- » J'ai fait, en cas pareils, des cures de docteur :
- » Messire le Blaireau, l'autre jour sur la pierre
- » S'en était rompu six en creusant sa tanière.
- » Il m'envoya quérir, et lors du bout des dents
- » Les ayant opérés, chacun à ma manière,
- » J'ai dû pour éviter de nouveaux accidents
- » Faire une razzia de tous en même temps.
- » Sa seigneurie en fut émerveillée
- » Et largement ma cure fut payée.
- » Croyez-moi, subissez cette opération ;
- » Ensuite vous aurez chez moi bonne pâteur,
- » Abri bien chaud et riante figure.
- » Eh bien soit ! mais prenez toute précaution ,
- » Compère ; car je suis nerveux outre-mesure ,
- » A la douleur obstinément rétif.
- » Partant , gardez-vous bien d'entamer le vif.
- » Rassurez-vous, mon cher, pour les cures aiguës
- » N'avons-nous pas d'ailleurs l'éthérisation ,

- » Le chloroforme et mainte invention !
- » Par quoi, le patient transporté jusqu'aux nues,
- » Subit à son insçu toute opération
- » Votre accident n'est rien ; couchez-vous sur la branche.
- » En dehors, s'il se peut, portez un peu la hanche...
- » Tournez-vous sur le dos — Très bien ! vous y voilà.
- » Alors d'un air savant , le docteur opéra »

Puis, l'affaire réglée, il lit d'un coup de tête,
Dans l'air à son boiteux danser la pirouette.
L'Ecureuil sans accroc lit le saut périlleux.
Le dépit, la colère éclatent dans ses yeux.
Il court au pied de l'arbre ; en vain il veut grimper,
Il sent du tronc glissant ses ongles échapper.

Il tempête, il fait rage,

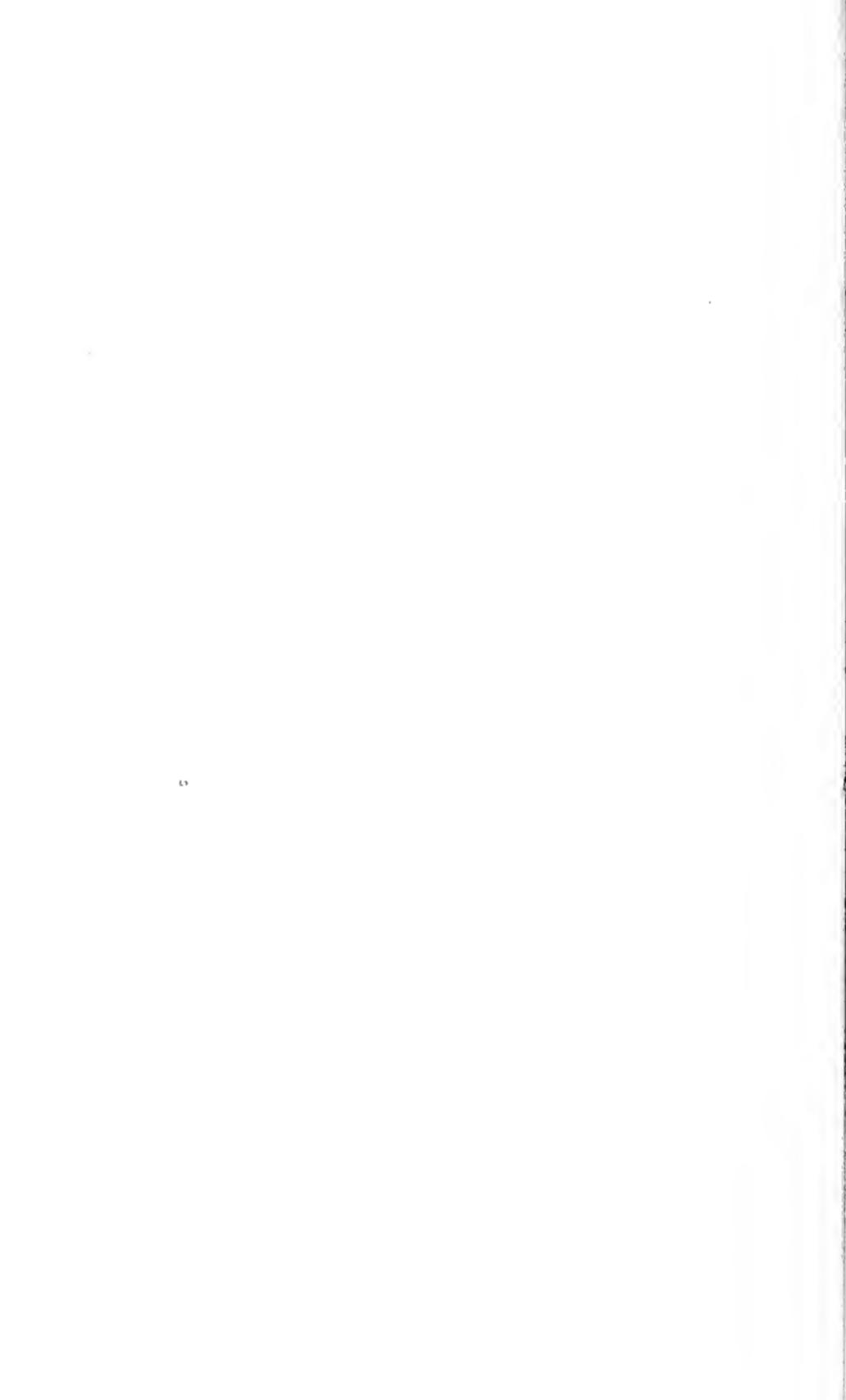
Il jette à son docteur la menace et l'outrage.

Ingrat ! lui dit le Loir , vous m'insultez en vain ;
Revenez au printemps, quand j'aurai fait mon somme

Pour vous aider, foi d'honnête homme,

Je vous tendrai la main.





La collection des *Travaux de l'Académie de Reims* paraît tous les 3 mois par cahiers d'environ douze feuilles in-8°.

Prix de la Souscription annuelle: 10 fr.; par la poste, 13 fr.

S'adresser franco,

A Reims, chez BRISSART-BINET, Libraire de l'Académie.

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE DE REIMS.



ANNÉE 1852 - 1853.

N° 2. — 1^{er} TRIMESTRE 1852.



REIMS

P. REGNIER, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

—
1852



SOMMAIRE DU NUMÉRO.

SCIENCES. — *Note sur des calculs d'oxyde cystique*, par M. E. MAUMENÉ.

Un mot sur l'état général de la production chevaline dans l'arrondissement de Reims, par M. BAUDESSON, Médecin-Vétérinaire.

Lecture de M. P. MASSÉ. — *Rapport sur les armes à percussion, système de sécurité*, par M. FONTENAU, de Nantes.

BEAUX-ARTS. — Lecture de M. MAX. SUTAINÉ. — *Quelles sont les causes des révolutions que les beaux-arts ont subies depuis l'antiquité jusqu'à nos jours et quels sont les enseignements qu'il faut en tirer pour assurer l'avenir de l'art ?*

Notice biographique sur la vie et les ouvrages de Paolo Caliari Veronensis, dit Paul Véronèse, peintre vénitien, né en 1552, mort en 1588, par M. L. DÉTOUCHE.

LITTÉRATURE. — Communication de M. Ch. LORIQUET. — *La Quiquengrogne*, par M. EMILE CHEVALET.

HISTOIRE. — Lecture de M. GAINET. — *Le voyage de Gerbert en Espagne*.

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1851-1852.

—

N^o 2 . — 1^{er} Trimestre 1852.

SCIENCES.

—

NOTE

SUR DES CALCULS D'OXYDE CYSTIQUE,

par M. E. MAUMENÉ.

M. X... médecin des environs de Reims, m'a remis au mois de septembre dernier, pour en faire l'analyse, quelques fragments de calculs fournis par un des ses malades.

La nature de ces calculs n'est pas nouvelle : ils sont formés par la cystine ou oxyde cystique. Je ne croirais donc pas devoir entretenir l'Académie des résultats de mon analyse, si l'origine pathologique de ces excretions en général et de la cystine en particulier, n'avait pas un grand intérêt pour la médecine. N'ayant pas revu M. X... depuis cette époque et ignorant même le lieu de sa résidence, j'espère, à l'aide de la publicité des

travaux de l'Académie, faire parvenir à M. X... le résultat de mon examen et obtenir tous les renseignements nécessaires pour établir les conditions dans lesquelles ont pris naissance les dépôts étudiés dans cette note, et qui sont très rares.

Voici le résumé de mes observations.

La substance est jaune-brunâtre, cristalline (1), transparente, en masses arrondies ou oblongues, et d'un extérieur analogue à celui des calculs *mûraux*. — Elle est friable et s'écrase aisément en la frottant sur une capsule de porcelaine.

Elle est presque insoluble dans l'eau, même bouillante. On parvient à la dissoudre, en ajoutant de l'ammoniaque (5 vol. d'eau et 1 d'ammoniaque); il reste quelques débris organiques, filamenteux, très légers. — En neutralisant par l'acide acétique, évaporant à sec, on retrouve la matière insoluble dans l'eau. — Une portion de la solution ammoniacale, évaporée spontanément, donne un dépôt blanc non cristallisé, insoluble dans l'eau.

L'acide acétique cristallisable n'exerce aucune action.

L'acide azotique ne dissout pas la substance à froid. A un feu doux il se produit des vapeurs rouges et il reste un résidu visqueux brun.

L'acide sulfurique dissout à 100° avec une légère coloration brune. — A une plus haute température la liqueur devient noire, il se dégage de l'acide sulfureux et du soufre.

La potasse dissout les calculs au dessous de 100°,

(1) Examinés avec une loupe de 20 mm., quelques cristaux paraissaient être des prismes rhomboédriques.

elle se colore en vert foncé et se décolore ensuite à mesure qu'il se forme un dépôt noir très divisé. — La liqueur additionnée d'acide chlorhydrique dégage de l'hydrogène sulfuré.

L'alcool est incapable de dissoudre la matière calculeuse.

Enfin la chaleur fournit les derniers indices et les plus caractéristiques. — Sur une lame de platine chauffée au rouge il se produit une odeur de matière animale très intense, très désagréable et il reste un charbon léger difficile à brûler, mais ne laissant point de résidu. — Les effets sont les mêmes sur un charbon.

Tous ces caractères et surtout l'odeur développée par la calcination paraîtront sans doute bien décisifs et si, comme je l'espère, ils viennent à la connaissance de M. X..., ce médecin s'empressera probablement d'indiquer les circonstances dans lesquelles la cystine s'est formée sous ses yeux.

UN MOT SUR L'ÉTAT GÉNÉRAL DE LA PRODUCTION
CHEVALINE DANS L'ARRONDISSEMENT DE REIMS ,

Par M. BAUDESSON, Médecin-Vétérinaire.

Séance du 27 Février 1852.

L'arrondissement de Reims est encore sous l'erreur de cette idée sans fondement et jugée par la sage pratique, que sans pâturages l'élève du cheval est impossible : erreur grossière qu'il est maintenant facile de combattre par des faits.

La routine n'est pas étrangère non plus à l'apathie des cultivateurs à l'endroit de l'élève du cheval ; il suffit que de temps immémorial les grands parents n'aient jamais élevé pour que les arrière-petits-fils se croient dispensés d'essayer de le faire.

La grande division de la propriété est aussi, il faut le dire, assez défavorable, sinon à l'éducation du cheval du moins à son élève.

Malgré les causes que nous venons d'énoncer, il semble que de jour en jour on cherche davantage à produire des chevaux ; mais, dans beaucoup de cas, on ignore encore les règles qu'il faut suivre pour arriver au but qu'on se propose. Il est vraiment pénible de voir chez certains propriétaires la manière dont ils prétendent élever des chevaux : à de bonnes

juments, souvent ils donnent de mauvais étalons et réciproquement ; ils n'ont aucune connaissance des effets de l'accouplement, ou du moins on dirait qu'ils les ignorent complètement. Non seulement cette ineptie se montre avant, mais aussi après la naissance du petit sujet. C'est ainsi que chez certains propriétaires nous pouvons affirmer avoir vu de pauvres poulains renfermés dans des endroits obscurs où la lumière ne pénètre jamais, venir dès qu'on les met dehors, se frapper la tête contre tous les obstacles qu'ils rencontrent, tant leurs yeux sont peu habitués à la lumière. Non seulement le jour manque à ces malheureux quadrupèdes, mais ils ont à peine assez d'air pour ne pas asphyxier, n'ont pas de place pour se bouger, encore heureux quand ils ne sont pas perpétuellement attachés : en un mot l'hygiène des poulains jusqu'au moment où ils échappent à la barbarie de certains éleveurs est complètement méconnue. Nous dirons tout à l'heure quels seraient les moyens de remédier à un pareil système. Il n'en est pas de même chez tous les éleveurs. On rencontre chez quelques hommes intelligents et comprenant la mission qu'ils s'imposent toutes les conditions désirables pour arriver à bien.

L'administration des haras, les comices, quelques hommes influents ont fait comprendre à tous ceux qui veulent produire, quelles ressources sont celles que l'on retire de l'accouplement de bonnes juments de trait avec l'étalon demi-sang, trois quarts de sang, etc. Aussi maintenant commence-t-on à demander des chevaux de sang. Là n'est pas le lieu de développer toutes les considérations favorables au cheval de sang, seulement nous constatons avec plaisir que déjà dans

presque tous les endroits on rejette les étalons lourds et massifs de la Belgique pour reprendre le cheval léger et plein de feu , le cheval de sang : c'est un grand pas de fait , espérons qu'il sera riche de succès. L'administration des haras n'est pas seule assurément à s'attribuer le mérite de cette exclusion , à M. Thiérot de Reims en revient aussi une certaine part , par le soin qu'il a mis dans le choix de ses étalons.

Pour donner une idée de l'état de la reproduction dans l'arrondissement de Reims, nous ne pouvons mieux faire que de donner le chiffre des juments saillies depuis quelques années.

En 1845 environ , époque à laquelle fut fondée la station de Reims, les étalons de sang nationaux, placés dans cette ville, ont sailli 419 juments. Les produits n'ont pas répondu à l'espoir qu'en avaient les propriétaires, parce que l'administration, des haras s'est laissé forcer la main en acceptant la mésalliance de bons chevaux avec de mauvaises juments, ou plutôt en ne guidant pas assez les éleveurs dans le choix d'un étalon : tel étalon convient à telle jument qui est à rejeter pour telle ou telle autre. Mais le coup avait été porté, il n'était pas facile de le parer pour l'avenir ; c'est ainsi que dans les années qui suivirent, on vit diminuer le nombre des juments à saillir : en 1847-48 par exemple, les étalons nationaux n'ont eu à saillir que 20 juments. Les éleveurs ont manqué, depuis lors, de confiance dans les chevaux de sang, ils ont voulu des chevaux plus étoffés, plus près de terre, plus membrés, l'administration des haras a peut-être eu le tort de ne pas comprendre assez tôt le besoin des particuliers à cet endroit, ou peut-être lui était-il difficile de faire autrement.

L'industrie particulière favorisée par l'arrêt de février 1848 sur les étalons approuvés, connaissant d'une manière toute pratique les besoins des producteurs, est alors entrée en lice avec les haras. L'essai fut fructueux, car bien que les étalons approuvés et introduits dans notre département en 1849 fussent arrivés très-tard puisque le moment de la monte touchait à sa fin, nous avons vu l'*Etourneau*, étalon $\frac{3}{4}$ de sang, faire 50 saillies et trois autres étalons appartenant également à M. Thiérot, placés dans l'arrondissement d'Épernay à la même époque, saillir 90 juments.

Le canton de Fismes a décidément abandonné les chevaux de sang pour adopter le cheval de trait, l'étalon Percheron. L'étalon de cette race placé dans ce canton en 1850 a sailli 85 juments. En 1851 deux étalons Percherons ont sailli dans ce même canton 180 juments. L'étalon de même race, resté en station à Reims, a sailli dans la même année 45 juments. Tous ces étalons appartenaient à M. Thiérot.

Ceci semble être contradictoire à ce que nous avons dit tout à l'heure, à savoir, que le cheval de sang commence à être apprécié dans notre arrondissement. On s'en étonnera moins lorsqu'on saura que la topographie du canton dont nous venons de parler, n'est pas la même que partout ailleurs. Le terrain argileux, marneux même de ce pays, rend les communications difficiles, la culture elle-même exige le concours de fortes attelées. Ces raisons doivent suffire pour faire comprendre pourquoi les cultivateurs recherchent des chevaux de poids, l'étalon Percheron est donc, à notre avis aussi, le cheval le plus approprié aux besoins de ce canton. Un jour viendra, nous en sommes persuadé, où les chemins vicinaux étant améliorés on reviendra au cheval de sang.

Mais hâtons-nous de le dire, l'élève du cheval n'est pas l'industrie prédominante de notre arrondissement; nous avons déjà donné à entendre que la division trop grande de la propriété en est la cause; mais le goût du cheval se développant dans les jeunes générations, on finira peut-être par donner quelques soins à la production du cheval.

Dans tous les villages, au nord de la ville, on ne produit pas de chevaux, on en élève et voici à peu près la manière dont s'arrangent les cultivateurs de cette partie de l'arrondissement; du reste ce mode est encore celui qui a le plus de succès pour notre pays. L'agriculture dans les cantons de Bourgogne, Beine, etc., est assez avancée pour produire une grande quantité de fourrages, on y est arrivé à faire le plus qu'il est possible de prairies artificielles, les grains et la paille y sont d'excellente qualité: nous voilà donc placés dans des conditions favorables pour élever des chevaux. Les cultivateurs qui se livrent à cette industrie achètent sur les frontières de la Belgique, en Ardennes, des chevaux de trois et quatre ans; ils ébauchent leur éducation tout en les faisant travailler, puis les revendent à la remonte un an ou deux ans après lorsqu'ils en trouvent l'occasion. Ces chevaux, la plupart à toutes fins, trouvent aussi une vente facile dans nos villes, en procurant à leurs propriétaires un bénéfice plus considérable. Cette méthode les oblige cependant à avoir dans leurs écuries un, deux ou trois chevaux de plus que ne l'exige l'étendue de leur exploitation. Ce système qui retarde évidemment la production du cheval chez nous, nous ne le blâmerons cependant pas, parce qu'il est productif pour l'agriculture: le

cultivateur, en général, pauvre de capitaux, est toujours heureux de pouvoir détourner la valeur d'une partie de ses produits pour la replacer dans sa terre. Du reste l'élevage ne serait-il que la seule spécialité de l'arrondissement de Reims qu'il y aurait encore avantage à l'encourager : nous élèverions ici les chevaux qu'on produit ailleurs et qu'on ne peut pas y élever, les conditions dans lesquelles se trouvent placés les éleveurs s'y opposant.

Il est vrai que nos cultivateurs ont encore beaucoup à faire pour connaître la science de l'élevage. Pour développer le goût de cette science, car c'en est une, ne pourrait-on pas affecter une ou plusieurs primes aux cultivateurs qui auraient produit ou élevé le plus grand nombre de chevaux propres à la remonte, nous entendons dire aussi, qui les auraient le mieux dressés. Qu'arriverait-il delà? C'est que l'émulation, poussée par le gain, s'emparerait de beaucoup de cultivateurs; ils élèveraient beaucoup, puisqu'ils ont tout sous la main pour pouvoir bien faire, et alors les officiers de remonte trouveraient en un clin d'œil ce qu'exigent les besoins de la guerre. Pour faciliter encore la besogne de MM. les officiers de remonte, l'état de tous les chevaux propres à la cavalerie serait consigné à la mairie de chaque commune, et, par ce moyen, il n'y aurait plus de privilégiés, tous les éleveurs auraient chance de voir, une fois au moins, les acheteurs du gouvernement.

On favorisera l'industrie chevaline chez nous, comme partout ailleurs, lorsque la guerre viendra acheter les chevaux qui lui sont propres, à un prix au dessus du prix de revient et pour cela il ne faudrait pas

que son prix fût, comme il l'est, invariable; il faudrait qu'il fût toujours en rapport avec la valeur des animaux. « Je ne vois pas la nécessité, dit un des » savants professeurs d'Alfort, de payer 500 francs » et plus, un cheval capable par sa taille, ses formes, » sa vigueur, de faire un bon service, si le propriétaire ne le fait que 550 ou 400 francs, mais » aussi je voudrais que le cheval qui vaut 900 francs » ou 1,000 francs fût payé son prix. » La justesse de cette observation n'admet, nous le croyons, aucune objection.

Voyons, un peu, comment se fait la remonte dans notre pays.

Cette grande affaire d'où dépend assurément la valeur de notre armée, est confiée, chose fâcheuse à dire, la plupart du temps à des hommes nuls à l'endroit de la connaissance du cheval; et comment pourrait-il en être autrement. Écoutons ce qu'en disait en 1843 le duc de Grammont, rien n'est guère changé depuis cette époque :

« En réclamant ici les lumières de nos officiers » de cavalerie, qu'il me soit permis d'exprimer le » regret que leur première instruction soit frustrée » de toute connaissance du cheval, etc. » Puis plus loin, continue M. de Grammont :

« Ce ne sont pas, en effet, les deux années passées à Saumur qui peuvent, s'ils n'avaient préalablement reçu des notions élémentaires, suffire » pour donner aux jeunes officiers les connaissances, » que plus tard l'expérience acquise dans les régiments, eût perfectionnées. Je me plais à appuyer » mon opinion de l'autorité de M. le vicomte d'Aure »

M. Person, habile éleveur de la Normandie, disait aussi : « La grande majorité de nos officiers de ca- » valerie nous donnerait moins de souci en face d'une » redoute ou d'un carré, qu'au milieu d'une foire. »

Le comice hippique de 1845 signalait encore un autre défaut dans l'officier-acheteur, nous savons que, depuis lors, le même défaut se perpétue : « Dans » des départements explorés par les officiers de re- » monte, disait cette réunion d'hommes compétents, » il arrive que non seulement des communes, mais » des cantons entiers, peut-être même des arron- » dissements, ne sont pas visités. Dès lors les éleveurs » sont adrais à dire : que le mode de remonte est » imparfait.

» Et comment ne serait-il pas imparfait ? un officier » acheteur est seul, et sans contrôle dans sa circon- » scription ; son jugement est infaillible, il voit en beau » ou en laid, il estime cher du bon marché, souvent » il prend un cheval qu'il faudrait laisser, et laisse ce- » lui qu'il faudrait prendre : constamment en rapport » avec les mêmes personnes, il a ses amitiés et ses » antipathies : il impose la loi, et souvent même par » excès de zèle, il sert très mal l'Etat. »

Pour notre part, nous connaissons dans l'arrondissement de Reims certaines communes, qui n'ont jamais été visitées par des officiers de remonte.

Ceci n'est point une digression hors d'a-propos, il est bon, nécessaire même, que tout le monde connaisse un peu la physiologie des officiers-acheteurs, hâtons-nous toutefois de proclamer que nous savons exister d'honorables exceptions à ce que nous venons de dire.

Nous ne pensons pas non plus que le devoir de l'officier de remonte se borne seulement à l'achat des

chevaux qui lui semblent bons pour le service de la guerre, celui-ci devrait encore dans ses tournées donner des conseils aux éleveurs, tant sur la nature des chevaux dont le placement est facile dans les régiments que sur la manière d'arriver à ce but. Malheureusement il n'y a pas assez d'intimité entre Messieurs les officiers de remonte et les éleveurs, ils semblent fuir les réunions agricoles où leur place est cependant marquée; aussi perdent-ils ainsi l'influence qu'ils pourraient avoir sur les éleveurs.

Pour obvier à tous ces inconvénients, il me paraîtrait juste d'adopter dans notre département la mesure déjà en vigueur dans la Normandie, consistant à permettre dans les limites convenables l'achat de chevaux chez certains marchands-éleveurs.

Ces marchands auraient tout intérêt à procurer de bons chevaux, persuadés que s'ils en fournissaient de mauvais, ils perdraient inévitablement la clientèle de l'État : connaissant d'une manière toute pratique les chevaux qu'on leur demanderait, ces derniers pourraient être acceptés immédiatement par les chefs supérieurs de chaque régiment sans passer par les dépôts de remonte; delà économie immense pour l'état et chacun y trouverait son compte.

Pour nous résumer, nous dirons :

Que l'arrondissement de Reims pourra produire de bons chevaux, quand les cultivateurs voudront donner quelques soins à cette industrie.

Que ce même arrondissement n'aurait-il que la seule spécialité d'élever les chevaux qu'on produit ailleurs, il serait encore utile d'encourager cette méthode.

Que l'arrêt de février 1848 sur les étalons approuvés a produit de bons effets dans l'arrondissement de

Reims , attendu que les étalons de l'administration des haras n'étant plus goûtés par les propriétaires , les étalons approuvés par leur bon choix n'ont pas cessé de montrer une fois de plus les avantages qu'on peut retirer des chevaux de sang ;

Qu'il serait utile que dans chaque commune l'état des chevaux propres à la cavalerie fût consigné à la mairie, afin de faciliter les parcours des officiers-acheteurs ;

Que le prix des bons chevaux devrait toujours être en rapport avec la valeur de ces animaux afin d'encourager les éleveurs à produire ou élever les chevaux propres au service de l'armée ; que les écuries des éleveurs ne sont pas assez souvent visitées par les officiers de remonte , que les relations de ces mêmes officiers avec les éleveurs ne contribuent en rien à l'amélioration de la race chevaline ; que les officiers de remonte n'assistent pas assez aux séances des comités agricoles et que, par conséquent, ils ne peuvent y avoir toute l'influence que devrait leur faire obtenir leur position ;

Enfin qu'il serait utile d'adopter dans le département de la Marne une mesure déjà en vigueur dans la Normandie , consistant à permettre dans les limites convenables l'achat de chevaux chez certains marchands-éleveurs ;

Qu'il résulterait de là une économie immense pour l'État, en même temps qu'un avantage considérable pour les producteurs et les éleveurs.

Lecture de M. P. Massé.

RAPPORT SUR LES ARMES A PERCUSSION , SYSTÈME
DE SÉCURITÉ ,

Par M. Fontenau , de Nantes.

Messieurs ,

Dans sa séance du 15 février dernier, l'Académie a entendu M. Fontenau, de Nantes, lui expliquant un nouveau système de sécurité, dont il est l'inventeur; ce système applicable aux armes à percussion, est destiné à prévenir les nombreux accidents dont on entend si fréquemment parler. Organe de la commission (1) que vous avez nommée pour examiner cette invention, je viens vous en entretenir.

Avant de nous occuper de la découverte de M. Fontenau, il ne sera peut-être pas superflu de nous arrêter un instant sur le mécanisme actuel des armes à feu, et sur les causes d'accidents inhérentes à ce mécanisme.

Chacun le sait : dans les armes à percussion, une minime quantité de fulminate de mercure, 46 milligrammes environ, renfermée dans une petite capsule de cuivre et couvrant la lumière de l'arme, s'enflamme sous le choc d'une espèce de marteau

(1) MM. Max Sutine, Maumené, Lechat, Duparc, et P. Massé, rapporteur.

appelé chien, et détermine ainsi l'explosion de la poudre à laquelle elle sert d'amorce. De là, on le voit, doivent provenir et proviennent aussi une foule d'accidents. En effet, qu'on veuille désarmer un fusil, en même temps qu'un doigt presse sur la détente pour abattre le chien, un autre le maintient pour éviter qu'il ne s'abaisse brusquement et avec violence, et que, par le choc, il n'enflamme la poudre fulminante. Mais sait-on que la force du ressort qui précipite le chien sur la capsule peut s'évaluer en poids à six et même sept kilogrammes, et prend-on toujours les précautions nécessaires pour soutenir ce poids? Evidemment non. D'un autre côté, quand on sait qu'un choc équivalant à trois kilogrammes seulement suffit pour déterminer l'explosion de la poudre fulminante, on comprendra que, si le chien abaissé sur la capsule, est soulevé d'un centimètre environ et ensuite abandonné à lui-même, l'explosion aura lieu. Bien plus, un choc peu violent portant directement sur le chien, produira le même effet. Or, dans combien de circonstances, soit par l'inattention du chasseur en désarmant son arme, soit par des causes indépendantes de lui-même, en traversant un fossé, une haie, en montant en voiture, etc., dans combien de circonstances, dis-je, se rencontrent toutes ces causes d'accidents. Elles sont tellement nombreuses, que ce n'est en quelque sorte qu'en tremblant qu'on peut manier un fusil; et l'indifférence ne se rencontre que chez ceux dont l'habitude a excité l'incurie.

A côté de ces considérations de premier ordre viennent s'en placer d'autres, secondaires il est vrai, mais non sans importance. Par le choc brusque

du chien sur l'extrémité de la cheminée, il s'attache souvent à celle-ci des fragments du cuivre de la capsule, qui obligent à de fréquents et ennuyeux nettoyage ; quelquefois aussi il reste sur cette extrémité des parcelles de fulminate qui peuvent devenir des causes d'accidents, alors que l'absence des amorces les fait moins prévoir. De plus encore, par le choc brusque dont nous venons de parler, la partie supérieure de la cheminée, comme la partie du chien qui frappe sur elle, éprouvant un contact trop violent, elles se détériorent mutuellement et elles entraînent à des réparations onéreuses. Disons encore que dans la construction actuelle de nos armes, les débris du cuivre de la capsule n'étant retenus par rien, ou ne l'étant pas assez, peuvent être lancés dans toutes les directions et blesser le chasseur, soit aux mains, soit à la figure.

Tous ces défauts sont trop graves pour être demeurés inaperçus jusques aujourd'hui : aussi plusieurs systèmes destinés à les atténuer ou à les détruire ont-ils déjà été présentés. Dans l'un, imaginé par M. Ch. Random, baron de Béranger, un levier courbe, mobile autour d'un axe, constitue l'appareil. Dans sa position naturelle, l'extrémité de ce levier se trouve en partie sous le chien et le maintient à une faible distance de la capsule, de sorte qu'il est impossible qu'un choc quelconque fasse partir l'arme. Pour faire feu, le fusil étant armé, on appuie un doigt sur un mentonnet placé sous l'arme, en avant du pontet de sous-garde, afin d'écartier le levier de sa position première, et en même temps on presse la détente du fusil. Le coup parti, un ressort placé en arrière du mentonnet ramène le levier à sa position primitive.

Une autre disposition proposée par Redfort, armurier à Birmingham, est beaucoup plus compliquée : nous n'en essayerons pas la description, nous contentant de dire que son usage serait probablement incommode pour beaucoup de personnes, puisque la décharge n'aurait plus lieu en pressant la détente avec l'index, mais bien en appuyant avec le pouce sur une cheville placée au dessus du tonnerre.

Sans nous arrêter davantage à un autre système de sécurité dont un M. Sommerville est l'inventeur breveté, sans parler non plus de plusieurs autres dispositions que le temps et l'expérience paraissent avoir voués à l'oubli ; disons tout de suite que, mieux et plus heureusement que ses prédécesseurs, M. Fontenau nous paraît avoir écarté avec succès les nombreuses causes d'accidents qu'entraîne avec lui le mécanisme actuel de nos armes à feu.

Pour arriver à ce résultat immense, il a suffi à M. Fontenau de modifier légèrement le chien et la cheminée. D'abord la partie du chien, la tête qui, dans les armes à percussion, frappe directement sur la capsule et en détermine l'explosion, est rendue mobile à volonté. Cette tête est forée cylindriquement, taraudée à son intérieur, et reçoit une vis à tête cannelée, qu'on peut faire tourner avec les doigts. Cette vis fait l'office de marteau. La cheminée, plus basse qu'on ne les fait d'habitude, est calculée dans sa hauteur, de telle sorte que, lorsque la vis est descendue au point le plus bas qu'elle puisse atteindre, elle ne laisse que le vide que devra remplir la capsule. De plus, l'embase de la cheminée est plane, cylindrique et de même diamètre que la tête du chien, avec laquelle elle est

ajustée. Ajoutons encore que la vis, le marteau mobile, percé transversalement, reçoit une petite goupille de bois dur destinée à adoucir le mouvement ascendant ou descendant de cette vis, et que la tête du chien où elle se trouve placée est fendue sur sa partie antérieure pour faciliter l'échappement des gaz.

Examinons maintenant ce qui doit résulter de ces modifications aussi simples qu'ingénieuses. Si je me suis bien expliqué, chacun comprendra qu'en remontant la vis d'un demi tour seulement, on rend impossible tout contact entre le chien et la capsule, et qu'ainsi l'explosion n'aura pas lieu. On comprendra aussi qu'en enlevant cette vis, on rendra l'arme tout à fait inoffensive et pouvant être maniée sans danger par les personnes les plus inexpérimentées. Il est aussi facile de voir que, puisque la tête du chien en s'abaissant sur l'embase de la cheminée opère avec celle-ci une fermeture complète, tout crachement latéral, tout éclat de fragments de capsule sont impossibles. Disons encore que si la capsule était retirée, les parcelles du fulminate qui resteraient sur la cheminée ne pourraient plus faire explosion, la vis n'opérant aucune pression sur ces restes. Est-il nécessaire de faire remarquer que le choc étant seulement nécessaire pour écraser l'amorce, le chien ne fera plus emporte-pièce sur la cheminée, et le cuivre de la capsule ne pénétrera plus dans celle-ci.

Dans une conversation que votre rapporteur a eue avec M. Fontenau, celui-ci a fait ressortir deux avantages qui ne peuvent être passés sous silence : c'est, d'abord, la grande facilité, dans un moment de trouble ou d'invasion, d'empêcher ceux qui s'empa-

seraient des armes, d'en faire un usage nuisible : il ne suffit pour cela que d'enlever les vis marteaux. C'est ensuite, dans les manœuvres d'instruction de l'armée, de savoir si les soldats exécutent avec précision les feux d'ensemble : il est impossible aujourd'hui de s'en assurer, les cheminées étant couvertes de tampons, inutiles dans le nouveau système, puisque le chien frappera désormais, non sur la partie supérieure de la cheminée, mais sur l'embase destinée à le recevoir.

Nous ne vous entretiendrons pas de l'approbation complète que M. Fontenau a rencontrée près de plusieurs personnes éminentes, près de plusieurs sociétés savantes ou industrielles et d'un grand nombre d'armuriers ; nous nous contenterons de dire que sa découverte a été partout chaleureusement accueillie, et pour terminer, nous la résumerons en disant que la tête du chien rendue à volonté, soit marteau frappant sur la capsule et l'écrasant, soit cylindre l'enveloppant de toutes parts sans la toucher, forme la partie essentielle d'un système dont la simplicité n'exclut pas l'élégance, et qui nous paraît avoir réuni, mieux qu'aucun autre, tous les éléments désirables de sécurité.

Un mot encore. Une question adressée à M. Fontenau par plusieurs de nos collègues peut trouver ici sa réponse. On demandait si ce système de sécurité pouvait être appliqué à toutes les armes à percussion dans leur état actuel, et on désirait être fixé approximativement sur la dépense qu'occasionnerait ce changement. Par les renseignements qu'il s'est procurés, votre rapporteur croit pouvoir répondre affirmativement à la première partie de la question ;

et quant à la seconde, quoiqu'elle soit soumise à l'ornementation de l'arme, tout le porte à croire que cette dépense serait d'environ 15, 20 à 25 fr. pour un fusil double.

Votre commission, Messieurs, en prenant des conclusions entièrement favorables à la découverte de M. Fontenau, pense qu'il a réalisé, pour les armes à feu, celles de chasse surtout, un progrès de la plus haute importance, et qui doit d'autant plus fixer l'attention de l'Académie, que cette découverte qui se recommande au point de vue industriel, a plus de titres encore au point de vue de l'humanité.

BEAUX-ARTS.

Lecture de M. Max. Sutaice.

QUELLES SONT LES CAUSES DES RÉVOLUTIONS QUE LES
BEAUX-ARTS ONT SUBIES DEPUIS L'ANTIQUITÉ JUS-
QU'À NOS JOURS ET QUELS SONT LES ENSEIGNEMENTS
QU'IL FAUT EN TIRER POUR ASSURER L'AVENIR DE
L'ART (1) ?

Les beaux-arts sont à la vie ce
que les fleurs sont à la terre ; ils
la colorent et l'eubellissent.

Il était difficile peut-être de rencontrer une ques-
tion qui, aux lumières qu'elle est appelée à répandre
sur l'histoire générale de l'art, joignit à un plus
haut degré les avantages de l'opportunité et de l'à-
propos. La solution n'en sera pas d'une découverte
facile, sans doute, et nous n'osons nous flatter de
l'espoir de l'avoir trouvée ; mais il n'est pas moins cer-

(1) Cette question a été mise au concours en 1850-1851, par
l'Académie nationale des belles-lettres, sciences et arts de Bor-
deaux, qui a accordé une deuxième médaille d'argent (petit
module) à l'auteur de ce mémoire.

tain que la condition actuelle des artistes et l'aspect général des expositions depuis plusieurs années réclament l'attention sérieuse des hommes pour qui l'art n'est pas seulement un délassement frivole, une coûteuse satisfaction de luxe.

Il est temps, et nous devons remercier l'Académie de Bordeaux de l'avoir si bien compris, il est temps de rechercher les causes de ce relâchement, de ce scepticisme fatals qui ont fait invasion dans le culte de cette religion si vénérée des anciens maîtres, qui ont jeté le doute dans l'esprit des adeptes, et frappé d'aveuglement quelques-uns des grands prêtres eux-mêmes, bien près d'adorer l'idole à la place du vrai Dieu.

Les beaux-arts, et nous présumons que l'Académie de Bordeaux a entendu parler surtout des productions qui se rattachent à l'art plastique, les beaux-arts ont subi la loi commune des choses de ce monde où rien n'est immuable ni éternel, et les révolutions qu'ils ont traversées ont été soumises elles-mêmes à l'influence de cette instabilité universelle. Elles sont, selon nous, *religieuses*, *politiques* et *morales*. C'est aussi sous ce triple rapport que nous les considérons.

Religieuses : sous l'influence du paganisme mythologique et de la révélation chrétienne;

Politiques : par les révolutions violentes ou pacifiques qui ont amené les transformations successives des peuples ;

Morales : sous la pression des mœurs de la mode et du caprice des diverses sociétés.

Telles sont, à notre sens, les phases par lesquelles

ont passé les beaux-arts depuis les grands jours de la Grèce jusqu'à notre époque d'incertitude, nous serions tenté de dire, de confusion, où le talent (et certes, le talent proprement dit n'a jamais peut-être été plus répandu qu'aujourd'hui), où le talent lui-même ne sait plus quelle route il doit suivre, à quelles inspirations il doit obéir.

Quelle religion fut plus propre à provoquer l'imagination que le panthéisme grec? Sous les ardeurs d'un climat où chaque sens avait un culte, où le sensualisme s'était fait Dieu, les arts devaient faire de rapides progrès. Il y a loin de la Diane d'Ephèse, grossièrement taillée dans un tronc d'arbre, au Laocoon des trois sculpteurs de Rhodes (1); de la peinture monochrome de Cléopante de Corinthe, aux merveilles de Zeuxis et d'Apelles! Mais comme l'intervalle qui les sépare est rempli! Que de richesses sur cette route dont chaque jalon est un chef-d'œuvre!

La religion mythologique, en même temps qu'elle encourageait la liberté des mœurs, déployait un horizon plus vaste devant l'imagination de l'artiste. Sans s'écarter du bon goût, qui ne les abandonna jamais, les peintres et les sculpteurs grecs purent se livrer aux capricieuses fantaisies de leur génie; ils n'hésitèrent pas à exposer des nudités aux regards de populations trop amoureuses elles-mêmes de l'art pour s'étonner de ses hardiesses. Ce que la religion chrétienne ne leur eut pas permis, ils purent l'oser; et l'hommage même qu'ils rendaient à leurs dieux avait d'autant plus de prix que la forme qu'ils leur

(1) Agésandre, Lysidore et Athénodore

prétaient était plus noble et plus irréprochable. Aussi nul n'a-t-il autant qu'eux approché de la perfection dans la représentation du corps humain, le type éternel de la beauté. Ces grands maîtres, morts depuis 2,000 ans, n'ont pas été surpassés depuis et seront toujours admirés et consultés comme les modèles les plus purs. Il ne nous reste rien, malheureusement, des peintures de Zeuxis, d'Apelles, de Pharrasius d'Ephèse, d'Apollodore d'Athènes et de tant d'autres de leurs émules dont les chefs-d'œuvre n'ont pu parvenir jusqu'à nous; mais la célébrité qu'avaient acquise ces merveilles, démontre suffisamment que les peintres grecs ne le cédaient en rien à leurs frères les sculpteurs.

Et puis, les mœurs elles-mêmes de cette époque privilégiée secondèrent puissamment la religion et aidèrent activement au développement des arts. Ce peuple grec si renommé, à juste titre, pour son élégance, son atticisme, au milieu même de ses licences, n'aurait pas facilement laissé l'art, qui était pour lui une seconde religion, faire fausse route. Le peintre, le statuaire qui aurait sacrifié aux faux dieux du mauvais goût, ou se serait laissé aller à quelque prosaïque familiarité, aurait succombé bientôt sous les traits mortels du sarcasme et du ridicule.

L'amour et le respect de l'art étaient alors tellement répandus et si profondément enracinés dans les mœurs que, par un accord tacite et reconnu de tous, l'atelier de l'artiste jouissait, pour ainsi dire, du droit d'asile parmi ces républiques célèbres par leurs continuels déchirements. Au milieu de leurs sanglantes divisions, les tableaux, les statues et leurs

auteurs étaient toujours épargnés. Quand Démétrius Poliocrète assiégeait Rhodes (vers l'an 550 avant Jésus-Christ), Protogène peignait tranquillement dans un des faubourgs de la ville : comme le général macédonien lui témoignait son étonnement de ce calme et de cette sécurité : *Je sais bien*, dit le peintre, *que Démétrius ne fait pas la guerre aux arts.* Et Démétrius, en effet, fit respecter la demeure de l'artiste.

Il y a loin de cette réponse et de cette mansuétude du vainqueur à la férocité sauvage du soldat romain égorgeant froidement, cent ans plus tard, Archimède que le bruit des armes n'avait pu distraire de ses savantes méditations.

Plus tard encore, en 1527, lors du sac de Rome par les Espagnols, un autre peintre célèbre, le Parmesan, s'il ne payait pas de sa vie son zèle pour l'art, voyait du moins avec douleur son atelier dévasté par une soldatesque brutale. La civilisation avait-elle beaucoup gagné pendant les dix-neuf siècles qui s'étaient écoulés depuis le siège de Rhodes ?

Alexandre le Grand traitait en amis ses peintres ordinaires Oétion et Apelles ; tandis qu'il récompensait généreusement le premier pour le tableau représentant son mariage avec Roxane, il donnait à l'autre sa maîtresse préférée.

Un peu plus tard, les habitants de Pergame achetaient, des deniers publics, un palais en ruines renfermant quelques œuvres du peintre de Cos et suspendaient son corps à la voûte dans un réseau de fils d'or.

Aussi, le siècle qui sépara Phidias, l'immortel

auteur du Jupiter-Olympien, d'Apelles, qui florissait environ 550 ans avant Jésus-Christ, fut-il véritablement l'âge d'or de l'art. Sculpteurs, peintres, architectes honorés et fêtés à l'envi par une population dont les ancêtres avaient applaudi le divin Homère, par une population enthousiaste et passionnée pour toutes les merveilles de l'intelligence, couvrirent de chefs-d'œuvre le sol privilégié qui se montrait si hospitalier pour eux. Sous l'influence d'une religion sensualiste et de mœurs voluptueuses, l'art, matérialiste nous le voulons, mais enfin l'art, considéré au point de vue de la représentation du beau, grandit et atteignit son plus haut degré de développement. A aucune époque, peut-être, il ne resplendit d'un plus vif éclat.

Mais, comme si la nature, épuisée par un si fécond enfantement, avait eu besoin de repos; ou plutôt, comme si la Providence, pour nous faire apprécier davantage ses bienfaits, avait voulu faire succéder les ténèbres à la lumière, l'époque d'une rapide décadence approchait.

L'orage grondait à l'Occident; un peuple, avide de conquêtes, auquel l'Europe ne suffisait déjà plus et qui rêvait l'empire d'Orient, se précipitait vers l'Asie. Le torrent déchaîné nivela, en passant, ces républiques énervées par leurs dissensions intestines et incapables de lui opposer une digue sérieuse. Quand les Barbares envahirent le sol de la Grèce, devenue désormais province romaine, l'art, éperdu, éteignit son flambeau et remonta vers l'Olympe près des dieux dont il avait si bien rendu l'image.

A partir de cette époque, la peinture et la sculpture sommeillèrent pendant des siècles, jusqu'à ce

qu'une religion nouvelle vint les tirer de leur léthargie pour les couronner d'une auréole plus pure , sinon plus brillante , que le myrthe d'or dont avait resplendi leur front.

La révolution dont la guerre étrangère avait frappé l'art , lui fut mortelle ; non que les Romains fussent insensibles à ses beautés , mais leurs mœurs positives , leur organisation guerrière , cette avidité de conquêtes qui les entraînait dans des expéditions incessantes et lointaines , s'opposaient à ce que l'art s'implantât profondément dans leur sol.

Les émotions délicates et douces qu'il provoque ne pouvaient suffire à ce peuple dévoré par une agitation fiévreuse , qui ne lui laissait ni trêve ni repos. Ce qu'il lui fallait , à ce peuple , c'étaient les péripéties sanglantes du cirque , l'agonie des gladiateurs , les rugissements des bêtes féroces dans l'arène ; et cependant , à la vue des richesses de ses rivaux , il comprit que quelque chose manquait encore à son luxe.

Alors , semblables à ces parvenus qui achètent à prix d'or la noblesse pour déguiser la vulgarité de leur origine , les Romains spolièrent les nations conquises et peuplèrent de leurs chefs-d'œuvre leur propre capitale. Les merveilles du Parthénon enrichirent le Capitole , et la solitude , triste présage des ruines , se fit dans les temples dévastés de la Grèce.

Les noms de peintres romains de quelque mérite que nous a conservés l'histoire , sont peu nombreux ; et parmi ceux qui sont parvenus jusqu'à nous , nul n'est entouré de cette auréole de célébrité dont brillent ceux des artistes grecs. Le plus ancien paraît avoir

été Fabius, surnommé *Pictor*, qui décorait, dit Pline l'Ancien, le temple du *Salut* en l'an de Rome 450. Nous retrouvons ensuite Sopolis et Dionysius, qui vivaient environ 100 ans avant Jésus-Christ, puis Ludius, qui florissait sous Auguste, et quelques autres dont les noms et les ouvrages sont peu connus.

Le statuaire, en raison de la plus grande durée que promettent ses œuvres, devait flatter davantage la vanité de ces maîtres du monde qui, dans leur orgueil, aspiraient à l'immortalité. Chacun alors, croyant intéresser la postérité à son souvenir, voulait lui léguer son effigie. Tandis que la pierre, le marbre, le bronze, votés par la patrie, se façonnaient pour la plus grande gloire des triomphateurs, les patriciens, les simples citoyens, les affranchis mettaient à contribution les carrières de Paros et d'Italie. Le poète Lucius Aétius faisait placer sa statue dans le temple des Muses, comme si, pour se rendre immortel, il avait plus compté sur l'habileté du sculpteur que sur le mérite de ses propres œuvres tragiques.

Aussi la statuaire fut-elle plus en honneur à Rome que la peinture, et, sous l'influence de cette passion de gloire posthume qui s'était emparée de tous, un peuple de bronze et de marbre couvrit bientôt la ville et disputa le sol aux vivants (1).

Maintenant : le talent fut-il à la hauteur de sa fécondité ? On est autorisé à se décider pour la négative, quand on sait qu'une loi fut rendue à Rome qui

(1) Pline nous apprend que sous l'édilité de Scaurus un seul théâtre, qui, encore, n'était que provisoire, renfermait 3,000 statues.

frappait d'une amende le sculpteur dont l'œuvre péchait contre les règles de l'art et ne satisfaisait pas le client. Il est triste de penser que le laissez-aller, le sans-*façon* des statuaires, plus empressés de produire beaucoup que de bien faire, avaient rendu nécessaire un pareil édit.

C'est qu'en effet, à l'exception de l'architecture, qui appartient plutôt au domaine de la science, l'art entrait déjà dans une ère de décadence. Il fallait à ces patriciens gorgés d'or de somptueux palais, des cirques immenses à ce peuple passionné pour les spectacles. Aussi les restes majestueux des monuments que les siècles ont respectés, attestent-ils le degré de perfection que leurs architectes avaient atteint.

Mais la peinture et la statuaire, déchues de leur ancienne gloire, n'étaient plus qu'un métier, qu'une spéculation (1). Merveilleusement secondés par les débordements d'un luxe qui ne connaissait plus de bornes, les artistes avaient compris, qu'impuissants à réveiller la délicatesse de l'intelligence usée par les excès, ils n'avaient plus d'autre ressource que de flatter l'orgueil et la vanité.

Bientôt le bronze parut trop froid et trop sévère; il faisait tache sous les portiques de marbre, contre

(1) Autrefois le cuivre était mêlé à l'or et à l'argent, et cependant le travail était plus précieux que la matière. Aujourd'hui on ne saurait dire lequel vaut le moins. Chose singulière, tandis que le prix des ouvrages n'a plus de bornes, la dignité de l'art est anéantie. En effet, on s'est mis à exercer comme tout le reste, pour l'amour du gain, un art qui jadis ne s'exerçait que pour la gloire.

PLINE, I. XXXIV, § III.

les lambris aux brillantes mosaïques. La statuaire dut se mettre à l'unisson de ces fastueuses demeures où les pierres précieuses étincelaient en capricieuses arabesques, où les métaux les plus riches rayonnaient sous toutes les formes. A un Néron dont des torches humaines éclairaient les orgies, à un Lucullus qui dévorait dans un banquet le revenu d'une province, il fallait des statues d'or et d'ivoire. Le sombre aspect de l'airain eut attristé leurs débauches.

Dès lors, le prix de la matière remplaça le mérite de l'œuvre; l'art dégénéré se couvrit de riches oripeaux pour voiler sa faiblesse.

Ce ne fut pas tout encore; sur la pente rapide où il était entraîné, de nouvelles atteintes devaient précipiter sa chute et compléter sa ruine.

Aux époques de matérialisme comme celle que subissait Rome, la fortune est capricieuse et la gloire peu durable; le triomphateur de la veille est bien près de se voir traîné aux gémonies, et le vainqueur du jour rarement sûr du lendemain. Dans cette succession rapide, cependant, il fallait bien donner satisfaction à la vanité de ces puissances éphémères, qui, dans leur orgueil, voulaient se faire impérissables. On imagina alors ces statues banales dont la tête mobile se changeait à volonté, et dont le buste supportait tour à tour les effigies des favoris du jour (1). Ce fut le dernier coup; l'art devait succomber sous la honte d'une telle prostitution.

(1) La peinture, qui transmettait à la postérité la ressemblance la plus parfaite des personnages, est complètement tombée en désuétude. On consacre des écussons de bronze, des effigies d'argent. Insensible à la différence des figures, on change les têtes des statues, et là dessus courent depuis longtemps des vers satyriques.

Hélas ! en effet , comme le dit Pline l'Ancien, *l'art expirait, sa dignité était anéantie !* La peinture et la sculpture qui, autrefois, avaient été en si grand honneur et respect que des hommes libres, seuls, pouvaient s'y livrer, furent abandonnées au premier venu ; des esclaves purent en faire métier et profession (1).

Leur décadence suivit parallèlement la décadence des mœurs, qui devait à son tour hâter la perte de Rome. Déjà, en effet, de sourdes rumeurs ébranlaient le sol, des présages sinistres remplissaient l'air ; le bruit des armes reten'issait au loin et bientôt des hordes barbares, vengeant les défaites des autres peuples, rayèrent l'orgueilleuse maîtresse du monde du rang des nations. Alors périt pour toujours l'art antique ; le colosse en tombant l'avait entraîné dans sa chute. Ses débris se réfugièrent dans la nouvelle capitale de l'empire, et, sur ces restes mutilés et sans gloire, Byzance fonda une autre école où l'œil chercherait en vain quelque inspiration des anciens maîtres.

Ainsi la révolution avait été complète. Sensualiste sous l'influence du panthéisme grec, élevé à son apogée par la délicatesse de mœurs d'un peuple passionné pour le beau, l'art commença à s'abâtardir au milieu des excès des maîtres dégénérés de l'Italie, et finit par disparaître dans le tourbillon des armes et sous la pression de la révolution politique et sociale amenée par la barbarie.

(1) Plus tard l'art de la peinture ne se trouva plus dans des mains honorables... L. xxxv, §. vii. Nous nous en tiendrons là sur la dignité d'un art qui expire. L. xxxv, §. xi.

Maintenant nous allons le voir, entrant dans une période nouvelle, s'épurer sous les mystiques inspirations d'une religion toute spiritualiste et répudier son passé.

Le sang des martyrs avait fécondé le sol ; des milliers de disciples confessant la foi nouvelle allaient répandant partout ses vérités, et les bourreaux eux-mêmes, convertis par l'entraînement de leur parole, s'étaient rangés sous la bannière de ces pacifiques conquérants. Le monde était devenu chrétien ; l'art dut le suivre dans sa transformation.

Lorsqu'après des siècles d'un long sommeil il se coua son linceul, il eut honte de sa nudité et se voila. Pour obtenir accès dans les temples du nouveau culte, il lui fallut revenir à sa primitive innocence et revêtir la robe du lévite. Ce fut alors que, se modelant sur les chastes images des basiliques byzantines et des couvents du mont Athos, les naïfs et admirables sculpteurs du moyen-âge enrichirent nos églises de ces œuvres où se manifeste à un si haut degré le sentiment religieux. Les statues antiques pouvaient bien, par leur irréprochable perfection, troubler les sens et provoquer l'admiration ; mais aucune d'elles n'a dû parler à l'âme comme ces pierres au maintien rigide et d'une exécution pourtant si simple et si incorrecte. C'est qu'on sent qu'une foi sincère et profonde a inspiré l'artiste chrétien, et cette foi, en rappelant tout un passé, fait rêver à l'avenir. C'est qu'aussi, entre l'architecture et la sculpture religieuses, il y a une telle harmonie que dans nos temples chrétiens l'âme se sent dégagée des émanations terrestres et aspire vers le Ciel comme ces voûtes hardies dont le secret semble à jamais perdu.

Entre l'art antique et l'art du moyen-âge il y a la distance qui sépare le sensualisme du spiritualisme, la matière du sentiment.

La peinture marchait de son côté sur les traces de la statuaire. Au XIII^e siècle, des maîtres venus de la Grèce enseignaient leur art à l'Italie, qui ne tarda pas à les surpasser. Cimabué et le Giotto, dont l'école devait, deux siècles et demi plus tard, recevoir un si grand lustre, animaient les fresques et la toile de l'esprit dont s'étaient inspirés les sculpteurs. Nous retrouvons dans leurs œuvres le même sentiment religieux, la même conviction de foi.

Ainsi la révolution commencée en Orient s'achevait en Occident; la transformation était complète; il ne restait plus rien de l'art antique; l'art religieux avait désormais prévalu.

Faisons observer toutefois, comme une chose digne de remarque, que les mêmes destinées semblaient être réservées à tous deux. Le premier avait grandi et atteint sa perfection au milieu des guerres intestines des républiques grecques, le second s'était développé et s'était élevé à son apogée malgré les troubles incessants et les divisions des républiques d'Italie. Les guerres de voisinage n'avaient pas arrêté leurs progrès, la guerre étrangère les frappa mortellement tous deux. Les barbares accourus du nord de l'Europe chassèrent l'un de Rome, son dernier asile; les hordes se précipitant du nord de l'Asie sur l'empire d'Orient, renversèrent le berceau du second. Byzance légua ses débris à l'Italie, à l'Italie qui plus tard, à son tour, vit ses écoles, si brillantes naguère, succomber sous les invasions successives et ses musées dépouillés par le vainqueur.

Avant cependant que la fatalité s'appesantît sur elle, l'Italie, toujours sous l'influence religieuse, eut le temps et l'honneur d'élever l'art au plus haut degré de perfection qu'il lui fut donné d'atteindre.

Les écoles de Rome, de Florence, de Venise, de Bologne rivalisaient de talent et de gloire, et les sénats, les princes, les chefs de l'Église, soutenaient et encourageaient à l'envi ce noble élan. L'empire de la foi chrétienne, l'aspect des pompes de la religion échauffaient l'enthousiasme des artistes et produisaient ces innombrables chefs-d'œuvre, inappréciables témoignages d'une puissance de génie que nul n'a pu égaler depuis.

L'influence est si manifeste, que la peinture se modifie dans chaque contrée selon la nuance religieuse qui domine. Pompeuse et grandiose avec Raphaël et Michel-Ange, au milieu des splendeurs de Rome, elle se fait mystique en Allemagne avec Albert Durer, sombre et terrible en Espagne avec Zurbaran et Ribeira sous la pression des sanglants mystères de l'inquisition, monastique en France avec Eustache Lesueur, et réaliste en Belgique sous la palette hardie de Rubens.

Toutefois l'influence aussi de mœurs plus molles et plus relâchées se fit bientôt sentir. Les madones du xvi^e siècle étaient plus correctes, sans doute, et plus parfaites que celles du xiv^e, mais elles n'avaient déjà plus la même naïveté, la même candeur. Les vierges commencèrent à respirer un amour plus charnel que mystique, et les Madeleines semblaient plus préoccupées de faire de nouveaux pécheurs que d'abjurer leurs erreurs passées. En cherchant bien

on aurait pu découvrir dans les traits de la divine mère du Sauveur quelque ressemblance avec ceux de beautés célèbres dont la vertu n'avait rien de céleste ; mais enfin , grâce à leur tact exquis , grâce surtout au respect qu'inspirait encore l'art à cette époque privilégiée , les peintres de ces grandes écoles ne prostituèrent jamais leurs pinceaux , et ne s'écartèrent jamais des règles de la distinction et de la noblesse.

Plus tard , quand la foi commence à chanceler , quand la piété vient à perdre quelques-unes de ses aspirations célestes et que les croyances s'énervent , la peinture , morte en Italie avec les grandes écoles du *xvi^e* siècle , abandonne sa patrie d'adoption où elle ne reparait plus qu'à de rares intervalles. Nous la voyons alors , errant en Europe , incertaine et sans guide , dépouiller sa majesté et obéir au caprice de la mode. Elle orne bien encore quelquefois les temples , mais en même temps elle se fait mesquine et bourgeoise pour obtenir accès dans les demeures privées. L'influence des mœurs a pour toujours remplacé celle de la religion.

Tandis que les tavernes enfumées de la Hollande inaugurent le genre trivial qui se fait pardonner sa vulgarité à force de perfection , on érèe en France , à l'usage des boudoirs et des ruelles , une mythologie de convention dont les déesses tiennent plus de la terre que de l'Olympe. Les amours joufflues de Boucher et de Fragonard remplacent les chérubins de l'Italie , et les bergères enrubannées de Watteau et de Lancret succèdent aux puissantes inspirations de Rubens et du Varonèse.

Puis , après la gracieuse frivolité des productions

des époques de la régence et de Louis XV, vint la rigidité numismatique des peintures de la république et de l'empire. La politique déteignit sur l'art qui, si on n'en excepte certaines œuvres, d'un mérite incontestable, dues aux principaux chefs d'écoles, n'eut que médiocrement à s'applaudir de cette invasion dans son domaine. Il y gagna cependant, il faut le reconnaître, un salutaire retour à des études plus sérieuses, à une sévérité de lignes que les exigences du nouveau système rendaient indispensables. L'académie de convention succéda aux paysannes et aux guerriers de fantaisie ; des héros, dont la correction anatomique eut défié l'œil le plus exercé, se battirent revêtus, pour toute armure, du fourreau de leur glaive ou de la hampe de leur javelot. La peinture devint symétrique, régulière, compassée peut-être ; mais elle se fit savante aussi, et si cette science nuisit parfois au naturel et à la vérité, elle s'opposa en même temps comme une digue puissante aux envahissements de l'ignorance, aux vaniteuses prétentions de la nullité.

Ce fut la dernière fois que la peinture reconnut des lois et s'astreignit aux exigences de l'enseignement. Jusque-là, les écoles avaient conservé leur prestige, et le respect pour la parole du maître était encore en honneur. Nous n'étions plus au temps, sans doute, où Raphaël peignait dans les rues de Rome, entouré du cortège nombreux de ses élèves ; mais enfin l'atelier était considéré encore comme une seconde patrie qu'il n'était pas permis de renier. Le disciple allait y réchauffer son talent aux glorieuses inspirations de la science et du génie, comme un bon fils sent son cœur s'élever sous l'influence des exemples du foyer paternel.

Aujourd'hui.... les temps sont bien changés! aujourd'hui la fièvre de l'indépendance s'est emparée des artistes. Impatients du frein, ils rompent leurs lisières avant d'avoir appris à marcher sans aide et veulent prendre leur essor avec des ailes trop faibles encore pour les soutenir. L'art est bien encore une religion; mais divisée en sectes, souvent ennemies irréconciliables, cette religion a perdu l'unité qui faisait sa force. L'admirable ensemble, qui faisait de la peinture, de l'architecture et de la statuaire un tout homogène, n'existe plus. L'absence de discipline, la recherche effrénée du nouveau, qui n'est pas toujours le progrès, ont brisé cette prestigieuse harmonie dont les Grecs et les grands-maîtres du xvi^e siècle avaient si bien compris la nécessité.

Aujourd'hui, le plus mince succès de salon venant à exalter des têtes jeunes, ardentes à la lutte, désireuses avant tout de célébrité, chacun veut être maître et se faire chef d'école à son tour. A défaut d'études sérieuses qui, seules, peuvent conduire à une gloire durable, on se lance à la poursuite de l'inconnu. Sous prétexte d'originalité, on se jette dans des excentricités bizarres et le plus souvent de mauvais goût; on déserte les principes sévères de la ligne et du dessin, qui ne permettent pas la médiocrité, pour courir après ce qu'on appelle la couleur, et on se croit coloriste, alors qu'on s'abandonne seulement à tous les hasards, à toutes les extravagances de la palette. En un mot, suivant l'expression d'un spirituel critique : *Ceux qui ne peuvent bien faire veulent au moins faire autrement.*

Nous admettons, jusqu'à un certain point, les écarts des véritables chefs de ces écoles de toutes

nances ; car chez les hommes vraiment supérieurs, ces écarts sont ordinairement rachetés par de grandes qualités. Et puis on peut bien aussi leur pardonner quelquefois le sommeil du bon Homère. Mais ce que nous ne leur pardonnerons jamais, c'est la foule des élèves à la suite ; pauvres jeunes gens, que l'éblouissement du succès du maître a séduits et qui s'attachent servilement à ses pas, exagérant ses défauts sans les illuminer de ces éclairs du génie qui en sont, du moins, l'excuse et la compensation.

Est-ce à dire, pour cela, que le talent manque aujourd'hui ? Non, certes ; il n'a jamais peut-être, même, été plus commun que de nos jours ; on pourrait presque dire de lui, comme de l'esprit, qu'en France il court les rues. Jamais peut-être, il faut le reconnaître, l'habileté du faire, l'entrain de la brosse, la connaissance des procédés matériels, n'ont été poussés plus loin. Ce qui manque : c'est la foi dans l'avenir, c'est la persévérance dans l'étude, c'est le respect pour l'art qui ne saurait s'accommoder de ces privautés et de cette licence.

La statuaire toutefois, hâtons-nous de le dire, a résisté avec plus de bonheur jusqu'ici à ces envahissements du mauvais goût ; elle a su garder des allures plus sobres et plus sévères, et conserver davantage le sentiment de sa dignité. Nos sculpteurs font de nobles efforts pour rester fidèles aux traditions des grands maîtres et se maintenir dans la voie qu'ils leur ont tracée. Aussi les expositions dernières, en témoignant de leurs études consciencieuses, ont-elles permis d'applaudir à leurs succès

Mais la peinture n'a-t-elle pas de graves reproches à se faire? Croit-elle gagner beaucoup en grandeur et en noblesse par la représentation de ces scènes familières où la vulgarité de la pensée le dispute au sans-façon étudié de l'exécution?

On a écrit, il est vrai :

- « Qu'il n'est pas de serpent ni de monstre odieux
- » Qui par l'art invité ne puisse plaire aux yeux. »

Soit! mais on n'en saurait dire autant du genre trivial. Qu'on ne l'oublie pas; le burlesque est bien près du ridicule, et, en fait d'art véritable, le succès de rire est un succès qui tue.

Signalons encore une plaie cruelle qui, depuis quelques années surtout, est venue élargir encore et envenimer les blessures dont souffrent les beaux-arts. Nous voulons parler de la *camaraderie* (qu'on nous permette cette expression familière; elle est consacrée), de la *camaraderie* dont les éloges sont rarement sincères, et dont les embrassements sont mortels.... Que de malheureux jeunes gens éivrés par les émanations embaumées, mais pestilentielles aussi, de la louange exagérée, se sont crus tout à coup dispensés d'études sérieuses et devenus de grands hommes quand leur talent commençait à peine à éclore! Une saine et bienveillante critique aurait stimulé leur ardeur et développé leur génie naissant; la camaraderie les tue sans retour; semblables à ces plantes de serre-chaude qui ne peuvent supporter le grand air, leurs succès d'atelier viennent échouer au grand jour des expositions publiques. bercés au langage de la flatterie, ils ne comprennent rien d'abord au dédain de la foule; mais enfin, la désil-

lusion arrive, et avec elle le découragement qui éteint les dernières lueurs d'un talent qui, peut-être, ne manquait pas d'avenir.

Les enseignements que nous devons tirer des révolutions que les arts ont subies jusqu'à nos jours sont graves et sérieux. Leur histoire est en même temps l'histoire des peuples et celle des phases politiques et religieuses qu'ils ont traversées. Après avoir marché avec la civilisation payenne, ils disparaissent dans la tourmente qui l'emporte pour renaître et grandir ensuite avec la société chrétienne. Soutenus par la foi qui leur avait tendu la main pour les exhumer des ruines du vieux monde, ils s'appuyent sur elle et deviennent forts et glorieux. Puis, quand ils s'écartent de la large voie qu'elle leur avait tracée, quand l'étoile brillante qui, les guidant, vient à se voiler, ils font fausse route et s'égarant, s'abandonnant aux caprices et aux hasards de la destinée. La foi, qui a fait tant de miracles, qui a élevé nos immenses basiliques, qui a mis la civilisation à la place de la barbarie, la foi chrétienne, la foi dans l'avenir est donc le premier élément de la prospérité des beaux-arts. Abrisés sous son aile puissante, ils pourront peut-être recommencer les miracles des Raphaël et des Michel-Ange, et reconquérir leur dignité dont ils ont fait trop bon marché depuis quelque temps. La foi, il est vrai, ne se commande pas; elle vient d'en haut comme toutes les grandes inspirations; mais, heureusement, elle n'est pas encore entièrement éteinte aujourd'hui, et nous voyons les hommes privilégiés et exceptionnels, chez lesquels la croyance dans l'avenir est restée vivace, briller au premier rang.

Nous disions, tout à l'heure, qu'il était indispensable que l'art conservât sa dignité et le respect pour lui-même dont il ne doit jamais se départir. Nous ne prétendons pas cependant qu'il ne puisse produire que de grandes choses. Les inspirations sublimes ne viennent visiter, nous le savons, que les intelligences supérieures, et le passereau, quoi qu'il fasse, n'atteindra jamais à la hauteur de l'aigle. On peut aussi, sans doute, appliquer aux beaux-arts le *castigat ridendo*, et nous admettons parfaitement les compositions familières; mais, même dans ces compositions, l'artiste est tenu de conserver une certaine mesure et certains égards pour le public et pour lui-même. Gardons-nous surtout, gardons-nous du genre trivial et de ces vulgarités de mauvais goût qui ne déparent que trop souvent les expositions annuelles. Laissons la charge aux spirituels crayons de la caricature (elle a besoin de toute sa liberté pour rendre ses morsures plus cuisantes); et ne trempions jamais nos pinceaux dans la lie ou dans la boue.

Nous parlions tout à l'heure des expositions publiques. L'opportunité de leur retour périodique, chaque année, a été souvent contestée, souvent mise en question. Nous n'oserions affirmer, quant à nous, qu'elles fussent un bienfait pour l'art. Sans doute, en ouvrant ainsi tous les ans la lice aux combattants, elles stimulent leur émulation et permettent d'apprécier les essais des nouveaux lutteurs et les progrès de leurs rivaux; elles offrent un exutoire à l'ardeur des jeunes têtes en travail, que la soif de la célébrité dévore, et que les lauriers de leurs devanciers arrachent au repos. Sans doute, le noble

élan de toutes ces intelligences vers un même but prouve que le feu sacré brûle encore au fond des cœurs et permet de bien augurer de l'avenir. Mais, malheureusement, l'artiste enfermé dans des délais qu'il ne doit pas dépasser, peut difficilement exécuter de grandes choses ; ou s'il accomplit sa tâche, il est rare que l'œuvre ne se ressente pas de la précipitation du travail. Quelques-uns mêmes semblent avoir à cœur de se distinguer plutôt par le nombre que par la qualité de leurs productions. Aussi, dans cette course au clocher, entreprise au détriment de l'art, les chutes sont-elles fréquentes ; heureux encore quand elles ne sont pas mortelles et quand l'artiste se sent au cœur assez de vigueur et de courage pour se retremper dans l'étude et prendre dignement sa revanche !

Nous aurions bien encore d'autres reproches à adresser à la fréquence des expositions ; ceux-là touchent aux procédés matériels, au mécanisme de l'art. L'artiste, obligé de se tenir prêt pour l'époque fatale, est forcé souvent, pour aider à la rapidité de l'exécution, de recourir à des moyens factices ou périlleux, à des siccatifs énergiques, à des mariages de couleurs qui ne peuvent vivre longtemps en bon accord et altèrent bientôt complètement l'aspect du tableau. Puis, chacun voulant se présenter dans l'arène avec des armes brillantes et parées, l'application prématurée du vernis vient porter le coup de grâce à l'œuvre qui ne peut résister longtemps à ces atteintes multipliées. Aussi voit-on la plupart des tableaux modernes qui portent en eux ces germes fatals de destruction, se craqueler promptement et se nuancer de ces teintes qu'une longue durée,

que la consécration des temps peuvent seules excuser.

Ainsi, pour choisir nos exemples parmi les plus illustres, tandis que les chefs-d'œuvre de Rubens, de Murillo, des grandes écoles du XVI^e et du XVII^e siècle, resplendissent encore de tout leur éclat, voit-on avec douleur les poétiques inspirations de Girodet pousser au noir et se gercer; la belle entrée de Henri IV, de Gérard, tourner entièrement au vert; d'admirables peintures de batailles exposées en 1859, et que l'auteur avait animées de cette verve militaire, de ce *brio*, de cet entrain dont il possède si bien le secret, passer au bleu foncé dans les galeries de Versailles. D'autres ont perdu leurs glaces, et par suite leur finesse et leur harmonie pour ne conserver que les tons criards qui fatiguent l'œil. Et le plus ancien de ces tableaux compte à peine quarante ans! Que seront-ils donc quand des siècles auront secoué sur eux leur poussière? Quelques années encore, et l'histoire redira seule à nos neveux que de grands peintres ont illustré notre école; leurs œuvres auront disparu.

Nous savons parfaitement qu'un peintre n'est pas tenu d'exposer tous les ans; sans doute, et nous ajouterons que, dans l'intérêt de l'art, il serait à désirer qu'il en fût ainsi. Plusieurs, et ce sont les plus sages, s'abstiennent parfois, en effet, et ne reparaissent qu'à certains intervalles, après avoir signé quelque grande et belle page terminée dans le recueillement, dans le silence de l'atelier. Mais croit-on qu'à l'époque d'entraînement fébrile où nous vivons, l'artiste désireux de se faire un nom, plus soucieux souvent, il faut le dire à regret, d'une

célebrité éphémère que d'une renommée durable, résistera facilement à la tentation du livret, à l'attrait des expositions, des expositions qui, comme les syrènes antiques, réservent souvent de si cruelles destinées à ceux qui cèdent à leurs séductions? Ce serait trop présumer de la sagesse humaine.

Selon nous, donc, des expositions moins fréquentes seraient plus profitables aux beaux-arts.

En nous résumant, nous répéterons encore que ce qui importe surtout, c'est d'affermir l'art dans le sentiment de sa propre dignité. La société actuelle (et l'affluence de la foule aux salons en est un suffisant témoignage), la société actuelle est loin de se montrer indifférente à ses succès. Elle s'y intéressera davantage encore quand elle sera certaine de trouver, dans les études spéciales et consciencieuses des artistes de sérieuses garanties; quand l'amateur qui aura acheté un tableau pourra se croire assuré que ce tableau ne viendra pas à s'altérer et à perdre bientôt toute ou partie de sa valeur.

En confiant aux sculpteurs et aux peintres l'exécution de grands travaux, en distribuant aux plus dignes des récompenses et des distinctions méritées, l'Etat remplit un noble devoir. Ne pourrait-on en faire plus encore? Ne pourrait-on, par exemple, créer dans les arts des degrés comme ceux qui existent déjà dans les sciences et dans les lettres? Pourquoi n'aurait-on pas des bacheliers et des docteurs ès-arts, comme nous avons des bacheliers et des docteurs ès-sciences et ès-lettres? Ces grades, conférés à la suite de concours et d'examen sérieux,

seraient , pour les artistes , un titre de noblesse, et pour le public une garantie de leur valeur. Qu'on nous permette d'exprimer ce vœu, dont la réalisation ne nous semble présenter aucune difficulté sérieuse.

Honneur encore une fois à l'Académie de Bordeaux d'avoir soulevé cette importante question !

Nous n'osons nous flatter de l'avoir résolue entièrement ; mais nous espérons, du moins, que du débat qu'elle a provoqué surgiront de grandes et utiles vérités. Nous nous estimerons heureux si d'autres , mieux inspirés que nous , ont répondu d'une manière plus complète à sa sollicitude éclairée pour les beaux-arts, et ont découvert d'autres moyens encore de leur assurer dans l'avenir grandeur et sécurité.

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR LA VIE ET LES OUVRAGES
DE PAOLO CALIARI VERONENSIS,
DIT PAUL VÉRONÈSE, PEINTRE VÉNITIEN,
NÉ EN 1552, MORT EN 1588,

par M. L. DETOUCHE.

—

Tandis que la ville de Florence avait vu les trois arts du dessin amenés à la dernière perfection par l'immense génie de Michel-Ange, et que Raphaël illustrait Rome de ses innombrables travaux, la peinture s'était formée à Venise. Ces deux événements, résultant de causes tout à fait différentes, ne s'entr'aidèrent point; ils se sont opérés l'un sans l'autre

Les écoles de Florence et de Rome surtout s'étaient, dès le principe, formées sur les ouvrages apportés de la Grèce dans l'antiquité, ou ceux exécutés dans ces mêmes villes par des artistes grecs; c'est donc, sans aucun doute, à l'influence de ces productions de la statuaire antique, que l'on doit attribuer la science du dessin, la beauté des formes et la justesse d'expression qui caractérisent ces deux écoles; elles s'y livrèrent exclusivement, sans s'attacher au coloris qu'autant qu'il le fallait pour établir une différence entre la sculpture et la peinture; à Venise, au contraire, les premiers artistes qui essayèrent de produire, n'ayant pas sous les yeux

les restes de l'antiquité, et manquant de leçons pour se faire une juste idée de la beauté des formes et de celle de l'expression, copièrent indistinctivement toutes les formes de la nature, furent surtout frappés des beautés qu'elle offrait dans la richesse et la variété des couleurs; et n'étant pas distraits de cette partie si flatteuse et si séduisante par d'autres parties d'un ordre plus sévère, ils y donnèrent toute leur attention et se distinguèrent d'une manière tout à fait supérieure dans l'*art du coloris*.

Un archéologue qui voudrait faire une histoire complète de l'art vénitien, depuis son origine, pourrait remonter jusque vers l'an 828, époque à laquelle les Vénitiens, fiers de posséder les reliques de saint Marc qu'ils avaient enlevées à l'Egypte, élevèrent une église magnifique qui fut brûlée en 970, rebâtie par le doge Selvo, et ornée de mosaïques en 1071; mosaïques exécutées par des Grecs de Constantinople.

Ces ouvrages, tout à fait à l'état d'enfance de l'art, existent encore et ont longtemps servi de modèles aux ouvriers qui faisaient des madones pour les fidèles, en copiant toutes ces figures sur le même patron; longtemps encore l'art ne s'éleva donc pas au delà d'une simple mécanique, sans aucuns frais de génie ni d'invention.

Toute peinture moderne, à Venise, est donc tirée de la peinture Byzantine, apportée en cette ville dès le ix^e siècle par les fréquentes relations des Levantins avec les Vénitiens. — En 1204, lors de la prise de Constantinople, les rapports devinrent

plus fréquents, et enfin, dans le courant du même siècle, les travailleurs Byzantins, sculpteurs et peintres mosaïstes, se trouvèrent impatronisés dans les États Vénitiens et exécutèrent leurs premiers travaux dans les temples et les palais des îles et de la terre-ferme.

Pour arriver de ces premiers ouvriers aux artistes qui illustrèrent le *xvi^e* siècle, à Venise, il faudrait suivre la lente et souvent stérile incubation qui précède cette époque; la marche, jusqu'à l'accomplissement des vœux de la Providence, est si insaisissable! Les premiers tâtonnements sont si infinis!... Mais on peut voir que cette école, née d'elle-même, aima, dès les premiers temps l'éclat et la richesse qui lui venaient de l'Orient; elle semblait certaine de pouvoir interpréter un jour, d'une manière plus large et plus grandiose, les œuvres des premiers ouvriers mosaïstes; elle devait, à force d'études, arriver à comprendre et à faire valoir l'opposition harmonieuse des couleurs entr'elles, à connaître leurs sympathies, à savoir le plus ou moins d'espace qu'il faut donner à chacune d'elles, pour obtenir des masses saisissantes d'ombre et de lumière; problème gigantesque, vers lequel les efforts unanimes des Vénitiens ont été constamment tournés.

L'aspect de Venise, le calme et brillant fluide qui dore la nature dans ce beau climat, et lui communique sa sérénité, le commerce immense que cette ville faisait avec les Levantins qui y apportaient tout le luxe et la splendeur de l'orient, la grandeur des palais où l'air et la lumière circulent avec abondance, l'imposante et toute puissante aristocratie de son gouvernement; enfin, tous ces éléments de

richesse, de luxe et de majesté encadrés pour ainsi dire dans un beau ciel, avaient dû nécessairement exciter, chez les artistes vénitiens, l'amour d'un art en rapport avec ce dont ils étaient entourés; tous, pendant l'espace de trois siècles, marchèrent vers ce but qu'ils surent atteindre, à un point qui, depuis, ne fut jamais égalé.

Je dois ici faire remarquer que la cause du progrès et de la fécondité de chacune des écoles italiennes, s'est trouvée dans l'adoption unanime et passionnée d'un goût national, la poursuite incessante d'une thèse locale et la forte organisation de l'apprentissage; bases sur lesquelles on bâtit toujours inmanquablement pour l'immortalité; ces bases, du reste, assurent l'unité de la critique dans les conseils, dans les affections du public, aussi bien que dans la méthode, la production et l'invention des artistes.

Il est nécessaire, je crois, d'expliquer d'une manière précise la marche des écoles à cette époque; chacune d'elles, vénitienne, romaine ou florentine, sans se préoccuper des autres, suivait, sans arrière-pensée, les traces des premiers maîtres du pays; chacun des artistes, alors, apportait, selon ses moyens et son intelligence, un progrès, qui, réuni aux progrès antérieurement réalisés, devait former nécessairement, dans la suite des temps, un ensemble, un apogée, pour ainsi dire, des perfections possibles dans le genre adopté; qu'il soit vénitien et amant passionné de la couleur, qu'il soit romain ou florentin et patient amateur du style et du dessin, toujours est-il que chacun des élèves de cette époque entra dans l'atelier du maître pour y suivre les traditions de l'école; et si, parmi eux, il s'en trou-

vait un, homme de génie, il ajoutait aux précieuses découvertes faites par ses devanciers; jusqu'au jour enfin, où le dernier mot dans l'art fut prononcé, à Rome, par Michel-Ange et Raphaël, et à Venise, par Titien, Tintoret et Paul Véronèse.

De cette constitution solide on pourrait encore, aujourd'hui, tirer des merveilles, si, depuis longtemps, et en France surtout, elle n'avait été démontée pièce à pièce.

Le plus ancien monument de l'art dans les Etats vénitiens (1), et que l'on ne peut passer sous silence, est à Vérone, dans un souterrain du couvent des religieuses de San-Nazario et San-Celso; ces compositions paraissent être les plus anciennes de la régénération de l'art en Italie. — On voit, dans cette enceinte, la représentation de plusieurs *mystères de la Rédemption, des Apôtres, des saints Martyrs*, etc. Le morceau le plus remarquable est le *passage d'un Juste à la vie éternelle*; l'archange saint Michel assiste à cette scène solennelle.

Ainsi donc, c'est dans un souterrain qu'on trouve le premier germe de cette magnifique école vénitienne, semblable, par son luxe et sa richesse, à une belle fleur dont on est obligé de rechercher la racine enfouie dans les ténèbres de la terre.

Pour connaître ensuite la génération d'artistes qui se succédèrent, depuis *Giovanni de Venise, Martinnello de Bassano, Piavano Alberegno et les Egremio*, les plus anciens connus, jusqu'en 1500, époque brillante de l'art vénitien, il faudrait consulter le chevalier

(1) Peinture à fresque

Ridolti, dans les vies qu'il a publiées des peintres vénitiens, Giovanni Paolo Lomazzo, (*trattate del arte della pittura*); Baldinucci (*professori del disegno*); Boschini, dans les *miniere della pittura*, dans la *carta del Navigar Pittoresco*, et beaucoup d'autres auteurs encore.

Désireux d'écrire quelques notes sur *Paul Véronèse* seulement, j'arriverai donc aux peintres vénitiens du XVI^e siècle, génies d'un ordre supérieur, qui éclipsèrent ceux qui les avaient précédés et ôtèrent à leurs successeurs l'espoir de jamais les atteindre.

Tous ceux de cette belle époque arrivèrent au faite de la gloire par des chemins divers, mais tous s'accordèrent en un point, c'est que leur coloris fut le plus brillant, le plus vrai et le plus applaudi de tous ceux qui se distinguèrent dans les différentes écoles qui florissaient alors en Italie.

Quelle fut la cause de leur immense supériorité dans ce genre? On pourrait et on a déjà écrit bien des volumes à ce sujet; on a voulu expliquer que la nature était là, plus riche et plus colorée qu'en aucun lieu du monde où la peinture était cultivée; comment alors expliquer que les peintres flamands et hollandais, qui sont loin d'avoir un ciel vénitien, soient précisément ceux qui tiennent le second rang dans cette partie de l'art? — On a parlé de couleurs dont eux seuls avaient le secret; mais nous connaissons parfaitement aujourd'hui les couleurs dont ils se servaient; elles étaient même en plus petit nombre que celles qui, à tort peut-être, aujourd'hui, chargent nos palettes impuissantes. Il est vrai que

le commerce qui, de nos jours, a le privilège de les préparer, ne se fait pas scrupule de les altérer; mais ce qui faisait surtout la puissance de ces maîtres, c'est la science du coloris, la prestesse de l'exécution, qui, ainsi que je le dirai plus loin, laissant la touche toujours vierge, lui donne tout son brillant et toute sa richesse.

Aujourd'hui, généralement, on procède par tâtonnements, sans savoir bien, en commençant, ce que l'on veut faire; on recharge le lendemain ce qu'on avait fait la veille, le travail s'alourdit et le brillant de la fleur du coloris ne tarde pas à s'éteindre. Tout le secret, je crois, est là; dans notre impuissance, il ne faut pas le chercher ailleurs.

C'est donc vers l'an 1500 que les *Bellini*, *Titien*, *Tintoret*, *Giorgione* et *Paul Véronèse* dépensèrent avec luxe et prodigalité toutes les richesses, qu'avec un labeur infini leur avaient amassées leurs devanciers, si utiles malgré souvent leur obscurité; c'est alors, qu'en 1552, naquit *Paolo Caliari*, surnommé *Paul Véronèse*, en l'honneur de la ville de Vérone qui lui donna le jour; il est même le fondateur de cette école qui forma aussi une division dans l'histoire de l'art sous le nom d'*école véronaise*. Le père de Paolo se nommait *Gabriele Caliari* et était sculpteur; il avait destiné son fils à la même profession; dans cette vue, il l'avait de bonne heure formé au dessin, et lui enseigna l'art de modeler en argile. Mais le génie de ce jeune homme pour la peinture s'étant manifesté, son oncle *Badila Caliari*, peintre, dont la manière n'était pas mauvaise, lui donna les premières leçons; il fit, sous la direction de celui-ci, des progrès merveilleux. *Vasari*, qui fit le voyage en

Lombardie et notamment à Venise, au temps où Paolo était encore jeune homme, assure qu'il reçut aussi des leçons d'un certain *Giovanni Caroti*, avec lequel Paolo était lié très intimement. Quoi qu'il en soit : « Au printemps de sa vie, dit Ridolfi, il produisait » déjà avec des fleurs les fruits les plus agréables (1). » — Il avait beaucoup de facilité et une intelligence extraordinaire ; il devint robuste et d'une forte constitution, ce qui lui permit, dans la suite, de se livrer à de grands travaux qui demandent de la force et beaucoup d'activité, surtout dans le travail des fresques, qui oblige une assiduité et une prestesse infinies.

« Véronèse » dit encore le poétique Ridolfi « n'eut » pour maître que le grand tableau de la nature, » sur lequel Dieu, le grand artiste, a si bien peint » toutes choses, et brûla du désir, avec quelques » lignes et une muette couleur, d'imiter les œuvres » divines ; l'art était son instinct, comme le vol aux » oiseaux, la natation aux poissons, la végétation » aux plantes et le mouvement à tous les animaux (2). »

Sorti de l'atelier de son oncle, il commença par peindre, à San-Fermo, sur un autel, *une madone*

(1) Che nel verde Aprile de gli anni, partori confiori giocondissimi frutti. (RIDOLF. — Vita di Paolo Veronensis)

(2) Anzi più cresce lo stupore, se consideriano, che nel suo principio altro maestro non ebbe, che la gran tavola del mondo, nella quale, il sovrano artefice Iddio le cose tutte dipinse, ardisce di emulare con brevi linee et muti colori le operazioni divine, recando auch' egli con l'arte il volo agli angelli, il guizzo a pesci, il vegetare alle piante, il moto agli animali

(RIDOLF.)

entre deux saints , et à St-Bernardin , *Jésus ressuscitant la belle-sœur de saint Pierre*, et quelques autres prémices de son futur génie. Il passa d'abord à Vicence , puis à Mantoue , où le cardinal Hercule de Gonzague le conduisit , en compagnie d'autres jeunes peintres , entre autres le *Brusatorci*, *Battista del Moro* et *Paolo Farinato*, qui , tous , devaient peindre en concurrence le dôme de la grande église. *Paolo* y représenta la *tentation de saint Antoine*, en deux tableaux , l'un où *saint Antoine est frappé avec un bâton par le diable*, et l'autre où *ce saint est tenté par une jeune et belle femme*.

Dans ce concours il l'emporta de beaucoup sur ses rivaux , et le cardinal fut si enchanté de ce travail , qu'il voulût encore lui en confier d'autres ; mais *Paolo* ne voulut point , disant qu'il fallait qu'il se perfectionnât encore davantage dans son art.

De retour à Vérone , il copia un *tableau de Raphaël*, conservé dans la famille Canossa.

L'époque à laquelle *Paul Véronèse* s'était adonné à la peinture , était celle , peut-être , où il était plus difficile de réussir à se distinguer , tant l'école vénitienne était riche déjà en grands talents ; l'opinion , alors , était , comme toujours , prévenue en faveur des artistes qui avaient de la célébrité ; il ne fut point apprécié dans ses premières années. Le public , toujours lent à applaudir à une réputation naissante , ou ignore , ou ne voulut point croire qu'il avait surpassé ses rivaux au concours de Mantoue ; en cette occasion , se vérifia encore , dit Ridolfi , le mot du Christ , que nul n'est prophète en son pays (1). C'est

(1) Verificandosi in effetto il detto di Christo che ninu profeta e ben veduto nella patria.

(RIDOLFI.)

alors que le jeune peintre, forcé de céder à la nécessité, alla à Tiene, dans le Vicentin, et travailla pour la famille Porti; il y traita, entre une foule d'autres sujets, ceux de *Mutius Scævola*, *Sophonisbe*, *Antoine et Cléopâtre*, etc., etc.

Puis il passa dans le Trévisan, notamment à Fanzolo, où il exécuta plusieurs peintures dans le palais du signor Emi, ensuite il alla à Vicence, et enfin, préférant Venise, alors la résidence des plus grands talents, il résolut de s'y fixer. Là, il parvint à perfectionner son coloris, en suivant les traces indiquées par le *Titien* et le *Tintoret*; mais il sembla, dès lors, s'être proposé de les surpasser par l'élégante richesse et la variété de ses ornements; il étudia beaucoup d'après les plâtres moulés sur l'antique et d'après les gravures du *Parmigiano* et d'*Albert Durer*.

Sa première peinture à fresque, à Venise, timide encore, est dans les soffites de la sacristie de St-Sébastien; elle représente le *couronnement de la Vierge entourée des Évangélistes*. Il devint plus libre et plus gracieux dans le plafond de la même église, où figure *l'histoire d'Esther*.

Le peuple courut en foule admirer ces peintures, et les plus grands éloges furent prodigués à leur jeune auteur, ce qui décida les pères de cette Eglise à lui confier l'exécution de la voûte de la grande chapelle; il y représenta *l'Assomption de la Vierge entourée d'une multitude d'anges et d'une foule de divers personnages*; il exécuta encore d'autres peintures dans cette église.

Paolo passa ensuite quelque temps à Masiera.

dans le Trévisan, sur la demande qui lui en avait été faite par le signor Daniele Barbara, électeur d'Aquilée, et son frère; il y laissa plusieurs peintures mythologiques.

D'après la réputation que lui acquirent ces travaux dont l'énumération serait trop longue, il fut chargé, ainsi que le *Tintoret* et *Oratio, fils du Titien*, des nouvelles peintures qui étaient à exécuter à Venise; on lui confia une des plus grandes pages d'histoire destinées à orner la salle du grand Conseil, dans laquelle il représenta, avec un remarquable succès : *Frédéric Barberousse, baisant la main de l'anti-pape Octavien, au mépris d'Alexandre III*; il y fit figurer la plupart des grands dignitaires de la république; ensuite il peignit, au dessus d'une fenêtre, à la même salle, *quatre grandes figures allégoriques*, d'une beauté extraordinaire : *le temps, l'union, la patience et la foi*; mais, hélas! ces peintures furent brûlées dans l'incendie de 1576.

Avant de parler des peintures de la bibliothèque, on ne peut omettre celles qu'il exécuta dans la chambre des membres du Conseil des Dix, et au plafond de l'antichambre qui y conduit, entre autres *le Triomphe de saint Marc, portant une couronne d'or sur la tête, et soutenu par un petit ange* d'une admirable beauté.

A cette époque les procureurs de la sérénissime république de Venise, voulant faire produire de nouveaux chefs-d'œuvre, chargèrent *le Titien* de choisir tous les peintres les plus capables, pour concourir à un prix qui serait donné à celui qui ferait la plus belle peinture dans la bibliothèque Nicerra, à Saint-Marc, donnée à la seigneurie par le cardinal Bessarion.

Le Titien et Sansovino, le sculpteur, étaient choisis pour juges, et une chaîne d'or était le prix : parmi un nombre considérable de concurrents se trouvaient *Paolo Véronèse, Salviati, Franco, Schiavone, Zelotti et Frosina*. — *Paolo* obtint le suffrage, non-seulement des juges et des grands de l'Etat, mais encore de tous ses compétiteurs, qui s'avouèrent vaincus et qui applaudirent au peintre couronné par *le Titien* (1).

La peinture qui lui valut cette honorable distinction mérite que l'on en donne ici la description faite par Vasari : « Elle représente dit-il, *la Musique*, » sous les traits de trois jeunes femmes d'une beauté » ravissante ; l'une d'elles joue du luth et l'autre » chante, pendant que la troisième tire d'une lyre » des sons qu'elle écoute attentivement. Auprès de » ces femmes, *Paolo* plaça un *Cupidon sans ailes*, » pour montrer que l'amour tient de la musique et » en est inséparable ; on y voit aussi le *dieu Pan*, » qui tient des flûtes d'écorces d'arbre. »

La bibliothèque Nicerra possède encore deux autres tableaux de *Paolo* : dans l'un, on voit *des philosophes vêtus à l'antique*, et dans l'autre, *l'honneur, auquel on offre des sacrifices et des couronnes*.

Après ce succès, il retourna à Vérone où était toute sa famille. Tous les cloîtres se disputèrent alors l'honneur de posséder quelque chose de sa main ; il y peignit plusieurs tableaux, entre autres, chez les Pères di San-Nazaro, *Jésus chez le lépreux et Madeleine aux pieds du Sauveur*.

(1) La chaîne d'or qui fut donnée à *Paolo*, fut longtemps conservée chez ses descendants, qui la gardèrent comme une relique précieuse en l'honneur de leur aucteur.

« On ne peut » dit Rudolphi, historien si poétique
» dans ses détails « se faire une idée de la beauté
» de cette femme qui soutient un des pieds de Jésus,
» noyé dans un flot de cheveux d'or, qui, tout épars,
» caressent également l'albâtre de son sein » (1).

De retour à Venise, il y acheva la plupart des peintures qu'il avait commencées et en composa de nouvelles pour les jésuites, jusqu'à ce que Girolamo Grimani, son protecteur, qui venait d'être nommé ambassadeur à Rome, l'y emmena avec lui. *Paul Véronèse* n'y alla pas pour faire sa cour au pape, car il avait le caractère fier et franc du *Titien*; mais pour étudier les antiquités, les ruines et les ouvrages de *Michel-Ange* et de *Raphaël*; c'est alors qu'il sentit qu'il allait prendre un nouvel essor. (*Al volo suo senti crescer le penna.*) Il sentit croître ses ailes pour voler.

A son retour à Venise, ses ouvrages furent encore plus appréciés, et il peignit encore plusieurs différents sujets dans la salle du Conseil des Dix, sujets dont on est obligé d'abrégier le détail, tant était immense sa prodigieuse fécondité, entr'autres : *Jupiter foudroyant les vices les plus infâmes*, tels que *la luxure, la cupidité et l'assassinat*, très bien représentés par une puissante allégorie (2); *la clémence et Venise comblée de riches présents par Junon* (3).

(1) Ella sostiene un piede di Gesù annodato di crini d'oro, ed altri sciotti fregiano con le aurate fila l'alabastro del suo seno
(RIDOLFI)

(2) Tableau servant aujourd'hui de plafond dans la chambre à coucher de Louis XIV, à Versailles.

(3) Tableau faisant partie de la Galerie du Louvre, avant 1815.
(Notes de l'auteur.)

Les nus de cette figure héroïque sont d'une splendide beauté.

Il faut encore, pour abréger, laisser la description des nombreux travaux exécutés encore à St-Sébastien vers 1565.

J'ai hâte maintenant d'arriver à ces quatre chefs-d'œuvre si admirables que *Paolo* composa vers cette époque, connus sous le nom de *Cènes*, et qui lui valurent une si grande réputation. Ce sont : 1° *Les Noces de Cana* qu'il peignit pour le réfectoire de San-Giorgio Maggiore et que Roger de Pise nommait le chef-d'œuvre de la peinture ; ce tableau qui, aujourd'hui, fait l'ornement du musée du Louvre, à Paris, est presque le seul des merveilles qui nous soient restées des conquêtes des armées françaises en Italie. Il est haut de 6^m 66^c et large de 9^m 90^c. Il renferme 150 figures dont la plupart sont des portraits d'illustres personnages de son temps ; beaucoup sont inconnus aujourd'hui ; mais on y remarque don Avalos d'Espagne, marquis de Guast ; Eléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint et femme de François 1^{er}, qui, tous deux, figurent également autour de la table ; Marie, reine d'Angleterre ; Soliman II, empereur des Turcs ; un prince nègre ; Victoria Colonna, femme du marquis Pescaire. *Paul Véronèse* s'est représenté lui-même au centre du tableau ; il joue du violoncelle ; près de lui est *le Titien*, jouant de la basse ; *Tintoret et Bassan*, qui font partie du même groupe, jouant de divers instruments ; *Benedetto Caliari*, frère de *Paolo*, est revêtu d'un costume magnifique, et tient une coupe à la main.

Quelle grande et sublime idée que cette réunion

des souverains et des grands hommes de cette belle époque, assistant au premier miracle du Christ! Idée sublime, au moment où les schismes de Luther et de Calvin divisaient la chrétienté! voilà l'immense génie des hommes d'alors!.....

Sous le rapport de la peinture et de l'effet, cette composition est prodigieuse d'air et de richesse; le ciel est pur et brillant comme pour un jour de fête; les oiseaux voltigent au ciel; une foule considérable de domestiques et d'esclaves, occupés au service de la table, anime cette grande réunion; la magie et l'accord des couleurs les plus brillantes sont incomparables; aucun peintre n'a jamais vaincu d'aussi grandes difficultés. On reprochera, comme toujours, l'inobservance des costumes et des usages qui devaient être tout autres aux pauvres noces de Cana, en Galilée, où on n'avait pas même de vin à boire, et où les costumes d'or, de velours et de soie et l'architecture magnifique étaient impossibles; mais que l'on se reporte à l'idée philosophique que cette composition renferme, tout sera expliqué, il ne faudra plus qu'admirer. Cette merveille fut payée 90 ducats seulement (1).

La deuxième et la troisième des grandes Cènes représentent toutes deux *la Madeleine aux pieds de*

(1) Il faut ici mentionner un document curieux qui est conservé et encadré aujourd'hui près du tombeau de *Paul Véronèse*, à St-Sébastien, à Venise. C'est le traité fait par lui avec le couvent de San-Giorgio Maggiore, pour lequel il fit ce célèbre tableau des *Noces de Cana*. Il y est convenu qu'il touchera 90 ducats pour prix de son œuvre, et que le couvent subviendra à tous ses frais et à sa nourriture pour lui et deux aides, pendant tout le temps de l'exécution de l'ouvrage. (*Note de l'auteur.*)

Jésus chez Simon le pharisien, sujets traités tout différemment : l'un fut fait à St-Sébastien en 1570 et ne perd un peu, que par comparaison des trois autres ; l'autre, dans le réfectoire des Pères Servites ; ce dernier fait aussi partie du musée du Louvre ; Louis XIV l'avait demandé à ces Pères qui le lui refusèrent ; sur leur refus, la République le fit enlever, en 1665, pour lui en faire présent. La scène se passe sous un immense portique en demi-rotonde ; de magnifiques palais décorent le fond du tableau ; les têtes sont, en général, de beaucoup supérieures à celles des *Noces de Cana* ; ce sont de superbes têtes juives qu'il avait pu choisir à son gré, tandis que dans les *Noces de Cana*, il avait été obligé de faire des portraits, ce qui peut expliquer la différence qui est généralement reconnue par les artistes et les hommes de goût.

La quatrième enfin de ces Cènes représente *Jésus et ses apôtres, chez Simon Levi le publicain* ; elle fut faite à St-Jean en 1575 ; la composition consiste encore en une immense table, placée sur une espèce de terrasse sous un triple portique orné de figures sculptées ; on arrive à cette terrasse par deux escaliers placés à droite et à gauche du tableau et occupés par des soldats et des serviteurs ; des monuments admirables, comme toujours, d'élégance et de perspective aérienne, décorent le fond de cette composition, aussi importante que les autres comme dimension.

Ce tableau est d'un fini plus précieux que les autres, mais il manque de franchise et de fermeté.

Ces sujets de festins ont été répétés par *Paul*

Véronèse plusieurs fois, dans différentes grandeurs et à différentes époques, entre autres celui qui fut exécuté pour le réfectoire des moines de San-Nazario et San-Celso. Il se trouve aujourd'hui à Gênes, au palais Doria ; il est moins grand que ceux précédemment cités, mais ne leur est pas inférieur ; une autre de ces Cènes fut envoyée de Venise à Gênes, et était dans la famille Durazzo, avec la *Madeleine*, qui est une merveille.

Il exécuta de plus, dans ce genre, *la Cène de l'Eucharistie*, à Ste-Sophie de Venise ; une autre du même sujet et d'un travail plus délicat, placée aujourd'hui à Rome, dans le palais Borghèse ; *le festin que Grégoire donne aux pauvres*, chez les Servites de Vicence ; d'autres, dans différentes galeries de Venise.

Toutes ces œuvres sont magnifiques de grandeur et de majesté ; avant *Paul Véronèse* personne n'avait déployé ce luxe d'architecture qui sert, pour ainsi dire, de cadre à ses personnages, et en commande tout naturellement la composition. Il y faisait, sans difficulté et sans désordre, entrer un nombre considérable de figures ; pour éviter la confusion, il se servait, disent les historiens, de petites figures modelées en cire et appelées *maquettes*, qu'il arrangeait et disposait suivant les exigences de sa composition ; il en avait même, dit-on, un si grand nombre, qu'il pouvait faire figurer tous ses personnages sous ses yeux, habillés des étoffes nécessaires, ce qui explique l'air et l'espace qu'il y a dans ces réunions merveilleuses, et la dégradation de perspective d'une figure à l'autre, dans des plans différents. Il était constamment entouré d'étoffes et de

vases de la plus grande richesse, avec la lumière et le chatoiment desquels il se plaisait à lutter ; de plus, il avait l'avantage inappréciable de pouvoir peindre les riches costumes de son temps ; les fonds de ses tableaux sont toujours clairs et sentent le jour de midi, heure à laquelle se font encore les repas en ce beau pays ; toute la lumière est toujours dans le ciel, le reste n'est éclairé que par accidens.

On a souvent raconté que quand le tableau des *Noces de Cana* fut exposé au musée de France, les jeunes élèves de ce temps, déjà artistes, furent consternés, disant : Nous nous sommes perdus ! Nos maîtres nous ont égarés... Tout en rendant justice à cette œuvre si magnifique, on peut dire, en laissant de côté toute partialité, qu'ils s'égarèrent aussi dans ce découragement : la *Transfiguration* de Raphaël est autre chose et n'en est pas moins un des chefs-d'œuvre *d'art* ; la peinture, comme la littérature, a un coloris pour la poésie et un pour la prose ; il y a deux genres de sublime : celui de la poésie et du sentiment, comme on le comprenait à Rome et à Florence, et celui de la richesse et de l'imagination que les Vénitiens ont porté à la dernière perfection.

Toute discussion devrait finir à ce point.

Avant d'achever la suite des œuvres de ce grand peintre, il reste à parler d'une colossale et sublime composition qui lui valut l'honorable distinction de chevalier de l'ordre de St-Marc ; cette peinture forme le plafond de la grande salle du Conseil au palais ducal ; elle fut exécutée dans les derniers temps de sa vie, et représente *Venise triomphante*, sous la forme d'une admirable femme revêtue de la

pourpre royale, placée dans le haut de la composition, elle est couronnée par la gloire, célébrée par la renommée, entourée de figures allégoriques, l'honneur, la liberté et la paix; Junon et Cérès offrent les emblèmes de la grandeur et de la prospérité. La partie supérieure du tableau est ornée d'une magnifique architecture soutenue par de riches colonnes torses; plus bas, dans une galerie, on voit une multitude de matrones avec leurs enfants, et d'hommes dont les costumes indiquent les divers rangs et les dignités différentes; des guerriers à cheval, des armes, des enseignes, des prisonniers et des trophées de guerre occupent le premier plan de la scène.

Ce tableau, ou plutôt cet immense ovale, est un abrégé des merveilles à l'aide desquelles *Paolo* fascinait les yeux en présentant un ensemble ravissant formé d'une multitude de détails agréables, des espaces aériens, brillant d'une lumière fraîche et pure, des édifices somptueux qu'on voudrait parcourir, etc., etc.

Cette magnifique composition représente réellement une des belles époques de la vie de Véronèse, et devrait clore la suite innombrable de ses travaux. Je vais cependant essayer de terminer d'une manière rapide la longue énumération des peintures du palais ducal, quoique je ne suive pas de cette manière l'ordre chronologique, ordinairement usité.

Dans la même salle du grand Conseil se trouvent deux autres tableaux peints à la même époque que *Venise triomphante*, ce sont : 1° *Le retour du général Pietro Mocenigo, après la prise de Smyrne.* — 2° *La défense de Scutari par le courageux capitaine Antonio Loredano, contre les Turcs.*

Dans la salle du grand Conseil, on voit plusieurs autres tableaux dont l'exécution fut décrétée par le sénat, et faits en concurrence avec le Tintoret, savoir : 1° *Le doge Sebastiano Veniero, un des plus fameux héros de la République Vénitienne, rendant des actions de grâces à Dieu, pour la victoire remportée par lui sur les Turcs ; des Anges lui apportent les symboles du triomphe.* 2° *Une Venise triomphante sur un trône ; la Justice et la Paix l'accompagnent.* 3° *Le doge Veniero faisant un sacrifice, pour enseigner que la religion était un des principes de la République de Venise.* 4° Enfin *le Triomphe de Neptune et de Mars.*

Huit figures allégoriques sont peintes dans les caissons de cette salle.

L'enlèvement d'Europe est aussi une des merveilles du palais ducal.

Il faut encore mentionner à Venise une très belle peinture exécutée pour les dames du couvent de Ste-Catherine, c'est *le Mariage de cette Sainte* ; tous les anges et les archanges assistent à cette splendide cérémonie. Ce tableau est d'un aspect clair et argentin.

Il lui arriva, dans un couvent de dames, une aventure qui, je crois, peut intéresser : il avait peint, pour ce couvent, un tableau représentant le *Paradis* ; observant les règles de l'art, il avait fait les figures du fond, moins terminées que celles des premiers plans, et plus adoucies de couleurs ; ces dames chuchotaient entre elles, et parlaient du mécontentement qu'elles éprouvaient de ne pas voir assez de bleu, de vert et de rouge, et de ne pouvoir discerner

les cheveux et les cils des yeux des personnages ; quand arriva un peintre flamand , avec ses petits tableaux dorés qui éblouirent les yeux de ces bonnes sœurs ; elles ne tardèrent pas à se repentir de n'avoir pas employé un tel peintre pour l'exécution de leur *Paradis* ; elles se disaient, en se joignant les mains : quels beaux yeux ! comme ces cheveux sont jolis ! — D'autres louaient les lèvres de corail et la finesse des couleurs?... Une d'elles, enfin, s'avisa de proposer de changer la peinture de *Paolo* contre un des petits tableaux qu'elle tenait dans ses mains ; les autres, trouvant l'occasion avantageuse, appuyèrent cette proposition et changèrent le diamant contre le verre. *Paul Véronèse*, tout fier, reprit son tableau et le vendit 400 écus d'or (1).

Avant de quitter Venise, revenons un instant au palais Pisani, où se trouve le tableau admirable de *la Famille de Darius présentée à Alexandre* ; l'expression des têtes y est superbe.

La famille Baviacqua possédait de ses ouvrages ; les ancêtres de cette famille l'avaient protégé ; on voit même un tableau représentant *un des membres de cette famille près duquel Paolo* se peignit lui-même, sous le costume d'un serviteur ; humble hommage de reconnaissance qui, à cette époque, n'avait rien de servile.

Il ne faut pas oublier un tableau placé, aujourd'hui, au musée de Venise et qui est d'une grande beauté ; je veux parler de la *Grande sainte Famille*, où l'on voit figurer *saint Jean, saint Jérôme et saint*

(1) Tiré de Ridolfi.

Marc en costume de cardinal. Ce tableau célèbre faisait partie du musée du Louvre avant 1815.

Venise, enfin, est remplie de ses peintures; il n'y a pas de palais, pas d'église, pas de couvent, où il n'ait laissé la trace de son passage.

A St-Sylvestre, *une Adoration des Mages.*

A Monteguana, au dôme, *une Transfiguration et une Ascension* ;

A St-François de la Vigne, *une sainte Famille entourée de divers saints*, et *une copie de la Cène*, donnée à Louis XIV; elle a été faite par Valentin Lefèvre;

A St-Pierre St-Paul, *la Représentation de ces deux saints*;

A St-Joseph, *une Nativité* ;

A St-Luc, *ce saint écrivant l'Evangile* ;

A St-André, *saint Jérôme dans le désert* ; ce tableau est un de ceux où Véronèse s'est distingué pour l'exécution du nu ;

A St-Julien, *une Cène et Jésus soutenu par des Anges* ;

A St-Jean — St-Paul, *une Nativité* ;

A Murano, aux environs de Venise, *un saint Jérôme dans le désert.* (Sujet probablement répété par lui.)

Au palais d'Oriago, qui a appartenu au signor Girolamo Grimani, son protecteur, qui l'avait emmené à Rome, on voit de très belles fresques.

Je ne puis encore passer sous silence le *Martyre de saint Georges*, à Vérone; tableau admirable, au haut duquel est représenté le *Ciel prenant part au Martyre de ce saint, saint Pierre et saint Paul*

intercédant pour lui ; les nus, notamment ceux du martyr, sont d'une beauté irréprochable.

A Rimini, *un saint Julien de Rimini* ; tableau très précieux de fini et d'exécution.

La Sant' Afra de Brescia et *la sainte Justine de Padoue*, sont deux immenses compositions que l'on voit dans ces deux villes ; elles ont beaucoup souffert. On voit aussi à Padoue *un saint François* et *une Ascension* ; les *Apôtres* qui figurent dans ce dernier tableau sont d'un peintre nommé *Damini*, les premiers ayant été furtivement coupés et dérobés.

A Gênes, au palais Durazzo, *Olinde et Sophronie*, tableau superbe de coloris et de mouvement ; et au palais Caregu, *une Adoration des Mages*.

A Florence (galerie publique), *une Esther devant Assuérus* ; *un Christ sur le Calvaire*, admirable de désolation. Un *Portrait de vieillard, vêtu d'un costume à fourrures rouges* ; un *Mariage de sainte Catherine* ; tableau exquis et harmonieux.

Au palais Pitti, *le Portrait de la femme de Véronèse*.

A Vicence, à Santa-Corona, *une Adoration des Mages*.

A Trévisé, on voit un tableau représentant *la Justice* ; c'est une fresque transportée sur toile.

A Rome, au musée du Vatican, *une sainte Hélène*, qui est de son beau temps ; au palais Borghèse, *le massacre des Innocents*, terminé comme une miniature, et *saint Jean prêchant dans le désert*, entouré de cinq à six figures admirablement groupées.

On voit des peintures de Véronèse dans toute l'Italie, à Trévisé, à Padoue, à Vicence, à Vérone,

à Brescia, à Bergamo, à Gênes, à Murano, notamment dans le palais du signor Camille Trevisano, à Torcello.

Outre les peintures exécutées par lui pour les Etats Vénitiens, il recevait des commandes de toutes les capitales (1). Vienne, Rome, Turin, Modène, Londres, Amsterdam, Anvers et Paris sollicitèrent la faveur de posséder quelque-une de ses œuvres. *M. du Housset, ambassadeur de France à Venise*, lui acheta, à cette époque, un tableau représentant le *Martyre de sainte Justine*, le même sans doute, qui, aujourd'hui, est retourné à la galerie de Florence, et qui est une délicieuse composition; puis la *Conversion de la Madeleine*, une *Résurrection* et *Vénus et Adonis*; je ne sais ce que ces derniers sont devenus.

Il fit, pour un certain Melchior Piovano di San Fosan, *l'Histoire de Geneviève de Brabant*, légende racontée tout au long par Ridolfi qui avoue ne pas connaître le nom de cette héroïne.

Je termine enfin ici la longue énumération d'une partie des œuvres de ce puissant génie (2).

Il laissa à sa mort un nombre considérable de toiles inachevées et de fresques non terminées, notamment, un *Départ de l'Armée Vénitienne pour la Croisade*; tableau commandé par le Sénat et la République.

(1) Il ne voulut jamais quitter l'Italie, sa famille et ses amis, malgré les sollicitations pressantes qui lui furent faites, notamment par Philippe II, roi d'Espagne, qui voulait le charger de la décoration de l'Escorial. (RIDOLFI.)

(2) Ridolfi catalogue, pour ainsi dire, toutes les œuvres de Paul Véronèse; j'espère être assez heureux pour donner plus tard une traduction littérale et complète de cet auteur.

(Note de l'auteur.)

Il faut aussi parler d'une composition originale où il représente *saint Antoine de Padoue prêchant* ; les poissons sortis de l'eau forment son auditoire. Ce tableau est aujourd'hui au palais Borghèse.

Paul Véronèse faisait aussi des dessins merveilleux pour ses compositions : ils sont pour la plupart exécutés à la plume, bien arrêtés et lavés au bistre ou à l'encre de Chine ; ils sont très finis et font les délices des amateurs. Il travailla aussi à des dessins pour être copiés en tapisserie.

C'est à Venise que ce grand homme rendit son âme à Dieu, en 1588, le 20 mai, jour de la 2^e fête de Pâques. Il était âgé de 56 ans ; il mourut d'une fièvre aiguë qu'il gagna à la suite d'une procession faite à l'occasion d'une indulgence accordée par le Pape.

Son frère et ses deux fils lui firent faire de magnifiques funérailles à St-Sébastien, où il fut enterré au milieu de ses œuvres.

Son tombeau, en pierre, est très-simple ; son buste, sculpté par *Matteo Carneri* en est le seul ornement ; au dessous est cette inscription :

PAVLO CALIARI VERONENSI PICTORI
NATVRÆ ÆMVLO ARTIS MIRACVLO
SVPERSTITUTE FATIS FAMA VICTVRO ;

et sur la pierre qui recouvre sa dépouille mortelle, ce seul souvenir :

Paulo. Caliaro Veron. Pictori celeberrimo
filii et Benedic. frater Pientiss.
et sibi Posterisque
Decessit XII kalend. Maij
M. D. LXXXIII.

En mémoire de ce grand peintre, il reste encore son *portrait peint par lui-même* ; il fait partie de la galerie des portraits des peintres à Florence.

Son frère, *Benedetto Caliari*, qui lui survécut et ne mourut qu'en 1598, âgé de 60 ans, lui peignait souvent les fonds de ses tableaux et surtout les parties d'architecture ; il était fort habile dans cet art ; il cultiva également la peinture avec succès.

Paolo laissa deux fils, *Carlo* et *Gabriele*, qui, héritiers de ses talents, terminèrent, ainsi que leur oncle, les tableaux de leur père. On lit même dans quelques tableaux : *herædes Pauli Caliari Veronensis fecerunt*. L'aîné mourut à 26 ans, en 1596 ; il aurait, dit-on, surpassé son père ; le second, *Gabriele*, plus adonné au commerce, et artiste-amateur distingué, mourut victime de son dévouement, pendant la peste qui, en 1651, désola une grande partie de l'Italie.

Outre son frère et ses fils, *Paolo* laissa un seul élève, nommé *Giovan-Antonio Fasolo* ou *Fasolo*, de Vérone, qui avait déjà de la réputation en 1563 ; son maître faisait le plus grand cas de lui. Il peignit, notamment à St-Roch de Vérone, un tableau représentant le *Miracle de la Piscine*, dans lequel il imita tellement la manière de Véronèse, que ceux qui n'en connaissaient pas l'auteur, l'ont toujours attribué à son maître. Il composa aussi, pour la salle du Podestat, plusieurs vertus morales ; on raconte qu'étant arrivé à la fin de son œuvre, des envieux brisèrent la charpente de son échafaudage ; il tomba et se rompit la cuisse ; événement qui causa sa mort à l'âge de 44 ans (1).

(1) Baldinucci.

« *Paul Véronèse* » dit M. de Piles « était homme » de bien, pieux, civil, officieux, religieux dans ses » promesses, soigneux dans l'éducation de ses en- » fants, magnifique dans ses manières d'agir, aussi » bien que dans ses habits ; et quoiqu'il eût amassé » beaucoup d'argent, il n'avait pas d'autre ambition » que de devenir habile peintre. Il avait une haute » idée de la peinture, et répétait souvent que la » peinture était un don du Ciel ; que pour en bien » juger, il fallait avoir de grandes connaissances ; » qu'un peintre, sans le secours de la nature pré- » sente, ne ferait jamais rien de parfait, et qu'on » ne devait mettre dans les églises que les pein- » tures sortant d'une main habile, parce que l'ad- » miration excitait la dévotion, et qu'enfin la » partie qui couronnait toutes celles de la pein- » ture, consistait dans la pureté et l'intégrité des » mœurs (1). »

A ce bel éloge, il faut ajouter qu'il fut l'ami de ses rivaux ; *le Titien* et *le Tintoret* avaient pour lui la plus grande estime ; ils furent constamment en concurrence ensemble, et il est certain qu'une si noble émulation n'a pas peu contribué à ses progrès.

Quoique *Paolo* eut vécu sans souvent songer à ses affaires qui, d'abord, furent assez mauvaises pour l'obliger à se soustraire à ses créanciers, en vivant dans des monastères, l'activité prodigieuse qu'il apportait dans ses travaux lui acquit cependant assez de fortune pour soutenir honorablement sa famille

(1) Cet éloge de Paul Véronèse est tiré en entier de Ridolfi, son historien. (Note de l'auteur.)

et la dignité des arts ; ses œuvres, du reste, respirent cette noble indépendance qui est le cachet d'un génie élevé et d'une âme peu commune.

On peut encore, à l'appui des témoignages transmis sur la noblesse de son caractère qui, sous certains rapports, ressemblait beaucoup à celui du *Titien*, citer un exemple de sa générosité : ayant été reçu honorablement dans une campagne aux environs de Venise, dans la maison Pisani, il fit un tableau représentant la *Famille de Darius* (mentionné plus haut), et le laissa en s'en allant ; ce tableau renferme les portraits de toute la famille Pisani.

Ses premiers essais avaient été des coups de maître ; il était devenu le rival du *Tintoret*, et ses ouvrages consciencieux et réfléchis furent presque tous faits en concurrence de cet homme fougueux. Il n'égalait point la force du pinceau de ce dernier, ni la vigueur de sa composition ; mais il le surpassait de beaucoup par la noblesse avec laquelle il rendait la nature ; une imagination féconde, vive, élevée, beaucoup de majesté et de vivacité dans ses airs de tête toujours naturels, la richesse de son ordonnance, l'ensemble de la composition rendu d'une manière telle, que beaucoup d'observateurs ont remarqué que ses tableaux, ainsi que ceux de la même école, ne pouvaient être divisés, tant les parties se tenaient étroitement liées entre elles ; ce qui n'arrive point aux autres écoles. L'élégance dans ses figures de femmes, la fraîcheur extraordinaire de son coloris argentin, impossible à copier à cause de la prestesse de l'exécution franche et hardie, la vérité et la magnificence des draperies, voilà ce qui caractérise surtout ses remarquables productions.

Véronèse peignait avec une rapidité étonnante ; ses couleurs semblaient avoir été posées vierges dans leur pureté ; sa palette était la toile sur laquelle les couleurs se mélangeaient. *Baldinucci* prétend qu'il préparait tous ses tableaux dans un aspect de demi-teinte, égale dans toute la composition, qui, ensuite, avec une prestesse et un savoir infinis, étaient rehaussée de touches lumineuses dans les parties éclairées. Souvent même, dit cet auteur, les lumières les plus vives de ses tableaux étaient retouchées à la gouache (*guazzo*), ce qui fait que beaucoup des œuvres de ce maître ont été gâtées par des hommes assez inexpérimentés, qui, voulant laver le tableau, enlevèrent toute cette fleur qu'une main hardie y avait résolument donnée.

On comprend facilement que cette manière, grande et simple, de peindre pouvait seule avoir ce résultat brillant qui met les œuvres de *Véronèse* en état de soutenir la lutte avec la nature même ; mais aussi, il faut l'avouer, que de science il faut pour opérer ainsi !...

Pour résumer, enfin, on peut dire que son dessin, sans être irréprochable, était ferme et vrai, que sa couleur doit servir de guide à ceux qui veulent se perfectionner dans le clair-obscur, qu'il composait avec une facilité extraordinaire, et que chacun de ses tableaux était digne de lui ; il a eu l'honneur de les voir presque tous copiés de son temps ; c'est une mine inépuisable pour ceux qui savent l'apprécier.

Le Guide disait de lui que s'il avait à choisir entre tous les peintres, il désirerait être *Paul Véronèse* ; que dans tous les autres on reconnaissait

Part, mais que dans les ouvrages de *Paul*, la nature se montrait dans toute sa vérité.

La Galerie française, au Louvre, possède douze tableaux de ce maître :

Les Noces de Cana. (Mentionné plus haut.)

Le Repas chez Lévi le Publicain. (Mentionné plus haut.)

Les pèlerins d'Emmaüs. (Où il s'est représenté, lui et toute sa famille.)

L'Evanouissement d'Esther. (Tableau magnifique.)

Loth et ses Filles. (Magnifique esquisse.)

Jésus dans la Maison de Pierre. (Petite esquisse légèrement traitée.)

Jésus au Golgotha. (Tableau très riche de couleur ; les fonds ne sont qu'esquissés.)

Le Christ entre deux Larrons. (Tableau de cheval merveilleux.)

Suzanne au bain. (D'une vérité saisissante.)

Un Portrait de Femme.

Et deux Saintes Familles.

Le musée possède, en outre, 14 magnifiques dessins de ce grand peintre.

Avant l'exécution des traités de 1815, le musée impérial possédait encore :

1° *Le Martyre de saint Georges.* (Juste titre de gloire, qui a été replacé à Venise.)

2° *La grande Sainte Famille.* (Retourné au musée de Venise.)

3° *Un Christ au Tombeau.* (Tableau magnifique,

qui a beaucoup souffert par l'action du temps et a été restauré; il fut remplacé à Vérone.)

4° Et enfin, le plafond représentant *Junon versant des trésors sur la ville de Venise*, remis en place, aujourd'hui, au palais ducal.

On voit encore au palais de Versailles deux superbes tableaux de *Paul Véronèse*; le premier sert de plafond à la chambre à coucher de Louis XIV, et représente *Jupiter foudroyant les Titans*; ce tableau fut enlevé à la galerie du Conseil des Dix, par l'armée Française, lors de la première campagne d'Italie. Le deuxième, provenant de la même origine, sert également de plafond au salon dit du grand Couvert de la Reine et représentant *saint Marc couronnant les vertus théologiques*.

L'ancienne collection de Louis XIV se montait, dit-on, à 26 tableaux de *Paul Véronèse*.

On peut encore citer un beau *Portrait de Femme* dans le musée de Nantes, et deux tableaux représentant, l'un *la Femme adultère*, et l'autre *une Adoration des Mages*, qui tous deux font partie du musée de Bordeaux.

LITTÉRATURE.

Communication de M. Loriquet.

LA QUIQUENGROGNE,

par M. Emile CHEVALET.

Il y a plusieurs années qu'on annonçait, sous ce titre, un roman de M. Victor Hugo. Ce livre, prôné d'avance, devait servir de pendant à Notre-Dame de Paris. L'auteur, disaient les prospectus, se proposait d'y développer ses idées sur la féodalité militaire et civile, comme Notre-Dame de Paris lui avait servi pour exposer celles qu'il avait sur la féodalité religieuse et ecclésiastique. Je ne sais si M. V. Hugo a jamais eu dessein semblable en écrivant Notre-Dame de Paris : on peut en douter en lisant son ouvrage ; mais le pendant de Notre-Dame de Paris n'a pas vu le jour, il n'a même jamais été fait, que je sache. En attendant que M. V. Hugo daignât traiter le sujet annoncé, pour répondre à l'empressement de ses éditeurs et de ses prospectus, M. Emile Chevalet s'est emparé du titre la *Quiquengrogne*, comme d'un bien qui appartenait à tout le monde ; et, sans se préoccuper des scrupules du maître à l'égard des capitalistes associés pour l'exploitation de ses œuvres passées, présentes et à

venir, il nous a donné l'ouvrage intéressant dont je viens vous entretenir.

Le titre n'est autre chose que le nom de la scène où se passent les événements racontés par M. Chevalet. Il est juste que vous sachiez où nous allons avec notre auteur, avant d'apprendre ce qu'il prétend y faire. Qu'est-ce donc que la Quinquengrogne ?

Si le nom flatte peu l'oreille, la chose n'était pas plus agréable aux yeux. Figurez-vous quelque châtelain dont la force a fait le droit, et qui a besoin de faire sentir le joug au vilain pour être assuré de ses respects; un seigneur, duc, comte ou baron, autour duquel s'agite une population inquiète, qui dispute pièce à pièce avec elle toutes les parties de la souveraineté : pour tenir les mutineries en échec et n'en être pas toujours à batailler avec elles, il voudrait bien muscler court et serrer ces têtes remuantes. Rien ne commandera mieux le respect aux manants comme aux bourgeois qu'une bonne garnison, bien armée, bien fournie de tout ce qu'il faut pour se soutenir en pays ennemi, surtout si elle est abritée derrière de solides murailles. Château, tour ou donjon, le retranchement seigneurial s'élèvera tout près d'eux, malgré qu'ils en aient; il demeurera, comme une perpétuelle menace, au dessus de leurs habitations, au dessus des places et des rues de la cité, au dessus des remparts même avec lesquels ils avaient cru protéger à tout jamais ce qu'ils appelaient leurs droits et leurs franchises.

Il n'est pas de localité d'une certaine importance, au moyen-âge, où l'on ne pourrait montrer des constructions féodales de ce genre.

Au nombre des vingt-quatre tours qui flanquaient le château de Bourbon-l'Archambault, il y en avait deux remarquables surtout par leur grosseur : l'une se nommait l'*Admirale*, et l'autre la *Quicangroigne* ou *Quiquengrogne*. La dernière, seul débris de ce formidable assemblage de pierres, sert aujourd'hui de beffroi. Quand le duc Louis I fit travailler à sa construction, les bourgeois se plainquirent de ce qu'elle dominerait et battrait la ville, ils se soulevèrent et voulurent chasser les ouvriers. Mais le duc posta ses hommes d'armes autour des fondations, et fit continuer les travaux, répondant aux clameurs de ses vassaux : « On la bâtira, qui qu'en grogne. » Le mot est resté, vous le voyez, et longtemps encore ce ne fut pas un vain mot ; car ceci se passait de 1517 à 1541. La troisième enceinte de la ville de Tours, qui comprenait une tour également appelée *Quiquengrogne* (1), était de la même époque. On peut donc faire remonter au premier tiers du quatorzième siècle au moins, l'usage de cette dénomination. Nous la trouvons mentionnée dans l'histoire de différentes villes, soit que l'opposition des habitants l'ait originairement attachée à une construction semblable à celles dont nous venons de parler, soit qu'on la leur ait donnée depuis par analogie. Il n'est pas même toujours possible de pénétrer jusqu'aux raisons qui en ont motivé l'application.

Vous vous rappelez le château des archevêques de Reims, autrement dit *Château de la Porte de Mars*, terrible épouvantail dont on ne connaît pas

(1) Entre la porte du Chardonnet et la tour du Midi.

bien la fondation originelle, mais dont nos chroniques ont conservé le souvenir comme de l'objet perpétuel de la haine et de l'effroi de notre cité. A voir l'empressement que les habitants mirent à le détruire, quand ils en eurent la faculté, il est facile de s'imaginer leur déplaisir en le voyant s'élever; nos pères, sans doute, n'assistèrent pas à sa construction sans protester, sans *grogner*, comme dit l'histoire d'autres populations : Ils se plainquirent souvent des additions que le pouvoir archevêiscopal y apportait. Ils eurent aussi de fait leur *Quiquengrogne*, bien qu'aucune partie du château des archevêques ne paraisse avoir porté ce nom.

Mais j'oublie la *Quiquengrogne* de M. Chevalet, ou plutôt celle de St-Malo, dans laquelle il a placé son récit. Toutefois en vous parlant de la lutte des archevêques de Reims avec ses habitants, je m'éloignais peu de mon sujet : car l'histoire politique des Malouins est aussi tout entière dans leur persistance à refuser l'obéissance à leurs seigneurs directs, les ducs de Bretagne; et, quand plus tard le duché fut réuni à la France, ils boudèrent également Louis XII et François I, rongant leur frein, toujours insoumis. De la part de gens qui regardaient leur ville comme la cinquième partie du monde, on comprend cet orgueil.

Sans cesse en discussion au sujet de la régale, du tierçage, du past nuptial, des impôts, des droits de bris et de brefs de mer, etc., les ducs et les évêques de Bretagne entraînaient tour à tour les populations dans leur querelle. Les prélats bretons conservèrent jusqu'au xv^e siècle la prépondérance politique que ceux de France avaient perdue; ils

avaient toujours leurs sujets, leurs armées, leurs officiers, leurs revenus, et prétendaient ne relever que de Dieu et du Pape, même en dépit des déclarations contraires de ce dernier. L'évêque de St-Malo, plus que tout autre, était à même de soutenir de pareilles prétentions. S'autorisant de ce que l'île d'Aaron, sur laquelle s'élevait la ville, était dans le principe une dépendance de l'évêché, il prenait le titre de seigneur de St-Malo; les Malouins, jaloux de l'indépendance de leur commerce et de leurs murailles, faisaient volontiers cause commune avec lui; de fait, leur ville n'était guère autre chose qu'une république, dont l'évêque était le chef, et dont le chapitre était le sénat. Le droit d'asile, au milieu du déluge de lois pénales et de juridictions diverses qui inondaient les cités du moyen-âge, faisait de l'église et du cloître la sauvegarde de l'innocence ou la prison perpétuelle du crime; cette justice, qui s'élevait au dessus des justices humaines et comme hors de leur atteinte, en valait bien une autre: comme les meilleures choses, elle eut ses abus. Ce droit se trouvait attaché en Bretagne à tous les *minihis* ou lieux consacrés par la demeure ou la pénitence de quelque saint; la ville de St-Malo, qui en jouissait toute entière, était devenue surtout par là redoutable aux ducs. Les accusés, de quelque nation qu'ils fussent, s'y trouvaient en sûreté. C'était naturellement la retraite de tous les bretons qui avaient encouru la vengeance de leur souverain.

Longtemps donc les ducs furent impuissants contre le mauvais vouloir des Malouins. En 1363, Jean IV veut essayer d'établir un impôt sur les marchandises;

pour décider l'évêque et les habitants à s'y soumettre, il leur abandonne le tiers de ce qui se lèverait dans leur port, et les en exempte personnellement pour tout ce qui concerne leurs provisions de bouche. Encore promet-il de renoncer tout-à-fait à cet impôt trois ans après.

Assiégés par le duc en 1394, ils s'étaient donnés au pape d'Avignon, soutenant que l'évêque et le chapitre de St-Malo étaient seigneurs temporels et absolus de la ville, et tenaient immédiatement ce fief du siège apostolique, le priant, au défaut du roi de France, de pourvoir à leur défense. Cédés ensuite par Clément VII au roi de France, et rendus, malgré eux, par transport de Charles VI, au duc Jean V, en 1415, l'évêque, le chapitre et les habitants protestent et présentent une opposition au roi. Le duc est si peu sûr de son droit, ou plutôt il a tellement peur de le faire valoir, qu'en 1419, il demande au Pape des bulles qui lui assurent la souveraineté dans St-Malo. Le Pape lui accorda ce qu'il demandait, par une bulle du 24 mars 1424, dans laquelle il est dit, contre ce que prétendaient l'évêque et le chapitre de St-Malo, que la souveraineté aussi bien que la garde de la ville, du château et du territoire de St-Malo, appartenaient de tout temps aux ducs de Bretagne. « Cette confirmation authentique, dit D. Lobineau, n'empêcha pas l'évêque de faire une action d'éclat, qui fit voir qu'il était dans les mêmes principes que ses prédécesseurs. Revenant avec tout son clergé en procession de la chapelle de Notre-Dame du Laurier, le 29 mai, et rentrant dans la ville par la porte St-Thomas, il s'arrêta sur le pont et fit arrêter la procession,

pour regarder une nouvelle tour que l'on élevait par ordre du duc, et qui était déjà un pied hors de terre, tout joignant les murs; il demanda aux ouvriers par ordre de qui ils travaillaient; ils lui répondirent que c'était pour obéir au duc. Alors il protesta publiquement que la ville, les murs, les fossés et le fonds sur lequel on bâtissait cette tour appartenaient de plein droit à lui et à son église; il défendit au duc, à l'architecte et aux ouvriers de passer outre; enfin il prit un caillou qu'il jeta en présence de tout le monde sur l'ouvrage, comme une marque de sa protestation, et s'en fit donner acte, pour servir en temps et lieu. »

En 1425, nouvelle bulle de Martin V, confirmant la restitution de St-Malo au duc de Bretagne, et déclarant non fondées les prétentions et l'opposition de l'évêque, du chapitre et des habitants.

Réconciliés avec leur duc, dix-huit ans après, les Malouins veulent bien envoyer un député au sacre de François I^{er}, mais toujours en protestant pour le maintien de leurs prérogatives. Leur fidélité n'est pas moins douteuse sous ses successeurs.

En 1475, François II se vit encore obligé de demander au pape Sixte IV la permission de bâtir un château sur un fonds de l'église de Saint-Malo. « Ouverte aux criminels de toute nation, disait le duc, à cause du droit d'asile dont elle jouissait, il était à craindre que l'un de ces réfugiés ne vint à la livrer aux anglais. » Le Pape autorise le duc à faire ce qu'il demande, mais à la condition qu'il dédommagera le chapitre et que la compensation sera acceptée par des commissaires.

Assiégés , sous Anne de Bretagne , par les troupes de Charles VIII , les Malouins se défendent d'abord faiblement , puis ils se rendent , en stipulant la confirmation de tous leurs droits ; ils demandent notamment à être jugés par le chapitre ou par des magistrats de leur choix , et à ne relever que du parlement de Paris , où seront portés les appels (1492).

Mais la duchesse Anne est devenue reine de France et le roi Charles VIII est son époux. Abandonnés dès lors aux volontés de cette princesse , l'évêque , le chapitre et les habitants sont bien forcés d'obéir ; toutes les franchises , toutes les prérogatives et les parties du pouvoir pour lesquelles ils avaient si longtemps combattu s'en vont une à une ; la duchesse , qui sait à quoi s'en tenir sur leur soumission , prend chaque jour de nouvelles garanties. Elle veut bien exempter les Malouins de tout impôt , moyennant une rente annuelle de trois cents livres , parce que , après tout , ce sont les plus valeureux enfants de sa Bretagne et qu'elle a intérêt à voir prospérer leur commerce , mais elle met en même temps à exécution le projet que son père n'avait pu accomplir : elle fait construire à l'entrée de la ville une forteresse redoutable , destinée à tenir en respect cette indocile population , et qui rendra inutiles , en les coupant , les remparts derrière lesquels elle s'abritait. Le château , ainsi mis au carré et semblable à un immense char de guerre , avec les quatre tours qui le soutiennent aux angles , défie les Malouins et semble à l'abri de leurs agressions ; il logera bel et bien le gouverneur et les hommes d'armes de la duchesse.

Cependant les Malouins murmurèrent en voyant les tours s'élever au dessus du sol.

Quic en groigne
Ainsy sera
C'est mon plaisir,

leur répond la duchesse, à la manière du duc Louis I de Bourbon ; et, pour leur laisser à perpétuité sous les yeux ce rude, mais salulaire avertissement, elle ordonne de le graver en toutes lettres et en relief sur une des tours qui regardent la ville.

Ainsi se trouva baptisée la tour qui portait cette inscription. Elle a gardé ce nom de *Quic en groigne*, sans conserver l'inscription que des sots ont effacé dès le commencement de la révolution. Ne voulaient-ils pas alors détruire le château lui-même, et avec lui la trace des chaînes qu'ils avaient un moment portées de si mauvaise grâce ; comme s'ils rougissaient encore d'avoir été bretons, et qu'ils ne se fussent crus Français que du moment où disparaissait l'antique royauté de France qui les avait protégés contre les ducs !

Le château subsiste encore. Ses tours de granit ont plus de cent pieds de haut. Celle qui fait face à la *Quiquengrogne*, du côté de la ville, s'appelle la *Générale* ; la tour *des Dames* et celle *des Moulins* flanquent les deux angles attenants au bastion de Vauban qui forme ce qu'on appelle la *Pointe de la Galère*.

Tel est le château dans lequel s'accomplissent la plupart des faits racontés par M. Chevalet. Il me pardonnera, si j'ai donné ici moins de place à son livre qu'aux faits historiques et aux réflexions qui s'y rapportent. Il a lui-même exposé son dessein, je le laisserai donc parler.

« J'avais découvert, dit-il, en visitant la Quiquengrogne, une vieille inscription à peine déchiffirable et qui était absolument semblable à une autre que j'avais vue sur un mur en ruines de l'ancien château de Frapesles, en Berry. Ces inscriptions identiques me semblaient devoir appartenir à la même époque; et, chose plus remarquable, avoir été inspirées par la même pensée et gravées par la même main.... Un antiquaire que je consultai à ce sujet, reconnut que ces inscriptions dataient de la fin du xiv^e siècle, et fut d'accord avec moi sur leur identité absolue, avec cette différence pourtant, que celle de Frapesles avait précédé de quelques années celle de la Quiquengrogne. — A la fin du xiv^e siècle, le château de Frapesles servit de résidence à Jeanne de France, épouse répudiée du roi Louis XII; mais il y a loin de Frapesles à St-Malo, et je trouvai piquant de chercher à relier les anneaux éparpillés de la chaîne qui devaient me conduire à reconnaître comment on pouvait expliquer la presque simultanéité de cette inscription latine : *Nihil ex nihilo*, existant au manoir de la reine Jeanne, et dans la citadelle d'Anne de Bretagne. »

« Rien de rien : » Ceci est une loi générale à laquelle Dieu seul et les poètes font exception; et par poètes j'entends aussi les romanciers, qui, par métier, sont souvent appelés à faire de rien quelque chose. Un mot leur sert de thème pour des flots d'encre et de paroles. « Rien de rien : » Combien de volumes on pourrait faire avec cela! quelle mine inépuisable pour l'écrivain qui court après des idées! La rencontre seule d'une pareille inscription n'est-elle pas une bonne fortune? Quelle main l'a

tracée, quelle est l'intelligence capable de penser d'aussi sérieuses choses, qui a laissé son empreinte ici et là, en deux endroits si différents?... Dans cette seule question, il y a matière pour une longue histoire. Entre les deux inscriptions, il y a toute la vie d'un homme, peut-être même de plusieurs, et ce rien se trouve avoir enfanté un monde.

Entrons donc dans le monde que M. Chevalet vient de nous ouvrir.

Quelques mois après avoir été porté au duc d'Orléans, prisonnier à Bourges, les consolations d'un cœur dévoué, bien qu'abreuvé de ses mépris, Jeanne de France était venue à Frapesles et y avait fait un assez long séjour. En même temps un enfant naissait dans ce château; l'acte constatant qu'on l'avait ondoyé sous le nom de Louis-Yorik, déclarait qu'il était sans parents connus, et cependant il lui donnait la qualité de vicomte de Frapesles, de la volonté expresse de la princesse. Alix de Kerloguen, la fidèle et inséparable compagne de la duchesse, s'était chargée d'élever l'enfant, elle passait pour sa mère. Le chevalier de Lignac, auquel elle était fiancée, renonce à elle; la baronne de Kerloguen, sa mère, devenue folle de douleur, maudit sa fille qu'elle croit déshonorée.

Plus tard, Anne de Bretagne fait accepter à la baronne un asile dans le château de St-Malo. Alix elle-même, après la mort de Jeanne, vient habiter cette ville avec l'enfant devenu grand, qui passe toujours pour son fils et qui croit l'être. Une forte et pieuse éducation a développé chez Yorik les plus nobles qualités. Quand l'auteur nous le montre arrivant d'une course lointaine, sur son vaisseau

la princesse Jeanne, on devine, à sa connaissance des hommes et des choses, à sa noble confiance, au respect qu'il commande autour de lui, que le mystère de sa naissance cache une grande origine et qu'il n'est pas fait pour l'obscurité. Tandis qu'Alix garde religieusement dans son sein le secret qu'elle seule possède, et qu'elle fait tout pour détourner celui qui l'appelle sa mère d'entreprises trop élevées, la folle de la Quiquengrogne qui a l'intuition vague de ce qu'il est, rêve pour lui des destinées royales et le pousse à réaliser ses rêves ambitieux. Placé par les Malouins à la tête de leur milice, dans le moment où le château vient de recevoir une garnison française et le gouverneur que le roi François I^{er} a chargé de ses pleins pouvoirs, il attire les regards des nobles bretons, et prépare de concert avec eux la délivrance du duché.

En épousant le duc d'Orléans devenu Louis XII, la duchesse Anne avait stipulé qu'après elle et son mari, sa Bretagne passerait à l'aîné de leurs enfants. Le mariage de Madame Claude de France avec le duc d'Angoulême dérangerait ses plans, et Anne mourut sans que le fils qu'elle attendait pour lui donner la Bretagne arrivât; quand François d'Angoulême fut devenu roi de France, le sort du duché fut décidé. Rénée, seconde fille d'Anne, était sans droits sur la Bretagne; le dauphin, fils de François I^{er} et de Madame Claude de France, devenait l'héritier que désignait le contrat de mariage de la reine Anne: de gré ou de force, les bretons demandèrent à le recevoir solennellement en cette qualité. Ainsi fut consommée l'union de la Bretagne à la France.

L'auteur de la *Quiquengrogne* est resté dans les limites du vraisemblable, sinon du vrai historique, en imaginant un complot des nobles bretons pour rompre les chaînes de la Bretagne. La population agissante du pays était réellement, à cette époque, partagée en deux camps; les partisans de l'*union* ne l'emportèrent, aux états de Vannes, qu'en employant l'adresse et la corruption.

Il est permis d'admettre aussi, avec M. Chevalet, que les ennemis de la *servitude française* aient pu jeter les yeux sur Madame Renée de France, comme représentant mieux, au point de vue de l'indépendance de la Bretagne, le sang de la reine Anne. Mais, supposé que cette princesse eût écouté leurs propositions, quel secours, quelle influence utile même leur eût-elle assurés? L'auteur s'autorise en quelque sorte de cette impuissance pour amener Renée dans la Bretagne, avec mission d'étudier les besoins des nouveaux sujets du roi, de concilier les esprits, et surtout de calmer l'humeur bouillante des Malouins. La cour se défait d'elle cependant, la régente Louise de Savoie la voyait personnellement d'un mauvais œil: comment accorder cette mission de confiance donnée à une princesse suspecte, avec la politique que l'on suivait à Blois et telle que l'auteur l'a dépeinte?

En prenant les choses de plus haut, on pourrait encore se demander si c'est bien à St-Malo qu'il faut faire naître une ligue dont le but est de retirer la Bretagne des mains du roi de France pour la placer sous un chef à elle. Le lieu est-il bien choisi? Cette cité jusqu'alors n'avait jamais fait cause commune avec la Bretagne. En opposition perpétuelle avec ses ducs, et en dernier lieu surtout avec la duchesse Anne, son

cri et sa devise étaient, M. Chevalet l'a dit : « *Point breton, Malouin suis !* » La Quiquengrogne est là pour prouver que ce cri disait vrai ; l'inscription qu'elle porte au front est la réponse à ce même cri, il ne vous est pas permis de le faire mentir. Je sais bien que le complot est, à St-Malo, l'œuvre d'un seul; le vicomte de Frapesles agit dans l'ombre, dans le plus grand secret. Je sais de plus que le populaire est mobile en ses goûts comme en son humeur. Mais, si je permets que les Malouins reçoivent mal leurs anciens amis les Français, et qu'ils s'insurgent contre ceux qu'autrefois ils appelaient à leur aide, c'est parce que la présence d'une garnison est devenue menaçante pour les franchises auxquelles ils tiennent par dessus tout, c'est parce que cette garnison représente pour eux aujourd'hui le pouvoir ducal qu'ils n'ont jamais voulu reconnaître, c'est aussi parce qu'ils ont été provoqués par le fils du gouverneur, et que les suites de cette attaque ont été la mort de leur prévôt et la disparition de sa fille. A leur insçu les Malouins sont Français par le cœur et par les habitudes, par leur amour de l'indépendance principalement ; jamais vous n'en ferez des bretons : nous croyons l'avoir démontré au commencement de ce travail.

Quoiqu'il en soit, poursuivons. Madame Rénée de France est en Bretagne ; dès l'abord, l'entente la plus cordiale s'établit entre elle et le vicomte de Frapesles, ces deux âmes se sont comprises. Raoulette, la douce fille du sire de Bizien, du prédécesseur du vicomte dans le poste important de prévôt de la milice malouine, Raoulette, à laquelle le vicomte est fiancé depuis longtemps, son enlèvement, sa captivité dans la Quiquengrogne et les

dangers qu'elle court n'ont plus qu'un mince intérêt pour lui. Nous sommes loin du temps où Yorik provoquait le fils du gouverneur, le ravisseur de sa fiancée, et le jetait à la mer du haut de la Quiquengrogne. Arrêté lui-même par le comte de Charolles au milieu de ses plans, il avait vu le château tomber aux mains de la milice malouine, sans pouvoir s'employer à pacifier les esprits. Disons encore que ce comte de Charolles qui commande le château, n'était autre que le chevalier de Lignac. Alix a reconnu le fiancé qui l'a dédaignée; pressée par le danger de celui qui l'appelle sa mère, elle communique au gouverneur des preuves irrécusables de la haute origine d'Yorik. Malheureusement ce secret qui la réhabilite meurt avec le comte de Charolles; seulement quelques mots d'Alix avaient été retenus et portés à la cour de Blois; Rénée en avait eu connaissance, la folle de la Quiquengrogne lui avait répété que le vicomte de Frapesles devait être du sang des rois: « Madame Jeanne de France, disait la baronne, recevait bien souvent la visite de Charles VIII, du temps qu'Alix vivait près d'elle. » Et là dessus Rénée traitait Yorik de cousin, désireuse de lui donner publiquement cette qualité, et bientôt de se rapprocher de lui d'une manière plus intime encore. La politique des nobles bretons qui exige que la princesse appelée à régner sur la Bretagne épouse l'un d'eux; le danger qu'elle court en mer avec Yorik, sur le vaisseau *la princesse Jeanne*; l'ordre de revenir à Blois que lui intime la cour instruite de ses menées; et, par dessus tout, un irrésistible penchant l'entraîne à précipiter son mariage. L'évêque de St-Malo allait unir secrètement Yorik et Rénée.

quand Alix accourt et révèle à tous les deux ce secret religieusement tenu par elle. Ils étaient les enfants du même père ; la mère inconnue d'Yorik, c'était Jeanne de France, cette princesse délaissée, bannie de la présence de son roi et de son époux, pour céder sa place et son titre à celle qui depuis longtemps possédait le cœur de Louis XII.

Je passe rapidement sur ce qui suit et je néglige dans le récit de M. Chevalet la renonciation d'Yorik à réclamer ses droits sur la couronne de France, sa détermination d'aller chercher sur d'autres terres l'empire auquel son grand cœur et ses nobles facultés semblaient le destiner, son mariage avec Raoulette, leur mort enfin, de la main de ce fils du comte de Charolles qu'Yorik avait cru tuer et qui s'était chargé jusqu'alors d'épier sa conduite pour en rendre compte à la cour de Blois ; je ne dirai même rien de Jacques Cartier, l'élève d'Yorik et le chef de cette suite de navigateurs hardis que St-Malo a donnés à la France. Le fait de la naissance d'un fils issu légitimement du mariage de Louis XII et de Jeanne de France, domine ici tout autre intérêt. Supposé qu'il fût vrai, il aurait pu entraîner les conséquences les plus graves : même à l'état de supposition, il mérite au moins d'être examiné. Nous devons donc rechercher sur quels fondements on pourrait l'appuyer.

Il y a eu peu de princesses plus malheureuses que Jeanne, si toutefois on peut l'être, quand on supporte aussi patiemment les plus rudes épreuves. Tout le monde connaît sa vie, son mariage et la dissolution de cette union mal assortie, l'attachement constant qu'elle eut pour Louis XII, sa soumission au jugement qui la condamnait au pire des veuvages.

celui des épouses répudiées, sa constance et sa résignation, qui, non moins que sa piété, lui ont mérité des autels.

Nous avons déjà rapporté que Jeanne obtint à force de prières la permission de visiter son époux pendant sa détention à Bourges. Que se passa-t-il dans cette entrevue? L'infidèle époux fut-il touché de l'inaltérable dévouement de celle qu'il avait toujours si cruellement traitée? l'infortunée princesse reçut-elle de lui, comme le dit M. Chevalet, un accueil un peu cordial et capable de lui faire oublier tout ce qu'elle avait souffert? je ne sais. Ce bonheur, en tout cas, n'aurait pas été de longue durée. Désespérant de fléchir sa sœur en faveur du duc, elle s'adressa au roi seul et parvint à l'émuouvoir : « Vous aurez, lui dit-il, l'objet de vos regrets, et veuille le ciel que vous ne vous en repentiez pas ! » En sortant de prison, Louis d'Orléans renonça formellement à ses prétentions sur Anne de Bretagne, il se chargea même de négocier auprès d'elle l'alliance qui amena la réunion de la Bretagne à la couronne. C'était l'exposer à la tentation de faire ses affaires auprès d'Anne préférablement à celles du roi ; aussi n'eut-il pas le succès qu'on avait espéré de sa mission, et, si son amour ne fut pas payé de retour ouvertement, tant que vécut Charles VIII, Anne fut toute prête à se donner à lui, dès qu'il se pourrait, « ne désespérant pas tant de son » bonheur, comme dit Brantôme, qu'elle ne pensast » estre un jour reine de France régnaute, comme elle » avoit esté, si elle vouloit. Ses anciennes amours » luy foisoient dire ce mot, ajoute naïvement le ma- » lin biographe, car mal-aisément se peut-on dé-

» faire d'un grand feu quand il a une fois saisi
» l'âme. »

Cette même Anne, qui avait fait toutes sortes de difficultés à son mariage avec Charles VIII et qui avait feint alors de tenir à la parole donnée à Maximilien d'Autriche, elle si timorée, si scrupuleuse d'ordinaire à l'endroit des prescriptions de l'église et de la morale, ne trouva point que le mariage de Louis XII avec la fille de Louis XI pût l'empêcher de partager le lit et le trône de son amant. Seulement elle voulut qu'on mit au renvoi de Jeanne toutes les formes requises, que Jeanne fût, en un mot, légalement répudiée. De son côté, ce roi qui *ne vengeait pas les injures du duc d'Orléans*, ce Louis XII dont on a vanté la justice et la bonté, n'était pas moins oublieux des dévouements dont il avait été l'objet. Commynes s'en plaint : la conduite de Louis XII envers sa femme a donné trop raison à Commynes. Le beau rôle du reste dans ce procès déplorable ne fut pas du tout pour lui

« Jeanne, dit M. Chevallet, opposa des obstacles à cette répudiation, non pour conserver un rang qui n'avait plus à ses yeux la moindre valeur, encore bien moins dans le but de contraindre à la garder, un mari dont elle était certaine de n'avoir pas le cœur, mais seulement parce que ses convictions religieuses lui faisaient considérer l'annulation de son mariage comme un crime dont elle ne voulait pas être complice. » Rien n'est plus vrai, la fille de Louis XI protesta longtemps contre ce scandale ; mais, une fois le procès engagé, elle sut défendre pied-à-pied le terrain qu'on lui disputait. Elle démontra elle-même l'inanité des premiers motifs allégués ; elle

sut bien prouver en outre que la contrainte dont se plaignait Louis XII n'avait pas toujours existé pour lui, et que, s'il avait protesté différentes fois contre le mariage qu'on lui avait fait faire, il n'en avait pas toujours été de même dans leur vie intérieure. Quand son époux et son roi n'hésita pas à livrer à des juges vendus (1) les secrets de la couche nuptiale, Jeanne protesta hautement et refusa de subir des épreuves injurieuses ; son langage fut ferme sans arrogance, précis sans ostentation. Le point qu'elle s'attache le plus à combattre est précisément celui qu'il nous importait le plus d'éclaircir ici. On la disait impropre au mariage, on alléguait même comme preuve une lettre de son père au comte de Dammartin, par laquelle, lui annonçant le mariage projeté de sa fille avec le duc d'Orléans, Louis XI déclarait en quelque sorte qu'il s'y était décidé dans l'espoir qu'ils n'auraient pas d'enfants ; et, pour attester l'authenticité de cette lettre fabriquée, on faisait entendre une foule de témoins pour certifier que la signature était de Louis XI et le contre-seing de Tillart ; comme si Louis XI avait pu prévoir que sa fille serait stérile, à l'époque où elle fut promise, c'est à dire quand elle avait deux mois.

A l'égard de la consommation que le roi avait niée faiblement d'abord, puis formellement en dernier lieu, elle savait bien citer les occasions, les lieux, les propos même de Louis XII, à ce sujet, dans certains moments de bonne humeur, toutes les circonstances

(1) La décision était tellement arrêtée et convenue d'avance, que le Pape l'avait devancée lui-même en donnant les dispenses nécessaires en raison de la parenté qui existait entre Louis XII et Anne de Bretagne.

enfin propres à démontrer que ce prince mentait, quand il prétendait n'en avoir usé ainsi que par dissimulation et pour la paix, même après la mort de Louis XI, et que jamais il n'avait approché d'elle. Brantôme, avec sa franchise ordinaire, rapporte l'opinion la plus accréditée sur ce point. « Je croy, » dit-il, que son mary, comme j'ay ouy dire, l'avoit » fort bien connuë et vivement touchée, encore » qu'elle fust un peu gastée du corps. Car il n'estoit » pas si chaste de s'en abstenir, l'ayant si près de » soy et autour de ses costez, veu son naturel qui » estoit un peu convoiteux et beaucoup du plaisir de » Vénus, comme ses prédécesseurs. » Entre Louis XII jurant d'une part qu'il n'y avait pas eu consommation, et Jeanne déclarant de l'autre que sa conscience l'empêchait d'en demeurer d'accord, le choix n'était ni difficile, ni incertain; quand même Jeanne n'eût eu pour défense que sa vertu, et que le peuple ne se fût pas encore plu à chercher l'intervention du Ciel en sa faveur dans des miracles et des prodiges plus ou moins contestables.

On peut consulter sur tout cela le procès-verbal de dissolution du mariage; Duclos, dans son *Histoire de Louis XI*, en a donné des extraits d'après le manuscrit en 454 rôles qui existe à la Bibliothèque nationale, sous le n° 5974. Aucune pièce n'est plus propre, suivant moi, à établir le bon droit de Jeanne et l'abus qui fut fait de l'autorité religieuse pour complaire aux volontés de Louis XII et donner pleine carrière à l'intempérance qui devait hâter sa mort. La raison d'État et le besoin de donner un héritier direct à la monarchie ne furent pas invoqués, comme ils le furent plus tard dans une circonstance du même

genre ; mais les autres moyens employés étaient les mêmes , ils ne valaient pas mieux. Les théologiens de l'Université de Paris ne craignirent pas d'en dire leur sentiment , en présence même du Roi ; le peuple murmura hautement , et le triste succès de Louis XII que Jean de St-Gelais , son panégyriste, appelait *un tour fait selon Dieu et conscience* (1) , lui eut aliéné bien des esprits , s'il n'eût travaillé à devenir un bon roi , pendant que sa victime devenait une sainte.

Jeanne n'eut pu réclamer contre la séparation , sans donner lieu à des troubles qui eussent nui aux intérêts de l'État. A qui d'ailleurs se fut-elle adressée en ce monde ? Alexandre VI n'était pas homme à revenir sur une décision dont son fils avait reçu le prix. Elle eut donc recours à Dieu seul , et , retirée dans le Berry que le Roi lui avait donné , elle se livra tout entière à la vie religieuse qui avait toujours eu des attraits pour elle.

M. Chevalet a cherché à expliquer le silence de Jeanne au sujet de l'enfant dont il l'a supposée mère. « Devenue grosse , dit-il , dans un temps où Louis XII prétendait l'avoir traitée toujours comme sa sœur , un sentiment de pudeur l'empêcha d'avouer sa grossesse. Que n'eussent pas dit ses ennemis ?... Elle remit donc à plus tard de reconnaître publiquement le fils auquel elle devait donner le jour... Lorsque , par l'annulation de son mariage et par le silence qu'elle avait gardé jusque là , Jeanne se trouva dans l'impossibilité morale de faire constater la légitimité de son fils , elle se consola aisément de cette mauvaise fortune , disant que son Yorik serait bien plus

(1) Hist. de Louis XII , page 135.

heureux d'être élevé dans la médiocrité que dans la grandeur ; elle ajoutait qu'il était bien difficile , dans un haut rang , de conserver les belles qualités du cœur , et que le roi Louis XII en était la preuve , lui qui était si bon naturellement , et qui avait néanmoins à se reprocher de grands crimes envers elle. Enfin elle disait encore qu'elle avait tant souffert parce qu'elle était née sur le trône , qu'elle voulait épargner à son enfant adoré les douleurs inséparables du rang suprême. »

Ces motifs de la part d'une princesse telle que Jeanne , joints à la position étrange dans laquelle elle se trouva et au jour singulier qui ressort de ses déclarations dans son malheureux procès, suffirent à donner quelque vraisemblance au fait que M. Chevalet n'a pas craint de mettre en lumière , quoiqu'il fut inconnu à l'histoire. Il ajoute avec raison que la reine n'avait pas le droit de disposer ainsi de la vie d'un prince ; les rois et leurs familles appartiennent à l'État, c'est une loi commandée par la religion elle-même dans l'intérêt des sociétés , et que le droit public de la France a particulièrement consacrée ; Jeanne ne pouvait l'oublier , sans que la sagesse de son esprit eût été troublée par l'excès des infortunes dont elle avait fait la triste expérience ; à moins que cet ange ne tint plus à la terre et à ses intérêts , depuis qu'on avait tant fait pour l'en détacher, et que , s'exagérant d'une part les périls de la vie publique , et de l'autre les avantages de l'obscurité , son amour de mère chrétienne préférât pour son fils ce dernier héritage avec les grâces célestes qui le suivent. Ainsi nous la présente , en effet , M. Chevalet , et ce caractère , aussi vrai que touchant ,

tracé par la pieuse Alix de Kerloguen et souvent reflété par elle, n'est pas le moindre intérêt de son livre.

Nous avons été trop long pour nous étendre davantage sur les mérites que nous avons reconnus dans l'ouvrage de M. Chevalet. Disons seulement que son action marche d'elle-même, sans embarras, comme sans l'aide des grands moyens que le drame moderne a inventés dans ses moments de détresse. Un lecteur difficile trouverait peut-être un peu de lenteur au début, la suite ménage d'agréables jouissances à sa persévérance. Sans employer les mots sonores, les images à effet et les singularités, M. Chevalet a quelquefois de bonnes fortunes de style, comme dit M. Hugo en parlant de Sauval. Plus simple et plus vraie, plus morale surtout, sa *Quiquengrogne* est quelque chose de mieux qu'un pendant de *Notre-Dame de Paris*.

Lecture de M. Gaiet.

LE VOYAGE DE GERBERT EN ESPAGNE.

Au milieu du x^e siècle, un comte d'Urgel, qui était venu en pèlerinage à l'abbaye de St-Gérault, emmenait avec lui un jeune Aquitain. Ce jeune homme, sorti des rangs du peuple, avait été accueilli à l'âge de 10 ans comme un fils par l'abbé du monastère, et les membres les plus érudits de cette famille de moines en firent un si grand cas, qu'ils l'envoyèrent en Espagne afin d'y perfectionner son éducation scientifique, et de rapporter dans sa patrie les secrets de la science que pouvait posséder ce pays dont la renommée disait de grandes choses.

Ces moines avaient compris Gerbert, c'est à dire l'homme du x^e siècle, dont la vie pique le plus vivement la curiosité. Aux dons du génie sont venus se joindre en lui non seulement les souvenirs d'un voyage lointain, mais les contrastes d'une existence pleine de mouvement et de péripéties, d'une naissance obscure, qui atteint le dernier terme de la grandeur humaine.

J'ai voulu savoir s'il était possible de se rendre un compte à peu près exact des choses que Gerbert avait rapportées d'Espagne, je n'ai pu arriver qu'à

un résultat bien peu précis ; mais il m'a semblé que le plus sûr moyen d'approcher du vrai, était de comparer entre elles les deux civilisations, la civilisation chrétienne et la civilisation arabe : (car quoi qu'il ne soit pas certain, il est assez vraisemblable que Gerbert a pénétré jusqu'à Cordoue.) Par ce moyen , on est en mesure de résoudre la question plus générale , de savoir quels emprunts les chrétiens du moyen-âge ont fait aux peuples musulmans.

Les principales faces d'une civilisation sont : la législation , les sciences , les lettres , les arts , le commerce et la guerre. On peut, sans entrer dans de longs détails et d'après les faits les plus généraux , fixer sa pensée en comparant ces divers aspects des deux civilisations.

La première observation que fait naître l'histoire comparée des deux peuples , c'est que le x^e siècle est le dernier des siècles chrétiens pour la culture intellectuelle , et pour le désordonné et le décousu de la société extérieure : et , tout au contraire , c'est le grand siècle des mahométans ; c'est leur siècle de grande prospérité , de grande puissance , et du plus haut degré de lumières où ils aient pu atteindre. Il ne serait donc pas très humiliant pour nous qu'ils eussent été nos maîtres à cette époque et dans un seul moment de notre histoire. Nous pouvons être impartiaux , et généreux même, dans nos jugements à leur égard , sans qu'il en coûte beaucoup à notre amour-propre. Il est de fait , cependant , que nous n'avons guère de concessions à faire.

Les règnes d'Abdérane II , d'Okam , d'Abdérane III en Espagne , le règne des califes d'Égypte , de Syrie et de Perse , à la même époque , sont mémorables

et jettent un grand éclat. Bagdad, Damas, Bassora, Alexandrie et Cordoue étaient des centres d'activité, de richesses et même de savoir.

Les mosquées de Damas et de Cordoue, le palais de l'Alhambra, avec ses élégantes et légères colonnes multipliées à l'infini, avec sa cour des Lions si vantée, nous disent assez à quel point de splendeur était montée l'architecture.

La supériorité de leurs armes se démontre par le fait : ils dominaient en vainqueurs depuis les régions qui s'étendent entre l'Euphrate et l'Indus jusqu'à l'Océan atlantique. Leurs conquêtes enfermaient l'empire Grec dans un cercle de jour en jour plus étroit. Les soldats chrétiens d'Espagne revenus de leur abattement, commençaient, il est vrai, à leur disputer la victoire ; et, au x^e siècle même, Ramire II, roi de Léon, sut anéantir, dans la journée de Simancas, une armée de 150,000 arabes commandée par un capitaine tel qu'Alexandre III. Toutefois, on doit avouer que, jusque là, ils avaient eu la supériorité de la discipline militaire, qui est d'un si grand poids pour le succès des armes. Aussi leur nom était redouté par le reste de l'univers, même alors qu'il y avait en Occident un empereur qui s'appelait Othon I^{er}.

Par Adom, Alexandrie et la mer Rouge, ils étaient les courtiers du commerce entre l'Inde et l'Europe, et ils en profitaient avec assez d'habileté pour le temps ; ils ne s'oubliaient point dans les droits de transit, qui étaient fort élevés, alors qu'ils ne savaient accorder qu'une médiocre sécurité aux marchands. Plus tard, ils confectionnèrent de riches étoffes de soie, d'argent et d'or. Les tapis de Perse ont toujours

été une spécialité de cette nation ; mais ils ne purent jamais être les concurrents dangereux de Barcelone , de Gènes , Florence et Venise. M. de Sismondi nous a fait bien connaître la valeur commerciale de ces dernières villes. Je vais , d'après M. Dipping , dire un mot de Barcelone , qui nous est moins connue. Nous y trouvons , pendant le moyen-âge , toutes les institutions qui caractérisent une ville de commerce maritime de premier ordre ; un port défendu par des travaux importants et bien fréquenté par les navires étrangers , des chantiers de constructions , de vastes magasins , une douane , une bourse , un consulat , une municipalité , des fabriques , des dépôts de marchandises étrangères , enfin un magnifique arsenal construit aux frais de la ville : voilà ce qu'était une ville marchande chez les chrétiens du moyen-âge. Aussi , dans ses plus mauvais moments , l'Europe chrétienne n'avait rien à apprendre des Maures dans le commerce. Les Grecs de Constantinople les égalaient ou les effaçaient dans les objets de luxe , et les Occidentaux pouvaient s'en passer pour les usages ordinaires de la vie ; seulement , les brillantes étoffes que portaient les châtelains leur étaient envoyées de Grèce ou de Perse ; mais elles étaient échangées contre des produits de nos contrées.

Il s'en faut que les nations chrétiennes fussent toujours des modèles de bonne foi commerciale , mais la perfidie mahométane envers la race chrétienne n'avait point de mesure. Chacun sait ce qu'est devenue la mer Méditerranée pendant qu'ils en occupaient les principaux ports. Au lieu d'être la grande route qui réunit les trois parties du monde , elle était un piège continu qui la piraterie musulmane tendait au com-

merce. Il a fallu le génie de Ximénès et de Charles V pour rendre un peu de sécurité aux voyageurs chrétiens. Ce qui n'a pas empêché qu'une flotte du Grand Seigneur, avec lequel François I^{er} avait conclu une inconcevable alliance, par les soins de l'inconcevable Montluc ; cela n'a pas empêché, dis-je, que cette flotte ne s'en retournât chargée de jeunes filles que les soldats turcs avaient arrachées des bras de leurs mères, en Provence, pour les conduire dans les harems de Constantinople, et ce ne fut pas pour la France un *casus belli*.

Les Musulmans ne peuvent revendiquer aucune des belles inventions qui ont valu au commerce son immense développement. La lettre de change, qui a donné au crédit ses proportions fabuleuses, est d'origine lombarde. Jamais Bagdad, Alexandrie et Florence n'ont compris l'économie politique comme Barcelone et Venise. Le doge Moncenigo est surpassé par les économistes du XIX^e siècle ; mais il reste leur père.

La supériorité arabe paraît plus décisive dans le domaine des sciences. Toutefois, la victoire est plus disputée par les Chrétiens qu'on ne le croit communément. Le *Trivium*, qui comprenait la grammaire, la logique et la dialectique, était cultivé chez nous avec zèle et non sans quelques succès. Mais le *Quadrivium*, qui comprenait les sciences que nous appelons aujourd'hui exactes, était tombé bien bas. Gerbert, cependant, n'était pas le seul savant qui leur fit honneur. Il a même trouvé un concurrent dans la cour d'Othon II. Dans une fête que l'empereur donnait à Ravenne, un duel scientifique fut établi entre Otrie et Gerbert, et la gloire du combat fut

partagée entre les deux concurrents. Otrie en savait assez pour redresser son émule sur un point de mathématiques. Le docte Montucla, qui s'est livré à des recherches très approfondies sur l'état des sciences chez les Arabes, convient qu'ils ne leur ont pas fait faire un seul pas. Ils avaient tout reçu de Constantinople; c'est de là qu'étaient venus leurs maîtres, et les disciples n'ont jamais pu égaler ces maîtres, déjà dégénérés du Bas-Empire. De tous les livres qu'ils ont reçus des Grecs, ils n'ont pu en conserver un seul dans son intégrité. En les traduisant, ils interprétaient, ils bouleversaient les ouvrages, dits Montucla. Ils savaient faire de mauvais et prolixes commentaires, mais pas une seule bonne traduction. C'était cependant la seule porte par laquelle ils pouvaient entrer dans le sanctuaire de la science. Ce n'est donc pas par les Arabes que la science moderne a ressuscité: c'est directement par les anciens. Frédéric II fit donner, pour la première fois, une bonne traduction de l'almageste de Ptolémée, qui est le premier point de départ de la bonne et solide astronomie. Ce fut saint Thomas qui traduisit les œuvres d'Aristote, pour échapper aux nombreuses infidélités et aux erreurs de la traduction arabe. Les chiffres que nous appelons arabes, leur font un peu trop d'honneur; ils viennent des Indiens. Un historien compétent dit que l'algèbre, quoique revêtue d'un nom arabe, vient des Grecs; mais il faut convenir qu'ils ont presque le mérite de l'invention, par cela seul qu'ils ont su populariser ces deux belles choses. Il n'en est pas moins vrai que la chaîne des sciences exactes a été continuée, en Occident, par Boèce et Cassiodore, et non par Averrhoès et Avicenne, qui

n'ont paru qu'au XIII^e siècle , et qui n'ont rien laissé de mémorable que leur nom ; ils ne peuvent être comparés à Vincent de Beauvais et Roger Bacon, leurs contemporains.

Les Arabes n'ont jamais pu comprendre Gallien dont ils avaient les œuvres. L'auteur du dictionnaire historique de médecine observe, à bon droit , que la médecine ne pouvait faire de progrès là où la loi défendait sous peine de mort la dissection des animaux , et surtout l'ouverture des cadavres humains. Le corps humain, avec ses étonnantes merveilles , était pour eux un livre fermé ; par cela même , le sort de la chirurgie était chez eux pire que celui de la médecine. Aussi , ajoute le même auteur , la science ne leur doit que d'avoir découvert et nommé deux ou trois variétés de fièvres. On voit par là ce qu'il faut penser d'Abenzoar , leur plus grande renommée médicale.

Nous avons aussi notre concession à faire. La médecine était encore plus pauvre chez nous. Au moins les Arabes , du temps de Gerbert, avaient à défaut d'un homme de vraie science, un homme de réputation qui était cet Abenzoar ; et nous , nous n'avions ni l'un ni l'autre, et nous avions à attendre jusqu'au XVI^e siècle, et toutefois, il est vrai de dire que la découverte du système sympathique, et l'herbier de l'école de Salerne, la mettent encore au dessus de la science médicale chez les Arabes.

Nous n'avons rien à dire de la littérature, proprement dite, chez les musulmans , parce qu'elle ne fournissait alors rien autre chose que de fades compilations scientifiques, des commentaires qui avaient plus de loquacité que de goût. La haute

poésie et la belle littérature ne peuvent éclore sous l'influence du despotisme. Plus tard, cependant, leur poésie devint brillante, mais elle devait rester sans grandeur. Le sensualisme du Coran ne pouvait inspirer qu'un seul enthousiasme, celui du plaisir : et les ailes de cet enthousiasme là sont très courtes.

Du côté des chrétiens, quoique le niveau des connaissances fût descendu plus bas que jamais, il y avait encore des historiens, tels que Flodoard et Suitprand de Véronne ; des écrivains judicieux, comme Pascase et Vatrani. Dom Cellier nous a découvert les œuvres de Strabon, qui a décrit les diverses plantes, leurs mœurs, leurs vertus médicinales, avec une élégance et un naturel qui ne peuvent guère être surpassés que dans les meilleurs siècles.

On lit encore avec intérêt, de nos jours, les salutaires conseils de Jonas. Son langage exclut toute inutilité, tout va au but avec clarté et simplicité. Vous aimez à entendre un auteur du x^e siècle qui vous donne de solides conseils pour toutes les circonstances de la vie.

Mais n'oublions pas notre illustre Hrosvitha. Cette humble fille du cloître, qui, dans le fond de l'Allemagne, sut cultiver la poésie avec un succès qui commence à exciter l'admiration, même au xix^e siècle. C'était Saint Cyr avec l'aurore de Racine au milieu du siècle de fer ; l'histoire de l'anachorète Abraham et de sa nièce, avec la différence des temps ; c'est Esther parlant latin, et montrant déjà de la grâce, même sous le costume du moyen-âge.

Deux littérateurs modernes, Erasme, dans un de ses colloques, et un poète anglais dans un de ses

dramas, ont traité le même sujet que Hrosvitha; or, il est reconnu aujourd'hui que, pour la délicatesse des sentiments, la finesse et la retenue du langage, la bonne religieuse du x^e siècle l'emporte sur le poète anglais et sur l'habile écrivain de Rotterdam. Ce n'est pas tout, dans ses pièces de théâtre, la religieuse de Gandersheim se montre très familiarisée avec la musique, l'astronomie et même avec la philosophie d'Aristote.

Il nous reste à parler du point principal de comparaison entre les deux races : c'est celui par lequel éclate l'éternelle et indélébile infériorité du Croissant. Je veux parler de la législation. La législation mahométane est tout entière dans le Coran. Les ordonnances postérieures qui en sont sorties ne sont pas des commentaires du livre par excellence. La critique de cette loi se fait en quatre mots : elle est contre nature dans la composition de la famille, cruelle envers les esclaves, atroce envers les étrangers et les vaincus, et enfin, absurde dans la police des mœurs. Ces choses ne se prouvent pas : elles sont prouvées par une histoire de douze siècles. Les principes fondamentaux de cette civilisation sont la négation même de la civilisation. Ce n'est que parce que cinq ou six princes capables se sont mis au dessus des préjugés de la loi, et l'ont violée, qu'ils ont pu éclairer leurs peuples et leur faire goûter quelques fruits de la civilisation.

Mais ces brillantes exceptions ne pouvaient l'emporter sur la nature des choses.

Jamais aucun peuple n'a offert une série aussi longue de guerres, d'extermination, de violation du droit des gens. Un seul fait suffit pour faire con-

naître l'esprit qui anime cette civilisation étrange et la faiblesse de ses mœurs : c'est la nécessité où furent les Califes, pendant une longue période, d'assassiner leurs frères en montant sur le trône, fusent-ils aussi nombreux que les fils de Priam. C'était sous de tels auspices que s'inaugurait la tranquillité de leur règne.

Le gouvernement de Louis-Philippe a ordonné la traduction de l'ensemble de la législation qui régit le littoral africain. C'est M. Perron, membre de la société asiatique, qui s'est livré à ce long et pénible travail. Il contient les œuvres des principaux jurisconsultes depuis le IX^e siècle, particulièrement de Sidi Kalil, le plus grand de tous. C'est en vain que j'ai essayé de trouver dans cet immense recueil quelques chapitres qui aient vraiment le sens commun, soit pour la forme, soit pour le fond. Essayez, tant que vous voudrez, de faire la part des différences du culte, du climat, du génie, de la race ; le seul sentiment qui en reste, après une lecture attentive, c'est un profond sentiment de pitié ; et on gémit en pensant qu'il y a encore aujourd'hui 95 millions d'âmes soumis à ce pitoyable régime. Les siècles passent, l'expérience instruit les autres peuples, ceux-ci n'ont rien appris depuis les temps d'Arounal Raschid.

Ce qui explique cette grande célébrité au X^e siècle, c'est la puissance et la gloire de leurs armes, ce sont les dépouilles des peuples vaincus. Ces immenses richesses, entre les mains d'un peuple qui, sous la conduite de quelques princes sages, avait pris du goût pour les arts, devaient jeter une couleur très brillante sur leur civilisation, lorsque leurs voisins étaient accablés de revers. Mais qu'il s'en fallait que

les conditions essentielles du progrès fussent admises dans cette société. La science ne peut leur arriver que par contrebande, puisque le Coran contient une peine de mort contre tous ceux qui s'occupent des arts libéraux : c'est ce qui explique le dilemme barbare d'Omar, qui ordonna, par principe de religion, de brûler l'incomparable bibliothèque d'Alexandrie.

En résumé, c'est l'architecture qui a eu chez les Arabes la plus belle destinée. Ils ont d'abord copié les modèles grecs, puis ils ont imprimé à cet art un caractère original et une véritable grandeur. Mais à peine avaient-ils atteint le plus haut point de leur perfection, que les chrétiens, goûtant enfin quelque repos après les invasions, se mirent aussi à l'œuvre et, de prime abord, ils se placent au premier rang et par une originalité plus féconde, et par des proportions plus grandioses. L'ogive s'était d'abord montré au Caire pendant le x^e siècle, mais comme un incident, dit M. Batisier. Les architectes chrétiens en firent un genre nouveau qui produisit des merveilles inconnues, et leur valut une gloire à part.

Voici donc l'état actuel de la société musulmane en 950 ; ils avaient le bonheur de posséder quelques chefs-d'œuvre scientifiques des Grecs, échappés à leur propre Vandalisme, qu'ils comprenaient très peu.

Ils étaient magnifiques en architecture, habiles dans la fabrication des objets de luxe, commerçants médiocres et perfides, guerriers vaillants mais barbares, écrivains patients mais inintelligibles et sans méthode. Avec beaucoup plus d'éléments de progrès, non seulement ils n'ont pas marché, mais ils

sont, de siècle en siècle, descendus au dessous d'eux-mêmes.

En effet, si nous appliquons à ce jugement la contre-épreuve de l'expérience, elle donnera la même réponse.

Voilà douze siècles qu'ils occupent la plus belle zone de notre globe; et ces charmants pays, que sont-ils devenus entre leurs mains? Ils les reçurent fécondés par une savante agriculture, couverts de riches moissons : les côtes d'Afrique étaient les greniers de Rome. La Méditerranée était environnée, à l'est et au sud, par une brillante ceinture de villes bien peuplées, les campagnes étaient couvertes d'ouvriers intelligents. Tout cela n'existe plus : déjà les signes de la décadence ont apparu. Cette société se meurt, non point par les coups qu'elle a reçus du dehors; sa maladie est dans le vice même de sa constitution. Elle était organisée pour la guerre; tant que la guerre a fourni des esclaves et des trésors au luxe de ces hommes avides de jouissances, ils eurent l'apparence de la force. Mais quand sont arrivés les revers, et, chose remarquable, le premier de ces revers était d'être forcés à la paix (1), il s'est démoralisé dans l'oisiveté; les villes se sont dépeuplées, les campagnes se sont changées en désert, et ce désert commence aux portes de Constantinople.

Ce qui doit étonner aujourd'hui, ce n'est pas que le Croissant paraisse à son déclin, c'est, au contraire, que la société qui lui obéit se soit conservée si longtemps en dépit des principes mortels déposés dans sa loi. Nous la voyons de près sur la terre d'Afrique,

(1) Barse, Histoire de Gerbert.

nous voyons que ces hommes ne peuvent comprendre les motifs de propreté, de salubrité, de sécurité publique qui ont présidé à notre Code civil, si sage et si libéral.

Mais les sujets éclairés du Grand Seigneur nous comprennent déjà mieux. Ils sont insensiblement entraînés par le mouvement de la civilisation chrétienne.

Un voyageur français, dans ces régions du Levant, et qui fait honneur à notre nom par ses connaissances et son dévouement, M. Eugène Boré, assure que le Coran ne conserve encore des disciples que parce qu'il proscrit l'instruction.

Si nous avons besoin de justification pour avoir paru un moment faibles devant les enfants de Mahomet, nous la trouverions trop péremptoire, trop persuasive, dans deux siècles d'invasions continuelles qui ne laissaient du temps que pour pleurer les malheurs publics et privés, et n'en laissaient guère pour l'étude.

Nous la trouverions, en particulier pour la France, dans l'état de faiblesse d'une dynastie qui se meurt faute d'hommes capables, et qui abandonne la nation à elle-même dans ses dangers.

Nous la trouverions surtout dans l'invasion des Normands, la plus meurtrière pour les lettres, quand ils s'en retournaient dans leurs pays, après leurs pillages dans nos contrées; on pouvait les suivre, dit Dom Pitra, aux châsses, aux reliques des saints, aux manuscrits précieux qu'ils répandaient sur leur route, comme on avait pu les suivre à leur entrée par l'incendie des villes, des églises et des monastères.

Mais, grâce à Dieu, nous n'en sommes pas réduits

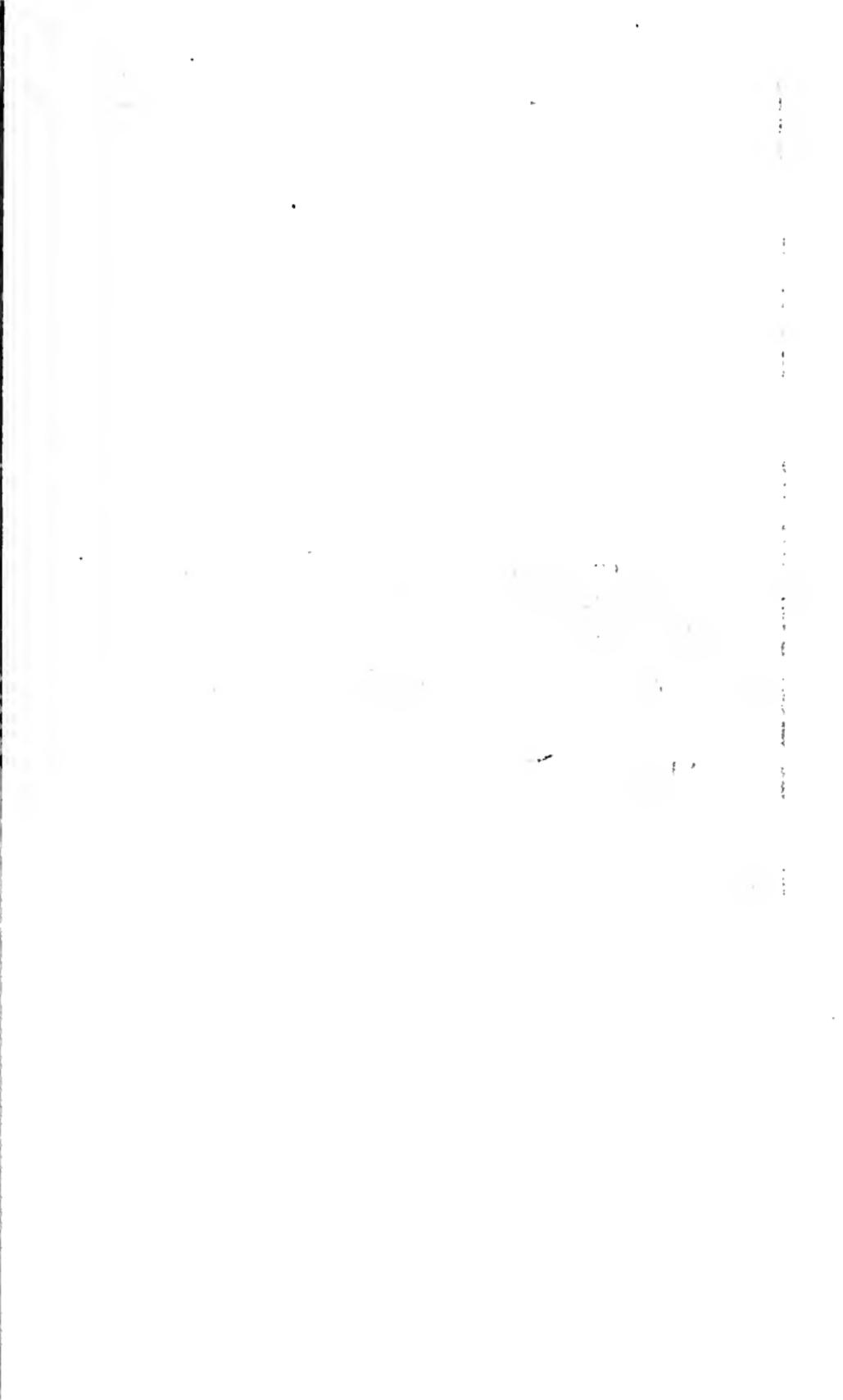
à faire valoir tous nos moyens , et l'illustre Gerbert ne sortant jamais de Cordoue , si jamais il y est allé , c'est peut-être l'évêque de Vic , c'est peut-être Haïton , qui furent ses derniers maîtres dans les sciences. Quoiqu'il en soit, Gerbert en rentrant dans sa patrie, au milieu de la société chrétienne, pouvait vanter les merveilles qu'il avait admirées chez les Maures, et trouver encore belle la patrie des Othon , d'Alfred le Grand , de St-Etienne de Hongrie , moins exalté que Pierre 1^{er} de nos jours , et qui a obtenu des succès semblables avec la cruauté de moins.

Il est vrai , les Maures étaient alors supérieurs à nous dans les sciences physiques et mathématiques : Albatène corrigea plusieurs erreurs de Ptolémée ; il reconnut le mouvement de l'apogée du soleil d'occident en orient. La longueur de l'année fut fixée avec une précision étonnante dans le même temps. N'eussions-nous aucun monument qui en fit foi, la réputation qui arrivait de ces pays devait répondre à quelque chose de réel. Il est naturel de croire que Gerbert n'aurait pas réussi aussi aisément à fabriquer son horloge à roues, sa sphère céleste , son jeu d'orgues à vapeur , qui semblait prédire les merveilles de notre temps , s'il n'eût visité d'autres contrées. Toutefois, il peut se faire que plusieurs de ces inventions fussent dues à son génie inventif. Dans ses lettres si nombreuses, dont plusieurs rappellent ses savantes occupations , on ne trouve pas un mot qui suppose des emprunts faits aux Arabes.

Nous avons une lettre , cependant , où ce grand homme parle de cette nation , et , dans cette lettre, il la juge de très haut : c'est le chef suprême de l'Église qui , avec un regard d'aigle , prévoit les

événements futurs et annonce les Croisades. Il en donne le signal. Il fait apparaître Jérusalem tout éplorée aux regards de la chrétienté, il met dans sa bouche des paroles éloquentes pour les déterminer à venir promptement la délivrer des mains infidèles et rendre le berceau du Sauveur à la vénération des chrétiens. Ainsi, Gerbert ne fut pas seulement le plus savant homme de son siècle, il fut aussi le premier des Croisés.





La collection des *Travaux de l'Académie de Reims* paraît tous les 3 mois par cahiers d'environ douze feuilles in-8°.

Prix de la Souscription annuelle: 10 fr.; par la poste, 13 fr.

S'adresser franco,

A Reims, chez BRISSART-BINET, Libraire de l'Académie.

